
UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY



HISTOIRE

DE LA

RÉFORME

DE LA LIGUE

ET DU RÈGNE DE HENRI IV



Lith. roy.le de la V.ve Delpech

HENRI III.

henry

HISTOIRE

DE LA

RÉFORME

DE LA LIGUE

ET DU RÈGNE DE HENRI IV

PAR

M. Capefigue

> En batailles civiles, il nous en prend comme des procès auxquels il ne faut parler accord que nous n'ayons premièrement espuisé le fond de nos bourses.
>
> ÉTIENNE PASQUIER, *Lett. à M. de Fonssomme.*

3



BRUXELLES

WOUTERS ET Ce, IMPRIMEURS-LIBRAIRES

8, rue d'Assaut

1844



CHAPITRE XLV.

EFFET DE LA SAINT-BARTHÉLEMY A L'ÉTRANGER.

Diversité des impressions. — En Espagne. — Première nouvelle de la Saint-Barthélemy. — Correspondance de Philippe II. — Ses instructions au marquis d'Ayamonte. — Réponse de Catherine de Médicis. — Joie à Rome. — Ambassade du cardinal des Ursins. — Effet en Allemagne. — Dans les Pays-Bas huguenots. — Apologie de l'évêque de Valence. — Réponse de Furnesterus. — Effet diplomatique de la Saint-Barthélemy.

1572.

Les massacres des dernières journées d'août eurent du retentissement au dehors. J'ai dit l'empressement du conseil à expliquer dans un sens favorable à l'esprit et aux opinions de chaque souveraineté les événements qui venaient de se produire en France. Il mettait d'autant plus d'importance à ces explications, que la reine Catherine suivait déjà les négociations pour assurer le trône de Pologne au duc d'Anjou ; la tuerie des huguenots pouvait tout compromettre.

A l'étranger l'impression fut diverse à raison des croyances religieuses qui divisaient alors l'Europe. Les pays protestants furent couverts de pamphlets ardemment écrits [1] qui représentaient Charles IX,

[1] Les huguenots firent beaucoup de vers, poussèrent des gémissements sur la mort de l'amiral.

Ah! France, tu estois debout par son appuy,
Dict-elle, et maintenant tu tombes avec luy,
Et comblant le malheur de ta fureur extresme,
Jettant un autre en bas, tu t'y jettes toy-mesme.

Du haut en bas, Gaspard, on t'a jeté,
Et puis du bas en haut on t'a monté,
L'un par fureur, l'autre par autre vice ;
Ils sont confus par leur propre malice,

nouveau Néron, égorgeant son peuple. Une indignation générale se manifesta, et la correspondance secrète d'Élisabeth annonce qu'elle songeait à s'en servir dans ses projets contre la France. Dans les pays catholiques il n'y eut pas assez de fleurs pour jeter sur ce sang. L'ivresse fut au comble en Espagne : Philippe II n'avait pas été étranger à la pensée d'en finir avec les huguenots ; sa correspondance avec son ambassadeur et le duc de Guise indique qu'il engageait Catherine et le conseil à prendre un moyen quelconque pour se débarrasser des calvinistes dont les desseins se liaient à la révolte des Pays-Bas. Quand il sut que tous avaient été enveloppés dans un massacre, il en écrivit au roi, et il l'en félicita dans les termes d'un enthousiasme religieux. La première nouvelle de la Saint-Barthélemy parvint à Aranjuez par la dépêche ambiguë d'un frère prêcheur, espion de la cour d'Espagne ; il annonce qu'à Nancy, où était le duc de Lorraine, on avait appris la mort de l'amiral et de ses sectaires, et qu'on avait montré grande allégresse à son de cloches et salves d'artillerie[1].

Le 1er septembre, Marco-Antonio Former écrit à don Gonzalès Rodrigues, à Madrid; il lui annonce la mort de l'amiral ; il prétend que c'est une conspiration découverte par le duc de Guise ; conspiration ourdie avec le prince de Condé et le roi de Navarre ; voyant cela, on s'est transporté chez l'amiral, on l'a tué ; il est bien mort, *ainsi que le prince de Condé, le roi de Navarre* et beaucoup d'autres. Il donnait ces renseignements comme très-certains; c'étaient les premiers qu'il avait reçus de France[2]. Bientôt arriva à Madrid le sieur Montaigne, qui confirma la bonne nouvelle de la tuerie. Aussi les félicitations qui vinrent d'Espagne furent et joyeuses et multipliées.

Le 17 septembre, Philippe II écrivit de sa main à la reine mère: « Madame, M. de Saint-Goard m'a remis la lettre de vostre majesté;

Et toy heureux; car le bras furieux
Qui t'a mis bas t'élève jusqu'aux cieux ;
Pendez plus haut, levez-le et haussez ores :
Il est plus haut sur vos testes encore.

Les catholiques firent aussi de petites épigrammes :

Cy-gist, mais c'est mal entendu,
Ce mot pour lui est trop honneste;
Icy l'admiral est pendu
Par les pieds à faute de teste.

[1] Archives de Simancas, cot. B, 32 [10].
[2] *Ibid.*, B, 32 [11].

je vous respondrai particulièrement sur ce qui s'est passé dans le juste chastiment que par l'ordre du roy très-chrestien mon frère et par celuy de vostre majesté on a donné à l'admiral et à ceux de sa secte. Ceste action de tant de valeur et prudence, ce grand service à la gloire et honneur de Dieu, au bien universel de la chrestienté et particulièrement du roy mon frère, fut pour moy la meilleure et plus grande nouvelle qui puist jamais me venir; et pour me l'avoir escrite je vous en baise bien fortement les mains. Je vous envoye le marquis de Ayamonte pour qu'il ait à voir vos majestés, les visiter, et se resjouir de ma part avec elles d'un si heureux succès. Mon ambassadeur don Diego de Çuniga en aura parlé à vos majestés. Je vous dirai seulement que vous avez monstré au monde l'amour que vous aviez dans vostre poictrine pour Dieu et la chrestienté[1]. »

Le 2 octobre, lettres joyeuses et nouvelles de Philippe II au roi, à la reine, à la reine mère: « Je vous envoye le marquis de Ayamonte; il se resjouira avec vous d'une si chrestienne, si grande, si valeureuse destermination et exécution: achevez de purger vostre royaume de l'infection de l'hérésie; c'est le plus grand bien qui puisse arriver à vos majestés: car de là despend l'entière conservation de votre couronne[2]. »

Non-seulement Philippe II écrivait ces hautes félicitations, mais encore il envoyait un ambassadeur spécial pour complimenter la France de cette mesure toute catholique; il lui donnait des instructions encore écrites de sa main: « Le marquis d'Ayamonte devait dire au roi son très-cher et très-aimé frère qu'il se réjouissait avec lui de la détermination qu'il avait prise et si conforme à sa renommée; il avait rendu un service bien notable et bien digne de mémoire, en châtiant si exemplairement les pervers et obstinés hérétiques, perturbateurs et rebelles à sa couronne. Tous les chrétiens lui avaient une grande obligation; tous en général, et lui particulièrement, désiraient le succès de ses affaires comme des siennes propres, et pour cela, je l'avertis très-amicalement qu'il persévère dans d'aussi bons principes, frappant de telle manière les huguenots ses rebelles, qu'en quelle partie du royaume qu'ils se retirent on en finisse cette fois d'eux et de leur fausse doctrine; et si, pour continuer cette bonne œuvre, il a

[1] Archives de Simancas, cot. B, 54 ^{385}.
[2] *Ibid.*, 34 ^{395}.

besoin de mon secours et assistance, je les luy donnerai de bon cœur, et j'en ai bien grand désir [1]. » Les instructions continuent.

« Antoine de Guzman, marquis de Ayamonte, verra la reine mère, et lui fera les mêmes démonstrations qu'au roi son fils : il lui dira la joie, plaisir et allégresse que cette nouvelle m'a donnés et à toute la chrétienté ; on a débarrassé la terre d'hommes bien pervers, bien traîtres; il lui dira qu'ils tendaient à lui ôter la vie et couronne, si elle ne l'eût prévenu par son grand zèle et singulière prudence.

» Vous visiterez le duc d'Anjou, qui a pris tant de part au service de Dieu dans le conseil et délibération ; vous lui remettrez ma lettre de réjouissance et allégresse, et lui direz qu'il a bien montré au monde l'amour qu'il a pour son frère.

» On n'entend pas que le duc d'Alençon ait pris grande part en tout ceci ; cependant, comme frère du roi, vous le visiterez et vous vous réjouirez avec lui du succès.

» Selon ce que j'ai entendu dire, les ducs de Guise et d'Aumale, et le bâtard d'Angoulême, ont tenu la principale main de l'exécution; vous les visiterez de ma part, et vous vous entendrez avec don Diego sur ce qu'il faudra leur dire.

» Vous verrez M[me] Marguerite; et il sera bon que vous parliez au duc de Vendôme, son mari, qui s'est converti à notre sainte foi catholique ; vous vous réjouirez avec lui de ma part, ainsi qu'avec le prince de Condé, qui s'est aussi converti, à ce que m'écrit don Diego.

[1] Archives de Simancas, B, 38 [80]. Le reine Isabelle de France écrit le 19 novembre 1572, au roi d'Espagne : « J'ai reçu beaucoup de contentement avec la lettre de vostre majesté, et d'entendre comme elle se soit resjouie de la mort de l'admiral, que je pensois bien que cela ne déplairoit pas à vostre majesté; quant à moy, je ne tiens aucun désir, sinon de vous servir comme une bonne sœur. »

B, 33 [82]. Une autre lettre de Catherine au roi d'Espagne lui assure de nouveau la bonne volonté de son fils pour la chrétienté : « Vous ne devez pas douter qu'il n'y ait prince qui la veuille plus conserver et augmenter en toutes les occasions qui se feront présenter. » Du 28 novembre 1572. Et Charles IX ajoutait :

« Monsieur mon frère, j'ai eu pour très-agréable l'office pour lequel avez envoyé par deçà le marquis d'Ayamonte, comme il dira, vous remerciant de vostre bonne volonté, de laquelle j'ai tousjours eu entière asseurance, ainsi que je vous prie d'estre de moy. » B, 33 [83]. — 18 novembre 1572. Le duc d'Anjou remercie Philippe II de ce que lui a dit de sa part le marquis d'Ayamonte, et des compliments et bons offices qu'il a témoignés. « Quant à mon particulier, ma plus grande considération est de servir Dieu et toute la chrestienté, selon la volonté de mon frère : nous avons la bonne affection de faire réussir les choses de la chrestienté selon qu'il est besoin, et que vostre majesté soit contente. » B, 35 [286].

Vous visiterez aussi la duchesse de Lorraine, les cardinaux de Bourbon et de Guise, les ducs de Montpensier, de Nemours et de Nevers, et leur ferez les compliments proportionnés à la part qu'ils ont prise au succès de l'entreprise et à l'affection qu'ils portent à mon service. Don Diego en est instruit[1]. »

A tant de témoignages de bonne et sincère amitié de sa majesté catholique, Catherine de Médicis s'empressait de répondre : « Monsieur mon fils, j'ai vu par les lettres que j'ai reçues de vostre majesté le plaisir que avez reçu de ce qu'il a plu à Dieu nous donner le moyen de nous deslivrer de nos ennemis et des siens, chose que je n'ai jamais douté que n'en eussiez le contentement, que l'amitié que nous portons demande, laquelle amitié je ne doute pas la faire cognoistre à vostre majesté par tous les bons offices que avons pu, comme je m'assure qu'il paroist pour le succès qu'a le duc d'Albe en vos affaires de Flandre, de quoi sentons le mesme contentement que si c'estoit pour nous-mesme, et eussions desiré qu'il eust eu encore plus de moyens, afin que plus aisément les autres places se fussent conformées à vos volontés, et que le bon traitement qu'il a faict à ceux de monsieur et les gens qu'il avoit avec lui, ne fasse croistre le courage aux gens qui sont aux autres places ; car vostre majesté n'aura jamais tant de prospérité que je lui desire.

« *P. S.* Je ne veux oublier, pour le plaisir que je m'assure que votre majesté recevra, de lui dire comment Dieu a faict la grâce à mon fils le roi de Navarre d'estre remis en nostre religion[2]. »

Et cette conversion du roi de Navarre et du prince de Condé préoccupait le roi d'Espagne, dont la pensée puissante, invariable, était de tout ramener à la foi catholique, base de l'unité de son pouvoir. Il écrivait encore, le 29 octobre, à don Diego de Çuniga : « Donnez-moy des détails bien circonstanciés sur tout ce qui se passe. Écrivez-moi si les princes de Béarn et de Condé poursuivent leur conversion ; si partout on exécute le chastiment des huguenots : donnez-moi toujours ces particularités, car c'est chose importante au service de Dieu et de la religion[3]. » Pour Philippe II, c'était un grand coup politique que la Saint-Barthélemy. Désormais ses provinces de Flandre

[1] « Instruction particular de su magestad al marques de Ayamonte que fue a visitar los reyes chr[mos], 11 octobre 1572.—Archives de Simancas, cot. B, 34 [403-406-410].

[2] Archives de Simancas, cot. B, 34 [400].

[3] *Ibid.*, 33 [79], lettre du 2 octobre 1572.

u'étaient et ne pouvaient être secourues : le duc d'Albe allait dompter les rebelles des Pays-Bas en pleine sûreté, sans craindre les projets et et les sourdes conjurations de Coligny et des huguenots.

Les mêmes intérêts se produisaient à Rome, où la nouvelle de la Saint-Barthélemy fut accueillie avec des acclamations enthousiastes. Grégoire XIII en exprima toute sa joie dans une lettre adressée au roi Charles IX et à Catherine sa mère ; il les félicite d'avoir servi la foi du Christ en secouant l'affreuse hérésie. Le cardinal de Lorraine était parti pour Rome, à l'époque de la haute puissance du gouvernement calviniste ; expression du parti catholique, il y représentait ses intérêts menacés en France par les conseils de Coligny. Quand donc les huguenots eurent péri par la tuerie, les Guise expédièrent un courrier au cardinal ; et « le légat du pape qui estoit en France y donna tel ordre que le 6e jour de septembre les lettres que ce légat du pape avoit escrites furent lues, de matin, en l'assemblée et conseil du pape et des cardinaux ; on y sçut que l'admiral et les huguenots avoient esté tués du vouloir et consentement exprès du roy ; et pour ce, fut arresté en ce même conseil que le pape avec les cardinaux s'en iroient tout droit de là en l'église Saint-Marc, pour rendre graces solennelles à Dieu, très-bon et très-grand, d'un tel bien qu'il avoit faict au siége de Rome et à toute la chrestienté. » Le cardinal de Lorraine récompensa d'un don de mille écus romains le courrier haletant qui porta cette nouvelle. Un légat spécial, le cardinal des Ursins, fut chargé des hautes félicitations, comme le marquis d'Ayamonte l'avait été pour l'Espagne. « Le soir venu, à Rome en signe de grande liesse et resjouissance, on tira force coups de canon du chasteau Saint-Ange et par toute la ville ; les François entre autres firent çà et là feux de joie ; brief, on ne laissa rien de tout ce qu'on a accoutumé de faire quand on a reçu nouvelle de la plus grande victoire que l'église romaine pourroit avoir de ses ennemis [1]. » Les instructions secrètes du cardinal des Ursins portaient « de faire instance pour que le concile de Trente fût reçu dans le royaume. Il traitera du mariage de Monsieur avec une fille d'Espagne. Cependant il n'en parlera pas comme d'une chose certaine et désirée ; il tâchera seulement de savoir à quelles conditions on le pourroit faire ; il répondra à sa saincteté afin qu'elle-mesme le fasse entendre en Espagne. Et, trouvant bonnes dispositions

[1] De l'Estat de France sous Charles IX, tome I.

en leurs majestés, il proposera de mettre l'inquisition en France. Il cherchera à introduire parfaicte intelligence entre sa majesté et le roi d'Espagne ; et il tâchera avec fine persuasion d'esloigner le roy Henri III des Allemands et des Anglois [1]. »

« Le 8e de septembre qu'on célèbre la nativité de la Vierge Marie, les Français firent une procession avec fort grande solennité à l'église Saint-Louis, où la plupart de la noblesse et du peuple de Rome se trouva. Les chambriers de dehors les murailles, qui sont les évêques, marchaient devant le pape et puis les cardinaux aussi chambriers ; après ceux-ci la garde des Suisses, les ambassadeurs des rois et princes, et le pape suivait ayant à ses côtés les cardinaux Du Mont et d'Est ; l'ambassadeur de l'empereur portait la queue du pape, pour l'honneur qui se fait à l'empereur par-dessus tous les autres ; la cavalerie de chevau-légers tenait le dernier rang. Après qu'ils furent arrivés en tel ordre à l'église Saint-Louis, la messe fut célébrée solennellement par un cardinal, l'église parée fort magnifiquement ; le cardinal de Lorraine fit attacher aux plus grandes portes de ladite église des lettres qui contenaient ce qui s'ensuit : « A Dieu, très-bon et très-grand ; à très-heureux père Grégoire, pape XIIIe de ce nom, et au collége sacré des cardinaux très-illustres, au sénat et au peuple romain ; Charles IXe, roy de France très-chrestien, enflambé de zèle pour le Seigneur Dieu des armées, soudainement comme un ange persécuteur envoyé divinement, ayant par certaines occasions exterminé quasi tous les hérétiques de son royaume et ses ennemis ; pour souvenance perpétuelle d'un si grand bénéfice, estant rempli maintenant d'une liesse solide et parfaicte, pour ce qu'elle est advenue au commencement du pontificat de très-heureux père Grégoire XIIIe; dénonce et signifie pour certain le restablissement des affaires ecclésiastiques et une vigueur et fleur de la religion, qui s'en alloit en décadence et comme flétrie ; pour ce grand bénéfice estant conjoinct aujourd'huy avec vous par prières très-ardentes, absent de corps et présent d'esprit, rend grâces très-grandes à Dieu très-bon et très-grand, icy en l'église Sainct-Louis son prédécesseur, supplie très-humblement sa bonté que ceste espérance ne le trompe point. Charles, du titre Sainct-Apollinaire, prestre de la saincte église romaine, cardinal de Lorraine, a voulu faire entendre cecy et le tesmoigner à tout le monde l'an de

[1] Archives de Simancas, cot. B, 34 ^{272}.

Nostre-Seigneur 1572 [1]. » Et le pape, pour attester tout son zèle, et l'enthousiasme énergique dont il était animé, fit peindre un large tableau de tous ces massacres, car une belle image lui avait été envoyée ; puis, comme au temps des Césars, on frappa des médailles d'or en commémoration du triomphe.

Toutes ces joies, ces témoignages d'allégresse à l'occasion d'une épouvantable victoire, s'expliquent par les besoins de l'Église, de son gouvernement menacé par la réforme et qui se défendait ; le catholicisme, secouant un danger mortel, saluait le succès de son coup d'État. Un conflit s'était engagé en France ; la force demeurait à l'église romaine. Dans les idées d'une société religieuse, se délivrer des huguenots c'était comme si une société politique s'était débarrassée des étrangers par la ruse ou la violence, ou comme si elle avait frappé des conspirateurs qui en voulaient à son principe. Nos besoins sociaux ayant changé, nous ne comprenons plus ces idées, ces émotions d'une autre époque pour une cause religieuse. Nous avons vu pourtant des fanatismes aussi cruels : les révolutions politiques auraient dû nous éclairer sur les mobiles implacables de la révolution de croyance au seizième siècle.

Si, en Espagne et à Rome, les journées d'août produisirent un enthousiasme si général, si profondément senti, l'effet fut horriblement divers dans tous les pays calvinistes. Les instructions que le conseil avait adressées à M. de Schomberg n'avaient point apaisé les princes, et surtout les peuples d'Allemagne. M. de Schomberg écrivait, le 10 octobre, à M. de Limoges ; « Il faut faire consolider la playe que la mort de l'admiral et l'effusion de sang des huguenots de France ont faicte au cœur des princes, car présentement on n'aura nulle raison d'eux. C'est au roy à faire cognoistre, par effet et par un gracieux traitement qu'il pourra faire aux huguenots, qu'on ne veut exterminer la religion, car sa majesté se peut asseurer qu'on ne cache rien ici de ce qui peut mettre desfiance au cœur des princes à l'encontre de sa majesté. Le temps peut-être adoucira les choses, estant la haine de l'Espagnol et la tromperie de ceux de ses complices aussi bien que leur fausseté, tellement engravée au cœur desdits princes, qu'on ne l'en ôtera jamais, sinon par un cruel despit et exécrable désespoir [2]. »

[1] De l'Estat de France sous Charles IX, tome I.

[2] MSS Bibliothèque royale de Saint-Germain des Prés. Il ajoute, dans une autre dépêche : « J'ai faict plusieurs amples remontrances à l'électeur, où lui mettant de-

Vainement Charles IX avait envoyé des ambassades spéciales, des lettres explicatives, en Suède, auprès d'Élisabeth, à Genève, dans tous les pays enfin où la Saint Barthélemy pouvait produire un déplorable effet; il s'éleva un sentiment d'indignation qui ne s'apaisa point de quelques années. La guerre des pamphlets qu'entendait si bien l'école calviniste fut renouvelée plus violente. Les académies de Genève et d'Allemagne lancèrent toute espèce de manifeste, et le plus curieux sans doute est celui qui parut sous le nom de Zacharie Furnesterus. C'était une réponse à la brochure publiée par Montluc, évêque de Valence. Montluc, chargé de l'ambassade de Pologne, avait senti l'importance de justifier Charles IX et le duc d'Anjou spécialement au moment de ses prétentions au trône des Jagellons; et la manière dont il explique la Saint-Barthélemy me paraît digne d'être reproduite : « Messieurs, d'une chose dont je suis bien certain et que j'ai apprise de gens bien dignes de foi, ces gentilshommes massacrés dernièrement à Paris avoient délibéré de tuer le duc de Guise en la maison du roy où il estoit. On dict que lesdicts gentilshommes ont esté ainsi traités pour avoir conspiré contre le roy; je n'oserois ni ne voudrois l'affirmer; tant il y a qu'en voulant tuer M. de Guise, le roy et les autres princes estoient enveloppés en un merveilleux danger. Mais accordons que ce

vant les yeux comme sans juste occasion et à tort il se formalisoit ainsi pour ce faict de Paris; mais je n'ay jamais pu obtenir une seule ligne de response, sinon qu'il m'a tousjours faict dire qu'il demeureroit bon ami de vostre majesté, et que vous l'ayant promis une fois il ne s'en desdiroit jamais, mais qu'il ne pouvoit rien changer à ses résolutions, vu et considéré ce qui s'estoit passé en France, et tout ce qui s'y faisoit encore continuellement, et afin que je cognoisse ce qui le faisoit mouvoir, il me feroit communiquer plusieurs vrais et seurs advis, par lesquels est desmontré que pareille effusion de sang que celle de Paris s'est faicte au même jour à Orléans et à Rouen, à Lyon et autres endroits de la France, et que journellement il s'y continue par toutes les bonnes villes de vostre royaume; que l'exercice de religion est défendu par toute la France; le roi de Navarre, prince de Condé, contraints d'aller à la messe; que les enfans baptisés à la huguenote sont rebaptisés de nouveau à la catholique; que le mot du guet par toute la France est, ou la messe, ou à la rivière; par-là il infère que ce qui a esté faict contre l'admiral et ses adhérens a esté par préméditation et pour la ruine et extermination de ceux de la religion et de la religion même. Ils m'ont allégué quelques points que je diffère à vous faire entendre de bouche, et particulièrement le secours qu'ils disent que vostre majesté soit en propos d'envoyer au duc d'Albe. Je n'ay pu les faire desmordre de leur opiniastre opinion *.

* Despêche du sieur de Schomberg au roy Charles IX, sur ses négociations avec l'électeur de Saxe, le 9 octobre 1572. — MSS de M. Séguier, nº 1504. Biblioth. Royale. dép. des MSS, fonds de Saint-Germain des Prés.

soit une accusation controuvée par le roy et par ceux qui l'ont inventée; pour certain il faut confesser que ces gentilshommes allèrent trouver le roy par deux ou trois fois et le prièrent d'ordonner promptement un chastiment de l'outrage faict à l'admiral. Le roy leur respondit en termes fort gracieux ; toutefois ils respliquèrent arrogamment que pour se venger ils avoient cinquante mille hommes tout prests. Le jour suivant on descouvrit la conspiration ; si le duc de Guise n'estoit pas pendu, toutes les églises évangéliques devoient empoigner les armes ; de leur costé les catholiques n'eussent jamais souffert que le roy eust chastié le duc de Guise, qui avoit juste douleur de la mort de son père traistreusement occis par Poltrot, lequel estant sur la gehenne, accusa l'admiral de l'avoir induit à cela. Je ne sçais s'il est vray ou faux. Or le peuple de Paris, lequel fut tousjours fort prompt à esmouvoir séditions en France, s'estant joinct avec des soldats qui ne demandoient qu'à butiner, tuèrent tous ceux qu'ils purent rencontrer. Le roy admonesté par les princes et autres conseillers du danger où estoit l'Estat sans telle exécution, l'approuva ou du moins en fit semblant. Il ordonna à toutes les villes d'observer son esdict ; il ajousta un second esdict au premier, afin de chastier ceux qui y contreviendront : voilà ce que fit ce prince qu'on appelle Néron, Hérode et Pharaon. Posons le cas que le roy soit cruel et inhumain, cela concerne-t-il le duc d'Anjou, prince si desbonnaire, si plein de douceur, de vaillance ? Tous les François tiennent pour certain qu'alors qu'on lui en demanda son advis, il respondit « que ce luy seroit déshonneur de consentir et avoir part à la délibération de massacrer nuds ceux lesquels par tant de fois il avoit vaincus bien armés et esquipés[1]. »

C'est à cette justification que répondait le pamphlet huguenot : « Montluc, envoyé aux Polonais, ne s'est pas contenté d'orner le duc d'Anjou de louanges divines, et faire, comme on dict, d'une mouche un éléphant ; mais, loué à prix d'argent pour mentir, il a dict tant de choses indignes qu'il a surpassé en meschanceté et impudence tous les flatteurs et garnemens. Vous niez, monsieur l'ambassadeur, que ce massacre ayt esté commis par la vilaine et meschante trahison du roy et de son bon frère vostre duc d'Anjou ; je ne m'en esbahis pas, car vous estes payé pour mentir. Tous savent que le roy non-seulement

[1] « Défense de Jean de Montluc, esvesque de Valence, ambassadeur du roy de France, pour maintenir le très-illustre duc d'Anjou contre les calomnies de quelques malveillans. » 1572. (Brochure.)

permit ce massacre, mais qu'il envoya des gens pour l'exécuter ; et puis ceste desclaration imprimée où il se glorifie ambitieusement que tout a esté exécuté par son advis et commandement ; et le discours qu'il a faict au parlement. Derechef vous babillez et maintenez qu'il n'y a eu embusches ni trahison des massacres : quoi donc ? quand le duc de Guise et tous ses bourreaux allèrent chez l'admiral, le massacrèrent tout nud et ses domestiques ; quand parmi tant de milliers de gens meurtris pas un n'a eu le temps de desgaisner l'espée, vous osez nier qu'il y ait eu des embusches ? La paix n'estoit-elle pas faicte avec ceux de la religion ? N'est-ce pas chose monstrueuse que le roy ait pu penser seulement de l'enfreindre ? Vous, calomniateur, dictes que le roy a publié des édicts pour empescher qu'on massacrast ? Vraiment il se montre plaisant de demander qu'on conserve la vie à ceux qu'il savoit estre massacrés ; comme s'il ne falloit pas que ceux qui vouloient cacher telle malheureuté et jeter de la poudre dans les yeux des estrangers, prissent ce sac mouillé pour se couvrir ! Confessez donc, vilain advocat, qu'ils ont esté massacrés par le commandement du roy, et que la cause de cette cruauté est la religion ; confessez que jamais telle inhumanité ni félonie ne fut vue, ouye ni lue depuis que le monde est monde ; et si vous recouvrez le sens, vous confesserez que les Pharaon et les Néron peuvent estre estimés princes humains et débonnaires si on les compare avec votre tyran [1]. »

En résumant l'effet de la Saint-Barthélemy à l'extérieur, on pourrait dire qu'elle changea absolument la nature des rapports de la France avec l'étranger. Pendant deux ans que s'était prolongé la puissance des huguenots, soit à Blois, soit à Paris, toute la politique avait été antiespagnole : le conseil s'était complétement jeté dans les intérêts de la confédération germanique, du Danemarck, de la Suède, et le dernier traité avec Élisabeth prouvait des rapprochements

[1] « Response de Zacharie Furnesterus, soutenant l'innocence et justice de tant de milliers de personnes massacrées au royaume de France, contre les calomnies de Jean de Montluc, esveque de Valence. » 1572. (Brochure.)

On publia une multitude de rôles où furent comptés les morts de la Saint-Barthélemy. Les huguenots en exagérèrent le nombre jusqu'à quarante mille; les catholiques le réduisirent à moins de quinze cents. Au reste, le conseil de ville de Paris fit faire le relevé de ces massacres. — 7 octobre 1572. Ordonnance de la ville de Paris à tous capitaines d'apporter au bureau les noms et qualités de ceux qui ont été tués le jour de la Saint-Barthélemy. Extr. des reg. de l'hôtel de ville de Paris. — MSS de Colbert, vol. CCLII, in-fol. V, page 273.

intimes avec l'Angleterre. Cette politique devait tendre, d'une part, à la constitution indépendante des Pays-Bas, à l'affermissement de la liberté des électeurs dans l'empire, au triomphe des intérêts protestants d'Élisabeth sur les idées et les prétentions catholiques de Marie Stuart; enfin à l'agrandissement de la république de Genève sur la Savoie, et des cantons réformés sur les autres cantons dévoués à l'église de Rome.

Depuis la Saint-Barthélemy, tout prend une nouvelle tendance; l'alliance de l'Espagne, de la Savoie, de Rome et de l'Écosse, devient la base de la politique extérieure du conseil catholique; on cherche sans doute à ne pas rompre avec les électeurs, avec la reine d'Angleterre, à maintenir des rapports qui échappent au conseil par l'attitude nouvellequ'il a prise; mais l'Espagne domine, et les intérêts espagnols sont alors en opposition avec l'indépendance des Pays-Bas, la monarchie d'Élisabeth, la souveraineté des électeurs et la liberté de Genève. Les fatales journées de Paris amenèrent donc un changement complet, absolu, dans la situation de la France, à l'intérieur comme à l'extérieur; tout prit une impulsion nouvelle et décidée. La politique de Charles IX ou du conseil des Guise se formula dans les points suivants : 1° Protéger le triomphe de Marie Stuart en Écosse; 2° abaisser le crédit d'Élisabeth pour imposer à l'Angleterre la toute-puissance catholique; 3° réunir Genève à la Savoie; 4° rétablir le gouvernement espagnol aux Pays-Bas; 5° restaurer l'unité orthodoxe en Germanie et dans la Suisse.

CHAPITRE XLVI.

SITUATION DU PARTI CALVINISTE APRÈS LA SAINT-BARTHÉLEMY.

État des provinces. — Le Languedoc. — Les Cévennes. — Le Vivarais. — Le Dauphiné. — Retraite des protestants dans les villes fortifiées. — La Rochelle. — Sommières. — Sancerre. — Le comte de Montgommery en Normandie. — Mouvement de l'armée catholique contre les huguenots.

1572—1573.

Le caractère de tout coup d'État, de toute mesure violente contre un grand parti, est de n'être jamais complet, et de laisser toujours en dehors des forces mal comprimées, des accidents imprévus qui troublent le résultat qu'on s'était proposé. Les catholiques avaient voulu abîmer l'hérésie, frapper au cœur les huguenots; ils avaient procédé d'une manière cruelle; mais ils n'avaient pu tout atteindre. Quand une opinion est devenue un fait dans la société, les persécutions ne peuvent l'anéantir ; elles la répriment à peine un instant pour lui donner plus d'énergie.

Après la première terreur produite par la Saint-Barthélemy et ces massacres répétés dans les provinces, les calvinistes organisèrent un système de défense, particulièrement aux localités où leur nombre était assez considérable pour espérer la victoire. Le conseil cherchait vainement à les rassurer; les gouverneurs avaient reçu l'ordre de ménager les calvinistes partout où la sédition pouvait devenir dangereuse, et ce système était suivi avec beaucoup de sollicitude dans le Languedoc, les Cévennes, le Vivarais , le Dauphiné, provinces dont les populations étaient si prononcées pour l'hérésie.

Les villes de Nismes et Montauban se tenaient sur leurs gardes, en rendant cependant devoirs de sujets au roi, « Voici arriver les nou-

velles du massacre qui les mettent en merveilleux souci, car ils estoient des plus haïs. Toutefois, persévérant en leur constance accoutumée, nonobstant les lettres que le roy et autres près et loin leur escrivent, se résolurent de n'ouvrir leurs portes à ceux qui les voudroient esgorger et escorcher de par le roy; ains se défendre jusques au bout[1]. » Dans cette disposition des habitants, il fut décidé qu'on s'armerait contre les ruses et les violences du conseil. Nismes et Montauban étaient alors flanquées de bonnes murailles, de hautes tours crénelées, et les calvinistes se promettaient de faire forte résistance au cas d'une attaque catholique.

Dans les Cévennes et le Vivarais, les ligues de défense s'étendaient parmi les populations : « Au commencement de ces remuemens, ceux de la religion estoient les plus forts dans Aubenas, Privas, Le Pouzin et Villeneuve. Toutefois les catholiques voyant que Le Pouzin leur seroit commode, à cause de son assiette, s'en saisirent incontinent. Quant à Villeneuve, le sieur de Logière, voulant s'en rendre maître, tint le chemin qui s'ensuit : Villeneuve est une petite ville du Vivarais, assise en lieu commode pour les habitans, qui y ont leur bailliage, ressortissant par appel au siége présidial de Nismes. Les catholiques et ceux de la religion estoient tombés d'accord de se défendre et maintenir les uns les autres, disant qu'ils estoient frères et citoyens, et qu'il falloit d'une commune force et volonté résister aux massacreurs. Par serment solennel ils accordent qu'on eslira deux capitaines des deux religions, qui tour à tour feront les rondes et revues de nuit et de jour, en telle sorte que le catholique veilleroit sur ceux de la religion, et celui de la religion sur les catholiques, afin d'éviter toute mauvaise opinion[2]. »

La politique de Catherine était de promettre tolérance pour les individus, mais de proscrire le calvinisme comme opinion, comme culte public ou force organisée[3]; on laissait la conscience libre, mais on défendait le prêche, c'est-à-dire la propagation de l'hérésie. Les villes du Vivarais refusèrent de recevoir les gens d'armes et archers du roi; « car à se faire massacrer maintenant il estoit préférable d'engager bonnes arquebusades. »

[1] Estat de Nismes et de Montauban, 1572. (Brochure.)

[2] Estat des Cévennes et du Vivarais, 1572. (Brochure.)

[3] On a vu comment s'en explique Catherine de Médicis à l'ambassadeur d'Angleterre.

Dans le Dauphiné, quoique les huguenots fussent non moins nombreux et aussi fortement décidés à la résistance, ils n'avaient aucune place de sûreté ; aussi « plusieurs gentilshommes de la religion, et qui s'estoient portés vaillamment aux autres guerres, se refroidirent grandement, les uns promettant d'aller à la messe ; les autres, estonnés comme du tonnerre, se cachoient en leurs maisons, craignant d'estre attrapés par le sieur de Gordes, qui néanmoins leur escrivit fort amiablement pour les destourner de la religion et leur persuader que les troubles ne seroient si grands qu'on les imaginoit [1]. » Il y avait en Dauphiné le brave capitaine Montbrun, lequel ne s'était pas trouvé aux noces de Paris. « Plusieurs estimoient que Montbrun se fust refroidi et laissé accabler sous le faix ; mais par succession de temps il reprit courage, comme il apperra en son lieu [2]. »

Les huguenots des autres provinces, moins peuple, avaient cherché asile dans des lieux ou places de sûreté fortifiés : le dernier édit leur en assurait plusieurs. Le conseil tentait de les surprendre par des moyens de douceur ou des mesures brusques et violentes ; les chefs s'étaient tenus sous les armes, et là venaient se réfugier des milliers de malheureux proscrits, résolus de se défendre à la parole de leurs ministres. La Rochelle avait été toujours considérée par les huguenots comme leur plus puissant boulevard. Sa situation sur un roc baigné par la haute mer, les secours qu'elle pouvait recevoir d'Élisabeth et des braves matelots flamands en faisait un point redoutable. Le baron de La Garde avait été chargé par le conseil de s'emparer de La Rochelle ; il ne put y parvenir par la ruse ; les huguenots même se rendirent maîtres de l'île de Rhé, point intermédiaire qui assurait la plénitude de leur communication. Alors le conseil, « voyant bien que la peau de renard n'estoit assez longue pour empoigner la proie, jugea qu'il falloit nécessairement y coudre une peau de lion, espérant avoir à vive force ce que les ruses n'avoient obtenu. »

A Sancerre, les huguenots avaient également élevé des fortifications, jeté des troupes nombreuses ; ils s'étaient emparé du château avec une vive détermination et un beau courage : jamais population n'avait montré plus de zèle pour la réforme. Quand le château se rendit, « il fut crié à son de trompe et tambour par les carrefours de

[1] Estat du Dauphiné, 1572. (Brochure.)
[2] *Ibid.*

la ville, que tous eussent à se trouver aux halles pour rendre grâce à Dieu de cette délivrance admirable, non attendue selon le jugement humain. Le psaume 144e fut chanté et fut noté et remonstré par François de La Mare, dit de Claireau, ministre du lieu, qu'il y avoit quatre ans qu'au même jour, dixième du mois de novembre, Dieu avoit délivré aussi cette ville de Sancerre de ceux de Bourges[1]. »

Le roi craignait encore pour la Normandie le comte Montgommery, lequel, échappé au massacre de la Saint-Barthélemy[2], s'était rendu en Angleterre, où il sollicitait auprès d'Élisabeth de prompts secours pour soulever la vieille race Normande. Ce voyage inquiétait le conseil ; Charles IX écrivait à M. de Matignon deux jours après la grande exécution de Paris : « Qu'il avoit plusieurs avis de certaines choses que machinoit en Angleterre Montgommery. M. de Matignon, il doit débarquer dans les pays de votre gouvernement ; faites, je vous prie, bonne surveillance, et afin que les soldats aient plus d'occasion de me bien servir, j'ai donné ordre qu'on vous envoie argent pour faire faire la monstre de janvier et février[3]. » Cette expédition de Montgommery pouvait trouver des sympathies ; la Normandie avait encore des traditions de la race qui régnait en Angleterre ; il y avait noble parenté de chevalerie, de blasons ; quelques villes s'étaient même prononcées pour la huguenoterie.

En voyant d'un peu haut l'état des choses, la Saint-Barthélemy n'avait pas avancé la question catholique ; presque partout les calvinistes avaient pris les armes ; on avait essayé la violence populaire pour éviter le champ de bataille, et en définitive on tombait encore dans les guerres civiles les plus acharnées, car il y avait eu trahison, manque de foi contre des populations en armes, qui devaient s'en souvenir. Le conseil avait distribué les provinces à des hommes plus

[1] Surprise et reprise du chasteau de Sancerre en un mesme jour, 1572. (Broch.)

[2] Le jour de la Saint-Barthélemy, Charles IX écrit à M. de Matignon « qu'il avoit entendu dire que le sieur de Mongommery s'estoit retiré en ses maisons du costé de Normandie où il est à craindre qu'il émeuve mes subjects et assemble ceux de sa religion. J'ai advisé vous faire cette lettre outre l'autre que je vous escris pour vous prier de prendre garde doucement et sans bruit où il se sera retiré, afin que avec ce que vous pourrez assembler de forces vous le preniez ou fassiez prendre et vous en asseuriez si bien que j'en puisse demeurer en repos. Mais que l'on ne sçache que je vous en ay escrit, et y procédez le plus dextrement possible. » MSS de Béthune, vol. cot. 8763, fol. 24.

[3] MSS de Béthune, vol. cot. 8765, fol. 72.

ou moins engagés dans les questions de feu qui agitaient la société ; toutefois le maréchal Damville, de la maison de Montmorency, second fils du connétable, esprit de tiers parti, qui joua plus tard un plus vaste rôle, gouvernait le Languedoc, pays où les huguenots étaient en force ; le maréchal cherchait à dompter le mouvement par la modération, quoique le conseil lui imposât des lois très-dures : Charles IX lui écrivait : « Mon cousin, ayez à poursuivre et diligenter le plus que vous pourrez vos préparatifs pour avoir raison par voie de la force, puisque celle de la douceur n'y peut rien profiter, en quoi vous me ferez service très-agréable de n'y espargner aucune chose pour leur faire sentir le digne chastiment de leur insolence et grande témérité [1]. » Dans une autre lettre plus impérieuse encore, il lui commande de confisquer les biens de tous les Nîmois de la religion réformée : « C'est la violence qu'il faut partout établir dans vostre gouvernement. Mon cousin, il n'y a chose qui fasse porter plus impatiemment et avec plus de regrets à ceux de Nismes et autres rebelles leur opiniastreté qu'en leur ostant toute la commodité et jouissance de leurs biens ; au moyen de quoi je vous prie y pourvoir si diligemment que ayant leurs biens esté saisis, comme je présuppose suivant mes desclarations, ils n'en puissent jouir par la faveur de leurs amis, sous prétexte de cédules privées ni par autre moyen en recevoir aucune commodité [2]. » De semblables ordres étaient successivement adressés à Mandelot, gouverneur de Lyon, à M. de Matignon en Normandie, à tous les officiers enfin qui pouvaient disposer des forces royales.

Le point important était La Rochelle ; toutes les autres positions des huguenots étaient subordonnées à la défense de cette forte cité où devaient se diriger les hommes d'armes du catholicisme. Le commandement de l'expédition décisive fut confié au prince qui offrait le plus de garanties au parti vainqueur à la Saint-Barthélemy. Le duc d'Anjou se mit à la tête de l'armée qui marcha vers La Rochelle. On avait pris de grandes mesures ; le clergé s'était cotisé d'hommes et d'argent. Les villes municipales avaient également fait des sacrifices pour le triomphe de l'église romaine ; tous les gouverneurs durent détacher ce qu'ils pouvaient de forces militaires afin de les donner aux batailles du duc d'Anjou [3].

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8754, fol. 23. — [2] *Ibid.*, fol. 30.

[3] FONTANIEU, portefeuille, ann. 1573. On trouve de grands détails sur ce siége.

Quand tout fut ainsi prêt, Catherine se hâta de prévenir les gouverneurs sur le but de l'entreprise ; elle les invitait à la seconder de toutes les manières : « car à La Rochelle devoit s'esteindre la malheureuse et perverse hérésie. » La reine mère prit des engagements avec la Savoie et Gênes, pour que ces États eussent à fournir des soldats à la sainte cause ; trois mille Corses sortirent de leur île montagneuse, débarquèrent au bord du Rhône, s'acheminant vers La Rochelle [1]. Charles IX écrivait au maréchal Damville : « Mon cousin, c'est pour vous avertir comme mon frère le duc d'Anjou, après avoir faict diriger toutes choses nécessaires pour assiéger ma ville de La Rochelle, a envoyé son train devant, est parti en poste, mes frères les ducs d'Alençon et le roy de Navarre avec luy, accompagnés des princes et autres gentilshommes mes bons serviteurs, pour aller assaillir ladicte ville et ne cesser de la presser qu'il ne me l'ait rendue ; espérant, moyennant la grace de Dieu, que la fin lui sera aussi favorable comme l'entreprise est équitable et juste et que lui ont esté toutes celles qu'il a faictes et commandées. Je vous prie, mon cousin, de vostre part faire tout vostre effort pour avoir la raison de mes rebelles en vostre gouvernement ; afin qu'en mesme temps, s'il est possible, toutes choses soient resduites sous mon obéissance, et pour le moins que lesdicts Rochellois ne puissent estre secourus et favorisés d'eux, advertissant souvent mondict frère de ce que ferez [2]. » Ce n'étaient donc pas seulement les ardents catholiques mais encore les nouveaux convertis qui marchaient à ce siége ; le jeune roi de Navarre y accompagnait le chef de l'armée catholique, le duc d'Anjou. On exigeait de lui un gage, après sa conversion publique. Henri de Béarn ne refusait aucun témoignage de son retour à la foi romaine ; son esprit et son cœur s'assouplissaient à cette dissimulation, à ces ménagements habiles, qui furent le fond de son caractère sous son règne conciliant et difficile ; il avait passé par toutes les épreuves, subi toutes les conditions ; il garda souvenir de sa vie de cour, de sa captivité dorée, ainsi qu'il aimait à la nommer.

De grandes mesures avaient été prises pour pousser le siége de La Rochelle avec vigueur, et pourtant rien n'était prêt quand le duc d'Anjou arriva à La Guierche : c'est ce qui résulte d'un mémoire

[1] FONTANIEU. Portefeuille, ann. 1573.
[2] MSS de Béthune, vol. cot. 8754, fol. 26.

adressé au roi par M. de Nevers au nom du prince qui commandait; il écrivait « que les troupes étaient si peu complètes, qu'au lieu de dix mille hommes d'infanterie il n'en avait pas six mille; l'artillerie n'était point en état; on n'avait pourvu à aucunes munitions, ni de guerre ni de bouche; il n'y avait sur les lieux aucun trésorier et point d'argent. Il avait mandé à M. l'admiral [1] de lui envoyer quarante compagnies et de les faire embarquer, s'il était possible, pour descendre au plus près de La Rochelle; le reste ne dépendait pas de lui; il supplie d'y pourvoir. Il est prêt à sacrifier sa vie, mais ce serait mettre l'État et la réputation du monarque en péril que de s'exposer à un mauvais succès assuré [2]. » Ces négligences de guerre tenaient aux dernières fatigues des batailles; le zèle religieux ne s'était point attiédi; mais on faisait les sacrifices avec moins de facilité. Il y avait impuissance. Le conseil était obligé de recruter des hommes de guerre au dehors, et pour cela il fallait aide d'argent.

Les huguenots se défendirent avec désespoir à La Rochelle et à Sancerre; des exploits merveilleux marquèrent la résistance de ces deux villes [3] : c'était une croyance religieuse qui s'était là réfugiée pour s'ensevelir d'un linceul sous des ruines [4]; il y avait mollesse, division dans le camp catholique. Tandis que le maréchal Damville pacifiait le Languedoc, le siége de La Rochelle traînait en longueur; le roi de Navarre, le duc d'Alençon n'étaient pas dans la même exaltation que le duc d'Anjou et M. de Nevers; on assiégeait faiblement une ville protégée par une population héroïque : les pertes étaient

[1] Alors M. de Villars, qui succéda à Coligny.

[2] MSS de Mesmes, intitulé : *Mémoires du règne de Charles IX*, in-fol,, nº 8677/3, page 114. — Mémoire dressé par M. de Nevers, au nom de M. le duc d'Anjou, pour exposer à sa majesté que tout manquait pour le siége de La Rochelle.

[3] Le 23 mars 1573, Théodore de Bèze écrivait à la duchesse de Ferrare pour « se condouloir avec elle sur l'état pauvre et misérable de la vraie religion, les pertes qu'elle avoit éprouvées et les maux que la pourette église a soufferts et souffre tous les jours : « Loué soit nostre Dieu de ce que non seulement il vous a donné constance au milieu de telles et si horribles tempestes et si piteux exemples de mal, mais aussi s'est servi de vous derechef pour en garantir plusieurs dont toute l'église du Seigneur vous sera à jamais obligée. » MSS de Béthune, vol. cot. 8743, fol. 43.

[4] Le 26 avril 1573, Catherine écrivait au duc de Nevers : « Je prie Dieu que ceux de La Rochelle recognoissent leur faute, et qu'ils se remettent à la discrétion de mon fils; je serai toujours d'avis de leur accorder tout, excepté qu'ils aient exercice de religion que de celle que nous tenons, et tous les ministres chassés. » MSS de Béthune, vol. cot. 8702, fol. 100.

considérables. Le parti de la vieille foi ne retrouvait plus cette énergie de la victoire qu'il avait autrefois saluée dans le duc d'Anjou à Montcontour et à Jarnac. Il y avait déjà bien des murmures parmi les camps, lorsqu'une nouvelle inattendue priva de son chef l'armée catholique.

CHAPITRE XLVII.

NÉGOCIATIONS A L'ÉTRANGER. — LE DUC D'ANJOU, ROI DE POLOGNE.

Caractère des relations au dehors. — Double politique. — Alliances du nord. — Système espagnol. — Mémoire de M. de Morvilliers pour l'union avec l'Espagne. — Question de Pologne. — Négociation pour le duc d'Anjou. — État de l'élection. — Intrigues. — Engagements. — Le duc d'Anjou, roi de Pologne.

1572—1573.

Depuis la Saint-Barthélemy, les relations à l'extérieur avaient été toutes catholiques. Les instructions données à M. de Schomberg pour justifier les sanglantes journées n'avaient eu d'autre but que de calmer les ressentiments armés et de maintenir les alliances existantes. Il était impossible que le conseil se méprît sur le caractère que devaient avoir désormais ses rapports d'intimité au dehors. Deux intérêts avaient divisé jusqu'ici l'Europe depuis la prédication de Luther : le système protestant qui embrassait les puissances du Nord ; le système catholique et espagnol. Puisque celui-ci avait triomphé dans les dernières violences, on allait subir l'instinct de ses nécessités ; on ne pouvait plus se rapprocher ni de l'Allemagne ni d'Élisabeth ; il fallait marcher droit à l'alliance espagnole. C'est ce que M. de Morvilliers développait dans un mémoire qui fut soumis à la reine Catherine de Médicis : « Les princes d'Allemagne ont toujours tendu au but de fomenter leur religion en ce royaume, et luy faire prendre tant de racines qu'il ne fust au pouvoir des hommes de l'en extirper, et toutes les démonstrations d'amitié qu'ils ont faictes ont été fondées sur cette intention. Mais en présupposant que lesdits princes contractassent avec droite intention d'observer ce qu'ils promettroient, on sait bien quelle fermeté l'on doit estimer en semblables traités ; des occasions sur-

viennent de jour en jour, lesquelles font naître des différences entre ceux qui sont ainsi obligés, et chacun se persuade pouvoir se despartir d'un traité quand il l'a ennuyé. Alors le roy, au lieu de destourner de soi l'orage dont il doute, mettroit ses affaires en plus grand danger, en s'enveloppant dans une guerre contre l'Espagne, et se trouvant abandonné par les autres qui l'auroient embarqué. Quant à l'alliance avec le roi d'Espagne, considérant son naturel et comme il s'est gouverné jusqu'à présent, il ne commencera pas la guerre : l'estat de ses affaires est tel qu'ores qu'il eust pacifié les troubles des Pays-Bas, contenu le prince d'Orange et ses frères, il n'a pas moins besoin de paix que le roy pour asseurer et affermir ce qu'il aura faict. Pour ces causes, je ne vois pas qu'on doive craindre que le roy d'Espagne commence la guerre. Au regard des discours qu'on fait en Allemagne du mauvais vouloir du roy d'Espagne, je ne crois pas qu'il se faille esmouvoir, estant le plus souvent artifices de ceux qui veulent toujours nourrir les desfiances entre les plus grands princes[1]. » Ce mémoire était parfaitement logique : l'alliance catholique ne pouvait être qu'espagnole. Cependant se jeter absolument dans les voies de l'Espagne, n'était-ce pas compromettre les intérêts territoriaux? La France appelait la réunion des Pays-Bas; elle voulait abaisser la puissance impériale par l'agrandissement des droits et prérogatives électorales; ses relations de commerce et de subsides la rapprochaient également de l'Angleterre; politiquement envisagée, l'alliance de l'Espagne lui était donc antipathique. Cette situation créait mille embarras. On ménageait les électeurs allemands, pour qu'ils n'alimentassent pas les troubles en France par leurs reîtres et lansquenets : Élisabeth était portée à favoriser un débarquement en Normandie et en Bretagne. Les Suisses pouvaient fournir quelque mille hommes aux batailles; et l'on faisait courir le bruit dans les montagnes que le roi Charles IX allait s'emparer de Genève, le chef-lieu de la religion huguenote. Une dépêche de M. de Bellièvre, ambassadeur en Suisse, adressée au roi le 14 février 1573, porte : « Sire, nous nous trouvons ici en peine des menées que faict M. le duc de Savoye, qui sont pour mettre les cantons en troubles et divisions. Il est après à se faire maistre de la ville de Genève, et ne porte respect que là où est son avantage seulement. Ledict sieur duc a sçu si bien mener son faict

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8821, fol. 16.

que plus de deux mois après mon arrivée en ces ligues, il a faict croire aux uns et aux autres que vostre dessein étoit d'occuper Genève, et surtout l'avoit si bien imprimé aux cerveaux de ceux de Berne et autres protestans, qu'ils tenoient pour certain que vostre majesté avoit conjuré la ruine de ce pays. Ce désespoir les pouvoit exciter de faire chose qui eust pu porter un bien grand préjudice en vos affaires. Sire, j'ai recouvert le double d'une instruction que mondict sieur le duc de Savoye a envoyée à Berne; parmi ses propos il leur dict que je les voulois paistre de bonnes paroles pour tant mieux parvenir au but de vostre majesté et entreprise qu'elle avoit sur ladicte ville de Genève[1]. »

Pour échapper à ces difficultés, le conseil agrandit le système des pensions et des secours secrets envers les princes protestants, la plupart pauvres et sans ressources. La France s'engageait à leur payer un subside annuel. M. de Morvilliers s'en plaint encore : « Quant à contracter avec les princes et leur bailler argent sous main, je doute de beaucoup d'inconvéniens, et qu'enfin l'on soit frustré du fruit que l'on en attendra, non sans perte de réputation. On ne pouvoit pas le faire si secrètement avec eux, que ce ne soit incontinent divulgué. Le roy d'Espagne même le sçaura, et lesdicts princes à l'adventure ne le voudroient pas autrement, encore qu'ils vous disent le contraire, car il leur plaist que le roy d'Espagne cognoisse qu'ils sont appuyés et soutenus de vostre majesté. Si donc cela vient en évidence, le roy d'Espagne le prendra comme un acte d'hostilité d'aider ses subjects rebelles à lui faire la guerre, et se plaindra que ce soit en une cause qui ne doit être moins odieuse au roy qu'à luy[2]. »

Ce large système de pensions donnait un peu de répit à Catherine; elle était assurée que les électeurs ne remueraient pas; son ambassadeur avait ordre de se montrer empressé, de n'offenser aucun d'entre eux : mais pouvait-elle accéder à toutes les sollicitations de ces princes huguenots? Le landgrave de Hesse écrivait à Catherine pour qu'elle reprît en grâce les enfants de Coligny, et qu'elle leur rendît leurs biens. La reine, sous l'influence du parti catholique, répondit à M. de Schomberg : « Mon cousin le landgrave m'escrit et prie que je fasse tant envers le roy monsieur mon fils, qu'il veuille

[1] MSS Colbert, vol. in-fol. M. R. cot. 427.
[2] MSS de Béthune, vol. cot. 8821, fol. 16.

reprendre en grâce les enfans du feu admiral; je vous dirai, M. de Schomberg, que j'en ai parlé à mondict sieur et fils avec telle affection que me sera toujours recommandé ce que provient de mondict cousin; mais le roy mondit fils le prie de considérer que les choses sont passées par les lois de son royaume et par le jugement des princes, juges des plus recommandés en probité et intégrité, duquel jugement en faict de telle conséquence il ne peut faire aucune grâce en faveur de quelque personne que ce soit, ni empescher le cours de la justice. Vous ferez entendre ce que dessus à mondict cousin, et ferez dextrement les excuses envers lui de ce que mondict sieur et fils ne lui peut accorder [1]. »

Il y avait ainsi des intérêts opposés toujours hostiles : on était Espagnol de conscience et de dévouement; on sentait qu'on ne pouvait l'être pour les questions territoriales. Philippe II était l'ennemi politique, et l'allié intime pour les opinions : tant que ces opinions dominèrent les intérêts, l'alliance fut maintenue; quand elles cédèrent, la France rompit brusquement une situation contradictoire.

Élisabeth promettait de garder une exacte neutralité; et toutefois elle favorisait sous main l'expédition du comte de Montgommery; de braves matelots avaient été recrutés en Angleterre, et la reine désavouait une tentative qu'elle confondait avec la piraterie; l'expédition parcourut les côtes et jeta de profondes alarmes à la cour. Le roi s'en occupait comme d'un danger; il écrit lettres sur lettres à M. de Matignon, gouverneur de Normandie : « Continuez à me donner advis de ce que deviendra le comte de Montgommery, et quelle route, lui et les vaisseaux qu'il a, prendront et tiendront. M. de Matignon, advertissez-moi, je vous prie, le mieux qu'il vous sera possible, de ce que deviendra ledict comte de Montgommery et ses vaisseaux, ayant l'œil si ouvert en l'estendue de vostre charge, qu'il n'y puisse rien entreprendre; et aussi qu'il n'y advienne aucune émotion, mais faire en sorte que tout y continue en repos et tranquillité, ne voulant pas aussi qu'il soit aucune chose entreprise par les miens qui puisse préjudicier à la bonne amitié et intelligence entre la royne d'Angleterre, ma bonne sœur et cousine, et moi et nos communs sujets; et au contraire, je veux procéder sévèrement à l'entretène-

[1] MSS de Colbert, in-fol. vol. cot. 16, fol. 101.

ment de nos traités : et si de la part de ladicte royne et de ses sujets il est contrevenu, je désire en être adverti pour en faire faire la remontrance par mon ambassadeur qui est auprès d'elle, et après avoir eu réponse de lui, pourvoir ainsi que je verrai être à faire, et lors vous advertirai de mon intention [1]. » Le conseil craignait plus que jamais une rupture avec Élisabeth, qui pouvait faire une si favorable diversion aux assiégés de La Rochelle. Les huguenots le savaient, et ils entretenaient auprès d'elle, ainsi qu'auprès des électeurs, des envoyés secrets pour les pousser à des hostilités plus ou moins ouvertes contre le parti catholique qui dominait alors.

Dans cette complication d'intérêts opposés, Catherine suivait avec persévérance une haute négociation, qui devait assurer un trône à son fils bien-aimé le duc d'Anjou. Je remonte à l'origine. La grande race des Jagellon venait de s'éteindre dans le dernier de ses descendants, Sigismond-Auguste : le trône de Pologne, soumis à tous les orages de l'élection, devenait ainsi vacant. M. de Vulcop, ambassadeur de France à Vienne, se hâta d'en donner avis par une dépêche du 17 juillet 1572 [2].

Cet événement était prévu depuis près d'une année, et le parti protestant, qui dirigeait à cette époque le conseil (c'était avant la Saint-Barthélemy), cherchant à s'attirer le duc d'Anjou, voulut lui donner une couronne ; on le jetait ainsi en dehors du théâtre des intrigues. C'était là un complément au système de politique extérieure contre l'Espagne. La réforme calviniste avait de nombreux partisans en Pologne, et l'élection du duc d'Anjou, favorisée par les huguenots de France, devait y produire le triomphe des opinions réformatrices. Ce système se développait sous l'influence de Coligny. Il fallait le mettre à exécution, et la reine mère, ambitieuse du grand titre de mère de rois, se chargea elle-même d'engager les négociations. Elle employa dans cet objet, comme son agent secret, un Polonais tout petit nain qui avait fait les délices des fêtes de cour, et que les dames de la reine s'étaient disputé, tant il était gentil et d'agréables manières. Son nom était Crasoski [3]. Comme les nains des romans de cheva-

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8765, fol. 74.

[2] Portefeuille Fontanieu, nos 327-328.

[3] Dans la curieuse collection Fontanieu il est plusieurs cartons consacrés aux pièces de la négociation pour le trône de Pologne. Voyez cot. 324 à 328. — Voyez aussi *Actes et traités intervenus en l'élection du duc d'Anjou, roi de Pologne.* MSS de Brienne, vol. 94.

lerie, il était fort disert et malin. En quittant le service de Catherine, il était retourné en Pologne, et là, dans les banquets des magnats, il aimait à narrer les belles fêtes et joutes du palais de la reine, les prouesses de la chevalerie à la cour de France. Les Polonais, sympathiques pour toutes les nobles choses, s'étaient épris pour les princes de la famille des Valois qui présidaient à ces pompes de gentilshommes. Catherine n'hésita pas à suivre avec la plus vive sollicitude les rapports du petit nain tant chéri des dames. Une correspondance s'engagea, et pour en donner une idée, je rapporterai l'une des réponses de Crasoski, toutes écrites en italien et adressées à la reine mère : « Madame, quoique monsignor de Valence, vostre ambassadeur, vous écrive plusieurs choses particulièrement, je prends la hardiesse de vous mander ce petit mot. A notre arrivée en Pologne, nous avons trouvé tout ce royaume à la dévotion de vostre cher fils. Entre toutes les petites diètes, on en a tenu une grande, dans laquelle il y avoit la moitié et plus des sénateurs de ce royaume ; je m'y suis rendu d'après l'ordre de vostre ambassadeur ; tous lesdits sénateurs s'écrioient : « Nous n'aurons d'autre prince pour notre roy que celui-là [1]. »

Quand la nouvelle officielle de la mort de Sigismond-Auguste parvint à la cour de France, il fallut suivre une négociation plus sérieuse, et le parti calviniste, d'accord avec le tiers parti de Catherine, députa l'évêque de Valence dont la foi mitoyenne entre les calvinistes et le catholicisme ne pouvait blesser aucune des croyances qui divisaient la Pologne. On lui adjoignit Gilles de Noailles, également du parti modéré, et qui s'était fait déjà remarquer par une utile ambassade à Constantinople. Tout ceci se passait avant la Saint-Barthélemy, au moment du triomphe absolu du parti calviniste à la cour de France. M. de Schomberg devait seconder par ses efforts auprès des princes d'Allemagne les projets des huguenots.

L'élection du duc d'Anjou avait trouvé d'abord pour adversaire l'admirable légat du pape, Commendon ; la cour de Rome sentait le besoin de ne pas laisser triompher le plan calviniste en Pologne. Plusieurs compétiteurs se disputaient la couronne ; en tête le grand duc de Moscovie, prince barbare ; son vaste territoire s'étendait déjà sur une fraction des vieux campements des magnats ; le prince de

[1] MSS de Colbert, pièces originales, in-fol., vol. CCCXXXVIII, page 35.

Suède, luthérien, dont le père avait épousé la sœur de Sigismond-Auguste ; le duc de Prusse, de la même communion ; le prince de Transylvanie, pauvre, mais de cette race de rois qui s'élèvent par leur épée ; enfin le prince Ernest, fils de l'empereur Maximilien, catholique modéré et que le légat Commendon et Philippe II portaient de toutes leurs forces pour l'opposer aux personnifications diverses du système de la réforme.

Les instructions de l'évêque de Valence furent rédigées de concert entre Catherine et le conseil où dominait l'amiral Coligny ; il devait proposer sagement aux États dudit pays « les grands biens, profits, commodités et utilité que peuvent recevoir le royaume et subjects d'iceluy en élisant mondict seigneur pour leur roy; à cause premièrement de la grande et illustre maison dont il est issu ; en second, la sagesse qui est en luy pour gouverner un Estat ; ensuite l'expérience qu'il a aux affaires de la guerre, et en quatrième la grande réputation que par ses faicts généreux il a acquise envers les puissances étrangères. A quoi il se pourra encore adjouster cette particularité, que la nation polonaise étant pleine de grande douceur et générosité et aimant la justice comme elle l'aime, elle ne peut tomber sous le gouvernement de prince qui d'inclination naturelle ait les mœurs et conditions si approchantes aux siennes. Se pouvant bien dire aussi en vérité que s'il y a quelque convenance et conformité de mœurs entre aucune nation du monde, elle se trouvera plutôt entre la nation françoise et la Pologne que mille autres, estant toutes deux pleines de grande humanité et douce conversation. M. de Valence assureroit les Polonois que ledict seigneur, en montant sur le trône, n'oubliera rien de son devoir et prudence pour maintenir ledict royaume en paix avec tous ses voisins, même avec le Turc, en quoi sa majesté de France interviendra et s'employera. Sadicte majesté s'engage aussi à faire rentrer la Valachie sous la domination du royaume de Pologne, soit amiablement, soit par la force. En cas de guerre avec le royaume de Pologne par quelle puissance que ce soit, sadicte majesté secourra ledict royaume en hommes et en argent, ayant grand espoir que telle union de forces inspirera grande terreur et crainte aux ennemis. Par telle union, on remontreroit que la mer seroit à la dévotion des deux nations, ce qui tiendroit en crainte ceux qui ne voudroient pas demeurer amis. Le sieur de Valence expliqueroit bien la bonne et grosse fortune dudict seigneur, possédant trois duchés et plusieurs comtés

d'un revenu de 300 mille escus pour le moins, desquels il peut exercer sa libéralité envers les gentilshommes et autres personnes qu'il lui plaira. Ledict seigneur, qui n'a que vingt-deux ans, s'engageroit à prendre femme selon la volonté des estats de Pologne, soit dedans, soit dehors du royaume [1]. »

Comme il fallait nettement poser les conditions réciproques auxquelles la couronne serait donnée et acceptée, on convint des bases suivantes comme premier élément de toute élection : « Il se fera une constitution et alliance perpétuelle entre les deux royaumes ; pour la commodité de la navigation, on introduira mutuel trafic et commerce, et si besoin est pour la sûreté d'iceux, il s'entretiendra une armade ; le pays de Valachie sera resduit en la disposition des Polonois ; tout ce qui a été occupé par le Moscovite sera récupéré tant en Lithuanie que Livonie, et pour ce faire, on soldera quatre mille Gascons ; le duché d'Anjou demeurera héréditaire. Seront apportés à l'entrée deux millions d'or, et puis consécutivement trois cent mille escus ; on élèvera cent gentilshommes tant ès lettres qu'à la discipline militaire ; l'Académie et université de Cracovie sera restituée en y transportant gens doctes et savans ; les Polonois seront entretenus en leurs droits, priviléges, franchises, ayant esgard aux vieux loyaux et fidèles serviteurs, récompensant ceux qui ne l'auront pas esté [2]. » La reine Catherine remit à l'évêque de Valence un certain nombre de blancs seings pour faire des promesses soit d'argent, soit de dignités.

Ce fut ainsi que les deux ambassadeurs quittèrent Paris. Montluc était encore à Nancy lorsque la Saint-Barthélemy éclata. L'évêque négociateur fut arrêté par les échevins et le peuple, car on le soupçonnait de pencher pour l'hérésie ; les magistrats l'assurèrent même qu'il devait être compris dans la liste des rebelles au roi qui avait été dressée ; on le dévouait au supplice. Montluc s'en plaignait à la reine mère dans des formes dignes et douloureuses.

« Madame, un solliciteur de l'esvesque de Verdun, appelé Macéré, m'a faict mener prisonnier en cette ville, sans montrer aucun pouvoir, et exerçant plus hardiment son autorité que si c'était un mareschal de France ; et qui plus est, affirme que je suis l'un de ceux que le roy veut encore faire tuer ; qui est un langage qui me donne

[1] MSS de Baluze, in-4°, parchemin, cot. ^{10339}/A, fol. 21.
[2] MSS de Colbert, vol. 338, in-fol. M. R., page 37.

beaucoup de peine, non tant pour la perte de la vie, mais pour le regret que je dois avoir que sa majesté m'estime meschant et rebelle, moi qui jamais ai faict, dict, ni pensé chose qui soit contre le service de sa majesté. Et pourroit-on dire que ce seroit une fort mauvaise récompense des services continués depuis trente-huit ans sans interruption. Mais je ne croirai jamais qu'une telle résolution puisse sortir d'un prince si sage, si bon que cestuy-là, qui m'a toujours honoré de son bon œil depuis qu'il est sorti du berceau ; et le croirois-je encore moins de vous, Madame. Je vous supplie donc vouloir faire cognoistre à un chascun, que le roy ni vous ne m'estimez ni me tenez pour traistre ni rebelle, et que je puisse vivre sous votre protection [1]. »

Montluc, quoique dénoncé, continua sa route pour la Pologne. La Saint-Barthélemy y avait changé la nature des rapports avec les partis. On accusait Charles IX, et plus encore le duc d'Anjou, d'avoir trempé les mains dans le sang de l'amiral, chef avoué du calvinisme en France ; on les signalait comme les auteurs de ce massacre qui soulevait l'indignation de l'Allemagne ; fallait-il jeter une couronne au duc d'Anjou pour qu'il l'ensanglantât encore ? quelles que fussent les justifications publiées par M. de Schomberg et l'évêque de Valence, la séparation était désormais complète, invariable. Alors devait se rapprocher la fraction catholique des électeurs sous la main du légat Commendon. La négociation changeait ainsi d'aspect ; elle prenait un autre caractère ; l'on adjoignit à l'évêque de Valence les sieurs de Lansac et Delisle. La dextérité du nain Crasoski effaça tout ce que cette position nouvelle pouvait avoir d'embarrassant. Crasoski écrivait à la reine mère sur la marche de l'élection : « Les Allemands ont ici plus de quatre cents envoyés secrets ; ils voient que leur affaire va mal ; ils ont sur-le-champ répandu un escrit de la mort de l'admiral : ils affirment que sa majesté et Monsieur couroient les rues de Paris en armes, en criant : Tuez les huguenots ! Ils ont escrit qu'on en avoit tué quatre-vingt mille et plus, de laquelle chose, madame, nous avons été peu étonnés, vu leur mauvaise intention. Mais les huguenots, qui sont en grand nombre dans ce royaume, entendant cela, se sont séparés de notre parti, et sont comme l'oiseau dans l'air, ne sachant où se reposer. Vostre majesté peut-être sûre que je ne manquerai aucune occasion pour leur faire passer la grande tristesse

1 MSS de Baluze, in-4°, parchemir, vol. cot. [illegible]/A, fol. 13.

qu'ils ont; je vous ferai toutes sortes de bons et humbles services, et avec l'aide de Dieu, les choses iront bien. Je serois allé vous voir, mais le seigneur de Valence, votre ambassadeur, me retient auprès de lui, en disant que je suis utile en ce lieu au service de la couronne de France, et je lui obéis [1]. »

Le nain vint plusieurs fois à Paris visiter Catherine de Médicis, et chaque fois il emportait des blancs seings, des promesses et surtout des lettres de change au profit de ceux des électeurs qui se montraient incertains; chaque fois aussi il racontait « ses souvenirs des mœurs françoises, des veilles d'amour, des doux romans de chevalerie, de ce brave duc d'Anjou dont les grands coups d'épée retentissoient dans les camps. S'il y avoit guerre contre les Moscovites et les Turcs, que ne feroit pas ceste fière et digne chevalerie sous un chef qui avoit vaincu à Montcontour et à Jarnac? La France estoit l'alliée la plus simple de la Pologne, parce qu'elle étoit la plus désintéressée; elle seroit la plus utile dans la guerre; elle ne pouvoit convoiter le territoire et pourtant envoyer sa bonne chevalerie pour le défendre. » Ces motifs et les promesses secrètes du conseil de Catherine de Médicis, déterminèrent l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne; elle fut proclamée dans la diète de Varsovie, et l'évêque de Valence se hâta d'en donner avis à la reine mère par une dépêche chiffrée. « Monseigneur le duc d'Anjou a esté eslu, et ce n'est pas sans peine [2]. » Divers engagements avaient été pris par les ambassadeurs avant l'élection; l'évêque de Valence et M. de Lansac s'étaient obligés au delà même de leurs pouvoirs en faveur des huguenots de France; ils avaient promis liberté de conscience, oubli d'un triste passé de guerre civile, vengeance même contre les auteurs des massacres de la Saint-Barthé-

[1] MSS de Colbert, pièces originales, in-fol., M. R. D., vol. cot. 338, page 35.

[2] MSS Fontanieu. — 30 mai 1573, *Catherine de Médicis au maréchal Damville*, MSS de Béthune, vol. cot. 8712, fol. 73. Elle lui annonce la confirmation de l'élection de son fils au royaume de Pologne, « dont je veux croire que recevrez un particulier contentement; vous priant donner ordre par tout vostre gouvernement à faire faire toutes sortes d'allégresses et remerciemens à Dieu pour toutes les grâces qu'il lui a plu faire à ce royaume, espérant que ce bienfaict sera cause du repos d'iceluy. » — 7 juin 1573. MSS de Béthune, vol. cot. 8702, fol. 241. Charles IX écrivait la même chose à M. de Matignon; il lui disait « qu'en considération d'une aussi grande nouvelle il avoit faict faire procession générale, chanter plusieurs beaux cantiques, faict faire feux de joie et autres démonstrations d'allégresses, les plus grandes dont je me suis pu adviser, et je vous prie faire faire le semblable. »

lemy. Le conseil catholique pouvait-il ratifier de telles promesses [1] ?

C'était sans doute un grand honneur que cette belle couronne de Pologne [2]; toutefois le duc d'Anjou devait-il abandonner ses droits sur le royaume de France ? Le parti catholique, qui dominait le pouvoir, consentirait-il à subir l'avénement d'un successeur moins dévoué ? Il faut se rappeler que les calvinistes avaient cherché d'abord à entraîner le duc d'Anjou ; ils lui avaient offert un riche apanage, la main d'Élisabeth, la souveraineté des Pays-Bas ; mais le prince, un moment ébranlé, s'était rallié d'une manière cruelle à l'opinion catholique par les journées de la Saint-Barthélemy. Les calvinistes entourèrent dès lors le duc d'Alençon son frère ; Charles IX n'avait pas d'enfant mâle ; toujours faible et maladif, sans espoir de postérité, n'était-il pas naturel que le duc d'Anjou, héritier présomptif de la couronne, laissât difficilement un trône où le portait tout un parti triomphant et en majorité ? Ensuite, il fallait abandonner cette cour si douce, si plaisante de France, pour subir un climat sauvage sous des hommes d'austérité et de vie nomade ; et par-dessus tout se soumettre à un sénat de nobles vaniteux, dominant le prince de leur volonté sévère. Le duc d'Anjou quitta le siége de La Rochelle pour consulter sa mère et les chefs du parti catholique ; on convint de poser un principe : c'est que l'acceptation du trône de Pologne ne pouvait priver le duc d'Anjou d'aucun de ses droits de prince et d'héritier de la couronne de France. Cette déclaration, émanée de Charles IX, portait « qu'après sa mort, son légitime successeur était le roi de Pologne, au cas où il ne laisserait point d'enfants mâles. » Dans cet acte, Charles IX reconnaissait « non-seulement pour son héritier Henry d'Anjou, quoique absent de France, mais encore les

[1] MSS Fontanieu, nos 327-328.

[2] L'Espagne poussait au trône de Pologne le prince Ernest d'Autriche, cousin de Philippe II ; elle vit donc avec jalousie l'élection du duc d'Anjou : il y eut à cette époque froideur entre les deux cours. La correspondance de Philippe avec don Diego est empreinte d'un dépit concentré ; il ne voulait pas rompre avec la France, mais il chicanait pour les moindres choses, ne faisait pas droit aux demandes, aux réclamations de la France pour son commerce ; il taquinait l'ambassadeur français, M. de Saint-Gohard, qui s'en plaint dans sa correspondance. Philippe II apprit avec plaisir les dures conditions imposées par les Polonais au duc d'Anjou : « J'ay reçu, écrit-il à Çuniga, la copie du serment qu'a presté M. d'Anjou et les articles qu'il a promis aux Polonois ; l'un et l'autre ne sont pas de nature à exciter mon envie. » (*Archives Simancas*, cot. B 35^{328}.)

fils qu'il pourroit avoir et qui naîtroient en Pologne ; ceux-ci seroient déclarés François et auroient plein droit à la succession [1]. » Toutes les précautions ainsi prises, le duc d'Anjou attendit devant La Rochelle l'arrivée des nonces de la diète polonaise qui venaient solennellement lui offrir la couronne ; on leur fit grandes pompes et fêtes. Enfin, les conditions étant acceptées et le duc d'Anjou proclamé roi de Pologne, le peuple et la cour saluèrent le vainqueur des huguenots comme un nouveau monarque élevé sur le pavois.

La ville de Paris se distingua entre toutes les autres cités pour fêter Monsieur ; les confréries catholiques, les bons bourgeois s'enorgueillissaient des honneurs qu'ils recevaient dans le prince proclamé aux halles comme le pourfendeur des hérétiques et le bras droit de la religion. « Aux Tuileries, il y eut un banquet orné avec magnificences et appareils de grands frais, de rochers, théâtres, salles et toutes sortes de passe-temps descrits en vers latins et imprimés, à l'entrée desquels la royne mère et ses deux fils sont despeints comme s'ensuit. La royne mère a un morion en teste, un bouclier en la main gauche, dans lequel est la Gorgone et une hallebarde en la dextre, appelée par conséquent *Pallas Gallica*. Sur sa teste sont escrits certains vers latins en sa louange. Le roy est appelé *Jupiter Servator*, estant soustenu d'un aigle et foulant aux pieds un dragon et un homme. Sur sa teste pendent plusieurs trophées et des chapeaux de chesne. En mains, il tient le sceptre et la balance, et sous les pieds sont escrits des beaux vers latins en sa louange. Le duc d'Anjou est appelé *Apollo Gallicus* et despeint de mesme avec la lyre, le carquois et les flesches [2]. »

Au milieu de toutes ces pompes de la cité, les nonces rappelèrent les engagements pris par Montluc et Lansac à la diète, ils demandèrent : « Qu'il plust au roy très-chrestien abolir pour jamais la mémoire de toutes choses avenues en France à cause des troubles et guerres civiles ; que sa majesté accordast liberté de conscience à ceux qui feroient profession de la religion réformée, qu'on ne les recher-

[1] MSS de Mesmes, intitulé : *Mémoires des règnes de François II et de Charles IX*, in-fol., tome II, nº 8677/3, page 177.

[2] Description véritable de l'entrée des ambassadeurs polonais à Paris, le 14e jour de septembre 1573 (Brochure). — Le registre des dépenses du conseil municipal de Paris, à l'occasion de ces fêtes, existe encore. Bibliothèque du Roi, carton de l'hôtel de ville.

chast point en leurs maisons, sans estre contraincts d'assister à cérémonie quelconque de l'église romaine. Qu'il soit permis à tous ceux de la religion qui voudroient quitter la France, d'en sortir, de vendre leurs biens et emporter l'argent avec eux ; il leur sera loisible de revenir quand bon leur semblera. Davantage, que le roy très-chrestien, pour souvenance perpétuelle de clémence et bénignité, remette et rétablisse en leurs biens, noblesse et honneurs précédens tous ceux qui ont esté condamnés pour cette prétendue conspiration de Paris, au mois d'aoust 1572, ou leurs enfans et héritiers, nonobstant tous arrests, édicts et jugemens, s'il y en a, le roy cassera et mettra au néant [1]. »

C'était chose difficile que de concéder tant et de si grands articles. Le parti catholique, puissant en France, aurait-il souffert qu'on abandonnât tous les avantages conquis au prix de ses sueurs laborieuses, en face surtout de l'opinion calviniste en armes, tandis que se poursuivait le siége de La Rochelle et la merveilleuse défense des huguenots?

[1] Demandes faites par les nonces de Pologne estant à Paris. (Brochure.)

CHAPITRE XLVIII.

EFFORTS DU PARTI CALVINISTE. — CONJURATION POUR LE DUC D'ALENÇON.

Continuation de la résistance militaire. — Tiers parti. — Le maréchal Damville. — Rapprochement avec les calvinistes. — Le duc d'Alençon. — Maladie du roi. — Les jours gras sous Charles IX. — La Môle et Coconnas.

1573—1574.

Le parti calviniste n'avait point déposé les armes ; partout même quelques heureux changements s'étaient opérés en sa faveur. Les efforts des catholiques devant La Rochelle avaient été vains ; l'attaque, poussée avec mollesse, avait provoquée une défense prodigieuse. Le duc d'Anjou n'avait point retrouvé sa jeune ardeur de la victoire ; il s'était vaillamment comporté, car il avait reçu deux coups d'arquebusade en allant reconnaître l'ouvrage d'une sape ; l'un l'avait atteint à la main, l'autre au col ; grâce à Dieu il n'avait eu que la peau un peu froissée [1] ; mais il ne déployait plus cette activité de capitaine si

[1] Charles IX s'empressa de donner avis de cet événement à sa bonne ville de Paris : « C'est simplement deux coups de mousquets, écrivait-il, un au col, l'autre à la main, qui ne font qu'effleurer la peau. » MSS de Colbert, vol. CCLII, in-fol., p.297. Les gouverneurs des provinces furent également avertis. Charles IX écrivait au maréchal Damville et à M. de Matignon : « Je vous fais ce mot de lettre pour vous dire que dimanche dernier comme mon frère le roi de Pologne alloit recognoistre l'ouvrage d'une sape qu'il faisoit faire à un endroit des murailles de La Rochelle, il lui fut tiré deux coups d'arquebusade, dont l'un l'atteignit au col, et l'autre en la main ; mais grâce à Dieu il n'est demeuré offensé de l'un ni de l'autre, ayant seulement la peau un peu froissée, dont j'ai grande occasion de louer Dieu de l'avoir ainsi miraculeusement préservé, et qu'il soit aujourd'hui en la même bonne santé que si la chose n'estoit pas advenue. De quoi j'ai estimé bien requis de vous advertir, de peur que si l'on faisoit courir autre bruit de mondict frère, vous ne le croyez ; car ce que

remarquée aux champs de guerre. Catherine relevait son courage fatigué : elle lui écrivait cette belle exhortation : « Mon fils, j'ai reçu vos lettres et l'espérance que avez que bientost vous manderez de bonnes nouvelles ; Dieu le veuille par sa grâce ; par sa grâce avez votre conservation et de vos frères et de tous les gens de bien. Le roy vous mande son intention, en cas que auriez pris La Rochelle par force ou par composition, à quoi je vous prie vous résoudre et prendre cette sûreté de moy ; je vous ai trop montré que je vous aime mieux où pouvez acquérir réputation et grandeur que de vous voir auprès de moy, encore que ce me soit un grand contentement ; mais je ne suis pas de ces mères qui n'aiment leurs enfans que pour eux, car je vous aime pour vous voir et désirer les premiers en grandeurs et honneurs et réputation. Par ainsi je vous prie suivre ce que le roy vous en mande sans regret, car vous devez louer Dieu, si prenez cette ville, de vous avoir faict la grâce d'estre le restaurateur et conservateur du royaume, et que en l'âge de 21 ans en avez plus faict que grand capitaine qui ait esté, et cela vient de Dieu, et de luy aussi faut que recognoissiez et à lui seul attribuiez toutes vos victoires. Ne me mettez plus en vos lettres que « n'aurez jamais de plus affectionné serviteur, » car je veux que me soyez affectionné fils, et comme tel me recognoissiez pour la plus affectionnée mère que ait jamais eu enfant ; et ne m'escrivez plus ce mot de serviteur, mais de ce que vous m'estes [2]. »

Le siége traînait en longueur ; la fleur de la chevalerie catholique succombait sous les coups d'arquebusades et coulevrines. Le cardinal de Bourbon mandait de Paris au duc de Nevers, qui se trouvait au camp : « Nous sommes ici attendant tous les jours quelque bonne nouvelle de La Rochelle, et vous asseure qu'il se faict en cette ville de grandes prières, afin que Dieu vous la fasse avoir bientost. Mais nous sommes toujours en crainte pour vous autres, messieurs, que vous hasardiez par trop avec cette canaille-là ; ce n'est pas l'office des princes de faire le simple soudart [2]. » La résistance des calvinistes s'accroissait avec le danger. Les ministres et tout le peuple combattaient en désespérés contre les catholiques trempés des pluies froides d'hiver.

je vous mande est la pure vérité, et la faites entendre à un chascun comme elle est ci-dessus. » MSS de Béthune, vol cot. 8754, fol. 73, et vol. 8702, fol. 132.

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8702, fol. 92. — [2] *Ib.*, cot. 8719, fol. 6.

Ce n'était pas seulement à La Rochelle que les calvinistes organisaient leurs grands moyens de résistance ; les réformés de la Guyenne, du Vivarais, du Dauphiné se montraient non moins décidés à défendre leur liberté et leur foyer religieux. Le maréchal Damville poussait lentement la guerre dans la Languedoc ; le conseil du roi semblait mettre la plus haute importance à s'attirer tout à fait Damville et la maison Montmorency dont il était l'expression. A chaque événement de quelque consistance, on en donnait avis au maréchal [1] ; Catherine et Charles IX lui envoyaient sans cesse des témoignages de confiance. Damville était modéré de principes et de parti ; il menait la guerre avec mollesse, et prenait prétexte du défaut d'argent et de munitions. Le roi lui écrivit que la voie amiable n'ayant pas réussi, il fallait assaillir les rebelles et chercher des ressources au sein même de la révolte armée : « Mon cousin, faictes moins de frais que pourrez, car d'ici je ne vous puis secourir d'argent ni d'assignation, me trouvant si court de moyens qu'il est incroyable, et faudra que vous aidiez des deniers que levez par delà pour fournir aux dépenses de vostre exercite, ou de ce qui proviendra des biens appartenant à mes rebelles qui ont esté saisis. J'écris aux sieurs de Carces, de Gordes et de Mandelot, que si les affaires de leur charge se peuvent passer de leur présence, ils vous aillent trouver avec le plus grand nombre de gentilshommes qu'ils pourront pour vous rendre mieux accompagné ; estimant d'autant que vous aurez plus grand nombre de gentilshommes, en serez beaucoup mieux secouru et moy servi. Estant besoin commencer l'entreprise gaillardement, afin de ne leur donner loisir de reprendre haleine après que l'on aura commencé à les attaquer [2]. »

[1] Le 30 avril 1573, Charles IX écrivait au maréchal Damville : « Je vous prie, mon cousin, vouloir solliciter ceux de Nismes, et tous ceux qui sont de ce parti ; car il n'y a rien que je désire tant que de les embrasser et recueillir comme mes subjects. Sauf leurs ministres, les presches et l'exercice de leur opinion, il n'y a condition à laquelle je ne sois content d'entendre, leur donnant toute asseurance pour eux, leur femme, famille et jouissance de leurs biens. Mon cousin, je suis contrainct d'employer pour La Rochelle tout l'argent et les munitions que je puis recouvrer ; je ne veux abandonner l'affaire que je n'en aye la fin ; de manière que pour ne laisser manquer de rien à mon frère, je me retranche de toute despense, voire des plus nécessaires domestiques. Vous demandez des fonds, il n'y a aucun moyen de vous en donner ; j'espère avec la grâce de Dieu que cette occasion cessera bientost ; car ceux de ladicte Rochelle ayant perdu l'espérance d'être secourus, ils perdront le cœur de se défendre. » MSS de Béthune, vol. cot. 8754, fol. 56.

[2] MSS de Béthune, vol. cot. 8754, fol. 30.

La guerre pouvait se prolonger indéfiniment. Le duc d'Anjou, le chef catholique, allait s'éloigner de la France pour monter sur le trône de Pologne ; les envoyés de la diète, que la ville de Paris fêtait encore, avaient demandé au roi de France quelques concessions pour les sujets de la religion réformée. Sans consentir toutes les conditions imposées par les sénateurs polonais, ne pouvait-on pas accéder à quelques-unes de leurs plaintes? Le conseil ouvrit une négociation avec les Rochelais, abîmés sous les fatigues d'un long siége. Le maréchal Damville, qui s'était également rapproché des calvinistes de la Languedoc, avait porté les mêmes doléances. Toutes ces causes amenèrent l'édit sur l'état de la religion réformée, nouveau point de repos à travers les crises de guerre civile. Ses principales conditions portaient sur les bases suivantes : « La mémoire des choses passées depuis le 24 aoust 1572 à l'occasion des troubles et esmotions demeurera esteinte et assoupie ; desfense à tous procureurs généraux ou autres d'en faire aucune mention ni poursuite; nul ne devoit désormais s'attaquer, injurier, quereller ni disputer, mais vivre paisiblement ensemble comme frères et amis. Et pour donner occasion à nos subjects des villes de La Rochelle, Montauban et Nismes de rester et demeurer en repos, leur avons permis l'exercice libre de la religion prétendue réformée dans lesdictes villes, pour icelui faire faire en leurs maisons et lieux à eux appartenant, hors toutefois des places et lieux publics, pour eux, leurs familles et autres qui s'y voudront trouver. Tous ceux de ladicte religion des autres endroits du royaume pourroient aller, venir et vivre en toute liberté de conscience, faire les baptesmes et mariages, sacremens en leur manière, sans plus grande assemblée que dix seulement, fors et excepté deux lieues à l'entour de la prévosté et vicomté de Paris. Tous les subjects de ladicte religion pourroient vendre, aliéner leurs biens et se retirer où bon leur sembleroit, soit dedans ou dehors le royaume [1]. »

Cet édit n'était pas aussi large, aussi complet que la pacification de 1570 : il ne proclamait plus qu'une liberté de conscience restreinte à des localités : c'étaient plutôt des conditions pour la capitulation de certaines villes qu'un grand édit de tolérance et de culte pour toute une croyance. A Sancerre, la résistance des habitants huguenots

[1] Juillet 1573. « Édict du roy Charles IX[e] sur la pacification des troubles de ce royaume. » Paris, imprimé par Jacques Chouet. — Registre du parlement, vol. II F; 470. — FONTANON, IV, 340.

avait été plus héroïque encore. Pleins des souvenirs de l'Écriture, excités par des ministres zélateurs, ils avaient renouvelé les scènes épouvantables des siéges de Jérusalem racontés par Josèphe [1]. Des articles de capitulation furent accordés ; « toute personne habitant la ville de Sancerre put ouyr et exercer la religion prétendue réformée ; toute offense faicte au roy estoit remise et pardonnée, et sa majesté prenoit les habitans sous sa protection, les tenant et resputant pour bons et loyaux, et toutes les femmes et filles seront aussi conservées en leur honneur, pudicité et intégrité ; toute confiscation de biens et autres estoit révoquée ; les habitans rentreroient en leurs propriétés et jouissance, pouvant aliéner, vendre, oster, charier et disposer comme bon leur semblera [2]. »

Le parti politique avait présidé à toutes ces transactions ; l'esprit modéré du maréchal Damville s'était montré dans les résolutions du conseil. Aussi l'importance de ce parti était grandie ; il songea dès lors à préparer son gouvernement. La première impression de terreur produite par la Saint-Barthélemy commençait à s'effacer ; on ne redoutait plus le mouvement sanglant des halles ; il y avait à la cour de nobles races qui murmuraient de la faveur de la maison de Guise : d'autres avaient subi la religion catholique comme une triste condition de leur défaite, et ne demandaient qu'un prétexte pour courir vers la gentilhommerie provinciale et lui servir de chefs. Henri, roi de Navarre, le jeune prince de Condé, conduisaient les mécontents de cour, faction active, vigilante, qui s'était mise en rapport avec le maréchal Damville. Les parlementaires, qui aimaient tant à rapprocher leur temps des souvenirs de l'antiquité, comparaient le Navarrois reniant sa foi, marmotant ses patenôtres, s'abîmant sous les plaisirs, au milieu des femmes couronnées de fleurs, trempées des parfums d'Italie, à Brutus cachant sous l'idiotisme les grands projets de délivrance. On se disputait pour une maîtresse comme naguère on courait aux champs de guerre, aux duels de barrières ; le sang était chose de coutume ; on s'en tirait avec sa dague pour écrire à sa dame. Tout

[1] Voyez le « Nouveau discours sur le siége de Sancerre, depuis le commencement qu'il fut planté devant la ville, au mois de janvier 1573, jusques à présent, le camp du roy estant encore aux environs d'icelle ; plus, une complaincte de la France en forme de chanson, par J. Gessée. Lyon, Benoist Rigaud, 1573.

[2] Articles de la capitulation et reddition de la ville de Sancerre, 19e jour d'aoust 1573.

était frénésie ; on allait à l'adultère, sûr de trouver la mort dans la tourelle où le mari jaloux attendait la victime d'amour pour la sacrifier; les massacres répétés, des batailles implacables, avaient amené comme une sorte de mépris de la vie ; on se jouait avec les images de la mort que les peintres semaient partout; les nobles dames en portaient à leurs chapelets à gros grains, dans des processions lugubres, où les cris de pénitence se faisaient entendre, tandis que le gentilhomme vindicatif guettait son rival, au coin de la rue Barbette ou de Saint-Jacques de la Boucherie, lieux obscurs, pour le daguer en sortant de chez Cosme Ruggieri l'astrologue, à son oratoire de la place aux Chats. Une lettre de Henri de Navarre nous peint assez vivement cette bizarre situation de la noblesse ; elle est adressée à M. de Miossens, gouverneur en ses pays de Béarn : « La cour, lui dit-il entre autres choses, est plus étrange que l'ayez jamais vue ; nous sommes presque toujours prêts à nous couper la gorge les uns aux autres ; nous portons dagues, et bien souvent la cuirassine sous la cape. Severa vous en dira les occasions. Le roy est aussi bien menacé que moy ; il m'aime beaucoup plus que jamais. M. de Guise et M. Du Maine ne bougent d'avec moy. Laverdin votre frère et Saint-Colombe sont les chefs de mon conseil ; vous ne vistes jamais comme je suis fort en cette cour d'amis. Je brave tout le monde. La ligue que savez, me veut mal à mort, et ont faict défendre, pour la troisiesme fois, à ma maistresse (Mme de Sauve) de parler à moy ; ils la tiennent de si court qu'elle n'oseroit me regarder. Je n'attends que l'heure de donner une petite bataille, car ils disent qu'ils me tueront, et je veux gagner les devans[1]. »

Ce fut dans ces circonstances que le duc d'Anjou quitta la cour pour se rendre dans son nouveau royaume[2]. Catherine de Médicis et

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8915, fol. 1.

[2] Lorsqu'il fut question du départ du duc d'Anjou pour aller prendre possession de sa couronne, la reine mère écrivit au roi d'Espagne afin d'obtenir un sauf-conduit pour son fils qui devait traverser les Pays-Bas ; Philippe II fit des difficultés, éluda la question, et sans refuser absolument il traînait en longueur : Quelle ville doit-il traverser ? Dans quelle forme veut-on le sauf-conduit ? L'empereur en a-t-il envoyé un ? Les princes allemands l'ont-ils également accordé ? Je veux dans cette affaire suivre en tout le même chemin que l'empereur mon beau-père. » Telles sont les questions continuelles qu'il adresse à son ambassadeur à Paris. M. de Saint-Gohard cependant le pressait de donner le sauf-conduit : le roi de Pologne voulait partir de suite. Enfin Philippe II s'y décida, et le 7 octobre il l'envoya à son ambassadeur à Paris pour le faire tenir au duc d'Anjou. Il lui ordonnait de le visiter de sa part ; mais on voit que c'est contrainte : « Si je ne le faisois pas, écrivoit-il, cela seroit re-

Charles IX voulurent accompagner le jeune roi jusque sur la frontière, la reine mère se séparait avec inquiétude de ce fils qu'elle chérissait. Le duc d'Anjou, depuis ses grandes victoires et sa conduite toute populaire aux journées de la Saint-Barthélemy, avait vu s'accroître son ascendant sur la multitude; sa renommée était plus haute que celle de Charles IX couvert de la pourpre et de la couronne. Cette position était si forte parmi les masses, qu'avant le départ convenu, le duc d'Anjou remit au roi son frère un long mémoire sur la manière dont il devait gouverner le peuple [1]. Ce document avait été rédigé par le duc de Nevers, comme le prouve une note de sa main mise sur le dos de ces instructions, divisées en treize chapitres, pour reproduire le nombre des apôtres. Le duc d'Anjou sentait d'abord le besoin de justifier les lenteurs du siége de La Rochelle et son mauvais succès; il avait manqué de tout, d'hommes, d'argent et de munitions; il s'en plaint avec amertume; puis, il donnait un vaste développement aux affaires religieuses. Chef de l'opinion catholique, le duc d'Anjou s'éloignant du royaume, voulait imposer au roi des conditions dans l'intérêt de son parti. Le troisième chapitre, qui traitait de la justice, avait été rédigé entre le duc de Nevers, MM. de Chiverny et de Morvilliers; on y lisait des conseils sur le mode d'administrer le royaume avec unité et fermeté; enfin, le prince s'occupait des finances, des monnaies, gendarmerie, gens de pied, légionnaires, arrière-ban, artillerie, marine, fortifications, et de la manière de décerner les honneurs et récompenses. C'était une large expression des principes

marqué et noté par tout le monde; je ne veux pas mécontenter leurs majestés très-chrestiennes; je paroistrois suspect : voyez-le donc; dictes-luy que j'augure bien de son élection; j'espère qu'elle tournera au profit de Nostre-Seigneur et de l'universelle église; ajoutez plusieurs autres paroles dans le même sens que vous verrez estre nécessaires; vous pourrez également faire des complimens au roy très-chrestien, son frère, et plus en particulier à la royne mère; car, vous le sçavez, le duc d'Anjou est son chéri; enfin vous tascherez par toute sorte de manières qu'il ne reste aucune mauvaise impression. S'il vous paroist nécessaire d'excuser le retard que j'ay mis, vous leur représenterez (comme si cela venoit de vous) l'indisposition que j'ay eue ces jours passés, les couches de la royne, la mort de la princesse ma sœur et mes grandes occupations qu'on devoit considérer; que ce n'est pas manque d'amour et bonne volonté qui sera toujours telle que le requiert nostre alliance et amitié. En suivant ce chemin, je crois que tout s'arrangera comme il convient; et de cette négociation advisez le duc d'Albe. » Arch. de Simancas, B. 35 [328], B, 35 [310].

[1] « Discours présenté au roy par le roy de Pologne son frère, touchant sommairement son voyage à La Rochelle, et autres choses concernant le bien et le repos du royaume. » Collect. Fontanieu, ad ann. 1573.

catholiques, embrassant toutes les circonstances, tous les accidents de l'administration du roi [1].

Ce ne furent que pompes et fêtes durant le royal voyage à travers la France, comédie, mascarades, banquets somptueux. Catherine restait souvent plusieurs heures en conférence avec le nouveau roi de Pologne; et les politiques assuraient qu'il y était question de la possibilité d'un prochain avénement à la couronne de France, car la santé de Charles IX était faible; il se livrait à mille excès de jeunesse et de folie; son amour de la chasse s'accroissait. Toute la matinée il faisait retentir l'air des sons bruyants d'un cor d'argent qu'il portait pendu à son col, à ce point que ses poumons en étaient fatigués. Dans une grande chasse où il s'était écarté de sa troupe, Charles IX se blessa d'un épieu [2], tant il était acharné contre un sanglier. Ces fatigues imprudentes développèrent la petite vérole avec tumeur et pustules, de sorte qu'il s'affaiblissait de toutes les manières. Il n'arrivait pas un accident, un événement de quelque importance pendant ce voyage, dont Charles IX ne s'empressât de donner avis à sa bonne ville de Paris; car la cour, toute catholique, était en parfait rapport d'opinion et de sentiments avec les bourgeois et manants du corps municipal, qui à cette époque accablaient de dons Notre-Dame de Lorette. Le registre de ces présents subsiste encore. Que dirai-je de toutes les belles choses qui furent envoyées par les églises et les bourgeois? « M. de Guerly fit don d'une petite vierge d'argent; les marguilliers, de la part de monseigneur Sainct-Jacques de la Boucherie, la somme de six vingt-deux escus et quatre deniers comptant; les marguilliers de Sainct-Hilaire, deux vingt escus; un particulier, *id.*; M. de Vimont, une petite escuelle d'argent; l'église Sainct-Severin donna forte somme comptant et un diamant petit, façon de lozange; M. de Genlis, une coupe d'argent et un petit chapelet, argent aussi; Sainct-Benoist une cuillère et un anneau, dedans lequel est enchâssé une pierre rouge; Sainct-Méric, beaucoup de vaisselles et bagues et deniers comptant; mais aucun ne se montra si généreux que Sainct-Germain l'Auxerrois : d'abord une bonne somme en escus et en carolus; puis,

[1] MSS de Mesmes, intitulés : *Mémoires sur le règne de Charles IX*, in-fol. n° 8677/2.

[2] Le 21 mars 1573, lettre de Charles IX à la ville de Paris, datée de Fontainebleau; il l'avise que donnant d'un épieu à un sanglier, le contre-coup de l'espieu l'avoit légèrement blessé au-dessus du pied gauche, qui seroit guéri dans deux ou trois jours. Registre de l'hôtel de ville. — MSS de Colbert, vol. CCLII, in-fol. page 297.

de la vaisselle et bagues, une pierre bleue façon de saphyr ; plus, de l'or et de la monnoye remis le 27 mai, et un petit ustensile d'or, d'argent et pierreries [1]. »

S'agissait-il d'entretenir les bonnes armées catholiques, on pouvait faire emprunt sur les riches pour monseigneur le roi. « M. Aubry et sa mère payèrent la somme de quatre cents livres prêtée à sa majesté pour subvenir à ses affaires ; Jacques Lepeltier, marchand bourgeois, la somme de trois cents liv. ; M. Canage, advocat en la cour de parlement, six cents liv. ; la veuve de défunt Henry Ladvocat, cent liv.; M. Nicolas Parent, marchand drapier, bourgeois de Paris, deux cents liv. ; M. Godard, quarante-cinq liv. ; M. Le Camus, cent liv. ; Antoine Robineau, marchand bourgeois, deux cents liv. ; M. de Monthelon, advocat, sept vingt et dix liv. ; Mme Boullange, *id.*; MM. les chartreux, trois cents liv. » Tous les bons bourgeois étaient satisfaits d'ainsi servir la cause catholique, même par de fortes contributions [2].

Le 1er novembre 1573, lettres du roi à la ville de Paris [3] ; il lui annonce « que sur son chemin à Nancy, pour convoyer le roy de Pologne, il étoit tombé malade de la petite vérole, mais légèrement ; ses subjects n'en devoient estre en peine. » Cet affaiblissement de la santé de Charles IX ne tenait point à une préoccupation morale ; ce n'était pas du sang qui sortait par ses pores ; tous ces beaux récits des mémoires huguenots sont démentis par les pièces et chartes de sa correspondance folle et dissipée jusqu'à la crise de petite vérole qui mit ses jours en danger [4]. Catherine voyait avec douleur s'en aller cette vie si jeune, et dans les derniers embrassements qu'elle donna au duc d'Anjou, elle sembla prévoir un triste et prochain avénement : « Allez, mon fils, vous n'y serez longtemps [5]. »

Pendant ce royal voyage le rapprochement du parti huguenot et des politiques s'était accompli. On avait entouré le duc d'Alençon des mêmes prestiges et des promesses qui avaient séduit le duc d'Anjou

[1] Estat des deniers donnés par les paroisses de Paris et autres personnes pour le don et vœu de Nostre-Dame de Lorette, en l'année 1573. Biblioth. du Roi. — Cart. de l'hôtel de ville.

[2] Emprunt sur les riches et aisés de la ville de Paris de deniers fournis au roy. Biblioth. du Roi. — Carton de l'hôtel de ville, n° 9 (compte unique).

[3] Registre de l'hôtel de ville.—MSS de Colbert, vol. CCLII, in-fol. page 297, verso.

[4] La correspondance de Charles IX est d'une grande activité, et d'une admirable précision jusqu'à la fin de sa vie.

[5] D'Aubigné, tome II, liv. XI, page 667.

lors de la paix de 1570 : la souveraineté des Pays-Bas, le gouvernement de la Guyenne avec l'espérance de la main d'Élisabeth et de la couronne d'Angleterre. François d'Alençon visait à la lieutenance générale du royaume ; héritier du nom et des armes de son frère roi de Pologne, il appelait aussi le titre de guerre qui le plaçait à la tête du mouvement armé; et comme ce titre lui avait été refusé par Charles IX, il avait cherché à le conquérir dans la ligue des huguenots et des politiques dont il se proclamerait le chef. Cette ligue comptait plusieurs sommités de parti : Henri, roi de Navarre, le prince de Condé, héritier de ce *roi des fidèles*, que les calvinistes entouraient encore de leur affection [1]. Les maréchaux de Montmorency, Cossé, Damville qui gouvernait toujours la Langue d'oc, agissaient de concert avec la fraction mécontente de la cour. La modération s'armait ; c'est chose rare dans l'histoire des opinions; mais ce phénomène se produit lorsque les politiques menacés trouvent un parti qui consent à les seconder. Le plan était vaste. Comme condition fondamentale on privait le roi de Pologne de la couronne de France pour la placer sur le front du duc d'Alençon ; on tenait pour non avenu l'acte de Charles IX qui, maintenant les droits de son puîné l'appelait au trône ; on accordait liberté religieuse ; et pour se rattacher la classe des bourgeois, on convoquait les vieux états généraux. C'était principalement contre la reine Catherine de Médicis que cette conjuration était conçue ; on lui enlevait l'administration des affaires et toute l'influence qu'elle avait voulu s'assurer [2].

Pour préparer l'opinion au projet qu'on se proposait, les huguenots publièrent une suite de brochures sur les droits réciproques de la couronne et du pays. La plus notable de ces brochures, sous le titre *du Politique*, traitait en dialogue « de la puissance, auctorité et du devoir des princes ; des divers gouvernemens ; jusques où l'on doit supporter la tyrannie ; si en une oppression extrême il est loisible aux sujets de prendre les armes pour défendre leur vie et liberté ; quand, comment, par qui et par quel moyen cela se doit et peut faire ; puis un notable discours de l'auctorité des princes et de la liberté des peuples, en forme de parlage entre Archon et Politie. » L'auteur de ce pamphlet, le dédiant à un sien neveu, avocat en l'un des parlements de France,

[1] De l'estat de France sous Charles IX, tome I.

[2] Voyez le procès manuscrit de La Môle et de Coconnas, où le plan est développé. Collection Béthune, MSS (Bibl. Roy.), et collection Fontanieu, ad ann. 1574.

lui écrivait : « Je prétends monstrer à vous et à ceux qui sont affligés comme nous, que le salut des particuliers consiste en la providence de tous, et que chascun soit muni de ce qu'il doit respondre pour maintenir la juste prise des armes que les chrestiens manient contre leurs oppresseurs : et user tellement de cette prudence, qu'en considérant le passé, on puisse bien ordonner de l'avenir, pour ne se point précipiter ni laisser circonvenir [1]. » Un autre écrit a pour titre : « Discours politiques des diverses puissances establies de Dieu au monde, du gouvernement légitime d'icelles et du devoir de ceux qui y sont assujettis, lequel escrit est plein d'excellentes instructions à toutes sortes de personnes, car on y traite des diverses prééminences, de la supériorité de l'homme sur la femme, prouvée par la Genèse et les épistres de saint Paul : « L'auctorité d'eslire les princes à qui appartient? dit l'auteur ; on trouvera que par droit naturel, par l'usage des choses de toujours accoutumé, par toute équité et raison, après Dieu l'autorité est vers la multitude du peuple ; c'est pourquoi elle est nommée autorité publique ou des peuples lesquels la communiquent aux princes, pour l'exercer à l'utilité d'iceux peuples, et non pour leur ravir et en abuser. ». Le *Réveille-matin des Français* attaquait plus ouvertement encore la royauté, et posait en fait la souveraineté populaire [2]. Jamais la presse n'avait été si hardie, si puissante sur les opinions. Ce grand principe du libre examen, jeté dans la société par le protestantisme, avait soulevé je ne sais quelle effervescence de pensée ; on avait nié l'unité de l'Église ; on arrivait par la force des choses à combattre l'unité royale, ce prestige de la couronne consacré à Reims sur l'autel. La lutte avait été, dans l'origine de la monarchie, entre les hommes d'armes et le chef qu'ils avaient élu ; plus tard entre l'Église et le roi qu'elle avait oinct ; puis entre les grands tenanciers, les fiers vassaux, la papauté et la couronne ; maintenant arrivait la dernière lutte terrible entre les sentiments populaires, les principes, les théories de la multitude et l'autorité royale. Les pamphlets de la réforme et de la ligue, toutes ces doctrines de régicide, alors partout si prodiguées, quoique puisées à des sources diverses, eurent pour résultat d'affaiblir la grande force du pouvoir ; et cela avance les révolutions.

[1] Paris. Frédér. Morel, imprim. 1574.

[2] Le *Réveille-matin* a été plusieurs fois imprimé : la meilleure édition est celle de Basle, 1574.

Le jeune roi de Navarre et le prince de Condé s'étaient complétement associés aux projets des politiques ; ils étaient dans une très-fausse position à la cour ; plusieurs fois Henri de Béarn avait demandé à retourner dans ses bonnes terres pour mettre ordre à son gouvernement qui de toute part s'en allait ; on se gardait bien de lui donner telle licence : Henri cherchait à s'oublier lui-même dans les folles mascarades, les tendres intrigues où Mme de Sauve dominait tout de ses charmes. Le pauvre roi de Navarre n'était pas plus heureux en amour que dans son gouvernement, et lesdits de cour et du peuple le dénommaient : « Roy des cocus; » Madame Marguerite le trompait ; voire même toutes ses maîtresses. La race des Bourbons était en ce point peu favorisée, et le beau roi de Pologne portait pendu à son cou le portrait de la princesse de Condé, gage de sa tendresse. Henri de Navarre apprenait ici à dissimuler, à ne dire qu'une partie de ce qu'il sentait et de ce qu'il voyait. Lui-même nous a décrit ses inquiétudes de palais : « Je vivois à la cour où j'eus advertissement de plusieurs endroits qu'on vouloit tuer le roy, M. le duc et moy, et faire le roy de Pologne roy, ce que je ne voulus jamais croire. Toutefois faisant entendre ce que j'avois ouï à M. le duc, il me dit qu'il avoit eu beaucoup de pareils advis, et que M. de Guise faisoit assembler à Joinville pour faire l'exécution de ceste entreprise. Et moy estant à la chasse, je trouvai dix à douze chevaux avec armes, comme vit le guidon de M. le prince de Condé qui en trouva quarante ou cinquante en ce mesme esquipage, qui estoit assez pour nous en faire croire quelque chose. Puis vostre majesté de retour de Rheims, vous me fistes une si maigre mine et commençastes à avoir une telle desfiance de moy, que cela me fit penser qu'il y avoit mescontentement [1]. »

Au retour de Charles IX et de Catherine de Médicis, tout était organisé par les politiques et les chefs des huguenots pour mettre leur projet promptement à exécution ; on devait choisir les folies des jours gras, favoriser l'évasion de Henri de Navarre et du prince de Condé qui iraient soulever la gentilhommerie provinciale. Le parti politique, sous les ordres des trois maréchaux Cossé, Montmorency, Damville qui s'en faisaient les représentants militaires, se réunissait pour proclamer le duc d'Alençon héritier présomptif de la couronne ; les let-

[1] Interrogatoire faict par le roy au comte de Coconnas. — Déposition du roy de Navarre, 13e avril 1574. MSS.

tres de convocation pour les états généraux étaient toutes prêtes.

La cour s'était retirée à Saint-Germain ; le roi Charles IX se trouvait parfaitement gardé par les Suisses, les gentilshommes de sa maison, hallebardiers et arquebusiers ; mais un coup de main de la chevalerie provinciale devenait facile, parce que la population du château était peu nombreuse, et que la conjuration s'étendait même parmi les gardes. L'état de Charles IX empirait ; les fatigues du voyage, les suites de la petite vérole avaient menacé sa faible constitution ; les souffrances l'avaient rendu sombre, colère, vindicatif ; il ne pouvait supporter la moindre contradiction, et il abandonnait volontiers le pouvoir à sa mère. Pour cacher leurs desseins, les huguenots et les politiques faisaient courir mille bruits ; n'allait-on pas renouveler les massacres des vêpres siciliennes et de la Saint-Barthélemy [1] ? on supportait avec impatience le dernier édit de pacification. Il y avait eu entreprise secrète sur plusieurs villes du Languedoc et sur La Rochelle ; la cour ne voulait déjà plus des conditions concédées aux huguenots. Catherine de Médicis manifestait des craintes, exerçait une surveillance attentive : « La royne mère donna à entendre que le sieur duc son fils avoit des gens cachés dans sa chambre et garde-robe pour exécuter quelque mauvais dessein, dont elle lui avoit auparavant jeté le chat aux jambes à Soissons. De faict, comme lors elle avoit couru les rues toute la nuict, aussi alla-t-elle en personne fouiller les chambres et garde-robes pour voir s'il y auroit quelqu'un qui lui fust suspect [2]. »

Les personnages actifs et en nom dans la conjuration contre le conseil étaient Joseph de Boniface, sieur de La Môle, gentilhomme provençal, et le comte de Coconnas, d'origine piémontaise ; l'un et l'autre bons catholiques, mais liés aux politiques par leurs souvenirs et leur affection. Le château de Saint-Germain était alors tout entier à la disposition de la maison de Guise ; c'était là que se trouvaient le roi, sa mère, le conseil ; un coup bien dirigé pouvait tous les livrer aux

[1] 2 février 1574. Lettre du roi aux prévôt des marchands et échevins, sur le faux bruit qui courait que le lendemain se devait renouveler le massacre de la Saint-Barthélemy. Registre de l'hôtel de ville. — MSS de Colbert, vol. CCLII, in-fol. page 297. — Lettres missives du roi pour découvrir et faire chastier ceux qui ont fait courir le bruit qu'il devait y avoir une autre Saint-Barthélemy. Regist. de l'hôtel de ville, X, fol. 334 et suiv.

[2] « Commencement des politiques qu'on appelle, et des divers changemens advenus depuis. » Paris, 1574. (Brochure.)

mains des politiques. La pensée de la conjuration d'Amboise se reproduisait à toutes les entreprises des huguenots. Dans ces temps d'affection monarchique, enlever le roi paraissait le seul moyen pour arriver au pouvoir : « On fut adverti que deux à trois cents chevaux estoient à douze ou quinze lieues de là. Cela advint sur la fin de février 1574. Cependant les plus clairvoyans, quoiqu'ils n'entendissent tout, jugeoient que le duc d'Alençon avoit fait assembler cette troupe avec résolution de s'en aller avec eux et se retirer de la cour, voyant la manifeste défiance qu'on avoit de luy, et par conséquent le danger esvident où il estoit de sa personne, joinct au grand bruit qui couroit à Paris et à la cour, jusques aux pages et aux laquais, qu'on devoit bientost faire à Sainct-Germain une autre journée Sainct-Barthélemy. Mais la royne mère et ses conseillers prenant cela à leur advantage, et bien joyeux de telle occasion qu'ils firent bien servir depuis à la confirmation de ce qu'ils voulurent imposer au duc d'Alençon et au roy de Navarre, afin de leur oster tout maniement et les tenir à leur merci, disent et publient que c'estoient des gens assemblés en armes pour venir tuer le roy, sa mère et son conseil. Pour rendre cela plus croyable, tous (hormis le roy qui fut persuadé par aucuns de ne bouger) deslogèrent à grande haste de Sainct-Germain, depuis les neuf heures du soir jusqu'à la minuict vers Paris ; les uns par les bacs et les autres par le costé de Sainct-Cloud; les uns à cheval, la pluspart à pieds, quelle qualité et grandeur qu'il y eust en leur personne ; et plusieurs rencontrés les uns sans bottes, les autres sans chausses et les autres sans souliers ; sortant tout cela de la chaude alarme que les instrumens du conseil secret donnèrent à ladicte assemblée à l'effect dessus dict, afin que ceux de Paris fussent tant mieux disposés à recevoir tout ce qu'on voudroit imputer au duc d'Alençon et au roy de Navarre [1]. »

Le retour à Paris était une mesure catholique parce qu'on se livrait à une immense population fidèle aux vieilles lois de l'Église et prête à défendre le conseil dominé par les Guise. La reine mère ne descendit même pas aux Tuileries ; elle vint habiter la maison du maréchal de Retz, sise au faubourg Saint-Honoré, pour de là se prémunir contre toute entreprise. Charles IX, durant ce voyage, s'était plaint, au milieu de ses souffrances, de ce règne toujours si profondément agité ; il s'était écrié : « Me laissera-t-on à la fin mourir tranquille? » Les

[1] « De l'entreprise advenue à Sainct-Germain en Laye. » 1574. (Brochure.)

suites de la petite vérole avaient aggravé un ulcère aux poumons. Les médecins en désespéraient.

La conjuration était éventée, et par conséquent on ne devait plus la redouter. La reine mère fit venir en sa présence le duc d'Alençon et le roi de Navarre : « Qu'avez-vous tramé, mon fils François, s'écria-t-elle ; et voulez-vous haster de désavouer tout ce qui a esté faict. » Et François d'Alençon, tout tremblant, récita la charte suivante : « Nous fils et frère de roy, pair de France, ayant entendu qu'aucuns imposteurs ont malheureusement et meschamment dict et semé de faux bruits contre nous, nostre honneur et le devoir que nous avons et voulons toute nostre vie porter au roy nostre souverain seigneur et frère, en ce qu'ils disent que nous favorisions l'entreprise qui fut dernièrement faicte contre sa majesté à Sainct-Germain en Laye, et que nous nous devions rendre leur chef ; nous avons supplié très-humblement sadicte majesté pour faire cognoistre nostre droite intention, nous permettre faire cet escrit signé de nostre main ; par lequel nous certifions à un chascun que c'est chose du tout fausse et controuvée et à laquelle nous n'avons jamais pensé, et que tant s'en faut que nous nous eussions voulu tant oublier, que nous nous sommes résolus, ainsi que le devoir de nature et des lois divines et humaines nous le commande, de mettre et exposer notre propre vie et tout ce que Dieu nous a donné de moyens, amis et serviteurs, pour celle du roy notredict seigneur et frère, pour la conservation et manutention de sa couronne et Estat, et de ses bons, fidèles et loyaux subjects ; et de nous opposer et courre sus à ceux qui lui sont rebelles et troubleront le repos et la tranquillité de ce royaume [1]. »

Vint après le tour de Henri de Navarre, et avant de sceller sa charte de désaveu, le pauvre chef de la gentilhommerie béarnaise, pour apitoyer la reine mère, crut devoir raconter sa vie d'enfant et de cour. « Or, afin que je commence à vous tesmoigner ma vie et mes effects passés, je vous dirai, madame, que le roy mon père et la royne ma mère m'amenèrent en l'aage de sept ans en votre cour afin de me

[1] 24 mars 1574. « Déclaration de très-illustres princes et seigneurs les duc d'Alençon et roy de Navarre, portant tesmoignage de leur droite intention et bonne volonté envers la majesté du roy, avec résolution de s'opposer et courre sus à ceux qui luy seront rebelles. » Bibliothèque du Roi, recueil de pièces in-8º, verso coté L, $^{1455}/_{8}$, pièce 30. — « Interrogatoires et dépositions, tant de Monsieur, frère du roi, que des sieurs de La Môle et Coconnas, avril, 1574. MSS de Béthune, vol. cot. 8926, fol. 90.

rendre aussi affectionné à vous bien et loyalement servir comme le roy mon père qui n'a voulu autre témoin de ce qu'il vous estoit que son sang et la perte de sa propre vie, laquelle fut bien courte pour moy qui dès lors demeurai sous l'obéissance de la royne ma mère, laquelle continua de me faire nourrir en la religion qu'elle tenoit. Soudain un bruit s'estoit répandu que les ennemis du royaume vouloient exterminer les femmes et enfans. Ce qui esmut tellement à pitié la royne ma mère, qu'elle se deslibéra d'aller à La Rochelle, où elle me mena. Et mon oncle dressant son armée, elle m'envoya avec lui, où tous ceux qui sont venus de vostre part pour traiter de la paix, vous ont pu tesmoigner le désir que j'avois d'estre près de vos majestés pour vous faire très-humble service. Ensuite on parla de mon mariage avec la sœur du roi ; duquel j'eus un grand contentement ; la preuve en est que ma mère étant morte, j'aurois eu bonne excuse pour retourner en mes pays ; toutefois je m'acheminai avec la meilleure troupe de mes amis et serviteurs que j'avois pu assembler, et ne fus content que ne fusse près de vos majestés. Après mes nopces, advint la Sainct-Barthelémy où furent massacrés ceux qui m'avoient accompagné, dont la pluspart n'avoient bougé de leurs maisons durant les troubles ; entre autres fut tué Beauvais qui m'avoit gouverné depuis l'aage de neuf ans. Vous pouvez penser quel regret ce me fut voyant mourir ceux qui estoient venus à ma simple parole ; ce desplaisir me fut tel que j'eusse voulu les racheter de ma propre vie, mesme les voyant mourir au chevet de mon lit. Dès lors je demeurai seul, desnué d'amis et de fiance [1]. » Et en contant ainsi sa vie de malheur, Henri sanglotait, cherchant à attendrir le conseil. Le projet n'avait pas réussi, on demandait grâce. Le prince de Condé, plus heureux, s'était sauvé de la cour, et, traversant en toute hâte les provinces, il se réfugia en Allemagne ; il y sollicitait des secours pour la cause huguenote. La Môle et Coconnas furent livrés à la question, et rien de plus touchant que la déposition de La Môle au milieu de ces tortures épouvantables que les parlements appliquaient avec une si impitoyable sévérité.

« A esté pris par les questionnaires qui l'ont faict despouiller. Faictes, dit-il, ce qu'il vous plaira, adjoustant qu'il a eu plusieurs

[1] « Interrogatoire et déposition du roy de Navarre, le 13e jour d'avril. » 1574. (Brochure.)

coups d'arquebusade au service du roy, et que M. de Montmorency et tous les huguenots estoient ses ennemis. Admonesté de penser rendre l'ame nette à Dieu et qu'il n'espère plus aux hommes, dict que s'il y a quelque chose sur sa conscience, il ne sera sauvé, et que son maistre le faict mourir. Admonesté de purger son ame, dict que si la royne veut lui sauver la vie qu'il luy fera un très-bon service et fera ce qu'il luy plaira. En le despouillant luy a esté trouvé un *agnus Dei* pendu au col. Fut remonstré qu'il avoit faict ses pasques le jeudy auparavant de Pasques fleuries, et qu'on ne sçait pourquoy il les faisoit ledict jour ; respond qu'il ne les faisoit que de peur de la presse. « Pauvre La Môle, s'est escrié, n'y a-t-il point moyen d'avoir grace ? Je ne demande autre chose que d'estre enfermé en un couvent pour prier Dieu le reste de ma vie. » Interrogé s'il y avoit des intelligences au chasteau, dict que non, et supplie Dieu qu'il damne son ame s'il en sçait aucune. Remonstré qu'il avoit des images de cire en sa maison qui avoient deux trous à la teste, a dict : Ah Dieu ! si j'ai faict image de cire pour le roy, je veux mourir ! Il s'escrioit : « Messieurs, je ne sçais autre chose, sur la damnation de mon ame [1]. Je ne sçais autre chose par le Dieu vivant et sur ma damnation ! vrai Dieu éternel ! mon Dieu ! je ne sçais autre chose. » Interrogé que vouloit faire

[1] Ces images de cire préoccupaient la reine Catherine. J'ai trouvé d'elle deux lettres curieuses sur Cosme Ruggieri :

« Monsieur le procureur, ce soir on m'a dict que Cosme ne disoit rien. C'est chose certaine qu'il a faict ce que mon fils d'Alençon avoit sur lui, et que l'on m'a dict qu'il a faict une figure de cire, à qui il a donné des coups à la teste, et que c'est contre le roy, et que ladicte figure a esté trouvée parmi les besognes de Môle; aussi qu'au logis où il estoit à Paris, il a beaucoup de méchantes choses, comme des livres et des papiers. Je vous prie en advertir de tout ce que dessus le premier président et le président Hennequin, et me mandez tout ce que Cosme aura confessé, et si ladicte figure a esté trouvée, et au cas qu'elle le soit, de faire que je la voye. CATHERINE. »

« Monsieur le procureur, je vous envoye ce porteur, qui est à moy. Il vous dira ce que le lieutenant du prévost de l'hostel lui a dict ce que Cosme conta quand il le prit ; et afin qu'il ne change, je ay faict redire, et je vous escris icy la mesme chose. C'est que ledict Cosme, incontinent qu'il fut pris, lui demanda si le roy vomissoit, s'il saignoit encore, s'il avoit douleur de teste, et comment alloit de La Môle, et qu'il l'aimeroit tant qu'il vivroit. Faictes-lui tout dire, et envoyez querir ledict lieutenant, et communiquez la présente au premier président et au président Hennequin, et que l'on sache la vérité du mal du roy, et qu'on lui fasse défaire, s'il a fait quelque enchantement pour faire aymer La Môle à mon fils d'Alençon, qu'il le déface. A onze heures du soir, le 29 d'avril *. CATHERINE. »

* Lettre de Catherine de Médicis au procureur général La Guesle. MSS Béthune.

Monsieur après qu'il se seroit retiré, dit ne sçavoir autre chose, et supplie qu'on ne le tourmente plus et qu'il a dict la vérité en sa conscience; et en pleurant s'est mis à genoux disant, sur la damnation de son ame, qu'il ne sçavoit autre chose, et que si le roy luy vouloit sauver la vie il luy feroit plaisir, et a supplié qu'on demande au roy grace pour luy. A esté habillé, et en ce faisant a dict plusieurs oraisons. Admonesté encore de dire vérité et d'oublier le monde, a déclaré n'en sçavoir autre chose, et a dict quelques oraisons [1]. »

On avait atteint la conjuration de cour; il fallait aller au tiers parti; le conseil fit arrêter les maréchaux de Cossé et de Montmorency; et le pouvoir de Catherine grandit avec celui des catholiques. Le grand procès que la reine suivit en cette circonstance fut dirigé tout autant contre le parti politique que contre les huguenots. Ce tiers parti devenait alors menaçant parce qu'il se liait au mouvement provincial et qu'il avait pris un chef, le duc d'Alençon; il contrariait les projets de Catherine de Médicis; elle saisit ce prétexte pour les accomplir et les faire sanctionner. Toute conspiration échouée fait largement marcher le pouvoir contre lequel elle est dirigée. C'est pour lui un élément de succès.

[1] Voyez « Lettres et actes sur le fait de la conjuration de La Môle et Coconnas; commission au parlement, décret de prise de corps contre plusieurs seigneurs. » MSS Dupuy, vol. DXC. — « Procès-verbal de la question et exécution du sieur de La Môle, le 30e et dernier jour d'avril 1574. » (Brochure.)

CHAPITRE XLIX.

DERNIERS MOMENTS DE CHARLES IX.

Prise d'armes des huguenots réunis aux politiques. — Le roi à Vincennes. — Conjuration. — Mesure de violence. — Charles IX avant sa mort. — Précautions de Catherine. — Mort du roi. — Portrait de Charles IX.

1574.

Les mesures violentes prises contre le tiers parti ne s'étendaient pas au delà d'une cour effrayée. Plusieurs gouverneurs de province avaient secrètement adhéré aux intentions du maréchal Damville, et partout les huguenots restaient en armes. Charles IX retrouvait une activité factice qui procédait par soubresauts; la Normandie était agitée par l'expédition de Montgommery et les secours cachés de l'Angleterre. Des dépêches secrètes de M. Dagny, envoyé en Danemarck et en Suède, annonçaient un armement de seize vaisseaux suédois et danois qui se dirigeaient vers les côtes de France. Les reîtres, mécontents de ce que le roi ne les avait pas payés, en conformité des conditions de la paix de 1570, étaient en outre excités par le prince de Condé et les intrigues des huguenots. Dans ces grandes difficultés d'affaires et pour préparer l'avénement du duc d'Anjou, la reine mère décida que le conseil et le roi devaient se retirer à Vincennes, car à l'abri des bonnes murailles, défendus par les forts donjons, on pouvait encore résister à ces entreprises armées qui tourmentaient les derniers moments de Charles IX.

Le jeune et malheureux roi, toujours sous l'aile de sa mère, était effrayé de ce spectacle d'une guerre nouvelle qui de toutes parts se préparait; il écrivait à chaque instant aux gouverneurs des provinces

afin de calmer ces séditions menaçantes; il les priait « de se comporter paisiblement avec ceux de la religion, desclarant qu'il ne vouloit aucun tort leur estre faict, ni dissemblable traitement en toutes leurs affaires qu'à ses autres subjets, et les faire prendre en la sauvegarde de leurs voisins catholiques pour les faire assurer et garantir de la violence qu'on leur voudroit faire, de laquelle, où elle seroit entreprise, il commandoit à ses officiers faire la plus ronde et exemplaire justice qu'il seroit possible, et les priant d'y tenir la main, appelant Dieu à témoin qu'il n'avoit autre volonté que de voir tous ses subjects en repos [1]. » Comme l'arrestation des maréchaux Montmorency et Cossé avait fait une impression profonde, le conseil sentait le besoin d'en justifier la nécessité. Charles IX écrivit encore aux gouverneurs de province : « Ayant trouvé par le procès faict à La Môle, comte de Coconnas et leurs complices, que les maréchaux de Montmorency et de Cossé estoient les principaux auteurs des conspirations faictes contre ma propre personnne et mon Estat, et ayant présentement descouvert que, continuant leurs malheureuses entreprises et intentions, ils estoient sur le poinct de tenter et exécuter encore un coup, ce qu'ils avoient failli auparavant, j'ai esté contraint de me saisir de leur personne et iceux faire mener en la Bastille à Paris. Dont je vous ai bien voulu advertir [2]. »

Pouvait-on éviter une prise d'armes générale? Le roi avait des retours à la vie, mais presque aussitôt il retombait dans un malaise précurseur de la mort. Tout était en désordre. Le parti du duc d'Alençon ne s'était pas éteint par le supplice de La Môle et de Coconnas ; la reine mère avait frappé fort dans cette triste procédure, mais tous les ressentiments n'étaient pas étouffés. On avait à la cour les principaux otages : le duc d'Alençon, le roi de Navarre. Les maréchaux de Cossé et de Montmorency étaient captifs à la Bastille. Damville seul n'avait pu être surpris, et il était à la tête d'une puissante armée dans le Languedoc. Pour assurer la transition du règne sans secousse,

[1] « Lettres du roy aux gouverneurs des provinces. Paris, 1574. » (Brochure.) Voyez aussi : Lettre à M. de Saint-Estève. Charles IX proteste qu'il n'a autre désir que le bonheur et conservation de ceux de la nouvelle opinion ; il lui ordonne de prendre sous sa sauvegarde ceux qui se contiendront doucement. — Pièces justificatives pour servir à l'histoire de France. Paris, 1759. Chambert et Hérissant, tome I, part. 2.

[2] MSS de Béthune, vol. cot. 8765, fol. 89.

Catherine de Médicis avait besoin du grand pouvoir qu'elle préparait en silence ; elle s'était jusqu'ici soutenue en publiant partout que la santé du roi était meilleure. Mais cette vie s'en allait sans espérance ; elle pensa qu'il fallait enfin l'annoncer aux sujets et assurer les voies à son pouvoir. Dans de nouvelles chartes scellées d'une main tremblante, Charles IX disait : « Considérant qu'il est très-nécessaire de pourvoir aux affaires qui se présentent ordinairement tant au dedans qu'au dehors le royaume, pour l'entretènement, grandeur et conservation de cette couronne ; n'y pouvant vaquer et entendre ainsi qu'il est requis, pour raison de l'indisposition de maladie, nous ne saurions faire élection de personne sur laquelle nous nous puissions plus reposer que sur la royne notre très-honorée dame et mère ; pour ces causes et autres grandes considérations, nous avons donné et donnons à la royne notredicte dame et mère plein pouvoir, puissance et auctorité d'ordonner et commander aux princes tant de notre sang qu'autres, nos cours de parlemens, mareschaux de France, gouverneurs des provinces, et généralement à tous nos subjects, de quelle qualité et conditions qu'ils soient, tout ce qu'elle verra et cognoistra estre bon et utile et nécessaire à la conservation de cet Estat : faire et ordonner toutes les despesches qu'elle advisera devoir estre faictes tant dedans que dehors notre royaume. » Charles IX renouvelait la déclaration en faveur du roi de Pologne pour la succession au trône de France ; il y était appelé d'après les lois observées de tout temps dans le royaume : « La royne notredicte dame et mère aura toute-puissance et auctorité d'ordonner ce qu'elle verra devoir estre faict pour faire rendre l'obéissance au roy de Pologne notredict frère, faisant chastier et punir tous les désobéissans [1]. » Maîtresse de cette volonté dans une existence éteinte, Catherine, avec force de caractère, fit venir auprès d'elle le duc d'Alençon et le roi de Navarre ; rappelant leur toute récente conjuration, elle les menaça d'une procédure en parlement ; puis, reprenant son ton de douceur, elle exigea d'eux le serment solennel de leur bonne volonté et affection envers S. M. le roi, promettant de s'opposer de tout leur pouvoir à ceux qui lui seraient rebelles. La reine se hâta de faire publier dans Paris cette déclaration qui compromettait les deux chefs de parti, afin de déjouer toutes les espérances.

[1] Reg. du parlement, vol. II G, fol. 131. — FONTANON, tome II, page 22.

La première charte du roi mourant ne lui paraissant pas suffisante, Catherine s'entendit avec le chancelier de Biragues pour se faire officiellement accorder le titre de régente. « Elle entra en la chambre du roy suivie de Biragues, par lequel elle fit derechef remontrer au roy, d'autant que la maladie empeschoit, qu'il ne pouvoit entendre à plusieurs affaires où sa présence estoit requise, il seroit bon qu'il donnast autorité de régence à la royne mère, et comandast que lettres lui en fussent expédiées. Le roy se voyant par là comme condamné à mort, fit venir les secrétaires des commandemens et les capitaines de ses gardes, auxquels il dit : Faictes tout ce que la royne ma mère vous commandera, et lui obéissez comme à moi-mesme. Et peu avant sa mort la pria de poursuivre jusques au bout ceux qu'il appeloit perturbateurs du repos public; et de grande véhémence lui dict par deux fois : Madame, je vous en prie bien affectueusement [1]. »

Tous ces actes se passèrent avant le grand calme de la mort. Les pamphlets huguenots rappelèrent des circonstances odieuses sur la fin de Charles IX, les remords d'un grand crime, le sang qui sortait de sa bouche furieuse et de ses membres convulsifs. La nourrice calviniste du jeune roi, présente à sa mort, rapporte qu'au milieu de douleurs aiguës et en larmoyant, il s'écriait : « Ah ! ma nourrice, ma mie, ma nourrice, que de sang et que de meurtres ! ah ! que j'ai suivi un méchant conseil ! O mon Dieu ! pardonne-les-moi, et me fais miséricorde, s'il te plaist ; je ne sais où j'en suis, tant ils me rendent perplexe et agité ; que deviendra tout ceci? que ferois-je? Je suis perdu, je le vois bien [2]. »

Les calvinistes s'acharnèrent sur ce cadavre de roi, parce qu'en effet c'était sous son règne qu'avait éclaté la plus sanglante des réactions populaires ; les catholiques, au contraire, le placèrent haut. En temps de partis il n'y a, pour certains noms, qu'un Panthéon de gloire ou les Gémonies. J'ai peint le caractère de Charles IX ; il ne fut point cruel par nature : esprit maladif, tourmenté par les tempêtes, il subit l'énergie d'une des puissantes opinions qui dominaient la société. Vivant au milieu des guerres civiles, il chercha d'abord à concilier les partis sous la haute influence de sa mère, et quand il ne le put, parce que leur coexistence était impossible, il voulut les

[1] De l'estat de France sous Charles IX, tome III.

[2] Le roi mourut le 30 mai 1574.

dompter l'un par l'autre. Il ne fut point le maître, et jamais roi n'eut une volonté moins libre et moins spontanée. Dès son enfance, les huguenots dominent ses conseils ; ensuite il passe successivement au tiers parti, aux catholiques, revient aux huguenots, dont la Saint-Barthélemy le débarrasse. Quand l'une des grandes factions avait la victoire, elle courait s'emparer de son nom, car le scel royal était alors un prestige invincible. En examinant même ce jeune prince, adulé par les calvinistes à son origine, puis traîné dans la boue par leurs pamphlets ; quand on le voit victime de ses inquiétudes, de ses tourmentes de guerres civiles, périr à l'œuvre à vingt-quatre ans, on sent je ne sais quelle pitié douloureuse pour tant d'infortunes.

Les regrets du parti catholique furent vifs. En pleine chaire et dans son oraison funèbre, messire Sorbin s'écriait : « François ! quel heureux règne et prospère vous aviez moyen de vous promettre, si les jours d'un si sage roy n'eussent esté abrégés ! Mais nostre misérable raison ne méritoit pas l'honneur d'un tel roy : ainsi furent retirés Josias et Ézéchias du milieu des maux de leurs temps ! Ce grand roy! il a esté si avide et cognu de tous, si affectionné à ouyr la parole de Dieu, et mesme y avoit tellement profité, que quelquefois en la ville de Melun, à la fin de son repas, il discouroit particulièrement de tous les articles de la foi, détestant l'hérésie, à la grande admiration de tous les spectateurs. Et qui, bon Dieu, ne regretteroit la beauté d'une tendrelette fleur, qui n'est sitost espanouie qu'une tempeste, ou le tranchant d'un soc ne renverse et fasse périr du tout ? Et qui par mesme moyen pourroit avoir le cœur si ferme, ou plus tost obstiné, qui voyant la jeunesse de nostre bon prince si tost renversée et fanée, que la beauté et fleur de son aage commençoit à fleurir et se rendre odoriférante devant toutes les nations du monde, ne la regretteroit ? O mort! combien amère est ta mémoire [1] ! »

On fit aussi de nombreuses épitaphes et de touchantes élégies : « Ce bon roy estoit mort avant le temps, par trop d'amour qu'il portoit à la France, ainsi qu'on voit un tendre père mourir d'ennuy pour ses enfans ; sa grace gentille abattoit les cruelles rages et feroit rou-

[1] « Oraison funèbre du très-haut, puissant et très-chrestien roy de France Charles IXe, piteux et débonnaire, propugnateur de la foy et amateur des bons esprits, prononcée en l'église Notre-Dame à Paris, le 12 juillet 1574, par A. Sorbin, dit de Saincte-Foix, son prédicateur ordinaire. » Paris, Guillaume Chaudière, rue Saint-Jacques, à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage.

gir l'ennemi le plus effronté [1]. » Et en ses obsèques et enterremens cheminoient en teste cinq cents pauvres vestus de deuil, portant chascun une torche de quatre livres de cire jaune, avec armoiries doubles; lesdicts estoient conduits de vingt conducteurs tenant chascun un baston noir à la main pour les guider et faire garder bon ordre; les cent-suisses de la garde portant leurs enseignes dedans le fourreau; les mesmes officiers de la maison dudict seigneur et ceux de la bouche; marchant derrière comme plus honorable lieu; les maistres d'hostel avec leurs bastons; puis six pages vestus de velours noir avec le chaperon de drap, montés sur six grands coursiers couverts et houssés de velours noir traisnant jusqu'à terre avec une grande croix de satin blanc; les vingt-quatre archers du corps vestus par-dessus leurs hocquetons d'orfévrerie, de robes à chevaucher de drap noir; les estats de la ville estoient venus processionnellement au-devant du corps, avec quelques présidens de la cour et grande partie des conseillers vestus en deuil. En l'ordre de marcher et tenir rang, se murent quelques différends et propos d'altercation entre messieurs du parlement et les esvesques et gentilshommes de la chambre du roy; toutefois la cour de parlement gagna et tint les plus prochains lieux de l'effigie du roy. Le samedi dixième de juillet, le corps fut porté en l'église Sainct-Antoine, laquelle estoit garnie d'autant de luminaires qu'elle en pouvoit porter, et tendue de drap noir, et le dimanche, révérend père en Dieu, messire Pierre de Gondi, esvesque de Paris, chanta le *subvenite*, etc., et chascun à son rang donna de l'eau bénite au corps; après quoi commença l'oraison funèbre qui dura environ une heure, et après la dernière messe dicte, le corps fut mené en la fosse, et chascun se despartit pour disner [2]. » Les huguenots n'épar-

[2] L'amour qu'il portoit à outrance,
A nostre désolée France,
L'a faict mourir avant le temps;
Tout ainsi qu'on verroit un père
Accablé de tristesse amère,
Mourir d'ennuy pour ses enfans.

Sa beauté, sa gentille grace,
La gravité peint en sa face,
Et sa naturelle bonté,
Abattront la cruelle rage,
Et feront rougir le visage
De l'ennemi plus effronté.

[2] « Discours des obsèques et enterrement du roy Charles IX[e] escrit par un catholique. 1574. » (Brochure.) Voyez aussi le vrai discours des derniers propos mémorables du trépas du feu roi de très-bonne mémoire Charles IX[e]. — Lyon, Geoffroy Martin. — « Histoire contenant un abrégé de la vie, mœurs et vertus du roy très-chrestien et débonnaire Charles IX[e], vrayment piteux propugnateur de la foy catholique et amateur des bons esprits; où sont contenues plusieurs choses merveilleuses

gnèrent pas cette jeune et triste mémoire. Ils comparèrent Charles IX aux Césars persécuteurs, à Tibère, Néron, et comme une étoile éclatante avait brillé au ciel en cette année, ils rappelèrent qu'alors qu'Hérode massacra les saints innocents un astre lumineux était aussi apparu aux mages [1] ; rapprochement des saintes Écritures, auxquels se complaisaient les ministres et les écrivains de l'école genevoise.

advenues durant son règne, à bon droict dict le règne des merveilles; par Forbin dit Saincte-Foix, son prédicateur. » Paris, Guillaume Chaudière.

[1] Après la mort de Charles IX, Philippe II envoya don R. Ponce de Léon, comte de Baylen, à la cour de France pour visiter la reine mère. Ses instructions (archives de Simancas, B 37[7]) portaient « qu'il regrettoit bien la mort d'un prince qui avoit tant favorisé la foy catholique et romaine et qui estoit dévoué à la royne, sa mère; mais la chrestienté ne perdoit rien, car son autre fils qui succédoit à la couronne estoit bon catholique et avoit combattu les hérétiques l'espée à la main. » Le comte de Baylen devait visiter tous les princes et princesses, et de là se rendre en Pologne pour remettre au roi très-chrétien une lettre de la main de Philippe II, et lui dire et faire toutes sortes de démonstrations sur la bonne amitié qui devait régner entre eux et lui offrir son assistance.

CHAPITRE L.

RÉGENCE DE CATHERINE DE MÉDICIS. — ORGANISATION DES POLITIQUES ET DES HUGUENOTS.

Actes de la régence. — Circulaires. — Lettres du duc d'Alençon et du roi de Navarre. — Convention entre les huguenots et les politiques. — Assemblée calviniste de Millaud. — Rapports avec les protestants d'Allemagne. — Articles de la conférence.

1574

Charles IX expirait, et Catherine de Médicis, la tête toute remplie de son pouvoir, préparait la régence, cherchait surtout à éviter, par des mesures promptes et complètes, le renouvellement des tristes guerres religieuses [1]. Le lendemain de la mort du roi, Catherine écrivait à tous les gouverneurs de province : « Mon cousin, vous avez ci-devant pu entendre la maladie du feu roy, monsieur mon fils, lequel cognoissant enfin que Dieu vouloit l'appeler à soy, a ordonné de sa dernière volonté, quant à l'administration des affaires de ce royaume, a voulu m'en remettre la charge, attendant le retour du roy de Pologne, monsieur mon fils. Quelque temps après il a rendu l'esprit et quitté les misères de cette vie, m'ayant laissé une bien grande et naturelle douleur qui me faict désirer de quitter et remettre toute affaire pour chercher quelque tranquillité de vie ; néanmoins, vaincue de l'instante prière qu'il m'a faicte par son dernier propos

[1] « Charles IX estant mort, MM. les prévost des marchands et eschevins donnèrent les ordres nécessaires pour la garde, sûreté et tranquillité de la ville de Paris. » Registre de l'hôtel de ville, X, fol. 140. — Du fol. 151 au fol. 170 du regist. X on ne trouve qu'ordonnances du bureau de la ville, pour la garde, tuition, police et défense d'icelle. *Id.* du fol. 170 au fol. 225.

d'embrasser cet office, au bien de ceste couronne j'ai esté contrainte d'accepter ladicte charge, espérant que Dieu me fera la grâce, assistée de la bonne volonté de mon fils le duc d'Alençon, et du roy de Navarre, mon beau-fils, et autres bons serviteurs de ceste couronne, de conduire toute chose en telle modération que ce désastre n'altérera rien du repos et tranquillité de cet Estat, au bien duquel je sçais que avez tousjours eu tant de volonté et dévotion qui me faict promettre que vous voudrez bien tousjours continuer, dont je vous prie bien fort : le roy de Pologne, mondit sieur et fils, recognoistra vos mérites et bonne volonté. Vous vous aiderez de la force et auctorité que vous avez en main contre tous ceux qui s'oublieroient à ce point de décliner de l'obéissance à laquelle ils sont tenus, de manière qu'ils soient punis et chastiés, et les bons conservés comme ils méritent [1]. »

A quelques-uns plus intimement dans sa confiance, Catherine écrivait les détails douloureux sur le trépas de son fils : « La maladie du feu roy, monsieur mon fils, a esté uue grosse fièvre continue causée d'une inflammation de poulmons que l'on estime luy estre procédée de violens exercices qu'il a faicts. Et ayant esté ouvert après sa mort, l'on a trouvé toutes les autres parties de son corps aussi saines et entières qui se puisse voir en homme bien composé, et est à présupposer que sans lesdicts exercices violens il estoit pour vivre fort longuement [2]. » Elle adressait des lettres de conciliation au prince de Condé afin d'obtenir de lui une amiable adhésion à son pouvoir ; et comme le roi de Navarre et le duc d'Alençon étaient les noms de princes autour desquels se réunissaient les deux partis calvinistes et politiques, la reine leur imposait l'obligation d'écrire des lettres aux gouverneurs, afin d'imprimer une plus forte impulsion à l'autorité de régente : « Mon cousin, écrivait Henri, je ne sçaurois assez vous exprimer l'extresme regret que je porte de la mort du roy monseigneur ; par la dernière lettre que ledict seigneur vous a escrite, vous avez pu voir comme il a remis l'administration et intendance de toutes les affaires de ce royaume à la royne madame et mère, attendant le retour du roy de Pologne. Je vous prie bien fort de donner tel ordre au dedans de vostre gouvernement, que toutes choses y passent au repos et tranquillité qu'il est requis ; estant asseuré que la-

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8758, fol. 69.
[2] *Ibid.*, vol. cot. 8766, fol. 94.

dicte royne pour la prudence et longue expérience qu'elle a et pour la dévotion singulière qu'elle porte à ceste couronne, elle sçaura disposer toutes choses au bien et repos public [1]. »

Les premiers actes de la régence révélaient l'esprit du gouvernement de Catherine; elle s'était hâtée de députer auprès de son fils en Pologne trois de ses plus intimes confidents pour lui exposer l'état réel de la France, et le presser de s'acheminer vers son trône, car si son absence était longue, elle ne répondait pas que le duc d'Alençon ne tentât quelque entreprise; elle demandait en même temps la confirmation de son titre de régente qu'elle avait obtenu de Charles IX avant sa mort. Des lettres datées de Cracovie remplissaient les intentions de Catherine, et reconnaissaient son grand pouvoir : « Considérant que nostre sieur et frère dernier décédé (que Dieu absolve), a confié la régence à la royne, nostre honorée dame et mère, il ne pouvait faire eslection de personne, qui avec plus de zèle et dévotion embrassast ce qui touchoit le bien et conservation de nostre royaume, confirmons et approuvons par ces présentes le pouvoir qui luy a esté octroyé pour la régence, gouvernement et administration du royaume, et tout ce qu'elle a ordonné aura son plein et entier effect, force et vertu. Et cependant notre absence dudict royaume, jusqu'à ce que Dieu permette que nous y puissions estre (ce que nous espérons bientost); nous lui donnons plein pouvoir, puissance et auctorité de commander et ordonner toutes les affaires comme si nous y estions, tant pour le gouvernement de nos provinces que du faict de nos guerres, nommer aux bénéfices, faire des despesches et expéditions qu'elle advisera au bien de nostre service; commander aux gouverneurs et lieutenans généraux ce qu'ils auront à faire, les déposer et en mettre d'autres, ordonner et disposer de toutes nos finances; et faire au demeurant tout ce qu'elle verra estre à propos pour le bien et repos de nosdicts royaumes et subjects; priant et requérant nos très-chers et très-aimés frères, le duc d'Alençon et roy de Navarre, d'assister esdictes affaires, ladicte dame et royne, et luy rendre la mesme obéissance, respect et honneurs qu'ils feroient à nous-mesme [2]. »

[1] « Lettre du roy de Navarre et du duc d'Alençon aux gouverneurs. 1574. » (Brochure.)

[2] « Lettres du roy très-chrestien Henry, troisième de ce nom, roy de France et de Pologne, portant confirmation, ratification et ampliation du pouvoir de la royne mère touchant la régence, gouvernement et administration du royaume de France,

MM. de Chiverny et Marcet apportèrent également d'autres lettres par lesquelles Henri III avertissait de son prochain départ pour France ; il exhortait la ville de Paris à rester dans le devoir de fidélité [1].

En vertu de son pouvoir, la reine mère cherchait à mettre quelque ordre au milieu de l'agitation des partis. Sa première ordonnance est relative à la police des gens de guerre qui commettaient grandes pilleries, violences et oppressions mesme ès environ de la ville de Paris ; Catherine défendait à tous « capitaines, lieutenans et autres ayant charge desdicts gens de guerre, tant de cheval que de pied, de ne les loger, eux et leurs compagnies, dix lieues à la ronde de ladicte ville de Paris, et tous ceux qui y estoient devoient desloger dedans vingt-quatre heures, ordonnant au prévost de Paris, prévost des mareschaux et autres, de faire garder la présente ordonnance sous peine d'estre cassés et destitués, permettant pour l'exécution d'icelle d'assembler le peuple à son de tocsin pour courir sus et tailler en pièces les gens de guerre qui y contreviendroient. Tout capitaine, lieutenans et autres chefs ayant garde desdicts gens de guerre ne devoient dorénavant partir de leurs garnisons ni des armées où ils estoient pour aller en autres lieux, sans un commandement valable ; avant de partir ils enverroient advis aux gouverneurs des provinces par lesquelles ils devront passer, lesquels enverroient de sages et advisés personnages pour aller au-devant desdicts gens de guerre et les conduire et mener. Voulant et ordonnant aussi ladicte dame que lorsque iceux gens de guerre marcheront, ils soient tous en bon ordre, en une mesme troupe, portant les hocquetons et casaques de livrées, sans s'écarter à droicte ni à gauche, et qu'ils se comportent sans faire aucune foule et oppression au peuple ; sur peine, les capitaines d'estre cassés et indignes de jamais commander, et les gens de guerre punis de mort sans aucune autre forme de procès [2]. » Ces lettres étaient adressées au prévôt de Paris ou à son lieutenant, afin qu'ils eussent à les faire étroitement garder ; puis, à tous les gouverneurs, pour empêcher les prises d'armes dans les provinces, s'il était possible ; et aux lieutenants

le 15e jour de juin 1574. » (Brochure.) — Regist. du parlement, vol. 2 C, fol. 165. — FONTANON, tome II, page 23.

[1] Regist. de l'hôtel de ville. — MSS de Colbert, vol. CCLII, in-fol., page 298.

[2] Biblioth. du Roi. Recueil de pièces in-8°, vol. cot. L $^{1456}/_{8}$, pièce 22. — FONTANON, tome IV, page 839.

criminels et de robe courte pour les faire observer de point en point, chacun en son regard ; les baillis, sénéchaux, prévôts, devaient les faire lire et publier à son de trompe et cri public. Cinq autres ordonnances restent encore de cette régence de Catherine de Médicis ; la première confirmait les beaux priviléges des marchands de vins, taverniers et cabaretiers de Paris [1] ; une autre défendait de transporter l'or et l'argent hors du royaume [2] ; la troisième était relative au mode d'un impôt de deux millions à lever sur le clergé de France [3]. Des lettres patentes confirmèrent dans leurs offices les maîtres de la chambre des comptes, créés à l'occasion du joyeux avénement, et par une déclaration du 24 août, il fut enjoint à toute personne d'ouvrir leurs caves une fois l'an aux fermiers de l'impôt de cinq sols par chaque muid de vin [4].

C'étaient là des actes de simple administration ; la politique allait plus loin. On a vu les efforts qu'avait faits le comte de Montgommery, pour réveiller en Normandie la vieille confraternité d'armes et des blasons de la conquête ; la correspondance suivie de Charles IX et de Catherine de Médicis, surtout avec M. de Matignon, signalait toute l'inquiétude que donnait au conseil cette expédition favorisée par Élisabeth. Sur les premiers avis des préparatifs qu'on faisait en Angleterre pour envahir la Normandie, Catherine écrivit à M. de Matignon : « Je me doute fort que toutes ces manœuvres sont pour une entreprise sur les villes et places du roy, monsieur mon fils, et pour secourir ceux qui ont pris les armes en Normandie : M. de Matignon, je vous prie incontinent ne faillir de donner si bon ordre à l'estendue de vostre charge, qu'il n'y puisse advenir aucun changement, étant aussi bon besoin au temps où nous sommes, que vous preniez pareillement bien garde autant au dedans que au dehors [5]. » Après des efforts glorieux

[1] Regist. du parlement, vol. 2 H, fol. 1.

[2] Reg. de la cour des monnaies, T, fol. 35.

[3] Reg. du parlement, vol. 2 G, fol. 198.

[4] Corbin, recueil des aides, page 734.

[5] MSS de Béthune, vol. cot. 8764, fol. 34. — 19 may 1574, Charles IX à M. de Matignon. — MSS de Béthune, vol. cot. 8764, fol. 24 : « Attrapez ce malheureux comte qui est cause de tant de maux en ce royaume ; faictes en sorte qu'il ne s'eschappe poinct, car vous m'osteriez un bien grand plaisir que je ne sçaurois vous dire, mais que vous le puissiez de bref envoyer prisonnier à Paris, où je désire plus que nulle autre chose luy faire bonne et exemplaire justice. Matignon, si vous me faictes ce service de prendre Montgommery tout vif et me l'amenez, je l'estimerai un plus grand service que l'on me sçauroit faire. »

mais impuissants, Montgommery avait signé une capitulation honorable de vie et de charge sauves; elle ne fut point tenue, et son procès lui fut parfait au parlement de Paris. La tête de Montgommery tomba sur la place de Grève [1], et les faiseurs de mémoires ont voulu voir dans cette exécution une vengeance personnelle de Catherine pour le coup de lance qui, fracassant la visière du casque de Henri II, l'avait frappé de mort. Cet acte portait plus haut; il fallait ramener par des exemples sévères un peu d'ordre, un peu de police dans les provinces agitées. La sévérité était indispensable au milieu de tant de révoltes que la main pesante de Catherine devait réprimer, car en jetant les yeux sur la France, elle offrait alors le spectacle d'une réaction calviniste dans plusieurs de ses provinces.

La tactique de la reine mère avait été tout entière, en assurant la couronne à Henri III, de préparer à elle-même un avenir de pouvoir. Les huguenots avaient au contraire entouré le duc d'Alençon, et, rapprochés des politiques et des mécontents, ils soutenaient qu'en acceptant le trône de Pologne, le duc d'Anjou avait renoncé à toute prétention sur la couronne de France [2]. Dans le Languedoc le maréchal Damville favorisait toujours le parti réformateur : « Cette familiarité avec ceux de la religion mettait les catholiques, spécialement ceux de Toulouse (qui sont les principaux de ce gouvernement), en fort grand'peine, et notamment de ce que le mareschal avoit assigné à Montpellier l'assemblée des Estats de la Provence où il avoit grand nombre d'hommes à son commandement et y faisoit sa demeure, la pluspart du temps à cause de la beauté de la ville et commodité du pays. Cela faisoit que le bruit couroit à Toulouse que le mareschal Damville avoit quitté le parti des catholiques, et les premiers du parlement en estoient entièrement persuadés. » Toulouse et ses pieux habitants étaient dévoués au catholicisme, à l'encontre des montagnards, tous braves huguenots en armes. Le parlement avait reçu l'avis d'une suspension d'hostilités entre le maréchal Damville et les calvinistes;

[1] 26 juin 1574. « Discours de la mort et exécution de Gabriel comte de Montgommery, par arrest de la cour, pour les conspirations et menées par lui commises contre le roy et son Estat. » Lyon, Benoist Rigault.

[2] 23 août 1574. Le duc d'Alençon au maréchal Damville : « Le sieur de Bournonville vous asseurera la bonne amitié que je vous porte et l'asseurance que devez avoir à mes paroles et vous asseurerez que quand secrètement vous me tiendrez adverty de toute chose, j'y tiendray tellement la main que vous aurez juste occasion d'en avoir contentement. » MSS de Béthune, vol. cot. 8887, fol. 5.

il répondait par un arrêt : « La cour, attendu le défaut de puissance de ceux qui ont convenu et accordé ladicte trêve et articles, et le dommage et préjudice qui seroit faict par le moyen d'iceux, tant en ce pays qu'à l'estat universel de ce royaume et à la défense commune, a déclaré n'y avoir lieu de publication desdicts articles, et a faict inhibitions et défense à tous sénéchaux, leurs lieutenans gouverneurs, magistrats, consuls et autres administrateurs des villes de ce dict ressort, d'iceux publier ny y obtempérer aucunement ; leur enjoignant et à tous autres subjects pour le devoir de la fidélité qu'ils doivent à sa majesté et à la considération de l'estat de ce royaume, adviser et prendre garde soigneusement sur les villes et lieux à eux commis et où ils ont charge et surintendance, à ce que, sous quelque prétexte et occasion que ce soit, ils ne soient surpris, sur peine d'en respondre de leur vie [1]. » Ces défenses toutes catholiques n'empêchaient point une fusion que des intérêts communs commandaient ; les articles en furent arrêtés ; et tandis que Montbrun délivrait le Dauphiné, de l'armée catholique, que Saint-Romain soulevait le Vivarais, les huguenots fixaient une assemblée centrale à Millaud pour délibérer sur l'état de la religion dans le royaume.

Dès que les calvinistes eurent ainsi établi en France un centre de correspondance, une autorité fixe, reconnue, à laquelle on pouvait s'adresser, le prince de Condé, alors en Allemagne, se hâta d'écrire à cette assemblée de Millaud afin d'arrêter avec elle un système de défense et d'attaque pour ressaisir le pouvoir. Les forces dont le prince de Condé disposait étaient grandes; depuis son départ de France il sollicitait en Allemagne une levée de reîtres ; il ne lui fallait que de l'argent pour ramener sur le royaume ces bandes pillardes qui l'avaient naguère sillonné. Le prince écrivait de Heidelberg : « Messieurs, j'ai entendu comme il a plu à Dieu vous faire ceste grace de non-seulement vous opposer vertueusement aux ennemis de vos vies et consciences, mais aussi vous employer pour la conservation du reste de vos pauvres frères, mesme jusques à avoir cueilli quelques bonnes sommes de deniers pour estre employées à la commune conservation de tous. Et pour ce que je sçais que depuis qu'avez entendu comme Dieu m'a miraculeusement délivré, vous vous reposez sur moy de ce qui appartient à cet effect, j'ai donné charge et pouvoir comme

[1] Extrait des registres du parlement de Toulouse, 19 juin 1574.

je baille par ces présentes au porteur d'icelles, nommé N. L. F., de l'intégrité et suffisance duquel je suis bien asseuré, de recevoir ladicte somme dont la présente vous servira d'acquit. Ce que j'aurai pour agréable comme si l'aviez vous-mesme délivrée en mes propres mains pour estre entièrement et soudainement employée à la défense commune de vous et de nous [1]. » Cette résistance générale s'organisa sur de larges bases dans l'assemblée de Millaud ; les politiques s'étaient mis en rapport avec elle, et pour donner une plus grande force à leurs démarches, tous convinrent de reconnaître et proclamer la souveraineté de Henri III, sauf à s'emparer du conseil, comme ils l'avaient déjà fait sous le règne de Charles IX. Les articles arrêtés à Millaud, soit entre les églises réformées elles-mêmes, soit entre ces églises et le parti catholique, posaient les principes en vertu desquels les calvinistes prétendaient ressaisir le pouvoir en se rapprochant des modérés : « Le mareschal Damville, catholique paisible, et ceux de la religion devoient oublier toutes offenses et injures passées ; en effacer et abolir à toujours la mémoire pour n'en jamais estre faict mention en quelle manière que ce soit; reprendre leur ancienne amitié, se rejoindre en entière communion et usage libre de toutes choses civiles et reçues en bonne intelligence ; promettre et jurer de ne faire plus guerre ny injures les uns les autres ; poursuivre vivement la restauration du bon estat de ce royaume, et mettre en liberté messeigneurs le duc d'Alençon, frère de sa majesté, et le roy de Navarre. Ceux de la religion offrent très-humblement audict mareschal leurs personne, biens, moyens et pouvoirs, pour obéir à ses bons commandemens, le recognoissant pour leur gouverneur général. Et puisqu'il a plu à Dieu d'appeler le feu roy, ils entendent recognoistre pour le roy et souverain seigneur monseigneur le duc d'Anjou, roy de Pologne, vrai et naturel héritier de ceste couronne ; sont résolus de lui rendre très-humble sujétion et le servir fidèlement [2]. » Ensuite les calvinistes imposaient des conditions, demandaient des gages de sûreté. « On ne devrait rien innover à l'état dans lequel ils se trouvaient ; on n'introduirait en aucun des lieux qu'ils occupaient, l'exercice de l'église romaine et papistique ; le maréchal serait bien reconnu pour chef,

[1] Lettre du prince de Condé à ceux de Languedoc, 1er de juillet 1574.

[2] Novembre 1574, les articles de l'union faite par M. le maréchal de Damville avec ceux du Languedoc après l'assemblée de Millaud. — MSS de Colbert, vol. 29, gros registre en parchemin.

mais il devrait se soumettre à l'autorité des princes du sang. Pour l'exercice de son pouvoir, il lui serait donné un conseil de six ou huit personnes, ou autre nombre qu'il sera avisé, par l'avis duquel toutes les affaires importantes seraient délibérées ; les secrétaires du maréchal devaient être pris parmi les calvinistes ; ledit maréchal baillerait et accorderait au plus tôt auxdits de la religion la garde de certaines bonnes villes dans lesquelles il n'y aurait autres forces et gouverneurs que ceux de la religion et dans lesquelles ils pourront faire l'exercice d'icelle librement ; et dans les autres villes qui ne sont possédées par les calvinistes, chacun pourrait exercer sa libre communion. On nommerait un receveur et contrôleur général pour la recette et distribution de toute espèce de deniers, et sera rendu bon et loyal compte par un certain nombre d'auditeurs tant catholiques que de la religion ; on dresserait déclaration des causes qui avaient amené l'union ; elle serait imprimée et envoyée tant par la France que par l'Allemagne ; « plaira aussi audict seigneur mareschal de faire entretenir les ordonnances anciennes et modernes contre les blasphèmes et juremens exécrables, et ne permettre les paillardes à la suite de son armée [1]. »

Ces concessions mutuelles donnaient une grande force à l'opposition huguenote contre le système de Catherine de Médicis ; on pouvait agir avec ordre, dirigé par une assemblée commune. Les calvinistes avaient leurs représentants à Millaud ; les politiques exigeaient la convocation des états généraux pour sérieusement examiner la question de régence de Catherine de Médicis et surtout pour préparer une réforme d'abus. Ce n'était plus seulement les forces de la France qu'on avait à repousser, mais encore les reîtres du prince de Condé qui se réunissaient aux bords du Rhin et de la Meuse. Dans cette situation difficile, Catherine levait des archers, négociait pour obtenir des arquebusiers suisses dans les cantons catholiques ; elle appelait à son aide les bonnes villes et la gentilhommerie de cour ; elle pressait enfin le retour de Henri III, car elle voulait placer ses mesures sous la couronne royale.

[1] « Articles dressés en l'assemblée de Millaud en Rouergue, au mois d'aoust 1574, et présentés par ceux de la religion à M. le maréchal de Damville, gouverneur du Languedoc. » (Brochure.) — « 9 aoust et 3 novembre 1574, déclaration et protestation de monseigneur de Damville, maréchal de France, avec la protestation des églises réformées de France assemblées à Millaud en Rouergue sur les troubles du présent. » Biblioth. du Roi, recueil de pièces in-8°, parchemin, coté L 1358, pièce 12.

CHAPITRE LI.

PREMIERS ACTES DE L'AVÉNEMENT DE HENRI III.

La cour de Pologne. — Nouvelles de la mort de Charles IX. — Le roi manifeste son désir de retourner en France. — Fuite de Pologne. — Passage dans l'empire. — Séjour à Venise. — Arrivée à Lyon. — Démarche des protestants. — Henri III se décide pour les catholiques. — Association aux Pénitents. — Guerre contre les huguenots du Dauphiné. — Sacre de Reims.

1574—1575

Le duc d'Anjou avait été salué roi de Pologne; le jeune prince suivi d'une petite et brillante cour, de ses deux conseillers, M. de Bellièvre et le savant Du Faur de Pibrac, était arrivé à Cracovie où la diète s'était réunie. Les Polonais avaient admiré les grâces de sa personne, ses formes chevaleresques, et bien que les pamphlets sur la Saint-Barthélemy eussent un peu soulevé les esprits contre l'un des chefs actifs de la réaction catholique se couvrant de sang dans les troubles de Paris, cependant le nouveau roi fut bien accueilli par les sénateurs et la noblesse polonaise [1]. Ce qu'on lui reprochait dans les graves réunions de Cracovie, c'était de s'entourer de cette petite cour de Français, compagnons de batailles et de plaisirs qui charmaient les longues soirées d'hiver par le récit des amours de France. Loin de sa douce patrie, sous le ciel grisâtre de la Lithuanie, dans ces villes sar-

[1] Voyez dans le portefeuille Fontanieu, nos 327-328, une excellente dissertation faite par M. de Fontanieu lui-même, sur toutes ces négociations pour le trône de Pologne et sur la fuite précipitée de Henri III. — Voyez également *Vie de Commendon*, par A. M. Gratiani, et la traduction de Fléchier. Paris, Mabre-Cramoisy, in-12, 1680.

mates, il y avait bien des souvenirs de la belle cour du Louvre, des nobles dames de Catherine ; on contait dans les veillées d'armes, les aventures d'un palais dont on regrettait les plaisirs ; jeunes gentilshommes, ils se vantaient de leurs bonnes fortunes, des faveurs qu'ils avaient eues des filles de la reine. Le nouveau roi de Pologne donnait l'exemple de cette licence de propos, de cet échange d'abandon et de confiance adultère ; des courriers parcouraient sans cesse les routes de Pologne en France pour porter des lettres à leurs douces complices : Henri III avait suspendu à son cou le portrait enrichi de diamants de la princesse de Condé, et plus d'une lettre fut écrite avec le sang des gentilshommes, pour témoigner cette frénésie de la passion qui faisait bouillonner leurs veines.

Au milieu d'une cour toute française, il y avait peu de places pour les vieux sénateurs polonais, pour ces physionomies austères qui ne parlaient que de diètes, des droits de la nation, délibérant à cheval dans la plaine. Le roi échappait à ces assemblées ennuyeuses, à cette politique sauvage, à cet usage des conversations latines qu'il abandonnait au sieur de Pibrac, excellent avocat général dont la parole avait retenti dans le concile de Trente ! Toute la noblesse était mécontente ; Catherine le savait, et avec cette grande habileté qui l'inspirait dans toutes les affaires, elle écrivait à son fils « de ne point ainsi s'aliéner la nation qui l'avoit eslu. » Henri III écouta ces exhortations prévoyantes. A la fin, tant les grâces françaises avaient séduit la population de la Pologne que de la méfiance on était passé à l'enthousiasme le plus vif, la noblesse polonaise ne songeait qu'à marcher sous un chef aussi vaillant contre les Moscovites qui menaçaient le territoire.

C'était dans ces préparatifs de batailles, au milieu de cet enchantement des nobles et du peuple qu'arriva la nouvelle de la mort de Charles IX. Les lettres de Catherine étaient pressantes ; elle parlait des projets du duc d'Alençon, des intrigues des politiques ; de la nécessité d'arriver promptement pour assurer une couronne chancelante. Il ne fallait pas de grands efforts auprès du roi de Pologne, qui ne rêvait que Paris, sa cour, ses brillantes fêtes ; il en fit confidence aux jeunes seigneurs qui l'entouraient et particulièrement au sieur de Pibrac qui dut préparer les voies secrètes ; car la diète polonaise depuis la mort de Charles IX gardait le roi à vue ; elle avait peur qu'il ne lui échappât. Henri III se sauva déguisé avec ses compagnons de

France ; on vit alors le spectacle singulier d'une nation tout entière à la poursuite d'un roi qui ne voulait plus régner sur elle [1]; Henri n'échappa qu'avec peine à toute l'irritation du peuple. Il fut obligé de rompre un pont pour se trouver en sûreté sur le territoire allemand. Le sieur de Pibrac nous a conservé les pittoresques détails de sa fuite aventureuse, et le récit encore tout plein des frayeurs du pauvre avocat général nous fait connaître les périls que les Français durent subir dans les longues routes à travers la Pologne. Égaré au milieu de brouillards épais avec deux seuls domestiques, et cherchant à se cacher, Pibrac fut aperçu par des paysans, hommes à demi sauvages, qui le poursuivirent avec acharnement; ses deux compagnons qui étaient armés perdirent la vie dans cette lutte. Un étang se montrait non loin de lui, il s'y précipite tout souillé de sueur et de poussière; il y demeura exposé à la fureur de ces villageois qui lui tirèrent une quantité prodigieuse de traits d'arbalète; le malheureux sieur de Pibrac les évitait en se plongeant la tête tout entière dans la boue. Le voilà se dérobant la nuit, suivant une route au hasard, les jambes nues et couvert d'une fange qui le rendait hideux; il rencontre une rivière au cours rapide; il la traverse à l'aide d'une frêle branche d'arbre. Sur l'autre rive Pibrac fut assailli par des pâtres qui d'abord ne firent que rire de son piteux état, puis le maltraitèrent, parce que, ne parlant pas polonais, ils le soupçonnèrent d'être Français. Une vieille femme eut pitié de sa bonne mine, lui donna quelque nourriture et le mit en liberté. En cheminant à travers la plaine, Pibrac rencontre un sénateur polonais de ses amis; il est recueilli dans sa voiture. Ce moment fut pour lui celui du plus grand danger. Le sénateur et plusieurs autres personnages couraient après le roi. Vers les frontières, la nouvelle leur parvint de la fuite de Henri III par la Moravie; aussitôt ils accusent Pibrac d'avoir favorisé son évasion, de l'avoir préparée en secret, et le peuple s'étant assemblé, voulait massacrer le malheureux ambassadeur. Dans ce moment critique, Pibrac, se souvenant de ses études classiques, harangua la multitude en latin avec la véhémence du Forum, et la menaça de toute la vengeance du

[1] Relation de l'évasion de Henri III de Pologne pour revenir en France. Biblioth. du Roi, MSS de Mesmes, intitulés : *Mémoires sur le règne de Henry III*, in-folio, n° $^{8777}/_{5}$. — « *Discours d'un polonais catholique sur la fuite de Henry de Valois III*e *hors du royaume de Pologne.* » Paris, André Le Coq, 1574.

puissant roi des Français, s'il lui était fait la moindre insulte; et la multitude se calma [1].

Henri III fut accueilli par l'empereur avec toutes les démonstrations d'une sincère amitié [2]; Maximilien voulait se ménager l'alliance de la France, et il voyait d'un autre côté avec un vif sentiment de plaisir que le trône de Pologne devînt vacant pour y placer quelqu'un de sa famille ou des intimes confédérés de l'empire. Le nouveau roi resta peu de jours à Vienne, correspondant avec sa mère qui hâtait son retour; il descendit par l'Italie, car ses envoyés auprès des électeurs luthériens écrivaient « que si le monarque passoit à travers les pays protestans il n'y auroit pas de sûreté pour luy, tant s'étoit respandue l'idée que le duc d'Anjou avoit pris une part sanglante aux journées de la Sainct-Barthélemy [3]. » Alors l'Allemagne était toute remplie de pamphlets accusateurs, et le nom du duc d'Anjou se mêlait à ceux des ducs de Guise, dans les malédictions de l'école réformatrice.

Venise vit d'abord le nouveau roi Henri III; elle l'environna de tous les prestiges de ses fêtes, non-seulement pour saluer son allié naturel, mais encore dans l'espérance de le rattacher à la grande ligue contre les Turcs; Henri passa plus de huit jours à s'enivrer de ces enchantements de palais, qu'il comparait aux jardins de la belle fée Alcine; et tant l'impression fut grande dans l'esprit du roi de France, qu'il en parlait comme de l'époque la plus joyeuse de sa vie; il la fit même reproduire dans une riche gravure ou l'on voit « le Bucentaure, beau vaisseau, ne servant qu'aux cérémonies d'apparat, sur lequel lui avaient été données les splendides fêtes; le golfe, tout couvert de riches barques et gondoles ornées d'or et d'azur, offre un coup d'œil merveilleux; Henri III est représenté descendant du vaisseau et recevant les félicitations des nobles sénateurs qui le conduisent au milieu de l'allégresse générale sous des arcs de triomphe, des temples, des reposoirs élevés à son honneur; les dames et damoiselles de la cité, montées sur des barques légères, voguent paisiblement à l'entrée du port [4]. »

[1] *Vie de Guy Du Faur, seigneur de Pibrac.* Paris, Thibault-Duval, 1617, petit in-12.

[2] « La réception du roy par l'empereur Maximilien et l'archiduc Ferdinand, avec les triomphes et magnificences faicts à son entrée à Venise. » Paris, Denis Du Pré, 1574.

[3] Despesche de Schomberg, § 4.

[4] Biblioth. Royale, cabinet des estampes, règne de Henri III.

Le voyage ainsi se continua dans l'Italie ; Henri y fut partout salué par les princes de ses alliances : quand il arriva à Turin, il etait accompagné des ducs de Savoie, de Mantoue, de Ferrare, et de Nevers et du grand prieur de France. C'est sous l'influence des idées catholiques qu'il rendit les places de sûreté au duc de Savoie, l'intime allié de l'Espagne [1]. Il était encore à Turin, lorsqu'une double démarche fut faite, l'une par le parti politique sous le maréchal Damville, pour solliciter quelques garanties ; l'autre directement par les luthériens d'Allemagne : « Le 10 septembre, le roy donna audience aux ambassadeurs de l'eslecteur palatin et autres seigneurs d'Allemagne qui estoient venus luy faire remonstrance de la part du prince de Condé et autres huguenots françois, à ce qu'il plust à sa majesté leur permettre l'exercice de leur religion qu'ils appellent réformée, et les remettre en leurs biens et honneurs, auxquels le roy fit response qu'il estoit content de remettre à ses subjects rebelles et nommément aux huguenots, les anciennes offenses, pourvu que, laissant les armes et lui restituant les places de son royaume, par eux occupées, ils vesquissent dorénavant catholiquement et selon les anciennes lois du royaume, sinon qu'ils vuidassent son royaume et emportassent tous leurs biens [2]. » Cette réponse était nette : triomphe absolu de la messe et de Rome, unité de foi dans le royaume. Telles étaient les conditions de l'avénement. A Lyon, le duc d'Alençon et le roi de Navarre durent faire, avant toute chose, acte de catholicité et d'hommage : « Le lundy, premier jour de novembre, feste de la Toussainct, le roy, le roy de Navarre, et le duc d'Alençon, firent à Lyon leurs pasques et reçurent ensemble leur Créateur à la communion ; le roy de Navarre et le duc, prosternés à genoux, protestèrent devant le roy de leur fidélité, le suppliant de mettre en oubli tout le passé, et luy jurant sur la part qu'ils prétendoient en paradis et par le Dieu qu'ils alloient recevoir, estre fidèles à lui et à son Estat comme ils avoient toujours esté, jusques à la dernière goutte de leur sang, et luy

[1] *Journal de Henri III*, édition de 1744, tome I, pages 100 et 101.

[2] Lettre de Henri III au roi d'Espagne : il lui annonce son arrivée dans le royaume, et le remercie du bon traitement qu'il a reçu dans les États de sa majesté en Italie, et de tous les honneurs qu'on lui a faits, ce dont il était singulièrement reconnaissant. « Ma plus grande considération est de bien establir les affaires, et de conserver et entretenir bien soigneusement la parfaicte et sincère amitié qui est entre nous, et de l'accroistre par toute correspondance de bons et naturels offices. » Archives de Simancas, cot. B 37[184].

rendre service et obéissance inviolable, comme ils recognoissent lui devoir [1]. »

Ces actes signalaient assez dans quel esprit allait se diriger le nouveau règne ; la cour s'achemina vers Avignon pour s'aboucher avec le légat du pape, dans la vieille cité où se maintenait grande encore la domination suprême des pontifes. Ce fut là que, sur les instances du cardinal de Lorraine, Henri III s'affilia aux corporations de pénitents, agrégations puissantes qui s'étendaient alors sur le midi de la France, et particulièrement dans l'Italie. Au moyen âge, dans ces temps de luttes et de souffrances, des corporations de douleur s'étaient formées pour appeler la pénitence comme un remède aux maux de l'âme. On poussait des cris d'angoisses comme un soulagement ; on couvrait sa tête de cendres et du sac grossier ; on serrait ses reins d'une pesante corde ; et puis, avec cette croix du Christ, symbole du martyre, on parcourait les rues les plus sombres des villes où s'agenouillaient les populations tremblantes. Les congrégations de pénitents s'étaient partout répandues ; elles se liaient dans le Midi aux corporations de cités, aux métiers, aux halles, au bas peuple catholique ; les pénitents ensevelissaient les morts, soignaient les malades, multipliaient les processions où leurs bannières, parsemées d'ossements, s'assombrissaient encore de la pâle lueur de cierges en résine rougeâtre et dégouttante ; les pénitents se distinguaient par leurs couleurs ; il y en avait de blancs, de grisâtres, de noirs [2] : le sac qui couvrait leur tête était percé devant les yeux de manière à ce qu'ils pussent voir ; et quand leurs voix lugubres psalmodiaient les chants grégoriens sous ces robes de bure, on les eût pris pour une troupe de fantômes sortant du tombeau pour enseigner aux hommes qu'il fallait mourir [3]. Ces

[1] *Journal de Henri III*, édition de 1744, tome I, page 106.

[2] Il existe à la Bibliothèque du Roi, dépôt des imprimés, un livre unique de peintures de la ligue ; on y a dessiné les costumes des pénitents avec leurs couleurs distinctives. J'en donnerai plus tard la description.

[3] Ce temps est empreint de je ne sais quoi de triste et d'une teinte assombrie ; on peut le voir par le titre des brochures contemporaines que j'ai recueillies : « Brief discours de trois pluies de sang tombées en plusieurs et divers lieux du Comté Venaissin en Provence trois samedis consécutifs, avec certain tonnerre prodigieux advenu et ouy ceste année 1574, avec grand esbahissement d'un chascun. » Lyon, Jean Patrasson, 1574. — « Dieu est grandement courroucé des grandes cruautés, rébellions et fureur martiale qui troublent icelle contrée ; le grand tonnerre extraordinaire nous a remontré pleinement l'ire et courroux de Dieu estre sur nous, *propter peccata nostra ;* par quoy pour adoucir ce grand père de miséricorde, re-

pénitents formaient comme des sociétés secrètes au sein du catholicisme; ils étaient une force, et en s'affiliant à eux, Henri III voulait donner un appui de plus à son avénement royal : « Le roy estant à Avignon va à la procession des Battus et se faict de leur confrérie; la royne mère comme bonne pénitente en voulut estre aussi et son gendre le roy de Navarre, que le roy disoit en rien n'estre guère propre à cela : il y avait trois sortes de pénitens audict Avignon : des blancs qui estoient ceux du roy, des noirs qui estoient ceux de la royne, et des bleus qui estoient ceux du cardinal d'Armagnac [1]. » Le roi de Navarre jouait toujours un rôle de dissimulation; il donne partout et pour tout des gages de son catholicisme : il s'associe au pouvoir nouveau qui s'élève.

Ce fut à la suite d'une de ces processions que mourut le cardinal de Lorraine, l'expression la plus vive de l'opinion catholique : « Le dimanche 26 décembre, à cinq heures du matin, Charles, cardinal de Lorraine, âgé de cinquante ans, mourut en Avignon d'une fièvre symptomée d'un extresme mal de teste, provenu du serein d'Avignon, qui est fort dangereux, et luy avoit offensé le cerveau en la procession des Battus où il s'estoit trouvé en grande dévotion, le crucifix en la main, les pieds à moitié nuds et la teste peu couverte, qui est le poison qu'on a voulu depuis faire accroire qui luy avoit esté donné [2]. » Les

cognoissons nostre prince et supérieur, et prions ce bon seigneur de nous faire esviter les ténèbres d'enfer pour entrer un jour au céleste héritage. *Amen.* » — « Histoire du plus espouvantable et admirable cas qui ayt jamais esté ouy au monde, nouvellement advenu au royaume de Navarre; par laquelle se voit l'ire de Dieu n'estre encore apaisée et nous tous subjects à son juste chastiment. » Paris, par Jean Ruelle, demeurant en la rue Sainct-Jacques, à l'enseigne Sainct-Jérôme. 1574. — « Advertissement ou épistre à MM. de Paris et autres catholiques de France sur les nouveaux desseins d'aucuns rebelles et séditieux naguère descouverts, lesquels, sous couleur et prétexte qu'ils disent en vouloir aux ecclésiastiques et vouloir réformer le royaume, conspirent contre le roy et son Estat. » Paris, en la rue Sainct-Jacques, à l'image Sainct-Martin, 1574. — « Arrest mémorable de la cour de parlement de Dôle donné à l'encontre de Gilles Garnier, Lyonnois, pour avoir en forme de loup-garou dévoré plusieurs enfans et commis autres crimes; enrichis d'aucuns poincts recueillis de divers auteurs pour esclaircir la matière de telle transformation. » Paris, par Pierre Deshayes, imprimeur, près la porte Sainct-Marcel. 1574.— « Histoire horrible et espouvantable d'un enfant, lequel, après avoir meurtri et estranglé son père, enfin le pendit. Et ce advenu au pays des Suisses, près la ville de Berne, 3 avril 1574, ensemble les figures dudict meurtre. » Traduit d'allemand en françois. Paris, Jean de Lastre, libraire.

[1] *Journal de Henri III*, édition de 1744, tome I, page 109.

[2] *Ibid.*, page 111.

pamphlets des deux partis se sont encore emparés de cette vie du chef ecclésiastique de la maison de Guise pour l'exalter outre mesure ou traîner sa mémoire dans la boue. Tandis que les catholiques le considéraient comme « la gloire du sénat romain, le gardien de l'honneur de son pays, » et qu'ils disaient que la « mort auroit dû plustost mourir que le bon esvesque de Rheims [1], » les huguenots le comparaient à la bête de l'Apocalypse, s'enivrant des charmes impurs de Catherine de Médicis. J'ai trop parlé du cardinal de Lorraine pour qu'il soit ici nécessaire de suivre sa vie placée haut dans le mouvement politique de cette époque. Le chef tonsuré de la maison de Guise fut une des grandes figures de son temps dans le parti catholique; il dirigea le conseil au milieu des plus graves circonstances; il manquait de courage et de résolution : timide d'esprit et de pensée, il n'osa rien de complet; il se contenta de cacher sa main dans la main de la reine mère, avec laquelle les huguenots lui supposèrent des relations de débauche. L'austère réformation multipliait ces dénonciations contre les prélats catholiques; elle arrachait le voile à la vie privée, pour la livrer à nu aux animosités de leurs coreligionnaires et aux vives censures de la postérité.

Le catholicisme établi dans le conseil se manifesta au dehors par un essai armé contre les places fortes des calvinistes; en passant par le Dauphiné, Henri III et la gentilhommerie catholique donnèrent assaut à Liveron, mais sans succès, car « le roy vit l'opiniastre résolution des huguenots à se bien défendre, jusques aux femmes qui combattoient à la brèche [2]. » En s'acheminant ainsi vers la belle et grande cathédrale de Reims pour le sacre, on offrait des gages au parti catholique sur lequel Henri III allait s'appuyer pour son gouvernement.

[1] Charles esvesque de Reims, du sénat romain gloire;
L'honneur de son pays, aussi la sauvegarde,
Cy-gist. Après, dira, qui verra sa mémoire :
La mort devoit mourir qui par destin le darde.

Épitaphe de Charles, cardinal de Lorraine; faict françois du latin de Papirius Masson, par Nicolas Le Verger, Champenois. Paris, Jean Richer, libraire, rue Saint-Jean-de-Latran, à l'enseigne de l'Arbre verdoyant, 1575.

[2] *Journal de Henri III*, édition de 1744, tome I, page 117.

CHAPITRE LII.

NOUVELLE PACIFICATION.

Sacre de Reims. — Alliance avec la famille de Lorraine. — Procession dans Paris. — Les oratoires. — Visites aux monastères. — Le parti politique. — Réunion aux huguenots. — Fuite du duc d'Alençon. — Les reîtres et le prince de Condé. — Départ du roi de Navarre. — Transaction provisoire. — Nouveau traité définitif de pacification.

1575—1576

Le sacre de Reims, consécration religieuse des droits de la royauté, devait précéder chez un peuple catholique les actes d'administration générale de la société ; l'onction sainte annonçait seule l'inviolable caractère de la couronne légitime. On remarqua donc « que quand on vint à luy mettre la couronne sur la teste, le roy dict assez haut qu'elle le blessoit, et luy coula par deux fois, comme si elle eust voulu tomber, ce qui fut vu de tous, et interprété à mauvais présage [1]. » Henri III fut salué dans la vieille cathédrale, et les cris de *vivat rex*, les serments d'exterminer les hérétiques prononcés sur l'autel, précédèrent l'entrée royale du monarque dans la bonne ville de Paris [2]. Ces témoignages de la joie populaire des bourgeois et des métiers furent grands, car le roi se déclarait hautement catholique et ne voulait faire aucune concession aux huguenots.

[1] *Journal de Henri III*, édition de 1744, tome I, page 114.

[2] Durant cette époque du sacre, les huguenots distribuaient des pamphlets, faisaient frapper des médailles où ils ridiculisaient ces superstitions ; voyez « *Explication d'une médaille insolente adressée par les huguenots à Henri III, roi de France, au commencement de son règne, avant son mariage.* » Biblioth. de M. de Fontanieu ; recueil de pièces in-4°, vol. LXXXIX, fol. 1.

« Par le mandement de MM. les prévost des marchands, eschevins de la ville, avoient esté dressées deux colonnes de pareille proportion et grandeur aux deux costés du portail de la maison de ville, en couleur de marbre gris, faictes d'une architecture et moulure exquises, mesme les bases et chapiteaux desdictes colonnes furent dorés de fin or ; au milieu y avoit l'escusson de France joignant celuy de Pologne, et au-dessus un Sainct-Esprit en figure de colombe estendant une aile sur les armoiries de France, l'autre sur celles de Pologne ; les chiffres du roy couverts d'un grand chapeau de triomphe, et au bas l'interprétation de la peinture et autres choses concernant son retour. En la place qui est devers l'hostel de ville fut dressé un tas et grand monceau de bois auquel fut mis le feu et fut tiré bien quarante pièces d'artillerie et autant de mortiers. Je ne veux mettre ici comme les archers de la ville et arquebusiers ne cessèrent de tirer, ny les trompettes et hautbois de sonner pour resjouir les spectateurs, le nombre desquels estoit presque infini. Et ne doit-on oublier l'abbé de Saincte-Geneviève, qui fit desfoncer plusieurs tonneaux de bon vin et jeter de la dragée pour resjouir les compagnies d'arquebusiers et les escoliers de l'université [1]. »

Le premier acte de l'avénement fut le mariage de Henri III avec M[lle] Louise de Lorraine [2]. Ce mariage semblait inégal pour un roi de France ; mais de quoi s'agissait-il ? La maison de Lorraine s'était faite la puissante expression du catholicisme ; la royauté s'alliait à elle. C'était sa politique naturelle, afin de rattacher au trône toutes les forces du parti de la majorité ; car on ne vient à un pouvoir que lorsqu'il donne des gages.

Ces gages, Henri III les multipliait. A peine arrivé dans sa bonne ville de Paris, il imprima à tous ses actes une couleur catholique : les grandes processions, les visites des monastères, les saints pèlerinages aux oratoires, l'institution des confréries de pénitents : « Le roy, séjournant à Paris le long du caresme 1575, va tous les jours par les

[1] « Les feux de joie faicts à Paris pour l'arrivée du roy en France, avec l'ordre tenu à son entrée et réception en la ville de Lyon, en septembre 1574. » Paris, Denis Du Pré, rue des Amandiers, à l'enseigne de la Vérité, 1574.

[2] Merveilleuse rencontre sur les noms tournés du roi et de la reine ; plus Adonis ou le trépas du roi Charles IX ; Églogue de chasse ; les Dauphins ou le retour du roi, églogue marine avec le chant des syrènes, qui est un épithalame sur son mariage, par Claude Binet. Bibliothèque de M. de Fontanieu ; recueil de pièces in-4°, tome CIII, page 145.

paroisses et églises, l'une après l'autre, ouyr le sermon, la messe et faire ses dévotions [1]. Puis, le dimanche 9e février, feste de Sainct-Denis, le roy fit faire une procession générale et solennelle à Paris, en laquelle furent portées les reliques de la Saincte-Chapelle, et y assista sa majesté tout du long, disant son chapelet avec grande dévotion. Le corps de la cour avec celuy de la ville et toutes les autres compagnies s'y trouvèrent; aussi firent par le commandement de sa majesté, les princes, seigneurs, officiers et gentilshommes de la maison, hors les dames, que le roy ne voulut qu'elles s'y trouvassent, disant qu'où elles estoient il n'y avoit point de dévotions [2]. » Et le roi ne s'arrêtait point là; dirais-je encore ses belles courses dans chaque communauté? « Il alloit de costé et d'autre se promener avec la royne son espouse, visiter les monastères des nonnains et autres lieux de plaisir et en revenoit la nuict, souvent par la fange et mauvais temps; et mesme le samedy 7 janvier son coche estant rompu, fit bien une lieue à pied par le mauvais temps qu'il faisoit, et arriva au Louvre qu'il estoit plus de minuict [3]. »

Toutes ces démarches étaient populaires et en rapport avec les opinions de la ville de Paris. Les politiques faisaient force épigrammes sur la vie de Henri III qu'ils peignaient comme adonné à des débauches nocturnes, indolent pour les affaires publiques, roi grammairien, comme l'appelle Pasquier [4], parce qu'il négligeait les affaires publiques pour se faire lire les beaux dits et les histoires des temps passés. Le tiers parti critiquait ces habitudes de dévotions intimes: un de ses pamphlets donne à Henri III des titres ridicules : « Henry, par la grace de sa mère, inerte roy de France et de Pologne imaginaire, concierge du Louvre, marguillier de Sainct-Germain

[1] *Journal de Henri III*, édition de 1744, tome I, page 123.

[2] *Ibid.*, page 139.

[3] *Ibid.*, page 147. Ce fut alors que fut imprimé le fameux libelle sous le titre de *Discours merveilleux de la vie, actions et déportements de Catherine de Médicis, reine mère, auquel sont récités les moyens qu'elle a tenus pour usurper le gouvernement du royaume de France*. Bibliothèque du Roi; recueil de pièces in-8°, parchemin, cot. L 1471, pièce 2.

[4]
Gallia dùm passim civilibus occubat armis,
Et cinere obruitur semisepulta suo,
Grammaticam exercet mediâ Rex noster in aulâ,
Dicere jamque potest, vir generosus, Amo.
(Pasquier, liv. V.)

l'Auxerrois, basteleur des églises de Paris, gendre de Colas, gauderonneur des collets de sa femme et friseur de ses cheveux, mercier du palais, visiteur des estuves, gardien des quatre mendians, père conscrit des blancs battus et protecteur des capuchins. » On s'était attaqué au tiers parti en se saisissant des maréchaux de Montmorency et de Cossé ; rien de plus simple qu'il se vengeât par les moyens qui lui étaient propres : la satire mordante et les pasquils.

L'organisation militaire des politiques se continuait dans le Languedoc où ils étaient complétement rapprochés des huguenots ; ils avaient fait quelques démarches auprès de Henri III ; mais l'entrevue inutile du maréchal Damville avec ce prince à Turin, les actes catholiques qui avaient marqué son avénement, les prisons de la Bastille se refermant sur les maréchaux de Montmorency et de Cossé, signalaient assez l'impossibilité pour le tiers parti, dont les Montmorency étaient l'expression, de reprendre son ascendant auprès du roi. On s'en tint aux actes de l'assemblée de Millaud, aux précautions militaires prises alors contre le conseil tout catholique [1]; il ne manquait plus qu'un chef à cette confédération, et le maréchal Damville n'était pas placé assez haut pour réunir autour de lui la grande gentilhommerie féodale : il ne pouvait y avoir de puissant pour marcher à la tête de cette entreprise que le duc d'Alençon ou le roi de Navarre, et l'un et l'autre se trouvaient au pouvoir de Catherine en sa cour de Paris.

Ces deux princes continuaient leur rôle de dissimulation. Le duc d'Alençon ne cessait d'être en correspondance secrète avec le parti politique ; les huguenots eux-mêmes l'entouraient, en lui faisant pressentir un agrandissement d'apanage et le comté de Flandre, s'il voulait nettement se prononcer pour eux. Avant toute chose il fallait obtenir sa liberté, échapper à la surveillance de Catherine de Médicis. Le 15 septembre 1575, à son lever, la reine mère apprit « que M. le duc, qui depuis dix-huit mois avoit esté estroitement gardé et tenu comme prisonnier, estoit sorti de Paris et s'en alloit à Dreux, ville de son apanage où il séjourna huict jours, pendant lesquels vinrent à luy plusieurs gentilshommes et autres gens de guerre de son parti [2]. »

[1] Ce fut à cette époque qu'on publia ce pamphlet : « Épistre aux délicats et flatteurs machiavélistes qui ne peuvent trouver bonne la prise des armes contre la tyrannie violente des perturbateurs de l'Estat du royaume de France et repos public. » Biblioth. du Roi, recueil de pièces in-8°, parchemin, cot. L 1471, pièce 1.

[2] *Journal de Henri III*, édition de 1744, tome I, page 136.

A peine avait-il touché cette terre de délivrance, que le duc d'Alençon publia son manifeste, œuvre des politiques où leurs griefs étaient hautement exprimés : « Les peuples estoient accablés par les imposts; les revenus de l'Estat livrés au pillage de ceux qui en avoient l'administration; le roi apportoit une extresme nonchalance à apaiser les troubles, à étouffer les divisions intestines sur le faict de la religion; ces désordres, ajoutait-il, doivent bientost cesser; car ils ne peuvent manquer d'entretenir la guerre civile et conduire ce malheureux royaume à sa destruction et ruine totale [1]. » Dès lors le duc d'Alençon devint le centre d'un grand parti, fusion des huguenots et de la gentilhommerie de province.

La fuite du duc d'Alençon produisit un triste effet à la cour, car la reine mère prévoyait les conséquences de guerre civile qu'elle soulèverait encore. Henri III écrivait à M. de Nemours, en lui annonçant l'évasion de son frère : « J'ay tousjours aimé le duc d'Alençon, sans luy donner aucune occasion d'estre mal content; cependant il est advenu par mauvais conseils, qu'hier au soir il s'est desparti d'avec moy, sans que je puisse sçavoir en quelle part il a esté. Et pour ce que cela ne peut que accroistre les maux desquels nous ne sommes que trop affligés, je vous prie particulièrement de faire prendre garde partout les environs de là où vous estes s'il s'y sera poinct retiré afin de l'arrêter par tous les moyens que vous sçaurez adviser. Admonestez ceux de ma noblesse de me demeurer bons et loyaux subjects sans suivre autre party que le mien [2]. » Il écrivit également au duc de Nevers, lui annonçant que par très-bons avis il était certain que

[1] « Déclaration du duc d'Alençon, frère de Henri III, publiée par lui à Dreux, après son évasion de la cour en prenant les armes. » MSS de Béthune, vol. cot. 8845, fol. 5. — Le 23 septembre, le duc d'Alençon s'empressa d'écrire à Catherine de Médicis sa mère ; il l'assurait de ses bons sentiments, « et j'ai bonne volonté et affection de servir le roy et vous. » Portefeuilles Fontanieu, n°s 337, 338. — Voyez aussi « Lettre de Monsieur, frère du roi, à la cour de parlement, et la response de M. le premier président. » 1575. MSS de Colbert, vol. XXIX, et le « Mémoire pour dissuader le duc d'Alençon de la guerre, et luy conseiller de demeurer en repos. » 1575. MSS de Béthune, vol. cot. 8839, fol. 47. — Le duc d'Alençon avait cherché à attirer le duc de Nemours à lui ; mais ce prince lui écrivit pour lui remontrer les conséquences de sa rébellion, soit dans ses propres intérêts, soit dans ceux du royaume, puisque son frère Henri III n'ayant point d'enfants, il se trouvait héritier de la couronne. MSS de Béthune, vol. cot. 8476, page 92.

[2] MSS de Béthune, vol. cot. 8856, fol. 8. Le même jour, semblable avis à M. d'Humières, vol. cot. 8820, fol. 28.

son frère avait établi sa maison non loin de Dreux : « Au moyen de quoy je vous prie de prendre garde à vous; j'ay escrit afin de vous envoyer des compagnies et bon nombre de noblesse pour, s'il estoit possible, enfermer mondict frère audict Dreux, ce qui seroit bien le plus grand service que vous me sçauriez jamais faire.

» *P. S.* Mon cousin, l'on m'escrit que François est à Dreux : si on le pouvoit enfermer, c'est ce que je voudrois [1]. »

L'union du duc d'Alençon avec le prince de Condé allait donner d'immenses forces à la résistance des huguenots. Catherine, toujours préoccupée des idées de fusion et de paix publique, mandait au prince de Condé : « Mon cousin, j'ay dict franchement à ce porteur que quand vous voudriez croire le conseil que je vous ay tousjours donné et donne encore, qui est de ne prester poinct l'oreille à beaucoup de gens qui sont à l'entour de vous, mais de prendre le vray chemin pour rendre au roy mon fils le devoir d'obéissance auquel vous luy estes naturellement obligé, je crois que vous vivriez bien plus content que vous ne faictes de ceste heure; ce que je vous prie considérer et vous remettre souvent devant les yeux [2]. »

La paix n'était point dans l'opinion catholique, qui levait son armée sous le duc de Guise [3]. Comme la cause était ici populaire, les villes se hâtèrent de contribuer aux armements. Paris surtout se montra fidèle à ses opinions ; le 20 septembre 1575, on arrêta en assemblée générale des habitants, suivant l'ordre du roi, de lever deux mille quatre cents hommes soudoyés par les bourgeois pour la défense de la ville [4]. Et le 24, assemblée générale, en laquelle sa majesté dit qu'elle avait bien voulu y venir pour exciter ses bons sujets les bourgeois et manants de cette ville à la garde et conservation d'icelle, étant fort contente du secours et accord qui lui avait été fait de deux

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8826, fol. 17.

[2] MSS de Colbert, vol. XXIX, gros reg. en parchem.

[3] Le roi d'Espagne recommandait à son ambassadeur de voir fréquemment le duc de Guise : il lui écrivait de sa main : « J'approuve beaucoup la grande amitié que vous avez avec le duc de Guise, car par son entremise on pourra savoir beaucoup de choses importantes à mon service ; continuez toujours, ainsi qu'avec le cardinal son oncle ; leur donnant à entendre la considération et estime où je les tiens, et dans tous leurs besoins et affaires je ferai avec bien bonne volonté tout ce qui pourra leur faire plaisir. » Archives de Simancas, B, 39 [107].

[4] Reg. de l'hôtel de ville. — MSS de Colbert, vol. CCLII, in-fol. page 288, verso. — Voyez « Ordre du roy pour la sûreté de Paris et des environs. » Même volume, page 289.

mille hommes de pied et de deux cents hommes de cheval, priant qu'ils soient promptement levés et aussi soudoyés [1]. M. le prévôt des marchands ayant remercié sa majesté de l'honneur qu'elle faisait à la ville de la venir visiter, la supplia, entre autres choses, d'ordonner que les délibérations et conclusions des assemblées générales qui seront faites en l'hôtel de ville seront exécutées tout ainsi que si elles avaient été faites ès cours souveraines; sur quoi sa majesté ordonna que la ville se pourvoirait en son conseil privé [2].

Au milieu de cette émotion générale, Catherine appelait la paix : politiques, huguenots manifestaient des intentions bienveillantes; le prince de Condé écrivait à Henri III pour lui annoncer le chagrin qu'il ressentait de se voir banni de la cour et privé de charges et honneurs; il blâmait les entreprises qui avaient lieu : « Et ce qui m'a le plus sevré, sire, a esté de voir votre auctorité royale tant s'abbaisser qu'elle semble vouloir céder à l'audace de ces certains seigneurs et prendre la loy de ceux qui la doivent recevoir humblement de vous. » Le prince protestait de sa fidélité, de son amour pour le roi, et le priait de le couvrir de sa protection; il l'assurait qu'il ne ferait aucune démarche hostile : « Car vostre majesté a pu voir par cy-devant mes actions et combien mon naturel est paisible et tranquille; aussi veux-je protester devant Dieu que je me comporterai toute ma vie avec la mesme douceur et modestie, m'accommodant le plus discrètement qu'il me sera possible, n'offensant personne, n'ayant ny ne voulant user d'aucune voie d'hostilité [3]. »

Quand les huguenots exprimaient leurs griefs, ils parlaient toujours de leur respect pour l'autorité royale; ils présentèrent à Henri III un long mémoire de remontrances. Protestant de leurs bonnes intentions, ils déclaraient n'avoir pris les armes que pour la liberté de

[1] Le parti politique faisait courir des pasquils sur l'avidité du roi et sur son hypocrisie catholique qui vouloit en imposer aux bourgeois :

> Le roy pour avoir de l'argent
> A fait le pauvre et l'indigent
> Et l'hypocrite,
> Le grand pardon il a juré;
> Au pain et eau il a jeûné
> Comme un hermite.
> (*Journal de Henri III.*)

[2] Reg. de l'hôtel de ville, X, fol. 231, recto.

[3] MSS de Béthune, vol. cot. 8926, fol. 118.

leur conscience. Ils remerciaient le roi des articles proposés par M. de Biron et du bon vouloir qu'il manifestait ; ils réclamaient seulement l'exercice de leur religion, ne faisant la guerre que pour ce motif : « Nous n'avons jamais obmis moyen de rechercher la paix, ny manqué aucune submission à vostre majesté ; et il sera cognu à tous les vivans et à la postérité qu'il n'y a que le seul désir de l'exercice de nostre religion qui ayt empesché la perfection de la paix. S'il plaisoit à Dieu incliner votre cœur à nous octroyer ce bien au plus tost pour le soulagement de vostre royaume, les sieurs de Téligny et de Beauvais ont tout pouvoir d'accepter et négocier ce qui pourra amener une bonne trêve et une heureuse fin[1]. » Toutes ces négociations n'étaient point ignorées du roi d'Espagne. Don Diego de Çuniga cherchait à les pénétrer avec toute sollicitude. Dans une dépêche chiffrée, l'ambassadeur écrivait à Philippe II : « Il est venu à mes oreilles que le roi de France et sa mère ont déjà tenu conseil pour traiter de la paix, et on dit publiquement qu'ils donnent aux hérétiques la liberté de conscience. Je me suis résolu à demander audience, et j'ai déclaré au roi que cela m'étonnait beaucoup d'avoir entendu dire que les rebelles étaient sur le point de s'accorder avec lui ; que votre majesté, pour l'amour qu'elle lui porte, en serait de même bien étonnée ; qu'il était renommé pour bon catholique et justement roi très-chrétien, et que lui qui avait vaincu dans tant de batailles sous le règne de son frère pour maintenir dans le royaume la sainte église romaine, ne devait pas aujourd'hui favoriser l'hérésie, car Dieu l'avait fait roi pour défendre la foi l'épée à la main. Il me répondit qu'il croyait que ses voisins seraient contents de la paix, qu'il en serait de même de votre majesté, parce que vous lui étiez bon frère ; mais il éluda la question de la religion catholique. Alors je lui dis : Je crois que votre majesté ne m'a pas entendu, puisqu'elle ne me répond pas à tout ce que j'ai avancé ; et je l'exhortai de nouveau à persévérer dans la religion. Il me répondit que je savais en combien de batailles il s'était trouvé pour défendre la religion catholique, mais la nécessité et le besoin qu'avait le royaume d'avoir la paix l'engageaient à la lui procurer. Je lui répliquai que c'était bien pensé; mais il fallait que ce fût à l'honneur de Dieu et de son église, et que votre majesté, à la persuasion de l'empereur, était résolue de par-

[1] Portefeuilles Fontanieu, nos 339, 340. — Bibliothèque Royale.

donner à ses rebelles de Flandre à des conditions honorables pour Notre-Seigneur. Il me répondit avec paroles fort gracieuses qu'il ferait le traité de manière que Dieu en serait servi. La reine mère me répondit la même chose ; elle ajouta que les affaires de ce royaume réclamaient la paix ; qu'en Flandre les rebelles n'occupaient qu'un point ; en France il les occupaient tous. J'ajoutai qu'après la paix j'étais bien sûr que ni votre majesté, ni personne en ce royaume tant soit peu catholique ne pourra être en sûreté. — Mon fils, répliqua-t-elle, y réfléchira bien ; il est entouré d'un bon conseil, et avant de se déterminer il s'assurera de tout. — *P. S.* Aujourd'hui les principaux présidents du parlement et des autres tribunaux sont venus à la cour pour parler sur la paix, à laquelle le roi est si décidé qu'il sacrifierait tout pour l'obtenir [1]. »

Catherine résolut de se rendre auprès du duc d'Alençon pour solliciter une trêve aux nouveaux désordres qui se préparaient. Elle partit avec la gracieuse cour de ses filles, avec ce train de plaisirs et de fêtes qui l'accompagnait partout dans ses négociations [2]. La reine mère trouva le duc d'Alençon très-irrité, entouré surtout d'une assemblée de politiques et de huguenots qui imposait de dures lois ; mais la paix était un besoin profondément senti ; Catherine écrivait à Henri III, en lui envoyant un mémoire contenant les conditions proposées par le duc d'Alençon pour une trêve, « qu'elle la regardoit comme indispensable, quoique les conditions soient fort dures. Si elle savoit un moyen de lui asseurer la victoire contre ses ennemis, elle luy conseilleroit la guerre, mais il n'y en a aucun ; il faut donc de suite rompre par une trêve les engagemens que le duc d'Alençon est sur le point de contracter avec la royne d'Angleterre et les princes d'Allemagne. Le duc d'Alençon n'attendoit plus que le refus du roy pour signer ses engagemens avec les étrangers [3]. » Ce n'était pas

[1] Archives de Simancas, B, 38 [82].

[2] On cherchait à donner des méfiances à Henri III sur ce voyage, qui laissait le jeune prince isolé à Paris. Catherine s'empressa d'écrire à son cher fils, que le seul désir de faire une bonne paix et d'être utile à l'État et au roi est le motif qui l'engage à suivre le duc d'Alençon son frère ; elle le prie de ne point écouter ce que des gens malintentionnés peuvent lui dire contre cette démarche. Portefeuilles Fontanieu, n°s 337, 338. — Voyez aussi « Instruction de la propre main de Catherine de Médicis à M. de Biron, pour traiter de la paix avec les huguenots. » FONTANIEU, collect. portef. vol. CCCXXXIX-CCCXL.

[3] Portefeuilles Fontanieu, n°s 339, 340.—Bibliothèque Royale. « Advis écrit de la

sans motifs que Catherine craignait cette alliance en dehors! la correspondance du duc d'Alençon constate toute sa sollicitude à ménager les Suisses, Élisabeth et les bandes de reîtres qui arrivaient en France: « Je ne sçaurois trop vous remercier, disoit-il au comte palatin, de la bonne volonté et résolution qu'avez prise de me faire secourir pour remettre ce royaume en repos, et en sa première splendeur. Jai grand désir d'entretenir bonne, ferme et mutuelle correspondance avec vostre altesse [1]. » Il écrivit aussi aux magnifiques seigneurs du canton de Zurich, ajoutant « que ce qu'on devoit le plus religieusement observé étoit la foy des choses promises; il avoit cherché les moyens les plus gracieux pour rendre à tous bons témoignages de sa protection. Il leur annonçoit la trêve accordée par M. son frère, et il les remercioit de leurs offres de secours bien affectueusement; il en demandoit la conservation [2]. » Catherine pressait la trêve, car elle devenait un besoin pour sauver la France d'une invasion de reîtres; elle fut arrêtée à Champigny aux conditions suivantes: « Suspension d'hostilité jusqu'à la Sainct-Jean prochaine; toutes les prises faictes par les deux armées seroient restituées; on accordoit au prince de Condé les places de sûreté suivantes : Angoulesme, Nyort, Paulmier, Bourges, La Charité et Mézières sur la Meuse; le roy devoit licencier et faire sortir hors du royaume les forces étrangères, excepté les Suisses de sa garde et les Corses, et ce, dans le délai de trois semaines. L'exercice de la religion se continuera pendant la trêve dans les villes où il est à présent sans que les gentilshommes soient recherchés aucunement en leurs maisons ny en quelque part que ce soit. Le roy fourniroit la somme de 500,000 livres pour le payement des reistres qui venoient au secours du prince de Condé. Dans toutes les villes accordées par la présente trêve à ceux de la religion, monseigneur le prince y mettroit tel nombre de troupes que bon luy sembleroit, et les habitans d'icelles, de l'une ou de l'autre religion, seroient au préalable désarmés [3]. » En même temps la reine, pour satisfaire le parti poli-

main de Catherine de Médicis pour la paix, et Mémoire au roy de ladicte sur le mesme subject. » Portefeuilles Fontanieu, n°s 341-342.

[1] MSS de Colbert, vol. CCCXCIX.

[2] *Ibid.*

[3] « Ce qui a esté accordé entre la royne mère du roy et monseigneur le duc d'Alençon, sous le bon plaisir et vouloir du roy. » MSS de Colbert, origin. vol. cot. 7. fol. 625. — « Publication de la trêve générale par tout le royaume, accordée entre le roy et M. le duc d'Alençon son frère. » MSS de Béthune, vol. cot. 8819, fol. 12. —

tique, mettait hors la Bastille les maréchaux de Montmorency et de Cossé, utiles auxiliaires des opinions qui alors obtenaient victoire [1].

Ceci se passait dans le conseil de la royauté; mais l'opinion catholique ne subissait qu'avec impatience des conditions si favorables aux huguenots. Le duc de Guise restait sous les armes avec sa bonne armée de bourgeois; et tandis que Catherine signait les conditions de Champigny, le vaillant capitaine courait sur les reîtres du prince de Condé et obtenait une victoire disputée. Il y eut grande joie dans la ville de Paris; elle ne fut troublée que par la nouvelle de l'estocade qu'avait reçue le brave duc de Guise sur sa noble face; mais quels transports n'y eut-il pas quand on sut que le Macchabée avait la vie sauve! Il ne resta plus de toute cette émotion qu'un immense enthousiasme pour le *Balafré*, désignation populaire qui devint un titre à l'amour des halles et de la bourgeoisie [2].

Et tout ce bon et grand parti catholique armé était en rapport avec le roi d'Espagne; Montluc, le vieux et dur Montluc, tout couvert d'arquebusades, lui écrivait: « Sire, je crois qu'il y a longtemps que vostre majesté n'a point ouy parler de moi, et qu'elle me tient plustost pour mort que pour vivant, à cause d'une grande arquebusade que je

Le 28 décembre 1575, le roi d'Espagne ecrivait à don Diego, l'ambassadeur: « J'ai reçu, dans votre lettre du 27 novembre, les articles de la trêve conclue entre le roi de France et son frère, articles si préjudiciables dans tout leur contenu à notre religion; et certes j'en ai éprouvé une vraie peine. J'aperçois aussi les grands malheurs qui en pourront naître, ce qui va m'obliger à prendre des mesures dans mes États. » Archives de Simancas, B, 38 [33].

[1] Dans une nouvelle lettre à son fils Henri III, Catherine lui faisait sentir la nécessité de la paix pour le rétablissement de son autorité et du bonheur de ses sujets; et afin d'y parvenir plus aisément, elle lui conseille de faire tous ses efforts pour gagner l'un des maréchaux de France (Montmorency et Cossé), qu'il venait de tirer de la Bastille, en lui témoignant la plus grande confiance dans sa fidélité, et le désir sincère de faire la paix. La reine surtout lui recommande de ne point s'ouvrir sur les fausses apparences d'amitié qu'il donnera aux maréchaux, aux femmes et à ses courtisans, son indiscrétion lui ayant déjà fait beaucoup d'ennemis. Portefeuille Fontanieu, n°s 337 et 338. —Voyez aussi, avril 1576: « Déclaration du roy sur l'innocence de monseigneur le duc de Montmorency, pair et mareschal de France, gouverneur et lieutenant général pour sa majesté, à Paris et Isle-de-France. » Bibl. du Roi, rec. de pièces, in-8°, parch. cot. L, 1482, pièce 5.

[2] M. de Nevers commandait aussi une armée. Voyez Lettre de Henri III à M. de Nevers, manuscrit de Béthune, vol. cot. 8826, fol. 77: « J'ay esté bien aise d'apprendre le bon nombre de prisonniers que avez faicts; eschangez-les les uns aux autres, et je vous prie de mener la guerre plustost douce que cruelle, estant mes propres subjects. »

reçus il y a quatre ans au travers du visage, qui depuis m'a rendu casanier en ma maison : toutefois Dieu m'a fait la grace que j'en suis maintenant guéri. Le roy m'a pourvu de l'estat de mareschal, et m'a renvoyé en ce pays de Guyenne pour faire la guerre aux luthériens, ses rebelles pour le service de Dieu et de sa couronne. N'y a que quelques jours que un de mes enfans y a esté tué, et maintenant ne m'en reste qu'un autre en vie et un mien gendre, qui tous deux sont capitaines de gens d'armes, et sommes tous les jours à la campagne contre lesdicts rebelles. Déjà vous prierai de me permettre de faire sortir d'Espagne six bons chevaux dont j'ai bien besoin pour poursuivre les rebelles[1]. » Et l'ambassadeur à Madrid, en appuyant cette demande, écrivait à Philippe II : « C'est pour pouvoir sortir des pays d'Espagne des chevaux que ledict sieur de Montluc entend employer au service de Dieu dans la guerre contre les hérétiques. Sire, il n'y a homme au monde si grand ennemi des huguenots, ni qui de ses mains en ait fait plus mourir que lui[2]. »

La royauté des Valois put dès lors s'apercevoir qu'elle perdait tout son crédit. Quand Henri III s'était jeté dans le parti catholique, il avait trouvé toute facilité sur les populations ; il avait demandé des deniers à la bonne ville de Paris ; il avait obtenu tout ce qu'il sollicitait sans résistance ; maintenant il venait de signer une trêve avec les huguenots ; et, voulant obtenir la solde des gardes suisses, voici ce qu'il avint : « Les 12 et 13 décembre 1575, demande du roy à la ville de Paris de deux cent mille livres pour l'entretien de deux cents Suisses. Réponse par des remontrances dans laquelle la ville prend occasion de lui représenter très-librement les abus et corruptions des mœurs dans tous les ordres de l'État. « Il se commettoit quantité de simonies ; les bénéfices étoient tenus par gens mariés ; les évêques et curés n'observoient aucune résidence ; on se plaignoit de la vénalité des offices ; ils étoient exercés par gens incapables ; puis, mauvaise administration des finances, dons immenses mal distribués et plusieurs autres abus de l'administration. Se souvient-on que saint Louis ordonna dans son testament de n'imposer tailles sans grande nécessité? car autrement le roy ne seroit plus roy, mais tyran. » Le 19 ces remontrances furent portées au roy, étant en son conseil,

[1] Archives de Simancas, B, 38 [7].
[2] *Ibid.*, B, 38 [8].

par les prévôt des marchands et échevins avec bon nombre de députés; ils supplièrent sa majesté d'excuser la ville de la contribution demandée; car elle manquoit de fonds, les rentes n'étoient pas payées, et leurs maisons de campagne étoient ravagées par des gens de guerre. Le roy répondit qu'il avoit leurs remontrances pour agréables et y pourvoiroit lorsque l'état des affaires le permettroit; mais il vouloit être secouru de ce qu'il avoit demandé et promptement. Le 20, assemblée générale qui accorde la solde de deux mille Suisses, mais pour quatre mois seulement[1]. » On limitait ce vote; un changement s'était opéré dans le conseil; on venait de faire d'immenses concessions aux huguenots; les Parisiens étaient mécontents; le bureau de la ville l'exprimait, en murmurant sur les subsides. Si le roi s'était dessiné pour le parti catholique, tout aurait été voté d'enthousiasme: rien n'est plus facile que d'obtenir de l'argent d'une opinion quand on sert ses besoins, ses sentiments et ses caprices.

On négociait toujours[2], car le danger devenait de plus en plus menaçant; la victoire du duc de Guise sur les reîtres n'avait pas été décisive, et les hardis aventuriers, pour me servir de l'expression du temps, avaient déjà banqueté (rançonné) Dijon. M. de Biron était chargé par la reine mère de suivre ces négociations importantes; il avait présidé à la paix de 1570, et exerçait quelque influence sur le parti politique. Ce parti restait toujours en pleine intelligence avec les huguenots: « En ce temps Rochepot vint asseurer les Rochellois que Monsieur prendroit de bon cœur la protection des églises réformées de France, et demanda de la part dudict prince une somme d'argent proportionnée à l'entreprise; lesdicts Rochellois, après l'assemblée de l'eschevinage, faicte le 20 décembre 1575, envoyèrent des députés vers son excellence, et la somme de dix mille livres avec des excuses

[1] MSS de Colbert, vol. CCLII, in-fol. pages 191 et 192. Les pasquils du parti politique faisaient encore allusion à ces difficultés qu'opposait la ville :

Paris qui le cognoist bien,
Ne voudra plus luy prester rien
A sa requeste,
Car il en a jà tant presté
Qu'il a de luy dire arresté :
Allez en queste.
(*Journal de Henry III.*)

[2] Avril et mai 1575 : « Négociation de la paix. » Imp. 1576, sans nom d'imprimeur. — Bibl. de M. de Fontanieu, vol. in-8°, V. cot. P, 435.

sur leur pauvreté[1]. » Les difficultés les plus grandes de la pacification tenaient aux places de sûreté, aux villes qui allaient servir de gages aux huguenots et au parti politique. Certaines de ces villes, quoique cédées par le roi et ayant reçu ses ordres, n'avaient pas voulu subir le prêche et avaient refusé d'exécuter sa volonté, on en proposait d'autres en échange, ce qui faisait traîner les affaires en longueur, lorsqu'un événement soudain vint agrandir les espérances des huguenots : « Le vendredi 3 février 1576, le roy de Navarre, qui depuis l'évasion de Monsieur avoit faict semblant d'estre en mauvais ménage avec luy et n'affecter aucunement le party des huguenots, sortit de Paris sous couleur d'aller à la chasse en la forest de Senlis où il courut le cerf le samedi, et renvoya un gentilhomme nommé Sainct-Martin que le roy luy avoit donné, luy porter une lettre en poste, et partant de Senlis sur le soir, accompagné de Lavardin, Fervaques et le jeune La Vallette, prit le chemin de Vendôme, puis alla à Alençon, et de là se retira au pays du Maine et d'Anjou, où il commença à avouer le parti de Monsieur et du prince de Condé, reprenant la religion qu'il avoit esté contrainct d'abjurer, et recommençant l'ouverte profession d'icelle par un acte solemnel de baptesme, tenant la fille d'un médecin au presche[2]. » Henri de Navarre, le chef de la gentilhommerie montagnarde et huguenote, avait joué à cette cour de Henri III un rôle de finesse et de fourberie ; il s'était effacé dans ses principes, dans ses opinions, jusqu'à ce point de s'agenouiller tous les jours à la messe, de communier tous les dimanches publiquement et de la plus dévote des manières ; il s'était abîmé dans les amours, dans ces intrigues de plaisir et de débauches, passant des journées chez les femmes de la reine, dans les bras des nobles damoiselles de Catherine de Médicis, déclamant bien haut contre le duc d'Alençon, son allié naturel. C'était une hypocrisie nécessaire au milieu des dangers qui avaient menacé sa tête. « Depuis son partement de Senlis, Henry de Navarre ne dit mot ; mais, passé la rivière de Loire, il jeta un grand soupir et dict : « Loué soit Dieu qui m'a deslivré ; on a faict mourir la royne ma mère à Paris ; on y a tué M. l'admiral et tous nos meilleurs serviteurs ; on n'avoit pas envie de me mieux faire si Dieu ne m'avoit pas gardé ; je n'y retourne plus si on ne m'y traisne ; » puis, gaussant à sa manière

[1] *Journal de Henri III*, édition de 1744, tome I, page 145.
[2] *Ibid.*, pages 154 et suiv.

accoutumée : « Je n'ai, ajouta-t-il, regret que pour deux choses que j'ai laissées à Paris : la messe et ma femme ; toutefois, pour la messe, j'essayerai de m'en passer ; mais pour ma femme je ne puis, et la veux ravoir [1]. »

Et comment après cet événement, si heureux pour les huguenots et la gentilhommerie provinciale, aurait-on hésité encore à faire la paix ? Les conférences s'étaient transportées à Paris, et les huguenots avaient envoyé pour les représenter, Beauvais La Nocle, homme de fierté insolente, qui demandait impérieusement les conditions imposées ou la guerre. La portion catholique du conseil souffrait à peine les hauteurs de ce parti : « Le 19 d'avril, le duc de Nemours estant au conseil au Louvre, entra en vives paroles avec Beauvais La Nocle, jusqu'à dire que s'il eust esté en la place du roy, il l'auroit envoyé en lieu où il auroit parlé plus bas ; à quoi ledict Beauvais répliqua, qu'il estoit en la puissance du roy de le faire, mais que ses bons serviteurs ne luy donneroient pas ce conseil, vu les garants que les calvinistes avoient. — Je ne sçais, dit M. de Nemours, quels subjects sont les huguenots ; mais si j'en avois et qu'ils me parlassent de la façon que vous parlez au roy, il n'y auroit garantie qui tinst que je ne les envoyasse sur l'échafaud. » Lors Beauvais voulant répliquer, le roi lui imposa silence et dit à M. de Nemours : « Mon cousin, s'il y a quelqu'un d'offensé en cette procédure, c'est moy, et toutefois vous voyez comme je patiente ; mon silence devrait vous apprendre à vous taire. — Je l'eusse faict volontiers, sire, répondit M. de Nemours, s'il eust esté question en cecy de mon particulier ; mais y allant du service de vostre majesté, je ne puis me taire. — J'ay, dit le roi, ouy dire qu'il n'y en avoit de plus mal servis que ceux qui avoient le plus de valets, » et là-dessus se leva [2].

[1] *Journal de Henri III*, édition de 1744, tome I, pages 157 et 158.

[2] *Journal de Henri III*, édition de 1744, tome I, pages 160 et 161. Les négociateurs s'étaient aussi adressés à l'hôtel de ville, mais ils furent repoussés. — 22 mars 1576. Lettres du duc d'Alençon, frère du roi, apportées à l'hôtel de ville par les sieurs de Beauvais La Nocle et Lafin, lesquels ont témoigné que Monsieur ne désirait que la paix, et exhorté la ville à s'employer près du roi à cet effet. Réponse de la ville que le roi y saurait pourvoir, et que de leur part, magistrats de ladite ville, ils feraient ce qui dépendrait d'eux; et au surplus ils n'osaient ouvrir les lettres sans permission du roi, auquel ils les porteraient toutes fermées, et y feraient réponse s'il le permettait. Registre de l'hôtel de ville, MSS de Colbert, vol. CCLII, in-fol. page 293.

Ce fut la veille de Pâques que les conditions de la paix de 1576 furent arrêtées ; elles étaient plus lourdes, plus impérieuses que celles de l'édit de pacification de 1570 ; les huguenots devenaient exigeants, parce que la méfiance était entrée dans leur esprit après tant de tromperies, et que d'ailleurs leur union avec les politiques les rendait plus formidables. Ils profitèrent de ces avantages ; il est rare que les partis n'en aient l'instinct. Quant à la tendance de cet édit, il poussait la monarchie aux vieux temps de la féodalité, en ravivant le système des morcellements et des villes indépendantes, en agrandissant les apanages. Le duc d'Alençon, qui s'était posé chef des confédérés, recevait, avec le nom et le titre de duc d'Anjou qu'avait porté son aîné, d'immenses domaines, sous la seule condition de l'hommage. Les huguenots voulaient constituer une espèce de fédération féodale des provinces, qui n'auraient plus été unies à la couronne que par les rapports de fiefs aux mains des grandes familles ; ils auraient rétabli la hiérarchie de la terre, effacée par la main pesante de Louis XI [1].

Les catholiques murmurèrent hautement contre ces concessions ; ils étaient fatigués de voir sans cesse la royauté leur échapper pour se jeter dans des pacifications nouvelles ; ils avaient essayé de marcher avec les Valois et la reine mère ; à chaque moment ceux-ci les trahissaient, en subissant des transactions. Dès lors, rien de plus naturel que le parti catholique s'organisât fortement lui-même, choisît ses chefs et fixât sa propre constitution. De là naquit la grande puissance de la ligue. On ne voulait plus se soumettre à ces tristes expériences des édits royaux. Comme il n'y avait qu'une pensée, on voulait un bras, une main qui n'y faillissent pas.

[1] Il y eut aussi, comme dans tous les édits de pacification, des dons particuliers. « Articles secrets concernant plusieurs pensions données et accordées à divers particuliers de Bourgogne pour les rendre affectionnés au service du roi ; lesdits articles conclus de l'advis de messieurs des comptes. MSS de Colbert, vol. LXIV, in-fol. M. R. page 890. »

CHAPITRE LIII.

DÉVELOPPEMENT DES DOCTRINES DE LA RÉFORMATION.

Classification des doctrines réformées.— École luthérienne, calviniste et zwinglienne. — Puritains. — Antitrinitaires. — Sociniens. — Anabaptistes. — Discussions. — Assemblées théologiques.

Progrès territorial de la réformation comme doctrine. — Allemagne. — Pologne.— Italie. — Espagne. — Angleterre. — Écosse. — Amérique. — Tentatives auprès des Grecs schismatiques.

1570—1585

Les chances des batailles abaissent les peuples, brisent les couronnes ; elles passent sur les doctrines sans les toucher. La conscience humaine échappe à ces faits matériels qui éclatent autour d'elle pour donner la victoire ou imposer la défaite : on ne tue pas une opinion ; souvent elle grandit dans le malheur ; et comme si Dieu avait voulu montrer qu'il y a des choses qui ne tiennent pas à la terre, l'époque du triomphe politique d'une doctrine est presque toujours le moment de sa décadence et de sa ruine. En retraçant la lutte armée du catholicisme et de la réforme, je n'ai donc envisagé qu'un côté de la question ; il faut suivre maintenant la marche morale des deux églises, et raconter la constitution, la force et les progrès de l'une et de l'autre.

La réformation s'était morcelée à son origine, et cela devait être ; en jetant au milieu de la société le libre examen, l'appréciation rationnelle des Écritures, elle ouvrait une large carrière à toutes les innovations : des écoles nombreuses et diverses s'étaient montrées ; et les tentatives de Luther et de Calvin pour poser des limites à cet esprit de disputes et de haines, avaient été impuissantes. Toutefois, en résumant les doctrines de la réformation, en écartant les nuances incer-

taines, les petits accidents de détails, on pouvait les diviser en cinq grandes écoles :

1° L'école luthérienne, c'est-à-dire la succession des doctrines de Luther, telles qu'elles avaient été fixées dans ses formules et dans son catéchisme; 2° les calvinistes et zwingliens, confondus à travers quelques légères distinctions sous la commune désignation de sacramentaires, et trouvant une plus sombre et plus rigide expression dans les puritains; 3° les antitrinitaires, rejetant le mystère incompréhensible de la triple personne; 4° les sociniens de la grande et vieille école de Servet, déisme pur si violemment poursuivi par Calvin; 5° enfin les anabaptistes, c'est-à-dire l'application active, remuante, populaire du puritanisme cherchant à fonder son gouvernement d'après les bases des saintes Écritures. Je ne parle pas de l'église anglicane; elle fut plutôt une forme politique que l'expression d'une doctrine.

Le luthéranisme avait peu varié des hauts enseignements posés par son fondateur; sa tendance était alors toute conciliatrice; des hommes de science et d'avenir songeaient toujours à cette fusion de sentiments et d'opinions. En 1571, ils avaient tenu un synode à Dresde et arrêté une formule de foi touchant l'incarnation et l'eucharistie. Là fut combattue la théorie des ubiquitaires, qui soutenaient que le Christ était partout, même selon la nature humaine. On reconnut que Jésus était présent dans la cène, et que le pain et le vin représentaient son vrai corps offert sur la croix et son vrai sang pour nous purifier [1]. Cette confession de foi amena de nouvelles divisions entre les luthériens : ceux de Wittemberg, de Saxe et de Misnie dressèrent un catéchisme qui fut condamné par les théologiens de Brunswick et de Mansfeld. L'assemblée tenue à Torgaw, en 1576, prit pour règle de ses doctrines la confession d'Augsbourg, les articles de Smalkalde, le grand et le petit catéchisme de Luther, et reconnut la formule arrêtée à Dresde sur l'incarnation et l'eucharistie. Ces principes furent soutenus avec chaleur par Jean Brentius [2], un des chefs de la réforme après la mort de Luther. Brentius, constamment occupé à combattre le système de Zwingle, enseignait que le baptême n'effaçait point toute sorte de péchés; l'Évangile ne devait pas être

[1] HOSPINIEN, *de Cœnæ dominicæ I, institut.*, tome II, *et in oper. cui titulus Concordia discors.*

[2] MELCHIOR ADAM, *in Vit. Jurisc. German.*, et DE THOU, liv. XLVII, *in fin.*

considéré comme une loi ; c'était seulement une *nouvelle agréable*[1] ; ces dogmes étaient encore appuyés par Illyricus, esprit vaste, d'une humeur inquiète et turbulente, soupçonné toutefois de manichéisme, car il avait dit que le péché n'était pas un accident, mais l'essence même de notre âme. Les luthériens firent plusieurs tentatives pour réunir dans une commune confession de foi les différentes sectes réformées ; leur dernier effort se montra dans l'assemblée de Francfort, synode général pour s'entendre avec les ubiquitaires, et qui ne produisit aucun résultat ; ils publièrent dès lors leur livre de la Concorde, qui fut leur dernière décision de foi ; ouvrage composé des écrits de divers théologiens et imprimé dans le but de former un recueil de ce qu'il y avait parmi eux de plus authentique, et auquel tous les princes protestants durent souscrire[2].

L'école calviniste avait trouvé un immense représentant dans Bèze, docteur sage, actif, laborieux, digne successeur de Calvin. Bèze n'est pas seulement un prédicateur à système, c'est une tête d'administration et de politique ; sa longue vie, sa carrière laborieuse est tout occupée de principes ; il veut assurer sa foi et une profession libre et paisible pour ses coreligionnaires. Le calvinisme, dépassé par les puritains, les anabaptistes, les antitrinitaires, cherche à se formuler d'une manière précise : de là, des synodes nombreux où des symboles sont établis et arrêtés. En 1571, le synode de La Rochelle combattit ouvertement la théologie zwinglienne[3] : Théodore de Bèze présidait l'assemblée. Les calvinistes reconnurent la conjonction vraie et d'une façon spirituelle de Jésus-Christ avec nos personnes par l'eucharistie. « Nous adorons, écrivaient-ils, ce grand mystère surnaturel et incompréhensible de l'opération réelle et très-efficace de Jésus-Christ en nous. » Dans le synode national tenu à Sainte-Foi en 1578, les calvinistes avaient tenté, à leur tour, une fusion de doctrines, un rapprochement des églises protestantes, et ils nommèrent des députés pour dresser une commune confession de foi ; ils n'en purent venir à bout par l'opposition opiniâtre qu'ils éprouvèrent des luthériens. Dans le synode national tenu en 1581 à La Rochelle, on confirma la confession de foi arrêtée dans l'assemblée de 1571, et on décida une cinquantaine d'articles, tous destinés à rapprocher

[1] Ses ouvrages ont été publiés en huit vol. in-fol.

[2] HOSPINIEN, *Concor. disc. imp. Francfort*, 1607.

[3] AYMON, Synod. nat., tome I, in-4°, page 98.

les fidèles d'une manière plus intime dans une communauté de doctrines fixes et invariables [1]. L'église calviniste pleurait alors le ministre Arétius, un des principaux soutiens de la communion de Genève, et qui enseigna longtemps à Berne les principes du calvinisme pur [2].

Les antitrinitaires et les sociniens avaient eu aussi leurs synodes et leurs docteurs, plus fanatiques peut-être, parce que leur doctrine était moins libre et plus profondément persécutée. Blandrat, un des chefs ardents et inflexibles, avait laissé après lui un disciple fougueux, François Davidis, qui renouvela en Transylvanie les dogmes d'Arius : ne reconnaissant point de trinité en Dieu, ni de divinité en Jésus-Christ, il soutenait qu'on ne devait et qu'on ne pouvait invoquer ce Christ, ni lui rendre de culte religieux. Vainement le prince de Transylvanie convoqua les états de la province pour faire condamner cette théologie pernicieuse ; elle avait déjà fait de grands progrès. Faust Socin avait été lui-même déposé ; il chercha à ramener Davidis à ses principes ; il ne put y parvenir, et les sociniens le considérèrent comme leur principal docteur. Pierre Stator s'était dévoué avec zèle à la secte antitrinitaire. Nourri des doctrines de Servet, il vint s'établir en Pologne, et écrivit plusieurs ouvrages contre la divinité du Saint-Esprit, et partout il était écouté ; sa réputation devint immense [3].

Ainsi les cendres de Servet jetées au vent avaient laissé des semences profondes ; sa doctrine rationnelle trouvait des partisans. Toutes ces vives accusations lancées par Calvin, ces mots de libertin et d'athée, ces mille pamphlets, ces paroles odieuses, tout cela s'oubliait par l'inévitable résultat du libre examen qui entraînait les esprits au déisme pur de l'école d'Arius et de Socin.

Depuis l'immense ébranlement causé par la prédication anabaptiste, cette turbulente exaltation ne s'était point calmée ; il y avait toujours effervescence dans certaines têtes, et la lecture des saintes Écritures, ces paraboles obscures et figurées, ces exemples de tous les gouvernements, ces principes de tous les despotismes comme de tous les orages populaires, contribuaient à exalter les prédicateurs ambulants des anabaptistes. Après Jean de Leyde, Georges David, Melchior Hoff-

[1] Actes de tous les synodes nationaux des églises réformées de France, in-4°, tome I, page 146 à 151.

[2] Melchior Adam, *in vit. German. theolog.*

[3] Sandius, *in Biblioth. anti-trinitar.*, page 66. — Roscius, *de Atheism. Evang.* — Voyez aussi : *Hist. Reform. Eccles. Polon.*

mann, chefs du royaume des saints établi à Munster, apparut Jean Guillaume de Ruremonde, qui restaura l'anabaptisme [1]. Envoyé du ciel et inspiré du Seigneur, il vint renouveler la pure doctrine : bientôt le peuple éclairé de Dieu « allait s'emparant des biens et des pays de ceux qui n'avaient aucune idée sur la Divinité, comme autrefois les Israélites s'étaient rendus maîtres des terres des Chananéens ; » toutes les fortunes de la terre appartenaient à Dieu et à ses disciples ; dès lors tous ceux qui n'étaient pas les vrais disciples devaient être dépouillés : « Dieu nous envoie pour faire une distribution égale de tous les biens ; nous sommes armés de son épée et de celle de Gédéon. » On vit se renouveler les mêmes scènes de fanatisme populaire qui s'étaient produites sous Muncer et Jean de Leyde.

Toutes ces opinions qui se formulaient dans la pensée des catholiques sous l'unique dénomination d'hérésie, étaient en progrès ; elles avaient en quelque sorte des territoires et des populations obéissantes. L'Allemagne, la Suède, le Danemarck étaient restés fidèles au luthéranisme; les autres sectes formaient des exceptions rares ; elles y avaient tolérance, mais aucun principe de domination. Il y avait quelque chose de modéré, de calme dans les universités ; les controverses s'y empreignaient d'un sentiment de progrès sans résolution violente ; aussi le luthéranisme faisait-il chaque jour de nouvelles conquêtes. En Pologne il dominait encore ; mais au milieu des savantes écoles de Cracovie, les idées antitrinitaires de Servet, le socinianisme trouvait faveur.

Et l'Allemagne fidèle à Luther, cette Allemagne songeait alors à donner un puissant appui à la réforme. Le schisme grec avait séparé de Rome le grand patriarcat ; le catholicisme avait plusieurs fois essayé de rapprocher ce que toute une révolution avait séparé ; les docteurs luthériens des universités germaniques entreprirent cette tâche difficile. Ce projet de fusion tenté par l'école de Luther remonte à l'année 1559 ; les démarches n'ayant point atteint le but, en 1574 les théologiens reprirent leur dessein, et ils adressèrent à Jérémie, patriarche de Constantinople, une copie de la confession d'Augsbourg, accompagnée d'une préface dans laquelle, reconnaissant les sept premiers conciles, ils avouaient tenir leur foi de ces assemblées de l'Église [2]. Jérémie fut inébranlable : « Ce n'est que par de belles paroles, leur

[1] Meshov. *Histor. anabapt., ad ann.* 1580. — Olth, *Annal. anabapt., ibid.*
[2] Spondius, *in Annal.*, ann. 1574, n° 16.

écrivait-il, que vous honorez les théologiens de la primitive église, mais vous leur êtes contraires par les effets, vous ne cherchez qu'à éluder leurs preuves. » L'inflexible patriarche résuma ses idées dans un ouvrage contre les protestants ; il réfute tous les articles de la confession d'Augsbourg, les traitant d'erreurs et de mensonges : « Nous vous prions, ajoutait-il, de ne plus prendre la peine de nous écrire, ni de nous envoyer vos travaux sur ces matières ; tous les grands théologiens de l'Église, vous les rejetez faisant semblant de les honorer, et vous voulez rendre vains les discours qui nous servent à combattre vos opinions [1]. » On avait ici exploité les ressentiments et les haines contre Rome ; ces efforts avaient été infructueux ; la théologie de Luther touchait aux dogmes, et le schisme grec n'avait été produit que par une question de personnes et de hiérarchie. D'ailleurs si le luthéranisme maintenait l'épiscopat, pouvait-il donner un équivalent à cette suprématie du patriarcat, haute tête d'un grand système salué par tout un peuple ?

L'Italie avait été le berceau des vastes idées de réforme, au temps de Savonarola, de Pic de La Mirandole, de ces hommes prodigieux dont le génie éclata au milieu des guerres civiles et de la liberté municipale ; l'Italie était entourée par plusieurs côtés de doctrines hérétiques ; elle pouvait être enseignée par le midi de l'Allemagne, par la Suisse et les montagnes des Alpes, asiles ouverts alors à ces malheureux Vaudois qui avaient conquis la liberté religieuse au prix de leur sang. Dans cette situation pourtant on voit à peine éclater quelques faits d'hérésie, aussitôt réprimés avec violence. On dirait que c'est une des conditions de l'Italie ; les doctrines y fomentent ; elles n'y triomphent pas. Il y a quelques sectateurs isolés et secrets ; jamais ils ne composent un corps saisissable, une puissance de gouvernement ; c'est un trouble, et jamais une révolution !

Dans l'Espagne cette pureté de la foi catholique domine toujours Philippe II ; quand je recherchais à Valence, à Murcie, à Valladolid, les souvenirs de l'inquisition, j'y trouvai à chaque page que des tentatives nombreuses de prédications religieuses avaient été faites même au sein du clergé. L'index si sévère des inquisiteurs signale « plusieurs prêtres de Grenade, de Tolède qui avaient poussé l'audace jusqu'à

[1] Cette controverse donna lieu à la publication de plusieurs ouvrages. *Voyez de Ecclesiâ Orient*, in-8°, 1590, et l'ouvrage de Fikler contre le patriarche : il porte ce titre bizarre de *Spongia*.

l'exécrable extrémité de demander la permission de lire l'Écriture sainte en langue vulgaire, sans craindre d'y rencontrer le poison le plus mortel. »

Mais en Espagne comme en Italie l'inquisition veillait ; elle ne laissait échapper aucun symptôme contre l'unité romaine ; livres mis à l'index ou abandonnés au bourreau, prohibition de toute espèce de rapports avec les pays hérétiques, condamnation d'universités, auto-da-fé, poussière des morts arrachée au tombeau, spectacle dramatique ou prescriptions sanglantes de la loi, tout était invoqué contre l'hérésie [1]. Philippe II avait également son inquiète préoccupation des Pays-Bas ; là une surveillance était plus difficile : les populations plus actives, plus décidées ; elles attaquaient la puissance romaine par toutes les manières, les pamphlets, les écrits de controverse, et j'ai eu dans la main une curieuse médaille de Flandre où le pape est représenté sous la figure du diable [2], tandis qu'un cardinal, revêtu de sa longue robe, de sa barrette sacrée, y est reproduit comme un homme en démence ou pris de vin nouveau, pour me servir de l'expression de l'Écriture [3]. La Hollande surtout devint par la suite une des puissances de la réforme qui pesa le plus dans la balance ; elle fut la partie active, politique, du calvinisme ; elle lutta par les armes et l'industrie ; Genève eut des académies aussi florissantes en littérature ; elle produisit des docteurs aussi remarquables que ceux de Leyde et d'Amsterdam ; mais par le mouvement naturel des idées et du temps, son importance politique s'affaiblit ; elle reste métropole religieuse ; la métropole politique de la réforme passe dans la Hollande ; c'est là qu'apparaissent les controversistes politiques, les pamphlétaires, les journalistes qui sapent la puissance catholique ; Genève se montra comme la Rome catholique : elle avait vu Calvin, elle conservait ses chaires avec orgueil, comme Rome conservait ses saints tombeaux et les catacombes des premiers chrétiens ; la puissance matérielle était passée en d'autres lieux. On comptait à peine Genève comme force sous le règne de Henri IV.

En envisageant la réforme en Angleterre sous le rapport des doctrines, elle ne devait faire que des progrès de sectes. Je l'ai déjà dit, l'église anglicane n'était qu'une organisation politique, qu'une for-

[1] *Compilac. de todos las act. de S. Off.*, 1 vol. in-fol. Biblioth. real Mad.

[2] La légende porte : *Mali carni masculi oviam.*

[3] La légende portait encore : *Stulti aliquando sapite.*

mule créée au profit de la couronne, qu'elle imposait comme une loi : serments, liturgie, acte de foi, tout fit partie de la constitution. Et pourtant s'agitait au dehors l'école puritaine, qui menaçait d'envahir la vieille et aristocratique suprématie de la royauté. Les rapports entre l'Angleterre et Genève étaient fréquents et actifs ; un grand nombre de jeunes hommes étaient partis de Londres et des comtés pour étudier sous Calvin ; et au retour, pleins de cette simplicité de l'Écriture, ils avaient attaqué la suprématie d'Élisabeth, l'épiscopat opulent, la hiérarchie anglicane, la division des pouvoirs dans l'Église obéissante et soumise. Les puritains avaient écrit des pamphlets contre le gouvernement des femmes ; ils avaient défendu la haute indépendance de l'Église contre le despotisme d'une domination politique ; la reine avait répondu par des édits de persécution ; elle arma ses délégués d'une autorité inquiète et absolue ; et ceux qui aiment à comparer les choses et les temps, trouveront que les pouvoirs qu'Élisabeth confia à la haute commission de justice sont les mêmes que ceux que Philippe II constitua au profit du saint office en Flandre [1]. La juridiction de cette cour dut embrasser la recherche de toute doctrine hérétique, erronée ou séditieuse, les livres contre la suprématie d'Élisabeth et l'église établie.

En vertu de cet acte, l'archevêque de Cantorbery obligea les puritains à reconnaître la puissance souveraine, ecclésiastique et civile de la reine ; ils devaient avouer que le livre des prières publiques, l'administration des sacrements, l'ordination des prêtres étant conformes à la parole de Dieu, chacun devait s'y soumettre. Les puritains repoussèrent ces ordres ; Richard Harrison, l'un d'eux, écrivit un ouvrage pour la défense de leurs principes : « Toutes les prétendues réformes sont corrompues, s'écriait-il, non pas autant pour les dogmes de la foi que pour la nature du gouvernement ; nous ne reconnaissons pas la hiérarchie épiscopale et presbytérienne ; les fidèles ne doivent pas s'y réunir ; sont-ils assurés de la conversion et de la probité des membres qui la composent, et ne tolèrent-ils pas des pécheurs avec lesquels toute communication, toute relation devrait être interdite ? « Ces doctrines étaient plus particulièrement professées par l'école des brownistes, secte ultrà-puritaine, qui ne voulait avoir aucun rapport, aucun contact avec l'église établie ; la

[1] Voyez ces formules de pouvoirs dans Grindal et Strype. Append. 64.

persécution les atteignit, comme elle poursuivait les catholiques [1].

En Écosse le même résultat s'était produit, et lorsque Knox exilé revint dans sa patrie, disciple de Calvin et de Bèze, il s'élança dans la chaire de la chartreuse de Perth. Sa parole éclatante dénonça les vices du catholicisme et prêcha le pur Évangile. Son système n'était point l'ultrà-puritanisme, mais l'école de Calvin modifiée par une nuance d'enthousiasme et une plus libre inspiration. Les effets de sa prédication retentirent; les vieux saints furent mutilés; la chartreuse de Perth ne présenta bientôt plus qu'un monceau de ruines. Knox lui-même se vanta de ses dévastations dans une lettre à mistress Anne Locke : « Nous avons réformé l'abbaye de Lindores habitée par des moines noirs. Nous détruisîmes leurs autels, leurs idoles, leurs vêtements de pompe ; les livres de messe furent brûlés en leur présence, et nous ordonnâmes de jeter dehors les habits des moines [2]. »

En Écosse comme en Angleterre, le principe religieux se transforma plus tard dans le principe politique : cela devait être. La constitution de l'Église était celle même de l'État ; s'en séparer c'était outrager les institutions publiques, la grande puissance du royaume. Le catholicisme était dangereux parce qu'il entourait une idée proscrite; les doctrines puritaines étaient également coupables parce qu'elles préparaient un système menaçant. Les pouvoirs se trouvent souvent placés entre cette double force ; c'est pour eux le moment de crise.

L'esprit de prosélytisme grandissait dans le sein de la réforme ; l'ambition de toutes les doctrines est de se propager, et à cette époque où tout était plein du nouveau-monde, il n'est pas étonnant que le calvinisme ait songé à s'établir et à prêcher dans cet univers inconnu. Un noble et aventureux gentilhomme français [3], sous la protection de l'amiral Coligny, avait porté les doctrines de Calvin dans l'Amérique ; il y fonda la première colonie évangélique au sein de ces populations. Il y avait là peut-être aussi l'idée de lutter contre la puissance de l'Espagne qui puisait aux riches mines pour combattre la réformation : plus tard, ce fut dans cet esprit que se dirigea la grande flotte de Drake, le brave amiral d'Élisabeth !

[1] Comparez Neal, chap. 6, et Strype, III, 186. J'aurai plus tard à parler de la persécution contre les catholiques anglais; elle agit puissamment sur les événements de France. — [2] Apud M'Cries, 1545.

[3] « Histoire des choses mémorables advenues en la terre du Brésil, partie de l'Amérique australe, sous le gouvernement de M. de Villegaignon, depuis l'an 1555 jusqu'à l'an 1558. » (Genève, 1561, in-12.)

CHAPITRE LIV.

MOUVEMENT DES DOCTRINES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

Situation du catholicisme. — Ses diverses écoles. — École du pape. — Des conciles généraux et provinciaux. — De l'université. — Des monastères. — Baïus. — Saint Charles Borromée. — Sainte Thérèse.

Résistance du catholicisme. — Esprit de l'Église. — Organisation. — Prédications populaires.

1570—1585

Le fondement du catholicisme était l'unité. Depuis sa sainte et divine origine, l'Église avait toujours lutté pour la maintenir ferme, stable ; et de là cette admirable personnification dans le pape, unité à triple couronne, puissance morale et mystérieuse. Cette tête inflexible, tête blanchie d'un vieillard souvent, mais hautaine, préoccupée de sa grande mission, avait produit les schismes, amené des divisions dont gémissait l'Église. Quelques concessions auraient suffi, à l'origine, pour ramener les sectes dissidentes ; le pape les frappa toutes avec vigueur, d'où résulta sans doute une plus grande énergie dans le principe catholique, mais en même temps moins d'extension et d'universalité. On se sépara de ce qui ne voulait rien emprunter qu'à sa propre vie.

Ces immenses efforts pour maintenir l'unité n'étaient pas toujours heureux ; le catholicisme, se personnifiant dans le pape et saluant sa suprématie, se morcela en une multitude d'écoles qui, sans être rejetées hors de la doctrine orthodoxe, n'envisageaient pas les questions de discipline sous le même point de vue. Ces écoles, sauf quelques légères nuances, reconnaissaient les mêmes dogmes, établissaient les mêmes principes ; seulement elles différaient sur la ques-

tion des formes constitutives de l'Église, sur sa hiérarchie et ses pouvoirs.

La première et la plus haut placée était celle des conciles. Les conciles se divisaient en deux catégories ; 1° les immenses assemblées, qui, réunissant toute l'Église, venaient de temps à autre reconstituer et proclamer les principes, poser les dogmes, formuler les croyances et les symboles de la foi catholique ; 2° les assemblées provinciales, agrégations disciplinaires qui, sous l'autorité du métropolitain, s'accupaient à corriger les mœurs des clercs et à établir les règles pour les localités.

Il y avait complète dissidence entre l'unité papale et l'autorité multiple des conciles généraux ; on a pu voir cette lutte poindre et se développer surtout aux conciles de Bâle et de Constance [1]. Depuis la grande réunion de Trente, l'unité avait triomphé. Le concile s'était abaissé devant la tiare désormais en pleine possession du pouvoir ; les papes avaient dominé les évêques. Aussi les décisions prises à Trente furent proclamées comme la règle invariable de l'Église ; Rome les offrit aux souverains et aux peuples comme des maximes inflexibles ; on négocia pour l'adoption du concile de Trente dans les divers États, comme pour leur grande charte politique. Les papes avaient éprouvé trop d'angoisses, subi trop de difficultés dans les dernières réunions de l'église universelle, pour qu'ils ne cherchassent pas tous les moyens d'en éloigner la convocation ; et une fois maîtres du concile de Trente, ils en firent dépendre l'orthodoxie de la foi catholique.

Il n'y eut plus dès lors que des conciles provinciaux très-fréquents à cette époque de luttes ; les évêques avaient tant besoin de veiller à la discipline en face de la réforme austère qui épiait toutes les faiblesses, toutes les dissipations des clercs ! Sous les règnes de Charles IX et de Henri III les conciles provinciaux se multiplièrent. Chaque province avait eu son assemblée ecclésiastique, comme ses états d'administration et de politique. En résumant les principes qui y furent posés, on pouvait en tirer les règles suivantes : Recueillement dans la prière qui s'élève comme un pur encens vers le ciel ; plus de simonie dans les fonctions ecclésiastiques ; que l'évêque prêche lui-même la parole du Christ ; qu'on cesse surtout l'abus des Écri-

[1] Voir mon *Histoire constitutionnelle et administrative de la France*, tome III.

tures, fuyez l'approche des hérétiques; réveillez le culte des saints, ces invocations pieuses qui touchent la voûte azurée; que le pauvre pèlerin ne s'achemine pas dans sa route votive sans s'être confessé et avoir reçu la communion. Rétablissez les églises en ruines, ces reliquaires de soie et de bois odoriférant, et dans les longues processions que les clercs les portent sur leurs épaules pour les offrir au peuple. Les chants seront modestes et graves, accompagnés de l'orgue : levez-vous tous au *Gloriâ Patri*, car la gloire du Père est au-dessus de toutes les autres. Distribuez de fréquentes aumônes : que les enfants de chœur soient issus d'union légitime : plus de concubine pour le prêtre. Quand une âme catholique sera prête à paroître devant Dieu, quand elle sera aux angoisses de l'agonie, que la cloche de la paroisse retentisse d'un son lugubre et lent, et lorsque la mort arrivera, qu'on place ce corps du fidèle dans le cimetière où sous la pierre blanche et près de l'église, tandis que les clercs réciteront l'office pour l'âme du trépassé [1]. »

Cette école des conciles était particulièrement favorisée par les parlementaires. Les plus fervents catholiques, les plus implacables ennemis de l'hérésie dans ces grandes cours de justice étaient tous partisans de l'autorité du concile sur le pape, théorie hautement repoussée par le Vatican. Comme les magistrats appartenaient à des corps, ils soutenaient la puissance de corps; c'était dans l'ordre naturel des idées; on rappelait la vieille pragmatique sanction, les prérogatives de la couronne, l'enregistrement des bulles, tous ces principes proclamés comme les libertés de l'église gallicane, système bâtard qui cherchait à concilier deux idées antipathiques : l'infaillibilité d'une part et le contrôle de l'autorité infaillible de l'autre.

Dans une couleur moins tranchée se dessinait l'université, et dans l'université, la sainte faculté de théologie connue sous le nom de la *Sorbonne*. C'était une grande et nombreuse assemblée de docteurs appelés à décider les controverses de foi et de doctrines [2]. Au temps de la toute-puissance catholique, quand le principe religieux dominait la société, il était naturel de voir croître et se développer ces réunions d'hommes de science, bureaux de consultations et de juge-

[1] Concile de Rouen. — Labbe. collect. tome XV, pages 1020-1080.

[2] Le recueil des décisions de la Sorbonne a été conservé; d'Argentré en a recueilli le plus grand nombre, et on les trouve analysées dans Du Boulay. — *Hist. Universit. Parisiens.*

ment sur les questions vitales. Il est facile de se moquer aujourd'hui de la Sorbonne, parce que la plupart des points agités en ses assemblées ne répondent plus à rien ; mais lorsqu'il y avait tout un peuple derrière ces questions catholiques, quand une parole de docteurs retentissait sur la place publique ou se traduisait dans les guerres civiles, la Sorbonne était une immense institution, et l'on s'explique le rôle d'autorité et d'énergie qu'alors elle joua. L'université entière, avec ses écoles, ses suppôts, ses sergents était une grande force ; elle commandait à de nombreuses confréries de métiers, aux halles que les prédicateurs soulevaient. En général, l'école universitaire tenait le milieu entre le parlement et le pape ; elle n'approuvait pas toute la théorie de la puissance pontificale devant laquelle l'univers était agenouillé au moyen âge ; mais elle n'en différait que sur quelques points accidentels et de détail [1].

Il y avait au contraire obéissance passive, doctrine directe de soumission absolue envers la cour de Rome, parmi les ordres monastiques. Dans toute cette hiérarchie, on ne formulait qu'une pensée, qu'un vœu, l'omnipotence du pape. Depuis leur institution, les jésuites, cet ordre admirable d'ensemble et d'organisation, avaient grandi ; les pontifes avaient bien senti tout l'avenir de cette agrégation active, immense. Les jésuites formaient comme un gouvernement absolu sous l'autorité d'un général, et ce général était prosterné devant la tiare ; les jésuites s'étendaient sur tout l'univers connu, et par leurs manières polies, leur science vaste, leur esprit prodigieux de prévoyance et d'unité, ils s'emparaient des populations, des gouvernements et de tous les mobiles de la puissance publique. A leur arrivée en France, les jésuites avaient eu à lutter contre l'université, et Pasquier avait défendu les priviléges de la vieille fille des rois contre la jeune et ardente favorite des pontifes [2]. Ces oppositions n'avaient point empêché la corporation des jésuites de s'élever, parce qu'elle était en rapport avec les mœurs, les habitudes, la science de l'époque. De cette position conquise avec tant de sueurs, les enfants de Loyola s'emparèrent de toutes les affections populaires, en se rendant les intermédiaires de la ligue et du pape. Ils se placèrent ainsi à la tête du mouvement social.

[1] Les théories de l'université ont été parfaitement développés par Du Boulay. — Voyez aussi mon *Histoire constitutionnelle et administrative*, tome III, p. 41 à 71.

[2] Voyez le plaidoyer d'Estienne Pasquier, liv. V de ses lettres.

Les autres corporations religieuses professaient la même obéissance envers le pape; leur général était à Rome et recevait l'impulsion de sa volonté exclusive : jacobins, frères mineurs, hiéronymites, pauvres capucins, moines de Saint-Benoît ou de Saint-Bernard, congrégation des feuillants, tous inspiraient un respect profond à la multitude, qui traînait devant eux le front dans la poussière. Et ces pauvres religieuses, dont sainte Thérèse préparait la réforme [1], que d'*ex voto* ne plaçait-on pas devant leur Vierge parfumée d'encens, entourée de fleurs dans la petite niche, sanctuaire étincelant de mille cierges ? Et combien n'étudiait-on pas, dans de saints transports, le *Chemin de la Perfection*, le *Château de l'Ame* de la pieuse Thérèse, et son explication virginale du cantique des cantiques ? Il y avait dans tous les monastères tendance de réforme austère, car les huguenots leur reprochaient leur luxe, leurs prodigalités; le cardinal Charles Borromée faisait en Italie [2], pour les ordres d'hommes, ce que Thérèse commençait en Espagne pour les saintes filles. L'un et l'autre sortaient de familles illustres, et semblaient s'abaisser à toutes les misères humaines pour donner l'exemple à ceux qu'ils appelaient à la pénitence.

D'autres réformations étaient également tentées. L'université de Louvain avait produit plusieurs mystiques, et les doctrines de Michel Baïus avaient appelé la censure de la cour de Rome. Ces doctrines, toutes spéculatives, se résumaient dans les propositions suivantes : une division bien distincte existe entre la grâce donnée par Jésus-Christ, rédempteur des pécheurs, et celle qui aurait été donnée aux hommes s'ils eussent persévéré dans l'état d'innocence; les mérites de l'ange ou du premier homme ne sont pas proprement les grâces acquises par Jésus-Christ, elles sont moins parfaites; l'homme est flétri dès sa naissance : « Le naturel, c'est non-seulement le corps et l'âme de l'homme, mais encore le péché : saint Paul n'a-t-il pas dit que nous étions naturellement enfants de colère ? La foi, la charité sont des dons surnaturels; ainsi j'appelle, avec saint Augustin, dons naturels ceux que l'homme possède dans l'ordre de la nature. » Tou-

[1] Voyez le curieux et très-rare ouvrage de Ribera, *Vie de la mère Thérèse*, et l'excellente *Histoire de la Réforme des carmélites*. Il y a dans sainte Thérèse tendance à l'illuminisme. J'ai vu à Palencia l'original écrit de sa main, en espagnol, de son cantique d'enthousiasme après la communion.

[2] Voyez l'ouvrage italien de Giussano, *vit. de S. Carl.*, où les doctrines réformatrices du saint sont parfaitement exposées.

chant le mérite des œuvres, il avançait que l'homme avait été créé sans doute pour faire les bonnes œuvres comme l'oiseau pour voler; « mais, s'écria-t-il, l'oiseau ne peut voler s'il a les ailes rompues; eh bien, l'homme ne peut faire le bien depuis le péché ; ses forces sont brisées depuis sa chute [1]. »

Tout cela restait dans le sein de l'Église; mais cette église toute-puissante se communiquait aux multitudes sous mille emblèmes, dans des solennités saintes qui embrassaient toutes les sympathies de la vie. Ces grandes processions, imitées des vieux triomphes romains où le peuple jetait des fleurs au milieu des belles rues tapissées de têtes découvertes et penchées vers la terre ; ces prédicateurs surtout qui, dans la chaire retentissante, annonçaient les joies du paradis, séjour de paix, de délices, portrait animé de la béatitude de l'âme ; l'enfer, le terrible enfer, où les âmes sont en face d'une éternelle souffrance ; ces peintures, reproduites sous tant de formes, étaient ensuite appliquées aux questions populaires. Pour qui étaient ces félicités magnifiques du paradis? pour qui ces guirlandes de genets et d'œillets, ces chants délicieux des anges, ce chœur de vierges aux yeux grands et noirs, aux cheveux flottants et tressés? pour qui ces saintes palmes, ces couronnes toutes scintillantes d'or? Pour le fidèle catholique, pour celui qui, saisissant sa bonne et vieille arquebuse, sa pertuisane, sa dague, allait défendre l'Église menacée. Et pour qui ce gouffre de ténèbres, cet antre de feu, de soufre et de bitume, ces diables ardents et persécuteurs, jetant les corps dans des fournaises d'acier bouillant? Pour le maudit huguenot, et plus encore pour le politique timide, pour le catholique indifférent qui ne cherchait qu'à pactiser avec les hérétiques.

En chaque paroisse était un de ces prédicateurs aussi populaires que dans les époques politiques tel orateur de tribune qui remue les masses; chaque matin et soir il montait en chaire avec toutes les formes dramatiques : le roi avait-il signé une paix impie, avait-il empêché la victoire catholique? alors d'une voix solennelle il parlait de la cour éhontée, des vices impurs des courtisans et des mignons; il opposait la belle et noble conduite de quelque famille balafrée de coups de pertuisane dans le service de Dieu, à cette mollesse efféminée des politiques, basilics empestés, misérables faiseurs de trêves; et

[1] Les OEuvres de Baïus ont été recueillies. — Louvain, 1587, 2 vol. in-fol.

puis ardent comme les prophètes en courroux contre Israël, il s'écriait « qu'il y avoit là dans la cité des maudits hérétiques qui n'ostoient pas leur large chapeau noir devant ces vierges et ces saincts, brillans au coin des rues dans leurs niches grillées, peintes d'or et de bleu céleste ; que ces huguenots trouvoient protection et appui dans le roy. N'étoit-il pas temps enfin de résister, pour l'honneur de la benoîte Vierge, aux contempteurs de la messe, aux démolisseurs des églises et des cathédrales ? » Il est facile de s'expliquer comment, sous l'influence de telles impressions, naquit et se développa la ligue.

CHAPITRE LV.

LA LIGUE.

Causes de la ligue. — Organisation provinciale. — Les grandes races. — Les villes. — Les montagnards. — Souvenirs de féodalité. — Premier modèle de la ligue. — Négociations de l'avocat David. — Ses instructions. — Pamphlets pour les droits de la maison de Lorraine à la couronne.

1575—1576

Les grands partis organisent eux-mêmes leur gouvernement lorsque le pouvoir leur échappe. Cette loi naturelle et sociale explique à elle seule la puissance, les progrès et le développement de la ligue. Il ne faut pas seulement chercher ici des intrigues de moines, l'ambition inquiète de quelques vassaux, la politique du roi d'Espagne ; il y a quelque chose de plus haut, de plus instinctif dans ces vastes associations ; les opinions sentent leurs besoins ; elles y pourvoient par leur propre mouvement. Les catholiques ne se trouvaient plus en sûreté avec une royauté hésitante qui ne venait point à eux pour faire triompher leurs idées ; ils prirent leurs précautions, se firent un chef, constituèrent son pouvoir, établirent leur ligue comme les huguenots avaient fait la leur : c'était chose simple [1].

Dans l époque féodale, chaque province formait une circonscription politique à part, distinguée par ses lois, ses institutions, ses coutumes, souvent même par ses races d'hommes. Qui aurait jamais confondu la famille normande aux cheveux d'or, à la chair blanche

[1] J'aurai besoin de rectifier beaucoup d'idées sur la ligue, comme sur toute l'histoire de cette époque ; l'école historique du VIIIe siècle n'a développé dans son travail que la caricature *de la procession* de la ligue : elle a cru avoir tout dit.

et sanguine, vieille descendance scandinave, colonisée dans les vastes herbages et les riants coteaux de la Neustrie, avec le Basque et le Béarnais aux yeux noirs, au teint bruni, disputant à l'aigle des Pyrénées ses âpres rochers? Ces provinces étaient restées chacune de grands fiefs à part, se détachant du domaine par des apanages et des concessions plus ou moins temporaires; et lorsque cette habitude d'inféodation s'affaiblit un peu, elles composèrent des gouvernements presque toujours confiés à l'une des puissantes familles dont les fiefs nombreux s'étendaient sur ces territoires [1] : Provence, Dauphiné, Berri, Lyonnais, Bretagne, avaient toutes leurs grands sires, leurs nobles, leur gentilhommerie; et quand éclata la guerre des opinions religieuses, les antiques rivalités des barons se transformèrent en haine du prêche ou de la messe. Il faut dire pourtant que si les ligues huguenotes tendaient surtout à un fractionnement de territoire, sorte de système fédératif, à ces indépendances de la haute féodalité, la ligue catholique se rattachant toute à un principe d'unité était plus favorable à la centralisation bourgeoise du vieux régime des municipalités sous la couronne.

Et puis, que de belles et grandes cités contenaient chacune de ces provinces! Toutes se glorifiaient de leur capitale; que dirais-je de Toulouse, avec ses capitouls et ses jurats? d'Aix, encore toute pleine de tournois et des souvenirs du roi René, de ses grands sires, les Forbin, les Castellanne et les Sabrans; de Marseille, aux tours vieillies de Saint-Paule, et de La Joliette, avec ses statuts et ses braves consuls; de Lyon, de sa sainte primatie, ses priviléges de ville fermée, sous la protection de Notre-Dame de Fourvière; de Tours, de Blois, cités brillantes dans le riche pays de la Loire? Toutes ces villes étaient en rapports entre elles comme les gentilshommes pour leurs fiefs [2] ; il y avait intelligence de bourgeoisie à bourgeoisie, de conseils à conseils. Ces bons échevins, avec leurs chaperons, se réunissaient dans leur parloir, et là ils devisaient sur les maux de la religion, sur les menaces de ces montagnards huguenots qui voulaient leur ravir leurs belles images, leur saint patron de confrérie; pourquoi ne se liguerait-on pas contre telles insolences? pourquoi ne s'unirait-on pas de ville en ville par de

[1] *Histoire constitutionnelle et administrative de la France*, t. III, p. 186 à 209.
[2] Sur l'organisation de toutes ces villes, voyez l'*Histoire Constitutionnelle*, tome III, pages 111 à 130.

bons serments, et puisque le roi notre sire tend la main aux hérétiques, pourquoi n'élèverait-on pas un autre chef?

Cette pensée d'une ligue catholique était ancienne; elle formait comme la réaction au mouvement de la réforme ; on en trouve des modèles pour toutes les provinces dans les années qui forment la période de 1570 à 1575 [1]; on se préparait à toutes les chances. J'ai trouvé l'acte spécial de cette ligue pour la Langue d'oc. Dans une assemblée des hauts vassaux et des villes, les chefs et communaux s'écrièrent : « Nous jurons et promettons de nous employer de toutes nos puissances à remettre et maintenir l'exercice de notre religion catholique, apostolique et romaine, en laquelle avons esté nourris, et voulons vivre et mourir. Il sera levé bon nombre d'hommes de pied et de cheval, ainsi que les sommes et deniers nécessaires pour les mettre en guerre ; sa majesté sera suppliée de les valider et auctoriser, attendu que c'est pour employer en choses sainctes et nécessaires. Et les provinces voisines auront si bonne intelligence, que chacun se pourra aider et secourir l'un l'autre. Et si aucun catholique, après avoir esté requis d'entrer en la présente association, faisoit quelque difficulté ou traisnoit en longueur, sera estimé ennemi de Dieu et déserteur de sa religion, rebelle à son roy, traistre de sa patrie, et du consentement de tous les gens de bien, abandonné et délaissé de tous, et exposé à toutes les injures et oppressions qui lui pourront subvenir. »

Les bons bourgeois de la province de Picardie s'expriment ainsi dans la charte de leur ligue : « L'on est d'advis, avant que l'association soit signée, que sa majesté fasse délibération de ce qu'elle entend estre faict contre ceux de la religion en leurs biens tant aux nobles que roturiers, et pour ce, donner édict avec pouvoir aux gouverneurs de les exécuter sans appel. L'on proteste, incontinent sa volonté entendue, mettre le pays en repos et le tout nettoyer sans qu'il soit besoin de dépense : la noblesse, les ecclésiastiques et trois estats aideront à l'exécution. L'on pourra effectuer une bonne levée de gens de guerre pour faire recouvrir au roy les villes que ceux de la religion tiennent en ce royaume, et leurs majestés seront priées n'endurer autre religion que la catholique romaine pour laquelle ceste associa-

[1] Association faite entre les princes, seigneurs et autres, tant de l'état ecclésiastique, de la noblesse que du tiers état, sujets et habitants du pays de Languedoc. MSS de Béthune, vol. cot. 8823, fol. 54.

tion se faict de bon vouloir. Ceste ligue ne sera tenue à faire aucune dépense sinon pour la conservation et augmentation de ladicte religion dont notre roy est le chef, et extirpation de la nouvelle, mauvaise et perverse. Les gentilshommes qui ne pourront marcher par maladie, vieillesse ou autres accidens devront armer un ou deux hommes de pied selon leur moyen, et cela sans préjudicier à la postérité de la noblesse, laquelle se soumet à exterminer la fausse religion. » Venaient ensuite plusieurs règlements pour conserver la discipline militaire : il fallait que les villes et provinces s'entendissent sur le nombre d'hommes à lever afin de ne faire aucune confusion « et ne faut rien employer qu'avec grandes précautions et ne cesser de continuer cette levée jusqu'à ce que l'exercice de la fausse religion s'éteigne [1]. »

On retrouve ces formes d'associations, ces précautions militaires pour la Bretagne, l'Anjou, la Provence, la Normandie [2] ; déjà le conseil du roi s'en inquiétait ; on craignait de voir se centraliser le mouvement catholique en dehors de la royauté. Dans des instructions adressées à M. de Montpensier, pair de France et lieutenant général de sa majesté en Bretagne, il est dit : « Que le roy avoit esté adverti qu'il se faisoit quelques ligues et associations en son pays de Bretagne qui ne peuvent tendre qu'à très-mauvaise et pernicieuse intention et grandement préjudicier à son service, donne ordre audict duc gouverneur de faire entendre aux estats de la province qui s'assemblent à Rennes après s'être bien assuré de la vérité au subject desdictes ligues ; que le roy, sçachant qu'on amassoit des armes et des chevaux pour exécuter quelque entreprise secrète, veut sçavoir la vérité et de leur bouche. Il dira auxdits estats que le roy avoit grande confiance en leur fidélité ; le dernier édict de pacification avoit esté faict pour le bien public ; il n'y avoit aucun autre moyen de rendre la tranquillité au royaume, la réconciliation du roy avec son frère étant un fruit de l'édict, procureroit les plus grands advantages. Le

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8832, fol. 67. — 2 décembre 1576. Autres associations faites entre les princes, seigneurs, gentilshommes et autres, tant de l'état ecclésiastique, de la noblesse que du tiers état et habitants du pays de Nivernais. MSS de Béthune, vol. cot. 8866, fol. 45.

[2] Voyez aussi Association faite entre les princes, seigneurs et gentilshommes et autres, tant de l'état ecclésiastique que du tiers état, sujets et habitants du duché de Normandie, et bailliages de Caux et Gisors. MSS de Béthune, n° 882, fol. 5.

bonheur du peuple estant le seul objet des peines prises par le roy et sa mère, ils avoient lieu de s'estonner que la noblesse bretonne se laissast aller aux impressions de gens malintentionnés ; rien ne peut excuser de telles ligues, le serment mesme ne peut lier le subject contre son roy. Le duc les asseurera que la soumission effacera le souvenir de l'offense ; s'il trouve de la résistance, il n'emploiera pour la vaincre que la persuasion. Il n'oubliera pas de parler de la disposition en laquelle est sa majesté de tenir des estats généraux pour y prendre les mesures les plus justes pour le bien de l'Estat [1]. » La couronne s'agenouille en quelque sorte devant la crainte que lui inspirent les ligues : elle leur parle avec douceur ; elle ne veut point les blesser, mais les arrêter dans leurs desseins.

Le projet de centraliser toutes ces ligues particulières dans un vaste projet de résistance, idée simple, naturelle confédération des provinces, fut l'œuvre d'un avocat du nom de David. C'était un des chefs de la bonne bourgeoisie de Paris, un des parleurs dans les assemblées municipales. Chéri des confréries et des halles dont il avait la confiance, excellent citoyen, comme l'appelle le mémoire de M. Delezeau, conseiller d'État [2]. Depuis le dernier édit de pacification il avait parfaitement démontré, en bons termes, aux universitaires, parlements et halles qu'il était impossible de marcher plus longtemps avec une royauté qui pactisait sans cesse avec les huguenots. Ne pouvait-on pas trouver un moyen de sortir d'une hésitation perpétuelle? Et pourquoi n'élirait-on pas un chef, un conducteur de la sainte ligue catholique? l'avocat David proposait de faire le voyage de Rome pour mettre la pieuse entreprise sous la conduite de notre saint-père le pape. Dans une petite assemblée, au parloir des bourgeois, il communiqua aux plus influents des quarteniers le projet qu'il avait rédigé dans l'intérêt de l'opinion catholique et de la maison de Guise, sin-

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8824, fol. 35.

[2] Ce mémoire est le plus curieux document qui existe encore sur le mouvement municipal de Paris, les assemblées des seize quarteniers, les opinions et le mouvement politique. Le conseiller Delezeau professe les opinions des ligueurs, c'est-à-dire de la petite bourgeoisie et du peuple. Ce mémoire est en manuscrit dans la bibliothèque Sainte-Geneviève. Les conservateurs en ignoraient l'existence ; je l'ai trouvé dans mes recherches. Il est maintenant coté et porte ce titre : *De la Religion catholique en France*, par M. Delezeau, conseiller d'État, in-fol. Les MSS précieux de Sainte-Geneviève sont dans un grand désordre.

cère et légitime représentant de cet immense empereur Karl le Grand, protecteur et vengeur du pape.

« Combien que la race des Capets ait succédé à l'administration temporelle du royaume de Charlemagne, disait l'actif avocat, elle n'a point toutefois succédé à la bénédiction apostolique affectée à la postérité de Charlemagne, tant seulement, mais au contraire en usurpant la couronne par outrecuidance téméraire, elle avoit acquis sur soi et sur les siens une malédiction perpétuelle. Il se voit à l'œil que la race des Capets est du tout abandonnée à sens réprouvé ; les uns estant frappés d'un esprit d'estourdissement, gens stupides et de néant, les autres réprouvés de Dieu et des hommes pour leur hérésie, proscrits et rejetés de la saincte communion ecclésiastique ; au contraire, les rejetons de Charlemagne sont verdoyans, aimant la vertu, pleins de vigueur en esprit et en corps ; ils rentreroient dans l'ancien héritage du royaume avec le gré, consentement et eslection de tout le peuple. On donnera ordre par toutes les villes catholiques d'esmouvoir le peuple par les prédications salutaires ; afin d'empescher par force que les presches de l'abominable secte ne soient establis. Le roy sera conseillé de ne s'empescher aucunement des esmotions qui se feront, et en remettra secrètement toute la charge au seigneur de Guise, lequel en toute hardiesse pratiquera les ligues envers la noblesse et les habitans des villes, de telle sorte qu'ils ne pourront recognoistre autre chef ni conducteur que son excellence. Donnera ordre ledict sieur de Guise que les curés des villes et des champs dressent des roolles de leurs paroissiens capables de porter les armes, lesquels enroolés seront advertis en confession par les prestres de quelles armes ils se doivent pourvoir. Le roy fera proclamer les estats en la plus grande solennité que pourra suivant la coustume ancienne ; la royne mère ira trouver son jeune fils perdu et desvoyé auquel elle persuadera de venir trouver le roy son frère pour se rendre aux estats ; elle s'esforcera d'attirer le roy de Navarre et le prince de Condé ; et afin de leur oster toute crainte, le seigneur de Guise et ses frères s'absenteront de la cour avec semblans de mécontentemens. Approchant le temps desdicts estats, les capitaines des paroisses feront revue secrète de leurs hommes et de leur équipage afin de les envoyer et faire marcher promptement là où ils seront ordonnés. Pour annuler la succession ordinaire introduite par Hugues Capet et rendre la déclaration subjecte à la disposition des estats, sera ordonné que tout

prince, seigneur ou autres qui s'exposeroient à ceste exécution sera condamné à mort s'ils sont pris, sinon par effigie ; et seront proposés salaires publics à ceux qui les occiront. Les estats renouvelleront le serment d'obéissance et fidélité qu'ils doivent aux successeurs de sainct Pierre et professeront de vivre et mourir en la foy descrite au concile de Trente, et annuleront les édicts et promesses faictes aux hérétiques. Pour l'exécution de cet article, le roy establira un lieutenant général, prince capable, expérimenté, puissant de corps et d'esprit, lequel n'aura jamais eu part ni société avec les hérétiques, et sera prié le roy d'en honorer le sieur de Guise. L'assemblée remontrera au frère du roy la plus grande faute qu'il a commise de se joindre aux hérétiques ; et comme il n'est pas en la puissance du roy de remettre et pardonner tels crimes, luy sera donné des juges pour cognoistre dudict crime à l'exemple très-sainct et pieutissime du roy catholique en l'endroit de son propre fils. Au mesme jour paroistront toutes les forces des envoyés des paroisses et autres et se saisiront dudict frère du roy et autres qui l'auront accompagné ; en mesme temps les capitaines de paroisses se mettront aux champs et passeront les hérétiques au fil de l'espée. Par ce moyen le sieur de Guise subjuguera facilement les provinces rebelles et mettra à feu et à sang tout ce qu'il trouvera lui opposant résistance. On fera alors punition exemplaire du frère du roy, et finalement par l'advis et permission de sa sainc-teté, on enfermera le roy et la royne dedans un monastère comme Pepin son ancestre fit à Childeric. Et par ce moyen M. de Guise réunira l'héritage temporel de la couronne à la bénédiction apostolique qu'il possède maintenant pour tout reste de la succession de Charles le Grand [1]. »

Dans les idées primitives de l'avocat David, le duc de Guise n'était encore que le chef de fait de la royauté catholique ; le pouvoir était provisoirement conservé à Henri III. Depuis on alla plus loin ; puisqu'on élevait le duc de Guise chef salué d'un grand parti, qui était le peuple, pourquoi ne placerait-on pas la couronne sur sa tête ? Pour ôter aux Valois et aux Bourbons l'imposant prestige de l'hérédité on commença dans une suite de pamphlets à parler de l'usurpation de la race Capétienne sur la Carlovingienne, dont la noble expression

[1] « Extrait d'un conseil secret tenu à Rome peu après l'arrivée de l'évesque de Paris, traduit d'italien en françois. » 1576. (Brochure.)

vivait encore dans la maison de Lorraine, héritière du grand empereur. Pepin avait été l'élu du pape ; pourquoi le duc de Guise ne le serait-il pas ? Pouvait-on nier que les Guise ne fussent les descendants de Charlemagne ? « Pharamond, qui le premier amena les François en France eust un fils aisné, Clodion le Chevelu. Ce Clodion eust entre autres deux fils, Ranchaire et Alberic. Ranchaire eust trois fils qui furent massacrés par Clovis, roy de France. Ainsi vint le droit d'aisnesse à Alberic, second fils de Clodion. Depuis Alberic, nous allons par véritable généalogie jusques à Arnolphe, fils d'Arnauld et de Doda, fille du roy de Saxe, lequel eust entre autres deux fils : Clodulphe et Anchise. De Clodulphe le premier descendent les ducs de Mosellanne et de Lorraine, et d'Anchise le second, Charlemagne et les siens. Donc la possession est dévolue à la maison de Lorraine par Clodulphe, chef de la maison des Clodion, et par Anchise, puisné des Clodion et chef de la lignée de Charlemagne. Charles, duc de Lorraine, frère de Lothaire, et oncle du roy Louis V, lequel roy mourut sans enfans, fut spolié de la couronne de France par Hugues Capet ; duquel Charles et de Bone sa femme descendent les princes de Lorraine [1]. »

Cette généalogie était fausse ; elle ne prouvait point légalement les droits des Guise ; mais les esprits étaient préparés pour la grande association catholique qui proclamait son chef et prenait ses précautions : partout les ligues particulières s'étendaient ; la Normandie elle-même, si patiente, si portée pour le repos, se montrait dans ses états provinciaux. On présentait requête et pétition au roi, afin que sa majesté fît édit pour contraindre tous les sujets à faire profession de la religion catholique, et déclarer les hérétiques incapables de tenir offices et charges publiques. Le roi devait jurer d'entretenir inviolablement et perpétuellement ledit édit, et si quelque révocation était faite au contraire, il n'y aurait aucun égard ; il fallait demander à ceux de la religion les villes qu'ils tenaient, et les retirer par la force au cas d'un refus ; le roi devait quitter la protection de Genève, car une même volonté ne pouvait extirper l'hérésie et conserver sous sa main la source d'où dérive toute hérésie ; le service de Dieu devait être rétabli par tout le royaume. « Et pour tesmoigner que nous

[1] « Les généalogies de ceux de Lorraine et de Bar, escrit en latin par François de Rosiers de Baleduc, archidiacre de Toul. » 1576. Imprimé à Paris, par Guill. Chaudière.

avons rien au cœur qu'un désir de servir à Dieu, vostre majesté et au public, nous sommes prests, si l'avez agréable, remettre aux mains de vostre majesté les charges dont elle et ses prédécesseurs nous ont honorés, et nous retirer comme personnes privées en nos maisons pour y finir nos jours avec contentement d'avoir aidé le roi à un bien bon œuvre [1]. »

Les hésitations du conseil décidaient de plus en plus les catholiques de province à s'affilier au vaste projet de la ligue générale [2]. Dans tout mouvement d'opinion il y a deux nuances : l'une qui remontre, se plaint et voudrait réformer sans détruire; l'autre qui conspire pour renverser. Il y avait de bons catholiques qui s'associaient en province tout simplement pour entraîner le roi à favoriser la pieuse religion de ses ancêtres; les autres au contraire poussaient au trône M. de Guise sur la ruine des Valois. Par la marche naturelle des partis, la faction de Lorraine domina, parce qu'elle était active comme un complot, et que l'autre marchait simplement et paisiblement comme une amélioration. Quand il y a crise, les opinions timides se mettent en croupe sur une des opinions violentes; elles en commettent tous les excès, et pourtant elles ne le voulaient pas !

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8839, fol. 30. — Il y avait plus de ménagements dans d'autres provinces. — Remontrances des trois états du Languedoc sur l'édit de pacification. Ils se plaignaient qu'une grande partie des huguenots violaient chaque jour cet édit et cherchaient à troubler la paix ; les états citaient une infinité de griefs notoires et visibles ; les catholiques au contraire avaient entièrement satisfait à tout son contenu. Il était grandement nécessaire d'établir la paix, mais une paix durable et solide : « Ce pays, Madame, écrivaient les états à la reine mère, bien misérablement traité, vous supplie très-humblement ne vouloir pas abandonner l'entreprise que vous avez si dignement accommencée; et par vostre bonté et prudence establir la paix tant désirée des gens de bien. Vous aurez Dieu pour vostre guide ; les catholiques n'espargneront leur vie ny les moyens que Dieu leur a donnés; la pluspart de ceux de la religion feront le semblable, et vous serez aimée et obéie de tous les deux partis contre ceux qui ne craignent ny Dieu ny leur roy. » MSS de Béthune, n° 8827, fol. 93.

[2] Henri III reçut aussi des plaintes des catholiques de Nîmes; ils disaient que ceux de la religion prétendue réformée leur enlevaient tout moyen de participer au fait de la police, conseils, honneurs et dignités et par moyen de certaines ligues les surchargent grandement. Le roi écrivait au maréchal Damville de faire cesser pareilles différences, et faire que l'égalité soit gardée entre les catholiques et ceux de la religion conformément à l'édit de pacification. — MSS de Béthune, vol. cot. 8836, fol. 14.

CHAPITRE LVI.

PREMIERS ÉTATS DE BLOIS.

Motif de la convocation des états. — Influence des catholiques. — Organisation des ligues. — Arrivée des députés aux états. — Opinions qui prévalent. — Le roi chef de la ligue. — Hésitations du conseil.

1576—1577.

C'était sur l'avis des politiques que Henri III avait décidé la convocation des états généraux de toutes les provinces. Le maréchal Damville en avait fait une clause de l'édit de pacification [1] ; les politiques croyaient là trouver une force, car la haute bourgeoisie, les gens de lois et de science composant les états soutenaient en général les opinions du tiers parti. Cet esprit s'était produit depuis deux siècles ; les choses étaient ensuite changées. Le premier résultat d'un mouvement qui remue les sentiments populaires est d'amener une réaction, et cette réaction est à son tour une si grande puissance qu'elle domine tout. La bourgeoisie était lasse de guerre ; mais elle était en majorité fervente catholique. Elle pouvait bien adopter quelques-unes des idées parlementaires sur les libertés de l'église gal-

[1] 10 décembre 1575. — Lettre de Henri III au maréchal Damville sur l'élection des députés aux états indiqués à Blois : « J'ay advisé escrire au roy de Navarre, à mon cousin le prince de Condé et à vous, à ce que mondict frère fasse convoquer dans quinze jours une assemblée de ceux que les catholiques unis et de la religion prétendue réformée voudront choisir en tel lieu que mondict frère advisera ; qu'il n'y en ait qu'un ou deux par province pour éviter la confusion, et que ce soient gens aimant mon service et le ropos de ce royaume ; et j'enverrai un gentilhomme de ma part pour leur faire sur ce entendre mon intention. Et nous tascherons, avec l'aide de Dieu, de prendre en ceste assemblée générale une bonne résolution, et qu'il s'ensuive un bon effect. » MSS de Béthune, vol. LXIV, n° 8837, page 24.

licane ; toutefois elle n'eût jamais fait cause commune avec les huguenots contre la messe, les saints et les opinions des halles : placée entre les deux grands systèmes religieux qui divisaient la société, elle n'eût jamais hésité ; la ligue d'ailleurs était comme l'expression de ses priviléges et de ses sentiments municipaux.

Le roi avait écrit des lettres closes à tous les prévôts et baillis du royaume pour la convocation des états. « Nostre amé et féal, depuis qu'il a plu à Dieu nous appeler à ceste couronne, nous n'avons rien en si grand désir que de mettre fin aux troubles dont ce royaume est affligé ; afin de pourvoir à l'altération et désordre qui y est survenu tant en l'estat ecclésiastique que séculier, et restablir toutes choses en leur première splendeur, ce que nous avons toujours estimé ne se pouvoir mieux faire que par une convocation et assemblée générale des estats de toutes les provinces de nostre royaume. A ceste cause, nous vous signifions que nostre intention est de commencer à tenir les estats libres et généraux des trois ordres, au 15 novembre prochain, en nostre ville de Blois, où nous entendons, désirons que se trouvent aucuns des plus notables personnages, pour en pleine assemblée nous faire entendre les remonstrances, plaintes et doléances de tous affligés, afin d'y asseurer tel ordre et remède que le mal y requerra. Aussi pour nous donner advis et prendre avec eux une bonne résolution sur les moyens d'entretenir notre Estat et acquitter la foy des roys nos prédécesseurs et la nostre, vous mandons très-expressément qu'incontinent la présente reçue, vous ayez à son de trompe et cri public, ou autrement, à convoquer et faire assembler tous ceux des trois Estats de votre ressort pour conférer et communiquer ensemble ainsi qu'il est accoutumé faire [1]. »

Le besoin du conseil était de faire dominer dans les états convoqués les opinions modérées en rapport avec le nouvel édit ; les ordres envoyés aux baillis étaient rédigés en ce sens. On ne put les exécuter. Partout l'opinion catholique s'était organisée en ligue ; elle était active, surveillante et en quelque sorte sous les armes ; une admirable hiérarchie d'évêques, de religieux de paroisses appuyait cette grande impulsion ; les ordres monastiques toujours en correspondance, les prédicateurs, les mandements épiscopaux, les prières publiques favorisaient des élections toutes ligueuses. On s'opposait même dans certaines loca-

[1] Collection des états généraux, VII, 338.

lités au départ des députés calvinistes [1]. Les catholiques n'exécutaient l'édit de pacification qu'avec dégoût ; les deux partis retenaient leurs otages, gardaient mutuellement leurs prisonniers[2]. Dans ces circonstances agitées, la plupart des députés des trois ordres arrivèrent non point dans la pensée du conseil, mais avec les grandes instructions des ligues provinciales, lesquelles portaient toutes sur un point, « qu'il falloit désormais qu'il n'y eust plus qu'une seule foy, qu'une religion unique en ce royaume. »

La cour se réunissait à Blois. Henri III, Catherine et le conseil n'ignoraient pas quel était l'esprit de la majorité des députés; et comment concilier cet esprit avec le dernier édit de pacification? On savait également la force de ces ligues, et comment y opposer une barrière, si ce n'était en adoptant leurs opinions, en prévenant leurs plaintes? « Le dimanche 2 décembre 1576, le roy tint un petit conseil où estoient les roynes, sa mère et sa femme, Monsieur, et MM. les cardinaux de Bourbon, Montpensier, le chancelier, Chavigny, le grand aumosnier, pour voir comme il auroit à se gouverner pour faire qu'il n'y eust qu'une religion en son royaume. Et tint expressément ledict conseil ce jour-là, afin de commencer une si saincte œuvre, avant qu'aucune province fust arrivée en la cour, de peur que l'on ne dict que ce fussent esté eux qui l'eussent incité à telle louable entreprise. Là fut résolu que suivant la requeste que les trois assem-

[1] 1576. — Protestation faite par ceux de la religion sur la tenue des états généraux de Blois. « Ils prioient le roy et monseigneur de surseoir cette convocation jusqu'à ce que le dernier édict soit entièrement exécuté et que les armes également posées chacun puisse librement et sûrement aller et se trouver aux assemblées auxquelles lors ils proposeront autant de bons advis et apporteront autant de moyens pour le service de sa majesté, bien et soulagement de son peuple que tout autre. » MSS de Colbert, vol. XXIX, gros reg. en parch.

[2] 22 mai 1576. — Henri, roi de Navarre, écrivit à M. de Montmorency pour lui dire que certaines villes du Languedoc retenaient encore des prisonniers contre l'édit de pacification dernièrement publié ; il le priait d'envoyer quelqu'un pour délivrer les prisonniers faits par les catholiques; de son côté il allait faire mettre en liberté ceux pris par le parti contraire ; il l'assurait de sa bonne volonté pour l'exécution de l'édit ; personne n'y était plus disposé : « le Créateur le sçait, mon cousin. » MSS de Béthune, vol. cot. 8715, f° 49. — Henri de Navarre écrivait encore au prince de Condé : « Mon frère, je vous mercie bien fort des advertissemens que vous me donnez. Je vous prie aussi de n'écouter rien des advis qu'on vous donne, mais vous tenir toujours sur vos gardes, comme je ferai de ma part. J'ai entendu par M. de La Noue les desseins des ennemis du repos public de contrevenir à l'édict ; j'aime beaucoup mieux que les commencemens viennent d'eux que d'aucun des nostres. » MSS de Colbert, vol. XXIX, reg. en parch.

blées luy feroient, de permettre qu'il n'y eust qu'une religion en son royaume, qu'il l'accepteroit [1]. »

On était donc pleinement dans l'esprit catholique, et pour témoigner toute cette bonne volonté, le roi s'efforça de gagner plusieurs députés de la minorité. Le duc de Nevers raconte lui-même les efforts que fit alors Henri pour conquérir des suffrages : « Le mercredy, 12e décembre, le roy m'a dict que le baron de Senecey, élu de la noblesse pour porter la parole, ne vouloit pas conclure à ce qu'il n'y eust qu'une seule religion, disant qu'il ne falloit point entrer en guerre. Ce qu'il trouva fort estrange. Je luy dis qu'il falloit luy parler pour le gagner, et mander le père pour le gagner aussi. Il me dict que le père le conseilloit à cela. Je luy dis qu'il falloit essayer tous les moyens et l'y faire résoudre par amitié ou autrement. Ce qu'il trouva bon de faire. Le 14e décembre, fut dressé par la royne la forme des propos que le baron de Senecey devoit dire touchant la religion ; et le roy à la messe le vit et y corrigea ces mots : « la plus saine et meilleure partie du royaume, c'est-à-dire ceux de la religion romaine. » Je gagnai les députés du Lyonnois le matin pour y mettre une seule religion. Le 19e décembre, le roy m'envoya querir le matin et me montra une exhortation qu'il faisoit aux députés pour faire tenir bon pour la religion catholique [2]. » L'opinion du conseil paraissait jusqu'ici pencher pour l'unité religieuse ; quelques-uns des membres auraient voulu l'imposer d'une manière violente et armée ; d'autres au contraire l'amener doucement et par voie de transaction.

Avant l'ouverture solennelle des états, chacun des ordres s'était réuni dans sa chambre particulière, afin de délibérer sur la proposition qui lui serait faite par le roi, et surtout pour rédiger le grand cahier des doléances. Le député Versoris, expression du tiers état, lut sa harangue en ce comité ; la majorité se prononça fortement « pour qu'on demandast au roy que la réunion de tous les subjects à la religion catholique et romaine s'entreprist par doux moyens et sans guerre. On devroit supplier sa majesté de maintenir son peuple en paix, réunir les princes les uns avec les autres, et leur représenter les calamités et misères qui accompagnoient les guerres civiles. » Cette opinion était modérée : le tiers état, composé des parlementaires et

[1] « Extrait d'un journal faict par M. le duc de Nevers pendant les estats tenus à Blois, ès années 1576 et 1577. »

[2] *Mémoires du duc de Nevers*, in-fol. édition de 1665, tome I, page 167.

des bourgeois, craignait surtout que la guerre n'entraînât une trop forte somme de subsides, qu'il supportait impatiemment. D'ailleurs il y avait dans ce comité une minorité qui défendait la liberté de conscience. Le parti catholique du conseil avait cherché à en détacher plusieurs ; quelques-uns demeurèrent invariables dans leurs opinions, ne serait-ce que Jean Bodin, député du Vermandois, qui, s'occupant alors de son livre sur *la République* et d'un commentaire sur *les Sorciers* et *l'Influence des Astres*, s'opposa aux mesures des états proclamant l'unité religieuse [1].

Ces états s'ouvrirent le 6 décembre 1576 dans leurs vieilles formes et leur grande solennité : « Le roy estoit monté sur son siége royal, couvert d'un drap de velours violet, semé de fleurs de lys d'or ; au costé droit, la royne mère et le duc d'Anjou, frère du roy ; au costé gauche, la royne, femme du roy. Sur un eschafaud plus bas que le marchepied du roy, les princes et ducs à droite sur un banc ; les pairs de l'Église à gauche sur un autre banc. Sur cet eschafaud, au bout du drap au pied du roy, le siége du chancelier non adossé, couvert d'un drap de velours violet semé de fleurs de lys d'or. Derrière la chaise du roy estoit une barrière, et par delà les deux cents gentilshommes tenant leurs haches en bec de corbin. Au-dessus à costé du dais du roy, petite galerie pour les princesses. Au pied de l'eschafaud à droite du siége du roy, table des quatre secrétaires d'Estat, couverte d'un tapis de velours violet. Des deux costés de la table, les membres du conseil privé sur un banc de droite ; les chevaliers de l'ordre et conseillers de robe courte sur un autre banc à gauche. Derrière le banc des conseillers de robe longue, dix banquettes devant l'eschafaud pour les desputés de l'Église, les archevesques et évesques, séans les premiers ayant leurs rochets et camails ; après eux les religieux chefs d'ordre et autres selon la préséance des lieux d'où ils estoient desputés au nombre de cent quatre. Au bout de ces bancs estoient le prévost des marchands de la ville de Paris, président du tiers estat et avec luy les desputés de ladite ville. Sur quatre autres bancs, d'autres desputés du tiers estat. Au costé droit de l'eschafaud, les évesques non desputés sur un banc, les intendans de finances et thrésoriers de l'espargne

[1] Bodin a fait lui-même l'histoire ou journal de tout ce qui se passa en ces états. Voyez Recueil de tout ce qui s'est négocié en la compagnie du tiers état en France assignée par le roi en la ville de Blois, le 15 novembre 1576 ; par M. J. Bodin, l'un des députés. Il faut le comparer avec le journal de M. le duc de Nevers.

sur un autre banc. Derrière les conseillers de robe courte, il y avoit six bancs pour les soixante et douze desputés de la noblesse et six autres pour les desputés du tiers estat qui remplissoient encore trois bancs contre la muraille. Ils estoient cent cinquante y compris ceux de Paris. Au bout de ces bancs derrière la barrière, on laissa entrer le commun peuple [1]. »

Dans ce grand appareil du clergé, noblesse et bourgeoisie, le roi dut exprimer toute sa pensée : « Il n'y a personne de vous, dit Henri III, qui ne sçache les causes desquelles j'ai esté mu à convoquer cette assemblée. Pour ce, n'est-il besoin de consommer le temps à vous le faire entendre. Je crois qu'il n'y a celuy de vous qui ne soit venu bien instruit et préparé pour satisfaire à tout ce que j'ai mandé par mes commissions publiées en chacune province, et m'assure davantage qu'il n'y a homme en cette compagnie qui n'y ait apporté le zèle et affection qu'un bon et loyal subject doit avoir envers son roy et le salut de sa patrie. Présupposant cela, j'espère qu'en ceste assemblée de tant de gens de bien, d'honneur et d'expérience, se trouveront les moyens pour mettre ce royaume en repos, pourvoir aux désordres et abus qui y sont entrés, délivrer mon peuple d'oppression, et en somme, donner remède aux maux dont le corps de cet Estat est tellement ulcéré qu'il n'a membre sain et entier, au lieu qu'il devroit estre le royaume le plus florissant, plus heureux et sur tous autres renommé de religion envers Dieu, d'intégrité en justice, d'union entre les subjects, d'amour et obéissance envers leur roy et de bonne foy envers les hommes. Toutes lesquelles choses se voient maintenant tant altérées et en plusieurs endroits si effacées, qu'à peine s'en recognoist ombre ni marque [2]. »

Jusqu'ici il n'y avait aucune manifestation publique sur la grande question qui divisait la société ; le roi s'exprimait en termes généraux sur les besoins du pays, sur les réformes à faire ; mais se déclarerait-il pour l'unité religieuse? « Le 24e de décembre, au conseil du cabinet de la royne, le roy déclara sa volonté qu'il ne vouloit plus qu'il y eust deux religions en France, et qu'il ne pouvoit aller contre son premier serment faict au sacre. Qu'il avoit faict l'édict par force, pensant qu'il dust avoir la paix. Que voyant le contraire il remplissait le vœu des

[1] Collection des états généraux, tome XIII, pages 135 et suiv.
[2] *Ibid.*

estats et que tous princes en faisoient ainsi dans leur pays [1]. » Le roi se décidait pour l'opinion de la majorité de son conseil, demandant l'unité religieuse puissante et forte ; « Le 26 décembre fut résolu que le grand aumosnier feroit une déclaration des occasions qui avoient mû le roy à ne vouloir qu'une religion en son royaume. La royne mère avoit été d'advis comme tous les autres sur la question catholique ; elle avoit déclaré qu'elle n'avoit fait la paix que dans l'espérance que, voyant son fils âgé de vingt-cinq ans, elle le supplieroit de ne permettre qu'une religion en son royaume. » Mais lorsque Catherine eut mieux apprécié la situation des esprits, l'imminence de la guerre ; quand elle aperçut surtout que les états se refusaient à donner de l'argent en assez bonne quantité pour poursuivre de fortes batailles, elle dit « qu'elle se repentoit d'avoir donné advis au roy de cette résolution ; car elle pense que l'on jettera le tort sur ceux qui l'auront conseillé. »

Cependant les états continuaient leurs séances ; une décisive majorité s'était prononcée pour l'unité religieuse, pour le triomphe absolu du catholicisme, sans en venir aux extrémités de la guerre ; chaque province eut ses conférences particulières. « Le 14 du dudict mois, l'article de la religion fut remis en délibération en l'Isle-de-France ; jà il avoit esté accordé par la noblesse que le roy seroit requis de réduire tous ses subjects à la religion romaine. Sur quoy Versoris dit que le roy l'entendoit et le vouloit ainsi. A quoy Bodin respondit : que c'est l'ouverture de la guerre. Après plusieurs remontrances, il conclut à l'esdit de pacification suivant sa charge. Tous les autres conclurent comme ceux de Paris, en y ajoutant ces mots : « Par les plus douces et saintes voies que sa majesté adviseroit. » A quoy le desputé du Vermandois se réduisit, sans aller ni protester au contraire. Alors le prévost des marchands de Paris s'écria : *Nunc dimitis servum tuum Domine* [2]. »

Cette voix des trois ordres était trop puissante pour qu'elle ne reçût pas la sanction royale ; que fallait-il arrêter pour répondre à ce mouvement des esprits ? le roi prit conseil de chacun des princes du sang, des hommes de modération, de sagesse. Ces avis restent encore et ils témoignent des opinions contemporaines.

[1] Mémoires du duc de Nevers, in-fol., édition de 1665, tome I, page 168.

[2] BODIN, cahier des états de Blois. 16 février 1577.

M. de Nevers voulait que le roi adoptât une forte résolution et qu'il y demeurât ferme ; on devait d'abord tenter la voie amiable : « Je trouverai fort bonne vostre délibération de tascher à réduire vos subjects à vous rendre l'obéissance qu'ils vous doivent, en vous servant des moyens les plus doux plustost que de la force ; s'il plaisoit à Dieu d'inspirer M. le maréchal Damville de faire ce qu'il doit à Dieu et à vostre majesté, vos affaires s'en porteroient bien mieux ; si M. de Biron pouvoit faire quelque chose de bon avec le roy de Navarre, vous viendriez aisément à bout de vostre intention ; mais certes, sire, je crains bien qu'il ne rapporte qu'une négociation meslée de quelque bonne apparence pour vous retarder et faire perdre le temps. C'est pourquoy il me semble qu'il est très-nécessaire, pour exécuter vostre saincte intention, de vous montrer si ferme et résolu en vostre délibération, que l'on pense que quand, par manière de dire, vous devriez aller tout seul contre ceux qui ne vous veulent pas obéir, vous avez délibéré de le faire pour en venir à bout. Par là, sire, vous pourrez faire perdre l'opinion qu'a tout le monde, que cette résolution s'en ira en fumée, comme d'autres ont déjà fait. — Sire, ajouta M. de Guise, je ne suis encore qu'un jeune soldat, et j'ai si peu d'expérience, que je me sens estre plus propre pour aider à exécuter vos commandemens et suivre leur advis, que non pas pour vous bailler le mien. Il est vrai, sire, qu'il n'y a personne qui ne dit que, pour ne point mettre en desfiance vos subjects de la nouvelle religion, vous leur bailliez toutes les assurances dont ils vous rechercheront ; c'est pourquoy il me semble que vous n'y devez pas manquer d'un seul point, pourvu qu'ils se contiennent doucement en leurs maisons, sans contrevenir aulcunement à vostre intention ny à vostre volonté. — Il n'y en a pas un de nous qui ne doive désirer la paix, disoit le duc de Mayenne. Sire, les calamités de vostre pauvre peuple, et les ruines et les désordres que nous voyons vous doivent porter à la paix. En cas que quelques-uns de vos subjects pussent si fort oublier leur devoir que de prendre les armes pour troubler le repos public, vous devez en toute promptitude et diligence lever des forces suffisantes, vos ennemis voyant un si bon ordre establi, se pourront aisément despartir d'une si mauvaise volonté. » L'avis du cardinal de Bourbon était le même que celui de M. de Mayenne : « Le roy ne se peut despartir de la résolution qu'il a prise aux estats sans encourir l'ire de Dieu et l'aliénation de ses subjects. Pour l'exécution d'icelle résolution,

sa majesté a commencé par la voie la plus douce, mais il faut, sans plus tarder, qu'il se prépare à avoir par les armes ce qu'il demande, au cas que les remontrances ne puissent les lui faire obtenir. Cependant n'oubliez rien pour retirer le roy de Navarre; les fautes qu'il peut faire procèdent plustost du mauvais conseil qu'il a auprès de lui que d'une mauvaise inclination au service du roy; et s'il se peut, il faudroit faire le semblable envers le prince de Condé [1]. »

En l'état des esprits, l'unité religieuse proclamée c'était la guerre, car l'opinion calviniste souffrirait-elle qu'on lui enlevât les garanties données par l'édit de pacification? la guerre appelait un vote de subsides, et les états de Blois ne paraissaient pas disposés à faire de ces larges sacrifices qui pouvaient mettre le roi dans le cas de poursuivre une expédition à bonnes fins. Henri donnait toute espèce de garantie; il voyait le danger de rester en dehors des états et de l'opinion qui les dominait. Pour échapper aux ligues provinciales et à cette autorité qui se formait indépendante du pouvoir royal, Henri III signa lui-même la ligue. On a blâmé le prince de cet acte de haute politique; que faisait-il pourtant? si ce n'est se mettre à la tête d'une opinion qui était la majorité! La ligue était la grande association nationale; le roi en prenait la direction en s'en constituant le chef; il ne pouvait se prononcer pour l'association huguenote; elle était en dehors du peuple, toute de noblesse et de vieille féodalité. Rester au milieu était impossible en temps de troubles, quand les passions ne souffraient rien en dehors d'elles. Henri III, catholique, saisissait en mains la cause du catholicisme. Il obtenait par là qu'on supprimât dans la charte secrète de la ligue les clauses qui pouvaient nuire aux droits de la race des Valois [2]. Cette charte fut discutée comme un véritable

[1] « Advis que MM. de Nevers, de Guise, de Mayenne et cardinal de Bourbon donnèrent au roy pendant les premiers estats de Blois, le 2 janvier 1577, sur l'entretènement d'une seule religion en son royaume. »

[2] Aussi Henri III s'empressa-t-il d'écrire pour recommander aux gouverneurs des provinces la signature de la ligue. 2 décembre 1576. Lettre de Henri III aux commandants des provinces du royaume pour ordonner la signature de la ligue : « Je vous envoie les articles que j'ay faict dresser touchant les associations des provinces de mon royaume, desquels vous ferez faire des doubles pour les faire signer et les bailler là où vous aviserez, retenant l'original devers vous pour vostre décharge et sûreté. Je désire, au reste, qu'il soit usé de diligence telle que les choses soient arrêtées et signées, et les roolles apportés et rendus entre mes mains dedans un mois ou six semaines au plus tard. » MSS de Béthune, vol. cot. 8826, fol. 160. — 12 janvier 1577. Henri III à M. d'Humières. Il lui disait : « J'aurai bien agréable

contrat. Le 22 février 1577, Henri III écrivit à M. d'Humières, « qu'ayant plus particulièrement considéré les articles de l'association qu'il lui avoit envoyé, il ne trouvoit pas bon qu'au 7e article il y eust : « Pour l'entière exécution de ce qui sera ordonné par les estats as- » semblés ; » car il semble par là que l'on veuille inférer auxdicts estats l'autorité de résoudre les choses, laquelle n'est donnée et attribuée qu'à moy seul, comme estant prince souverain. Il ne sera question que de remettre au lieu : « La résolution qui sera prise par sa majesté » en sesdits estats. » Je vous prie que cela soit changé, et néanmoins vous conduire si dextrement qu'il ne soit besoin de faire une nouvelle assemblée de tous ceux qui ont signé [1]. »

Au reste, comme dans toutes les assemblées où domina le catholicisme, il sortit de Blois de belles ordonnances de réformation. Il y avait dans la pensée bourgeoise et populaire de la ligue des germes de libertés. Les villes pensaient à leurs immunités, aux droits publics et privés de chacun. Ces premiers états de Blois réglèrent la forme de procédure à suivre en toutes les cours de justice, les testaments, actes de notaire, donation : à l'avenir aucun comptable ne serait admis dans l'exercice de sa charge avant d'avoir fourni caution et fait élection de domicile ; il y fut aussi dressé un notable règlement sur les mines et minières du royaume [2].

Parlerai-je de cette belle et grande ordonnance de Blois qui servit si longtemps de base aux cours de parlement et de magistrature ? État ecclésiastique, hôpitaux et maladreries, université avec sa mellifiante sœur de théologie, jurisprudence, médecine, justice et cours souveraines, offices et charges, police des gens de guerre, noblesse et gentillesse, domaine de la couronne, perception de tailles et aides, routes et ponts sont bien et justement réglés par ladite ordonnance. C'est une vaste histoire à suivre que celle des états généraux et des améliorations successives qu'ils apportèrent aux lois et à l'administration générale de la société. Ainsi d'une part unité royale et catho-

que les associations mises en avant se fassent en mon pays de Picardie, ainsi que en autres provinces de mon royaume ; je vous prie de mettre ordre à la levée des hommes qui doit se faire, et de m'envoyer le roolle de ceux qui entreront esdites associations. » MSS de Béthune, n° 8820, fol. 73. — 12 janvier 1577. Association faite entre les princes, seigneurs et gentilshommes des états de ce royaume et habitants de Paris. MSS de Dupuy, vol. LXXXVII.

[1] MSS de Béthune, cot. 8820, fol. 61.

[2] Regist. du parlement, vol. II J, fol. 295, 352, 379, 395, et vol. II K, fol. 174.

lique et de l'autre réorganisation politique et administrative; tels furent les résultats des longues délibérations des premiers états de Blois [1].

Le roi d'Espagne mettait une haute importance aux résolutions des députés, car il s'agissait d'y faire triompher la pensée catholique. Son ambassadeur avait reçu l'ordre d'en suivre tous les accidents et de lui en rendre compte. Le 3 janvier, dépêche de Blois ainsi conçue : « Je vous ai annoncé la détermination du roy de France pour ne souffrir que l'exercice d'une seule religion en son royaume : il y paroist bien décidé. L'autre jour il fit appeler le duc d'Anjou son frère ; il lui dit qu'il étoit résolu à ne tolérer qu'une foi, et qu'il devoit s'y soumettre ; et le duc d'Anjou a répondu qu'il lui obéira et le servira dans tout et pour tout. Dieu veuille que cette réponse soit sincère [2]. » Le 17, l'ambassadeur écrivit encore : « Le roy persiste dans sa résolution ; les estats généraux réunis promettent de l'aider à cet effet, et le duc d'Anjou jure de mourir dans cette intention. Cependant je me méfie beaucoup du caractère de ce roy ; il est pusillanime, et les huguenots, qui le cognoissent, le tourneront de telle manière qu'ils pourroient bien l'amener à leurs pernicieuses doctrines [3]. »

[1] Voici deux documents très-curieux sur ces premiers états de Blois : « Recueil de tout ce qui s'est négocié en la compagnie du tiers estat de France en l'assemblée générale des trois estats assignés par le roy en la ville de Blois au 15 nov. 1576. » Bibliothèque de M. de Fontanieu, recueil de pièces fugitives, vol. CLVII, fol. 1. — « Plaintes du nonce du pape contre l'ordonnance de Blois, 1576. » MSS de Dupuy, vol. CCCCXXIII.

[2] Archives de Simancas, B 42 [66].

[3] *Ibid.*, B 42 [67].

CHAPITRE LVII.

NÉGOCIATIONS DES POLITIQUES. — ÉDIT DE PACIFICATION.

Protestation des calvinistes contre les états. — Correspondance du prince de Condé et de Henri de Navarre. — Contre-ligue. — Négociations de la reine mère. — Le roi s'explique contre les états. — Cahier des négociations. — Guerre. — Nouvel édit de pacification.

1576—1577

Les calvinistes n'avaient pu ignorer la tendance des élections par bailliages telles que les ligues de provinces les avaient dominées ; ils voyaient le triomphe imminent de l'opinion catholique à Blois, et dès lors les chefs des huguenots devaient prendre un parti contre ce mouvement qui les menaçait. L'alliance avec les politiques sous le maréchal Damville était toujours étroite. Henri de Navarre, le prince de Condé ménageaient avec sollicitude un parti qui leur assurait des forces considérables, même parmi les catholiques. Le conseil de Blois cherchait aussi à se rattacher Damville ; Henri III lui écrivait : « Mon cousin, j'ai voulu à présent vous communiquer les résolutions que j'ai prises sur les affaires ; je vous envoie le sieur Doignon, vous priant de le croire comme moy-mesme et luy parler ouvertement de ce que désirez de moy et estre assuré que je vous donnerai telle satisfaction que vous aurez bonne occasion de vous contenter [1]. » Il ajoutait dans une lettre à l'amiral de Villars : « Je cognois que la paix m'est plus utile et nécessaire que jamais, tant pour l'establissement de mon auctorité que pour le soulagement de mes subjects ; je vous prie de vous conduire si doctement et modérément que rien ne s'altère da-

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8837, page 37.

vantage, et néanmoins pourvoir à la sûreté de ma ville de Bordeaux et autres pays de Guyenne. Avertissez les habitans de ne se laisser surprendre sans toutefois rien encourir qui puisse troubler la paix. J'estime qu'il est nécessaire pour assurer ma ville de Bordeaux d'en faire sortir tous les ministres et faire cesser les presches ; le principal est de l'exécuter de façon que cela ne cause quelque émotion entre les habitans, et que l'on ne sçache que ce soit par mon commandement, mais à la requeste et instance des maire et jurats et de ma cour de parlement, vous priant vous y comporter doctement [1]. »

C'était vers le maréchal Damville que devaient se porter tous les efforts du roi. Tel était l'avis de la reine Catherine de Médicis ; elle disait dans des conseils adressés à son fils : « Le mareschal Damville c'est celuy-là que je crains le plus, d'autant qu'il a plus d'entendement, d'expérience et de suite, et pour ceste occasion je dis qu'il ne faut rien espagner à le gagner, car de luy doit venir, à mon advis, nostre bien ou nostre mal ; s'il obéit, le roy de Navarre et le prince de Condé demeureront sans grand conseil et conduite, et leur parti sera affoibli et ruiné ; à quoi je reviens à dire qu'il le faut avoir et luy offrir et tenir tout ce que l'on pensera et pourra, afin de l'oster de la grande défiance en quoi il est de luy donner tel commandement que jamais gouverneur ait eu. Mais si pas un des trois ne se vouloit accommoder, il faut estre asseuré qu'en prenant une résolution vous auriez moyen de vous défendre ; et pour résister, vous n'avez pas d'argent, et sans argent on a beau vous conseiller et vous résoudre, on ne sçauroit rien faire ; c'est pourquoi je voudrais escrire au pape et lui remontrer ce que vous faites pour l'honneur de Dieu, et qu'il vous donne les moyens d'achever un si bon œuvre en vous baillant durant quatre mois deux cent mille francs par mois ; car si vous avez la guerre, je voudrois faire un effort si grand que la longueur du temps ne ruinast le royaume. » Pour ce faire, la reine mère proposait une série de dispositions militaires dans toutes les provinces du royaume ; elle demandait une augmentation considérable d'hommes de pied et de cheval et trois armées régulières. « Et en cas que ne fussiez ni en paix ni en guerre, il faut donner des ordres pour mettre toutes vos provinces et villes à l'abri ; pour cet effect on fermeroit les portes et prendroit les armes avec exprès commandement de ne faire

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8886, fol. 26.

mal ni déplaisir à aucun huguenot, mais les prenant en nostre protection, pourvu qu'ils se continssent doucement et sans rien troubler; faire grande attention aux ponts et passages, afin qu'il ne s'en saisissent [1]. »

Les états se continuaient tout catholiques à Blois, et Catherine suivait les négociations avec le roi de Navarre et le prince de Condé. Le maréchal Damville avait répondu qu'il sacrifierait volontiers sa vie pour la religion catholique; « mais, considérant ce qui s'est passé et la saison où nous sommes, mon devoir est de vous représenter l'impossibilité d'effectuer l'intention de concorde avant qu'on ait accordé ce qu'on doit. Croyez que j'ai trop faict de preuves de la fidélité et affection que moy et les miens portons à sa majesté, n'ayant jamais visé qu'à ce que j'ai estimé pouvoir apporter repos et tranquillité à ce pauvre et désolé royaume si fort atténué qu'il n'en a quasy plus que la superficie, et de mon costé j'y mettrai tout le pouvoir que Dieu a mis en moy [2]. » Catherine lui envoyait un courrier tout exprès : « Mon cousin, le roy monsieur mon fils vous sera si bon maistre et roy que vous aurez grandement occasion de le bien servir; vous prendrez toute confiance de luy et de moy, je désire tant vostre bien et je m'employerai toujours pour ce qui vous touchera [3]. » Henri de Navarre, le prince de Condé, également caressés par la reine Catherine, répétaient leurs bons vouloirs d'en venir à une paix solide, durable, dans laquelle la liberté de conscience et de prêche serait proclamée.

Le projet du conseil était d'arriver par des actes conciliants à l'unité religieuse, vœu des états de Blois, ou bien de commencer la guerre avec de telles forces que le parti huguenot ne pût essayer une résistance longue et efficace [4]. Catherine de Médicis avait une tête à

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8826, fol. 3, et MSS de Colbert, vol. XXIX, registre en parchemin.

[2] *Ibid.*, vol. cot. 8842, fol. 24.

[3] *Ibid.*, vol. cot. 8887, fol. 48.

[4] 31 janvier 1577. — Après la suppression de l'édit de pacification, lors des états de Blois, on répandit le bruit de l'extermination générale des huguenots; Henri III expédia à tous les lieutenants généraux et gouverneurs une circulaire afin de rassurer ceux de ladite religion; ils devaient faire assembler tous les gentilshommes tant catholiques que protestants, et leur dire que d'après l'avis des états il n'y aurait autre religion que la catholique; cependant il ne serait fait aucun mal à ceux de l'opinion contraire, car le roi les prenait sous sa protection et les défendrait eux et leurs familles de toute injure et oppression. — MSS de Béthune, n° 8832, fol. 53.

négociations ; c'était son penchant d'école italienne. En même temps qu'elle paraissait se jeter dans l'opinion populaire des états de Blois, elle multipliait les agents auprès des deux chefs du parti huguenot pour les amener à une transaction. Les conditions qu'elle leur proposait étaient inacceptables. Comment supposer qu'un grand parti renoncerait à la liberté de conscience résultant du dernier édit, pour adopter l'unité religieuse qu'on lui proposait ? Aussi Henri de Navarre répondait aux propositions de la reine mère : « Je vous prie vous souvenir que c'est une triste chose d'oster aux hommes ce qu'ils ont déjà, et ne donner pas ce qu'ils demandent ; si l'on s'est tant travaillé pour avoir exercice de la religion, lorsque l'on ne l'avoit encore eue, on se travaillera et remuera bien davantage pour la retenir maintenant qu'on l'a ; s'il faict mal au cœur des catholiques de voir seulement que ceux de la religion aient exercice d'icelle, il en fera bien plus à ceux à qui on la veut oster, après la leur avoir tant de fois et si longtemps permise. Et se peut souvenir sa majesté du serment par elle faict de maintenir l'exercice de la religion, de peur de troubler l'Estat [1]. »

Toute négociation amiable devenait impossible sur de telles bases ; il fallait recourir à la guerre pour arriver au résultat d'unité religieuse, ou bien pactiser avec les huguenots sur les anciens articles des édits de pacification. Le conseil était presque unanime sur le premier de ces avis ; à tout prix il désirait le triomphe des sentiments catholiques. La reine mère, changeant d'opinion à la vue des périls, combattit avec énergie une résolution aussi désespérée qui compromettait encore une fois la paix publique : « Je suis catholique et ai aussi bonne conscience que nul autre peut avoir. J'ai beaucoup de fois hasardé ma personne contre les huguenots du temps du feu roy mon fils ; je ne le crains pas encore ; je suis preste à mourir, ayant cinquante-huit ans, et j'espère aller en paradis. Jusqu'à ce que le roy ait le moyen d'exécuter cette résolution d'une seule religion, il ne se doit déclarer. Je vois bien ce qu'a faict le roy des Espagnes à ses subjects de Flandre, auxquels il a laissé l'exercice de la religion en Zé-

— 6 avril 1577. Lettres patentes du roi portant mandement de faire signifier à tous gentilshommes et autres faisant profession des armes, qu'ils aient à se tenir prêts en bon et suffisant équipage d'armes et chevaux pour aller trouver sa majesté. — Bibliothèque du Roi, recueil de pièces in-8°, parchemin, cot. L, 1472, pièce 1.

[1] Mémoires du duc de Nevers, édition in-fol., 1665, tome I, page 455.

lande, Frise et Hollande ; ce n'est pas une chose nouvelle de permettre l'exercice de la religion aux lieux où on ne peut l'empescher. Quand les princes estrangers sauront ceste déclaration, mesme le pape, ils s'en resjouiront et seront bien aises d'entendre que les choses auront pu se pacifier sans guerre. Quant à moy, je ne veux pas m'autoriser parmi les catholiques pour détruire ce royaume : mon dessein est de le conserver ; en le perdant, la religion serait perdue ; au contraire ce royaume estant conservé, la religion le sera aussi ; il y a peu de moyens de faire la guerre, il n'y en a presque pas de vivre. Le prince de Condé prendra les villes et toute la campagne ; jusqu'à cette heure on n'a pu lui résister. Je ne désire point voir mettre l'Estat en tel hasard ; non plus la personne du roy. S'il y en a d'autres qui ne se soucient pas de la perte de cet Estat pourvu qu'ils puissent dire : j'ai bien maintenu la religion catholique, ou qui espèrent faire leur profit par sa ruine, je n'ai rien à leur dire, mais je ne veux leur ressembler. Je conseille au roy de conserver l'Estat et sa personne aussi, et Dieu, j'espère, le favorisera en sorte qu'il réunira un jour les deux religions en une [1]. »

Le conseil persistant dans sa résolution d'aller droit aux armes contre les huguenots, on s'adressa aux états pour en obtenir des aides : ces états se fussent sans doute imposé des sacrifices, s'ils avaient été sûrs que les sommes votées seraient employées au triomphe de leurs principes. Les assemblées sont toujours prodigues quand il s'agit de faire prévaloir leurs idées et leurs passions ; mais comment les bons catholiques se fussent-ils abandonnés à Henri III, prince toujours incertain et irrésolu, employant même les sommes de deniers votés aux belles parures de ses mignons ? Le roi s'en exprima avec aigreur dans le conseil : « Messieurs, chacun a vu de quelle affection j'ai embrassé ce qui estoit pour l'honneur de Dieu, et combien j'ai désiré de voir qu'il n'y eust qu'une religion en mon royaume. Mesme j'ai brigué, s'il faut ainsi dire, les gens des trois estats qui *n'alloient que d'une fesse*, pour les pousser à demander une seule religion, dans la croyance que j'avois qu'ils m'aideroient à exécuter une si saincte résolution. Mais voyant le peu de moyens qu'ils m'en ont donné, cela m'a fait cognoistre le peu d'espérance qu'il y a

[1] Extrait d'un journal fait par M. le duc de Nevers pendant les estats tenus à Blois, ès années 1576-1577.

d'exécuter ma première intention, laquelle je veux bien que chacun sçache avoir esté telle. Toutefois, comme dict M. de Nevers, il est permis de changer son opinion quand l'occasion s'en présente. De mon costé, je ne pense point faillir si je ne déclare pas maintenant que je veuille entretenir une seule religion dans mon royaume, puisque je n'ai pas le moyen de le faire. Je désire que l'on cognoisse mon intention, afin que hors du conseil l'on n'aille pas médire de moi et publier des choses qui me portent préjudice. Quant à moi, je pense estre affectionné à ma religion plus qu'aucun autre. Il y en a qui pour se faire appeler piliers de l'église disent à travers tout ce qui leur vient à la bouche [1]. »

Le duc de Nevers nous a laissé le journal heure par heure de tout ce qui se passa à ce conseil. On s'étonnait de ce changement subit dans les opinions du roi ; le duc de Nevers surtout, plaintif et triste, n'en revenait pas, car il était parmi les ardents catholiques ; il avait cité dans les grands exemples de zèle de la race royale pour la foi, ces saintes croisades où l'Europe s'ébranlait pour délivrer le tombeau de Jésus-Christ. « La royne mère se leva et me dict en riant, continue M. de Nevers : Comment, mon cousin, vous nous vouliez envoyer à Constantinople? Je lui répondis que je pensois que telle fust leur intention, et que pour cela j'avois affection à la soutenir. Que je ne pensois pas qu'ils eussent changé d'opinion ; elle me dict qu'ils ne l'avoient pas changée, mais qu'ils l'avoient seulement différée. Je lui dis qu'elle estoit changée, parce qu'ils la vouloient présentement rompre ; et sur ce propos, en riant, elle alla outre, disant à d'autres, que je les voulois envoyer à Constantinople ; ainsi se passa cette bonne journée toute différente des autres. Le soir il fut joué une pastorale, encore que le matin le prédicateur eust dict en la présence du roy que c'estoit très mal d'y aller. Le dixième mars il a esté trouvé un vilain paquet sous le chevet du lict de la royne, médisant du roy, d'elle et d'autres. L'on a faict mettre en prison tous les poètes de la cour. [2] »

On rompait ainsi avec le parti catholique décidé ; pouvait-on dès lors se passer des huguenots et ne point traiter avec eux? Le principe d'unité religieuse était retardé ; il ne s'agissait plus que de régler les

[1] Extrait d'un journal fait par M. le duc de Nevers pendant les estats de Blois, ès années 1576-1577.

[2] *Ibid.*

conditions qu'on imposerait à la coexistence des deux croyances. Pendant toute la durée des états de Blois, la guerre avec les calvinistes s'était continuée ; la terreur gagnait au loin. « Le 2 janvier 1577, lettre du roy qui, sur ce que ceux de la prétendue religion réformée se sont emparés de quelques villes et places fortes en quelques provinces de ce royaume, ordonne de faire garde aux portes de Paris avec armes ; mais qu'il entend que ceux de la nouvelle opinion qui se contiendront paisiblement en leurs maisons soient conservés sous sa protection, sans estre aucunement recherchés ni molestés en leur personne, biens, honneurs et famille [1]. » La reine mère, voulant compromettre le duc d'Anjou avec le parti calviniste qui l'entourait pour en faire un chef, lui donna le commandement des forces royales [2]. La campagne fut heureuse pour les catholiques, plusieurs villes subirent la messe ; La Charité, place forte, point central et de sûreté, se rendit à Monsieur [3]. Les circonstances étaient donc favorables pour engager des négociations avec les huguenots. Le prince de Condé arrivait avec ses reîtres, ses Allemands, ses Suisses que la cotisation levée sur les prêches et les fervents calvinistes avaient soldés. Ces forces étaient grandes ; se jeterait-on encore dans la guerre ?

[1] Registre de l'hôtel de ville, tome XI, fol. 46.

[2] Le 5 septembre 1577 l'ambassadeur de France à Madrid écrivait à Philippe II : « Sire, me asseurant que vostre majesté aura tout plaisir quand elle entendra quelque bon succès aux affaires du roy très-chrestien mon maistre, au chastiment des hérétiques et rebelles de son royaume, j'ay bien voulu vous advertir que la ville et havre de Brouage aux isles de Xaintonge, qui estoit un lieu de très-grande importance pour les hérétiques et rebelles, s'est le 15e d'aoust rendu à M. le duc de Mayenne qui la tenoit assiégée depuis le 12e de juin ; il s'est passé infinité de beaux exploits. » L'ambassadeur racontait ensuite les vaillants assauts donnés par l'armée de M. le duc de Mayenne, la défense courageuse des hérétiques ; comment ceux de La Rochelle avaient envoyé du secours, mais la plus grande partie des troupes avait été empoignées et doucement envoyées aux galères. « Sa majesté très-chrestienne, pour bien continuer ceste guerre et suivre avec sa bonne diligence le bon chemin dans lequel il plaist à Dieu acheminer ses affaires, sur l'advis qu'elle a qu'en Allemagne il y avoit gens prests à favoriser les rebelles, s'est délibérée leur aller au-devant en personne, résolut les chercher et combattre en quelque lieu que elle les entende. Une bonne armée sous M. le duc de Mayenne va faire teste au roy de Navarre et prince de Condé ; pour ceste heure on assiége la ville de Tony en Xaintonge, laquelle, si elle se prend, désaccommodera bien fort les ennemis. » *Archives de Simancas*, B, 49[17].

[3] « Le discours du siége tenu devant La Charité, ensemble de la prise par Monsieur, frère du roy, ensemble le nombre des morts tant d'une part que d'autre. » Paris, Jean de Lastre, demeurant près le collége de Reims, 1577.

L'avis de Catherine de Médicis avait toujours été de détacher les politiques des calvinistes, afin de laisser ces derniers dans l'isolement; ce n'étaient que correspondances suivies, affectueuses; Henri III écrivait encore au maréchal Damville: « Mon cousin, j'ai entendu vostre secrétaire; bien vous dirois-je que si vous me faites ce service que de m'aider à mettre mon royaume à bon escient au repos, vous savez que je vous ai bien aimé et le ferai encore; je désire voir mon royaume en une mesme religion qui est la catholique et romaine, car comme catholique, je vous en parle librement. Et afin que vous soyez asseuré de moy, je vous promets de vous garder toujours une oreille pour vous justifier, quand l'on viendroit vous accuser en mon endroit [1]. » La reine lui faisait aussi de grandes propositions de fiefs, de fortune, d'honneurs; on voulait reconstituer pour lui ces grandes existences féodales de la conquête; on lui offrait le marquisat de Saluces [2].

Le maréchal Damville était alors mécontent des calvinistes qui ne mettaient pas assez de prix à ses services; le conseil parvint à ses fins, et les politiques furent détachés. Dès ce moment les Montmorency se tournèrent contre les huguenots, leurs vieux alliés; le roi écrivit au maréchal Damville pour lui annoncer que le prince de Condé, en compagnie du roi de Navarre, se disposaient à passer en Languedoc: « Mon cousin, soyez sur vos gardes et faictes le possible pour les prendre par les chemins, ce qui seroit bien le plus grand service que me sçauriez jamais faire [3]. »

La paix avec le roi de Navarre s'était engagée par Biron et Villeroi, négociateurs actifs, qui, tenant au tiers parti, étaient également en rapport avec les opinions extrêmes. On avait bien l'appui des politiques, mais des avis d'une nature grave arrivaient de toutes parts sur la marche des Allemands du prince Casimir, à la solde des calvinistes: « Le duc Casimir a naguère tenu un conseil auquel les députés arrivés de la part de la reine d'Angleterre et autres confédérés

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8844, fol. 4.

[2] 27 février 1577. — Les raisons et soupçons que ceux de la religion ont prétendu pour rompre l'union avec le maréchal de Damville et se saisir des villes du bas Languedoc. — MSS de Colbert, vol. XXIX, registre en parchemin. — 6 mars 1577. Don au maréchal Damville du marquisat de Saluces. — MSS de Béthune, vol. in-fol., cot. 8836, fol. 41.

[3] MSS de Béthune, vol. cot. 8836, fol. 59.

ont assisté ; et par icelui, résolution a été de nouveau confirmée de poursuivre la levée des reîtres, Suisses et lansquenets, et ont été dépeschés vers le roi de Navarre par terre et vers le prince de Condé par mer pour leur persuader d'anéantir la paix, leur montrer comme l'armée peut estre preste en un instant, que la levée se feroit sous couleur de secourir le prince d'Orange, et en faisant contenance d'aller en Pays-Bas, on pourroit se dresser vers la France et la surprendre à l'imprévue. Le duc Casimir entroit si avant dans ce parti qu'il a offert d'avancer quatre-vingt mille écus, la reine d'Angleterre cent mille, les églises de France et d'ailleurs cent autres mille [1]. » C'est chose curieuse dans l'histoire de cette race des Condé, de la voir sans cesse avec son courage aventureux et chevaleresque invoquer les secours de l'étranger. C'est qu'elle était cadette de famille, et qu'elle avait besoin d'acquérir état et fortune par l'épée, et peu importe la couleur du drapeau.

Quand les Allemands étaient si proches, quand tant de cornettes étrangères frétillaient pour entrer dans le royaume, était-il étonnant que la cour se hâtât de signer la paix ? Elle était dure la transaction de Poitiers, système tout entier de garanties accordées à un grand parti [2]. En y joignant les stipulations secrètes de Bergerac, voici quelles étaient les bases fondamentales sur lesquelles allait reposer en France l'état des huguenots : « l'exercice libre, public et général de la religion prétendue réformée par toutes les villes et lieux du royaume appartenant à ceux de la religion et autres lieux, pourvu que ce soit avec le consentement des propriétaires ; ils pourroient y faire presches, prières, chants de psalmes, administration du baptesme et de la cène, tenir escoles et leçons publiques, faire édifier et construire des lieux pour l'exercice de leur religion, excepté à Paris, dans ses faubourgs et à deux lieues ès environ. Pour le regard du mariage des prestres et autres personnes religieuses, ils ne seront ni molestés ni recherchés aucunement ; il ne sera faict différence ni distinction à cause de la religion, pour recevoir ès universités, colléges, escoles, hospitaux et maladreries. Le roy de Navarre et le prince de Condé pourront faire célébrer le service dans les lieux à eux appartenans, quoiqu'ils en

[1] MSS de Colbert, vol. cot. nº 9.

[2] Le 18 juin 1577, don Diego de Çuniga écrivait de Blois : « Ce roy traite de paix avec les rebelles; que voulez-vous? chaque jour il perd trois longues heures à escouter la philosophie. » *Archives de Simancas,* B, 42⁹⁰.

soient absens. Dans les parlemens de Paris, Rouen, Dijon et Rennes où ceux de la religion devront avoir une chambre composée d'un président et certain nombre de conseillers, le roy les choisira, mais la liste sera soumise au roy de Navarre et aux intéressés qui pourront récuser ceux qui leur paroistront suspects; et sa majesté en eslira d'autres en leur place, lesquelles chambres seront, quant besoin sera, réunies et incorporées ès dits parlemens. Le roy accordoit au roy de Navarre huit cents hommes pour mettre dans les villes qui lui seroient données en garde; toutes les sommes qui seront levées pour le payement de ce qui est dû aux reistres tant des présens que des précédens troubles, seront imposées égales sur tous les subjects de sa majesté [1]. »

Ainsi liberté de conscience, places de sûreté, prédications indépendantes, juridiction mixte, garanties d'avenir, en un mot tout ce qui constitue l'indépendance d'une secte, d'un parti, d'une opinion armée dans la société; et tout cela on l'avait obtenu à la pointe de l'épée, après des sueurs infinies, luttes perpétuelles qui aboutissaient toujours à un même résultat. Il n'est pas dans la possibilité de faire disparaître une opinion quand elle s'est saisie des usages et des intérêts. On combat péniblement; on triomphe quelque temps, puis on aboutit toujours au même point, car la main de Dieu ne peut effacer les grands faits accomplis.

[1] FONTANON, IV, 460. — Recueil des traités de paix, II, 380, 387. Ce traité est en original dans les manuscrits Dupuy, vol, CCCCXXVIII; on en trouve une copie dans les manuscrits Colbert, vol. CCCCXC, petit in-fol. v. page 142.

CHAPITRE LVIII.

L'ESPAGNE. — LES PAYS-BAS. — L'ANGLETERRE.

Philippe II à San-Lorenzo. — Surveillance de l'hérésie. — Rapports diplomatiques avec la France. — Élisabeth d'Angleterre. — Question des Pays-Bas. — Correspondances. — Propositions au duc d'Alençon. — Question de son mariage avec Élisabeth. — Changement dans la politique anglaise. — Projet de Philippe II pour Marie Stuart. — Don Juan d'Autriche. — Le duc d'Alençon dans les Pays-Bas.

1577—1578.

La nouvelle pacification conclue avec les huguenots avait retenti dans l'Europe catholique ; Philippe II en reçut la nouvelle par une dépêche spéciale de son ambassadeur à Paris [1] ; il s'écria : « La foi est désormais incompatible avec cette maison de Valois, il faut se pourvoir ailleurs [2]. » Plus que jamais le roi d'Espagne imprimait à toute

[1] Catherine de Médicis écrivait au roi d'Espagne sur cette paix : « Monsieur mon fils; je n'ai voulu laisser passer cette occasion pour vous escrire et vous advertir de ce qu'il a plu à Dieu me faire la grace de remettre mes enfans en bonne amitié et ce royaume en paix, chose que je m'asseure aurez à aussi grand plaisir comme le requièrent l'amitié et alliance qui est en vostre majesté et nous ; et aussi la prier ne trouver estrange si j'ay esté quelque temps sans escrire à vostre majesté. Car l'ennui que les choses passées m'ont donné et aussi le travail et povreté que j'ay eu à estre esloignée assez long-temps du roy mon fils pour aider à remettre le repos en ce royaume et l'union entre eux, dont cela a esté la seule occasion et non que je n'aye la mesme volonté pour vostre majesté. Si se présente l'occasion de luy faire cognoistre que je n'ay en rien diminué le désir que vostre majesté me tienne pour celle que je luy ay toujours esté et en mesme volonté de la servir quand l'occasion s'en présentera. » *Archives de Simancas.* B, 40[2].

[2] Henri III et Catherine de Médicis s'étaient hâtés d'envoyer une ambassade spéciale à Madrid. Le 17 novembre 1577 Henri III écrivait au roi d'Espagne : « Nous avons faict élection de M. Jules Grassot, notre conseiller et secrétaire de nos finances, pour vous desduire et représenter aucune chose concernant grandement nostre com-

son administration dans la Péninsule un caractère absolu d'unité et de soumission. San-Lorenzo, palais de silence et de pouvoir, voyait l'active correspondance de Philippe II s'étendre à tous les intérêts d'intérieur et d'extérieur. Tandis que la France subissait ses guerres civiles pour aboutir à des transactions religieuses et préjudiciables au catholicisme, le monarque des deux mondes agrandissait le pouvoir de l'inquisition, multipliait les cas d'hérésie comme des moyens de gouvernement. Maître du saint tribunal, il punissait comme hérétiques ceux qui vendaient des chevaux au roi de Navarre, et les procédures de confiscation contre la mémoire des morts lui livraient tous les biens des grands dans ses vastes domaines [1].

Cependant la question de Flandre ne cessait d'agiter la tête active de Philippe II. La révolte n'était point apaisée; il avait connu les projets des huguenots de France lors de l'administration de Coligny, et avec une habileté remarquable Philippe II se tourna vers Élisabeth d'Angleterre. Ses rapports avec cette princesse avaient été d'abord hostiles; le conseil de la reine, protectrice de l'église réformée, n'ignorait pas la correspondance du roi d'Espagne avec Marie Stuart. La flotte anglaise avait conduit dans les cinq ports l'argent destiné à la paye de l'armée du duc d'Albe et que Philippe II envoyait de San-Lorenzo [2]. L'ambassadeur d'Espagne, dissimulant tous ces griefs, excita des jalousies contre la France. Si cette puissance s'emparait

mune bonne amitié, parfaicte intelligence et voisinance. Et le vous envoyons exprès. Vous priant de l'ouyr bénignement et adjouter autant de foy et créance que si c'estoit nous-mesme. » *Archives de Simancas*. B, 42[46]. — Et la reine mère disait : « L'estat des affaires ayant requis vous estre envoyé personne expresse pour certaine occasion important grandement au bien et tranquillité de vos Estats de Flandres et autres particularités, le roy monsieur mon fils a faict eslection de M. Jules Grassot, lequel s'en va bien instruit de son intention et de la mienne. » *Archives de Simancas*. B, 42[18].

[1] *Compilac. de tod. las act. de S. Off.* Le roi d'Espagne n'avait pas toujours les mêmes scrupules à l'égard du roi de Navarre; il avait même engagé avec lui une négociation spéciale. — Henri de Navarre écrivait au roi d'Espagne par le vicomte de Chaulx : « Monsieur, ayant esté naguères adverty et confirmé à l'asseurance de la bonne volonté qu'il vous plaist me porter, je n'ay voulu faillir de vous en remercier très-humblement et sous ceste confiance et avec l'occasion du voyage que le vicomte de Chaulx va faire par delà, luy commander de vous visiter et baisser très-humblement les mains, et le vouloir croire en ce qu'il vous dira comme moy-mesme; ensemble me permettre de tirer et faire passer dix chevaux d'Espagne pour mon service. » *Archives de Simancas*. B, 45[81].

[2] Pour les négociations, voyez Murdin, 766; Camdem, 175; Haynes, 501.

des Pays-Bas, n'était-ce pas une menace contre l'Angleterre? Élisabeth pouvait-elle souffrir que la France réunît à son domaine toute la Gaule belgique, la Hollande, Anvers et Amsterdam, dépôts du commerce anglais? C'est un souvenir curieux à noter que le changement subit qui éclata dans le conseil d'Élisabeth quand la question fut ainsi posée; il n'y eut plus ni intérêt huguenot ni intérêt catholique. La correspondance de Philippe II avec la reine constate que la plus grande intimité naquit tout à coup entre les deux couronnes, quoique divisées d'opinions religieuses. Des négociations s'engagèrent entre Guavez, l'envoyé du duc d'Albe, et le lord trésorier. Les documents originaux des transactions arrêtées demeurent encore; il y est déclaré « que l'ancienne amitié entre les deux royaumes, bien qu'elle eût paru oubliée pendant quelque temps, n'avait jamais été rompue. » Les plénipotentiaires arrêtèrent « que le commerce entre l'Angleterre et les Pays-Bas serait rétabli; qu'Élisabeth satisferait les banquiers italiens, premiers propriétaires de l'argent qu'on avait intercepté, et que des commissaires seraient nommés de part et d'autre pour reconnaître et fixer, dans l'espace de deux ans, les réclamations de ceux qui dans les deux pays avaient souffert de la confiscation des marchandises [1]. » Quand le duc d'Albe fut remplacé par don Çuniga de Requesens, ces mêmes rapports se continuèrent avec l'Angleterre qui rappela les troupes auxiliaires qu'Élisabeth avait envoyées à Flessingue. En échange, Requesens expulsait des provinces les Anglais réfugiés, et dissolvait le séminaire établi à Douai par les catholiques de la Grande-Bretagne. Il obtenait un ordre pour s'emparer de tous les vaisseaux armés appartenant aux insurgés en Angleterre, et pour les exclure à l'avenir de tous ses ports [2]. Le premier armistice entre les Pays-Bays et Philippe II fut conclu par l'intervention d'Élisabeth, qui voulait à tout prix éviter dans les provinces la domination de Henri III, mortelle pour les intérêts commerciaux de ses sujets.

En effet, les huguenots français, depuis le dernier édit de pacification, songeaient plus que jamais à prêter aide aux provinces révoltées contre l'Espagne; ils entouraient de tous leurs prestiges le duc d'Anjou qui, mécontent de Henri III, gardé à vue dans son palais, son-

[1] Murdin, 773-774. — Camden, 272.
[2] Camden, 295-296.

geait à avoir une couronne ; des offres lui étaient faites ; mille gentilshommes marchaient avec lui, et pourvu qu'il promît aide, on lui assurait la souveraineté des Pays-Bas. Cette négociation se suivait secrètement en dehors du roi de France [1]. Tout à coup Monsieur s'échappa de la cour, et alla se réfugier à Angers. C'est là que les transactions pour les Pays-Bas commencèrent d'une manière active et puissante. Henri III apprit la fuite de son frère avec inquiétude ; il écrivait à M. d'Humières : « Mon frère le duc d'Anjou s'est retiré d'auprès de moy pour s'en aller en ses maisons les plus proches, ce que je me promets bien qu'il n'aura faict en mauvaise intention, vu l'amour et l'affection dont il m'est tenu, et les obligations particulières qu'il me doit ; néanmoins je vous ai bien voulu donner advis de ce que dessus, afin que soyez informé de sondict partement, et que preniez garde plus soigneusement que jamais que sous ombre il ne s'entreprenne rien au préjudice de la tranquillité de mon royaume dans vostre gouvernement, et vous recommande l'observation de mon esdict de pacification comme estant le plus agréable service que vous me sçauriez faire [2]. »

Quelques jours après il expédia de nouvelles lettres au maréchal Damville, à MM. d'Humières et de Matignon ; il leur donnait connaissance des mouvements du duc d'Anjou, et bien décidé à le poursuivre, il leur mandait ses ordres en conséquence [3]. Henri III ne cessait d'être opposé à l'expédition de son frère en Flandre, et c'est avec bonne foi que son ambassadeur à Madrid déclarait à Philippe II que tout avait été fait contre la volonté du roi son maître. « Sire, je dois vous faire part des droites intentions de sa majesté en l'observance de une bonne paix et vraie amitié, et le desplaisir que elle a reçu et reçoit des actions de monseigneur le duc d'Anjou son frère en ce qu'il s'est résolu et encheminé sans que l'on l'ait pu divertir ni empescher [4]. »

Quant au duc d'Anjou, il était préoccupé de ses bonnes batailles qui devaient lui assurer le vaste État de Flandre. Il recommandait à

[1] 22 juillet 1578. — Lettre de Henri III à M. de Matignon pour engager plusieurs capitaines à se désister des engagements qu'ils ont pris de suivre le duc d'Alençon en Flandre, attendu que c'est contre sa volonté que sondit frère exécute l'entreprise qu'il a formée sur ce pays. — MSS de Béthune, vol. cot. 8892, fol. 66.

[2] MSS ds Béthune, vol. in-fol. cot. 8836, fol. 74.

[3] *Ibid.*, 8794, fol, 115 ; et 8844, fol. 29, 32.

[4] Archives de Simancas, B, 43[48].

tous ses amis de maintenir la paix en ce royaume [1] ; il écrivait au maréchal Damville, à M. d'Humières : « Vous ayant toujours cognu amateurs de paix et tranquillité, je vous escris pour vous dire qu'il est besoin d'y tenir la main plus que jamais ; car outre le mal que la guerre apporteroit en France, elle causeroit aussi grande desfaveur en mes affaires de par deçà où autre intention ne m'a amené que pour aider à ce peuple oppressé à abattre l'orgueil de l'Espagnol qui par ses conseils nous a toujours entretenus en divisions, et aussi pour descharger la France de beaucoup d'hommes de guerre qui peut-être ne se fussent contenus [2]. »

Toutes ces négociations pour les Pays-Bas s'étaient conduites par M. de La Ferté, stipulant en faveur du duc d'Anjou, et par le brave La Noue, que les huguenots de Flandre avaient élu comme leur chef et conducteur. Le premier résultat positif fut la cession de la ville de Cambrai, garantie donnée par le baron d'Ainchy. Dans cet acte curieux il était dit : « Bauduin de Gaure, chevalier, baron d'Ainchy, gouverneur capitaine de la citadelle de Cambrai, lieutenant d'une compagnie d'hommes d'armes, prévoyant de combien lui importoient les troubles et divisions des pays de Hainault et d'Artois et autres villes ses circonvoisins, qui, se remettant sous l'autorité des cruels Espagnols et leurs adhérens, ennemis de la patrie et du bien public, se séparoient des états généraux des Pays-Bays contre le serment solennel qu'ils avoient faict entre eux par leur union. Lui, comme amateur du bien et union de son pays, a recherché les moyens licites à un cavalier d'honneur, et désirant s'opposer auxdicts Espagnols et adhérens, voyant la nécessité qu'il pourroit avoir d'un secours prompt, au cas que les estats ne le pussent secourir, ou que l'arrest de l'un à l'autre lui fust du tout empesché, a pensé qu'il n'avoit moyen

[1] 24 mai 1578 : « Lettre contenant l'éclaircissement des actions et desportemens de Monsieur, fils et frère de roy, duc d'Anjou, d'Alençon, etc., tant pour le regard des choses qui sont advenues ès guerres civiles de la France, comme en ce qui concerne le faict et desfense des Pays-Bas contre les Espagnols. » Rouen, Jean Ysoret. — Bibl. du Roi, liasse pour former un recueil de pièces in-4°, cot. L, 644, pièce 4.

[2] MSS de Béthune, vol. cot. 8756, fol. 53 ; et 8820, fol. 99. — 1578. Traité entre le duc d'Anjou et d'Alençon et les états généraux des Pays-Bas. — MSS de Colbert, vol. CCCCXCI, in-fol. Voyez page 100. — 28 mars 1578. Pouvoir aux sieurs de La Rochepot, Desprimeaux et de Montdoucet, pour assister aux états généraux des Provinces-Unies et y négocier en son nom (le duc d'Anjou). — Portefeuilles Fontanieu, nos 348-349.

plus expédient que de s'adresser au duc d'Anjou, le cognoissant zélé au bien de son pays pour l'avoir secouru de ses moyens et de sa personne, a accepté la défense d'icelui d'un commun accord des estats généraux des Pays-Bas [1]. » En vertu de ce traité, confirmé par une stipulation spéciale avec le prince de Condé, des huguenots français furent admis dans la citadelle de Cambrai et en prirent souveraineté au nom de Monsieur.

Alors don Juan d'Autriche remplaçait dans les Pays-Bas le comte de Requesens [2]; c'était la gloire catholique, le brillant héros de Lépante, qui avait sauvé la chrétienté de l'irruption des barbares. Son armée en Flandre se liait à un vaste plan de Philippe II contre Élisabeth. Les envoyés de l'Espagne à Londres avaient bien pu, par leurs intrigues, rompre toute alliance entre l'Angleterre et les insurgés; mais la force des choses, la nature du principe catholique devait l'emporter dans une tête comme Philippe II. Élisabeth persécutait ce principe dans Marie Stuart; si le roi d'Espagne parvenait à sauver cette femme, cette reine, à l'élever à toute la hauteur d'une couronne en Écosse, en Angleterre, et à l'unir à don Juan, n'était-ce pas un immense résultat pour la cause à laquelle Philippe II était si profondément attaché? Ce projet concerté avec le pape, dénoncé par le prince d'Orange, rompit brusquement tout rapport entre les deux couronnes [3] d'Angleterre et d'Espagne; les insurgés trouvèrent appui dans le conseil d'Élisabeth. Ce plan contre la reine protestante était en chiffres; mais la clef ayant été devinée, il fut facile d'en suivre le développement; il se résumait dans les conditions suivantes : « Grégoire XIII devait lever une armée de six mille hommes de troupes disciplinées, sous prétexte de secourir les chevaliers de Malte. Sanders et plusieurs autres passeraient des Pays-Bas en Angleterre pour for-

[1] Traité fait par le sieur de La Ferté, au nom du duc d'Anjou, avec Louis de Gaure, baron d'Ainchy, gouverneur de la citadelle de Cambrai. — MSS de Colbert, vol. CCCXXXVII, in-fol. M. R. page 19.

[2] 1578. « Discours véritable des choses passées ès Pays-Bas de Flandre depuis la venue du seigneur don Jehan d'Autriche en iceux. » Bibl. de M. de Fontanieu, in-8° parch. cot. P, 1452.

[3] En 1578-1579, l'ambassadeur Juan de Vargas Mexia n'écrit pas une lettre à Philippe II sans lui dire : « Je tiens de lieu certain et de personne sûre que la reine d'Angleterre a une infirmité qui la fera bientôt mourir. Elle ne peut pas vivre plus de deux ou trois mois. Sa maladie est ce qu'on appelle le *mal caduc*. » Et toujours il répète cette nouvelle. *Archives de Simancas*, B, 47-48.

mer un parti avant l'invasion ; à l'arrivée de l'expédition sur les côtes d'Angleterre, elle serait rejointe par don Juan et son armée ; et le premier soin des troupes combinées serait d'obtenir la délivrance de Marie et d'effectuer son mariage avec le prince espagnol [1]. » Quand les intentions de Philippe II furent connues, quand on put pénétrer dans toute la pensée catholique, le conseil n'hésita plus à accorder aide aux insurgés et particulièrement au prince d'Orange, car il y avait plusieurs factions dans les Pays-Bas : le parti français du duc d'Anjou ; un autre pour l'empereur ; un troisième enfin pour les princes de Nassau, noble famille de martyrs populaires. Élisabeth aurait vu avec joie le prince d'Orange triompher, parce qu'en évitant la réunion des Pays-Bas à la France, cette révolution constituait la liberté des provinces, point si favorable aux intérêts et au commerce anglais; la reine envoya de l'argent au prince d'Orange pour lever des hommes en Allemagne et bientôt l'insurrection devint plus formidable que jamais. Alors elle s'avoua haut, et pour répondre à tous les manifestes de Philippe II, les états proclamèrent la séparation d'avec la monarchie espagnole et leur indépendance. L'acte de cette indépendance est important, car posant le principe d'examen comme au-dessus de tout pouvoir, établissant la souveraineté populaire et la déchéance du prince, il jetait dans l'avenir politique tous les éléments des révolutions. C'était l'application des pamphlets huguenots, de cette presse de Genève, qui substituait au vieux droit divin, au droit de la conquête du moyen âge, ce principe d'orage populaire, à savoir : que les rois sont établis par les peuples et pour les peuples, et qu'à la multitude appartient la faculté de briser le trône qu'elle a élevé. Des fortunes diverses et sanglantes, des villes prises et reconquises, une soldatesque mutine, puis barbare et pillarde ; les populations calvinistes s'attaquant aux églises en ruines, aux tabernacles, aux prêtres ; la double persécution de deux sectes victorieuses ou vaincues ; voilà le triste spectacle qu'offraient les guerres des Pays-Bas quand le duc d'Anjou se décida à soutenir le parti français dans la Flandre [2].

[1] Strada, *de Bello Belgic.* liv. VIII. — Bomplan, *Hist. pontific. Gregor. XIII*, page 236.

[2] Lettres d'avertissement à la noblesse et autres députés des états de Flandre, où il est amplement discouru de l'origine et progrès des troubles qui de présent règnent aux Pays-Bas, et le moyen de les pacifier, 1578. (Biblioth. du Roi, recueil de pièces in-8°, parchemin, cot. L 1481, pièces 3.)

L'Angleterre devait sans doute s'opposer aux conquêtes du prince ; Philippe avait encore essayé des négociations avec Élisabeth. La reine écrivait au roi d'Espagne le 22 octobre 1577, en réponse à une dépêche datée de San-Lorenzo, « qu'elle n'avoit en vue d'autre intérêt que celui de l'Espagne et sa propre sécurité ; qu'elle vouloit préserver les Pays-Bas d'une invasion des François, et se garantir elle-même des hostilités de Henri III; qu'elle avoit exigé des Belges la promesse de persévérer dans leur fidélité à la couronne d'Espagne, et qu'elle étoit déterminée à tourner ses armes contre eux si jamais ils violoient cette promesse [1]. » Et pendant ce temps se renouvelaient quelques démarches à la cour de France pour marier le duc d'Anjou à la reine d'Angleterre. On se souvient des premières tentatives faites par Catherine de Médicis auprès du secrétaire d'État Smith, dans l'objet de préparer l'union de son fils avec Élisabeth. Cette négociation, suspendue pendant la guerre, fut reprise par l'entremise de Simier, gentilhomme bien fait, de gracieuses manières, si galant, si poli qu'Élisabeth ne pouvait se passer de lui ; et comme le dit Marie Stuart : « Vous aviez non-seulement engagé votre honneur avec un estranger nommé Simier, l'allant trouver de nuict en la chambre d'une dame, où vous le baisiez et usiez avec lui de diverses privautés deshonnestes, mais aussi lui révelliez les secrets du royaume, trahissant vos propres conseillers [2]. » Simier effaça le souvenir de tous les amants de l'ardente reine ; lui seul, n'oubliant jamais dans les bras d'Élisabeth l'objet politique de sa négociation, obtint ce qu'il se proposait. Le mariage arrêté à la cour de Londres, le duc d'Anjou, sous le déguisement d'un page, arriva à Greenwich et fut présenté pendant la nuit à Élisabeth. Il n'était point beau ; la petite vérole avait gravé sur son front mille cicatrices ; mais il était jeune, fou, enjoué, et Élisabeth l'embrassant avec la plus vive tendresse, lui promit qu'elle n'aurait jamais que lui pour époux, malgré la vive opposition de son conseil. Tout fut préparé pendant l'année 1581 pour cette union, et l'habile Simier vainquit les obstacles. Les articles discutés avec Élisabeth portaient « que le mariage serait contracté dans six semaines, mais sous la condition que chacune des deux parties aurait la liberté d'y renoncer, si certaines affaires n'étaient point accordées à leur mutuelle satisfaction à ladite époque. »

[1] CAMDEN, 311. — MURDIN, 290, 294.
[2] MURDIN, 559.

8.

François de Valois, duc d'Anjou, après l'acte de déchéance contre l'Espagne, venait d'être proclamé souverain des provinces ; pouvait-il être encore question d'un mariage avec un prince qui représentait les intérêts français aux Pays-Bas? Élisabeth, amoureuse, passionnée, lui avait fait don d'une somme de cent mille couronnes ; mais comment le parlement aurait-il pu sanctionner cette union? Voulait-on s'engager dans une guerre contre l'Espagne? cette Espagne puissante, invincible, dont les immenses flottes couvraient toutes les mers? Le duc d'Anjou s'était rendu à Londres ; il était porteur d'un traité d'alliance offensive et défensive entre la France et l'Angleterre, subordonné à l'unique condition du mariage. Rien de plus tendre que cette entrevue de la reine et du prince. Élisabeth lui donna la promesse écrite de sa propre main (en exigeant aussi qu'il lui en fît une semblable) « de regarder ses ennemis comme les siens, de lui prêter assistance dans toutes les occasions où il pourrait la requérir, et de ne jamais traiter avec le roi d'Espagne sans son consentement [1]. » Les dépêches de Castelnau ne mettaient plus aucun doute que le mariage eût lieu ; il écrivait à un des mignons de Henri III : « J'ai donné charge au présent porteur vous dire les bonnes chères que M. de Simier a trouvées et reçues de la royne d'Angleterre et de toute sa cour, avec espérance que son voyage ne sera pas inutile pour le service de son maistre, en quoi je ne lui manquerai des moyens que j'ai par deçà comme le roy me le commande pour voir une bonne et heureuse fin de cette négociation qui a si longuement duré, et y a grande apparence qu'elle se fera à cette heure ou il ne s'en parlera plus, en quoi les principales parties qui y ont intérest ne montrent pas faute d'affection et de toutes démonstrations amoureuses, de sorte que si l'on peut juger par l'extérieur, il ne se parle que de faire des nopces que je supplie Dieu estre pour le bien et repos de ces deux royaumes. Ledit sieur de Simier est logé en mon logis avec grande compagnie qui n'est pas pour partir sitost et est pour y attendre son maistre si le mariage doit se faire afin qu'il demeure hostage de ce qu'il promettra [2]. »

Les états de Bruxelles célébraient avec toute les magnificences de cette époque, fusées, artifices, bals, l'élection du duc d'Anjou au

[1] Mémoires du duc de Nevers, tome I, page 545, in-fol.
[2] Archives de Simancas, cot. B 48[1].

titre de duc de Brabant ; ils croyaient trouver, dans la souveraineté du frère de Henri III, une protection efficace ; le jeune prince était à la tête du parti huguenot modéré ; il donnait donc à la révolte de Flandre le point d'appui d'une puissante opinion ; il entraînait sur ce champ de bataille populaire la chevalerie du beau royaume de France.

CHAPITRE LIX.

HENRI III ET SA COUR.

Le roi Henri III. — Les jeunes gentilshommes du roi. — Le duc d'Anjou. — Guise. — Catherine de Médicis. — Les astrologues. — Les Italiens. — Population. — Classes. — Les parlementaires. — Les bourgeois. — Les halles de Paris. — Création de l'ordre du Saint-Esprit.

1577—1579

Quand tout retentissait en France de la pacification nouvelle entre les deux croyances, Henri III vivait à Paris, en son palais du Louvre, au milieu de la bonne et grande population catholique. Le roi continuait ses visites de monastères, ses pèlerinages aux reliques, ses processions de pénitents, actes de dévotion pieuse si propre alors à gagner les suffrages de la multitude. Toutefois la popularité de son avénement s'était affaiblie [1] depuis les dernières concessions qu'il avait faites aux hérétiques; les halles inquiètes se demandaient comment le vainqueur de Jarnac et de Montcontour avait pactisé avec ces huguenots, montagnards maudits dont on s'était si justement débarrassé dans la nuit de la Saint-Barthélemy. Les prédications et les pamphlets, puissance immense de tribune, jetaient dans les esprits mille calomnies contre le roi; on l'accusait d'hypocrisie, de ne point faire des actes de religion avec sincérité, mais par tromperie contre la foi catholique; en toutes les paroisses de Paris, il y avait des prédicateurs

[1] On disait dans les pasquils :

> Après avoir pillé la France,
> Et tout son peuple dépouillé,
> N'est-ce pas belle pénitence
> De se couvrir d'un sac mouillé !

ardents, et lorsque les fidèles agenouillés allaient recevoir la bénédiction sainte, lorsqu'au milieu de l'encens qui fumait autour de l'autel les prêtres élevaient le Christ ou l'hostie divine, le prédicateur dénonçait les vices et les faiblesses du roi en présence de la foi menacée. « Dois-je vous dire, s'écriait Maurice Poncet, curé de Sainct-Pierre des Arcis, la conduite et actions deshonnestes de ceux qui gouvernent l'Estat ; l'esdict de pacification qui faict triompher l'hérésie et le huguenotisme, l'insolence, les scandales et desbauches de ces mignons parfumés... » Et prêchant le carême à Notre-Dame, il s'éleva avec force contre la confrérie des frères battus, congrégation de pénitents qui comptait Henri III parmi ses membres : « Ce sont tous gens pervers et desbauchés, société d'hypocrites et d'athéistes qui commettent en secret choses espouvantables. J'ai esté adverti de bon lieu qu'hier au soir, qui étoit le vendredi de leur procession, la broche tournoit pour le souper de ces gros pénitens, et qu'après avoir mangé le gros chapon, ils eurent pour collation, la nuict, le petit tendron qu'on leur tenait tout prêt. Ah! malheureux hypocrites, vous vous moquez donc de Dieu et de ses saincts sous le masque, et portez par contenance un fouet pendu à votre ceinture! Ce n'est pas là, pardieu, où il faudrait le porter, c'est sur votre dos et sur vos épaules! et vous en étriller très-bien ; il n'est pas un de vous qui ne l'ait bien gagné [1]. »

La multitude s'irritait profondément en écoutant ces paroles ; les débauches royales dénoncées par la bouche d'un prêtre remuaient les entrailles ; on comparait les joies du palais et le deuil de l'Église ; puis, il y avait des prodigalités, des pompes qui ne s'appliquaient plus aux châsses bénites, aux croix, aux saints, aux cathédrales du catholicisme. Et le roi, pour arriver à cette vie de somptueux désirs, remuait l'impôt, requérait des aides, faisait des emprunts flétris d'avance, car ils n'étaient plus destinés, comme les bonnes cotisations de la ligue, à une cause nationale et populaire.

Pamphlets mordants, caricatures bizarres, tout poursuivait la personne de Henri III [2] ; et c'est pourtant avec ces documents de l'esprit

[1] *Journal de Henri III*, ann. 1578.

[2]
Peignez les saletés dont nostre France abonde ;
Peignez-y les abus dont l'Estat est pressé ;
Peignez le gentilhomme avec un bénéfice ;
Accoutrez bien un asne en homme de justice ;

et des agitations d'un peuple, recueillis dans l'espèce de caquetage parlementaire connu sous le nom de *Journal de Henri III*, qu'on a écrit l'histoire d'un prince qu'il faut juger avec plus de calme. Nous, qui voyons aussi des satires mordantes, de spirituelles ébauches d'un crayon ennemi, n'est-il pas naturel que nous nous préservions de ces passions dans l'histoire? Dès que Henri III se sépara du parti catholique extrême, ce parti le flétrit plus qu'aucun autre, parce que ce qu'une opinion exagérée poursuit avec le plus d'acharnement, ce sont les timides et les modérés de sa couleur [1]. Henri III avait commencé sa vie par d'étonnants succès; son courage était aventureux, sa tête ardente, chevaleresque et folle de plaisirs comme toute cette race des Valois, sous l'influence de ses alliances d'Italie ; il aimait les banquets, mascarades et fêtes, et sous l'impression de ces douces mœurs, Henri mêlait la dévotion ascétique aux dissipations de la vie : « Le roy alloit pendant le caresme, deux ou trois fois la semaine, faire collation aux bonnes maisons de Paris, et y dansoit jusqu'à minuict avec ses mignons fraisés et frisés et avec les dames de la cour et les dames de la ville; entre les autres chez la présidente Boullencour, où il passoit souvent le temps avec Mlle d'Assy sa belle-fille [2]. » Il n'était sorte d'accusation qu'on n'adressât au roi; et comme il s'entourait de jeunes gens aux suaves manières, aux tournures efféminées, les pamphlets le dénonçaient comme l'héritier impur de ces mœurs communes à la Grèce, et que l'Italie avait léguées à la cour de France avec ses fils intrigants et débauchés. Il existe même une ingénieuse et dégoûtante caricature dans les monuments de la ligue; Henri, le jeune et bel Henri, y est représenté sous les formes hermaphrodites, pour signifier les tristes plaisirs de ses sens émoussés. Lisez encore les pamphlets, vous verrez toutes les folies qu'on attribue au roi pour ses mignons; il les baise morts; il attache de ses mains blanches et parfumées des colliers d'or à leur cou d'albâtre, des pendants de

Peignez l'homme savant qui mendie son pain ;
Qu'un faquin par argent achète la noblesse,
Que l'homme vertueux et languissant de faim,
Et qu'à ses seuls mignons le roi faict des largesses.
Pasquil contre Henri III.

[1] Le plus curieux de ces pamphlets sur les mignons porte ce titre : *Complaincte de la France sur les démérites de Jean-Louis de Nogaret de La Valette, duc d'Épernon, présentée au roi.* Paris, 1580.

[2] *Journal de Henri III*, tome I, page 235.

saphir à leurs oreilles; il leur livre les édits bursaux et les trésors enfouis des vieux parlementaires.

Je ne prétends rien juger et justifier; mais quand à côté de ces peintures nous voyons ces braves jeunes hommes : Schomberg, Quelus, Maugiron, Saint-Mesgrin, Joyeuse, tirer l'épée avec tant de vaillance, courir aux duels comme à une fête, insouciants comme l'enfance, exposer leurs belles têtes frisées [1] à la mort pour le service du roi ou de leur dame, tendrement aimer, comme Saint-Mesgrin adorait la duchesse de Guise, n'est-il pas permi d'effacer quelques-unes de ces accusations que l'esprit de parti accumula dans ces vies flétries et mortes avant vingt ans; et d'Épernon, l'homme des politiques, l'habile et fidèle gouverneur de Normandie, le négociateur de la paix avec Henri de Navarre, n'était-il pas autre chose qu'un mignon de plaisirs et de couchette, comme l'appellent les journaux du temps?

J'explique cet abandon, cette confiance du roi, cette vie intime de palais à une époque d'assassinats, d'empoisonnements, d'attaque, de spadassins et d'ennemis, aux rues étroites et tortueuses; n'était-il pas naturel que le roi, en face tout à la fois du parti protestant et catholique extrême, se confiât à cette garde de jeunes hommes dévoués qui couchaient auprès de lui et veillaient à sa conservation avec toute la tendresse de compagnons d'armes et de plaisirs? Quoi de plus naturel encore que Henri III récompensât cette fidélité par des postes de confiance quand tout le délaissait, et par des prodigalités méritées? Et quoi de plus simple aussi que les partis, qui dénaturent tout, aient cherché dans ces témoignages d'une confiance abandonnée, des rapports secrets et éhontés? *Mignon* ne signifiait alors que de braves et nobles compagnons d'enfance, comme *menin* signifia plus tard les jeunes compagnons du dauphin. Le duc d'Anjou avait ses mignons comme le duc de Guise avait les siens, tous fidèles à leur couleur; ils engageaient souvent des combats à l'épée, au bâton, à la pique [2], pour soutenir leur prééminence et leur valeur; et c'était dans leur

[1] Antraguet et ses compagnons
Ont bien étrillé les mignons;
Chascun dict que c'est grand dommage
Qu'il n'y en est mort davantage.
Pasquil contre les mignons.

[2] *Journal de Henri III*, ann. 1577 à 1579.

poitrine d'enfant, déjà sillonnée de coups de dague, que Henri III déposait le secret de ses affaires; il aimait les aventures de femmes, les scandales de sa cour, et les mignons étaient toujours prêts à lui en conter. Les pamphlets exagérèrent les démonstrations que fit le roi à la mort de ses nobles favoris : « Le roy portoit une merveilleuse amitié à Quelus et à Maugiron ; il les baisa tous deux morts, fit tondre leurs têtes et serrer leurs blondes chevelures, et osta à Quelus les pendants de ses oreilles, que luy-mesme auparavant luy avoit donnés et attachés de sa propre main, et le peuple disoit que le Seigneur alloit recevoir en son giron Schomberg, Quelus et Maugiron [1]. Le roy les honora de superbes convois et sépulchres de princes [2]. » Et Saint-Mesgrin, ce noble et beau Saint-Mesgrin, folâtre jeune homme qui, percé de trente coups d'épée, donna son âme à Dieu, son corps à la terre, et, comme le dit le pasquil de la cour, « son oustil à tous les diables. » Et qu'importait après tout que les pamphlets catholiques ou huguenots poursuivissent ces braves débauchés? Qu'importait que le roi de Navarre, pauvre mari trompé par Marguerite de Valois, s'écriât : « Je sçais bon gré au duc de Guise, mon cousin, de n'avoir pu souffrir qu'un mignon de couchette le fît cocu? C'est ainsi qu'il faudroit accoustrer tous ces petits galans de la cour qui se meslent d'approcher les princesses pour les mugueter et leur faire l'amour! » Tout cela n'ôtait rien à ces jeunes débris, à ces figures poétiques des grands romans de chevalerie! Détachez de ces bruits ce que les passions contemporaines ont pu y ajouter de haine contre Henri III, que restera-t-il? peut-être des témoignages d'amitié pour de braves et fols enfants de gloire et de dévouement qui se consacraient au service du prince, tandis que les partis extrêmes l'abandonnaient.

Depuis les grandes guerres civiles, la noblesse territoriale ne venait qu'instantanément à la cour ; la vieille féodalité se saisissait des opinions religieuses comme d'un drapeau ; les hauts feudataires de Bretagne, Normandie, Bourgogne, Saintonge, Berri, Lyonnais, s'étaient partagés entre les fractions qui divisaient la société; ils vivaient alors sous la tente, ou bien dans leur gouvernement de province avec leurs vastes fiefs, leurs terres et leurs vassaux. Ce n'étaient plus les règnes de François Ier et de Henri II, assouplissant les mœurs altières de la

[1] Seigneur, reçois en ton giron
Schomberg, Quelus et Maugiron.

[2] *Journal de Henri III*, tome I, page 239.

féodalité ; la guerre civile avait retrempé ces caractères ; ils campaient sur leur territoire ; les uns en correspondance avec l'Espagne ; les autres avec les reîtres du prince de Condé, les princes d'Allemagne et les cantons suisses. Il n'y avait à la cour que les nobles de la fraction du roi, que ces serviteurs du palais, flétris par les partis et qui entouraient la personne du monarque pour la défendre de leur épée.

Au contraire, on y trouvait abondance d'étrangers, des Espagnols et des Italiens surtout que la reine Catherine de Médicis avait entraînés à sa suite. Il y avait eu des fortunes merveilleuses ; les Gondi recevaient le duché de Retz, et l'un d'entre eux était revêtu du titre de maréchal de France, avec Strozzi qui commanda longtemps les troupes royales. Si Henri III, roi trahi, abandonné, ne pouvait avoir confiance qu'en ses nobles et loyaux mignons, Catherine de Médicis témoignait également un abandon absolu à ces Italiens, hommes souples, habiles, et qui se soumettaient à toutes les conditions pour accumuler tous les bénéfices. Il y en avait foison à la cour : les uns venaient exploiter les goûts de jeux et de dissipations de la gentilhommerie : « Dans le mois de janvier 1579, une bande d'Italiens, advertis par ceux de Paris que le roy avoit dressé en son Louvre un déduit de jeux de cartes et de dez, vinrent à la cour, et gagnèrent au roy dans le Louvre trente mille escus tant à la prime qu'aux dez [1] » ; les autres favorisaient la tendance d'arts et de théâtres qui animait Catherine de Médicis : « En ce mois de février 1577, les comédiens italiens appelés *gli Gelosi*, que le roy avoit faict venir de Venise et desquels il avoit payé la rançon, ayant esté pris par les huguenots, commencèrent à jouer leurs comédies dans la salle des estats, à Blois, et leur permit le roy de prendre demi-teston de tous ceux qui les viendroient voir jouer ; le dimanche 19 may ils commencèrent leurs comédies en l'hostel de Bourbon, à Paris ; ils prenoient quatre sols de salaire par teste de tous les François, et il y avoit tel concours que les quatre meilleurs prédicateurs de Paris n'en avaient pas tous ensemble autant quand ils preschoient. Un Italien, faisant plusieurs gentillesses et dextreries rares et remarquables, ouvrit une boutique à Paris et prenoit cinq sols par teste et faisait grands sauts et contours sur un cheval, fort agilement et subtilement, et voltigeoit-il sur son cheval fort dextrement, de toute sorte et en toute façon : il gagna

[1] *Journal de Henri III*, tome I, page 273.

beaucoup d'argent [1]. » D'autres enfin s'assouplissaient à tous les services, aux complaisantes négociations d'amour, d'astrologie, de stratagèmes, coups de dague et de poison. Les Italiens se faisaient percepteurs d'impôts, achetaient comme les juifs au moyen âge, comme les grandes compagnies florentines et milanaises, les péages, les droits de toute nature, qu'ils prélevaient sur le pauvre peuple avec une rigueur qui les faisait comparer aux sangsues publiques. Les pasquils et les satires amères s'adressaient aux Italiens ; la multitude les poursuivait de ses haines puissantes : « Inventeurs de subsides, vilains poltrons qui estiez tous des coquins en vos pays ; par un malheur fatal, faut-il que vous nous causiez tant de mal et nous succiez comme des sangsues? Mais infâmes publicains, soyez sûrs qu'on tombera bientost sur vous et sur votre sequelle, qui nous oste tout jusqu'à une escuelle. Vous faictes les muguets parfumés, mais un jour viendra où serez enfumés ; car la France est de vous si lasse, qu'il faut que la teste on vous casse [2]. »

C'était aussi parmi les Italiens que la cour choisissait ses astrologues, ces devins qui cherchaient dans l'aspect des astres et des constellations la fortune des empires et des princes. Dans les temps de troubles et d'agitations publiques, cette superstition qui embrasse les premiers autels pour s'en couvrir est chose naturelle ; les âmes les

[1] *Journal de Henri III*, tome I, pages 202, 206, 366.

[2] Italiens inventeurs de subsides,
Pires cent fois que tous les parricides ;
O poltrons vilains ainsi bannis,
Qui tous estiez coquins en vos pays,
Faut-il quasi par un malheur fatal
Que tous ces bougres nous causent tant de mal.

. . . .

En nous suçant ainsi que la sangsue.
Asseurez-vous, publicains tant infâmes,
Qu'un jour verrez des terribles alarmes
Tomber sur vous et sur votre sequelle,
Qui nous oste tout jusqu'à une escuelle.

Italien donc qui que tu sois,
Qui t'enrichis aux dépens des François,
Dont tu fais tant du muguet parfumé,
Un jour viendra que seras enfumé ;
Car la France est de toy si très-fort lasse
Qu'il faut pour vrai que la tête on te casse.

(*Pasquil. Archives de Simancas*, cot. B 40[81].)

plus fortement trempées ne sont pas exemptes de ces faiblesses, de ces pressentiments de l'avenir ; et quoi d'étonnant que Catherine de Médicis, mère de rois, allât à la tour de Ruggieri consulter sur les jours heureux et malheureux, sur la destinée de cette race de princes qui périssaient, jeunes encore, dans une vie laborieuse et de guerres civiles[1] ? Quelle immense puissance alors que l'astrologie ! Dirai-je toute la force d'opinion qu'avaient les belles et grandes centuries de Nostradamus, explications obscures qu'un esprit élevé, ingénieux et observateur donnait dans ses prévoyances à un avenir tout ouvert à son imagination studieuse ? Ces belles et grandes centuries, que Pasquier étudiait avec tant de soin, annonçaient pour ces années « désordres aux cités, et feux allumés. En l'an que Henri régnera en France, la cour sera en un bien fascheux trouble[2]. » Dames et varlets étaient donc dans de graves et vives craintes ; car maistre Nostradamus, de son bel oratoire de Salon, en Provence, ne se trompait guère sur les douleurs de la patrie.

En dehors de la cour vivait la classe parlementaire dont l'autorité grandissait par des prétentions successives. Déjà le parlement de Paris établissait en principe, qu'en l'absence des états généraux il représentait le peuple ; cette théorie, il cherchait à l'appliquer aux édits royaux, à créer une sorte d'opposition à toutes les mesures importantes émanées de la puissance royale ; catholique ardent en majorité, le parlement comptait pourtant une minorité modérée qu'on retrouvait également aux aides, aux finances, à la cour des comptes ; les charges chèrement achetées passaient successivement de la classe des avocats à celle des conseillers, de conseillers à présidents, et ces mutations se faisaient dans une cinquantaine de familles dont la grande expression se personnifiait dans les Molé, Brisson, de Thou, Pasquier,

[1] L'ambassadeur d'Espagne écrivait à Philippe II : « J'ai sçu de bonne part que la royne mère (qui a une grande vénération pour les astrologues, et qui en beaucoup d'occasions se gouverne par leur conseil) a été advisée par celui qu'elle a en plus grande considération, que le duc d'Alençon court grand risque, et presque inévitablement doit mourir cette année ; cela estant, il paroist qu'on assureroit la succession de tout ce royaume au prince de Béarn, et au cas où il ne laisseroit pas de fils, au prince de Condé ; qui est chose de grande considération, et qui seroit d'un plus grand dommage et inconvénient qu'on puisse imaginer pour les affaires de la chrestienté. » Archives de Simancas, cot. B 46[248].

[2] En l'an qu'Henri en France régnera,
La cour sera en un bien fascheux trouble.

Séguier, Harlay. A quelque opinion que ces familles appartinssent, à la ligue ou au tiers parti, toutes se livraient avec une persévérance scientifique à l'étude des lois, aux dissertations sur les souverainetés ou la nature des divers gouvernements. Pasquier, que je considère comme l'expression active, laborieuse, savante de cette classe parlementaire, ne s'occupe jamais dans ses recherches, dans ses dissertations, que de la forme des sociétés, qu'à fixer leurs principes qu'il applique à toute chose, aux divers ordres d'idées. Le bon avocat exprime sa préférence pour le système monarchique, pour l'obéissance à une autorité suprême, dans de piquantes et naïves comparaisons.

« Direz-vous que les éléphans n'ont point de lois? Je le nie. Ils marchent toujours en troupe, et font passer pour premier le plus vieux d'entre eux comme leur chef et conducteur, et celuy qui le suit d'âge est à la queue. Et les grues se choisissent-elles pas un roy ? et à chaque troupe son capitaine ; quand elles font halte de nuict, elles font sentinelle ; et les oies font le semblable que les grues, dressant leurs bataillons en pointe comme l'esperon d'un navire. Voulez-vous plus belle monarchie que celle que nous voyons en nos maisons en nos coqs et poules ? Là nous voyons monsieur le coq portant la creste sur sa teste en forme de couronne, marchant et piaffant à grands pas au milieu de ses poules ; mettez un autre coq avec lui, vous cognoistrez fort aisément combien toute royauté est impatiente de compagnons ; et qui est une chose fort remarquable, s'il y a quelque pauvre chapon qui soit de la troupe, il n'ose s'approcher des poules qui les guerroye comme un rebut de leur respublique qui ne peuvent profiter à la propagation de leurs semblables pour leur en avoir esté ostés les outils; et la respublique des fourmis qui vont en queste, qui reviennent chargées de provisions, quand on voit les chemins semés de ces petites bestioles, faut-il pas croire qu'il y a quelque police entre elles? quant au royaume des mouches à miel, il n'y en a point de tels ni si stable entre les hommes que cestuy-là ; leur roy (chose admirable) l'on dict qu'il n'a point d'aiguillons, ores que toutes autres abeilles en ayent, montrent qu'un roy se maintient plus par la majesté que par la force[1]. » Jamais l'examen des bases sur lesquelles repose l'ordre social n'avait été plus varié, plus populaire, plus souvent répété. La réforme, en

[1] Est. Pasquier, liv. X, lettre 1re.

anéantissant le principe d'autorité dans l'Église, avait tout soumis à l'examen, et les hommes de science et de lois passaient tout au creuset de leur raison et des hauts principes politiques.

La classe bourgeoise se rapprochait beaucoup des parlementaires; l'une émanait de l'autre; elles avaient une origine commune, une parenté identique; les bons bourgeois processifs aimaient le parlement, le Châtelet, la cour des comptes; ils assistaient aux audiences. Il était rare que leurs fils ne fussent point clercs de la basoche, sergents pillards, établis aux piliers du palais de justice, à la rue Thibautodé ou au coin du Pont-Neuf tout nouvellement bâti; les fils de bourgeoisie, quand ils n'achetaient pas une bonne charge de judicature, obtenaient une place de clerc à Notre-Dame, à Saint-Gervais, et de là ils s'élevaient à un gras canonicat, excellent revenu de chapitre. Les cadets prenaient habituellement un état, et il n'en manquait pas alors dans la bonne ville de Paris; combien n'étaient pas glorieuses et fortes les belles confréries des orfévres, des tréfileurs de soie, des marchands d'épices, et la vieille corporation des bouchers avec leurs varlets dont le nombre était si considérable et le bras si vaillant! Cette bourgeoisie, ces métiers aux halles étaient ardemment catholiques; tous vénéraient le saint de la bannière, le patron de la confrérie. C'était dans leur sein qu'étaient élus les centeniers, les dizeniers, les quarteniers au nombre de seize, braves bourgeois choisis par la cité, en l'hôtel de la Grève, pour la défense des prérogatives de la ville.

La riche bourgeoisie était pour la paix publique; quelques-uns même des gros bourgeois applaudissaient à l'édit de pacification; mais la masse des métiers maintenait pour le catholicisme et la ligue; le brave duc de Guise était son héros, son défenseur; elle avait l'idée que le triomphe de la huguenoterie entraînerait la ruine de Paris, la perte de sa prééminence sur les provinces, l'anéantissement de ses priviléges. En face de ces dévouements incertains, tandis que la vieille féodalité se levait en armes et que la ligue se fortifiait à Paris, Henri III conçut le projet d'un ordre de chevalerie qui rattacherait par un serment spécial tous ceux qui y seraient admis. Quand l'esprit de loyauté de la grande époque féodale s'était éteint avec les prouesses des paladins du treizième siècle, les rois avaient cherché à raviver cet esprit de la noble vassalité; ils avaient créé des ordres de chevalerie, c'est-à-dire des associations de foi et hommage envers le trône; le

titre de grand maître ajoutait un lien de plus, une autorité morale plus énergique. La puissance du suzerain sur les sujets s'affaiblissait, mais les chevaliers restaient loyalement attachés à leur grand maître, chef et souverain. Louis XI avait créé dans cet objet l'ordre de Saint-Michel ; restreint à l'origine dans quelques familles que le roi s'attirait par le collier d'or et de brillants joyaux, l'ordre avait été depuis si prodigué qu'il était tombé en mépris chez la haute noblesse territoriale; il manquait le but que la suzeraineté s'était proposé. Henri III raviva l'institution sous le titre et l'invocation du Saint-Esprit. Le Saint-Esprit, colombe pure, n'était point une image exclusivement catholique ; les calvinistes l'admettaient dans leur symbole avec autant de force que l'Église elle-même. Dès lors le roi pouvait également l'appliquer dans l'avenir aux deux religions rivales, aux hommes influents qui voudraient se dévouer à la royauté. Les statuts de l'ordre du Saint-Esprit contenaient quatre-vingt-quatorze articles ; le nombre des chevaliers était fixé à cent, en y comprenant le roi, chef ou grand maître ; à savoir : quatre cardinaux, quatre prélats archevêques ou évêques, un grand aumônier, un chancelier, un prévôt, un maître des cérémonies, un grand trésorier, un greffier, le héraut et l'huissier de l'ordre, lesquels devaient faire le serment qui s'ensuit : « Je jure à Dieu et vous promets, sire, que je vous serai loyal et fidèle toute ma vie, vous recognoistrai, honorerai et servirai toute ma vie et prierai toujours Dieu pour le salut de vostre majesté [1]. »

Le nombre des nouveaux chevaliers ne fut pas d'abord rempli ; le roi y comprit les chefs principaux des opinions modérées, ses loyaux et fidèles serviteurs ; il voulait conquérir les consciences timides, incertaines qui en pleine possession d'un gouvernement de province pouvaient prêter une force à la couronne. Henri III nomma vingt-sept chevaliers, parmi lesquels le duc de Nevers, le duc de Mercœur, le marquis de Villars, le duc d'Uzès, le duc d'Aumale, le maréchal de Cossé, le maréchal de Retz, le seigneur de La Guiche, Jacques sire de Humières, le seigneur d'Entragues, Philippe Strozzi et Jean d'Aumont de Châteauroux [2]. » La création de l'ordre du Saint-Esprit était un moyen po-

[1] FONTANON, II, *Statuts de l'ordre du Saint-Esprit*, édition de 1703. — L'ordre prit depuis une couleur toute catholique.

[2] Henri III écrivait à M. d'Aumont pour lui annoncer qu'il faisait dresser dans le royaume « un ordre et milice, sous le nom et titre de *Benoist-Sainct-Esprit*, inspirateur et conducteur des bonnes œuvres; duquel j'ai deslibéré me rendre chef, et y

litique pour rattacher aux intérêts de la couronne les noms qui exprimaient une idée ou une force dans une opinion. La fidélité féodale était morte ; on cherchait à la reconstituer d'après de nouvelles idées. On donnait un cordon de l'ordre comme autrefois on accordait une terre du domaine royal ; et l'accolade de chevalerie reproduisait cette vieille foi et hommage des vassaux à la couronne.

appeler les plus grandes notables personnes qui auront mieux mérité de la chose publique, et ceux qui seront estimés plus dignes et capables de me faire service, estimant que comme nul ne pourra atteindre à ce rang d'honneur que par le seul sentier de la vertu, ce sera un bon moyen d'obliger ceux qui y sont d'y persévérer de mieux en mieux, et exciter les autres à s'y raddresser, adjoustant encore à ce poinct une honneste rémunération et entretènement que j'entends donner par forme de commande et pension. » MSS de Béthune, vol. cot. 8845, fol. 22. — Même lettre au duc de Nemours, en lui annonçant sa nomination. MSS de Béthune, vol. cot. 8846, fol. 59. — Voyez la « relation des cérémonies observées aux Grands-Augustins, lors de l'institution par Henri III de l'ordre du Sainct-Esprit. » MSS de Béthune, vol. cot. 9034, fol. 27.

CHAPITRE LX.

SITUATION DES PARTIS APRÈS LA PAIX DE 1577.

Grands gouvernements. — Haute féodalité. — Voyage de Catherine. — Conférences avec le roi de Navarre. — Position de Montmorency. — Le duc d'Alençon. — Négociations. — Attitude armée des partis protestant et catholique. — Hostilités.

1578—1580

Le premier et le plus remarquable des résultats de l'édit de pacification signé à Poitiers avait été d'essayer la haute féodalité telle qu'elle existait au temps de la conquête. Le duc d'Alençon, en prenant le titre de duc d'Anjou, s'était fait un état et apanage si puissant qu'il tenait véritable maison royale, avec soixante-huit gentilshommes d'honneur, vingt écuyers, dix aumôniers, chapelains, chambellans et officiers de toutes espèces, pour le valant de douze cent mille livres par année [1]. Les chefs de parti, catholiques ou huguenots, s'étaient constitués indépendants chacun dans leur gouvernement respectif, et là ils demeuraient armés, en face du conseil de Henri III qui visait à une conciliation impossible. La paix était une opinion de cour ; les batailles convenaient mieux à ces vieilles et puissantes têtes de partis qui voulaient se maintenir libres en leurs provinces. La pacification n'avait désarmé personne ; on se tenait sur ses gardes ; les chefs avaient signé les traités, et les capitaines secondaires continuaient des hostilités de villes à villes, de châteaux à châteaux [2]. C'était un état

[1] Voyez l'état de la maison du duc d'Alençon, *Mém. de Nevers*, tome I, page 277.

[2] On voit partout des traces de ces remuements de provinces. — Lettre de Henri, roi de Navarre (depuis Henri IV), au maréchal de Montmorency, 7 octobre 1579 : « Mon cousin, j'ai entendu la prise de la ville de Montagnac, le grand meurtre des

social à peu près semblable à la féodalité, à cette hiérarchie de clocher à clocher où dominaient l'homme d'armes et le tenancier hautain.

Catherine de Médicis, vigilante et toute préoccupée de ses idées de transactions, résolut encore un voyage à travers les provinces, afin d'apaiser ces ferments de discorde qui de toute part éclataient. Elle prit prétexte de conduire Marguerite sa fille au roi de Navarre qui la réclamait avec instance ; partout où passait Catherine elle préparait autant qu'il était possible le rapprochement des opinions, l'exécution pleine et entière de l'édit de pacification ; le duc de Montpensier écrivait au roi : « Sire, vous entendrez par le retour de ce porteur comme, Dieu mercy, le voyage de la royne votre mère continue à se faire si heureusement que vostre majesté ne le sauroit mieux désirer, car partout où nous passons la paix s'establit selon vostre intention à la manutention de laquelle ce semble que le roy de Navarre et toute la noblesse de par deçà se disposent [1]. »

Sur la moindre plainte, sur le soupçon le plus vague, Catherine rendait justice ; et soit qu'elle redoutât la puissance du duc de Guise, soit qu'elle sentît que la ligue, par son nombre, était une force autrement menaçante que les huguenots, on lui voit une tendance prononcée pour les opinions et les intérêts calvinistes ; elle écrivait au maréchal Damville : « Mon cousin, je suis en extresme peine et ennuy de la nouvelle qui est venue ce soir à mon fils le roi de Navarre, que La Réole a esté prise par les catholiques ; c'est une des villes qui sont par l'esdict baillées en garde à ceux de la religion réformée et

habitans, l'ignominieuse mort des ministres et le pillage et saccagement de ladite ville, de quoi j'ai été grandement desplaisant tant pour l'esnormité de l'exécution que pour le presjudice qu'elle peut apporter à l'establissement de la paix, en donnant par ce mauvais exemple occasion à d'autres turbulens d'en faire le semblable. » — 7 octobre 1579. Lettre de Catherine de Médicis au maréchal de Montmorency : « Mon cousin, me trouvant hier au soir assez bien après l'opération des pillules que j'avais prises, je vis vostre lettre du 4 de ce mois : la façon comme a été pris Montagnac, les remontrances que vous me faictes sur les catholiques qui l'ont prise, ce que vous avez sur ce desclaré à ceux de la religion prétendue réformée, de la justice qui sera faicte dudit attentat, et les remontrances que leur avez aussi faictes sur les désordres qu'ils ont commencés, en quoi il ne seroit possible de mieux, et ont les uns et les autres grande occasion de s'en contenter et de se contenir doresnavant attendant la justice qui sera faicte à une part et d'autre. » MSS de Béthune, n° 8833, fol. 28.

[1] Portefeuilles Fontanieu, n°s 350-351.

je puis asseurer (si cela est vrai) que cela s'est faict sans le consentement de mon fils qui n'en a jamais rien sçeu, ni d'aucun de ceux qui sont icy, et ne veux oublier de vous dire que j'ai donné charge (si ainsi est que la ville ait esté surprise) de commander de ma part à ceux qui seront dedans de la restituer incontinent ès mains de ceux de la religion prétendue réformée, afin que cela ne puisse estre cause de troubler le repos et empescher de parachever le bon œuvre commencé pour l'exécution de l'esdict. Mon cousin, on diroit que tout est deschaisné pour empescher la paix ; mais je vous asseure bien (s'il est vrai que ceci soit comme l'on le dict) que je me deslibère d'en faire telle punition, si je les puis avoir, qu'il en sera à jamais mémoire, car voyez en quel danger ils m'ont cuidé mettre [1]. »

Cette grande sollicitude pour l'exécution pleine et entière de l'édit de pacification se retrouvait même dans Henri III. A tout prix le conseil voulait la paix, en se rapprochant un peu du parti huguenot. Le roi donnait des ordres exprès aux maréchaux gouverneurs de province ; il écrivait au maréchal d'Humières : « Je suis adverti qu'au pays de Picardie on fait ligue et amas de gens de guerre sans ma permission. M. d'Humières, mon intention est de faire inviolablement observer mon esdict de pacification, et ne veux souffrir qu'aucune levée soit faicte sans ma commission ; informez-vous soigneusement de la vérité, et empeschez telles entreprises directement contraires à mon auctorité [2]. » Et plus tard il ajoutait à M. de Matignon : « Je veux et vous ordonne qu'assembliez promptement le plus de forces que pourrez pour les défaire, tailler en pièces et chastier comme ils méritent [3]. »

Ces concessions au parti huguenot n'apaisaient pas ses exigences ; les catholiques partout en armes les inquiétaient, et Henri de Navarre, qui s'était alors hautement déclaré le chef des calvinistes, écrivait au maréchal Damville : « Mon cousin, vous m'escrivez que jamais n'avez vu une si entière obéissance ès catholiques à l'observation de l'esdict et jamais une plus grande obstination en ceux de la religion contre l'establissement de la paix ; je n'en ai aucun advis ; de tous costés j'ai vu plusieurs plaintes de meurtres et entreprises faicts contre ceux de la religion ; me semble qu'on crie beaucoup contre eux et les charge-

[1] MSS de Béthune. vol. coté 8703, fol. 132.
[2] *Ibid.*, 8844, fol. 49.
[3] *Ibid.*, in-fol. M. R. D. vol. cot. 8892, page 54.

t-on des plus grands crimes du monde, parce qu'ayant juste occasion de doubtes et desfiances, ils pensent seulement à leur conservation après avoir esté tant de fois trompés et massacrés : on a tué le baron de Fougères, plus de cent de la religion ont esté aussi tués, et je ne vois qu'on s'eschauffe pour cela d'en faire justice ni qu'on soit prompt à en faire donner les advertissemens au roy comme on a accoutumé de faire pour la moindre faute de ceux de la religion. » Le roi de Navarre énumérait une longue suite de griefs des calvinistes : « Nous désirons plus la paix que ceux qui nous blasment ; j'ai bien voulu vous faire cognoistre ces plaintes, afin qu'on y apporte les remèdes convenables [1]. »

C'est dans ces circonstances que s'ouvrit la conférence de Nérac, destinée à compléter et interpréter les clauses de l'édit de pacification. Et l'état des dispositions de la cour se dessinant pour la paix dans la crainte de la ligue, les concessions au parti calviniste devaient naturellement grandir. Les conditions additionnelles de Nérac furent donc tout entières au profit des huguenots ; c'était une explication plus étendue des traités de Poitiers et de Bergerac, un système de privilége, encore plus large, plus favorable aux calvinistes. Ils eurent le droit de bâtir des temples, de lever des deniers pour l'entretien de leurs ministres ; ils n'avaient eu jusqu'alors que neuf places de sûreté ; on leur en concéda quatorze dans lesquelles ils seraient entièrement libres et maîtres absolus [2]. Catherine de Médicis avait présidé à ces conférences ; elle était lasse de guerres civiles ; tout ce sang versé sans but politique, ces lices épouvantables sans avenir tourmentaient cette tête d'ordre et de ménagements ; elle cherchait une force, un appui à la royauté quand le sol tremblait autour d'elle. Aussi la voit-on toute pleine de joie du résultat qu'elle vient d'obtenir à Nérac : elle écrit au maréchal Damville : « Mon cousin, présentement est arrivé le sieur d'Argues de la part du roy monsieur mon fils, pour me tesmoigner le grand aise et contentement qu'il a de la résolution de nostre conférence au bien de la paix, voulant qu'elle s'establisse et

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8844, fol. 53.

[2] Registre du parlement, vol. II L, fol. 212. — FONTANON, IV, 330. — Voyez aussi « les articles résolus et accordés à Nérac en la conférence de la royne mère du roy, assistée d'aucuns princes et seigneurs du conseil privé du roy, avec le roy de Navarre aussi assisté d'autres seigneurs et gentilshommes, et des desputés de la religion prétendue réformée. » Bibliothèque du Roi, liasse pour former un recueil de pièces in-12, ladite liasse cotée $L^{1689}/_{19}$, pièce 1.

effectue suivant notredicte résolution. Le sieur d'Argues m'a apporté par mesme moyen les plus agréables nouvelles que j'eusse pu entendre qui sont que mon fils le duc d'Anjou arriva le 16e de ce mois à Paris où il est venu trouver le roy monseigneur et fils accompagné seulement de deux ou trois gentilshommes, et après s'estre embrassés et faict toute la bonne chère qui se peut et que se doivent deux bons frères, ils couchèrent cette nuict-là ensemble se délibérant de continuer à tousjours la vraie et parfaite amitié qu'ils se doivent, dont je loue Dieu grandement, vous en ayant bien voulu escrire pour la joie qu'un chascun doit en avoir et le bien que c'est à ce royaume [1]. »

Ces articles arrêtés à Nérac fortifièrent les liens de la couronne avec le parti modéré, représenté par le duc d'Anjou et la famille Montmorency, puissante race, alors le point de mire de tous les partis qui cherchaient à l'attirer à eux : le maréchal Damville, tour à tour caressé par Catherine de Médicis et le roi de Navarre, s'était fait une grande position dans le Languedoc, car il se proclamait médiateur entre toutes les opinions ardentes, réprimant les excès des unes et des autres. La reine mère, après les articles de Nérac, avait écrit aux maréchaux Damville et de Montmorency pour leur annoncer la sanction donnée par le roi à ce traité. Le duc d'Anjou s'était également rattaché à cette pensée de conciliation pourvu qu'on lui assurât son vaste apanage ; et d'ailleurs, tout préoccupé de l'expédition des Pays-Bas, il ne pouvait songer à troubler le royaume ; le jeune prince envoya dans ce but un agent auprès du roi de Navarre ; le sieur de Betison devait instruire Henri de Béarn des raisons qui avaient ramené monsieur auprès du roi son frère, qui consistaient uniquement dans le danger auquel leur séparation exposait le royaume par le renouvellement des troubles. Il exhortait le roi de Navarre à suivre son exemple et à se réunir au roi. Henri III chargeait le sieur de Betison de promettre au Béarnais l'amitié la plus sincère, l'oubli du passé s'il voulait s'allier franchement à lui [2].

Il y avait ainsi de grands efforts pour la paix, pour le maintien surtout de l'édit de pacification et des clauses additionnelles [3], et

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8848, fol. 65.

[2] MSS de Colbert, vol. XXIX, reg. en parchem.

[3] « Lettres patentes pour l'entretènement du dernier édict de pacification, et articles arrestés en la conférence de Nérac, et pour faire saisir les biens de ceux qui se sont eslevés en armes contre la teneur dudict édict et articles. » Biblioth. du Roi,

pourtant les partis frémissaient encore; l'autorité royale était impuissante et des plaintes éclatèrent de tous côtés. Dans une lettre pressante adressée à Henri III, le roi de Navarre dénonçait plusieurs infractions de la part des catholiques à l'édit pacificateur : la paix commençait à peine à s'établir; les défiances, au lieu de s'éteindre, étaient partout augmentées; des meurtres fréquents se commettaient en Périgord : « Une ligue nouvelle a esté dressée et bastie audict pays dont M. de Bourdeilles est chef, par laquelle les catholiques ont juré de tuer autant de calvinistes qu'ils en rencontreront; beaucoup publient que la justice ne se rendra non plus à ceux de la religion qu'auparavant, et que cette paix sera semblable aux précédentes. Quant à mon particulier, je n'ai pu, quelque commandement qu'il vous ait plu faire, avoir aucune assignation de ma pension; ores qu'il y ait quelques considérations en moy qu'il n'y a point en beaucoup d'autres qui sont mieux traités que je ne suis et qui n'ont pas la volonté de vous faire le très-humble service que je vous rendrai toute ma vie, n'ayant autre plus grand désir que d'estre souvent honoré de vos commandemens pour les exécuter avec fidélité [1]. » Comme le parti huguenot sentait sa faiblesse, il se tenait sur la défensive, négociant pour acquérir de nouvelles ressources. La correspondance secrète de Henri de Navarre constate qu'il favorisait le morcellement territorial du royaume en grands fiefs. Tandis qu'il poussait le maréchal Damville à se déclarer indépendant en Languedoc, il entretenait des liaisons intimes avec le maréchal de Bellegarde qui se créait un état libre sur la frontière de Savoie [2]. Le roi de Navarre sent le besoin de s'en défendre auprès de la reine Catherine de Médicis, auprès du roi lui-même; il leur écrivait : « Une des plus grandes

liasse pour former un recueil de pièces in-8°, cot. $L^{1491}/_{18}$, pièce 24. — « Règlement faict par le roy pour l'administration de la justice entre les cours de parlement et les chambres establies suivant l'édict de pacification, et articles accordés en la conférence tenue à Nérac, lequel sa majesté veut et entend estre dorénavant observé. » MSS de Baluze, vol. in-fol. cot. 238, fol. 87.

[1] Portefeuilles Fontanieu, n°s 350-351.

[2] 29 juin 1579. — Avis donné au roi sur l'emparement du marquisat de Saluces par le maréchal de Bellegarde. — MSS de Mesmes, intitulés *Mémoires sur la ligue*, tome I, n° $^{8931}/_{2}$. — Un ouvrage de M. Secousse met dans le plus grand jour le fait de la révolte du maréchal de Bellegarde; il est intitulé *Mémoire historique et critique sur la vie de Roger de Saint-Lary de Bellegarde, maréchal de France, et principalement sur l'entreprise qu'il forma pour se rendre indépendant dans le marquisat de Saluces*. — 1764.

calomnies qu'on ait dictes sur mon compte est de vous avoir fait entendre que j'ai envoyé au maréchal de Bellegarde une lettre patente signée de ma main pour pouvoir exécuter tout ce qu'il veut et désire; c'est tellement faux et controuvé que je n'y ai pas seulement pensé et vous supplie ne croire telles calomnies qui sont esloignées de ma volonté et de la vérité [1]. »

Dans ces circonstances difficiles, Henri III crut nécessaire de mander des commissaires spéciaux pour examiner l'état des provinces et pacifier par leur action directe et leur dévouement, les troubles dans lesquels s'agitait le pays. Cette délégation du pouvoir royal avait presque toujours suivi les édits de pacification. Les gouverneurs n'étaient pas assez soumis, assez obéissants aux ordres du conseil ; il fallait surtout des délégués privés, des mandataires de la couronne, et ceux que désignait Henri III recevaient la plus large autorisation. Ils avaient entrée dans les assemblées des États de province pour lors réunies ; ils entendraient les plaintes et doléances des membres desdits états, et ils devraient y pourvoir le mieux possible. De là ils iraient dans les principales villes desdites provinces, et feraient telle réformation que chacun puisse dorénavant vivre en bonne sûreté sous l'observation des lois et ordonnances : « Vous adviserez à l'ordre et police qui sera le plus convenable pour le passage des gens de guerre ; vous vous enquerrerez particulièrement des desportemens d'un chascun et de ce qu'ils exigent sur nostre peuple, et vous en ferez faire poursuites par nos procureurs des lieux ; vous enjoindrez et ordonnerez à tous les officiers de la justice de vaquer soigneusement et diligemment à l'exécution d'icelle; et où vous recevriez aucune plainte contre lesdicts officiers, les suspendriez de leur office, si faire se doict. Vous manderez les présidens et trésoriers de nos finances pour sçavoir l'estat au vray d'icelles, et comme nos deniers sont reçus et administrés. Vous informerez contre les coupables et délinquans, les suspendrez de leurs offices et commettrez à leur place des personnages d'intégrité, capacité, solvables et vertueux.

» Voulons que lorsque vous passerez par les villes, vous séjourniez ès lieux que verrez estre le plus à propos pour recevoir les plaintes, et y pourvoirez diligemment. Et généralement ferez ce qui est de l'office de bons députés et vertueux conseillers et commissaires ; et

[1] Portefeuilles Fontanieu, nos 350-351.

tous les jugemens, décrets et ordonnances qui seront par vous ainsi faicts, seront de pareille force que ceux de nostre conseil d'Estat et privé, et l'exercice s'en suivra nonobstant appellations et oppositions quelconques [1]. » D'autres lettres royales étaient adressées aux gouverneurs pour qu'ils eussent à accompagner les commissaires; puis aux évêques, baillis, gens des trois états, afin de seconder les délégués de l'autorité royale dans leur mission. La charte adressée aux bonnes villes reste encore : « Très-chers et bien amés; considérant que la première chose que nous devions rechercher et procurer, après l'honneur de Dieu, est le soulagement de nostre peuple et de nos subjects, et qu'après les grandes afflictions, foules et oppressions qu'ils ont senties et souffertes durant les guerres et troubles passés, nous ne les pouvons mieux consoler qu'en faisant jouir d'un asseuré repos, nous avons advisé de députer et envoyer certains bons, dignes, notables et expérimentés personnages, zélateurs de la gloire de Dieu et du bien et tranquillité publique de nos provinces, à ceste fin de voir et visiter nos subjects, sçavoir et entendre comme les choses qui touchent le service de Dieu sont faictes et exercées. Quels sont les desportemens de la noblesse et comment nos justices et finances sont administrées, afin d'asseurer et fortifier de plus en plus l'establissement de nostre dernier édict de pacification; estimant qu'il n'y a rien qui fasse plus tost cognoistre le bien et le mal qui se trouve entre nosdicts peuple et subjects que les faire visiter par personnages d'auctorité, qualité et expérience dont nous avons bien voulu vous advertir et vous dire et mander que, suivant l'advis et mandement qui vous sera faict par lesdicts commissaires, vous ayez à vous trouver près d'eux pour entendre ce qu'ils vous proposeront et représenteront de nostre intention, à laquelle vous tiendrez la main et obéirez autant que vous aimez l'honneur et gloire de Dieu, bien de nostre service et nostre soulagement et repos [2]. »

[1] « Despesches faictes en l'année 1579 à plusieurs commissaires desputés par le roy pour aller par les provinces de son royaume pour donner ordre aux malversations et désordres qui s'y sont faicts à l'occasion des troubles. Pouvoirs auxdits desputés. »

[2] Lettres du roy aux bonnes villes. Portefeuilles Fontanieu, ann. 1579. — Catherine de Médicis écrivait au prince de Condé : « Je ne veux laisser de vous prier d'aider à la bonne volonté que le roy mon fils a de entretenir ce royaume en paix, laquelle il a donnée à tous ses subjects, et ne vouloir adjouster foy à tous les artifices dont usent ceux qui y veulent les troubles : mais vostre bonne volonté accom-

Cette sollicitude pour les peuples s'explique alors par la convocation en chaque province de leurs états spéciaux, qui se tenaient en permanence au milieu des troubles et des atteintes sans cesse renaissants aux édits de pacification. La convocation des états généraux était un mouvement politique trop puissant, où le catholicisme allait dominer désormais comme l'opinion de la majorité ; mais les états particuliers offraient des ressources à la modération; ils étaient même une force à opposer à la ligue, qui de toutes parts se groupait autour de ses chefs.

Et cette ligue n'était point paisible à l'aspect des concessions que le conseil faisait aux huguenots. Le roi avait défendu sous peine de la vie les rassemblements d'hommes armés, et le duc d'Aumale, faisant un appel aux braves catholiques, se disposait à la guerre. Les huguenots se plaignaient encore de ces infractions à l'édit ; le prince de Condé en écrivait à Henri III : « Est-il possible, s'écriait-il, que tout cela n'amène pas une prise d'armes générale ? » Le roi de France répondait « qu'il avoit expédié son varlet de chambre pour sçavoir la vérité et commander à M. d'Aumale de faire séparer incontinent tout ce qu'il pourroit avoir assemblé, si tant est qu'il eust faict assembler, ce que je ne pense pas, car il sçait assez et un chascun aussi que je n'ay rien en plus grand désir que d'establir la paix en mon royaume, comme je vous prie, mon cousin, estre de vostre part très-asseuré, et pour ce, ne faire aucune assemblée de vostre costé ny chose qui puisse nuire et empescher cette mienne bonne intention [1]. » Le conseil était sans doute dans des sentiments pacifiques ; il avait assez de la guerre et cherchait la fusion des partis : mais ces partis n'étaient plus dans ses mains ; ils avaient leurs chefs de guerre tout trouvés : d'une part le roi de Navarre, de l'autre la grande famille de Guise. La couronne, pouvoir modérateur, disparaissait dans ces conflits. Les éléments existants prêts à s'enflammer, la guerre surgit tout à coup, et cela devait être. Si vous consultez les faiseurs de mémoires, c'est une imprudence de Henri III, une indiscrétion d'amour, caquetage de ruelle qui aurait fait éclater cette guerre, qu'au temps des marquis de Louis XV, un historien voulut bien désigner sous le nom

pagnée de celle du roy de Navarre peut résister à tous ceux qui ne veulent le bien de ce royaume. » MSS de Colbert, vol. XXIX, registre en parchemin.

[1] MSS de Colbert, vol. XXIX, reg. en parchemin.

de *Guerre des amoureux*[1]. Aux époques agitées, ces intrigues ont peu de force ; les peuples ardents ne s'arment pas pour des maîtresses ou des folies de cour ; on courut aux armes parce qu'aucune opinion n'était satisfaite ; l'une croyait que l'autorité royale donnait trop, l'autre, pas assez. Henri de Navarre dans son manifeste expliquait les motifs de sa prise d'armes ; il représentait et dénonçait les voleries, entreprises, surprises, massacres et injustices commis par les ennemis de l'État contre ceux de la religion depuis le dernier édit, lesquels crimes n'ont jamais été punis, « de sorte que la plupart ont pensé que la paix et les édits n'étoient qu'une chose feinte, et que corrompre ou altérer leur exécution étoit tacitement permis, voire ceux-là qui en ont ainsy usé, ont esté resputés et estimés les bons serviteurs du roy. » Ensuite, le roi de Navarre représentait les sacrifices que tous ceux de la religion avaient faits pour le maintien de la paix ; ils avaient abandonné de bonnes villes bien sûres qu'ils pouvaient garder une centaine d'années, « et cela seul peut témoigner que nous désirions la paix, car autrement c'eût été grande simplicité de quitter un tel avantage. » Enfin les ennemis du repos public se préparaient à la guerre depuis longtemps ; ils avaient le pied à l'estrier ; chaque jour le roi de Navarre avait des avis qu'on dressait des entreprises pour attenter à sa personne ; toutes les églises lui adressaient de justes complaintes pour implorer son assistance : « Toutes ces considérations m'ont contraint de chercher des remèdes extérieurs, protestant devant Dieu et ses anges que c'est à mon très-grand regret, et que mon intention n'est point d'attenter contre la personne du roy que nous recognoissons pour notre souverain seigneur, ni contre son État et sa couronne. Ce n'est ni pour m'enrichir ni pour augmenter mes moyens, chacun sçait assez combien je suis éloigné de ce but ; ce n'est que pour notre défense et pour nous garantir et deslivrer de l'oppression de ceux qui, sous l'autorité du roy et le manteau de la justice, tâchent de nous exterminer ; contre ceux-là nous portons les armes, non contre les catholiques paisibles que nous embrassons sans aucune passion ni distinction quelconque et auxquels nous n'entendons empescher l'exercice de leur religion. Nous voulons une vraie et entière paix et revoir cet Estat en son ancienne splendeur, et nous sommes résolus d'employer vies et moyens pour une si saincte cause[2].

[1] Anquetil, *Esprit de la Ligue.*
[2] MSS de Baluze, vol. in-fol., cot. 238, fol. 108.

La guerre fut prompte et violente dans le Languedoc et le Dauphiné[1] où les protestants les premiers prirent les armes. Il y avait eu un synode à Montauban[2], pour préparer cette levée de guerre qu'on voulait faire tourner au profit de la plus large liberté religieuse. La reine mère, le duc d'Anjou, le maréchal Damville, toute l'opinion modérée intervint encore une fois, et la paix fut conclue au moins entre les hautes têtes, car les partis demeurèrent vivants[3] ; ils s'organisaient en dehors, sauf ensuite à entraîner les chefs dans leurs résolutions, ou à les secouer s'ils hésitaient à prendre une couleur forte et prononcée, pour les conduire aux champs de batailles.

[1] La guerre du Dauphiné était confiée au duc de Mayenne. — 26 juillet 1581. Promesse de M. le duc de Mayenne, lieutenant général du roi en son armée du Dauphiné, d'exécuter de bonne foi l'édit de pacification et déclaration faite sur icelui. — MSS de Baluze, vol. in-fol., cot. 238, fol. 164.

[2] « Procès-verbal de l'assemblée de ceux de la religion prétendue réformée, convoquée par le roy de Navarre en la ville de Montauban. » MSS de Colbert, vol. XXIX, registre en parchemin. (30 avril 1581.)

[3] Henri III écrivait au prince de Condé : « Mon cousin, je vous prie de tenir la main que les articles accordés pour l'assoupissement des troubles de mon royaume soient reçus et embrassés par tous mes subjects de la religion prétendue réformée comme chose qui leur sera très-utile et m'apportera très-grand contentement. » MSS de Colbert, vol. XXIX, reg. parchemin.

CHAPITRE LXI.

LES PAYS-BAS. — LE PORTUGAL.

Situation des Pays-Bas. — La Hollande. — La Belgique. — Inquiétudes de Philippe II. — Désaveu de la France. — Lettres de Henri III. — Démarches de l'Espagne. — Nouvelles tentatives auprès de l'Angleterre. — Question du Portugal. — Rivalités entre Catherine de Médicis et Philippe II. — Le duc d'Anjou dans les Pays-Bas. — Conjuration de Salcède. — Imprudences, retour et mort du duc d'Anjou.

1579—1584

Une des causes qui jusqu'alors avaient empêché un triomphe populaire dans les Pays-Bas, était le défaut d'unité dans cette multitude qui prenait les armes. Il y avait deux nations distinctes soulevées contre l'Espagne : la Hollande d'abord ; puis l'ancienne contrée, plus particulièrement désignée sous le nom de Belgique, et qui comprenait la Flandre et le Brabant. La Hollande avait presque tout entière adopté la réforme telle qu'elle était formulée dans la confession de foi de Calvin ; des sectes anabaptistes dominaient même au sein de cette société agitée, et cherchaient à y faire revivre les doctrines orageuses des vieux paysans de la Souabe. Dans la Belgique au contraire, le catholicisme régnait surtout, et la réforme n'était qu'une exception. Il y avait une vive empreinte de liberté, des haines également profondes contre l'Espagne dans les deux pays ; mais les antipathies entre les populations belge et hollandaise se perpétuaient vivaces. Tandis que les Hollandais proclamaient le prince de Nassau le défenseur, le protecteur de leurs droits et libertés, les Belges lui opposaient le duc d'Anjou dans les Pays-Bas, et songeaient à une réunion à la France[1].

[1] 26 juillet 1581. « Placard des états généraux des Provinces-Unies, par lequel,

La race des Nassau savait trop bien sa faiblesse relative à l'égard de l'Espagne pour susciter des méfiances à la Belgique ; elle avait vu et jugé que toutes les chances d'indépendance pour la patrie ne pouvaient naître que de l'union avec la France, et l'on se rappelle avec quelle ardeur, sous le gouvernement des huguenots à Blois et à Paris, le comte Louis avait sollicité l'intervention de Charles IX [1]. Pour perpétuer cette alliance avec toute une opinion, le prince de Nassau avait épousé la veuve de Téligny ; ce gendre de Coligny tant exalté des calvinistes en France, doux et pieux souvenir que Genève aimait à offrir à la vénération et à la reconnaissance de ses fidèles [2].

L'invasion du duc d'Anjou dans les Pays-Bas avait aidé le mouvement d'indépendance populaire ; la domination des Espagnols était menacée, quel que fût l'appui que lui prêtât une grande partie de la population catholique, soulevée par la prédication ardente des prêtres. Ce n'était point une armée régulière qui envahissait les Pays-Bas, mais de braves et loyaux gentilshommes français sous la conduite de Monsieur, tandis que Élisabeth soudoyait les reîtres du prince d'Orange, qui marchaient par le nord de la Hollande [3]. Il y avait sur ce territoire morcelé de nombreux éléments de discorde ; et Alexandre

pour les raisons en iceluy au long contenues, en déclare le roy d'Espagne estre déchu de la seigneurie et principauté de ces pays, et on défend de plus user doresnavant de son nom et sceau ès mêmes Pays-Bas, etc... » Biblioth. du Roi, liasse pour former un recueil de pièces in-8°, cot. L $^{149}/_{18}$, pièce 27.

[1] Tome III, pages 37 à 83.

[2] Il y avait de fréquents rapports entre le prince d'Orange et le prince de Condé. Le 24 décembre 1581, le prince d'Orange écrivit au prince de Condé pour le remercier de ses bonnes intentions et volonté au bien et repos des Pays-Bas ; il était bien aise d'apprendre sa prochaine venue au printemps : « Je vous supplie, monsieur, vous asseurer qu'il ne peut venir prince en ce pays qui y soit mieux reçu et auquel nous désirions faire plus de services. » MSS de Colbert, vol. XXIX, reg. en parch.— 25 avril 1582, il lui écrivait : « Monsieur, je serois de ma part très-aise et ce pays bien honoré s'il vous plaist de nous venir aider à décharger entièrement ce pauvre pays de la tyrannie de l'Espagnol ; comme aussi j'entends que son altesse le trouve bon et vous en escris et m'asseure que vous y serez le très-bien venu. » MSS de Colbert, vol. XXIX, recueil en parchemin. — Le 19 novembre 1583 : « La volonté du roy de Navarre et la vostre, monsieur, sont bien louables et nécessaires en ce temps, duquel il seroit à désirer plus que jamais une bonne amitié et intelligence entre tous les princes et seigneurs faisant profession de la vraie religion, car je suis bien adverty que les ennemis ne dorment point et se préparent à nous endommager le plus qu'ils pourront ; ce sera la volonté de Dieu s'il lui plaist nous en garantir. » MSS de Colbert, vol. XXIX, registre en parchemin.

[3] CAMDEN, 311, 215. — MURDIN, 290, 294, 779-780. — STRADA, liv. IX, 21.

Farnèse, prince de Parme, qui avait succédé à don Juan d'Autriche, en profitait pour continuer une guerre persévérante et meurtrière.

Philippe II ne cessait de suivre avec inquiétude la rébellion des Pays-Bas. Il y avait dans cet esprit une irritation froide et profonde, et don Juan de Vargas Mexia, son ambassadeur à Paris, demanda de nouvelles explications sur la conduite équivoque de la France. J'ai dit que dans l'origine Henri III avait vu avec quelque jalousie le duc d'Anjou se jeter dans la révolte des Belges [1] : ce jeune prince, déjà à la tête des partis huguenot et politique, possesseur d'un vaste apanage, allait encore agrandir son influence par ce grand et plantureux territoire des Pays-Bas ; ne pouvait-il pas dès lors disputer la couronne à son frère, ballotté entre deux grands partis, lui imposant également leur loi? Quand Juan de Vargas porta ses plaintes au roi de France sur les armements du duc d'Anjou, l'ambassadeur français à Madrid, M. de Saint-Gohard, remit à Philippe II, dans une audience secrète au palais de San-Lorenzo, la note suivante :

« Le roy très-chrestien a esté très-aise de voir l'archevesque de Nazareth, despesché de nostre sainct-père et le sieur Jehan Michaeli, de la seigneurie de Venise et l'ambassadeur du duc de Venise, avoir aussi charge de son maistre pour aller tous ensemble devers le duc d'Anjou son frère, pour l'admonester et prier se despartir de l'entreprise de Flandre, le divertir du mauvais conseil auquel il s'est laissé attirer par gens sans foy ni obéissance à leur prince. En quoi sa majesté et la royne sa mère n'ont rien espargné pour le réduire et ramener conformément à leurs intentions, qui tendent directement au bien des affaires de vostre majesté en ses Pays-Bas. Et voyant sadicte majesté, lesdicts ambassadeurs, s'acheminer pour aller devers ledict duc son frère, elle a bien voulu y envoyer derechef le sieur de Bellièvre, choisi entre ses principaux serviteurs et conseillers bien in-

[1] 6 juin 1581, Henri III à M. de Boisdauphin : « J'ay entendu que mon frère le duc d'Anjou vous a escrit comme à plusieurs autres de l'aller trouver pour l'accompagner en son entreprise du secours de Cambray ; laquelle ne pouvant avoir agréable, d'autant qu'il y va du danger de la perte de sa personne et de toute la noblesse qu'il y mènera, à cause des grandes forces que a ensemble le prince de Parme, je désire que vous et les autres qu'il y a invités s'en abstiennent, voulant vous conserver pour estre employés à quelque meilleure affaire qui puisse réussir au bien de mon royaume ; partant, je vous prie et néanmoins ordonne comme vostre roy que vous ne suiviez mondict frère en ceste entreprise. » MSS de Béthune, vol. cot. 8851, fol. 3. — La lettre du duc d'Alençon à M. de Boisdauphin est même volume, fol. 1.

tentionnés, personne de très-bonne qualité et longue expérience, pour fortifier les sages remontrances et prier lesdicts princes, y adjoutant toutes les exhortations et protestations qu'un bon frère peut et doit faire. Davantage le sieur de Bellièvre a charge de passer devers ceux des Pays-Bas pour les admonester de se rendre à la paix et à l'obéissance et devoir qu'ils doivent à leur roy, et surtout desclarer et faire sçavoir auxdicts Estats comme sa majesté n'approuve ni consent, et ne veut prester faveur en aucune sorte audict duc son frère, lequel a commencé et poursuivi telle entreprise contre son vouloir et intention, et de la royne sa mère. Et sa majesté a commandé audict sieur de Bellièvre de passer en retournant vers le sieur don Juan d'Austrie pour lui donner entière communication de sa négociation, afin qu'il s'en puisse prévaloir comme de chose faicte au bien des affaires de vostre majesté. Sa majesté a aussi, avant que dépescher le sieur de Bellièvre, envoyé le sieur de Villeroy, l'un de ses secrétaires d'Estat, trouver Juan de Vargas pour luy communiquer bien particulièrement toute la charge dudict sieur de Bellièvre, et luy demander si pour la bienséance des affaires de vostre majesté il penseroit qu'il fust besoin traiter ou adjouter autre chose ou faire autres offices. Sa majesté fait ces démarches fort volontiers et de bon cœur, désirant qu'il en sorte quelque fruit et utilité, et qu'elles soient aussi prises de vostre majesté de mesme façon qu'elle les faict faire, désirant qu'elle les cognoisse et entende. Sa majesté ne peut favoriser davantage les affaires de l'Espagne, car la paix et union en son royaume n'est pas très-fermement establie, et si sa majesté vouloit armer pour quelle cause que ce fust, sans doute tous les rebelles et fauteurs de la nouvelle opinion reprendroient les armes universellement, et se rallumeroit facilement une guerre dans le royaume à laquelle il ne seroit si aisé mettre fin, ce que le roi veut fuir pour le repos de ses subjects.

» Sa majesté croit sa bonne volonté et intention estre clairement justifiée et cognue par ses œuvres, et par ce que présentement elle a faict entendre à vostre majesté par son ambassadeur, lequel désireroit aussi lui estre bien agréable pour faire toujours mieux paroistre à un chascun la bonne intelligence et amitié qui se maintient entre vous. Et si vostre majesté voit quelque moyen duquel l'on pust tirer une entière réconciliation, obéissance et paix assurée en ses Pays-Bas et qui fust aussi utile au bien universel de la respublique chrestienne et

à l'union et estroite amitié entre les princes, le roi y sera tousjours bien disposé et y apportera de sa part tout ce qui seroit dû à un si grand bien[1]. »

Quelque temps après Henri III dépêcha auprès de Philippe II, M. de Maintenon, chevalier des Ordres, avec charge d'expliquer au roi d'Espagne la conduite de son maître dans cette expédition du duc d'Anjou. La lettre de créance était ainsi conçue : « La sincérité de notre intention au bien et prospérité de vos affaires et que celles des Pays-Bas aillent comme desirez, est tant justifiée et tesmoignée que n'estimons estre besoin de l'esclaircir davantage ; toutefois, comme la continuation de la parfaicte amitié et bonne voisinance entre nous, nos royaumes et Estats importe grandement, nous avons bien voulu pour plus grande signification de nostre bienveillance envoyer exprès un personnage auquel avons entière confiance, le sieur de Maintenon, chevalier de nos ordres, en vous suppliant autant affectueusement qu'il nous est possible, croire iceluy comme si c'estoit nous-mesme[2]. »

Tout était dirigé à Paris par l'Espagne dans l'objet d'empêcher les secours de la France aux Pays-Bas ; un nombre infini d'avis, de notes spéciales était envoyé à Philippe II. La correspondance de ce prince, celle de ses ambassadeurs ne traitent que de la révolte des provinces ; le roi d'Espagne recevait des dépêches d'Anvers, de Douai, d'Arras, de Cambrai, de Namur, de Bruges, de Dunkerque. On le voit dans une inquiétude perpétuelle ; le moindre mouvement armé en France l'alarmait ; lors de la guerre civile de 1580, il écrit à son envoyé pour qu'il eût à s'informer soigneusement s'il n'était pas question de porter secours aux rebelles des Pays-Bas ; et le duc de Guise lui fit répondre qu'il ne s'agissait que de combattre les hérétiques en France et que rien ne se tramait contre lui[3]. Au milieu de ces négociations si mul-

[1] Archives de Simancas, cot. B 46[56].

[2] *Ibid.*, B 46[119].

[3] *Ibid.*, C, 51. En cette année 1580, on vit le duc de Guise se mettre en rapport avec l'ambassadeur d'Espagne; il lui fait donner des avis par l'envoyé d'Écosse ; quelquefois par son secrétaire particulier, sur les mouvements du duc d'Anjou, sur les nouvelles reçues à la cour de France de la révolte des Pays-Bas, et même sur les dispositions, les projets de Henri III à l'égard de Philippe II; toutes les lettres du duc de Guise parlent de l'amitié de Henri III pour le roi d'Espagne, et paraissent jusqu'ici favorables aux mesures de la cour de France. Archives de Simancas, cot. B, 51.

tipliées, l'ambassadeur Juan de Vargas Mexia mourut à Paris subitement à la suite de ses longues fatigues, ainsi que l'écrit don Diego Maldonado secrétaire d'ambassade qui le remplaça quelques mois [1]. Une dépêche de Maldonado, aussi actif que son maître, pose ainsi la situation de la France : « Les affaires de ce royaume, dit-il à Philippe II, sont en balance sans savoir pour le moment de quel côté elles tourneront. Le roi désire paix et repos pour les peuples ; d'un autre côté on lui donne avis des hostilités que le prince de Béarn commet en Gascogne, et de l'insolence des huguenots dans cette partie du territoire, ce qui lui a fait prendre la résolution d'assaillir La Fère. Le prince de Condé est en Angleterre où il sollicite des secours d'argent de la reine Élisabeth pour amener les reîtres en France : on annonce qu'elle lui a fourni cent mille écus [2]. »

L'ambassade à Paris fut sur-le-champ remplie par Juan-Baptista Taxis, dont les instructions portèrent tout entières sur les affaires de Flandre. Avec quelle industrie laborieuse, avec quelle activité puissante, agissait Philippe II auprès de ses ambassadeurs ! il s'occupe à entourer le duc d'Anjou d'hommes tous vendus : Charretier, secrétaire du jeune duc, était dans les intérêts de l'Espagne, et le 24 janvier 1583, Philippe II lui écrivait pour lui assurer une forte récompense, proportionnée aux importants services qu'il pouvait rendre [3]. La politique de l'Espagne était à cette époque toute d'espionnage ; il existe encore l'immense correspondance de divers agents qu'elle entretenait en France, et lorsque, en 1583, Henri III envoya un nouvel ambassadeur à Constantinople, Philippe II prit à sa solde les domestiques pour épier tous ses secrets [4]. Ce n'est pas seulement en France, mais en Angleterre qu'agit cette active diplomatie. Le roi d'Espagne fit remettre une nouvelle note à Élisabeth par son ambassadeur à Londres, don Bernardino de Mendoça, sur l'expédition du duc d'Anjou dans les Pays-Bas : il devait annoncer que les Français, une fois maîtres du pays, entoureraient le royaume d'Angleterre et mettraient la puissance de la reine en danger. « Bernardino Mendoça, continuait le roi, je vous autorise à employer quarante ou cinquante mille ducats à corrompre le ministère anglais [5]. »

[1] Archives de Simancas, cot. B, 51.

[2] *Ibid.*,

[3] *Ibid.*, A, 55^{178}.

[4] *Ibid.*, A, 55^{176}.

[5] *Ibid.*, A, 55^{101} à ^{110}.

Cependant les bons rapports avec la France se refroidissaient : une question de succession territoriale avait fait naître des rivalités vives et intéressées. Le Portugal venait d'être envahi par Philippe II; Catherine de Médicis était sur les rangs pour la succession de don Sébastien, et Strozzi à la tête d'une flotte considérable reçut l'ordre d'aller seconder en Portugal et au Brésil les droits de la reine mère au nouveau trône que le roi d'Espagne convoitait. Les dépêches de l'ambassadeur Juan-Baptista Taxis portent encore sur cette grave affaire; il dénonçait à Philippe II les secours que la cour de France se proposait d'accorder à don Antonio, un des compétiteurs à la couronne du Portugal, et les prétentions inquiètes de Catherine [1]. Après les victoires de Lisbonne et d'Opporto, glorieuses journées pour les vieilles bandes espagnoles, Antonio se réfugia en France; Philippe II s'empressa d'écrire à Juan-Baptista Taxis, pour qu'il eût à le réclamer. « Voyez la royne mère, écrivait-il, et taschez, par toute sorte de moyens, de vous le faire livrer; c'est chose importante à mon service [2]. » La cour de France repoussa cette demande; Philippe II s'adressa dès lors au pape : « Que vostre saincteté fasse des démarches auprès de Henri III et de Catherine pour qu'ils abandonnent la cause de ce bastard réprouvé [3]. » Don Antonio s'était retiré en Angleterre; aussitôt Philippe II chargea Bernardino de Mendoça de demander son extradition, et lui-même écrivit directement à Élisabeth [4].

Ces rapports hostiles n'étaient pas de nature à maintenir une parfaite intelligence entre le conseil de Henri III et San-Lorenzo : aussi voit-on en cette année la France se dessiner plus nettement pour les Pays-Bas, et le maréchal de Biron avec quelques régiments réguliers porter secours au duc d'Anjou et à ses braves gentilshommes. Cette résolution de la France, en face des difficultés qu'éprouvait la cour d'Espagne dans les Pays-Bas, rendit sa position encore plus grave. Dès que Philippe II en reçut la nouvelle, il ne s'occupa plus qu'à trouver des expédients pour détourner le duc d'Anjou de ses projets; le secrétaire du jeune prince, tout à fait dans les intérêts de l'Espagne, dût seconder les démarches de l'ambassadeur. On fit au duc d'Anjou

[1] Archives de Simancas, cot. B, 52-53.

[2] *Ibid.*, A, 55^{24},^{25}.

[3] *Ibid.*, A, 55^{69}.

[4] *Ibid.*, A, 55^{76},^{77},^{78}. — Je parlerai plus tard de la conjuration de Salcède, que je considère comme un des premiers actes de la ligue.

diverses propositions de souverainetés sur quelques villes et une indemnité pécuniaire. Le frère de Henri III, en présence de ses rivalités avec le prince de Nassau, cherchait à se rendre indépendant, soit par les armes, soit en traitant avec l'Espagne à des conditions avantageuses ; il dépêcha auprès de Juan-Baptista Taxis un de ses valets de chambre, Jules Ricci, avec charge d'avancer de bouche les conditions suivantes : « La cession en toute souveraineté de Cambray et de son territoire, ainsi que de Dunkerque et Bruges. Le duc d'Anjou pourra, pendant six mois, après la signature du traité, faire la guerre aux rebelles du roy d'Espagne, et toutes les villes dont il s'empareroit sur eux lui seroient également données en souveraineté perpétuelle. Moyennant ces concessions, il promettoit de renoncer et se désister de tous les traités et conventions qu'il avoit avec lesdits rebelles tant publics que secrets ; ne jamais en faire d'autres, et même d'aider et servir sa majesté catholique de tout son pouvoir [1]. »

Si une noblesse fougueuse et mal disciplinée s'était bien conduite aux Pays-Bas ; si elle n'avait pas insulté au caractère national des Belges, la couronne de France pouvait s'agrandir par une vaste réunion. Rien n'était alors plus populaire que la France ; les villes couvraient de fleurs leur brave duc et sa bonne gentilhommerie [2] ; mille gravures existent encore des pompes et des fêtes qui saluèrent partout le passage du duc d'Anjou, de La Noue et du maréchal de Biron. Mais ces témoignages de joie populaire n'empêchaient pas les conseils et les remontrances des états. Chaque ville avait conquis là sa liberté au prix de son sang ; toutes voulaient la conserver intacte ; les états par leurs refus qui enlaçaient sans cesse le duc d'Anjou déplaisaient à son naturel fier et despote ; n'était-il pas possible, par un coup de main prompt et fortement exécuté, de s'emparer des grandes villes, pour de là dominer les provinces? Bientôt quelques régiments français avec leurs cornettes en tête, les bonnes batailles de lances,

[1] Archives de Simancas, cot. B, 55. — La plus cusieuse des brochures sur toutes les menées de l'Espagne porte ce titre : « Advertance à tous les habitans des provinces du Pays-Bas, estant unis et confédérés pour la desfense de la liberté de leur religion, personnes, priviléges et anciennes coustumes, contre la tyrannie des Espagnols et de leurs adhérens. Ensemble la forme de l'inquisition que le roy d'Espagne se parforce de mettre sur les Flamands. » (Brochure, 1583.)

[2] « Discours sur la venue et honorable réception de Monsieur, fils et frère unique du roy, duc de Brabant, marquis du saint-empire, sur son entrée en Flandre à son retour d'Angleterre. » MSS de Béthune, vol. cot. 8799. fol. 100.

pénètrent dans Anvers par surprise, tombent sur les gardes ; ils se seraient emparés de la grande cité ; mais le peuple des Pays-Bas s'était alors retrempé dans les guerres civiles ; il prit les armes, expulsa les Français et leur duc. Dès lors finit la popularité du duc d'Anjou dans les Pays-Bas [1].

Philippe II cessait ainsi de craindre la France ; il avait alors les yeux fixés sur le prince de Nassau, caractère supérieur, ferme et libre, correspondant par ses sympathies à tout le parti huguenot. Le roi d'Espagne avait été profondément blessé du manifeste lancé par le chef de la maison d'Orange, qui posait comme principe les droits de la souveraineté populaire et du libre examen. Nassau faisait un appel à la raison et à l'indépendance des peuples. On aurait dit que Philippe II était préoccupé de cette pensée, lorsque, écrivant à son ambassadeur à Lisbonne, il lui disait : « Toute la puissance des roys vient de Dieu, et la dignité dont ils sont revestus ne leur permet point de se soumettre au jugement de ceux qu'ils sont appelés à gouverner. La légitimité du prince est indépendante de l'opinion des peuples. Il ne s'agit plus aujourd'hui de faire l'examen de mes titres ; je traiterai comme des rebelles ceux qui désormais prétendroient limiter mon pouvoir [2]. » Dans ce seizième siècle, si puissant d'intelligence et d'activité, deux droits paraissaient en présence : le libre examen et la souveraineté populaire d'une part ; le droit divin et l'obéissance passive de l'autre ; l'un se personnifiant dans la réforme religieuse pour devenir ensuite politique, l'autre dans le catholicisme et la royauté absolue.

J'ai déjà parlé de l'esprit des populations du Brabant et de la Flandre ; Philippe II s'était efforcé de les gagner par les prédications catholiques ; les antipathies pour la Hollande servaient toutes ses démarches ; elles expliquent aussi cette facilité d'Alex. Farnèse à balayer de ses vieilles bandes, tout le sol belge, tandis qu'il trouvait une véritable et forte résistance aux rives de l'Escaut. Là brillait la puissance du prince de Nassau, tête glorieuse dont le conseil de San-Lorenzo connaissait toute l'énergie. Les mœurs du temps faisaient un moyen de l'assassinat. Quand on parcourt ces tristes annales, l'humanité frémit de la facilité avec laquelle on se joue de la vie ; une

[1] Il existe une curieuse gravure sur cette cruelle et maladroite expédition d'Anvers. Voyez Cabinet des estampes, Bibl. Royale.

[2] Bibl. Royale. — Madrid, 1583.

révolution qui soulève des passions vivaces, éteint dans le cœur toute pitié de son semblable ; la poitrine d'un homme cesse d'être un sanctuaire ; le poignard y va droit sans que la main tremble et le cœur faiblisse ; Philippe II se mit à cette déplorable hauteur de son époque, et l'existence de Nassau fut criée à prix ; on associa les récompenses d'argent et la noblesse pour le meurtrier ; d'ailleurs n'était-il pas excommunié le maudit huguenot ? et dans les opinions catholiques, un excommunié était le coupable des lois romaines, privé de l'eau et du feu, rejeté en quelque sorte de la société. Il se trouva donc des assassins [1]. Le premier fut un Espagnol du nom de Sauregui ; il atteignit Nassau d'un coup de pistolet qui traversa d'une joue à l'autre sans le tuer. Un gentilhomme du nom de Balthazard Gérard, né en Franche-Comté, pays d'Espagne, le frappa mieux et plus fort : le 10 juillet 1584, Nassau tomba aux pieds de sa femme, la fille de Coligny, baigné dans son sang ; il ne se releva plus pour contempler la liberté qu'il avait conquise pour sa patrie.

La mort du prince d'Orange rendit son vieil ascendant à l'Espagne ; la division se mit entre les chefs des gentilshommes de France ; le duc d'Anjou avait perdu toute sa popularité [2] ; Hollandais et Flamands le

[1] 16 avril 1582 : « Détails sur l'assassinat du prince d'Orange. » MSS de Béthune, n° 8794, fol. 127. — 1582 : « Discours véritable de ce qui est advenu en la ville de Bruges l'an 1582, par ce que le roy Philippe d'Espagne a derechef pratiqué nouveaux traistres et meurtriers pour oster la vie au duc de Brabant, Anjou, Alençon, ensemble au prince d'Orange, par poison ou quelque autre sorte de meurtre. » Portefeuilles Fontanieu, n°s 356-357.

[2] Le roi Henri III voulait prendre en main la cause des Pays-Bas ; c'est ce qui résulte de l'instruction diplomatique que je donne ici. — 31 juillet 1584. Instruction au sieur Des Primeaux pour traiter au nom du roy avec les états généraux des Provinces-Unies après la mort du prince d'Orange : « D'abord ledict sieur dira auxdicts estats l'infini regret que sa majesté ressent de l'accident pitoyable arrivé à M. le prince d'Orange, d'autant qu'il avoit tousjours esté un bon et sage directeur de leurs affaires et qu'ils ne peuvent que ressentir beaucoup de dommages de la perte d'un tel chef ; il les louera aussi grandement de ce qu'ils desmontrent n'avoir pour cet accident perdu le courage, mais vouloir aussi courageusement soutenir leur cause que auparavant. Et pour ce que la proposition qui est faicte de plusieurs choses par lesdicts des Estats n'est pas de petite importance, sa majesté avant de se résouldre donne en charge à M. Des Primeaux de sçavoir à quelles conditions ils désirent de se remettre entre ses bras et luy rendre obéissance en estant par elle embrassés et secourus selon qu'ils l'en requierent. Et quand il aura esté de ce bien informé par asseurance qu'il en retirera d'eux par escrit en forme probante, M. Des Primeaux s'informera si les Provinces-Unies et les principales villes d'icelles auront mesme volonté et intention, et en tirera aussi un escrit en forme probante. S'enquerra

considéraient avec méfiance depuis le coup de main d'Anvers, qui n'avait abouti qu'à l'expulsion des Français ; puis, le jeune prince était menacé d'une maladie de langueur et d'ennui ; il avait marché plein d'espérance d'un bel apanage, d'une royauté aussi puissante que celle de son frère ; et il s'en retournait sans fortune de chevalerie, perdant en quelque sorte toute considération de chef de parti. Les huguenots n'en voulaient plus ; ils se groupaient fiers et hauts autour du roi de Navarre, moins étourdi aux batailles, capitaine dur au mal et au métier des armes : le duc d'Anjou mourut à son retour. On parla encore de poison, de moyens secrets et criminels pour se débarrasser d'une vie qui alors pourtant ne pouvait nuire à aucun parti. Son immense apanage, son bel État de prince fit retour à la couronne. C'était une existence finie pour la guerre civile ; le roi de Navarre et le prince de Condé avaient pris en main la cause calviniste ; et c'était assez pour contenir le conseil au milieu des embarras de la ligue.

soigneusement ledict sieur si par la mort de M. le prince d'Orange il n'est point survenu de refroidissement en plusieurs qui se voyent despourvus d'un si prudent chef, perdant courage de continuer la guerre et ont volonté et intention de se réconcilier avec le roy catholique. Et M. Des Primeaux dira et asseurera auxdicts estats généraux que, après que sa majesté sera esclaircie de ce qu'elle désire sçavoir de cette affaire, elle les résoudra au plus tost que faire se pourra de sa volonté et intention sur leurs offres, et le fera avec toute la sincérité, candeur et franchise avec laquelle elle use en tous ses desportemens. » Portefeuilles Fontanieu, nos 358-359.

CHAPITRE LXII.

DÉVELOPPEMENTS DE LA LIGUE CATHOLIQUE.

La ligue se fortifie. — Rapports municipaux. — Relations à l'étranger. — Conjuration de Salcède. — L'Espagne. — Signature du traité de Joinville. — Rome. — Ambassade du père Mathieu, du duc de Nevers. — Savoie. — Écosse. — Irlande. — Les politiques. — Haines qu'ils inspirent.

1581—1585.

Les causes qui avaient motivé l'union catholique n'avaient cessé de se développer depuis l'origine; l'incertitude de Henri III dans toutes les questions de foi et d'intérêt religieux, le refus qu'il renouvelait de recevoir le concile de Trente, base et charte de la grande église romaine; les espérances de la maison de Guise, la guerre de Flandre qui compromettait les droits de l'Espagne, tous ces motifs rapprochaient les zélateurs ardents du catholicisme. La ligue formait un corps, jetait les principes de son gouvernement; ses actes circulaient surtout parmi la bourgeoisie de Paris, et dans la plupart des provinces; Henri III s'était placé un moment à la tête de cette vaste organisation; mais quelle confiance pouvait-on avoir en ce roi qui négociait avec le Navarrois, et ménageait les huguenots jusqu'à ce point d'accorder la liberté de conscience, les places de sûreté et le culte public à l'hérésie ? La maison de Guise était la seule fervente, la seule dévouée, la seule qui offrait des garanties au parti qui s'était confié en elle.

La ligue, considérée comme gouvernement organisé, pouvait être envisagée sous deux points de vue : 1° dans ses rapports avec le propre parti qu'elle dirigeait, c'est-à-dire avec les villes municipales, la bour-

geoisie, les métiers, les confréries ; 2° dans ses relations à l'étranger ; car la pensée catholique, embrassant l'universalité des peuples, devait dominer les négociations qu'ils avaient entre eux. La ligue s'était étendue dans les provinces à une petite fraction de noblesse unie à la maison de Guise ; elle plaisait au peuple surtout. Dans les villes on avait signé la charte d'union que les prédicateurs annonçaient en chaire comme le seul moyen de résistance contre les tentatives des hérétiques, gentilhommerie territoriale dévouée aux doctrines calvinistes. Ces menées étaient déjà publiques et avouées ; le parti catholique était assez fort pour ne pas se déguiser [1].

A l'étranger, les premières sympathies de la ligue devaient être pour l'Espagne. La correspondance de Philippe II avec ses ambassadeurs successifs à Paris, constate toute la sollicitude avec laquelle ce roi recommande de suivre l'organisation catholique et de la favoriser. Dès l'origine, l'Espagne se mit en rapport avec la maison de Guise : « Ne négligez pas le duc de Guise, soyez en bonne intelligence avec lui ; suivez toutes ses démarches, » dit le roi d'Espagne.

Le 8 mars 1578 il écrit encore à don Juan de Vargas Mexia : « Vous avez très-bien fait de m'avertir de ce que le duc de Guise s'est mis en relation avec l'ambassadeur d'Écosse, et de ce que ledit duc avait avancé : « qu'en cas où il y eût un grand mouvement en ce royaume, il demeurera ferme dans l'obéissance à son roi et au maintien de la religion catholique. » Il sera bien nécessaire d'avoir des prévenances pour ce duc et pour tous ceux de Guise, et les maintenir en ma dévotion pour les meilleurs moyens que l'on pourra. Je vous charge de vostre côté de rechercher ces moyens, traitant surtout avec la dissimulation que vous savez [2]. » L'ambassadeur ne laisse jamais passer l'occasion de parler de la maison de Lorraine ; il écrivait au roi son maître : « Le duc de Guise et le cardinal son frère ont fait leur entrée dans cette ville avec un accompagnement et une suite vraiment extraordinaire ; le roi les a reçus avec courtoisie et très-grandes caresses, et avec la même familiarité que s'il ne s'était rien passé [3]. » Le journal de Juan de Vargas est l'expression de ses conférences avec Henri de Guise. Le roi d'Espagne s'adresse à son ambassadeur jusqu'à

[1] 1584. « Le manifeste de la sainte ligue. » Portefeuilles Fontanieu, MSS n°s 358-359.

[2] *Con la dissimulacion que sabeys*, cot. B, 47^{46}.

[3] Archives de Simancas, cot. B, 50^{170}.

ce que plus tard s'engagea la correspondance secrète où le duc de Guise se cache sous le nom de *Mucius*. Aussi la ligue élève-t-elle haut Philippe II; c'était de lui qu'elle attendait secours et appui. On voit déjà cette action de l'Espagne, cette vaste conjuration contre la couronne des Valois, dans le procès de Salcède. C'était au temps où le duc d'Anjou se destinait à passer en Flandre, époque de crainte et de tourmente pour Philippe II. S'il faut en croire la déposition écrite de Salcède, déposition qu'il rétracta au moment du supplice, il était question d'allumer simultanément la guerre dans tout le royaume de France. On était sûr des provinces de Picardie, Champagne, Bourgogne et Bretagne; les troupes pontificales et de la Savoie entreraient en France par le Lyonnais, et les Espagnols feraient une invasion par les Pyrénées. Salcède avait charge d'aller trouver le duc d'Anjou avec un régiment, de lui offrir ses services, gagner sa confiance et tâcher d'obtenir le gouvernement de quelque place forte qu'il aurait livrée au duc de Guise; Henri III, effrayé par ce soulèvement, aurait été forcé de mettre à la tête des armées Henri de Guise lequel aurait empêché la rentrée en France du duc d'Anjou, le livrant à la vengeance de Philippe II. Salcède fut condamné par le parlement comme criminel de lèse-majesté [1].

Le conseil du roi, prenant ainsi un acte de vigueur envers la ligue [2], dénonçait ses projets au parlement, et ce parlement condamnait l'agent des Guise et du roi d'Espagne à un supplice terrible. Il était temps pour les catholiques de se montrer; les rapports devinrent plus intimes, et plus tard fut signé le traité secret de Joinville, pièce la plus importante dans l'histoire du droit public de la ligue. Ce traité était commun à toute la maison de Guise et au roi d'Espagne; ses dispositions principales étaient : 1° l'exclusion absolue du trône non-seulement contre le roi de Navarre, mais contre tout prince du sang de France qui ne sera pas catholique; 2° la reconnaissance du cardinal de Bourbon pour héritier de la couronne au cas du décès de Henri III sans enfants mâles légitimes; 3° l'interdiction en France de tout

[1] « Confessions et aveux de Nicolas Salcède, en présence du duc d'Alençon et d'Anjou, frère unique du roy. — Arrêt du parlement, qui le condamne à estre tiré à quatre chevaux en place de Grève, et sa teste portée à Anvers pour y estre exposée. » MSS de Colbert, vol. XXIX, reg. en parchemin.

[2] 11 novembre 1584 : « Desclaration du roy contre ceux qui font ligues, associations, enroslemens, menées et practiques contre l'estat de son royaume, avec abolition pour ceux qui s'en despartiront. » Paris, Frédéric Morel.

exercice de religion autre que de la foi romaine ; 4° la réception du concile de Trente dans le royaume ; 5° la restitution à l'Espagne de Cambrai, seule place que possédait la France par l'entreprise du duc d'Anjou sur les Pays-Bas. A ces conditions, le roi d'Espagne s'engage à payer aux ligueurs cinquante mille écus d'or par mois pour faire la guerre aux huguenots. Le traité devait demeurer secret pendant quelque temps, afin de ne point fournir aux hérétiques une raison pour prendre les armes les premiers [1].

Il est facile de voir que ce traité était entièrement dirigé contre Henri de Navarre et le prince de Condé, huguenots déclarés. On maintenait la légitime succession dans le cardinal de Bourbon ; la maison de Lorraine se trouvait ensuite appelée à l'exclusion des deux héritiers interdits pour cause d'hérésie. La convention de Joinville allait devenir la base de toute négociation politique ; elle rétablissait le catholicisme en toute sa pureté pour en faire le titre unique à la belle et grande couronne de France.

Un pareil traité, conclu sous l'inspiration de telles idées, ne pouvait avoir une entière force qu'avec l'assentiment de Rome. Grégoire XIII occupait encore le saint-siége ; pontife de mœurs douces, d'habitudes simples, il n'hésita pourtant pas à se jeter dans un mouvement décisif. Il s'agissait d'arracher une couronne du front de Henri III pour en parer le duc de Guise. La ligue délégua le père Mathieu, de l'ordre des jésuites. L'influence de cet ordre naissant était toute puissante à Rome ; le père Mathieu, tête active, intelligente, habile, devait faire connaître au pape la constitution de la ligue, ses chances de succès, les forces immenses dont elle disposait. Le père Mathieu passa en toute hâte les Alpes, et, dans une dépêche au duc de Nevers, il nous a conservé les confidences qu'il fit au saint-père, et les réponses qu'il en obtint : « Trois jours après mon arrivée j'eus audience du pape, auquel je présentai les lettres de créance de monseigneur le cardinal de Bourbon, celles de MM. de Guise et autres, les vostres, et je luy fis le discours de l'estat des affaires. Je n'eus pas beaucoup de peine à persuader tout le contenu de mon instruction, car il estoit déjà assez

[1] Traité entre Philippe II, roi d'Espagne, et la maison de Guise, passé à Joinville le 31 décembre 1584. MSS de Béthune, vol. 8866, fol. 9. — De Mesmes, tome I, n° 89 3/2. — Colbert, vol. XXX, reg. en parchem. — Dupuy, vol. LXXXVII, et dans le recueil de Léonard, tome II, page 636, édit. in-4°, Paris, 1693. Ce traité fut renouvelé par le duc de Guise à Reims, le 2 septembre 1585.

bien informé, de manière qu'un peu avant mon arrivée il s'estoit résolu de desclarer par sentence publique le roy de Navarre et tout prince du sang hérétiques, incapables de la succession du royaume de France, s'il n'en eust esté empesché par la remontrance d'aucuns cardinaux. Le pape m'interrogea fort particulièrement sur chacun article de mes instructions, et m'ayant ouy fort bénignement, il me dict que c'estoit une affaire de très-grande importance pour le service de Dieu et de toute la chrestienté, et qu'il se vouloit recommander à nostre Seigneur, et le bien et mûremeut deslibérer et considérer, et qu'il vouloit avoir par escrit ce que je luy avois dict. Il me demanda de le communiquer au cardinal Cosme, son premier et grand secrestaire, ainsi qu'à nostre révérend père général, afin qu'on recommandast cette affaire aux oraisons de toute la compagnie. Quelques jours après, le pape ayant mûrement considéré le tout, il se résolut de la response qu'il vouloit faire, et me fit appeler par M. le cardinal Cosme, qui me dict la résolution du pape, laquelle j'escrivis de mot à mot et la présentai au pape pour qu'il la lust et la voulust encore garder deux jours pour la mieux considérer, puis après il me rendit en la forme qui s'ensuit de mot à mot : « Sa saincteté ayant entendu et très-bien considéré ce qui luy a esté proposé de la part des princes catholiques, qui luy ont escrit le 16 novembre 1584 que leur première et principale intention estoit de prendre les armes contre les hérétiques de leur royaume, sa saincteté consent et approuve que cela soit faict et éloigne tout scrupule de conscience qu'on pourroit avoir pour cet objet, persuadé que le roy aura cela pour bien faict; et, s'il en estoit autrement, ils n'en pourroient pas moins poursuivre leur dessein, qui est, ainsi qu'il est dict, d'arriver à cette première et principale fin. » — Le 18 novembre je proposai au pape que ce seroit une grande consolation à tous les princes qui vouloient faire cette entreprise s'il leur donnoit plénière indulgence en forme de jubilé et à tous ceux qui les aideroient en une œuvre si saincte. Ce qu'il accorda de vive voix. Monsieur le cardinal Cosme est fort affectionné à cette affaire, et le pape encore plus, lequel me dict par plusieurs fois que les catholiques estoient trop tardifs à commencer, et que les hérétiques les préviendroient, tellement qu'il me pressoit de partir. Quand on aura commencé, le pape déclarera le roy de Navarre et le prince de Condé incapables de succéder à cette couronne, et il ne manquera pas de favoriser l'entreprise de toute manière. Il enverra un légat

par decà, si besoin est, et il fera tout ce qu'il croira pouvoir servir pour la justification de ceste cause devant Dieu et devant les hommes[1]. »

Le père Mathieu portait surtout la parole au nom de la partie ecclésiastique de la ligue, des monastères de clercs, des prédicateurs, de ces classes intelligentes et catholiques. La ligue pensa qu'il fallait également y faire représenter la noblesse, la fraction armée en quelque sorte de l'union, et c'est à cet effet qu'elle envoya auprès du pape, Gonzagues, duc de Nevers, beau-frère de Henri de Guise, et qui s'était alors entièrement jeté dans les idées de la ligue. M. de Nevers arriva à Rome après le départ du père Mathieu, et comme lui il s'empressa de donner le récit de cette entrevue aux chefs de la sainte union.

Grégoire XIII n'existait plus, et Sixte-Quint, trop habile pour compromettre son avénement, montra dans ses conférences avec M. de Nevers une hésitation que son prédécesseur n'avait pas manifestée. Le roi de France d'ailleurs entretenait auprès du saint-père un ambassadeur, M. d'Ossat[2], qui protestait sans cesse de la soumission tendre et affectueuse de Henri III envers le siége de Rome. Dans la pensée du nouveau pape, la formation de la ligue était un acte trop décisif, trop tranché, qui ayant des chances de non succès pouvait jeter le roi tout à fait dans les mains des huguenots et donner à cette opinion en minorité toute la force de la couronne royale. Pour répondre à ces objections, les chefs de la ligue députèrent encore à Rome, mais en vain, l'ardent avocat David, l'auteur du projet primitif de la grande union. M. de Nevers n'eut pas un succès plus décidé. « Estant arrivé de nuict à Rome, je fus descendre au logis de M. le cardinal Pellevé. Il me reçut avec grandes desmontrations de joye, et me dict d'abord que les choses estoient bien changées, et que depuis le nouveau pontificat, on regardoit les affaires de France en ceste cour tout différemment de ce qu'elles paroissoient avant la mort du dernier pape. Que ceux qui avoient esté les plus eschauffés pour le parti des catholiques y estoient devenus si froids qu'ils ne parloient que de l'obéissance que les subjects doivent à leur prince légitime. Je vous laisse à penser si

[1] Dépêche du P. Claude Mathieu, jésuite, à M. de Nevers, de Pont-à-Mousson, le 11 février 1585.

[2] « Lettres sur les affaires de France à Rome, par M. d'Ossat, depuis cardinal. » 1584. — Imprimées dans le 1er vol. des lettres du cardinal d'Ossat.

je fus surpris de ces nouvelles, et si, cognoissant la sincérité de vostre intention, je blasmai la légèreté des esprits de ceste cour. Je fis demander audience à sa sainctelé ; on me rapporta que le pape avoit tesmoigné de la surprise de mon arrivée et qu'il avoit respondu « qu'il me donneroit autant d'audiences que je voudrois. » Je vis sa sainctelé le 29 de juillet ; elle me dict qu'elle estoit bien aise de me voir et que j'estois un vrai israélite. Nous entrasmes ensuite en conversation, et toutes les fois que j'entamois le propos pour lui faire un détail de nos affaires : « Hé bien (me disoit-il en m'interrompant), je ne doubte point que l'intention du cardinal de Bourbon ne soit bonne ; je veux croire que celle de ses confédérés l'est aussi ; la vostre, surtout, qui n'avez égard que la gloire de Dieu et la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine. Mais bien que cela soit, en quelle escole avez-vous appris qu'il faille former des partis contre la volonté de vostre prince légitime ? — Très-sainct-père, lui dis-je en me levant avec chaleur, c'est du consentement du roy que les choses se sont faictes. — Eh quoi, reprit-il, vous vous eschauffez bientost ; vous ne pouvez donc souffrir qu'on vous reprenne ? Détrompez-vous, si vous voulez m'en croire : le roy de France n'a jamais consenti de bon cœur à vos ligues et à vos armemens ; il les regarde comme des attentats à son auctorité ; et bien que la nécessité de ses affaires et la peur d'un plus grand mal le forcent à dissimuler, il ne laisse pas de vous tenir tous pour ses ennemis, et ennemis plus redoutables et plus cruels que ne sont ni les huguenots de France, ni les autres protestans. Je crains bien fort que l'on ne pousse les choses si avant que le roy de France, tout catholique qu'il est, ne se voye réduit d'appeler les hérétiques à son secours, pour se délivrer de la tyrannie des catholiques. » Vous voyez quels sont les sentimens du pape ; de temps en temps il s'escrioit contre Grégoire XIII et contre le cardinal Cosme, et leur reprochoit d'avoir mis le feu et le sang dans toute la chrestienté par le consentement et approbation de la ligue et union des catholiques françois. Cela estant, voyez combien nous sommes loin de nostre compte, et quelle espérance nous devons avoir des secours temporels et spirituels que nous venons chercher icy [1]. »

Pendant ces hésitations à Rome, Philippe II suivait avec son in-

[1] Dépêche de M. le duc de Nevers à M. le cardinal de Bourbon, escrite de Rome, le dernier juillet 1585.

flexible volonté le plan d'union catholique ; il engageait directement une négociation, d'une part avec le duc de Savoie, de l'autre avec les cantons catholiques de la Suisse. Pour le duc de Savoie, il s'agissait de lui assurer Genève, toute la partie méridionale et protestante de la Suisse, de l'arrondir de telle sorte qu'il devînt une puissance redoutable pour Henri III, et comme l'Espagne possédait la Franche-Comté, une portion de la Bourgogne, elle pouvait, avec les conquêtes récentes du duc de Parme dans les Pays-Bas, cerner la France de tous côtés, des Pyrénées à l'Escaut. Afin de raffermir l'alliance, Philippe accorda une infante sa fille au duc de Savoie, avec promesse de la couronne royale, lorsque le plan d'agrandissement serait accompli. Il fallait tous ces avantages pour déterminer le duc de Savoie, alors tout entier dans les intérêts de la France. L'ambassadeur espagnol faisoit aussi de grandes offres d'argent aux cantons suisses catholiques pour rompre les vieux traités militaires qui assuraient de nombreux et puissants auxiliaires au roi de France.

Deux forces de la ligue étaient encore l'Écosse et l'Irlande, que le pape cherchait à opposer au système protestant d'Élisabeth pour en atténuer l'énergie. La prédication réformatrice en Écosse s'était fait entendre sous le règne de Jacques IV. J'ai besoin de la reprendre haut pour expliquer l'influence de la maison de Guise dans ces pays jetés si loin du théâtre des événements, et qui pourtant agirent plus d'une fois sur les destinées de la ligue. Dès les vieux temps de la monarchie, il s'était formé une parenté de blasons et de chevaleries entre les Écossais et la France ; les romans et les chroniques nous disent les longs voyages que les paladins faisaient en Écosse, les bons coups de lances qu'ils y donnaient en l'honneur des dames. Depuis Charles VII, les Écossais avaient joué un trop grand rôle dans l'histoire de la maison royale pour que cette poétique contrée ne conservât pas toujours des rapports avec sa plus ancienne alliée [1]. Jacques IV avait épousé Marie, duchesse de Longueville, fille du duc de Guise, de cette grande race catholique. Alors que Henri VIII régnait et qu'il imposait sa domination ecclésiastique, il avait écrit à Jacques d'Écosse : « Je vous envoie un traité sur la suprématie royale, avec prière d'en étudier soigneusement le contenu. » Il demandait en même temps la permis-

[1] Voyez *Histoire constitutionnelle et administrative de la France*, sur l'influence des Écossais.

sion pour son agent Barlow, évêque élu de Saint-David, de prêcher à la cour écossaise. Le présent fut reçu avec un air d'indifférence, remis immédiatement à l'un des prélats, et le missionnaire anglais, s'apercevant que toutes les chaires lui étaient fermées, exhala son mécontentement dans ses lettres au ministre Cromwell, où il appelait les conseillers clercs de Jacques « créatures pestiférées du pape et véritables suppôts du diable [1]. »

Cette persévérance dans l'unité catholique avait été récompensée par la robe rouge du cardinalat que le pape envoya à David de Béthune, archevêque de Saint-André, le confident de Jacques IV. La réformation n'éclata violente qu'à la prédication de Knox : j'ai dit déjà que l'ardent prosélyte de Calvin était allé étudier à Genève, et là il y avait puisé les plus austères doctrines. En face de cette vieille église d'Écosse, si corrompue, dans ce pays où tous les bénéfices étaient possédés par des bâtards, où le roi Jacques V jetait les opulentes abbayes de Holyrood, de Kelso, de Melrose, de Coldrington et de Saint-Andrew aux fils impurs de ses amours ; dans ces montagnes sauvages et arides où le clergé imposait les dîmes avec tant de hauteur et d'impérieuses exigences, il n'était pas étonnant que les paroles de Knox eussent de l'écho. Les ballades populaires dénonçaient là, comme les fabliaux des Albigeois et les sirventes moqueurs en France, les vices des clercs et la pesante domination de l'Église. Un convenant de réforme se réunit à l'origine de la prédication, et malgré les mesures sévères du comte d'Array, le calvinisme le plus sévère, l'opinion puritaine fit des progrès immenses dans ces montagnes d'Écosse. Jean Knox fut le prédicateur de la réforme en Écosse ; Jean Knox, esprit ardent, enthousiaste de cette pure doctrine évangélique, de cette interprétation du Vieux et du Nouveau Testament [2]. La fille du duc de Guise, toute catholique, gouvernait l'Écosse ; mais trop faible pour s'opposer à ce mouvement des esprits, elle laissa la prédication de la réforme s'agrandir. Le puritanisme fut bientôt une puissance ; Marie Stuart le trouva à son avénement, et c'est à cette opposition inspirée qu'elle dut ses malheurs, et sa rivale Élisabeth toutes ses forces actives. Marie Stuart était en rapport d'intelligences, de lettres, de chartes avec Philippe II et ses nobles parents de Guise ; tous les mou-

[1] PINKERTON, tome II, page 327.

[2] J'ai déjà parlé de Jean Knox, dans mon tableau des doctrines protestantes, tome III, page 104.

vements qui ont lieu à cette époque en Angleterre et en Écosse sont religieux [1]; les Guise agissent, conspirent, conservant de perpétuelles relations avec les catholiques, grande puissance alors dans les trois royaumes. Il ne s'agit pas de simples croyances, mais de la loi fondamentale de l'État qui est attaquée; Marie est un principe armé que les Guise opposent à Élisabeth. En relevant pour elle le trône d'Écosse, on lui fait entrevoir celui d'Angleterre, un des buts de la ligue et pour lequel le pape et la sainte union en France firent mille efforts, des conspirations sans cesse renouvelées et qui trouvent leur terme à la grande catastrophe de Marie. L'Écosse était donc une puissance active dans les intérêts de la ligue; elle y prêtait son influence et ses braves auxiliaires dans les batailles [2].

En Irlande, la réformation était lente et le pays se maintenait plus fortement orthodoxe. Shane O'Nial, l'aîné des enfants du comte de Tyrone, s'était fait l'expression des doctrines d'indépendance nationale et de liberté catholique; il fut persécuté et mourut. Alors Élisabeth, sur la proposition du secrétaire d'État Smith, proposa la colonisation de l'Irlande; et de là cette transplantation de populations anglaises sur le sol irlandais; elles furent d'abord étouffées par les indigènes; mais l'oppression s'étendant, Phélim O'Nial en appela au pape et à Philippe II. Une bulle priva Élisabeth de la couronne d'Irlande comme le pontife lui avait arraché le sceptre d'Angleterre. En l'année 1578 il partit de Civita-Vecchia une petite flotte au pavillon pontifical; elle prit sur son bord à Lisbonne un Irlandais hardi du nom de Fitz-Maurice, frère du comte de Desmond, et bientôt le voilà jeté sur la côte d'Irlande avec quatre-vingts soldats espagnols, quelques nobles compatriotes et des étrangers exilés; Fitz-Maurice périt dès l'origine de cette expédition; le comte de Desmond captif reçut la mort des soldats anglais; mais le catholicisme et la liberté ne s'éteignirent point en Irlande; la ligue pouvait compter là de nombreux partisans [3].

Elle était puissante, comme on le voit, cette ligue, sans compter

[1] Strype III, 153.

[2] On trouve dans les Mémoires de Castelnau, édition de Bruxelles, de 1731, tome I, diverses lettres de Marie Stuart, tant à M. de La Mauvissière (Castelnau), ambassadeur français à Londres, qu'à d'autres personnages, toutes relatives à son emprisonnement et aux mauvais traitements qu'on lui faisait éprouver.

[3] Voyez CAMDEN, pages 334, 344, 406.

ses auxiliaires d'Italie, de Venise que les doublons de Philippe II multipliaient de toute part : aussi ne cachait-elle plus ses desseins, et sa tactique fut d'abord d'attirer à elle tout ce qui portait le nom de catholique, sans distinction. Ce que les partis méprisent le plus, ce qu'ils attaquent avec le plus de violence, ce sont les convictions timides qui n'osent point prendre une résolution décidée; ces hommes sont là comme des obstacles que les opinions ardentes voudraient secouer. Il existait en dehors de la ligue un nombre de catholiques dévoués au roi et qui s'étaient refusés à signer la sainte union. Quand on était bon huguenot, c'était un drapeau ; on pouvait vous reconnaître ; et les cités municipales n'eussent pas hésité à vous combattre et à se prononcer contre vous ; mais ceux-ci se disaient et se proclamaient catholiques ; ils morcelaient le parti de la ligue, divisaient la grande opinion qui se groupait autour du duc de Guise ; de là cette fureur contre les politiques, consciences tièdes, esprits sans énergie, plus maudits que les huguenots eux-mêmes.

Dans les monuments de la ligue on voit « le pourtraict et description des politiques de ce temps, extraict de l'Escriture saincte. » C'est un monstre effroyable, moitié femme moitié poisson ; la tête entourée de vipères, lié et garrotté à un arbre brisé ; ses mains sont teintes de sang ; dans la dextre il tient une bouteille remplie de bon vin, signe d'ivresse et de débauche ; la plus grande vertu des politiques estant de flatter un chascun et d'oster le courage aux plus forts, on l'avoit représenté femelle ; il estoit lié par un lien d'or, parce que le désir d'amasser de l'argent lui enlevoit sa liberté ; ses mains sanglantes signifioient assez que méchant, inhumain, il ouvre le flanc du pauvre peuple pour repaistre ses cruautés impitoyables ; il tenoit enfin une bouteille en sa main dextre pour autant que son premier soin est de faire grande despense et de bien remplir et engraisser sa panse [1]. » Tantôt il est représenté en forme d'autruche qui a des

[1] Quel est ce monstre icy, et comment a-t-il nom ?
Des Grecs est dit Syrène, et des Hébreux Dagon,
Et ce siècle aujourd'huy politique l'appelle ;
Mais dites-moy un peu, pourquoi est-il femelle ?
Sa plus grande vertu est d'un chascun flatter,
Et des plus forts le cœur et le courage oster.
Pourquoi tirant vers bas, et depuis la ceinture
Est-il comme un poisson ? Pource qu'il est parjure
Et qu'il cloche douteux de tous les deux côtés.
Pourquoi un lien d'or lui ceint-il les côtés ?

ailes pour voler, mais que la lourdeur de ses pieds l'en empesche [1] ; quelquefois il est peint en crocodile (*produit d'un œuf glaireux*) qui contrefait les pleurs d'un petit enfant pour attirer les passants et puis qui les meurtrit cruellement une fois en son pouvoir [2]. D'autres gravures enfin le reproduisent en cochons, en hibous, en crapauds, en léopards, et en corbeaux croassant [3]. »

Et ce parti politique était le seul appui de la royauté, combattait pour elle, dirigeait sa conduite ; et voilà pourquoi cette royauté était si violemment attaquée par les opinions extrêmes.

Le désir d'amasser beaucoup d'escus ensemble
Le rendant serviteur sa liberté lui emble.
Mais pourquoi sont ses mains ainsi pleines de sang ?
Pour autant qu'inhumain il a ouvert le flanc
Du peuple, et a repu ses cruautés sanglantes
De ses tristes boyaux et entrailles tremblantes ;
Pourquoi une bouteille est sa dextre tenant ?
Pour autant que le soin plus grand de maintenant,
Et mesme le premier est d'engraisser sa panse,
Se donner du bon temps et faire grand despense.

[1] L'autruche qui estend ses deux ailes en l'air
Ainsi que l'épervier, et faict semblant voler ;
Mais ses pieds de cheval l'arrestant en la plaine
Est l'image et pourtraict de toy qui es content,
Estre vû catholique et ne l'es pas pourtant,
N'ayant souci de rien que de la chose humaine.

[2] Le crocodille enfant d'un petit œuf glaireux
Contrefaisant les pleurs d'un pauvre langoureux,
Meurtrit cruellement ceux qu'à soi il attire.
Tels sont, ô messagers, vos dissimulés pleurs,
Qui pleins du sang du peuple, et gras de leurs malheurs,
Feignant vous en fascher, n'en faictes rien que rire.

[3] Recueil général de pièces détachées et figures qui regardent la ligue, 1589, 1594, fait par M. L'Étoile, l'auteur du *Journal historique*, Bibliothèque Royale (salle des imprimés).

CHAPITRE LXIII.

SITUATION DU PARTI ROYALISTE. — LIGUE DES HUGUENOTS.

Le roi et le parti politique. — Les parlementaires. — Correspondance avec les huguenots. — Le roi de Navarre. — Tentatives pour la conversion. — Négociations à l'extérieur. — Rome. — Les Suisses. — Alliance des huguenots. — Élisabeth. — Persécutions des catholiques. — L'Allemagne. — Genève.

1581—1585

Le parti du milieu, si fortement poursuivi par le peuple de la sainte union, faisait la force de la couronne des Valois. Dévoués au principe de l'hérédité, les politiques cherchaient surtout à lever le grand obstacle de la religion qui s'opposait à l'avénement du roi de Navarre à la légitime succession de la couronne. Leur tête était encore le maréchal Damville, la haute famille des barons de Montmorency, les maréchaux de Matignon, Biron, et au-dessus d'eux tous dans les faveurs du roi, Lavalette, duc d'Épernon, dont le dévouement aux idées de transaction était calomnié par les ligueurs. C'est contre lui qu'éclataient les pamphlets et les caricatures; on le dépeignait sous les traits du diable soufflant dans l'oreille du roi Henri III toutes les résolutions contre la sainte ligue; d'Épernon, misérable athéiste, cœur sans piété et sans vie religieuse [1]. Dans le parti politique il fallait comprendre les parlementaires, grands négo-

[1] Voyez les curieuses caricatures de la ligue contre d'Épernon dans le grand recueil de la Bibliothèque du Roi. « Le soufflement et conseil diabolique d'Épernon à Henry de Valois pour saccager les catholiques. » On avait trouvé dans ce nom de Jean Nogaret, duc d'Épernon, l'anagramme :

Un ladre punais,
De sot roy est advancé.

ciateurs de cette époque : c'étaient presque toujours les présidents ou conseillers au parlement qu'on chargeait des ambassades; ils préparaient aussi les rapprochements entre les partis; la plupart hommes de science et de ménagements, caractère essentiel pour amener une négociation à bonne fin.

Les politiques étaient, en majorité, très-attachés au catholicisme; seulement ils n'avaient point adhéré à la sainte ligue; les uns par simple dévouement au roi; les autres par les liens de famille et leurs affections pour quelques hommes du parti huguenot. Henri III lui-même avait conservé de nombreux rapports avec le roi de Navarre. Dans la position que la ligue lui avait faite, il ne pouvait tout à fait se séparer de la chevalerie calviniste; c'était un aide, un secours qu'on pouvait avoir besoin d'invoquer. La correspondance entre les deux rois n'avait pas cessé un moment; ils étaient pleins de ménagements dans les plaintes même qu'ils portaient d'un parti contre l'autre; le 28 avril 1583, Henri III écrivait au roi de Navarre : « Mon frère, j'ai commandé à mon cousin le maréchal de Matignon vous accompagner au Mont-de-Marsan ainsi que vous en avez marqué le désir; je veux en toute chose vous prouver combien je vous aime. Par la présente, je veux vous prier de deux choses : la première est que vous traitiez gracieusement les habitans de ladicte ville pour l'amour de moy qui suis tenu en avoir soin pour leur affection et obéissance; l'autre est que vous vouliez aussi, en ma contemplation, permettre à vos subjects catholiques de Béarn avoir l'exercice de nostre saincte religion catholique; deux raisons me mènent à vous faire cette requeste, laquelle si vous m'octroyez m'obligera grandement à vous; l'une la charité chrestienne et le lieu que je tiens en la chrestienté, ayant très-grande compassion de tant de pauvres ames qui vivent et meurent journellement forcées en leur conscience et privées de la consolation et pasture céleste, qui est une rigueur qui m'afflige grandement : l'autre raison, mon frère, qui me convie à vous en rechercher, procède de la singulière amitié que je vous porte, cognoissant quel préjudice cause à vostre ame et à vostre réputation en mon royaume et ailleurs le traitement que reçoivent lesdicts catholiques. Considérez, je vous prie, que peut l'ire de Dieu excitée par les clameurs continuelles de tant de pauvres ames affamées et languissantes qui gémissent et trespassent sous le faix de cette rigueur; considérez ce que vous m'estes, le lieu que vous tenez en ce royaume, l'estat et

disposition d'iceluy, et combien vous peut nuire ou servir la bienveillance des catholiques dudict royaume, laquelle vous ne pouvez mieux vous concilier qu'en traitant favorablement ceux de vostre pays pour le faict de la religion, et comme vous avez recherché que le fussent en iceluy ceux qui font profession de la vostre [1]. » Et quelques jours après il lui écrivit encore : « Mon frère, le mareschal de Matignon vous remettra la présente et vous dira de ma part le contentement que j'ai reçu de vostre bonne volonté à l'entretènement de la paix de mon royaume et de vostre particulière affection en mon endroict ; l'un et l'autre m'ayant esté confirmé par la restitution de la ville de Bazas suivant mon esdict de pacification dont je vous remercie de très-bon cœur, et vous prie croire que je m'en remettrai en toutes occasions et ne serai à mon aise que je ne vous voie auprès de moy pour vous faire paroistre par effet et à l'œil que votre bien et prospérité me sont plus chers et recommandés qu'à ceux qui vous en éloignent [2]. » La réponse de Henri de Navarre était pleine de respect et de soumission ; il demandait et appelait par-dessus tout l'exécution des derniers édits arrêtés en faveur de ses coreligionnaires.

Quant au parti politique, il suivait avec persévérance la conversion du roi de Navarre au catholicisme. Cette abjuration devait être le seul obstacle qui s'opposât à l'ordre régulier de la succession. Elle déjouait entièrement la ligue ; car quel objet pourrait désormais avoir la sainte union, puisqu'on réconcilierait avec l'Église le chef du parti huguenot ? C'était une pensée prématurée ; les calvinistes, en supposant la conversion du roi de Navarre, n'en seraient pas moins restés sous les armes. Ils se seraient groupés autour d'un autre chef ; Henri de Navarre n'aurait donné que lui. Un résultat seul aurait été obtenu, c'était l'exclusion de la maison de Guise. Ces nobles rejetons de Lorraine le sentaient bien ; aussi Henri, duc de Guise, comprenait-il la portée de la négociation lorsqu'il écrivait à M. de Nevers qui préparait cette haute affaire : « Monsieur, si la négociation dont vous vous meslez tendoit à une vraie paix et conservation de la foi catholique, il n'y a point de doute qu'il ne fust licite et méritoire d'aider à un tel bon œuvre ; mais selon le jugement et opinion de chascun, le but d'icelle n'est autre que de remettre un relaps dans l'espérance

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8854, fol. 92.
[2] *Ibid.*, fol. 94.

de la couronne de France, lequel sera toujours suspect et le doit estre aux catholiques ; et ce me semble, n'est pas honneste d'estre auteur de telle paix ni aider à l'effect d'icelle en quelle manière que ce soit. Si le roy de Navarre aujourd'huy estoit catholique et réhabilité pour la couronne, il n'y a personne qui ne jugeast que la religion catholique seroit en bien pire estat qu'elle n'est à présent, et en cela l'on peut considérer les exemples des choses passées, comme de Julien l'apostat et de la royne d'Angleterre, laquelle pendant la vie de sa sœur, feignit d'estre catholique, et de Maximilien le père de l'empereur à présent vivant, que le pape et le roy d'Espagne croyaient qu'il se dust faire catholique, et néanmoins mourut en son hérésie. L'on peut considérer qu'il y a d'autres princes du sang catholiques, outre M. le cardinal de Bourbon, qui doit estre le premier pour succéder à la couronne. M. de Nevers, celuy-là qui tue un homme pesche, mais aussi pesche celuy qui l'expose au danger de sa vie, et à plus forte raison peschent ceux qui exposent un royaume catholique au danger de la vie spirituelle. Que désirent les hérétiques avant toutes choses? C'est de voir le roy de Navarre promu à la couronne, ce qu'ils ne feroient sans espérance de quelque bien et advantage pour eux et conservation de la religion huguenote ; aussi est-il notoire que tous les meilleurs catholiques sont ennemis du roy de Navarre, et par ainsi s'il parvenoit à la couronne, les voudroit exterminer, du moins seroit conseillé de le faire ; c'est aussi chose recognue qu'il ne s'accorde avec sa femme ; il est en terme de la répudier, ce qu'il ne peut faire selon la loi divine et religion catholique : ainsi donc il retournera toujours en l'hérésie pour exécuter cette sienne passion, ce qui est assez témoigné par le roi Henri VIIIe d'Angleterre, lequel, pour répudier sa femme, se détourna de l'obéissance du pape, ne le pouvant autrement. Et vous, M. de Nevers, qui avez acquis une grande réputation pour votre fermeté de foi envers le pape, vous vous mettez en danger de faire concevoir autre opinion, d'autant que le roi de Navarre est excommunié du pape. Plusieurs catholiques se scandaliseront de voir M. le duc de Nevers en ceste négociation, et se sentant désunis de celui sur lequel ils avoient leur principale attente, ils auront moins de volonté de combattre pour la religion. L'on ne voit en ceste négociation autres princes ni seigneurs de qualité, et peut-estre si M. de Nevers n'y estoit, la royne mère ne l'embrasseroit comme elle faict, du moins n'auroit tant de forces qu'elle aura estant

assistée d'un prince de tant de valeur et forte renommée. Et s'il arrivoit que le roy de Navarre se fist catholique, ne s'ensuivroit qu'il fust réhabilité à la couronne, et faut penser que le pape ne l'accordera jamais l'ayant excommunié et osté le droit qu'il y pouvoit avoir ; même l'on doubte, si sa saincteté le pourroit faire, puisque cela tourneroit au presjudice du royaume, le peuple duquel seroit exposé au danger de l'hérésie par l'establissement d'un tel roy, et estant toujours de la religion huguenote dans son asme, ne peut sa réhabilitation estre valable que par une élection nouvelle du peuple [1]. » C'était là toute la pensée du parti catholique ; Henri de Navarre était hérétique relaps ; il avait manqué à ses premiers engagements envers l'Église ; comment croire qu'il reviendrait sincèrement une seconde fois ? Les politiques n'abandonnèrent jamais l'idée de la conversion ; ils la préparaient comme une condition d'avenir.

Et pendant ce temps le roi poursuivait de ses édits toute ligue catholique, associations qui pourraient se former sans l'assentiment de la puissance royale. L'union grandissait partout, dans les provinces particulièrement ; elle armait les villes, se préparait au combat comme s'il était à la veille d'éclater. Henri III en écrivait encore au maréchal de Matignon : « Mon cousin, à ce que j'ai vu par la despesche que m'avez envoyée, ceux de Rouergue, Quercy, Auvergne et Gévaudan se sont ligués ensemble, et encore que ce soit sous prétexte d'empescher ceux qui troublent leur repos, à mon grand regret, toutefois je doute (et en avez aussi quelque opinion) qu'il y ait quelque autre chose sous cette couleur qui ne pourroit que grandement préjudicier à mon service et qui est directement contre mon auctorité ; pour ce, je leur défens de faire quelconques assemblées de gens de guerre, sur peine de désobéissance. Mon cousin, je ne désire rien plus que le repos de mes subjects et l'observation de mes esdicts de pacification ; allez en Rouergue et en ces quartiers-là, votre présence ne peut que causer un grand bien à mon service pour faire séparer lesdictes forces, ou au moins si elles étoient déjà debout, pour voir qu'elles ne se grossissent et ne soient employées en nuls mauvais effects qui puissent préjudicier à mes esdicts ; estant sur les lieux vous verrez bien plus

[1] Écrit de Henri de Lorraine, duc de Guise, s'adressant à M. le duc de Nevers, quand il s'entremit, par ordre de Henri III[e], avec la reine Catherine de Médicis sa mère pour l'accommodement du roi de Navarre avec lui, 1584. MSS de Béthune, vol. cot. 9125, fol. 2.

clair, et y serez beaucoup plus à propos pour y remédier soudain comme il faut faire; me rapportant à votre affection et à la grande dextérité dont usez aux affaires importantes comme est cestuy-cy, laquelle il ne faut négliger, mais promptement aller au-devant du mal. Vous m'escrirez en chiffres le plus promptement que pourrez, afin que si cela va plus loin je puisse pourvoir [1]. »

La ligue ne se décourageait pas; elle était trop forte pour se dissiper devant quelques doléances ou quelques mesures de la couronne. Les politiques cherchaient à faire des concessions à tous les partis. Quand le conseil autorisait l'assemblée du clergé à Saint-Germain, assemblée bruyante qui se plaignait des droits usurpés par l'autorité royale, de ce que le concile de Trente n'était pas admis et exécuté [2], Henri III permettait le synode calviniste de Montauban, sous le patronage et la protection de Henri de Navarre. Le Béarnais se hâta de donner avis à Catherine de Médicis des résultats de ce grand synode : « Madame, l'assemblée a esté tenue à Montauban, suivant ce qu'il a plu au roy permettre. Je n'ai point vu compagnie plus disposée à la paix et au bien de l'Estat, et à rendre l'obéissance due à vos majestés. Elle a nommé des desputés pour aller devers vous et présenter, avec toute humilité, quelques cahiers, requestes et supplications qui ont esté dressés pour cet effect. Il vous plaira, madame, y avoir égard, et usant de votre bonté accoutumée, excuser ce qui pourrait encore rester d'infirmités ès esprits des pauvres subjects de sa majesté [3]. » Ainsi on était inquiet; on faisait de toute part des plaintes, des doléances. Les deux extrémités se soulevaient contre les politiques, qui tendaient à une conciliation prématurée.

A l'extérieur Henri III, cherchait le même système de ménagements. Le conseil n'ignorait pas les grandes alliances de la ligue : comment les balancer? L'ambassade à Rome avait jusqu'ici produit un résultat assez heureux ; la tête de la société catholique hésitait à s'exposer dans les périls de la ligue ; mais on pouvait entourer Sixte-Quint ; et dans l'ardeur des opinions ou l'exaltation des idées, un tel résultat n'était ni difficile à préparer, ni impossible à prévoir : par la force des choses, Rome devait échapper aux tempéraments pour se jeter dans la pureté

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8859, fol. 6.

[2] « Décrets de doléances des prélats assemblés à Saint-Germain. » Paris, 1585. — Ce fut une espèce de réunion de notables.

[3] MSS de Colbert, cot. n° 9.

des idées de l'Église. L'ambassadeur eut ordre de faire espérer la conversion de Henri de Navarre, et de balancer ainsi l'influence du duc de Nevers et du père Mathieu, qui ne cessaient de presser Sixte-Quint.

L'alliance que caressait avec le plus de faveur le conseil de Henri III, c'était la Suisse. Depuis l'origine des guerres civiles, les cantons avaient prêté un appui intéressé, mais fidèle, à la royauté des Valois; ils avaient entouré de leurs bonnes lances, sous le colonel Pfiffer, l'enfance agitée de Charles IX; ils formaient la garde du Louvre, suivaient le monarque en tous ses voyages, et l'on pouvait compter sur ces braves et bons compères. M. Brulart fut chargé auprès des cantons de négocier l'envoi de huit mille Suisses. Dans ses dépêches, l'envoyé explique comment les cantons protestants ont promis également trois mille hommes aux huguenots. La négociation de M. Brulart avait deux objets: l'un de presser les régiments d'arquebusiers promis au roi; l'autre d'engager les Suisses à rappeler ceux qui étaient déjà en marche pour se joindre aux hérétiques, ou au moins de les débaucher en détail. M. Brulart trouva les plus grandes difficultés dans l'exécution de ses ordres. Les intrigues de Philippe II et du duc de Savoie avaient semé entre les cantons les principes d'une division qui brouillait tout et empêchait de rien conclure. Après bien des sueurs, les braves compères vendirent leurs secours à Henri III [1]. »

On ne peut dire quelles bonnes et nombreuses caresses furent prodiguées aux Suisses; on les fêtait partout, et dans les pamphlets du temps il en est un pour la « magnifique réception faicte par la majesté du roy Henri IIIe, roy de France et de Pologne, aux ambassadeurs des puissans et libres potentats suisses, grisons et leurs coalliés, députés à jurer l'alliance accordée entre sadicte majesté et lesdicts seigneurs, etc. [2]. » Un traité s'ensuivit avec les cantons de Berne, Lucerne, Ury, Schwitz, Underwalden, Zung, Glaris, Bâle, Fribourg, Soleure, Schaffhousen et Appenzell, l'abbé et ville de Saint-Gall et les ligues grises et de Valais, Mulhuzen et Biel. Les dispositions principales portent « que l'alliance est faicte pour la défense et conservation des Estats des uns et des autres tant delà que deçà les monts, et doit se prolonger la vie dudict roi Henri et huit ans après

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8879.

[2] Biblioth. du Roi, liasse pour former un recueil de pièces in-4°, cot. L 644 pièce 3.

son décès. Le roi pourra lever jusqu'au nombre de seize mille hommes au pays desdites ligues, pour la défense de ses Estats, et non moins de six mille. L'eslection des capitaines appartiendra au roy, et seront seulement employés par terre et non sur mer. » Divers articles réglaient le mode ou payement de leur solde; on baillerait un mois d'avance avant le partement, et la solde devrait être donnée de mois en mois au commencement. En cas de bataille, on leur devait une gratification d'un mois. « Si lesdites ligues sont molestées par guerres, le roi leur envoyera, à ses dépens, deux cents lances de bonne chevalerie et douze pièces d'artillerie, ensemble les munitions à ce nécessaires. Et tant que la guerre durera il sera tenu de leur fournir vingt-cinq mille écus de trois mois en trois mois. L'une et l'autre partie ne donneront passage à l'ennemi ni ne recevront les sujets rebelles en leur protection ; mais pour s'entre-secourir, ils prêteront chemin l'un l'autre. Chaque canton aura trois mille livres de pension par chascun an. Au cas de nécessité et que lesdicts cantons soient en guerre, ils se pourront fournir en France de sel et de vins. Si le roy veut recouvrer ses pays de delà les monts, il sera assisté par lesdicts cantons, lesquels ne bailleront point aide à ceux qui les possèdent à présent[1]. »

A l'autre frontière, les Pays-Bas venaient s'offrir à Henri III pour en prendre possession à l'encontre de l'Espagne. Quelque temps après la mort du duc d'Anjou, les états généraux des Provinces-Unies remirent un mémoire à M. Brulart, dans lequel ils disaient ne vouloir reconnaître pour souverain que le roi de France ; ils proposaient « de mettre en ses mains les villes de L'Écluse et d'Ostende, les seules qu'ils possédaient, et plusieurs autres promesses, tant d'argent que des cités qui par la suite se pourraient conquérir[2]. » Henri III expédia un membre du conseil auprès des députés : M. Brulart devait leur faire entendre « que sa majesté étoit marrye de voir leurs affaires en si mauvais train par les progrès du prince de Parme. Et pour le regard des offres qu'ils font à sadicte majesté, semblables à celles que demandoit monseigneur son frère, elle les prie de considérer que depuis ce temps-là les choses sont tellement changées qu'elle pense que quand mondict sieur vivroit encore, il feroit grand doubte d'entrer en ce party, eux n'estant plus maistres de la ville de Bruges. Et puis

[1] Biblioth. Royale; inventaire MSS du trésor des Chartres in-fol., vol. VIII, cot. 9425, fol. 316 verso.

[2] MSS de Colbert, vol. CCCXXXVII, M. R., fol. 223.

ils doivent penser qu'ils se pouvoit entreprendre plusieurs choses par Monsieur, lesquelles estant en luy excusables, ne se trouveroient estre de mesme en sa majesté, qui s'est toujours faict cognoistre prince amateur du repos public de la chrestienté. Si elle entroit en traité avec lesdicts Estats, cela donneroit occasion très-grande de jalousie aux princes voisins. De sorte que pour ces raisons sa majesté ne peut entrer en aucune convention avec lesdicts Estats qu'elle prie Dieu de vouloir bien conseiller, estant d'ailleurs preste à leur faire tous les bons offices qu'elle pourra, sans se faire tort ni offenser sa réputation envers les princes ses voisins et le général de la chrestienté. Ayant estimé qu'il valoit mieux leur faire dire franchement ce que dessus que de les amuser davantage, les priant de prendre le tout en bonne part [1]. »

Henri refusait ainsi de se dessiner pour les provinces soulevées; c'était une force sans doute que cette réunion ; mais elle appelait une intervention armée, une série de batailles contre le duc de Parme dont les cornettes victorieuses sillonnaient en tous sens les Pays-Bas. La situation des affaires diplomatiques de la France à l'extérieur paraît parfaitement analysée dans une dépêche de M. Hurault de Maisse, ambassadeur à Venise, qui rend le compte le plus exact de tout ce qu'il a appris par les correspondances établies de toutes parts en Italie, en Suisse, en Piémont, à Constantinople : « Tout ce qui est important aux intérêts de vostre majesté, c'est que l'empereur faict des levées si considérables en Italie, qu'elles inquiètent tous les souverains en général de cette partie de l'Europe prévenue que la maison d'Autriche aspire à la monarchie universelle. La France est la ressource des princes allemands et des États italiens dans leurs alarmes ; et c'est sans doute à ce sentiment qu'elle est redevable de l'attachement qu'ils ont pour elle. »

M. de Maisse ne le dissimule pas, et fait voir que ce qui rendait les Vénitiens si pressants pour engager le roi à faire la guerre à l'Espagne dans les Pays-Bas, était la sûreté dans laquelle ils seraient contre l'ambition de la puissance autrichienne lorsque ses forces seraient employées dans un pays si éloigné. Toute l'Italie ne pensait pas ainsi : l'Espagne avait débauché le duc de Savoie à la France ; elle cherchait à aliéner les Suisses ; le duc de Parme lui était acquis ; les ducs de

[1] MSS de Colbert, vol. CCCXXXVII, M. R., fol. 241.

Ferrare et de Florence n'étaient pas d'une fidélité bien affermie, et étaient d'ailleurs traités avec trop de hauteur par les Vénitiens pour prendre volontiers les mêmes engagements. La république était en outre à la veille d'être en brouillerie avec la cour de Rome au sujet de la provision du patriarcat d'Aquilée dont le pape voulait disposer en faveur d'un de ses sujets qu'elle avait condamné comme rebelle. De plus, l'ordre de Malte était irrité contre elle ; et si elle était en paix avec le Turc, le Turc ne cherchait qu'un prétexte pour l'attaquer. L'Espagne était la plus forte en Italie ; les Français n'y possédaient que la place de Mirandole ; toutes les troupes espagnoles avaient ordre de se jeter sur le marquisat de Saluces au cas qu'on eût nouvelle que la France entreprît quelque chose sur les Pays-Bas par la Picardie [1].

Henri III se tenait dans une position complexe ; il aurait pu sans doute trouver des ressources à l'extérieur s'il s'était dessiné complétement pour les huguenots. Mais par la même raison que l'Espagne avait cessé de s'adresser au roi dès le traité de Joinville, alors que la maison de Guise s'était hautement placée, de même toutes les puissances calvinistes et luthériennes traitaient directement avec le roi de Navarre ou le prince de Condé; Élisabeth était plus que jamais prononcée pour la séparation avec Rome et tout ce qui en favorisait les éléments en Europe. Le catholicisme faisait résistance dans les trois royaumes ; il se proclamait sous le nom de Marie Stuart comme une conjuration. La constitution de l'église anglicane se mêlait depuis Henri VIII à la constitution civile de l'État ; de là cette persécution qui s'attachait aux non-conformistes, aux puritains de Genève, à l'austère expression des doctrines de Calvin qui fomentaient en Angleterre. Ces puritains devenaient une secte puissante, redoutable, car ils avaient des organes dans le parlement, et des fanatiques qui dans les rues frappaient du poignard les officiers de la reine. La lutte devint vive dans les pamphlets ; on continuait à poser comme base fondamentale de toute politique la suprématie de la reine et les trente-neuf articles de la liturgie ; et un acte du conseil défendit de composer, imprimer ou mettre en vente toute espèce de livres, vers, ballades, lettres ou écrits dont le sujet tendrait à diffamer la majesté d'Élisabeth, ou encourager l'insurrection et la révolte dans le

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8863, fol. 1 à 58 y compris.

royaume. Il y eut des martyrs dans la secte puritaine [1]. Celle-ci ne conjurait que contre la suprématie et la constitution de l'Église ; les tentatives catholiques avaient une plus haute portée.

Les papes avaient excommunié Élisabeth : une autre bulle prononça sa déchéance de la couronne. Le résultat de cette violente mesure dut être « que tout projet tendant à restaurer le catholicisme attaquait directement la souveraineté de la reine. » Il y avait incompatibilité entre la double suprématie du pape et d'Élisabeth ; d'où cette suite de persécutions contre les sujets qui préféraient l'obéissance aux pontifes aux droits de la royauté. Tout projet catholique en Angleterre devint un véritable attentat. Pour les réprimer, les actes du conseil déchiraient les entrailles des prêtres, pénétraient sous le toit domestique pour épier les soupirs de la conscience.

La plus redoutable des conjurations contre Élisabeth fut celle du gallois Parry dont les monuments de la ligue conservent la mémoire. Parry, ancien espion du lord Burleigh, ministre d'Élisabeth [2], « ayant eu conférence avec des jésuites, et principalement à Rome avec le cardinal Cosme, premier secrétaire d'État du pape, conçut une trahison des plus détestables, qui estoit de tuer la royne, à quoy s'estant obligé tant par promesses, lettres que vœux, s'en revint en Angleterre avec deslibération de l'exécuter. » Guill. Parry étant enfermé à la Tour écrivit une longue confession. Le résultat de ses aveux fut que Th. Morgan, gentilhomme catholique, l'avait pressé d'assassiner la reine, et que le cardinal Cosme, au nom de Grégoire XIII, avait approuvé ce projet : « On m'apporta des lettres du cardinal Cosme, datées à Rome, par lesquelles estoit louée et approuvée mon entreprise et moy-mesme absous de tous mes péchés au nom de Dieu. Une chose bien véritable, c'est que ceste lettre me confirma en ma résolution de tuer la royne, et m'asseura en ma conscience que c'estoit chose loisible et méritoire. » Lors du prononcé de l'arrêt, Parry s'écria : « Je suis innocent, jamais je n'ai pensé à ce meurtre, et

[1] Camden, 404.

[2] Voyez le pamphlet : « La vraie desclaration de l'horrible trahison de Guillaume Parry contre la royne d'Angleterre, de laquelle il a été convaincu et exécuté par justice, ensemble plusieurs lettres, tant siennes que autres, pour plus grande vérification de ladicte trahison ; le tout traduit de l'anglois en françois, suivant la copie imprimée à Londres. » Comparer avec Camden, 432, et Strype, III, dans son appendix, 103.

M. le cardinal Cosme ne m'a donné aucune approbation ; tout ce que j'ai dict m'a été arraché par les menaces et les promesses [1]. »

Rien d'étonnant dans cette cruauté qui poursuit les catholiques, expression d'une opinion ardente qui trouvait un peuple et proclamait sa reine alors dans les fers d'Élisabeth. La lutte fut longue, tenace, impitoyable jusqu'au supplice de Marie Stuart. Et cette lutte, ces persécutions des catholiques en Angleterre étaient le sujet de larmoyantes complaintes, de saintes images qu'on plaçait dans la rue et que la maison de Guise multipliait partout jusqu'aux cimetières pour soulever le peuple contre les huguenots. Aucun nom n'était plus en exécration dans les bonnes villes de France que celui d'Élisabeth [2], et par contraire on exaltait la belle et sainte Marie Stuart ; on la peignait en belles images comme la benoiste vierge sainte Thérèse et Mme de Montpensier.

Élisabeth, d'un autre côté, était en honneur dans les diverses communions luthériennes. Les rigides docteurs de Genève pouvaient bien se plaindre des persécutions que subissaient les non-conformistes en Angleterre; mais le parti en lui-même, par un instinct facile à s'expliquer, savait que dans la lutte engagée avec le catholicisme, le plus grand appui que les huguenots pouvaient trouver, c'était encore Élisabeth. Genève d'ailleurs, malgré son titre de métropole du calvinisme, siége de la science et des écoles, perdait de son influence ; elle

[1] « La confession volontaire de Guillaume Parry, selon qu'il l'a escrite entièrement de sa propre main. » 1584. Toutes les pièces de l'histoire de Parry se trouvent dans Strype, II, 593, 648 ; III, 79, 82, 188, 259. — Hollinshed, 1388, 1095.

[2] J'ai trouvé dans les archives de Simancas, B 59³', des vers et pasquils contre Élisabeth d'Angleterre.

Ta naissance est pareille à celle des vieux mages,
Les maux de Lycaon sont des tiens les images;
Incestueuse louve, en violant tous droits
Contre une fille et femme, et mère et sœur de rois,
Tes horribles meffects t'ont ainsi transformée :
Ton impiété rend ta beauté difformée ;
Ton haleine, infectée et d'envie et d'erreur,
Nous fait estre muet en voyant ta fureur.

QUATRAIN.

Anglois, vous dictes qu'entre vous
Un seul loup vivant ne se trouve ;
Non, mais vous avez une louve
Pire qu'un million de loups.

était alors vivement menacée par le duc de Savoie, et Bèze écrivait à Henri de Navarre une lettre éloquente pour appeler secours ; il le suppliait au nom de MM. de Genève de leur envoyer le sieur de Lacoste pour pourvoir à la défense de leur ville, car ils avaient appris qu'on machinait une entreprise et que plusieurs cherchaient à leur nuire. Le 12 mai Henri leur répondit que M. de Lacoste allait partir de suite, « sçachant combien le temps doit estre diligemment employé en telles affaires ; s'il en est besoin, je trouverai moyen de faire jeter des hommes de commandement dans votre ville, qui se sont trouvés à plusieurs siéges et qu'on recognoistra tousjours pleins d'asseurance. Ne faillez pas à me prévenir de ce qui peut estre advenu depuis le partement de ce courrier, afin que, sur ce, j'employe les moyens que Dieu m'a donnés pour une si bonne occasion [1]. »

Les synodes, grandes assemblées du calvinisme, se tenaient presque tous dans le Languedoc, qui semblait devenir un centre de religion. L'église de Montauban marchait de pair avec celle de Genève, par la science de ses ministres et la profondeur de ses écoles. La royauté béarnaise favorisait cet agrandissement du prêche et de la sainte cène dans le midi de la France. En fondant un trône huguenot, Henri de Navarre voulait donner à son église un caractère de nationalité ; il en eût placé le siége religieux dans quelque vaste cité du royaume.

[1] MSS de Baluze, vol. in-fol. cot. 238, fol. 193.

CHAPITRE LXIV.

ORGANISATION MUNICIPALE DE LA LIGUE.

Division de Paris. — Les quartiers. — Magistrats municipaux. — Esprit du peuple. — Élection des quarteniers. — Sainte union. — Rapports avec les métiers. — Relations de ville à ville. — Tentatives de rébellion. — Marseille. — Projets contre le roi.

1585—1586.

La ville de Paris, chef et tête de la sainte union, s'organisait pour prendre l'initiative dans le mouvement catholique qui se préparait sous le duc de Guise; sa vieille constitution municipale s'adaptait parfaitement à tout projet populaire. Les tentatives de centralisation essayées par Louis XI avaient eu pour résultat de fortifier l'autorité du prévôt, officier désigné par le roi; mais les magistrats de ville restaient encore à l'élection du peuple et des confréries bourgeoises, des corporations et des métiers: tels étaient les prévôts des marchands, les quarteniers chefs de quartiers au nombre de seize, les colonels ou centeniers, les officiers de la garde bourgeoise et du guet, désignés sous le nom de dizeniers; tous avaient un grand crédit sur la multitude qui se réunissait dans ses parloirs ou assemblées de prévôté.

L'autorité des magistrats de Paris s'exerçait sans contrôle; ils convoquaient les bourgeois, rassemblaient la garde de la ville; ils fermaient ou ouvraient les portes à volonté, dressaient les chaînes, et quand au son du tambour ou de la trompette on lisait un ordre de messires les échevins, il n'était homme, manant ou habitant, qui ne se hâtât d'accorder obéissance. L'esprit tout catholique de Paris l'avait jeté dans la ligue; et quand les agents du duc de Guise se présentèrent pour obtenir signature à la sainte union, toutes les confréries, tous

les corps de métiers s'étaient empressés d'adhérer à la belle pancarte où l'on se liguait pour la sainte foi du pape et de la messe.

L'organisation de la ligue était merveilleusement adaptée à l'esprit du système municipal. Le conseiller d'État de Lezeau, bon ligueur, qui nous a laissé de si précieux détails sur le mouvement populaire de Paris, s'exprime ainsi sur l'union : « Les premiers qui travaillèrent à cette grande affaire de la ligue furent les sieurs de Rochibond, bourgeois de Paris, homme très-vertueux et de bonne et ancienne famille ; Jean Prévost, curé de Sainct-Severin ; Jean Boucher, curé de Sainct-Benoist, et Mathieu de Launoy, chanoine de Soissons. Puis adjustèrent à leurs confédérations et assemblées plusieurs autres entre lesquels ils en choisirent seize qu'ils ordonnèrent et distribuèrent dans les seize quartiers de Paris, et pour ce depuis, les plus zélés et affectionnés au parti furent appelés les seize, pour veiller au bien, advancement d'iceluy, et attirer à eux ceux qu'ils croyoient en être capables ; se donnant bien de garde de s'ouvrir ni communiquer ce dessein avec homme vivant, que premièrement le conseil n'eust examiné la vie, les mœurs et la bonne renommée de celuy à qui l'on avoit à parler, comme n'estant raisonnable de commettre la cognoissance de cette saincte cause qu'entre les mains des gens de bien, sans reproches, fidèles et très-affectionnés. Les noms de ces premiers seize estoient : La Bruyère, lieutenant particulier au Chastelet ; Crucé, procureur ; Bussy Leclerc, procureur ; le commissaire Louchart ; de La Morlière, notaire ; Senault, commis au greffe du parlement ; le commissaire Debart ; Droüart, advocat ; Alveguin, Émonot, procureur, Sabliet, notaire ; Messier ; Passart, colonel ; Oudineau, prétendant à la charge de prévost de l'hostel ; Letellier ; Morin, procureur au Chastelet. Outre les personnes de médiocre condition, ils attirèrent encore à leur parti quelques personnages de grande famille ; mais ceux-ci ne paroissoient et ne vouloient point assister aux assemblées, de peur d'estre descouverts, mais sous main faisoient ce qu'ils pouvoient et animoient ces entrepreneurs, et conféroient avec eux et subvenoient à la cause de leurs conseils et moyens, de sorte que le tout se gouvernoit avec grand zèle, grande amitié, grande consolation, grande fidélité et prudence [1]. » Un homme influent dans

[1] MSS bibliothèque Sainte-Geneviève. « De la religion catholique en France, par M. de Lezeau, conseiller d'État, » in-fol. chap. 4.

chaque état, dans chaque corporation, s'était chargé d'entraîner aux intérêts de l'union le corps dont il faisait partie : « Et se pratiquoient de la façon suivante : Ceux de la chambre des comptes, par La Chapelle-Marteau ; ceux de la cour, par le président Le Maistre ; les procurreurs d'icelle, par Leclerc et Michel, procureurs ; les clercs du greffe de la cour, par Senault ; les huissiers, par Le Leu, huissier en ladicte cour, voisin de Louchart ; la cour des aydes, par le président de Nully ; les clercs, par Choulier, voisin du Clerc ; les généraux des monnoyes, par Rolland. Les commissaires ont aussi pratiqué la plus grande part des sergens à cheval et à verge, comme aussi la plupart des voisins et habitans de leur quartier sur lesquels ils avoient quelque puissance. Le lieutenant particulier La Bruyère avait charge de pratiquer ce qu'il pourroit des conseillers du siége du Chastelet ; comme aussi Crucé qui a pratiqué la plupart des procureurs et une grande partie de l'université de Paris. Debart et Michelet ont aussi pratiqué tous les mariniers et garçons de rivière du costé de deçà qui font nombre de plus de cinq cents, tous mauvais garçons. Toussaint Poccart, potier d'étain, avec un nommé Gilbert, charcutier, ont pratiqué tous les bouchers et charcutiers de la ville et fauxbourgs qui font nombre de plus de 1,500 hommes. Louchart, commissaire, a pratiqué tous les marchands et courtiers de chevaux qui montent à plus de six cents hommes, à tous lesquels l'on faisoit entendre que les huguenots vouloient couper la gorge aux catholiques et faire venir le roy de Navarre à la couronne, ce qu'il estoit besoin d'empescher, et s'ils n'avoient des armes que l'on leur en fourniroit. Ce qu'ils avoient tous juré et promis se tenir prest quand l'occasion se présenteroit [1]. »

Au reste, les projets avoués de la ligue étaient de nature à obtenir une grande popularité dans les villes et parmi les municipalités : ses manifestes, si souvent jetés dans la multitude, résumaient les vieux griefs des états généraux et en demandaient la réparation ; on montrait les dangers qu'éprouverait la religion catholique, si un hérétique parvenait au trône de France : « Chacun voit à l'œil, disaient les ligueurs, les desportemens et actions d'aucun qui, s'étant glissés en l'amitié du roy, se sont comme saisis de son auctorité pour se mainte-

[1] « Le procès-verbal du nommé Nicolas Poulain, lieutenant de la prévosté de l'Isle-de-France, qui contient l'histoire de la ligue, depuis le 2 janvier 1585, jusques au jour des barricades, eschues le 12 may 1588. »

nir en la grandeur qu'ils ont usurpée, et ont eu la hardiesse d'éloigner de sa majesté non-seulement les princes et la noblesse, mais tout ce qu'il y a de plus proche. Il n'y a plus personne qui ait part en la conduite et administration de l'Estat, ni qui exerce entièrement sa charge, et l'on a forcé plusieurs gouverneurs de provinces, capitaines de places fortes et autres officiers, de quitter et remettre leur charge, contre leur gré et volonté. Ils ont tiré à eux tout l'or et l'argent des coffres, et les plus clairs deniers des receptes sont pour leur profit particulier. Et par leur avarice est advenu qu'abusant de la facilité des subjects, l'on s'est pu desborder à de griéves surcharges. Il avoit paru quelque rayon d'espérance lors de la convocation de estats généraux à Blois, mais il n'en est resté que l'autorisement des mauvais conseils d'aucuns qui sont mal affectionnés au service de Dieu et de l'Estat, et lesquels, au lieu de réunir tous les subjects à une seule religion catholique, apostolique et romaine, ont persuadé estre utile et nécessaire d'affoiblir et diminuer l'autorité des princes et seigneurs catholiques. Pour ces causes, desclarons avoir tous juré et sainctement promis de tenir la main-forte, et armes, à ce que la saincte Église de Dieu soit réintégrée en sa dignité et en la vraie et seule catholique religion; que la noblesse jouisse comme elle doibt de sa franchise tout entière, et le peuple soit soulagé, les nouvelles impositions abolies et toutes crues ostées; que les parlemens soient remis en la plénitude de leurs cognoissances et en l'entière souveraineté de leurs jugemens; tous subjects du royaume maintenus en leur gouvernement, charges et offices; que tous deniers qui se relèveront sur le peuple soient employés à la défense du royaume, et que désormais les estats généraux, libres et sans aucune pratique, soient tenus, de trois ans en trois ans pour le plus tard, avec entière liberté à un chascun d'y faire ses doléances [1]. » C'étaient là les plaintes qui avaient appelé à toutes les époques le concours du peuple. Unité catholique, privilége de la gentilhommerie, abolition d'impôt, prérogatives du parlement, périodicité et liberté des états généraux, n'était-ce pas pour ces griefs que vingt fois on s'était levé dans les guerres, toutes appelées du *bien public*?

[1] « Déclaration des causes qui ont mû monseigneur le cardinal de Bourbon et les pairs, princes, seigneurs, villes et communautés catholiques de ce royaume de France de s'opposer à ceux qui par tous moyens s'efforcent de subvertir la religion catholique et l'Estat; donné à Péronne, le dernier jour de mars 1585. »

Les chefs de la ligue ajoutaient pour chacun d'eux des stipulations particulières pour s'assurer les dignités des batailles ; « le sieur de Mayenne devait être colonel de l'infanterie française ; l'avant-garde était confiée à monseigneur de Guise ; M. de Nevers se chargeait de la guerre, lequel a déclaré toutefois qu'il ne voulait point s'en mêler qu'il n'ait la bulle du pape pour l'attacher au bout de ses lances [1]. »

Quand il s'agissait d'acquérir un nouvel adepte, un bon bourgeois, et de le jeter dans les intérêts de la ligue, il n'était sorte de pratiques qu'on n'employât ; et maître Nicolas Poulain, lieutenant de la prévôté de Paris, nous a laissé l'histoire de son adhésion aux doctrines de la sainte ligue : « Le 3 janvier 1585 me suis transporté au logis de Me Leclerc, procureur en la cour de parlement, où étoient aucuns des habitans de ladicte ville qui estoient du parti, et avec eux un gentilhomme nommé le seigneur de Mayneville, qui leur estoit envoyé, comme ils disoient, par le duc de Guise pour leur communiquer de leurs affaires et entreprises ; en la présence duquel me fut dict par ledict Leclerc, que la religion catholique estoit perdue si on n'y donnoit ordre et prompt secours pour empescher ce qui se préparoit pour la ruiner, et qu'il y avoit plus de dix mille huguenots au faubourg Sainct-Germain, qui vouloient couper la gorge aux catholiques pour faire avoir la couronne au roy de Navarre, et qu'il y en avoit plusieurs tant aux fauxbourgs que dans la ville, atitrés, qui tenoient son parti, moitié huguenots, moitié politiques ; que plusieurs du conseil et de la cour du parlement favorisoient le roy de Navarre, à quoi il estoit besoin de pourvoir, mais aussi qu'il estoit très-nécessaire que les bons catholiques prissent les armes secrètement, pour se rendre les plus forts et empescher telles entreprises ; qu'ils avoient de bons princes et grands seigneurs pour les soutenir : à sçavoir, les ducs de Guise, de Mayenne, d'Aumale et toute la maison de Lorraine, et qu'en leur faveur, le pape, cardinaux, évesques, abbés et tout le clergé, joints avec MM. de la Sorbonne, les assisteroient pour estre portés et soutenus par le roy d'Espagne, le prince de Parme et le duc de Savoye ; qu'ils cognoissoient qu'à la vérité le roy favorisoit le roy de Navarre, et qu'à cet effet il luy avoit envoyé d'Espernon pour luy faire toucher, par prest ou autrement, la somme de deux cent mille

[1] Déposition du sieur Devillefallier sur les projets de la ligue. Biblioth. du Roi, MSS de Béthune, nº 8756, fol. 69.

escus, pour faire sous main la guerre aux catholiques, mais qu'il y avoit déjà un bon nombre d'hommes secrètement pratiqués dans Paris, qui avoient tous juré de mourir plustost que de l'endurer; ce qui leur seroit facile, car ils n'avoient à faire qu'à rompre et ruiner les forces que le roy avoit dans Paris, qui estoient foibles et en petit nombre, à sçavoir deux ou trois cents de ses gardes qu'on mettoit au Louvre, le prévost de l'hostel et ses archers, et le prévost Hardy, qui estoient toutes les forces dont le roy se pouvoit aider dans Paris [1]. »

La mission donnée à Nicolas Poulain par les sociétés secrètes de la ligue fut d'acheter des armes, car « le roy avoit faict desfense à tout quincaillier et armurier de Paris de vendre aucune arme ou cuirasse sans sçavoir à qui, et me donnèrent un prétexte pour acheter lesdictes armes, à sçavoir de dire, au cas que je vinsse à estre descouvert, que c'estoit pour aller en une commission secrète, en une maison forte, où il estoit besoin de mener quantité d'hommes; et me donnèrent des mémoires où eux-mêmes sçavoient qu'il y avoit des armes et gens atitrés par eux qui faisoient semblant de les vendre secrètement. Et toutefois je faisois le prix desdites armes sans dispute, et les fesois payer sous main par un autre, et les faisois porter la nuict en certaines maisons, qui étoient l'hostel de Guise, du Clerc, Compan, commissaire Debart, Rolland, Crucé, et autres lieux, en tous les quartiers de la ville. Et en fut par moi acheté en six mois pour six mille escus, suivant l'arrest qu'ils en avoient faict. Et comme je m'enquérois un jour dudict Leclerc, qui bailloit l'argent pour payer lesdictes armes, il me respondit que c'estoient tous gens de bien qui ne se vouloient desclarer qu'au besoin, crainte d'estre descouverts; et toutefois il m'en nomma plusieurs, entre autres un seigneur de Paris, duquel je tairai le nom, qui avoit baillé des premiers dix mille livres, avec d'autres encore qu'il ne voulut desclarer [2]. » On se préparait donc à combattre, à attaquer de front l'autorité du roi dans le sein de sa bonne ville; la multitude était impatiente; « elle murmuroit fort, tant qu'il fallut aller par les quartiers leur remontrer qu'ils eussent patience, autrement qu'ils se perdroient tous; que les chefs n'estoient encore prests, et que ceste entreprise estoit de grande conséquence; nonobstant lesquelles raisons, desquelles ils ne se payoient

[1] Le procès-verbal du nommé Nicolas Poulain, lieutenant de la prévosté de l'Isle-de-France, etc.

[2] *Ibid.*, B, 38 [6].

guère, ils disoient qu'ils craignoient d'estre descouvert si on ne se hastoit, et que le roy les feroit tous pendre (ce qu'ils m'ont dict à moi-mesme), car il s'entendoit avec les huguenots; et là-dessus bastissoient eux-mesmes des entreprises pour commencer le jeu de se défaire du roy, sans parler ni à princes, ni à chef, ni à conseil qu'eux-mesmes : les uns disoient qu'il se falloit jeter sur lui et le tuer; les autres disoient que non, et qu'il le falloit seulement prendre et le mettre en un monastère. De faict, ils furent un jour, qui ne se peut coter, en délibération de le surprendre en la rue Sainct-Antoine, revenant du bois de Vincennes, et n'avoit lors avec lui que deux hommes de cheval et quatre laquais, proposèrent de tuer son cocher et quelques autres autour de lui, et incontinent devoient crier au roy : « Sire, ce sont les huguenots qui vous veulent prendre. » A laquelle parole il seroit tellement effrayé qu'il sortiroit de son carrosse, et lors ils s'en saisiroient et le conduiroient où bon leur sembleroit; que s'il ne vouloit sortir ils l'en tireroient de force et le mèneroient en l'église Sainct-Antoine, en une petite tour qui est fort près du clocher, en attendant que le commun peuple s'assemblast pour y venir [1]. »

Ces projets populaires à Paris peignent exactement l'état des esprits et l'énergie toute multitude de la ligue. Mais la grande et belle cité ne pouvait agir seule; elle sentait que ses forces, quelque puissantes, quelque vivaces qu'elles pussent être, n'étaient pas capables de résister aux troupes royales, aux Suisses, lansquenets, reîtres réunis. Aussi son premier soin avait-il été d'appeler à son aide les autres villes de France, et partout ses propositions avaient été accueillies avec enthousiasme. L'union de Paris députa des agents secrets qui avaient des relations dans les provinces, afin de les faire prononcer pour la ligue. Quand le mouvement éclaterait à Paris, il devait se manifester en même temps dans toutes les villes dévouées à la sainte union. « Aux pays de Guyenne, dit un rapport secret, les ligues font état d'avoir Bordeaux, Agen et Blaye; au pays de Poitou le seul Brouage. Pour la Bretagne, ils peuvent avoir bonne part à Nantes; en Picardie ils pratiquent Péronne; en Bourgogne, Auxerre, Dijon, Mâcon; ils pensent avoir Orléans par M. d'Entragues [2]. »

[1] Procès-verbal du nommé Nicolas Poulain, lieutenant de la prévosté de l'Isle-de-France, etc.

[2] Déposition de M. de Villefallier sur les troubles qui se préparaient dans le royaume. Biblioth. du Roi, MSS de Béthune, vol. cot. 8920, fol. 51.

Marseille tentait aussi sa révolution catholique : « Le mardi 9e du mois d'avril 1585, la nuit, Daries, second consul, et le capitaine Boniface, font prendre les armes au peuple, vont premièrement à la maison du sieur Boniface, général des finances, frère du capitaine, heurtent à la porte, disant qu'ils avoient un paquet de lettres de monseigneur le grand prieur à lui remettre. Ledict sieur Boniface descend à la porte, sa femme portant la chandelle après luy. Ledict général des finances prit le paquet, et le consul Daries lui dict d'en exécuter le contenu. C'estoit le mot du guet donné aux meurtriers qui l'accompagnoient ; car promptement ils se jetèrent sur lui et le tuèrent à coups d'espée et de dague. » Aussitôt ils vont fouiller dans toutes les maisons des huguenots et en conduisent bon nombre prisonniers à la tour Saint-Jean ; plusieurs même furent massacrés ; ils s'emparèrent du fort Notre-Dame de la Garde qui domine la ville, et ils écrivirent au sieur de Vins, un des chefs des ligueurs en Provence, pour qu'il vînt avec des forces leur prêter secours : « Mais Dieu suscita le sieur Bouquier, qui est un personnage vénérable et de grande auctorité sur la ville, de manière qu'il faict les consuls tels qu'il lui plaist, et faict ployer tout le monde à ce qu'il veut. » Le sieur Bouquier entre en négociation avec les conjurés, et pendant ce temps il fait avertir le grand prieur, qui se trouvait à Aix, lequel arriva avec deux cents chevaux. Les prisonniers furent mis en liberté ; on commença le procès au consul Daries et au capitaine Boniface, « lesquels estant convaincus de trahison, furent condamnés à mort et exécutés le lendemain. Fut faicte une procession en la ville le jour de dimanche ensuivant, et le peuple crioit de tous costés : *Vive le roy! vive la France*[1] ! »

Ce mouvement de la ligue échouait à Marseille, mais il avait des résultats décisifs à Lyon, à Toulouse, à Rouen, cités en parfaite intelligence avec l'union. Les agents annonçaient la force des confréries de Paris et leurs projets, qui se déploieraient dans cette année. Bien avant la grande journée des barricades, cette idée d'une attaque bourgeoise et formidable contre la couronne était passée dans les masses, « on devoit alors s'assurer de l'arsenal par le moyen d'un fondeur qui étoit dedans. Pour le grand et petit Chastelet qui leur es-

[1] « Histoire véritable de la prise de Marseille par ceux de la ligue, et la reprise par les bons serviteurs du roy, confirmé par les lettres de sa majesté au sieur du Lude. » 1585.

toient nécessaires, ils les devoient surprendre par des commissaires et sergens qui feindroient y mener de nuict des prisonniers. Quant au Palais, ils trouvoient aisé de le prendre à l'ouverture d'iceluy; le Temple et l'hostel de ville de mesme façon. Mais quant au Louvre, qu'ils trouvoient un peu plus malaisé, ils le devoient assiéger et bloquer par les avenues des rues, puis défaire les gardes du roy ou les affamer, afin de se saisir de sa majesté et de ceux qui seroient dedans le Louvre. Sur quoi il leur fut remonstrés qu'il y avoit dans la ville une grande quantité de voleurs et gens mécaniques, qui passoient le nombre de six, voire de sept mille, qui n'estoient advertis de l'entreprise, lesquels il seroit malaisé de retenir, s'estant une fois mis à piller; que leur bande feroit une pelote de neige qui grossiroit toujours et apporteroit enfin ruine et confusion totale à l'entreprise et aux entrepreneurs. Sur cet advis, qui sembla considérable et très-pertinent, fut proposée l'invention des barricades, suivies et approuvées, finalement conclues; à sçavoir que joignant chascune chaisne, il seroit mis des tonneaux pleins de terre pour empescher le passage, et que sitost que le mot seroit donné, nul ne pourroit passer par les rues que ceux qui auroient le mot et la marque pour y passer, et que chascun en son quartier feroit la barricade suivant les mémoires qu'on leur envoyeroit. Seulement quatre mille hommes passeroient par lesdites barricades, tant pour aller au Louvre rompre les gardes du roy, qu'ès autres lieux où il y auroit des forces pour sa majesté, par le moyen desquelles barricades ils empescheroient aussi que la noblesse, qui estoit logée en divers quartiers, ne lui pourroit donner secours; on devoit couper la gorge à tous les politiques qui tenoient le parti du roy, spécialement aux suspects de la religion. Cela faict, on devoit crier par les rues : *Vive la messe!* et ce afin d'inviter tous les bons catholiques à prendre les armes; aussi qu'au même jour toutes les villes du parti seroient adverties de faire le semblable; qu'aussitost qu'ils se seroient rendus maistre du roy et du Louvre, ils tueroient son conseil et lui en donneroient un autre à leur dévotion, sauvant sa personne, à la charge qu'il ne se mêleroit d'aucunes affaires [1]. »

Tels étaient dès les années 1585, 1586, les projets de la bonne

[1] Procès-verbal du nommé Nicolas Poulain, lieutenant en la prévosté de l'Isle-de-France, etc.

bourgeoisie de Paris pour le triomphe de la benoîte foi catholique ; on songeait à annuler un prince qui restait en négociation avec les huguenots. Les bourgeois et échevins n'ignoraient pas que le duc d'Épernon ne cessait d'être en rapport avec le roi de Navarre, ce Béarnais insolent, et ces pourceaux de politiques qui ménageaient les calvinistes et parlaient encore de faire paix avec eux ! Paris et la plupart des villes municipales de France voyaient leur liberté et leur religion dans la ligue ; c'était une guerre de bourgeois à gentilhomme ; de l'unité catholique contre le morcellement féodal ; de la cité contre le castel ; et cette bonne famille de Guise n'était-elle pas toute prête comme l'expression d'une royauté bourgeoise et dévote ! Quoi de plus populaire à Paris que Mme de Montpensier quand elle s'arrêtait avec les maîtres des halles et des métiers, quand elle leur serrait les mains ou leur donnait à baiser ses deux joues, quand surtout elle leur disait ses haines contre Henri de Valois, roi des mignons, langue de vipère qui déchirait les dames de la cour, ses proches parentes, par des contes de licence et des vanteries de couchette ! Que pouvait reprocher la multitude au duc de Guise ? un peu de lenteur [1]. Pourquoi ne point éclater quand on avait tant de forces en main, quand la bonne bourgeoisie, les villes municipales portaient appui ? C'est que Henri de Guise, homme prudent et de bon conseil, ne voulait pas faussement s'engager ; il attendait les secours d'Espagne ; il savait bien que les confréries n'étaient pas en mesure de lutter seules contre la chevalerie béarnaise, les reîtres, les arquebusiers du Midi ; il attendait donc l'Espagnol ; il avait confiance en ses promesses : comment resteraient-elles longtemps à s'accomplir ?

L'organisation matérielle de Paris n'éprouvait aucune altération ; les registres de l'hôtel de Grève sont remplis d'ordonnances du roi pour la sûreté de la pieuse et belle cité, soit pour la garde des portes, leur fermeture et les murailles, soit pour les levées et discipline des milices bourgeoises, soit pour la police des hommes inconnus et mau-

[1] « Les chefs de la sainte union reconnaissaient bien M. de Guise pour vaillant et courageux ; mais il leur semblait aussi, pesant, grossier, et *sentant son Allemand*. Cependant, en faveur des services rendus à la religion catholique par son père le duc de Guise, et à cause des grâces de sa personne, on députa vers lui quelques ligueurs, pour lui faire connaître la volonté des bons catholiques de Paris. Le duc leur ayant fait l'accueil le plus bienveillant, en parla aussitôt à messieurs ses frères, et surtout à M. le cardinal de Bourbon. » MSS de M. Lezeau, conseiller d'État. (Biblioth. Sainte-Geneviève.)

vais visages dans les hôtelleries : « Prévost et eschevins, visitez ceux qui entrent dans nostre bonne ville ou en sortent ; saisissez-vous de leurs armes ; et venez-moi instruire personnellement de tout ce que vous saurez [1]. » Le pauvre roi voulait encore retenir l'autorité municipale et catholique ; elle passait en d'autres mains.

[1] Avril, mai, juin 1585, vol. Colbert, 252. — Extrait des registres de l'hôtel de ville de Paris, in-fol. V.

CHAPITRE LXV.

UNION DU ROI AVEC LA LIGUE.

Le roi hésite entre la ligue et les huguenots. — Union avec les catholiques. — Conférence d'Épernay. — Traité de Nemours. — Révocation de la pacification. — Mesures de guerre.

1585—1586.

L'attitude toute militaire et si active de la sainte ligue, l'union intime des villes, l'ardeur des populations catholiques, imposaient au roi la nécessité de prendre un parti; il avait vainement tenté de résister avec des forces indépendantes, avec ses braves soldats suisses, ses maréchaux dévoués; cette position du milieu n'était pas tenable; huguenots et ligueurs allaient en venir aux mains sans lui; le pouvoir lui échappait s'il n'arborait hautement une couleur. Si l'on en excepte d'Épernon qui avait quelque penchant pour le roi de Navarre, tout ce qui composait le parti du roi était catholique; c'était donc vers la ligue qu'il fallait se tourner. Cette résolution coûtait à Henri III. Il avait fait tous ses efforts pour détacher quelques unités de la ligue et les attirer à son propre parti; après les édits sévères qui défendaient toute assemblée secrète[1], on avait essayé les brochures et la presse. Les politiques avaient publié des pamphlets contre l'esprit d'association : ils disaient dans leur langage parlementaire : Nous trouvons en toute façon l'association et la ligue (prétendue sous voile de saincte protection de cet

[1] « Nostre amé et féal, nous vous envoyons la copie des lettres patentes que nous avons faict despescher pour empescher les levées de gens de guerre que nous avons entendu se faire en plusieurs endroits; employez vostre pouvoir pour exécuter en diligence ce qui vous est commandé. » (Édict du roy sur la desfense des armes qu'il faict contre ceux qui sont ligués en son royaulme.)

Estat, repos public, conservation de la chose publique) suspect de capitation et circonvention du roy, confusion de son Estat, changement de règne, mutation et introduction de nouveaux princes du sang estrangers à la couronne, servitude de la noblesse, oppression universelle de l'Église, du pauvre peuple, troubles, séditions, guerres plus que civiles et cruautés plus horribles qu'elles ne furent oncques.» Les politiques faisaient ensuite protestation de leur foi entière et inviolable à Dieu, à la sainte église catholique, apostolique et romaine, à l'autorité des saints conciles et décrets de notre saint père le pape. Ce qui devait maintenir la tranquillité de l'Église, ce qui devait redonner le sang et la vie au pauvre peuple, ce qui devait mettre le roi et le royaume en son premier lustre c'était la paix, la bride et continence de tous les sujets du roi en une égale, aimable et pacifique conversation, c'était de réformer les débauches et dépravations publiques, c'était d'avoir pitié de la misère extrême en laquelle languit le pauvre peuple. « Or nous voyons tout le contraire, nous voyons le père jurer en la mort du fils, nous voyons spolier l'Église, dépeupler les provinces; nous protestons de ne nous approcher ni souiller en rien d'une si pernicieuse et sanglante société, violation de paix, conflagration de la patrie et perdition de ce royaume [1]. »

Des pamphlets exprimaient le repentir d'un gentilhomme. « Son réadvis et abjuration de la ligue et les causes pour lesquelles il y a renoncé et s'en est desparti [2] : J'ai particulièrement recognu, disoit-il, que ceste ligue est une vraie loi nouvellement introduite dans le royaume, directement contraire aux priviléges de la couronne ; j'ai aperçu que ladicte ligue renversoit de fond en comble ladicte couronne et y étoit opposée par toute sa disposition et substance ; je propose à tous amateurs du bien public et particulier de rejeter ladicte conjuration ; je jure et promets de détester ladicte ligue et de n'approuver jamais autres conseils que ceux qui seront conformes à la volonté de Dieu, conservation de l'Estat et couronne de France [3]. »

[1] « Protestation des catholiques qui n'ont voulu signer la ligue. » 1585.

[2] Voyez aussi ce pamphlet : « Le véritable sur la saincte ligue avec cette épigraphe : Il n'y a au royaulme jamais de société féable. » Ainsi disait en Homère Ulysse :

Celui qui veut commander comme un dieu
Ne doit souffrir compagnon en son lieu.

[3] « Réadvis et abjuration d'un gentilhomme de la ligue, contenant les causes pour lesquelles il a renoncé à ladicte ligue et s'en est desparti. » Paris, 1585.

Il y avait sans doute beaucoup de bonne volonté dans le parti du roi, qui rédigeait ces écrits : il tendait à la paix et à relever l'autorité royale ; c'était en vain ; il n'aboutissait à aucun résultat. Plus que jamais la ligue était forte et puissante ; elle commandait dans les villes qui s'armaient pour défendre le catholicisme.

Dans cette situation, ce fut le roi qui alla au-devant de la ligue pour la subir dans toutes ses conditions, et non la ligue qui vint au roi. La position était toute différente : la reine Catherine, avec l'esprit négociateur qui la caractérisait, voulut atténuer quelques-unes des tristes conséquences de cette ratification forcée. C'étaient à elle que s'étaient adressés les ligueurs dans une requête au roi, où ils faisaient connaître leurs intentions. « Le cardinal de Bourbon et les princes et seigneurs qui l'assistent, vos très-humbles, très-obéissans serviteurs et subjects recognoissant qu'ils sont naturellement obligés de rendre à vostre majesté tout honneur, respect et très-humble service comme à leur roy et prince souverain. Jurent et protestent aussi devant Dieu qu'ils n'ont jamais eu autre intention, et qu'ils continueront en ceste volonté toute leur vie. A quoi outre leur devoir ils sont beaucoup excités de ce qu'il plaist à vostre majesté déclarer le zèle qu'elle a d'establir le service de Dieu par tout son royaume. Ils vous supplient très-humblement prendre de bonne part s'ils vous resmontrent que pour jouir de ce bien qu'eux et les vrais catholiques d'iceluy royaume ont tant de fois désiré et recherché aux prix de leur sang et n'ont jamais pu obtenir, il n'est pas seulement requis de faire un esdict qui contienne que tous les subjects soient contraincts de faire profession de la religion catholique (tout autre exercice interdit) et lesdits hérétiques desclarés incapables de tenir offices, dignités et charges publiques ; mais est aussi nécessaire pour faire cognoistre qu'on veut venir aux effects et à l'observation, qu'il luy plaise, suivant le serment faict à son sacre et la supplication de tous ses subjects assemblés ès estats généraux tenus à Blois, jurer et protester en son parlement de Paris, après la lecture et publication de l'esdict, que c'est son intention de le faire perpétuellement et inviolablement garder ; et si aucune resvocation et desrogation estoit faite, elle ne veut qu'on y ait esgard comme à chose directement contraire au service de Dieu auquel elle se recognoist avoir le premier devoir, la principale et la plus grande obligation. Outre ce, demander à ceux de la nouvelle opinion les villes qu'ils tiennent, et les retirer avec la force

s'ils en font refus ; quitter aussi la protection de Genève ; c'est chose qui ne peut résider en une mesme volonté, d'extirper les hérésies et de conserver la source d'où elles proviennent ; et comme ce n'est pas l'esdict seul qui fait cesser le mal, sa majesté ordonnera que l'exécution s'en fera sans aucune remise et avec les forces que les catholiques ont en main, et faire en sorte que l'effect et observation s'en ensuive. Moyennant quoi, encore qu'en juste occasion ils pourroient demander quelques sûretés, de crainte que l'esdict n'estant exécuté ils ne soient exposés aux violences de leurs adversaires, néanmoins ils offrent se despartir de toutes autres sûretés que celles qui despendent de la grâce royale et de leur innocence [1]. » Les catholiques conservaient encore des formes de respect, mais au fond on apercevait bien que les conditions étaient impératives ; ils demandaient l'emploi immédiat de l'armée de la ligue, c'est-à-dire tous les moyens de rester en définitive maîtres de la royauté. Le cardinal de Bourbon, premier prince du sang, nominativement à la tête de la sainte union, se montrait dessiné dans les sentiments de la ligue ; on lui faisoit espérer la succession à la couronne. Comme on négociait à Rome l'excommunication du roi de Navarre, et que dans le droit public catholique toute excommunié ne pouvait offrir son front flétri à l'onction sainte, le cardinal de Bourbon devenait le plus proche héritier du trône : le cardinal déjà vieux, sans enfants, gardait le sceptre pour la grande maison de Lorraine ; on s'explique donc très-bien comment M. de Guise plaça si haut un Bourbon. Il ne renonçait pas aux droits antiques de la race carlovingienne, que les pamphlets rappelaient ; mais il s'élevait au trône tout simplement par un principe alors plus universellement admis, à savoir, qu'un hérétique ne pouvait succéder à la couronne de France. Deux grands droits étaient ainsi maintenus : l'hérédité de race et l'unité catholique.

La ligue avait son gouvernement tout établi ; ses relations politiques s'étendaient à toutes les institutions, à toutes les provinces. Le 19 mars 1585, les princes associés écrivirent aux cours souveraines du royaume,

[1] « Requeste au roy, et dernière résolution des princes, seigneurs gentilshommes, villes et communautés catholiques, présentées à la royne mère de sa majesté, le dimanche 9e juin 1585, pour montrer clairement que leur intention n'est autre que la promotion et advancement de la gloire, honneur de Dieu et extirpation des hérésies, sans rien attenter à l'estat ; comme faussement imposent les hérétiques malsentans de la foi et leurs partisans. »

prélats et personnes les plus considérables : « Messieurs, nous vous envoyons le double de la déclaration faite par Mgr le cardinal de Bourbon, par laquelle vous pourrez facilement connoître les raisons qui nous ont forcés de prendre les armes, ce que nous avons toujours tâché d'éviter, jusqu'à ce que nous ayons vu paroître le grand orage qui se prépare par les pratiques et levées des gens de guerre qui se font tant en ce royaume qu'en pays étranger, lesquelles ne tendent à autre but que au changement et ruyne de la religion catholique, si les bons et fidèles chrestiens et subjects du roy ne s'y opposent. Nous vous prions, messieurs, de nous assister de vos bons conseils et moyens, comme le devoir et la conscience vous y obligent ; à quoi nous assurant que vous vous conformerez, ne la ferons plus longue [1]. » Cette circulaire était également adressée aux échevins et prévôts de toutes les villes de France ; le conseil de la ligue voulait avoir leur avis, appeler leur concours et leur aide. L'adhésion qu'on sollicitait ne fut point difficile à obtenir, et bientôt une déclaration expliqua les causes qui avaient mu les seigneurs, villes et communautés du royaume de France, « à s'armer contre ceux qui veulent subvertir la religion de l'État [2]. » On voyait ainsi se développer un gouvernement avec ses desseins arrêtés, ses forces de guerre et son mouvement politique : le roi désirait sans doute traiter ; mais pouvait-on se fier à lui sans garantie ? Ne devait-on pas imposer de dures lois à un pouvoir qui échappait à toutes les promesses pour revenir à ses systèmes de tempéraments et de modération ?

Le conseil évrivait à M. de Nevers : « On nous a pensé esblouir de l'apparence d'un esdict pour la religion, sans effect, et nous arrêter sur les sûretés que nous demandions pour nos amis, lesquelles nous avons fort opiniâtrées tant pour leur respect que pour establir nostre religion. Nous nous sommes bien aperçus qu'on vouloit sur le particulier interprester en mauvaise part nos actions et les rendre odieuses ; encore que les volontés et de nous et de nos amis soient très-droites et innocentes. Enfin pour lever toute occasion et moyen de les calomnier, nous avons faict la response que nous vous envoyons, de laquelle ceux qui traitoient avec nous se sont trouvés si estonnés qu'ils sont demeurés sans réplique ; et sur ce poinct nous nous sommes despartis incontinent, avec ferme résolution d'avancer nos affaires et joindre nos

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8866, fol. 33.

[2] Bibl. du Roi, MSS Colbert, n° 5. — Fontanieu en a une copie originale, n° 360.

forces au plus tost, et d'exposer nos vies pour une si saincte entreprise, à laquelle ne doutant aucunement de l'entière affection que vous y avez vouée, nous ne vous dirons autre chose, sinon que c'est à ce coup que nous ferons preuve que nous sommes serviteurs de Dieu, zélés à l'avancement de sa gloire, et au bien et repos de la France. [1] »

Et il ajoutait, dans une autre dépêche, pour expliquer la persévérance des catholiques à se maintenir sous les armes : « N'est-ce pas chose certaine que M. d'Épernon, duquel la fortune, faute de bons fondemens, a besoin de forts et puissans appuis, fut trouver le roy de Navarre ? auquel outre-passant son pouvoir, il déclara de la part du roy que sa majesté le tenoit aujourd'huy pour son fils et héritier de cette couronne; chose si estrange à nos yeux, d'avoir dès à présent un successeur hérétique, qui publiquement s'est déclaré persécuteur de nostre religion, l'exercice de laquelle il a, sur peine de la vie, interdit ès pays de son obéissance. Ce que recognoissant ledict roy de Navarre, même cette succession ne luy estre légitime, et que du gré des François, sinon des desrogés de notre religion, il n'en prendra jamais possession; il a cherché à s'appuyer sur les moyens que luy préparoient les ducs de Joyeuse et d'Épernon par promesses qu'ils se sont faictes respectivement, à sçavoir : lesdicts ducs de l'establir roy, et luy de les conserver tels qu'ils sont. Et pour plus aisément y parvenir depuis ce temps-là, ces deux messieurs se sont tellement faict amplifier leur pouvoir d'admiral et de colonel, que comme roy même, l'un s'est attribué tout pouvoir sur la mer et l'autre sur la terre; car ledict duc d'Épernon non content des principales clefs de la France, a faict estendre son auctorité sur chascune des places frontières, rendant les gouvernans généraux des provinces et les capitaines particuliers desdictes places frontières sans aucuns pouvoirs, ne servant, comme l'on dict, que de zéro en chiffre. »

Les esprits étaient tellement agités, si fortement prononcés pour la ligue, que toute négociation devenait difficile. Il y avait de justes méfiances dans la pensée de ces ligueurs, effayés des constantes hésitations d'un pouvoir qui ne leur était pas dévoué. Partout les populations fermentaient; et la reine mère s'étant rendue en grande hâte au camp des confédérés, écrivait à son fils : « Monsieur mon fils, j'espère que mon nepveu le duc de Guise viendra lundy; je crois là

[1] « Despesche de M. le cardinal de Bourbon, » 2 mai 1585.

sçavoir leurs intentions : je désire vous faire entendre et représenter que du poinct de la religion ils sont tellement préoccupés qu'ils ne veulent rien négocier que par ce poinct-là ; je vous demande vostre intention à ce sujet. Eh ! vous dirai-je, monsieur mon fils, que je me suis bien portée ceste nuict ? Grace au ciel, je me suis ung peu levée pour faire faire mon lict : la douleur que j'avois hier au costé est un peu calmée ; et ay douleur à ung pied, et l'autre est si foible que je ne me pourrois soutenir ; aussi ne me tiendrois guère debout. M. de Mayenne a fort bonne volonté pour nous. Monsieur mon fils, le sieur de Chartellie m'a dict que sans M. de Guise, M. de Mayenne alloit venir me trouver, et m'a dict aussi que son arquebuse est pleine de bonne volonté pour ce pays. Vostre très-obligée mère,

» CATHERINE[1]. »

Cette femme souffrante, active dans ses vieux jours comme au temps des fêtes et des palais de Henri II, s'adressait à tous les ligueurs modérés, au duc de Nevers comme au duc de Mayenne, qui représentaient alors la partie négociatrice de l'union. Elle obtint la paix après des sueurs infinies, des souffrances et des humiliations de toute espèce : les conditions étaient dures, car les catholiques voulaient en finir avec des craintes et des hésitations sans cesse renouvelées. Dans les conférences de Nemours on arrrêta : « Qu'il seroit faict un édict perpétuel et irrévocable par lequel tout l'exercice du calvinisme sera défendu, et déclaré qu'il n'y aura dorénavant en ce royaume autre exercice de religion que de la catholique, apostolique et romaine ; tous les subjects du roy seront tenus vivre selon ladicte religion ou bien à vuider le royaume ; les hérétiques, de quelle qualité qu'ils soient, seront déclarés incapables de tenir bénéfices, charges publiques, offices, estats et dignités. Et sera déclaré que les villes données en garde à ceux de la religion pour leur sûreté, seront incontinent mises en liberté. Sa majesté approuvera toutes les pratiques et levées de gens de guerre, rançonnemens, actes d'hostilité, et généralement tout ce qui a esté faict par les princes, officiers de la couronne, prélats, seigneurs, villes et communautés ; le tout pour la manutention et conservation de la religion catholique, apostolique et romaine. Les gouverneurs généraux ou particuliers qui ont suivi le parti desdicts princes, et généralement tous autres officiers seront

[1] Bibl. du Roi, MSS de Béthune, vol. cot. 8874, fol. 34.

maintenus en leur commandemens, charges, estats et offices. On donnera la ville de Soissons pour sûreté à M. le cardinal de Bourbon avec soixante et dix hommes de cheval et trente arquebusiers; à M. de Mercœur, Dinant et Le Conquest; à M. de Guise, Verdun, Toul, Saint-Dizier et Chaslons; à M. de Mayenne, le chasteau de Dijon et la ville et le chasteau de Beaune; M. d'Aumale, M. d'Elbeuf seront également pouvus de garde et ville de sûreté. Pour le regard des étrangers, sa majesté entend que les lansquenets soient dès à présent envoyés à la frontière pour estre licenciés et mis hors du royaume, et que les reistres aussi iront à la frontière où le roy advisera pour s'en servir à l'encontre des forces étrangères de ceux de la religion prétendue réformée; les prisonniers de part et d'autre seront remis en liberté sans payer aucune rançon [1]. » Cette convention, scellée à Nemours, et dont l'original existe encore, était revêtue des signatures suivantes: Catherine; Charles, cardinal de Bourbon; Louis, cardinal de Guise; Henri de Lorraine; Charles de Lorraine; elle était complète sous tous les points de vue, car elle faisait passer le gouvernement de l'État, la disposition des forces publiques dans les mains de la ligue.

Henri III subissait le joug tout populaire de la grande association; il se hâta d'exécuter le premier et le plus solennel engagement qu'il avait signé, et après avoir livré les villes de garantie aux chefs du gouvernement catholique, un édit porta: « Qu'en cestuy notre royaume, pays, terres, et seigneuries de nostre obéissance, il ne se fera plus dorénavant aucun exercice de la nouvelle religion prétendue réformée, mais seulement celuy de nostre religion catholique, apostolique et romaine, nonobstant la permission qui estoit donnée de ce faire par nos édicts de pacification précédens, laquelle nous avons révoquée et révoquons, et ce sur cette peine de confiscation de corps et de bien; tous les ministres d'icelle religion auront à vuider le royaume; et tous nos subjects seront tenus de vivre selon ladicte religion catholique, apostolique et romaine, et ceux qui sont de ladicte nouvelle religion s'en despartiront; tous nos subjects hérétiques sont incapables de tenir et exercer aucune charge publique; toutes les chambres mi-parties, tri-parties, establies en nos cours de parlement sont révoquées; toutes les villes données en garde à ceux de la religion pour sûreté, seront

[1] Articles accordés à Nemours, au nom du roi, par la reine sa mère, avec les princes et seigneurs de la ligue, en présence du duc de Lorraine, 7 juillet 1585.

par eux délaissées ; recognoissons tout ce qui a esté faict par les princes, officiers de la ligue, prélats, seigneurs, tout ce qu'ils ont géré et négocié pour raison que ç'a esté pour le zèle et affection qu'ils ont eu à la manutention et conservation de ladicte religion catholique, apostolique et romaine[1]. » Le roi entrait dans la plénitude des voies de la sainte union. Plus de concessions aux huguenots ; il épousait les intérêts exclusifs de la foi romaine ; il déclarait la guerre à l'hérésie.

C'est à contre cœur que Henri III se dessinait aussi fortement ; la nécessité seule l'avait poussé à se jeter dans la ligue ; les parlementaires le savaient bien, et Pasquier écrivait à M. de Sainte-Marthe : « Le roy est venu en personne le 18e juillet pour faire publier l'édict au parlement. Le bruit est que s'y acheminant il a dict à M. le cardinal de Bourbon qu'il avoit faict deux édicts de pacification entre ses subjects ; l'un en l'an 1577 contre sa conscience, par lequel il avoit toléré l'exercice de la nouvelle religion, mais toutefois à lui très-agréable, car il avoit pourchassé le repos général de toute la France ; que présentement il en alloit faire publier un autre selon sa conscience auquel il ne prenoit aucun plaisir, comme prévoyant qu'il apporteroit la ruine de son Estat[2]. » Il s'agissait dans cette séance de vérifier l'édit de réaction catholique qui trouva félicitations nombreuses en parlement ; l'esprit de la population parisienne dominait les grands corps de magistrature[3].

Pour arriver à une guerre décidée, à une prise d'armes générale qui pût en finir avec les huguenots, il fallait de l'argent, et Henri III

[1] Lettres patentes du roi Henri III, de révocation des édits de pacification (juillet 1585). — Fontanon, Collect. d'ordonnances, tome II.

[2] Est. Pasquier, liv. XI, lettre 10.

[3] En exécution de son édit, Henri III avait écrit aux échevins de Paris : « Très-chers et bien amés, nous voulons et vous mandons que, suivant nostre dernier édict du mois de juillet dernier pour l'exercice de la nouvelle religion, vous faictes le serment d'iceluy garder et observer; et sera ledict acte dudict serment en la forme et ainsi qu'il s'ensuit : « Aujourd'huy.... jour de.... 1585, les prévost des marchands, eschevins et conseillers de la ville de Paris, assemblés en l'hostel commun d'icelle, ont, suivant le commandement et intention du roy, juré l'observation de l'édict faict par sa majesté au mois de juillet dernier pour la révocation de l'exercice de nouvelle religion. » Et sera le présent acte inséré dans les registres du greffe dudict hostel de ville, suivant ledict édict ; car tel est nostre plaisir. Donné à Paris, le 23e septembre 1585. » Suivant lesquelles lettres mesdicts sieurs les prévost des marchands, eschevins et conseillers de ladicte ville cy-dessus nommés ont faict et presté ledict serment requis par lesdictes lettres, en la forme voulue et portée cy-dessus. » Reg. de l'hôtel de ville, tome XI, page 623.

multipliait les expédients. Comme les hostilités qui allaient éclater étaient toutes dans les intérêts de la ligue, il réunit au Louvre le premier président du parlement, le prévôt des marchands, le doyen de l'église cathédrale et le cardinal de Guise, et d'un air moqueur il leur dit : « Je me resjouis bien fort d'avoir enfin embrassé les bons et excellens conseils qui m'ont esté donnés; c'est à vos prières et doléances que j'ay révoqué et annulé le dernier esdict de pacification octroyé aux huguenots. C'est avec peine que j'ay pris ce party, non que je ne sois grand zélateur des intérests de nostre religion catholique, mais l'expérience des temps derniers passés me faisoit voir dans l'exécution de ce dessein de bien grandes difficultés. Maintenant que cela a esté octroyé, il faut que tous les gens de bien et affectionnés à mon service et à celuy de la religion me prestent leurs secours pour terminer ceste guerre. Il me faudra trois armées dont l'une ne me quittera pas ; une autre combattra les huguenots dans la Guyenne, et la tierce ira aux frontières empescher l'arrivée des lansquenets et reistres. Suivant la mienne intention, je n'aurois révocqué le dernier esdict de la paix ; nous allons avoir toute une troupe d'hérétiques sur les bras ; il faut promptement y pourvoir, car on viendroit, comme chascun sçait et l'a desjà vu, brusler et saccager vos moulins et maisons. Je fais la guerre contre mon advis : vous m'y avez forcé ; il faut donc que vous m'aidiez à la faire vitement et fortement, m'octroyant les munitions et autres choses requises ; après quoy je ne m'espargnerai nullement. » Il s'adressa ensuite à M. de Harlay, alors premier président au parlement : « Vous avez esté fort zélés et desvoués, monsieur le premier président, ainsi que vos collègues, à la révocation de mon dernier esdict, et je vous en complimente bien fort ; il faut cependant que vous sçachiez qu'on ne faict pas la guerre sans deniers, et tant que celle-ci durera vous aurez bien tort de me rompre la teste de la suppression de vos gages. M. le prévost, adjouta-t-il en s'adressant au prévost des marchands, faictes incontinent de mesme assembler les bourgeois et habitans de ma bonne ville [1] ; ils ont manifesté grande joye de la révocation de mon esdict, et ils ne seront pas faschés de me fournir deux cent mille escus d'or ; car, tout compte faict, cette guerre coustera quatre cent mille escus par mois. Mon cousin, dit-il au cardinal de Guise, vous voyez ; je puise au fond des bourses ;

[1] Harangue du roy faicte à messieurs de Paris le 11e d'aoust 1585. (Brochure.)

je réunis et mets ensemble autant de deniers que faire je puis ; maintenant le clergé fera le reste : dictes-luy que la guerre qui va estre mise en train est une guerre saincte pour nostre religion ; je crois en conscience devoir me servir des revenus de l'Église ; c'est pour l'Église que nous prenons les armes ; c'est le clergé qui m'a forcé à m'armer, c'est le clergé qui doit me soutenir. » Chacun se récria sur les paroles doucereuses de sa majesté, qui demandait en définitive tant de fortes sommes d'argent ; on éleva la voix pour faire des remontrances ; le pauvre peuple, le clergé étaient épuisés et à court : « Vous avez demandé vous-mesme à guerroyer, s'écrioit Henri III[1]; vous m'avez forcé à desgainer l'épée ; il valoit bien mieux la conservation de mes esdicts que vos idées remuantes, que vos décisions de guerre au fond de la boutique ou du chœur ; j'appréhende fort que pour vouloir destruire le presche, nous ne mettions la messe en grand danger. Au reste, maintenant voyons les effects ; il n'est plus question de paroles. »

Henri III révélait naïvement ses affections et ses antipathies ; il avait été contraint dans tout ce qu'il avait signé à Nemours, et il disait maladroitement ses dépits à ceux qui se méfiaient de lui. L'argent ne lui manqua pas ; le clergé fit don du capital de cinquante mille livres de rente sur son temporel ; les villes s'imposèrent ; tout retentit de la bataille et tuerie des hérétiques : « Il ne faut plus parler de paix avec les huguenots, écrit Pasquier, pour qui ne veut estre desclaré crimineux de lèse-majesté divine et humaine. C'est le lieu commun de nos prédicateurs en leurs chaires. On joue maintenant à pis faire.

[1] J'ai trouvé dans les archives de Simancas, B, 57[137] (1586), le sonnet suivant, qui exprime la situation :

Le roy.	Je désire la paix, et la guerre je jure ;
Le duc de Guise.	Mais si la paix se fait, mon espoir n'est plus rien,
M. de Mayenne.	Par la guerre nous vient le cresdit et le bien.
Le cardinal de Guise.	Le temps s'offre pour nous avec la couverture.
Le roy de Navarre.	Qui comptera sans moi pendant que je l'endure,
	Comptera par deux fois je m'en assure bien ;
Le card. de Bourbon.	Chacun peut bien compter ce qu'il pense estre sien.
La royne mère.	La dispute ne vaut pendant que mon fils dure.
Le pape.	Poursuivons néanmoins la ligue et ses projets.
L'empereur.	Le roy donc perdra la France et ses sujets?
Le roi d'Espagne.	Si la France se perd je l'aurai tost trouvée.
La France.	Tout beau, il ne faut pas tant de chiens pour un os,
	Et ceux-là ont bien mal ma puissance esprouvée,
	Qui pour l'ambition me troublent le repos.

Mais voyez, je vous prie, comme Dieu se mocque de nous. Le roy avoit faict ceste année en un mesme temps six armées pour terrasser inopinément tout d'un coup toute la puissanse huguenote. M. de Guise commandoit en l'une sur les frontières de Champagne pour fermer le passage au secours estranger ; M. de Mayenne à une autre en la Guyenne, qu'il devoit joindre à celle du mareschal de Matignon ; le mareschal de Biron en Poictou ; le sieur de Joyeuse en Auvergne ; le sieur de La Valette en Dauphiné. Il n'y avoit sage mondain qui ne jugeast que les huguenots de ceste facon investis à l'impourvu seroient desconfits sans espérance de ressource. Toutefois nous en avons rapporté autre fruict que la prise de quelques bicocques, lesquelles auparavant à peine cognoissions-nous de leur nom, et maintenant ne se rendent recommandables que par leur ruine. Ceux qui aujourd'huy conduisent le party huguenot ont pris tout autre conseil que le feu admiral de Chastillon, lequel pendant nos premiers et seconds troubles estoit environné d'armées sur les champs pour jouer à quitte ou double ; et en délibération de hasarder la décision de sa querelle au péril d'une journée. Ceux-ci, par un nouvel advis, ont pensé que pour ceste première desmarche il leur estoit plus expédient de parer aux coups et se tenir clos et couverts dedans leurs villes qu'ils sçavent fort bien fortifier. Ce faisant, sont autant de siéges et par mesme moyen d'amusoirs. La guerre se conduisant de ceste façon, je ne vois point que nous ayons si promptement fin du huguenot comme la ligue se promettoit. Pour le deffroy de toutes ces armées, outre ce que l'on a faict revivre tous les estats supprimés, le roy a voulu d'abondant rendre par nouvel esdict héréditaires tous les offices qui n'estoient de judicature. Et sans faire mention des autres esdits, il a vendu par permission de Rome cinquante mille escus de rentes du temporel de l'Église. Médecine que quelques-uns n'estiment pas de moins dangereux effect que la maladie qu'on veut guérir [1]. »

Le bon Pasquier déplorait la situation nouvelle et dépendante que la ligue imposait au tiers parti par la guerre ; ce parti cessait d'être une force libre et agissant d'elle-même. Le traité de Nemours consommait la fusion des royalistes et des ligueurs aux conditions imposées par la sainte union catholique. Les royalistes n'étaient plus que les auxiliaires d'un mouvement qui les dépassait.

[1] Est. Pasquier, livre XI, lettre 13.

CHAPITRE LXVI.

ACTION SECRÈTE DE LA LIGUE.

Correspondance du duc de Guise, sous le nom de *Mucius*, avec l'ambassadeur d'Espagne. — Lettre contre la paix. — Demandes d'argent. — Sollicitations auprès de Montmorency. — Sur les opérations militaires. — Sur la Flandre. — Contre la reine mère. — Sur les villes liguées.

1585-1586

Les opérations militaires de la ligue se développaient lentement ; les résultats n'étaient pas en rapport avec les forces alors sur pied ; il n'y avait pas complète harmonie dans les armées confédérées. Le duc de Guise avait les yeux fixés sur l'Espagne ; depuis la signature du traité de Joinville, la ligue avait pris des engagements positifs avec Philippe II ; et c'est alors que commença cette correspondance mystérieuse, où le chef de la maison de Lorraine, sous le nom de *Mucius*, tenait l'ambassadeur espagnol au courant de tous les accidents politiques, de toutes les craintes de l'union [1]. Cet ambassadeur à Paris était Bernardino de Mendoça, qui avait remplacé Juan-Baptista Taxis, chargé par le roi catholique de diverses négociations secrètes. Dans cette correspondance, qui se continua jusqu'à la catastrophe de Blois, le duc de Guise fait preuve d'une activité surprenante. Les secours promis par l'Espagne se faisaient souvent attendre, et pour la réussite de l'entreprise, la promptitude était bien nécessaire : ne fal-

[1] Cette correspondance si curieuse forme trois paquets dans les archives de Simancas ; quelques-unes des dépêches sont en chiffres, mais traduites par un secrétaire, lettre par lettre. Sur plusieurs de ces dépêches sont des annotations de la main de Philippe II.

lait-il pas seconder les bonnes intentions de Marguerite de Navarre, tout entière dans le mouvement de la ligue[1] ? Le duc de Guise cherche surtout à détourner la possibilité d'une paix ; toutes ses négociations tendent à éviter ce résultat. Bernardino avait eu une audience de Henri III, dans laquelle le roi de France manifesta ses craintes sur l'issue de la lutte qui allait s'engager, tout en adoptant les principes de la ligue et subissant sa volonté. Le 25 août 1585, le duc de Guise écrivait à l'ambassadeur : « J'ay entendu le discours de vostre audience, et si vous n'en pourchassez chaudement les effects, je crains fort que tout ira en fumée ; je le laisse à vostre discrétion comme très-sage et advisé que vous estes ; vous souvenant que, si l'on vous parle d'une paix générale en ce royaume pour faciliter ladicte entreprise, remonstrer qu'elle n'est nullement nécessaire ; au contraire, durant la guerre ils ne peuvent tirer secours des hérétiques de deçà. J'ay envie d'envoyer vers le roy vostre maistre pour luy rendre compte de toutes nos affaires et vous instruire auparavant de la despesche ; mais j'en ay esté retardé par le sieur Juan de Taxis, qui m'a escrit avoir charge parler à moy, et l'attends depuis douze jours, et crois qu'il sera icy bientost. J'ay faict une despesche à Rome au cardinal Pellevé et au père Claude pour solliciter en diligence qu'on parachevast le procès, jà fort advancé, du prince de Béarn comme hérétique, relaps, et pour le proscrire, chose qui importe merveilleusement pour continuer nos desseins, pour mettre à fin ce que avons commencé, pour l'extermination de leur religion et empescher les desseins d'une paix trompeuse : je vous supplie en escrire à Rome aux ministres du roy vostre maistre afin qu'ils en fassent instruire

[1] J'ai trouvé dans les mêmes archives une lettre fort triste de Marguerite de Navarre à sa mère; elle est pleine de douleur filiale : « Monsieur de Saulan, puisque la cruauté de mon malheur et de ceux à qui je rendis jamais que service est si grande, que non content des indignités que depuis tant d'années ils me font pâtir, ils veulent poursuivre ma vie jusqu'à sa fin, je désire au moins advant ma mort avoir ce contentement, que la royne ma mère sache que j'ay eu assez de courage pour ne tomber entre les mains de mes ennemis, vous protestant que je ne mangerai jamais; asseurez-les, et les premières nouvelles qu'elle recevra de moi sera ma mort. Sous son assurance et commandement je m'estais sauvée chez elle, et au lieu de bon traitement que je me promettois, je n'ai trouvé que honteuse ruine : patience, elle m'a mis au monde, elle m'en veut oster. Si sais-je bien que je suis entre les mains de Dieu, rien ne m'adviendra contre sa volonté; j'ai ma fiance en lui et recevrai tout de sa main. Vostre plus parfaicte et meilleure amie, MARGUERITE. » Archives de Simancas, B 57[139].

comme chose importante à la religion. Je vous fis aussi dernièrement entendre combien il estoit nécessaire de secourir la princesse de Béarn, Marguerite, laquelle pour rien maintiendroit, selon nostre projet, la guerre en Gascogne, quelque volonté que l'on eust à l'esteindre : je vous supplie en faire une despesche en toute diligence afin qu'elle puisse toucher les cinquante mille escus que devions recevoir, ou autrement nos desseins de continuer la guerre viendroient à faillir ; enfin il est certain que Marguerite y soutiendra les armes. Je vous supplie escrire en extresme diligence afin que le fruict prétendu puisse réussir, le tout à la gloire de Dieu [1]. » L'Espagne ne montrait pas une grande exactitude dans l'exécution des engagements contractés à Joinville ; elle avait promis des fonds, lesquels n'arrivaient pas ; ils étaient pourtant si utiles, pour seconder surtout l'entreprise tentée par la reine de Navarre en Guyenne. Dans une lettre du 14 septembre 1585 le duc de Guise explique à l'ambassadeur le peu de moyens pécuniaires que possédaient les princes de la sainte union ; ils avaient à solder les reîtres, lansquenets et Suisses, et c'étaient tous gens qui devaient être payés exactement ; sa majesté catholique était donc suppliée d'accorder quelque bonne somme de deniers : « Nous l'attendons de sa libéralité, pour ne pouvoir que difficilement sans ce secours maintenir nos affaires en l'estat que nous désirons, sinon, avec très-grande et périlleuse difficulté [2]. »

Et le 22 octobre il réitérait ses demandes : « Vous sçavez tous les efforts que nous avons faicts, pour réduire les affaires au poinct auquel vous les voyez tant dedans que dehors le royaume ; mais malaisément nous pouvons poursuivre et maintenir ce qui est nécessaire pour le soutien d'un si grand faix sans la faveur et aide du roy vostre maistre auquel je vous prierai de remonstrer et faire cognoistre quelle est nostre position qui importe au repos de ses Estats, ce qui ne peut estre sans extresmes despenses pour lesquelles nous n'avons les reins assez forts. Voilà pourquoi je vous prie le remonstrer au roy vostre maistre, afin que promptement il fasse effectuer et respondre aux remontrances que je luy fais faire par J. B. de Taxis [3]. »

Henri de Guise cherchait spécialement à entraîner dans la ligue le maréchal de Montmorency qui pouvait être d'un si grand secours en

[1] Archives de Simancas, cot. B 56^{87}.
[2] *Ibid.*, cot. B 56^{1461}.
[3] *Ibid.*, cot. B 56^{146}.

Languedoc ; il était à redouter par ses idées de transactions et de paix générale que les ligueurs voulaient éviter de tous leurs moyens. Le duc de Guise écrivait encore à don Bernardino de Mendoça : « Les événemens vous feront assez remarquer de quelle conséquence est l'alliance de Montmorency avec M. de Montpensier, estant certain qu'il se entremet desjà pour traiter de la part du roy de France avec le prince de Béarn, ayant commencé à donner espérance à la royne mère de la conversion dudict prince de Béarn, et elle qui ne demande que subject et occasion avec quelque petite couverture en la religion pour négocier une mauvaise paix, n'oubliera aucune chose pour y parvenir ; si est-ce pourquoy j'estime très-nécessaire d'en advertir sa majesté catholique, afin de son costé y apporter remède qui dépendra de luy seul et du duc de Savoye : non que le pouvoir de Montmorency soit à craindre, lequel ne s'estend plus long que Languedoc, mais il est important d'y remédier, et vous souviendrez s'il vous plaist que dès le commencement de ces affaires je vous ai escrit que rien ne pouvoit tant apporter de subject à une paix que Montmorency si l'on n'y mettoit bon ordre. Je vous dirai que depuis mon arrivée en ce lieu j'ai faict plus que jamais résoudre le duc de Lorraine à s'opposer et déclarer ouvertement contre la venue des reîtres hérétiques; et considérant qu'il n'y auroit rien à tant craindre que cette entrée laquelle seroit cause de faire forger une paix beaucoup à leur advantage et aux despens de la religion catholique. »

Henry de Guise allait, de concert avec le duc de Lorraine, marcher contre les reîtres d'Allemagne, étrangers maudits ; il allait batailler les Suisses huguenots : « Monsieur l'ambassadeur, j'ai bon nombre de gens de guerre ; je crois pouvoir combattre avec succès ; c'est le seul moyen de résister et apporter remède à toute mauvaise volonté tant du costé du roy s'il estoit si mal conseillé et oubliant Dieu, ce que je ne veux croire, que des hérétiques dedans et dehors ce royaume ; ce que brouille Montmorency en Provence est cause d'y faire aller Espernon que sans cela ne l'eust osé entreprendre ; il fera haster la paix [1]. » Henri III avait donné ordre à M. de Mayenne de s'acheminer soudain en Languedoc : Je lui despesche ce courrier, écrit le duc de Guise, afin qu'en aucune façon il n'accepte cette charge, crainte d'offenser le mareschal Montmorency [2]. » Et il ajou-

[1] Archives de Simancas, cot. B 57[236].
[2] *Ibid.*, cot. B 56 [50].

tait dans une autre dépêche : « J'ai jusqu'ici empesché que mon frère n'attaquast M. de Montmorency sous l'asseurance que j'avois que par le moyen de sa majesté catholique, M. de Savoye le réduiroit à se joindre avec nous et le parti catholique, et a esté cause cette pensée de retarder mon frère d'approcher de Toulouse qui n'eust pu estre sans quelque rencontre contre ledict mareschal. Je vous supplierai donc d'avancer ce traité par tous les moyens qu'il vous sera possible, estant certain que une bonne intelligence confirmée estroitement entre luy et nous, empescheroit tout traité de paix et autre dessein que pourroient faire ceux qui n'affectionnent le service de Dieu ni de leur patrie ; et seroit le vrai et sûr establissement et repos de nous et de luy, et pourrions facilement exécuter tous les commandemens du roy catholique en ce royaume, qui seroit toujours notre commun protecteur[1]. »

La politique du duc de Guise était surtout d'alarmer Philippe II sur la situation de ses pays de Flandre : « Si on ne nous donne pas des secours, il y a tout à craindre pour les Estats de vostre maistre ; les hérétiques estant en force dans ce royaume, les Estats des provinces de par deçà seront dans un danger imminent. » Le duc de Montpensier refusait de signer la ligue : « J'ai eu advis, écrit le duc de Guise, que le duc de Montpensier, oubliant sa religion et son devoir, se joinct avec les hérétiques, suivi des frères du prince de Condé et de quelques froids catholiques ; leur menée et intelligence est pour venir à une paix, si nous ne l'empeschons pas, à quoi nous devons tendre tant pour le bien et conservation de la religion, que pour le repos des Estats de vostre maistre, estant tout cela joinct ensemble et inséparable. L'assistance du mareschal de Montmorency avec eux peut infiniment traverser vos affaires ; c'est pourquoi je vous prie de nouveau d'intercéder auprès du roy vostre maistre et le duc de Savoye à ce qu'il leur plust retirer ledict mareschal du parti du prince de Béarn pour le faire joindre au nostre, et seroit bien nécessaire que ledict mareschal se liast avec nous plutost qu'avec le roy, afin que d'un commun accord nous puissions donner la loy, car il est à redouter, ainsi que je vous ai plusieurs fois escrit, que par une paix générale tout le malheur de la guerre ne tombast sur les Estats de vostre maistre sans que nous eussions moyen de le divertir, c'est chose à quoi vous devez bien penser[2]. »

[1] Archives de Simancas, cot. B 57^{247}. — [2] *Ibid.*, cot. B 57^{262}.

On apprenait que la reine mère se disposait à négocier avec Henri de Béarn ; Catherine cherchait à conclure une bonne paix qui aurait arrêté les desseins des ligueurs devenus si menaçants. Le duc de Guise s'effrayait de ces négociations ; il fallait s'y opposer avec toutes les forces catholiques, car la sainte cause en dépendait ; il écrivait de nouveau à don Bernardino : « Je crains tousjours les desseins de la royne mère qui se doit dans peu de jours voir avec le roy de Navarre, et que sur cette conclusion elle veut troubler le repos des catholiques de ces deux couronnes qui consiste en l'union. J'escris à mon frère que devant qu'elle puisse prendre conclusion, il s'en revienne en diligence en son gouvernement, qui depuis Auxonne, est tout nostre, et qu'il s'asseure de Lyon, afin que nous soyons prests à empescher l'effect de telles menées. Nous vous dismes qu'il nous falloit des moyens outre les nostres pour maintenir un parti ferme, tousjours prest et en estat contre tels desseins ; je vous prierai bien fort de vouloir en diligence escrire pour l'expédition, afin qu'estant asseurés, nous prévenions un chascun avant ceste conclusion de paix ; je vous prie aussi vouloir faire toute diligence pour les trente mille escus desquels nous avons nécessairement besoin et nous font très-grand desfaut[1]. »

Toutes les bonnes villes se déclaraient pour la religion catholique; il fallait seconder leur ardeur ; les sommes de deniers promises par Philippe II étaient impatiemment attendues. Le duc de Guise développait à l'ambassadeur espagnol les impérieux besoins de la ligue ; il lui exposait la situation des bons catholiques : « Vous voyez clairement l'estat de nos affaires, et pouvez juger par les louables intentions qui ont conduict ceux de Paris à la résolution qu'ils desmontrent pour le service de Dieu, combien il nous est nécessaire d'establir nos moyens, de sorte qu'à toute heure nous puissions estre prests pour soutenir une si juste entreprise à laquelle la pluspart des bonnes villes se sont mises d'intelligence. Je vous supplierai vouloir advancer les affaires de ce costé, afin que les moyens puissent accompagner nos desseins, et faire en sorte que l'argent du premier payement soit promptement déposé sur la frontière, pour que nous puissions, en une nécessité qui ne se peut prévoir, estre assistés infailliblement de vostre part, et qu'un desfaut ne nous puisse apporter du retardement en nos affaires[2]. »

[1] Archives de Simancas, cot. B 57^{278}. — [2] *Ibid.*, cot. B 57^{296}.

Ces secours n'arrivaient pas : le roi de France allait recevoir des renforts de reîtres et de lansquenets ; le duc de Guise se plaint amèrement à don Bernardino de Mendoça de ces hésitations de la cour d'Espagne qui compromettaient la sainte cause : « Je crains que les forces royalistes estant aux champs, il ne se fasse quelque union moyennant laquelle on ne vienne à une paix générale, chose que l'on désire par-dessus toute autre. On peut nous contraindre à faire par force ce que nous n'avons envie de faire ni ferons jamais de bonne volonté. Si nous eussions esté secourus de sa majesté catholique, selon ce que nous l'en avions faict instamment requérir, nos affaires eussent esté maintenant si bien establies que nous eussions osé promettre de destourner ou pour le moins rendre vaines telles entreprises avec moins de difficultés que à présent ; c'est une grande pitié de nous voir ainsi désunis n'ayant que une mesme volonté tendant au service de Dieu et au bien, grandeur et repos des Estats du roy catholique [1]. » Philippe II répondait à tout : « Prenez patience ; les secours arriveront ; n'éclatez que lorsque vous serez sûr de réussir : *Mucius*, la cause de la religion est à la veille de son triomphe ; mais il faut du temps et de la prudence [2]. »

[1] Archives de Simancas, cot. B 56[188].

[2] Je donne plus loin la correspondance de Philippe II avec son ambassadeur, sur tous les projets de la ligue.

CHAPITRE LXVII.

SITUATION DU ROI DE NAVARRE ET DES HUGUENOTS.

Le roi de Navarre. — Douleur qu'il éprouve du traité de l'union. — Tentative pour sa conversion. — Excommunication de Henri et du prince de Condé. — Défi chevaleresque des chefs de la gentilhommerie contre le pape.

1585

Le parti catholique était ardent, actif, infatigable; et le pauvre roi de Navarre, avec sa chevalerie de montagne, attaquerait-il de front toutes les forces de la ligue? Jusqu'ici Henri de Bourbon espérait une alliance intime avec Henri III, ce qui lui aurait entièrement donné le parti royaliste et politique. Toutes ses négociations avaient tendu à cette fin; la reine mère l'avait entretenu dans de bonnes idées de paix, et sa correspondance avec d'Épernon n'était pas de nature à le décevoir. Quand donc le Navarrois apprit le traité de Nemours, ce rapprochement de la ligue avec les royalistes, il en éprouva un vif et profond chagrin. Ne plus disposer de la couronne! il fallait aller aux champs de guerre, tirer sa dague contre six armées réunies! Tant il fut plein alors de doute et de chagrin, que « parlant un jour au marquis de La Force de l'extrême regret que son âme conçut de cette paix, il lui dit que pensant à cela profondément, et tenant sa tête appuyée sur sa main, l'appréhension des maux qu'il prévoyait sur son parti fut telle, qu'elle lui blanchit la moitié de la moustache [1].» Cette espérance de la couronne lui fut encore enlevée par la solennelle excommunication lancée par Sixte-Quint. Tant que le roi Henri III n'était pas entré franchement dans la ligue et n'avait pas

[1] MATHIEU, *Hist.* ann. 1585.

signé son traité avec elle, on a vu que le pontife habile ne s'était pas dessiné. L'ambassadeur de France à Rome écrivait dans une de ses dépêches : « Le pape m'a parlé fort aigrement contre tous ceux qui sont de la ligue, et m'a dict comme il m'avoit déjà faict autrefois, que l'âme de son prédécesseur qui avoit esté occasion de ce malheureux soulèvement, en souffroit à cette heure, comme feroient en leur temps les cardinaux de Sens et Cosme [1]. » L'adhésion du roi à la sainte union détermina Sixte-Quint; et le sacré collége fut réuni pour préparer la bulle d'excommunication contre les hérétiques de la maison de Bourbon.

Le parti royaliste, attaché à l'ordre régulier de la succession, cherchait à empêcher ce résultat, en poursuivant avec ardeur la conversion du roi de Navarre. Il députa même auprès du Béarnais une sainte religieuse, parente du cardinal de Bourbon, et alliée de sa race ; on espérait qu'elle aurait quelque influence sur le roi des huguenots. L'ambassadeur d'Espagne envoya à Philippe II la relation de cette entrevue d'Henri de Béarn avec Mme de Soissons : « — Mme de Soissons estant allée pour voir le roy de Navarre et M. le prince de Condé, ils ne voulurent qu'elle passast plus avant que Luçon, et la firent attendre un jour là ; le lendemain, estant arrivés, ils ne la voulurent encore voir, s'excusant qu'ils estoient las. Le lendemain matin ils la vinrent trouver, et luy dirent qu'ils sçavoient bien que ce n'estoit pour l'amour d'eux qu'elle estoit sortie de son couvent et avoit faict tant de pays, et qu'ils sçavoient fort bien qu'elle estoit là envoyée. Madame fit réponse que personne ne l'avoit envoyée, mais que le désir qu'elle avoit de leur bien et le soin qu'elle avoit de leurs ames, l'avoient amenée pour essayer si des prières et remonstrances les pourroient inciter à une bonne paix et à rentrer au giron de l'Église de laquelle ils s'estoient si fort desvoyés ; leur remontrant aussi comme pour leur opiniastreté ils perdoient l'espérance du royaume temporel et spirituel, elle les supplioit et les invitoit à se recognoistre ; et tous ces propos estoient accompagnés de larmes. Ils respondirent que puisqu'on les vouloit déposséder, ils estoient résolus de se fort bien défendre ; qu'avec l'aide de Dieu ils feroient voir leur force et leur puissance telle que leurs ennemis en ressentiroient dommage et estonnement ; quant à la religion, ils avoient toujours et dès leur première enfance esté instruits selon celle qu'ils observoient, et qu'ils ne chan-

[1] Despesche de M. de Pisany au roy, le 13 janvier 1587.

geroient jamais par menaces ni violence ; ils n'estoient point pages pour les faire obéir avec le fouet ; jamais le roi ne les avoit tant honorés que de les faire instruire de bonne façon, mais toujours le cousteau à la gorge, n'ayant autres raisons pour leur conversion que des menaces de mort et de ruine ; on ne les auroit jamais par cette voie ; mais s'il plaisoit au roy faire tenir un concile comme ils l'avoient supplié, et que là il leur fist prouver l'hérésie dont on les accuse, ils estoient prest à retourner à l'église catholique ainsi qu'ils en estoient sortis ; chose de quoi Mme de Soissons se contenta beaucoup, et leur fit promettre qu'ils ne résisteroient point au concile, mais qu'ils changeroient si leur secte estoit condamnée. Après, elle leur demanda s'ils vouloient point écrire à M. le cardinal son frère ; ils lui répondirent pourquoi elle désiroit qu'ils lui escrivissent et ce qu'ils pourroient mander à une personne qui les aimoit si peu, tant ennemie de tous les siens, de qui le cœur et les affections estoient toutes étrangères, et qui vouloit dépouiller sa race du bien qui justement estoit à elle, pour enrichir, à son préjudice, une famille estrangère. Au reste, ils voyoient que Mme de Soissons estoit tout de ce costé, et pour les persuader on devoit envoyer une personne moins suspecte et qui ne fust point de la ligue [1]. » En admettant l'autorité du concile, Henri de Béarn entretenait toujours le parti politique dans les idées de sa conversion à la foi romaine. Dans la position difficile où se trouvait le roi de Navarre, il ne voulait pas heurter les hommes modérés, les parlementaires, grands partisans des conciles, et qui pouvaient lui venir en aide, par cette seule idée d'un retour au catholicisme.

Alors éclataient les foudres de Sixte-Quint ; la bulle d'excommunication et de déchéance fut lancée au milieu de l'univers catholique. Quand la multitude s'agenouillait muette devant le pape, c'était une grande flétrissure sur un front royal que l'exclusion de l'Église; Sixte déclarait excommunié « Henry de Bourbon, jadis roy de Navarre, et Henry de Bourbon jadis prince de Condé, qui depuis leur bas âge suivoient les erreurs de Calvin et soutenoient obstinément leurs hérésies. Tous les efforts avoient esté faicts pour les ramener à la foy catholique, apostolique et romaine ; mais iceluy de Navarre, après s'estre montré variable et inconstant, a fini (après avoir jà esté converti comme catholique) par protester vouloir continuer le calvinisme, comme aussi il a faict d'une volonté opiniastre et endurcie; il a esmu

[1] Archives de Simancas, cot. B 57 [149].

et armé les mutins et séditieux hérétiques desquels il est chef, guide, protecteur en France e' mesme grand défenseur des étrangers; il en estoit de mesme de Henry, jadis prince de Condé. Nous Sixte cinquième, voulant desgaisner le glaive contre eux suivant le dû de notre charge, et grandement marry qu'il nous faille user d'iceluy glaive contre cette génération bastarde et détestable de l'illustre famille des Bourbons, prononçons et desclarons Henry, jadis roy, et Henry, jadis prince de Condé, hérétiques et relaps en hérésie et non repentant, estre coupables de lèse-majesté divine, ennemis jurés de la foi catholique, et partant avoir encouru les sentences et peines contenues ès saincts canons, et estre privés, sçavoir : Henry, de son prétendu royaume de Navarre ensemble aussi de Béarn ; et l'autre Henry de Condé de toutes les principautés, chasteaux, duchés et seigneuries, privés de toute dignité, honneurs, biens, charges, offices mesme royaux directs et droits que de faict ils destiennent, les déclarant incapables et inhabiles de succéder à quelques duchés, principautés et royaume, spécialement au royaume de France, auquel ils ont commis de si énormes forfaicts et crimes que nous les privons et toute leur postérité à jamais ; desliant les subjects du serment de fidélité. Tous les esvesques et archevesques feront publier la présente bulle qui seroit affichée à la porte de l'église du prince des apostres[1]. »

Que faire en présence de ces foudres qui retentissaient au milieu des populations ? La puissance du pape était si grande encore ! Qui aurait osé, au sein de la catholicité, s'élever pour dire : *Le pape en a menti* ! Le pauvre et hardi Béarnais suivit l'impulsion de sa colère ; bravant cette immense figure du chef du catholicisme jusque sur son trône d'or, de concert avec le prince de Condé, ils firent afficher dans Rome, à la porte du palais pontifical et sur les murs des principales églises, la protestation suivante : « Henry, par la grace de Dieu, roy de Navarre, prince souverain de Béarn, premier pair et prince de France, s'oppose à la desclaration et excommunication de Sixte-Quint, soy-disant pape de Rome ; la maintient fausse et en appelle comme d'abus, en la cour des pairs de France, desquels il a cet hon-

[1] « La desclaration de nostre saint-père le pape, Sixtus V^e, à l'encontre de Henry de Bourbon, soy-disant roy de Navarre, et Henry, semblablement de Bourbon, prétendu prince de Condé, hérétiques, contre leur postérité et successeurs. » 9 septembre 1585.

neur d'estre le premier ; et en ce qui touche le crime d'hérésie et de laquelle il est faussement accusé par la desclaration, dict et soutient que Sixte, soy-disant pape, en a faussement et malicieusement menti, et que luy-mesme est hérétique, ce qu'il fera prouver en plein concile libre et légitimement assemblé, auquel si ledit Sixte ne s'y soumet, comme il est obligé par les droits canons mesmes, il le tient et déclare pour antechrist et hérétique, et en cette qualité veut avoir guerre perpétuelle et irréconciliable avec luy ; proteste cependant de nullité et de recourir contre luy et ses successeurs pour réparation d'honneur de l'injure qui luy est faicte, et à toute la maison de France comme le faict et la nécessité présente le requiert. Que si par le passé les princes et les roys ses prédécesseurs ont bien sçu chastier la témérité de tels galans, comme est ce prétendu pape Sixte, lorsqu'ils se sont oubliés de leurs devoirs et passé les bornes de leur vocation, confondant le temporel avec le spirituel, ledict roy de Navarre, qui n'est en rien inférieur à eux, espère que Dieu luy fera la grace de venger l'injure faicte à son roy, à sa maison et à son sang et à toutes les cours de parlement de France, par luy se disant pape et ses successeurs, implorant à cet effect l'aide et secours de tous les princes, roys, villes vraiment chrestiennes que ce faict touche [1]. »

Mais à quoi pouvaient servir ces actes de hardiesse en face de la toute-puissance romaine, devant ce peuple catholique si fervent pour sa foi ? On rompait une lance avec le pape ; la gentilhommerie montagnarde envoyait son gantelet à Rome, pour broyer la main soyeuse du pontife. Où était la force morale de cet acte de brutalité chevaleresque? Les figures basanées de huguenots pouvaient rire sous leur casque de fer à l'aspect de cette bravade à l'idole papale ; mais l'union catholique n'en était pas moins profondément séparée de l'excommunié; et l'union catholique, c'était le royaume, les masses, les grandes cités, les halles, les prédicateurs, l'Église entière ! Henri écrivait aux états de France pour justifier sa conduite; ses fidèles, Mornay lui-même, lançaient des pamphlets pour démontrer la misérable et ambitieuse intention des Guise. Tout cela ne détruisait en rien la popularité de la ligue qui se préparait à combattre de front la chevalerie du Béarn, de la Gascogne et du Dauphiné.

[1] « Desclaration et protestation de Henry de Bourbon, roy de Navarre, à l'encontre de la bulle d'excommunication à luy envoyée par sa sainctеté Sixtus V[e], affichée à Rome, le 6 novembre 1585. »

CHAPITRE LXVIII.

PRISE D'ARMES. — BATAILLE DE COUTRAS. — DÉROUTE DES REITRES.

Composition des armées. — Les huguenots. — Catholiques de l'union. — Catholiques royalistes. — Négociations de Henri de Navarre à l'étranger. — En Allemagne. — Suisse. — Angleterre. — Voyage et prédication de Bèze. — Remontrances des luthériens à Henri III. — Marche des armées. — Bataille de Coutras. — Mort de Joyeuse. — Défaite des reîtres.

1586—1587

Les armées qui allaient s'engager aux batailles sanglantes se formaient lentement ; mais chaque gentilhomme, manant des villes, s'enrôlaient pourtant sous le drapeau et cornette, où sa foi religieuse, sa fidélité féodale l'appelaient. Un esprit particulier distinguait chacun des corps de ces braves hommes qui saisissaient alors l'arquebuse ou montaient à cheval l'épée au poing. Les derniers traités avaient cherché à opérer la fusion de l'armée royale avec les soldats de la ligue. Après cette fusion comme avant, ces corps divers n'en restaient pas moins distincts par leur caractère. Il se groupait ainsi trois armées, chacune se dessinant par un aspect différent.

Des tentes austères, leur chevalerie cuirassée, leurs casques brunis aux aigrettes noires, la simplicité de leur costume signalaient la brave châtellenie huguenote du Béarn, du Dauphiné, de Gascogne ; il y avait là peu de ces manants, de ces archers, arbalétriers et arquebusiers des cités qui prenaient alors une grande part à la guerre civile. Cette chevalerie se réunissait à la semonce du roi de Navarre ou des ministres calvinistes qui parcouraient les provinces et y faisaient entendre comme une trompette guerrière les paroles de l'Écriture ; dans les graves campements on n'écoutait que le chant des psaumes,

le prêche et les exhortations des ministres. La veille d'une bataille, il fallait voir les huguenots agenouillés, frapper leur poitrine de leur gantelet, demander pardon au Dieu des armées de ce relâchement de la vie des camps, des œuvres de licence et d'adultère ; puis on se précipitait sur l'ennemi.

Dans l'armée de la sainte ligue, ce qui dominait, c'était la commune, le peuple, les métiers, arquebusiers de ville, les hommes des halles, les forts compagnons des confréries, durs à la fatigue, peu disciplinés, moins formidables que la chevalerie huguenote, formant avec plus de difficultés les rangs pressés de lances et s'ouvrant pour vomir les volées meurtrières de coulevrines et les arquebusades. Mais la commune était nombreuse ; et le roi de Navarre avait pu s'apercevoir qu'au moindre échec de ses troupes, les villes et bourgades sonnaient le tocsin pour courir sus à sa châtellenie dispersée. Il y avait aussi plus de persévérance dans ces hommes de dévotion ; quand un châtelain du Poitou ou de la Gascogne était resté un mois sous les armes et qu'il avait rempli son vieux service féodal, il s'en retournait promptement en son manoir sans s'inquiéter dans quel état il laissait les batailles. L'homme de la commune, au contraire, se battait tant que la vierge et les saints étaient insultés ; son devoir était de rester sous sa bannière pour user de sa bonne et forte pertuisane.

La troisième armée, toute royale, se composait des nobles de cour, des jeunes hommes dévoués à Henri III, unis à quelques fidèles tenanciers. Là, rien d'austère, toute la légèreté d'une noblesse assouplie par les belles dames de Catherine ; on folâtrait, on jouait parmi les plus héroïques actions. C'était le caractère français, cette génération si brillante, qui, molle, efféminée aux castels, courait mourir aux batailles en chantant et gabant. Sous ces tentes pleines de jeux de hasard, et souvent de folles femmes se répétaient les bons dires des gentilshommes ; chefs et soldats contaient les licencieuses histoires : « Le testament d'ung amoureux ; la mère de ville ; le garde-pot ; le garde-nappe ; le garde-cul [1] ; les songes de la pucelle avec la fontaine d'amour ; la vie généreuse des mattois, gueux, bohémiens et cagoux ; les testament et donations faits par Bredin le cocu, notaire

[1] Il existe encore un recueil de ces pamphlets qui contient tous ces bons dire s à l'usage de l'armée royale. Paris, 1585.

rural ; le caquet des bonnes chambrières ; la complainte du commun peuple, à l'encontre des boulangiers qui font des petits pains et des taverniers qui brouillent le vin ; la fleur des chansons nouvelles, traitant partie de l'amour, partie de la guerre ; le dévot sermon de Mgr sainct Jambon et de Mme saincte Andouille ; le discours des frappe-culs nouveaux et fort curieux avec la response de la dame ; et puis Turlupin, Guillot Gorju, Bruscambille ; enfin le plaisant discours et advertissement aux nouvelles mariées pour se bien et proprement comporter la première nuict de leurs nopces. » Tous ces petits dires et bons mots faisaient l'esbattement et joyeuseté du camp royaliste, plein de licence à l'encontre des mœurs sévères des huguenots et de la piété sainte de l'union. Depuis le traité de Nancy, cette armée royale marchait de concert avec les troupes de la ligue.

Henri de Navarre savait toute la puissance de cette réunion des communes et des nobles de cour contre sa chevalerie de montagne qui donnait ferme un jour de bataille, puis qui ne savait pas tenir les camps et s'en retournait à ses castels : son recours habituel était Genève, l'Allemagne, la Suisse et les Anglais d'Élisabeth. Il fallait aide ; on avait peu d'argent ; on y suppléa par la prédication, le zèle, le fanatisme religieux. Le négociateur de Henri de Navarre auprès des électeurs germaniques fut le prince de Condé son bon cousin. Bèze, le savant Bèze, dans les périls auxquels était exposée l'église calviniste de France, abandonna Genève, sa chaire de prédication, pour courir dans tous les pays luthériens et soulever les peuples de la réformation dans une ligue commune [1].

De vieux traités subsistaient entre les électeurs de l'empire et le roi Henri III ; on commença par des remontrances ; puis une ambassade solennelle vint à Paris, comme cela s'était déjà produit en plusieurs circonstances, pour admonester le roi et l'engager à la paix avec ses sujets huguenots : « Sire, dirent les ambassadeurs, la grandissime affection que nos très-illustres princes et villes impériales vous portent, et à votre grandeur, bien et repos de toute la France ; la louable correspondance, grande obligation et mémoire de tous les plaisirs et mutuels offices qui ont tousjours esté entre les roys de France, leurs prédécesseurs et eux ; avec la bonne voysinance de ces deux très-puissans peuples, entretenue de toute ancienneté, sont

[1] Bèze, *Hist. de l'Église chrét.* ann. 1586.

cause de cette ambassade. » Et MM. les envoyés firent lecture de leur charge, qui fut écoutée bien attentivement. Ils parlèrent de l'amitié de leurs princes, des longs rapports qui de tout temps avaient été entretenus, lesquels ils désiraient conserver; puis invoquèrent la considération de la paix, union et repos des sujets; fallait-il persécuter de pauvres innocents? «Au moyen de quoi lesdicts princes vous requièrent et supplient humblement qu'il vous plaise considérer de près le piteux estat de la France, avec l'effusion du sang faicte à l'instigation du pape, en haine de la couronne; car vostre majesté doit bien noter cecy : que si le pape et les auteurs de nouveau trouble estoient guidés de bonne et louable affection envers vous; l'un, d'un costé ne chercheroit d'establir sa principauté insatiable, et par ce moyen anéantir les priviléges de l'église gallicane; et les autres, comme appert par la protestation des ligueurs, ne viseraient pas à establir pendant vostre vie un successeur à la couronne. Sire, reprenez et maintenez fermement la paix octroyée; ceux de la religion ne prétendent autre chose, qu'avec libre asseurance en l'exercice de leur foi, vous rendre toute obéissance due. Pourquoy donc chercher la ruine de la couronne, en rompant et anéantissant ce bien par lequel la paix et le repos ont esté entretenus? Si vous procurez contre vous le profit et advancement du pape et des auteurs des troubles, vostre conscience s'en trouvera chargée devant Dieu, et vostre règne en sera ensanglanté, chose très-pitoyable. » Et Henri III, après un moment de silence, répondit : « Sa majesté désire que les princes et villes impériales sçachent qu'ayant la crainte de Dieu et l'honneur devant les yeux, elle n'a jamais manqué de soins et de l'amour paternel que peut desmontrer un bon roy envers ses subjects. Il despend de la seule autorité royale d'ordonner de toute administration en son royaume; pour lequel effect elle a pu, peut et doit constituer en son Estat tels esdicts, lois et ordonnances que bon luy semblera, les changer et immuer suivant l'exigence des cas et que le bien de ses subjects le requiert; elle sçaura donc bien adviser ce qui sera à faire pour le mieux au regard desdicts subjects, et rechercher tous les moyens possibles dedans son cœur de régner tranquillement et conserver son peuple en union [1]. »

[1] « Harangue des ambassadeurs des princes protestans d'Allemagne faicte au roy, avec la response dudict sieur roy. » Octobre, 1586.

L'ambassade n'ayant produit aucun résultat, les princes d'Allemagne prêtèrent une oreille plus facile encore aux prédications de Bèze et des ministres; il y eut véritablement une contre-ligue réformatrice opposée à la sainte union, une forte croisade contre les catholiques. Cette croisade s'étendit aux cantons calvinistes de la Suisse; Genève prêcha la guerre, et bientôt un traité stipulé entre les envoyés du roi de Navarre et les princes allemands porta promesse d'un bon nombre de reîtres et lansquenets, qui s'armeraient pour défendre la foi chrétienne. Henri de Navarre cherchait à justifier ce violent appel aux reîtres d'Allemagne; dans un de ses manifestes, un peu ambigu, il déclarait qu'il ne marchait que pour rendre au roi de France, son bon frère, toute liberté d'action, que l'union perverse des Guise lui avait enlevée.

Si les ligueurs n'avaient encore aucun secours effectif d'hommes d'armes de l'Espagne, ils en recevaient alors des subsides; ils jetaient à pleines mains les calomnies parmi les communes contre ce Henri de Navarre qui couvrait la France de ses lansquenets et reîtres dévastateurs. De là cette haine des villes contre les armées allemandes; circonstance qui aida si puissamment la campagne du duc de Guise en Lorraine. Les plans combinés des armées royales et de celles de la ligue contre les huguenots opposaient de tous côtés une barrière de fer à la double invasion des calvinistes au midi et des Allemands au nord. Le duc de Joyeuse était envoyé contre l'armée principale au roi de Navarre qui manœuvrait dans le Périgord; le duc de Mayenne couvrait Paris, car les bourgeois craignaient la marche des reîtres et des Suisses réunis, au cas de la défaite du duc de Guise dans la Lorraine; La Valette, frère du duc d'Épernon, opérait en Dauphiné; M. de Matignon protégeait la Normandie; M. de Biron l'Auvergne. Le plan d'opérations de Henri de Navarre, qui ne pouvait résister à tant de forces à la fois, était de s'ouvrir passage afin d'opérer sa jonction avec les reîtres et les Suisses, en tendant la main par des corps détachés aux auxiliaires que lui promettait Élisabeth, lesquels devaient débarquer en Guyenne et en Normandie. Toute la force du Navarrois reposait sur les étrangers.

Dans cette position des batailles, un point était nécessaire : Henri de Béarn était à la tête d'une brave chevalerie, peu nombreuse, mais bien autrement martiale, dure aux fatigues, que l'armée du roi qui lui était opposée en face, sous les ordres du duc de Joyeuse. Il

fallait même se hâter de profiter de l'ardeur guerroyante des gentilshommes. On se rencontra près de Coutras ; et ici je laisse parler un vieux huguenot qui assista à ce haut fait d'armes de la châtellenie béarnaise sous les ordres de Henri de Navarre : « M. de Joyeuse ayant quelques jours costoyé l'armée du roy de Navarre, sur l'advis qu'il reçoit de M. de Matignon de s'emparer de Coutras, bourg et chasteau (point important, à cause de sa situation, à la facilité du passage), s'avance en diligence pour cet effect ; prend sa place de bataille au lieu le plus avantageux qu'il peut choisir, à demi-lieue dudict Coutras. Le roy de Navarre fut dès le grand matin adverty de ce préparatif, monte à cheval, met son armée en bataille, fait placer son artillerie à la teste, si commodément que toutes les pièces servirent ; ayant résout les siens au combat (qu'il trouva pleins d'ardeur et de dévotion), fit faire la prière à Dieu de troupe en troupe. Finalement M. de Joyeuse, suivi d'un gros de cavalerie, et ayant à sa droicte et à sa gauche deux longues haies de gendarmerie, s'avança furieusement et vint à la charge, pour la meslée générale. Aussitost les escadrons de l'armée du roy de Navarre s'acheminèrent à toute bride et chargèrent en même moment si brusquement et rudement que toutes les troupes furent aussitost mêlées et aux mains. C'est chose estrange qu'en un moment une si furieuse troupe comme estoit celle de M. de Joyeuse, fust renversée et vaincue par une troupe qui n'avoit ny en nombre d'hommes, ny en esquipages, ny en assiette d'armée aucun advantage : le combat fut sitost décidé qu'en une heure il ne se trouva un seul homme de l'armée de M. de Joyeuse qui rendist combat, qui mesme fust en vue, sinon par terre ou en fuite. Le champ où fut faicte ladicte charge demeura couvert de gendarmerie, chevaux et armes, et entre autres de lances si espais jonchées qu'elles empeschaient le chemin. Là demeura M. de Joyeuse, comme aussi son frère et grand nombre de chefs et signalés seigneurs. La victoire fut poursuivie 3 heures ou plus, et en ceste poursuite en furent tant tués que pris un grand nombre ; toutes les cornettes furent enlevées, mesme la générale, le canon emmené, le bagage perdu, et l'action de grâces rendue à Dieu sur le champ de bataille [1]. »

[1] « De la bataille gagnée par le roy de Navarre à Coutras, et de la desfaicte et mort de M. de Joyeuse, avec les noms des plus signalés qui moururent en ceste ba-

La défaite de Joyeuse avait été décisive; le brave et noble mignon s'était conduit avec cette brillante témérité qui distinguait les jeunes favoris de Henri III. Il était mort la dague au poing au plus épais de la gentilhommerie béarnaise. L'armée royale avait fui devant l'aigrette de Henri de Navarre; la forte chevalerie des montagnes avait fait sentir le poids de sa lance aux jeunes hommes efféminés de la cour de Catherine. Mais la journée de Coutras ne couronnait pas le seul plan réalisable pour l'armée huguenote, celui de sa jonction avec les reîtres. A mesure que ces Allemands avançaient dans les pays du centre, ils trouvaient les communes soulevées. Les débris de l'armée du duc de Joyeuse s'étaient réunis et se reformaient alors que le duc de Mayenne, avec les bourgeois de Paris, accourait pour les seconder. Puis, le temps d'hiver approchait; la chevalerie huguenote voulait rentrer dans ses manoirs pour saluer sa dame, son vieux donjon, sa tour fortifiée; Henri lui-même, peu soucieux de la victoire, n'avait-il pas à déposer ses trophées aux pieds de la duchesse de Guiche, noble pensée de son cœur?

Les reîtres marchaient lentement; leur armée, réunie à celle des Suisses, était nombreuse et devait prendre la France en travers pour hâter sa jonction avec la chevalerie de Henri de Navarre : toutes les villes étaient inquiètes, Paris surtout, car le manifeste des huguenots le menaçait spécialement. Le duc de Guise n'avait à leur opposer qu'une armée de dix mille combattants, mais soutenue par toutes les populations qui couraient sus à ces bandes allemandes pillardes et avinées; tous les traînards étaient traîtreusement percés de hallebardes et pertuisanes; on sonnait le tocsin à leur approche, tandis que l'armée du duc de Guise, avec une admirable tactique, les attaquait partiellement, carré de lances par carré de lances, et les harce-

taille. » 1587. — Les ministres firent des cantiques spirituels pour le roi de Navarre, en l'honneur de la victoire obtenue sur M. de Joyeuse.

Seigneur,
Ces bataillons fondus au feu de nos courages,
Sans esteindre jamais nos ardeurs tant soit peu,
Montrent que nous estions embrasés de ton feu,
Et que la cire estoit le support de leur rage.
Fais qu'en mesme danger jamais je ne m'estonne;
Et puisque tes bontés, ce bien m'ont advancé,
Ne te contente point d'avoir bien commencé,
Il faut que par la fin l'ouvrage se couronne.

lait pas à pas : « Mons. de Guise estant à Montargis, écrit Pasquier, est adverti par le sieur Ducluzeau qu'une bonne partie des reistres logée à la Villemory, faisoit très-mauvaise garde, et qu'il les avoit recognus estant sur le point de souper, au moyen de quoy seroit bon de leur aller porter le dessert. Cette affaire mise en délibération, il fut résolu d'y aller. L'entreprise est conduicte si à propos que les ennemis sont surpris pendant leur souper ; l'on vient aux mains ; grand carnage d'eux ; toutefois ils commencent à se rallier et firent un gros ; lors le raiz de la nuict nous surprend de manière qu'il estoit fort malaisé de se recognoistre, sinon par le mot du guet. A vrai dire, on ne peut assez louer et la sagesse de M. de Guise et la vaillance de M. de Mayenne, car il fut advisé entre eux deux, pour ne hasarder d'un coup toute chose, que M. de Guise avec sa compagnie feroit halte pour en un besoin donner sur l'ennemi, et que cependant M. de Mayenne donneroit dedans; lequel comme un lion s'engage avec soixante cuirasses au milieu de la meslée, de telle sorte que les autres estonnés se retirèrent au petit pas, nous demeurant en proie une bonne partie du bagage, ayant faict une perte inestimable [1]. » Et à Auneau « il y a eu douze ou quinze cents hommes tués et quatre-vingts chariots pris ; la ville jonchée de morts, leur colonel sauvé de vitesse et dix cornettes rendues. Jamais nous n'eusmes meilleur succès, auquel on ne peut desnier que M. de Guise n'ait apporté tout ce que l'on peut de diligence, prouesse et vaillance [2]. » Les reîtres dès lors ne parurent plus redoutables ; il y eut pleine confusion en leur marche ; les communes continuèrent à sonner le tocsin, tandis que les hommes d'armes de la ligue les poursuivaient jusqu'au centre de la France.

Ainsi le duc de Guise, le chef de la maison de Lorraine, venait encore de délivrer le territoire d'une invasion d'étrangers hérétiques : c'était un héritage dans cette race que les grands services ; l'aïeul et le père de Henri de Guise n'avaient-ils pas repoussé les soudards de Germanie? Voilà ce qu'étaient ces bons princes, ces héros catholiques ; l'armée royale s'était laissée battre et vaincre sous Joyeuse parce qu'elle était molle, efféminée, politique sans conviction ; mais l'armée catholique c'était différent : Dieu lui avait donné la victoire

[1] Est. Pasquier, liv. XI, lettre 15.
[2] *Ibid.*

parce qu'elle la méritait ; tels étaient le cri des multitudes, le chant des cantiques et le récit des pamphlets populaires ; était-il un seul prédicateur à Paris qui osât parler de Henri III et le placer au-dessus de Henri de Guise, le grand, le puissant, le noble prince de la ligue ?

Les armées de l'union et du roi avaient agi de concert dans cette suite d'opérations ; les royalistes cherchaient à élever haut la participation de Henri III ; on lui fit un triomphe à Paris. Les dissensions intestines existaient néanmoins ; on manifestait les méfiances les plus profondes. Dans la correspondance du duc de Guise avec l'Espagne, les véritables intentions se montraient. Le 25 juin 1587, le fier ligueur écrivait, toujours sous le nom de Mucius, à don Bernardino de Mendoça (c'était à l'origine des opérations militaires) : « Monsieur l'ambassadeur, je vous donne advis de la descente des reistres, Suisses et lansquenets. Je vous préviens qu'ils peuvent entrer en France, car le duc de Lorraine manque de forces pour les arrester ; j'ai bien levé quatre cents reistres, mais l'argent ne m'est pas encore arrivé de Flandre : de là dépend le principal establissement de nos affaires. J'ai advisé de despescher exprès vers monsieur le duc de Parme, afin qu'il luy plaise y pourvoir en toute diligence, et nous secourir en ce besoin des sommes portées par notre traité ; maintenant que l'on peut recognoistre que nous sommes entièrement aux termes et conditions d'iceluy, et que les apparences trop évidentes des mauvaises intentions du roy donnent assez de jugement de monstrer estre les négligences trop suspectes de sa majesté pour fortifier le prince de Béarn et les pratiques d'Angleterre pour la levée des estrangers. La trêve que la royne mère du roy a accordée contre ma volonté en ce dernier voyage à ceux de Sedan pour leur donner moyen de s'aller joindre aux forces estrangères, vous doit assez tesmoigner le but de ces desseins, qui sont de laisser entrer les estrangers, afin que venant dedans Paris après tant de ruines, ils forcent les catholiques à demander une paix honteuse, croyant par là tourner l'estime et le crédit que nous avons acquis en haine et mespris. J'espère toutesfois venir à bout de ces intrigues, pourvu que nous ayons secours de sa majesté catholique. Je vous supplie faire effectuer ce qui a esté promis en diligence [1]. » — « Je vous prie aussi, dit le duc de Guise dans

[1] Archives de Simancas, cot. B, 58[179],[182].

une autre dépêche, de continuer d'escrire à Rome pour favoriser nos affaires, desquelles j'ai mandé bien au long au pape, comme pour une croisade, laquelle feroit fort bien lever le cœur aux catholiques en ce royaume et nous embarqueroit bien avant ; aussi est-ce nostre résolution et mon premier dessein, après avoir obtenu victoire sur les estrangers, de ne descendre jamais de cheval tant que la religion catholique ne soit bien establie en ce royaume, et ceux qui favorisent le parti contraire ruinés ; mais un si haut dessein mérite bien de estre assisté [1]. »

« Mandez, s'il vous plaist, en diligence, que l'argent soit prest, car il est infaillible que nous allons courre aux armes, et faictes que le duc de Parme approche ses forces à la frontière de Picardie, et qu'il le fasse en toute extresme diligence, et vous me ferez très-grand plaisir [2]. »

Le 4 juillet 1587, il écrivait encore : « Je charge le sieur de Bray de vous représenter la méchante intention de sa majesté, encore que les longueurs dont jusqu'ici elle a usé pour nous amuser le fasse assez clairement recognoistre. Je m'en vas le trouver le plus diligemment que je puis pour le faire parler clair et le forcer, luy ostant toute excuse de paix, à s'embarquer ouvertement en ceste guerre en laquelle vous devez croire que nous ne manquerons jamais de courage, intelligence et toute industrie requise [3]. »

Le 20 octobre, nouvelle dépêche. Le duc de Guise (Mucius) écrivait à l'ambassadeur espagnol, énumérant une longue suite de griefs contre Henri III : « Depuis le temps que nous traitasmes à Joinville, ayant le roy soudainement esprouvé quelles forces nous avions en ce royaume et aperçu quel appuy nous avions au dehors, il a cherché, comme vous sçavez, par tous les moyens à nous oster l'un et l'autre ; vous sçavez de quelles persuasions il conduict le pape, de quels édicts ses subjects sont repus : il nous va au-devant pour nous convaincre d'avidité et d'ambition, si nous prenons les armes, et ne les prenant point, se donner loisir de nous couvrir de despenses, dissiper nos partisans par desfaveur, et enfin nous opprimer. » Dans cette situation l'appui du roi d'Espagne était nécessaire : « Si nous ne sommes secourus, le roi de France nous fera la guerre si couverte que nous ne la

[1] Archives de Simancas, cot. B, 59^{186}.
[2] *Ibid.*, B, 59^{188}.
[3] *Ibid.*, B, 58^{185}.

romprons peut-être jamais qu'avec une apparente injustice et abandonnés d'un chascun; ou il attendra de nous la commencer alors que six fois davantage de moyens ne pourront pas relever nos forces en l'estat qu'elles sont maintenant. Faictes-le donc ainsi entendre au roi vostre maistre et au duc de Parme, et qu'ils se disposent, pour autant que la guerre durera seulement, de nous secourir suivant les termes du traité de Joinville. Je vous supplie vous y employer autant que pouvez, vous asseurant encore que je ne manque de courage et de bonne volonté ; mais il faut qu'elle soit assistée de moyens auxquels je voudrois bien pouvoir fournir du mien, vendant et prodiguant toutes mes terres à qui en veut. Le roy me mande de continuer à incommoder les ennemis, et de me tenir prest à l'aller joindre, de quoy pour trouver excuse je mets les ennemis entre luy et moy, ayant envoyé haster M. de Lorraine, lequel s'il peut arriver, nous aurons armée plus forte que la sienne et celle des ennemis, et me joindrai aujourd'huy avec mon frère et mes cousins pour continuer de les endommager, puis je verrai ce que j'aurai à faire [1]. »

Le 5 décembre 1587 il mandait encore à don Bernardino de Mendoça : « Je me resjouis de la grande victoire que je viens d'obtenir sur les reistres, chose extraordinaire avec si peu d'hommes sur un si grand corps d'armée. Je vous veux bien dire que ce qui me fit résoudre si promptement à entreprendre cet effet, fut l'advis très-certain que j'eus de l'intention du roy mon maistre qui estoit de poursuivre et arrester des traités avec les estrangers, et faire parler à l'instant d'une paix que je ay divertie par ceste heureuse entreprise [2]. »

Le 11 décembre il lui écrivait de nouveau pour lui donner les détails de la bataille et de la ruine de l'armée hérétique. Il ajoutait : « Il y a longtemps que j'ai fait sçavoir à sa majesté catholique combien il estoit utile que Montmorency et nous, tant pour le bien de la religion que celui de son service, fussions joincts ensemble, ce que je n'ai voulu traiter par autre moyen que le sien, et me semble que le chevalier Morreo devoit passer par là ; car nous joincts ensemble, nous n'aurions plus d'excuses, et pourrions empescher toutes choses contre l'honneur de Dieu et bien de son service, à qui j'ai plus d'affection qu'à la conservation de ma vie [3]. »

[1] Archives de Simancas, cot. B, 58'[92].
[2] *Ibid.*, B, 58[7].
[3] *Ibid.*, B, 58[8] et [9].

Ces intelligences entre le duc de Guise, le duc de Parme et l'ambassadeur espagnol ne pouvaient rester ignorées de Henri III et de son conseil. Longlée, ambassadeur de France à Madrid, en porta des plaintes directes au roi d'Espagne, et ici commence la curieuse correspondance de Philippe II avec son ambassadeur à Paris ; correspondance corrigée de sa main, et qui existe encore en original.

« Don Bernardino de Mendoça, Longlée me faict sçavoir de la part de son souverain, 1° qu'il a appris qu'une étroite liaison régnoit entre le duc de Parme et le duc de Guise ; 2° que ceux-ci traitoient ensemble pour joindre leurs armes ; 3° que l'on étoit d'intelligence avec moi, tandis que l'autre me dénonçoit les abus et personnes du royaume de France qui estoient répréhensibles.

» Quant au premier point, répondez par des paroles évasives et générales, que l'on ne peut s'estonner de l'amitié que me porte le duc de Parme, mon cousin ; je ne sçaurois croire qu'il médite rien de préjudiciable à la France ; enfin, pour ce qui est de ses levées en Allemagne, qu'elles ne peuvent estre considérées que comme des précautions prises pour la sûreté de mes Estats ; que j'engagerai d'ailleurs le duc à ne point s'escarter d'une conduite pacifique et loyale, ainsi que je l'entends.

» Par rapport aux dénonciations du duc de Guise, dites que la mesme considération me dirigera à ne point toucher à des questions qui me sont estrangères. Pour vous, gardez avec le plus grand secret les intelligences que vous pourrez avoir avec Mucius (Guise) ou les autres, soit par la voie du duc de Parme soit par vous-mesme ; et en résumé, asseurez toujours le roy de France que je n'ai en vue que le bien de son royaume, lequel consiste dans la gloire de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, et le succès de la cause catholique [1]. »

Philippe écrit encore à son ambassadeur à Paris : « J'ai vu, d'après le billet qu'escrit Mucius, qu'il est question pour ce dernier de prendre les armes avec l'ordre du roy de France, pour repousser les reistres et empescher leur entrée. Il est dès lors inutile que le duc de Parme, mon cousin, vienne ayder le duc de Guise, avec ses trois cent mille escus; mais dictes à ce dernier quil y mette tout son zèle et tous ses soins, de manière à ne pas laisser au roy de France, tout seul, la conduite et la défense de cette saincte affaire [2]. »

[1] San-Lorenço, 17 juillet 1587. — Archives de Simancas, cot. A, 56[143].
[2] *Ibid.*, 11 août 1587. — *Ibid.*, A, 56[147].

« Par des lettres plus fraisches, je vois que vous m'annoncez l'entrée en campagne du roy très-chrestien, et l'activité que l'on déploye pour rassembler toutes les troupes ; je vois encore tout ce que vous avez faict pour soutenir Mucius dans sa bonne détermination qui est telle que je l'attendois, et telle qu'il la maintiendra toujours, je l'espère. Je prie Dieu que le succès soit celui qui doit estre le plus favorable à son service [1]. »

« Par vos lettres des 9, 24 et 26 octobre, je reçois les advertissemens divers que vous me donnez sur les affaires de France ; que Dieu y pose sa puissante main et les fasse tourner à sa plus grande gloire !

» Il est indispensable d'advertir le duc de Parme et don J. B. de Taxis, que si le roy de France prend à sa solde les troupes de la ligue, nous devons cesser de les payer. — Il n'est pas moins nécessaire de prévenir Mucius du tort immense qui pourroit en résulter pour luy, s'il consentoit à ce que ses troupes passassent au service du roy ; qu'il se garde bien d'une chose qui amèneroit la paix générale. La déroute de Joyeuse (les uns le disent mort, d'autres lettres n'en parlent pas) ne doit point faire perdre de vue le but qu'on se propose. Cette foiblesse du duc de Guise seroit un préjudice irréparable à la cause catholique; employez donc pour le raffermir tous les moyens et toutes les ressources que vous croirez convenables [2]. »

« Ainsi que me l'avoit annoncé Longlée, vous m'apprenez la déroute des reistres, la prise du chasteau de Montargis et la mort de La Trémouille. — Je pense que vous n'aurez point laissé eschapper ceste occasion d'encourager Mucius et les catholiques à persévérer dans les bons principes. Il faut qu'ils se conduisent avec les reistres de manière que ceux-ci ne puissent estre un contre-poids à la paix, à moins pourtant que le roy ne se desfasse des hommes avec lesquels ne peuvent figurer les catholiques dans un Estat bien constitué. Tel doit estre le but des efforts de ces derniers ; tel est leur moyen unique de salut [3]. »

« J'ai vu les advertissemens que vous avez donnés à Mucius par

[1] San-Lorenço, 2 octobre 1587. — Archives de Simancas, cot. A, 56[149].

[2] La fin de la lettre est consacrée à des instructions sur la conduite à tenir par Mendoça, pour déguiser l'armement de la flotte d'Espagne et ses projets. — Del Pardo, 14 novembre 1587.

[3] Archives de Simancas, cot. A, 56[166].

l'intermédiaire de Mayneville [1], comme dans toutes les occasions; il paraist toujours que le roy refuse de se desfaire des estrangers qui sont entrés dans son royaume; tous les conseils de Mucius et des siens doivent tendre dès lors à l'arracher à ceste oppression [2]... »

Dans deux autres lettres à son ambassadeur du 24 décembre 1587, Philippe II insiste sur les efforts que doit faire le duc de Guise pour traverser les préliminaires de la paix [3]. Pendant ce temps le roi d'Espagne entretient une correspondance d'affection et de parenté avec Henri III et la reine mère; non-seulement lui-même, mais les infantes écrivent à la cour de France. On veut conserver les bons rapports; on félicite le roi sur ses victoires; on prie Dieu pour la grande gloire et la paix publique en France [4]. C'est un double rôle que Philippe II accomplit avec une habileté de diplomatie remarquable; toutefois, l'unité catholique domine sa pensée; il aperçoit que le caractère indécis de Henri III est un obstacle. Son dessein est de le briser!

[1] C'était sans doute par l'intermédiaire de ce Mayneville que se pratiquaient les intelligences entre Mendoça et le duc de Guise.

[2] Archives de Simancas, cot. A, 56[60].

[3] *Ibid.*, A, 56[102].

[4] *A la reine mère, Catherine de Médicis.*

« Je suis pénestrée de recognoissance de la bonté de vostre majesté, qui a daigné demander de mes nouvelles par l'intermédiaire de M. Longlée; mais si quelque chose peut égaler ce contentement, c'est, sans doute, d'avoir appris que vostre majesté jouissoit d'une santé parfaicte; je prie Dieu, etc. »

« J'ai esté bien affectée en voyant tous les maux du royaume, et ceux qu'ils doivent causer au cœur de vostre majesté; surtout quand on songe à tout le bien, à la paix que le roy mon père souhaiteroit à la France; l'espérance des succès que nourrit vostre majesté peut seule adoucir mes chagrins; vostre majesté peut estre asseurée que tout ce qui arrivera à sa satisfaction le sera également à la mienne; ces succès, cette pacification sont les seuls moyens de conserver nos bons rapports avec vostre royaume, ainsi que l'espère le roy mon père. »

Sans date. — Écrite par l'infante Élis.-Claire-Eugénie, petite-fille de Catherine, et épouse de l'archiduc Albert d'Autriche, probablement sous la dictée de son père. — Archives de Simancas, cot. A, 56[104].

CHAPITRE LXIX.

NÉGOCIATIONS DE NANCY. — MOUVEMENT POPULAIRE DE LA SAINTE UNION.

Exigences de la ligue. — Assemblée à Nancy. — Articles arrêtés. — Négociations avec le roi. — Adoption par Henri III des articles de l'union. — Correspondance mystérieuse du duc de Guise. — Ses rapports avec Paris.

1588.

Les résultats divers qu'avaient eus les opérations militaires des armées royales et de la ligue devaient enfler le cœur aux zélés partisans de la foi catholique ; le brave duc de Guise restait victorieux des reîtres ; il avait dégagé les frontières, dissipé cette horde d'aventuriers pillards, d'Allemands gorgés de vin, profanateurs des saintes hosties et des sanctuaires, tandis que l'armée royaliste, sous la conduite de Joyeuse, du favori de Henri de Valois, avait fui devant Henri de Bourbon relaps et excommunié. Comment se fier dès lors au concours de la royauté ?

On n'ignorait pas au sein de la ligue les avances que la reine mère faisait à Henri de Navarre ; elle ne cessait de négocier avec l'excommunié, avec le roi des hérétiques. Il fallait donc prendre ses précautions ; Henri III avait adhéré à la ligue, sans doute, mais il la trahissait sous main : n'en avait-on pas la preuve ? Et puis, pour les prudents, on n'avait plus à craindre l'armée royaliste du duc de Joyeuse ; il n'y avait désormais d'autres forces catholiques que celles de la ligue et dévouées à son autorité.

Dans ces circonstances, les grands barons de la foi catholique résolurent de tenir une haute assemblée à Nancy ; le duc de Guise à la tête de son armée victorieuse venait d'envahir le palatinat du duc de

Bouillon, partisan du roi de Navarre et des huguenots, combien n'avait-il pas de droit à la confiance des confédérés, bonnes villes et confréries? Henri de Guise ne voulait point agir sans avoir l'assentiment positif et les secours efficaces du roi d'Espagne; car, pour prendre ce parti décisif, il fallait s'appuyer des armes du duc de Parme. Le 8 février, il expédia de Nançy un envoyé auprès de don Bernardino de Mendoça, chargé de lui donner les détails de la victoire nouvellement remportée, et de lui faire connaître l'état des affaires catholiques en France. Cet envoyé était porteur d'une longue instruction du duc de Guise, dans laquelle il se plaignait toujours de la mauvaise volonté et intention du roi, d'Épernon, de Bellièvre et autres catholiques froids et attiédis : « L'armée hérétique estant entrée jusqu'au cœur de la France, à douze lieues de Paris, je fus adverti un peu avant l'entreprise de Aulneau, qu'Épernon, Bellièvre et autres mauvais ministres du conseil du roy traitoient avec les forces de ladicte armée, afin de faire après, suivant le dessein qu'ils en avoient projeté de longue main, une paix aux portes de la ville de Paris désavantageuse pour les catholiques, la faisant recevoir et quasy dresser par la crainte et terreur de voir tant de forces ennemies si proches et si voisines.

» Et sur ce que M. le duc de Parme nous a mandé qu'il eust trouvé nécessaire, après ceste victoire, d'aller attaquer et poursuivre les hérétiques ébranlés et affoiblis d'une si grande perte, vous direz audict sieur Bernardino que c'est chose qui se recognoist nécessaire et facile par leur foiblesse quand on le voudra, pourvu qu'on marche de bon pied; que de l'entreprendre contre l'autorité du roy, et sans ses forces et moyens, il y avoit plusieurs choses à considérer là-dessus, car ce n'étoient pas les forces des hérétiques ouverts et déclarés, ni les villes qu'ils occupent que nous devons craindre le plus, vu le peu qu'ils tiennent en un si grand royaume; mais leurs principales forces sont celles des catholiques dissimulés ou feincts qui favorisent l'établissement des huguenots et les prétentions du prince de Béarn, lesquels ne cessent en nostre présence de pratiquer sur les villes qu'ils savent nous estre affectionnées, y employant l'autorité du roy, ce que nostre absence et esloignement leur facilitoit encore davantage et auroit donné subject aux habitans desdictes villes de se plaindre de nous. Notre envoyé expliquera bien au sieur Bernardino comment les choses se sont passées et conduictes jusqu'icy, et les moyens par lesquels

on nous a faict la guerre sous ombre et apparence de la faire aux hérétiques [1]. »

C'était contre le duc d'Épernon, le parti modéré et politique, que se dirigeait alors le mouvement catholique ; on s'était débarrassé dans la Saint-Barthélemy des huguenots prononcés. Maintenant il fallait secouer les faiseurs de transaction. L'Espagne aidait ce mouvement, et Philippe II écrivait à son ambassadeur à Paris : « Don Bernardino Mendoça, félicitez le roy de France de ses succès contre les huguenots ; ayez soin (sans rien laisser pénétrer de vostre intention) de présenter, sous les apparences de son avantage, le danger auquel il s'expose en continuant ses liaisons avec le duc d'Épernon, qui est lui-mesme fort bien avec le roy de Navarre. Faictes sentir au roy les conséquences qui en pourroient résulter tant par rapport à la succession à la couronne que pour la chrestienté en général [2]. »

L'assemblée de Nancy fut tout entière sous l'influence du duc de Guise ; on s'y occupa exclusivement des mesures propres à enlacer la royauté dans les intérêts du parti catholique. Il était évident que lorsque toute la force d'administration et de gouvernement passerait à ce grand parti, il n'aurait plus rien à craindre des trahisons de cour et des politiques. A cet effet l'assemblée de Nancy posa les points suivants : « Le roy de France sera encore sommé de se joindre plus ouvertement et à bon escient à la sainte ligue, et d'oster les places, estats et offices importans à ceux qui lui seront nommés ; item, de faire publier le sainct concile de Trente en tous ses pays ; item, d'establir l'inquisition, du moins ès bonnes villes, qui est le plus propre moyen pour se desfaire des hérétiques et suspects ; sera aussi supplié de mettre entre les mains d'aucuns qui serout aussi nommés, les places fortes d'importance qui lui seront désignées, ès quelles on pourra faire des forteresses et mettre des gens de guerre selon qu'il sera advisé ; item, fournir à la solde des gens de guerre qu'il est nécessaire d'entretenir dans la Lorraine et ès environs pour éviter une invasion d'estrangers voisins. Et à cette fin, faire vendre au plus tost qu'on le pourra, sans autres formalités, les biens de tous les hérétiques et de tous ceux qui leur sont associés. Ceux qui ont esté autrefois hérétiques seront taxés au tiers ou au moins au quart de

[1] Archives de Simancas, B, 60[256] à [260].
[2] *Ibid.*, A, 56[184].

leurs biens, et les autres catholiques au dixième seulement, sauf à les rembourser ci-après. Ne sera donné la vie à aucun prisonnier, sinon en offrant par lui valable asseurance d'estre bon catholique et payant amplement la valeur de ses biens s'ils n'ont déjà esté vendus [1]. »

Les articles arrêtés embrassaient donc toutes les formes de la société. En posant le concile de Trente comme loi de l'État, l'inquisition comme sa police, en plaçant tous les offices d'action dans des mains ferventes et catholiques, que pouvait craindre encore la sainte union? Le roi n'était plus que son instrument, et alors même qu'il eût trahi, la ligue se trouvait en telle position qu'elle pouvait agir seule et se passer du souverain. On mettait d'ailleurs toutes les grandes propriétés et fiefs d'hérétiques en ses mains; on imposait à des sommes considérables le parti politique, contre lequel la révolution était spécialement dirigée.

Ces articles arrêtés à Nancy furent envoyés à Henri III comme la charte invariable qu'il fallait signer et exécuter si la royauté voulait conserver la couronne. Le roi était à Paris, donnant des témoignages de sa foi dévote, multipliant les saints pèlerinages, les pieuses visites de monastères, les processions longues et bénites; tout cela était nécessaire : l'habileté du conseil devait être de détacher de la ligue ces catholiques moins fougueux qui ne voulaient point subir toutes les chances de l'association au duc de Guise; le roi mettait leur conscience à l'abri, car n'avait-il pas toute la piété orthodoxe? n'adorait-il pas les saintes châsses, les chapelets à gros grains et à tête de mort? n'avait-il pas fait preuve de contrition pour les sacrements de l'Église? Contre ces témoignages de piété, et afin de les atténuer aux yeux du peuple, la ligue continuait à faire prêcher que ce n'étaient que faux semblants et hypocrisie. Les clercs de Paris, les prédicateurs des métiers aux piliers des halles, déclaraient que tout ce que faisait le roi était singerie pure; les pamphlets clandestins exploitaient les mêmes thèses : quelle piété pouvait avoir Henri de Valois enivré de plaisirs, abîmé sous les faux conseils des politiques, basilics et crapauds d'hérésie?

Dans cette situation, Henri III n'aperçut d'autre ressource que de négocier avec la ligue si fortement conçue et marchant comme un

[1] Articles arrêtés en l'assemblée tenue à Nancy, 1588.

seul homme. Il envoya M. de Bellièvre, tête de modération et de capacité, auprès de M. de Guise ; il s'agissait de convenir des bases et d'arrêter les articles d'une nouvelle convention entre le roi et la sainte union, M. de Bellièvre engagea les négociations en homme habile ; il admit tous les principes généraux posés par la ligue ; la difficulté ne porta plus que sur les garnisons de Picardie, que sur les places de garantie exigées par les confédérés.

C'était donc moins à l'égard des articles catholiques et des concessions à la foi orthodoxe que sur la question militaire et politique que portaient les doutes ; le roi admettait l'inquisition, le concile de Trente, sauf quelques exceptions ; mais le gouvernement des places, la disposition des gens d'armes; des archers, c'était chose plus difficile, et les négociations traînaient en longueur.

La ligue, sentant ses forces, continuait son admirable organisation ; elle avait appris la grande catastrophe de Marie Stuart et la persécution des catholiques en Angleterre [1]. Paris, cité de métiers et d'opinions ferventes, venait d'élire ses quarteniers, officiers et échevins, tous fortement dans le parti de l'union. En même temps ce conseil écrivait des lettres circulaires à toutes les autres villes, où, rappelant la pauvreté des circonstances, l'abandon dans lequel on laissait la foi, il demandait le concours de tous les bons artisans et confréries pour maintenir la religion et la constitution municipale. Les moyens de la sainte union étaient immenses ; elle agrandissait chaque jour ses partisans au sein de la noblesse, du clergé et du peuple surtout, de ce peuple ardent des halles. Déjà à cette époque et d'après le vieux mémoire d'un des plus intimes confidents de la ligue [2], elle embrassait la nomenclature des villes, des nobles et du clergé qu'on va lire : « Paris, Orléans, Chartres, Meaux, Crespy, Pierrefonts, Corbeil, Melun, Saint-Denis, Pontoise, Creil, Clermont, Rouen, Louviers, Mantes, Vernon, Lisieux, Pont-Audemer, Le Havre de Grâce, Honfleur, Évreux, Fougères, Falaise, Troyes, Argentan, Montivilliers, Amiens, Abbeville, Soissons, Laon, Reims, Vitry, Château-Thierry, Dijon, Châlons-sur-Saône, Mâcon, Grenoble, Aix, Marseille,

[1] Je reviendrai, dans un chapitre particulier, à cet événement, qui eut une grande influence sur le mouvement de la ligue. Je publierai la correspondance inédite et intime de Marie et de Philippe II, et les pièces de la vaste conspiration catholique.

[2] MSS Bibliothèque Sainte-Geneviève. « De la religion catholique en France, par M. de Lezeau, conseiller d'État, » in-fol. chap. 5.

Nantes, Vannes, Agen, Quimperlé, Carcassonne, Narbonne, Bourges, Le Mans, Toulouse, Clermont (Auvergne), Montferrand, Saint-Pourcin, Issoires, Périgueux, Lyon. Il faut y joindre les provinces de Lorraine, et les grands seigneurs et gentilshommes suivants, savoir : les ducs de Mayenne, d'Aumale, de Mercœur, d'Elbœuf, de Nemours, le marquis de Saint-Forlin, le comte de Chaligny, les ducs de Joyeuse père et fils, le baron de La Chastre (depuis maréchal de France), l'amiral de Villars-Brancas, le vicomte de Tavannes, le baron de Lutz, Balagny, seigneur et souverain de Cambrai, le baron de Médavit, le marquis de Maignelay, idem de Belle-Isle, idem de Villars, le seigneur de Tins, le comte de Randant, le seigneur de Flavacour, le marquis de Savruses-Thiercelin, le seigneur de Mayneville, le comte de Brissac (depuis maréchal de France), le marquis de Bois-Dauphin (idem), le marquis de Belin, idem de Rosne, le capitaine de Saint-Paul, le seigneur d'Effiat, gentilhomme d'Auvergne, le marquis de Canillac, les sieurs de Montbrault, de Hautefort, du Saussoy, Contenau, Villersoudan, le comte de Martinengue en Provence, et autres qui tenoient en gouvernement les villes ci-dessus nommées. De plus, les prélats et ecclésiastiques ci-après : Les cardinaux de Bourbon, de Pellevé, de Guise, l'évesque de Clermont, depuis cardinal de La Rochefoucauld ; de Berville, depuis général de l'Oratoire et cardinal; Pierre d'Espinac, archevesque de Lyon; Geoffroy de La Mortonnie, évesque d'Amiens; Aymar Hennequin, évesque de Rennes ; Jérosme Hennequin, évesque de Soissons ; Geoffroi de Saint-Belin, évesque de Poitiers ; de Villars, évesque d'Agen ; Guillaume Roze, évesque de Senlis ; Louis de Brezé, trésorier de la Sainte-Chapelle, évesque de Meaux ; Gilbert Genebrard, religieux bénédictin, docteur et professeur, archevesque d'Aix, Simon Vigor, curé de Sainct-Paul, depuis archevesque de Narbonne ; Claude de Sainctes, chanoine régulier, depuis évesque d'Évreux. Les docteurs en théologie : André Duval, le petit Benoist, Jean Boucher, Jacques d'Allemand, Philippe de Gamaches, les bourgeois de Creil, Lucain ; les curés de Paris : Pigenat, de Sainct-Nicolas des Champs ; Aubry, de Sainct-André des Arcs; Pelletier, de Sainct-Jacques de la Boucherie; Cueilly, de Sainct-Germain L'Auxerrois ; Hamilton, de Sainct-Cosme ; Lincestre, de Sainct-Gervais ; les Pères : Hugonis, Fevardent, Garinus, de l'ordre de Sainct-François ; Bernard, dit le petit feuillant ; le père Le Bossu, religieux de Sainct-Denis, Commolet, jésuite et ceux de

sa compagnie ; les avocats Versoris, Choppin, le petit d'Orléans, Fontanon, Mesnager, de Caumont, Le Gresle, Acaire, maistre des comptes ; Hameline, de Manœuvre, Hennequin, Crome, conseiller au grand conseil, La Chapelle Marteau, l'eslu Roland, le trésorier Olivier, etc. »

Que pouvait-on craindre avec ces grandes forces, en déployant des moyens aussi vastes? Aussi tout Paris fermentait pour prendre un parti décisif ; les gens de la ligue ne pouvaient comprendre les lenteurs du duc de Guise, et l'accusaient déjà de nonchalance et d'indifférence pour les intérêts menacés : combien, disait-on, n'était-il pas au-dessous de son digne père François de Guise ! On voulait éclater à Paris, où se continuait la conspiration secrète des quarteniers et capitaines de la garde bourgeoise : « En cette année, MM. de la ligue, continuant leurs desseins, écrivirent au duc, le priant de leur tenir promesse et qu'ils estoient en bon nombre pour exécuter leur entreprise. Celui-ci fit réponse, qu'ils se hâtassent de s'accroistre en plus grand nombre d'hommes qu'ils pourroient, et du surplus qu'ils le laissassent faire ; qu'il falloit attendre la commodité, laquelle ils ne laisseroient passer quand elle se présenteroit. Ceste lettre fut apportée par le sieur de Mayneville et fut lue en ma présence [1] au logis de Hotteman, rue Michel-le-Comte, où il y avoit plusieurs du parti ; et lors ils commencèrent à pratiquer le plus de peuple qu'ils purent, sous le prétexte de la religion, et les prédicateurs se chargèrent en leurs sermons de parler fort et ferme contre le roy ; et ce, pour le provoquer à faire prendre quelqu'un d'eux, afin d'avoir subject de s'élever contre luy. Ce qui advint à plusieurs reprises, mais il n'en ressortissoit jamais aucun effect. Voyant que toutes leurs entreprises faillissoient, et craignant d'estre prévenus par le roy, ils résolurent mettre fin à quelque prix que ce fust, soit que le duc de Guise le trouvast bon ou non (estant extresmement ennuyés de sa longueur) ; et toutefois crainte de l'offenser, ils lui escrivirent une lettre par laquelle ils le prioient de leur tenir promesse et de ne différer davantage ; que leurs gens estoient prests, forts, et en bon nombre, et que rien ne leur manquoit que sa présence. » Le peuple accusait faussement d'indifférence le duc de Guise ; chez lui c'était prudence ; il avait garde de

[1] Le procès-verbal du nommé Nicolas Poulain, lieutenant de la prévosté de l'Isle-de-France, janvier 1585 à may 1588.

s'engager avant que tout fût préparé à une grande explosion. Il ne voulait rien jeter à l'étourdie. Aucun des mouvements de Paris n'échappait à la sagacité active du duc de Guise ; il était en rapport intime avec les meneurs, les chefs de quartiers, les halles qui demandaient à en finir avec les hérétiques. Dans une correspondance mystérieuse et chiffrée adressée au duc de Nevers, le brave Lorrain prépare avec sollicitude la révolution populaire qui éclata par les barricades.

24 avril, onze heures du soir. « Nous vous remercions très-humblement de l'affection qu'il vous plaist faire paroistre sur le subject qui se présente, lequel, à la vérité, est si juste et nécessaire qu'il mérite que tous les principaux de ce royaume qui y ont intérest commun y marchent de mesme volonté ; mais nous avons grand regret en vostre indisposition qui vous empesche de faire plus que voudriez ; toutefois nous essayerons à mesnager cela ; et encore qu'il se soit perdu beaucoup de bonnes occasions, nous avons envoyé de nouveau à Paris pour tascher à renouer l'entreprise et résoudre ce qui se pourra faire dont nous aurons toute certitude dans trois ou quatre jours, et dans ce temps si vostre incommodité vous permet d'estre encore à Corbeil, comme nous vous en supplions, nous vous advertirons en toute diligence. »

26 avril. « Je vous remercie très-humblement des advis qu'il vous a plu me donner ; il peut être, à la vérité, bon de reculer ; j'ay moyen de me tirer de cette peine si je veux entendre à la recherche qu'Espernon faict très-grande de mon amitié, dont Bellièvre, en ce voyage, a eu encore particulière charge de m'en parler avec tant d'offres et assurance que vous en seriez estonné. Toutefois cela n'empeschera point la résolution que nous vous avons faict entendre, pourvu que tous les princes qui y ont tous les mesmes intérests ou plus grands que moy, y marchent de semblable pied.

27 avril. « Vous aurez sçu les rumeurs de Paris et la présence des forces du roy, qui rend notre dessein plus difficile a exécuter [1], non

[1] Je donne ici un modèle de ce chiffre tout à fait irrégulier et sans base commune, car le même signe ne reproduit pas toujours la même lettre ; j'ai trouvé cette correspondance en MSS dans la grande et précieuse collection de M. de Mesme.

Vous	aurez	su	les	rumeurs	de	Paris	et	la	présence
67qy	qy11ωıy	29	2ωy	ym12y□ωy	nıy	aωq123	ıy4	Δq	611k2ω□sıy

que nos amis de Paris n'ayent encore très-bon courage et que nous ne nous sentions assez forts pour en venir à bout ; mais quelques-uns de nos amis nous ont faict dire que, puisque les choses sont en cet estat, il faudroit se desclarer ouvertement contre d'Espernon, et en demander publiquement justice au roy, et là-dessus faire desclarer toutes les..... [1] qui le feront très-volontiers et ne nous désister de cette poursuite que raison n'en fust faicte. Et sur quoy s'estant faict plusieurs discours, nous avons pensé que nous vous devions faire cette despesche pour vous supplier nous faire ce bien de nous mander vostre advis que nous aurons en très-grande estime [2]. Ces menées du duc de Guise aidaient la fermentation de Paris. Elle apparaissait par mille symptômes au sein de cette grande population ; le conseil commençait à s'en alarmer. Henri III écrivait à son négociateur à Nancy :

« M. de Bellièvre, il y a deux ou trois jours qu'il court des bruits en cette ville fort estranges à quoy je n'adjouste grand foy ; mais voyant qu'ils continuent et que beaucoup de mes serviteurs et des bons habitans de cette dicte ville, mesme aucun de ceux de la justice, me sont particulièrement venus advertir que lesdicts bruits augmentent et mettent en crainte, peine et frayeur un chascun, se disant que dedans deux jours il se doibt exécuter une entreprise en laquelle il se dict aussi que doibt estre mon cousin le duc de Guise, et que sans sa présence on ne la veut exécuter, estant ladicte entreprise telle que sous couleur de s'attaquer à mon cousin le duc d'Espernon, l'on doit tuer tous mes serviteurs les plus affectionnés qui ont cet honneur d'estre près de moy, et qui ont charge de mes affaires, saccager leurs maisons et de ceux qui n'adhèrent à la ligue. Cela est occasion afin de contenir chacun en repos, et empescher qu'il n'advienne aucune émotion que je fais approcher ici mes Suisses pour les faire loger, et aussi mes gardes ès fauxbourgs de deçà ; ayant advisé de vous faire incontinent cette despesche, afin que vous fassiez entendre ce que dessus à mes oncle et cousins les cardinaux de Bourbon et de Guise

des	forces	du	roi	qui	rend	notre	dessein	plus
o ıy .·.	k 11 z ω ı ıy +	91	.12 ω	λ ıy λ	k 29 ıy 11	ω ω 29 ıy ω	3 λ ω Δ ıy 13	.·. z 23

difficile	à	exécuter.
Δ ω 9 ω 5 s 2 y ıy		11 λ k λ 20 y ω.

[1] Ceci est en blanc (les villes sans doute).

[2] Avril 1588. Lettres secrètes et mystérieuses écrites en chiffres à M. de Nevers. — MSS de Mesmes, intitulé : *Mémoires sur la ligue*, tome III, in-fol. n° 8931/4.

et aussi à mondict cousin le duc Guise, s'ils sont encore ensemble, sinon et que fussiez jà partis d'avec eux comme l'on dict que deviez faire cejourd'huy, vous retourneriez trouver mondict cousin le duc de Guise à l'endroict où il sera, auquel vous ferez entendre le contenu de cette lettre, en l'asseurant de ma part que je n'ai rien en plus grand désir que d'embrasser et réunir tous mes subjects, le priant de s'employer de sa part tellement avec mesdicts oncle et cousins pendant qu'ils sont ensemble à faire avec vous une si bonne résolution, suivant la charge que je vous ai donnée, que nous puissions tout si bien entreprendre, que au contraire de ces bruits, nous employons à poursuivre et à parachever à l'encontre de ceux de la nouvelle opinion, le grand et bon succès qu'il a jà plu à Dieu nous donner, afin qu'à son honneur et gloire nous puissions achever de ranger à leur devoir lesdicts de la nouvelle opinion. Vous estes si capables de mes bonnes et sainctes intentions, que je n'estendrai cette-cy davantage [1]. »

M. de Bellièvre se hâta de communiquer aux confédérés la lettre qu'il avait reçue du roi et les plaintes qu'elle contenait. L'union répondit par des doléances hautaines. M. de Bellièvre les énumère dans une dépêche adressée au roi : « Sire, j'escrivis hier à vostre majesté. Depuis quelques jours il a esté parlé des bruits qui courent par Paris. J'ai faict tout ce qui a esté en moy pour essayer d'en découvrir la vérité ; il m'a esté impossible d'en apprendre autre que ce que je vous escrivis hier. Je suis allé trouver MM. les cardinaux de Bourbon et de Guise et le duc de Guise ; j'aperçus en leur visage une grande douceur. M. le cardinal de Bourbon prist la parole, se plaignant bien fort du tort que on leur faict, et qu'il y en a qui les veulent perdre ; mais que Dieu les conservera et ne permettra pas que vostre majesté prenne une si mauvaise opinion d'eux. Ils se trouvent merveilleusement troublés des bruits de conjuration dont il est nécessaire de constater la vérité, pour y obvier et s'opposer comme l'on doit, sans aucun respect s'ils se trouvent véritables ; aussi, s'ils sont faux, adviser comme on les pourra faire cesser. De mon costé, j'aurai l'esprit perpétuellement bandé pour essayer de descouvrir ce qui en est ; mais si tant estoit que ces gens nourrissent quelque chose de mauvais en leur estomach, estant advertis qu'ils sont soupçonnés, ils feront toutes

[1] Dimanche de Quasimodo, 1588. — Lettre de Henri III à M. de Bellièvre, au sujet du bruit d'une entreprise sur Paris pour le duc de Guise. — MSS de Béthune, vol. cot. 8897.

desmonstrations contraires. Le sieur de Guise m'a mandé de le vouloir aller trouver en lieu où il se promenoit. Parlant à M. de Guise, je le trouvai fort altéré ; il m'a dict que ceste nuict, il a reçu trois advis du costé de Paris, que tout y est en confusion, que l'on a faict entrer aux fauxbourgs huit compagnies des gardes et les Suisses ; que c'est pour courir sus à ses amis [1]. Je lui ai dict et faict entendre l'ordre que vostre majesté a donné afin qu'il n'advinst aucun tumulte; que c'est à vostre majesté, qui estes le roy, à donner sûreté aux habitans de vostre ville de Paris. Il m'a dict qu'il y avoit moyen de pourvoir à la garde d'une ville sans entrer en telles desmonstrations. J'ai respondu que c'est à vous, sire, qui estes le roy, de juger comme il vous plaist que vostre personne et vostre ville soient gardées ; que celuy qui se garde ne faict point de tort aux autres : cette garde est pour empescher le mal, et non pour en faire. On leur a donné ceste alarme bien chaude, et ne sçait qu'il en pourra advenir s'ils ne changent de propos. Il m'a dit qu'il est en tel doute, qu'il est contraint d'escrire à tous ses amis pour sa conservation et la leur, et qu'il espère qu'il n'aura pas faute d'appui. C'est avec un extresme regret, sire, que je vous escrit ces langages; mais l'affaire est de telle et si grande importance, que je n'ai voulu faillir d'en donner advis à vostre majesté [2]. »

On suivait à Nancy la négociation avec Bellièvre pour la signature royale aux articles de la ligue, lorsque arrivèrent quelques agents secrets de Paris pour annoncer que si le duc de Guise ne s'empressait pas de s'y rendre, le mouvement éclaterait sans lui. C'était particulièrement de la Picardie que venaient les reproches ; cette province était plus que toutes les autres engagée dans les intérêts de la ligue : « Monsieur de Guise, pour faciliter l'exécution de son entreprise, avoit de longue main disposé les volontés des personnes de plus légère cervelle et amateurs de nouveautés, tant à Paris qu'ailleurs pour se tenir prests ; et afin qu'en un épais brouillard, les approches de cette outrecuidée exécution se pussent plus commodément faire, se remuèrent en mesme temps plusieurs tumultes par les provinces, et

[1] Dans la curieuse *relation de ce qui se passa à Paris au jour des barricades*, conservée MSS Dupuy, nº 47, on lit : « Le roy voulut se saisir des lieux principaux, et par ce moyen exécuter sans résistance plusieurs bourgeois que l'on avoit recognus estre de la ligue. »

[2] 26 avril. — MSS de Béthune, vol. cot. 8905, fol. 21.

entre autres en la Picardie où le duc d'Aumale et autres associés dudict sieur de Guise faisoient asprement et ouvertement la guerre au roy et à ses villes, pour divertir ses forces d'autour de sa personne et les esloigner de Paris, comme aussi sa majesté y envoya la meilleure partie d'icelles, afin d'y maintenir son auctorité. M. de Guise, de l'autre part, se résolut d'aller à Paris trouver sa majesté, peu accompagné, pour esloigner le soupçon, mais néanmoins asseuré de trouver en ce petit monde et forests espaisses, des relais d'hommes et esquipages d'armes plus grands qu'il n'en falloit pour surprendre un roy [1]. » Afin de préparer ce dessein, chaque jour entraient dans Paris quelques braves et bons chefs de guerre catholiques ; ils s'abouchaient avec les quarteniers, visitaient les bourgeois. « Ce qui fortifioit davantage le peuple téméraire en son courage, estoit l'appuy ordinaire de personnes de qualité en armes et esquipages, qui entroient par divers endroits en cette grande ville, et s'y fondoient comme dans une mer spacieuse, sans y estre de prime face aperçus ni autrement recognus que par leurs partisans. »

En présence de ce mouvement municipal, il était impossible que le roi n'aperçût pas que quelque dessein se tramait contre lui, et que la ligue éclaterait bientôt, peut-être par les armes : « Et combien qu'on ne lui dict ouvertement ce qui advint après, sa majesté néanmoins (qui avec l'expérience des choses, s'estoit de longue main exercée à l'anatomie des cœurs et conseils de la maison de Lorraine et de Guise) se douta de la maladie, et se résolut d'y remédier, empeschant par toute voye gracieuse et fondée sur beaucoup de raisons, que pour ceste heure-là M. de Guise ne s'acheminast à Paris ; mais comme l'ambition est impatiente, et l'eau retenue plus bouillonnante, ainsi le dessein entrepris redoubloit sa ferveur, et en estoit le retardement estimé une perte irréparable. »

M. de Bellièvre avait reçu l'ordre du roi pour qu'il eût à défendre à M. de Guise de venir à Paris ; le conseil n'ignorait pas que la présence du chef populaire donnerait de l'énergie et une certaine unité aux desseins de la ligue. « M. de Bellièvre devoit dire et déclarer à M. de Guise (en cas qu'il le vist continuer en la délibération de ce voyage) haut et clair devant tous, que s'il y venoit contre la volonté de sa majesté, icelle le tenoit pour criminel et auteur des troubles et

[1] Relation de ce qui se passa à Paris, MSS Dupuy, n° 47.

divisions de son royaume, et, à cause desquels troubles, sa présence à Paris pour l'heure seroit de grand préjudice [1]. »

M. de Guise fit une réponse ambiguë ; il n'était plus temps de délibérer ; les choses en étaient à ce point que s'il ne s'était déterminé à une ferme et grande résolution, la conduite de cette entreprise serait passée d'elle-même aux mains du duc de Mayenne, et du duc d'Aumale surtout qui se prononçait fortement en Picardie. Les chefs de parti ne sont jamais maîtres absolus d'un mouvement ; il faut qu'ils le secondent, s'ils ne veulent pas qu'il cherche d'autres fortunes.

[1] « Amplification des particularités qui se passèrent à Paris lorsque M. de Guise s'en empara, et que le roy en sortit. » 1588.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME.

CHAPITRE LIII.

DÉVELOPPEMENT DES DOCTRINES DE LA RÉFORMATION.

1570—1585

CHAPITRE LIV.

MOUVEMENT DES DOCTRINES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

1570—1585

CHAPITRE LV.

LA LIGUE.

1575—1576

CHAPITRE LVI.

PREMIERS ÉTATS DE BLOIS.

1576—1577.

FIN DE LA TABLE.

HISTOIRE

DE LA

RÉFORME

DE LA LIGUE

ET DU RÈGNE DE HENRI IV



HISTOIRE

DE LA

RÉFORME

DE LA LIGUE

ET DU RÈGNE DE HENRI IV

PAR

M. Capefigue

En batailles civiles, il nous en prend comme des procès auxquels il ne faut parler accord que nous n'ayons premièrement espuisé le fond de nos bourses.

ÉTIENNE PASQUIER, *Lett. à M. de Fonssomme.*

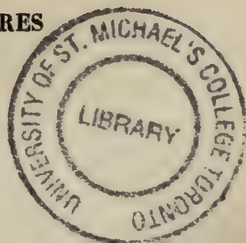
4

BRUXELLES

WOUTERS ET Cᵉ, IMPRIMEURS-LIBRAIRES

8, rue d'Assaut

1844



CHAPITRE LXX.

JOURNÉE DU 12 MAI. — LES BARRICADES.

Situation de Paris. — Développement de l'union. — Circulaires aux villes. — Correspondance du duc de Guise. — Déploiement des forces royales. — Arrivée du duc de Guise à Paris. — Entrevue au Louvre. — Entrée des Suisses. — Les barricades. — Fuite du roi à Chartres. — Correspondance avec Philippe II sur la révolution des barricades.

1588

Ici commence la journée des colères populaires contre la royauté indifférente, journée mal jugée parce qu'elle n'a jamais été pénétrée dans son intimité. Les soins de l'érudition nous ont conservé inédit le journal d'un bourgeois de Paris qui prit grande part aux troubles, et les a reproduits minute par minute. Je suivrai son récit, car il fut témoin oculaire ; il portait arquebuse et pertuisane à la rue Saint-Denis, au Petit-Pont et au cimetière des Innocents. Je le comparerai surtout aux actes de l'hôtel de ville, vieux documents de l'émeute municipale [1].

L'état de Paris était assez connu du conseil de Henri III pour qu'il eût jugé un déploiement de forces nécessaires ; il est possible aussi que ce conseil, dirigé par le duc d'Épernon, voulût tenter un coup de main par la force des arquebusiers, des gardes suisses et françaises, et en finir une fois pour toutes avec Paris, la ligue et les négociations qui traînaient en longueur. A cet effet les braves soldats

[1] Le récit du bourgeois de Paris est inédit dans les MSS Dupuy (Bibl. Royale), et porte le n° 47. C'est un in-folio de 29 feuillets doubles, en écriture contemporaine, et portant ce titre : « Histoire particulière de ce qui se passa à Paris au mois de mai de l'an 1588. »

s'étaient approchés des faubourgs et se tenaient dans leur position d'armes, en attendant les ordres.

Le duc de Guise partit le 5 mai de Nancy pour se rendre à Paris et prendre la direction du mouvement populaire : « Il s'achemina et suivit le sieur de Bellièvre de si près, que estant Bellièvre arrivé le lundy sur les neuf heures, M. de Guise y vint le mesme jour sur le midy, accompagné de sept ou huit gentilshommes, n'ayant en tout que quinze ou seize chevaux (au moins qui parussent), et alla descendre au logis de la royne mère du roy, aux Filles repenties [1]. » — « Le duc de Guise entra par la porte Saint-Martin, environ midi, le visage caché en son manteau jusqu'à ce qu'il aborda dans la rue Saint-Denis; et lors un jeune gentilhomme de la troupe, nommé Fourrone, nepveu de M. Sainct-Anthoine de Vienne, lui vint comme par jeu lever le chapeau de dessus la teste, et tirer le manteau d'alentour le visage, disant qu'il étoit temps de se faire cognoistre, et aussitôt le bruit alla partout que M. de Guise étoit arrivé [2]. » Le but du mouvement municipal de Paris était simple; il tendait à s'emparer du roi afin de dissoudre le parti politique qui devenait une gêne pour l'union. Les sanglantes journées de la Saint-Barthélemy avaient été dirigées contre les huguenots; elles leur avaient arraché le pouvoir; maintenant on tentait la même révolution contre les politiques sous le duc d'Épernon.

En arrivant à Paris, le duc de Guise vint descendre chez la reine mère, la grande négociatrice, afin de préparer le roi à sa visite; il savait que Catherine de Médicis pouvait ménager la transaction sur les articles qu'imposait la ligue. Après tout, ce que la sainte-union voulait, c'était l'expulsion des politiques et la pleine administration du royaume mise dans ses mains. La reine mère parut entrer dans les vues du duc de Guise [3]; tous deux s'acheminèrent vers le palais du Louvre, et durant cette route Catherine put voir l'immense popularité dont jouissait le nom seul de Lorraine : « A sa venue on cria dans les rues de Sainct-Denis et de Sainct-Honoré : *Vive le duc de*

[1] « Amplification des particularités qui se passèrent à Paris lorsque M. de Guise s'en empara, et que le roy en sortit. » 1588.

[2] Récit du bourgeois de Paris, MSS Dupuy, 47.

[3] « La royne mère fut tellement esmue d'aise et de contentement, qu'on la vit trembler, frissonner et changer de couleur. » *Journal du bourgeois de Paris*, MSS Dupuy, n° 47.

Guise! vive le pilier de l'Église! Mesme une damoiselle qui estoit sur une boutique, baissant son masque, lui dit tout haut : Bon prince, puisque tu es ici, nous sommes tous sauvés [1]. »

Un billet secret de la reine mère avait prévenu Henri III de cette brusque visite ; quelques gardes étaient également accourus, car la marche vers le palais fut lente : « La royne mère du roy se fit porter au Louvre dans sa chaise, pour aller trouver sa majesté. M. de Guise, peu accompagné en apparence, suivit la royne à pied, et ensemble entrèrent en la chambre du roy, lequel pour lors estoit assis près de son lit, et ne se remua pour l'entrée dudict sieur de Guise qui lui fit une révérence touchant quasi le genou en terre ; mais le roy irrité de sa venue ne lui fit autre accueil [2], sinon lui demander : « Mon cousin, pourquoi estes-vous venu? » La response de M. de Guise fut que c'estoit pour se purger des calomnies qu'on luy avoit mises sus, comme s'il eust esté criminel de lèse-majesté ; il fit ceste response tout esmu et fort pasle comme s'il eust cru que le roy ne se voulust dès lors ressentir du mépris qu'il avoit faict de ses commandemens. Le roy lui ayant répliqué qu'il lui avoit expressément mandé qu'il ne vinst point pour cette heure-là, M. de Guise adjouta qu'on ne le lui avoit pas dict, en sorte qu'il n'avoit occasion de craindre que sa venue lui fust tant désagréable. Lors le roy, adressant la parole au sieur de Bellièvre, lui demanda s'il ne luy avoit pas commandé de lui faire entendre son intention ; sur quoi Bellièvre, voulant rendre raison de sa charge, M. de Guise l'interrompit, et le roy parlant à Bellièvre s'écria : Je vous en ai dict davantage. La royne mère sur cela commença à parler au roy à part ; M. de Guise s'approcha de la royne régnante, et parlèrent ensemble pendant le pourparlé de la royne mère et du roy. M. de Guise peu après se retira sans estre suivi ni accompagné d'un seul des serviteurs du roy [3]. »

Le roi ne pouvait ignorer les projets décisifs des confréries de Paris et de la sainte union dont les métiers avaient adopté toutes les

[1] *Journal de Henri III*, tome II, page 95, édition de 1744.

[2] Le roi ne faisait pas constamment bon accueil à M. de Guise, « ledit duc estant venu un matin en la chambre de la royne, sitost que le roy vit arriver M. de Guise, tourna le visage de l'autre costé, ce qui fut cause que M. de Guise s'assit sur un coffre. » *Journal d'un bourgeois de Paris*, MSS Dupuy, 47.

[3] « Amplification des particularités qui se passèrent à Paris lorsque M. de Guise s'en empara, et que le roy en sortit. » 1588.

idées; devait-il subir un conseil de ligueurs, abandonner ses amis pour constituer une administration toute dans les intérêts de l'union? C'était abdiquer la couronne; car Henri III aux mains des catholiques n'aurait plus eu aucune liberté d'action. Le conseil se décida dès lors à opposer la force à la force. Depuis l'arrivée du duc de Guise, diverses mesures de précaution et de police avaient été ordonnées par le roi ; une grande partie des parlementaires, quelques fractions de la haute bourgeoisie lui avaient offert leurs services contre la ligue, et le roi s'en servait pour dominer les actes du bureau municipal de Paris. Partout de belles pancartes étaient lues : « De par les prévost des marchands et eschevins de la ville de Paris : M. le président Du Blanc-Mesnil, colonel au quartier Michel-le-Comte, nous vous prions de faire armer jusqu'à vingt hommes de chascune dixaine, et eux tenir preste aujourd'huy à l'heure de midy pour obéir à ce qui vous sera commandé pour le service du roy et de la ville. Faict au bureau d'ycelle, le lundy 9e jour de mai 1588 [1].

« De par le roy, le prévost des marchands et eschevins de Paris, défenses très-expresses sont faictes, sous peine de la vie, à tous bourgeois, manans et habitans de la ville et fauxbourgs de Paris, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de sortir de leurs maisons avec armes autre que l'espée et dague après neuf heures du soir. Il leur a esté commandé en outre de se tenir prests pour le service de sa majesté. Faict au bureau d'ycelle, ledict jour [2]. »

Le 10, nouveaux ordres municipaux pour la sûreté publique. « Le roy a ordonné que les gardes se feront tant aux portes de cette ville que par la cité, ainsi qu'il a esté cy-devant faict suivant les règlemens qui ont esté donnés aux prévost des marchands et eschevins. Dès ce soir, on establira les corps de garde pour la nuict, et demain de matin la garde des portes.

» De par les prévost des marchands et eschevins de la ville de Paris [3] : Sire Guillaume Parfait, quartenier, faictes sçavoir à M. le colonel de vostre quartier qu'il aille avec les capitaines pour la garde des portes, selon le règlement faict.

» Sire Guillaume Parfait, appellez les cinquanteniers et dixainiers, et avec eux faictes bonne et grande recherche aux hostelleries,

[1] Reg. de l'hôtel de ville. Archives du royaume, tome XII, page 117.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*

chambres garnies et autres lieux de vostre quartier par chacun jour, et informez-vous de tous les vagabonds et autres étrangers qui y arrivent, afin de sçavoir l'occasion de leur venue, et vous nous instruirez de tout ce qui se passe en vostre quartier. »

Le 11, veille des barricades, de nouveaux mandements de police émanent du bureau de la ville : « M. le président De Thou, colonel de la bourgeoisie : nous vous prions, d'après l'exprès commandement du roy, de faire faire par les capitaines de vostre quartier, bonne garde aux portes de cette ville, avec tambourin et enseigne; ces corps de garde se continueront la nuict par chaque dixaine ; et empeschez qu'il ne soit tiré aucun coup d'arquebuse après neuf heures du soir [1].

» M. le président De Thou, le colonel; nous vous prions venir présentement au bureau de la ville pour entendre la volonté du roy par monseigneur le gouverneur et lieutenant de sa majesté, lequel vous attend à l'hostel de ville.

» De par le roy, les prévost des marchands et eschevins de Paris, il est enjoint à Guillaume Parfait quartenier de ladicte ville, d'assister chaque matin à l'ouverture des portes, et de ne laisser entrer et sortir personne desdictes portes nanty d'armes à feu ; et en outre de visiter ceux qui y passeront pour savoir s'ils n'ont aucun paquet ou libelles, et s'en saisir et nous les ramener sur-le-champ [2].

» Le roy veut que la recherche se fasse fort exacte en toutes les maisons de la ville, cité et université, et que les siens qui iront de sa part conduits par les quarteniers en cesdictes maisons, fassent mettre par écrit non-seulement le nom des personnes qui ont accoutumé de demeurer èsdictes maisons, mais encore ceux qui seront logés, notter ensemble les armes et chevaux, afin d'en faire fidèle rapport à sa majesté, laquelle commande que ladicte recherche soit commencée demain à six ou sept heures.

» M. le président De Thou, colonel, nous vous prions de mander vostre compagnie et celle de M. *Troussois*, cejourd'huy à huit heures du soir, pour les mettre de garde au cimetière des Saincts-Innocents jusqu'à demain cinq heures du matin, suivant l'exprès commandement du roy. »

Enfin, le 12 mai au matin, journée même où éclata le mouvement

[1] Reg. de l'hôtel de ville. Archives du royaume, tome XII, page 118.
[2] *Ibid.*, page 119.

populaire, les ordres du bureau municipal aux colonels deviennent plus pressants. « M. le président De Thou, colonel ; nous vous prions de vous trouver présentement en l'hostel de ceste ville pour adviser à ce qui est à faire pour la sûreté de ladicte ville menacée, et mander à tous les capitaines de vostre quartier qu'ils aient à se tenir en armes pour le service du roy et de la ville. Faict au bureau, le jeudy 12 may à 10 heures du matin. » Le même ordre est envoyé aux seize colonels de quartiers. C'était le moment où l'insurrection prenait une grande consistance.

Voyons ce que faisait Henri III : « Ayant eu advis des remuemens qui estoient jà à Paris et du grand nombre d'estrangers qui y estoient arrivés, et arrivoient d'heure à autre, il redoubla sa desfiance, et il manda les suisses, qui pouvoient estre environ deux mille cinq cents, appela aussi quelques régimens et les compagnies de ses gardes, et entrèrent près de luy une compagnie ou deux de Suisses de l'extraordinaire. » Le nombre des troupes pouvait être de quatre à cinq mille hommes ; elles étaient bien armées et devaient se rendre maîtresses des postes et des principales places qui dominaient la ville.

Pendant ce temps les négociations continuaient. Le duc de Guise, en complète intelligence avec l'union de Paris et le peuple, n'en voyait pas moins le roi, allait au Louvre, l'accompagnait dans ses courses soit à Vincennes, soit à Saint-Germain. Le 11 au soir, la veille des barricades, dans une de ces promenades lointaines, la conversation roula sur les affaires de la religion : « Vous sçavez bien, disait le roi, que je n'aime pas les huguenots, et cependant vous m'attaquez de ce costé-là et pour raison de ceux que j'affectionne le plus. Je serois bien malheureux si les particuliers peuvent faire du bien à leurs amis, et moy qui suis roy je n'en puisse faire aux miens. »

— « Je sçais bien, répondit le duc, que vostre majesté n'a aucun dessein pour les huguenots, et néanmoins par sa manière d'agir elle portera imperceptiblement un hérétique sur le throsne royal. Il faut empescher d'abord, sire, que les charges, gouvernemens et autres grands bienfaicts ne soient donnés à des personnes indifférentes ou qui favorisent ce parti. Pour mon compte, je puis asseurer vostre majesté que je n'entreprendrai jamais rien ni contre sa personne ni contre son Estat, et je luy donnerai sur ce point toutes les asseurances qu'elle exigera ; mais je déclare en mesme temps que je ferai tous mes efforts, si vostre majesté venoit à prédécéder, pour que le roy de Navarre ne

vienne à la couronne ; tel est mon vouloir et le souhait universel des catholiques [1]. »

La bourgeoisie n'avait répondu que faiblement aux ordres de la ville et du prévôt ; on se doutait que le roi voulait arriver à un coup d'État contre les catholiques : « La plupart des bourgeois refusèrent d'obéir à ces mandemens, excepté quelques-uns que l'on prétend avoir été advertis de ce qui se passoit, entre autres le président Prevost et M. de Martis, maistre des requestes, qui se rendirent avec leurs troupes, l'un à la place du cimetière des Saincts-Innocens, l'autre à la place de Grève, et M. De Thou, qui s'estoit excusé depuis deux ans sur son vieil aage et caducité, alla aussi au cimetière des Saincts--Innocens [2]. »

De part et d'autre on se trompait ; la population de Paris était prête et les Suisses entraient dans la ville avec quelques compagnies françaises par la porte Saint-Honoré : « Les forces furent distribuées par le commandement de sa majesté et sous la conduite de M. de Biron en divers endroits et places ; non pour entreprendre ou offenser aucun, mais seulement pour tenir ferme à ce qu'il ne survinst aucun tumulte ou mutinerie en la ville, comme les choses apparemment y avoient esté disposées par la venue de M. de Guise. Il en fut mis en place Saint-Jean de Grève et devant la maison commune, où estoient MM. de Haumont, le prévost des marchands, et plusieurs autres des principaux de Paris qui sçavoient l'intention du roy. Il en fut semblablement mis au Petit-Pont, sous le commandement de M. de Tinteville ; item au Marché-Neuf, sous le commandement du sieur Dampierre ; item, à Saincts-Innocens et plusieurs autres endroits. » On ne peut dire l'impression que fit sur le peuple l'approche des compagnies suisses et françaises et l'appareil de ces forces campées sur les places. Où veut-on en venir ? est-ce que les maudits politiques tenteraient la tuerie de la bonne bourgeoisie de Paris ? est-ce qu'on voudrait mettre garnison dans ses murs de franchises ? « Chascun se retiroit en son logis, barroit ses portes et fermoit ses fenestres. »

Les mesures militaires prises contre Paris étaient bien préparées ; mais l'ordre ne fut pas exactement gardé ; quelques points importants n'avaient pas été occupés, « notamment en la place Maubert où ne fut

[1] MSS bibliothèque Sainte-Geneviève. « De la religion catholique en France, par M. de Lezeau, conseiller d'État, in-fol., chap. 5.

[2] MSS Dupuy, nº 47.

au commencement mis personne ; et ce canton-là saisi, pouvoit estre cause de faire recouvrer tous les autres. On en donna advis à M. de Biron, et qu'encore qu'il y eust rareté d'hommes, cent picquiers néanmoins et trente arquebusiers seroient bastans pour contenir quelque temps ceux qui voudroient remuer. Ledict sieur Biron n'ignora pas que cet advertissement estoit vrai, mais ayant faute d'hommes, il n'y pourvut pas. En un instant les escoliers d'un costé commencèrent à s'esmouvoir et descendre de l'université, le peuple semblablement, et fut aussitost la place Maubert saisie, quelques barricades plantées à dix pas des Suisses, au lieu où ils estoient (qui l'eussent facilement empesché) et généralement commença-t-on à se barricader partout de trente en trente pas et à tendre les chaisnes. Les barricades fort bien flanquées et bien munies d'hommes pour les défendre, tellement qu'il ne fut plus question d'aller partout Paris sans mot de guet, passe-port ou particuliers billets des capitaines ou colonels des quartiers [1]. »

Ensuite comme il arrive toujours, les soldats qui campaient sur les places publiques, par cette jactance naturelle à la troupe, avaient tenu maints propos déplaisants contre la bonne bourgeoisie de Paris ; ils criaient à aucun des habitants : « Mettez, mettez du linge blanc en vos lits, messieurs et mesdames ; sur la minuict nous irons coucher en vos maisons. »

Le roi avait mandé à la ville « que plusieurs seigneurs et gentilshommes par lui départis dans les quartiers de Paris, allaient s'y rendre et commander aux bourgeois de se contenir, et si aucun se vouloit remuer, le faire arrester ; et les asseurer que l'intention de sa majesté n'est que de les contenir en repos ; mandant aux prévôt des marchands et échevins de faire joindre auxdits gentilshommes, les quarteniers et colonels à mesme fin [2]. » Ladite ordonnance ne put être exécutée, car le tumulte avait éclaté.

Je laisse ici parler une fois encore le bon bourgeois de Paris, qui confie à un sien ami les grands événements de la capitale. « M. le président Tombonneau, colonel des quartiers de la cité, qui avoit faict tout ce qu'il avoit pu pour garder les bourgeois de s'assembler et faire les barricades, alla sur les commencemens de ceste émotion vers sa majesté pour la prier de faire retirer ses gardes suisses ; ce

[1] « Amplification des particularités qui se passèrent à Paris lorsque M. de Guise s'en empara, et que le roy en sortit. » 1588.

[2] Reg. de l'hôtel de ville. — MSS de Colbert, vol. CCLII, in-fol., verso page 353.

que jamais elle ne voulut lui accorder, comme il me l'a dict luimesme. Au quartier du président Brisson, la barricade estant déjà dressée, plusieurs estoient d'advis d'envoyer vers le roy pour le prier d'oster les gardes, entre lesquels estoit le sieur Daubray. Il s'en trouva un d'entre le peuple qui dict au sieur Daubray, sans penser à mal, qu'il y allast luy-mesme puisqu'il estoit homme de bien. Et fut remarqué que jamais on ne vit le roy plus content ni plus joyeux qu'en ceste matinée, tant en ses propos qu'en son visage; on cognoissoit mesme à ses paroles qu'il avoit quelque grand dessein. L'archevesque de Lyon voyant cela, emprunta à un sien amy, voisin du Louvre, une bonne mule sur laquelle il revint en toute haste à l'hostel de Guise, où, après avoir rendu compte de l'intention du roi, il dict à M. de Guise qu'il estoit venu là pour vaincre ou mourir avec luy. En cet hostel survint un autre évesque armé d'une cuirasse, lequel en passant du faubourg Sainct-Germain en la ville, avoit mis huict arquebusiers en la tour de Nesle. Environ huict heures du matin furent desputés de par la cour du parlement MM. les présidens Brisson et Seguier, pour aller vers sa majesté l'advertir que les habitans n'ouvroient leurs boutiques, et qu'il seroit bon d'envoyer par la ville M. le gouverneur, afin de les faire ouvrir. Dans les rues on rencontroit un grand nombre de bourgeois qui alloient et venoient, avec des armes sous leurs manteaux.

» Au cimetière des Innocens, le capitaine Bonomirut, qui estoit là avec bonne troupe de soldats des gardes et quatre ou cinq enseignes suisses, se mit à braire quand il vit que l'on commençoit à se barricader contre lui; et comme il apperçut entre les bourgeois le capitaine Sainct-Pol, n'ayant autres armes que son espée, lui dict : qu'il le plaignoit et qu'il feroit bien de s'en aller à Chaalons; auquel le capitaine Sainct-Pol respliqua qu'il feroit mieux luy-mesme de s'en aller de là et qu'il n'y seroit guère asseuré; les marchands de la rue Sainct-Denis voyant ces troupes arrangées dans ledict cimetière, s'allèrent confesser et communier, et tost après s'armèrent de cuirasses et autres armes offensives et défensives; ils furent incontinent suivis de plusieurs autres avec lesquels ils commencèrent à dresser leurs barricades ès advenues et embouchures.

» En la place de Grève, il y avoit environ cinq enseignes de Suisses sous le capitaine Cossin; elles se rangèrent en face de l'hostel de ville; sept ou huict officiers, conseillers et autres dudict hostel sor-

tirent et vinrent lui demander ce qu'il en estoit, et s'il falloit que les bourgeois prissent les armes ; le capitaine fit response avec bravade qu'il n'estoit question que d'obéir ; qu'aujourd'huy le roy seroit le maistre. Une heure après vinrent vers lui quelques marchands des environs, qui le prièrent de supplier le roy de faire retirer ses gens de là, parce qu'ils craignoient quelque émotion du peuple. Mais M. D'O, frappant sur l'épaule de l'un d'entre eux, s'escria : Par la mort de Dieu, nous sommes trop forts. On aperçut lors sous la porte de l'hostel de ville un varlet du bourreau, je ne sçais si c'est par adventure ou par dessein. Incontinent les bourgeois s'armèrent, firent barricades en toutes les advenues, mesmes du costé de la rivière, et s'assemblèrent mille à douze cents au charnier Sainct-Germain, et prirent résolution de charger sur le soir les compagnies qui estoient sur la place de Grève, si on ne les faisoit rentrer. Les bourgeois furent advertis que l'on portoit deux barriques de poudres et autres munitions en Grève, ce qui fut cause que quelques-uns d'entre eux qui estoient sous la conduite de Leclerc, procureur en la cour, bon et vaillant soldat, vinrent au-devant des poudres et s'en emparèrent. Alors les gardes placés en Grève commencèrent à voir qu'il leur seroit difficile d'en sortir. Le capitaine Cossin disoit : « Le prévost des marchands avoit assuré le roi de trente mille habitans ; il tient mal sa promesse ; je commence à croire que les trente sont pour sa majesté et les mille pour M. de Guise. »

« Il advint aussi que le pain et le vin que l'on envoyoit aux troupes rangées dans le cimetière des Saincts-Innocens fut pris et emporté par ceux qui étoient barricadés, et bien rangés. M. de Brissac, en pourpoint, avec une hallebarde en la main, accompagné de quatre ou cinq gentilshommes seulement, quelques marchands de chevaux et du peuple, part se saisir du petit Chastelet, après avoir gagné le dessus par le moyen d'une barricade qu'il avoit faict faire à l'endroit de la loge des sergens, et chassa les gardes du roy qui tinrent bon quelque temps. M. de Brissac fit une belle harangue en certaine maison où il y avoit deux conseillers de la cour et capitaines : « Mon père a esté le premier qui vous a mis les armes à la main, car il estoit gouverneur lors des premiers troubles. Je suis héritier de ses biens ; je tascherai de l'estre de ses vertus ; volontiers j'employerai ma vie pour vous, pour vostre liberté, la religion catholique et romaine. »

« Vers le midi commença une escarmouche sur le pont Sainct-

Michel, qui fut la première comme j'ai entendu dire. Les gardes du roy qui y estoient se postèrent vaillamment, soustinrent et repoussèrent les bourgeois ; mais par le moyen de quatre ou cinq gentilshommes et capitaines étrangers qui donnoient courage au peuple, ils furent tout à coup si furieusement assaillis de tous costés, et principalement des fenestres des maisons qu'ils abandonnèrent la place. Ceste escarmouche fut l'occasion de sonner le tocsin, mais peu de temps, à Sainct-André, à Sainct-Germain et à Sainct-Pierre des Arcis, puis sonné en d'autres parties de la ville ; on en fit autant au Petit-Pont et au Marché-Neuf.

» Se voyant ainsi accablés, tant par les assauts des bourgeois armés que par les pierres et autres armes dont fa fureur de la populace en telles occasions se servoit, les soldats furent contraincts à se donner à la merci des habitans, et promirent de se retirer. Comme ils passoient sur le pont Nostre-Dame, il y eut un tailleur de la rue qui fut tué d'un coup d'arquebuse ; on pensa qu'il avoit esté tiré par eux, ce qui fut cause que ceux qui gardoient la barricade commencèrent à les charger vivement, et les gardes furent forcés de rebrousser chemin. Quelques-uns crioient qu'ils étoient catholiques, d'autres montroient les patenôtres, plusieurs se mettoient à genoux joignant les mains. Un grand Suisse, armé tout à blanc, qui avoit une grande barbe qui lui pendoit jusqu'à la ceinture, se mit aussi à genoux, tendant les mains au ciel et montrant son chapelet. »

Les soldats partout attaqués, pressés entre mille barricades, ne pouvaient s'ouvrir un passage, se réunir en masse pour résister : « Si ce n'étoit par-dessous la terre comme les souris, ou dans l'eau comme les grenouilles, ou s'ils ne voloient en l'air comme les oiseaux [1]. » Le peuple ne criait pas : *vive le roi !* comme dans toutes les vieilles révoltes, mais ; *vive l'union! vive la sainte ligue !* et ce bruit retentissait au Louvre : « Henri III, adverti de tout ce qui se passoit ne s'en esmut nullement, mais les roynes en furent-elles grandement estonnées, et singulièrement la royne mère, laquelle tout le long de son disner ne fit que pleurer à grosses larmes. »

Le roi moralement au pouvoir de la ligue, enfermé dans le Louvre, donna ordre aux Suisses et à ses gardes de ne pas résister plus longtemps. Il écrivait à M. de Nevers, le soir même de la journée des

[1] Récit d'un bourgeois de Paris, MSS Dupuy, n° 47.

barricades : « Mon cousin, pour la crainte que j'ay eue qu'il advinst tumulte en ceste ville, j'ay faict venir ces jours-icy loger aux faubourgs d'icelle le régiment des Suisses que j'ay il y a quelque temps à mon service, que j'avois faict entrer ce matin en ceste ville et despartis avec quelques enseignes des soldats de ma garde en aucunes des places et carrefours de ceste dicte ville, sur plusieurs bruits qui couroient qu'il s'y devoit faire quelque esmotion. Mais voyant que grace à Dieu es choses sont autrement disposées, je fais retirer lesdicts Suisses, espérant que toutes choses y demeureront à repos, dont je vous ay bien voulu incontinent advertir et donner advis, afin que vous le fassiez entendre à mes bons serviteurs et subjects en vos quartiers, où je vous prie avoir l'œil si soigneusement ouvert, que toutes choses y puissent aussi demeurer et continuer en repos [1]. » Le roi n'était plus en sa liberté.

« La royne mère monta en sa coche pour aller à l'hostel de Guise où ledict sieur de Guise s'estoit retiré, pour tascher de pacifier ceste émotion, mais sans effect. Car elle estoit telle, qu'à peine elle-mesme pouvait-elle passer par les rues si dru semées et retranchées de barricades, tellement que ceux qui les gardoient ne voulurent jamais faire plus grande ouverture que pour passer la chaise. » La reine mère allait essayer auprès du duc de Guise son haut et vieux talent de négociation ; elle aborda le chef de l'union victorieuse pour « l'exhorter à apporter du sien ce qu'il pouvoit pour apaiser ceste esmotion, le priant venir trouver le roy, avec asseurance qu'il en seroit content ; lui donnant au reste beaucoup de certitudes de la bonne volonté et de la confiance que sa majesté avoit en luy [2]. »

Le but principal du mouvement municipal devait être de s'emparer de la personne du roi, de se saisir ainsi de ce grand point de ralliement pour le parti politique. Toutes les mesures étaient prises dans cet objet : « Le roy fut adverti de deux divers endroicts (le premier par un familier et domestique de M. de Guise, l'autre par un gentilhomme bien qualifié) que M. de Guise et ceux de Paris ses partisans, avoient résolu de faire sortir la nuict suivante douze ou quinze mille hommes par la porte neuve ou autre porte pour aller investir le

[1] 12 mai 1588, Henri III à M. de Nevers. — MSS de Mesmes, intitulé : *Mémoires sur la ligue*, in-fol., tome III, n° 8931/4.

[2] « Amplification des particularités qui se passèrent à Paris lorsque M. de Guise s'en empara, et que le roy en sortit. » 1588.

Louvre par dehors et en barrer l'issue au roy, afin de le prendre là dedans. » Il était donc important que le roi quittât Paris. Affranchi de la rébellion, il pouvait facilement reconstituer son parti, devenir le point d'appui de tout ce qui se séparait de la ligue, et en définitive traiter librement avec les princes unis. Il n'y avait pas d'autres ressources: « Sa majesté jugeant le mal et péril plus grand qu'il n'avoit estimé, commença à s'estonner aucunement (voyant ce qu'il n'eust jamais attendu de ceux de Paris) sans toutefois le faire beaucoup paroistre. Il fut aussi au mesme instant conseillé de sortir de Paris, et dust-il s'en aller seul, qu'autrement il estoit perdu. Que quand sa personne seroit dehors il trouveroit beaucoup de serviteurs et de fidèles subjects. » Henri III ne voulait rien précipiter; il espérait une heureuse fin aux négociations entamées avec le duc de Guise par la reine mère : ce résultat était difficile dans ce premier mouvement d'émotion d'une victoire bourgeoise. Lorsque la multitude triomphe, il ne faut parler de transaction qu'alors que ce peuple, épuisé par ses succès, se débat éperdu dans l'anarchie.

Enfin le roi sortit « du Louvre à pied, une baguette en la main, comme s'allant (selon sa coutume) promener aux Tuileries avec une contenance gaie, ainsi qu'au plus joyeux jour qui lui eust sçu reluire. Son escurie estoit aux Tuileries. Là il monta à cheval avec ceux de sa suite qui eurent le moyen d'y monter; ceux qui n'en avoient pas ou demeurèrent ou allèrent à pied. Il sortit par la porte neuve, et, se retournant vers la ville, jeta contre elle quelques propos d'indignation et protestation contre son ingratitude, perfidie et lascheté. Il fut pour ce soir coucher à Trapes, et le lendemain, qui estoit le vendredy, à Chartres; là, peu à peu, les siens et plusieurs de ceux qui feignoient en estre se rangèrent à luy [1]. » Le roi étant libre, pouvait appeler son gouvernement à Chartres. M. de Guise l'apprit avec dépit, accusa la reine mère de l'avoir trompé. Mais lui-même, maître du mouvement municipal de Paris, quelle direction allait-il lui donner? l'union de la sainte ligue se substituerait-elle au gouvernement royal? M. de Guise allait-il prendre un parti décidé et rompre avec la royauté des Valois? Prévoyant toute chose, le prudent Lorrain « fit d'un costé diverses dépesches à ses partisans pour le venir trouver; de l'autre

[1] « Amplification des particularités qui se passèrent à Paris lorsque M. de Guise s'en empara, et que le roy en sortit. » 1588.

veut bien faire par apparence, cognoistre qu'il n'entreprendroit rien, qu'il s'estoit seulement mis sur la défensive, et pour en avoir des tesmoins, empescha la tuerie qui se faisoit des Suisses ; fit lui-mesme rendre les armes aux compagnies du roy dévalisées, mais d'une façon qui tesmoignoit combien plus de respect ceux de Paris lui portoient qu'au roy et quelle intelligence il avoit avec eux, de quoy il tesmoignoit n'estre pas mécontent. Car M. Saint-Pol alloit une baguette en la main entre les armes de ce peuple furieux menant à son dos (comme captifs de triomphe) les gardes du roy en blanc et le chapeau en la main, M. de Guise présent qui lui-mesme leur faisoit rendre les armes, comme il l'a depuis escrit au sieur de Bassompierre. En ceste esmeute aucuns voulurent tuer MM. de Biron et de Bellièvre, ce que toutefois M. de Guise empescha. Ces occasions le contentoient beaucoup, car par telles actions il s'eslevoit en la puissance qu'il avoit entre ce peuple ; il le faisoit aussi recognoistre à ceux qu'il sauvoit, pour les tenir en haleine, et leur faire croire de luy qu'il n'avoit pas petite part en France ; et entre tout cela il se les obligeoit du salut de leur vie. Les armes des compagnies leur ayant esté rendues, M. de Guise les fit mettre sur le soir hors de Paris par la porte Sainct-Antoine, tellement qu'il y demeura maistre, puisque le maistre et ses conserviteurs avoient quitté le logis[1]. »

Le duc de Guise donna ainsi une impulsion modérée à la révolution municipale de Paris. Le voilà à la tête du gouvernement, de l'administration politique de la ville, quel usage va-t-il faire du pouvoir ? La bourgeoisie, les halles et la cité l'entourent d'une immense popularité. Le roi est en fuite, la reine mère en quelque sorte captive, servant d'otage et s'offrant comme négociatrice. Ici commence le gouvernement de la bourgeoisie et des halles de Paris sous le duc de Guise. Avant de le suivre, il est essentiel de voir comment fut accueillie la nouvelle des barricades par Philippe II, le type de la souveraineté catholique, dont ce mouvement saluait le triomphe.

Le duc de Guise s'était hâté d'écrire à l'ambassadeur Mendoça une relation sur la journée des barricades ; il n'y attaquait point encore directement la royauté de Henri III : « Vous avez recognu aussi bien que moi comme toutes choses ont passé en ceste ville, et comme le roy, poussé du même conseil qui l'avoit précipité à l'entreprise de

[1] « Amplification des particularités qui se passèrent à Paris lorsque M. de Guise s'en empara, et que le roi en sortit. » 1588.

jeudy, est party avant que nous ayions eu le loisir de luy rendre assez de tesmoignages, combien les menaces et les dangers évidens que nous avons eus devant les yeux, nous avoient esloigné du devoir que nous sommes résolu de luy garder inviolable; encore que le roy en a eu quelques preuves non obscures que chascun peut avoir remarquées comme moi. Mais s'il ne lui a plu en voir la continuation, nous ne laisserons pas pour cela de poursuivre jusques à temps que l'intérêt de la religion et la conservation de ceux qui y servent le pourront permettre. Mais si nous voyons presvaloir les mauvais conseils, je m'asseure que vous ne serez poinct inutiles spectateurs des entreprises qui se feront contre la religion, et que le roy vostre maistre nous donnera support et secours, si notre prince se veut servir ou du prince de Béarn, ou de MM. de Montmorency, ou du comte de Soissons et des huguenots feintement convertis[1]. »

Si le duc de Guise demandait appui à l'Espagne dans la position délicate où il se trouvait, le roi de France, à son tour, cherchait à justifier sa conduite auprès de Philippe II. Quelques jours après les barricades, Henri III envoya à son ambassadeur à Madrid, M. de Longlée, des instructions particulières pour Philippe II. « Monsieur mon frère, vous entendrez par Longlée ce que je luy ay commandé vous faire entendre de ma part, dont je supplie vostre majesté le croire comme si c'estoit moy-mesme. Et sur ce prie à nostre bon Dieu vous conserver, maintenir en sa saincte et digne faveur et prospérité et graces. De Chartres, ce 20e jour de may, vostre bien bon frère, HENRY. »

Longlée demanda une audience particulière, et remit au roi d'Espagne la note suivante[2] :

« Le roy mon maistre m'a ordonné de faire part à vostre majesté comme à son bon frère et voisin des mouvemens de son royaume et de ses intentions par rapport à ces événemens.

» La prise de la dépesche de sa majesté très-chrestienne est la cause de son retard; elle a depuis esté remise en route par un maistre de poste de Bordeaux.

» Comme vostre majesté doit avoir appris les mouvemens de Paris, je ne les luy raconterai pas; je luy ferai seulement part des intentions

[1] Archives de Simancas, B 61[191].

[2] Relation de ce que l'ambassadeur Longlée a écrit à sa majesté le roi catholique, en date du 10 juillet 1588, avec la lettre de créance du roi très-chrétien. — Archives de Simancas, cot. B 61[211].

de mon roy, son bon frère, qui m'a chargé de les communiquer à vostre majesté, ainsi qu'elles suivent :

» Bien que le roy très-chrestien sçache combien sont utiles la tolérance et la patience envers des subjects qui ont secoué l'obéissance qu'ils lui doivent, et les forces que les hérétiques ont puisées dans les divisions des subjects catholiques, cependant il a préféré l'honneur de Dieu et de son Église à toute autre considération ; c'est ce que peuvent faire cognoistre les agitations qui ont eu lieu depuis trois ans et qui le font persister dans la mesme intention à l'esgard des événemens de Paris.

» Sa majesté très-chrestienne est décidée, si les auteurs de ces troubles l'y forcent, à leur faire cognoistre qu'il est assez puissant pour conserver son auctorité et tout à la fois desfendre l'église catholique de France.

» Sa majesté très-chrestienne pense que vostre majesté ignore de quelle manière les auteurs de ces troubles se vantent de trouver assistance dans les troupes de Flandre ; le roy mon maistre ne sauroit le croire, vu les esgards, la bonne intelligence qui a toujours régné entre vos deux couronnes, et la magnanimité qui a toujours caractérisé les actions de vostre majesté.

» En conséquence, le roy mon maistre prie vostre majesté d'ordonner à ses chargés d'affaires dans les Pays-Bas de ne point donner lieu à de pareils soupçons.

» Sa majesté très-chrestienne croit aussi devoir faire observer que don Bernardino de Mendoça s'est monstré excessivement favorable à plusieurs de ces mouvemens, et c'est pourquoy elle prie vostre majesté de remédier par les moyens qu'elle croira les plus convenables à cet estat de choses.

» C'est en retour de l'estime que le roy très-chrestien a toujours eu pour l'amitié de vostre majesté qu'il en espère la continuation dans les circonstances présentes.

» La royne mère m'ordonne de dire également à vostre majesté de sa part que, comme bonne mère de vos deux majestés les rois catholique et très-chrestien, elle vous exhorte à ne point cesser vos relations de bonne intelligence qui n'ont jamais esté plus nécessaires qu'aujourd'huy pour le bien de toute la chrestienté ; que le plus grand bonheur qui puisse lui advenir en ce monde est de voir durer sans interruption une sincère et bonne amitié entre vos majestés et leurs subjects. »

Le 26 juillet Philippe répondit à la lettre de Henri III :

« J'ay reçu la lettre de vostre majesté, datée du 20 may, et entendu en mesme temps ce que m'a appris Longlée. Je suis sensible à l'intérest que vostre majesté me demande dans ses affaires ; je luy donneray tous secours comme on se les doit, et vostre majesté le verra par la response que j'ay donnée à Longlée.

» Le bon frère de vostre majesté[1], Le Roy. »

Une note en réponse à celle du roi de France était en même temps adressée à Longlée :

« Dès que sa majesté catholique a appris les événemens de Paris, elle les a vivement sentis et appréciés à leur valeur, et si elle n'a pas envoyé à ce subject une ambassade particulière à sa majesté très-chrestienne, c'est qu'elle a pensé qu'une lettre escrite dans l'intimité lui feroit plus de plaisir ; sa majesté catholique espère que le roy très-chrestien, usant de sa prudence habituelle, apaisera bientost tous ces mouvemens à l'advantage du service de nostre Seigneur et de l'auctorité royale.

» La volonté que le roy très-chrestien dit avoir toujours eue de faire tourner tous les troubles précédens au bien de la cause catholique dans son royaume, doit estre invariable ; il y a lieu d'espérer que ceste volonté va estre mise aujourd'huy à exécution, et qu'on va bientost en ressentir les effects dans les circonstances présentes : Sa majesté catholique ne cessera de louer et d'approuver sa majesté très-chrestienne en voyant les effects d'une volonté si conforme à la sienne et pour laquelle elle a donné tant de preuves, ainsi que chacun sçait.

» Selon les désirs du roy très-chrestien, sa majesté catholique a envoyé l'ordre à ses chargés d'affaires dans les Pays-Bas et à son ambassadeur don Bernardino de Mendoça d'agir d'une manière conforme à la bonne amitié et fraternité qui existe entre leurs majestés. C'est là ce que sa majesté catholique recommande le plus particulièrement dans ses instructions, et il seroit estrange qu'ils y eussent précisément manqué, en ce qui touche la desfense et la sûreté de ces mesmes Pays-Bas et le bien de la cause catholique. On peut juger d'ailleurs de ce qu'a toujours faict et pensé sa majesté catholique par les secours qu'elle a envoyés, dans l'intérest de la religion, sur tous les points de l'Europe. Dans ces temps de troubles, sa majesté catholique a besoin

[1] (Buen hermano de V. M.) — Archives de Simancas, cot. B 62^{212}.

de porter une grande attention et juste sollicitude sur le voisinage et l'entrée des estrangers, et par tous ces passages d'armes, comme cela a eu lieu, dans ces mois derniers, non loin des frontières des Estats ci-dessus mentionnés. Quant aux exhortations et aux désirs de la royne mère de resserrer les nœuds de l'union entre les deux majestés, le roy catholique dict qu'en outre des paroles et actions passées, en outre de l'assistance et appui qu'il a donnés à la couronne de France, de l'amour, de la tendresse qu'il lui porte, il ne s'est jamais trouvé plus disposé à resserrer ces liens de bonne amitié, liens qui, selon lui, ne sçauroient estre jamais assez étroitement fixés. Les deux pouvoirs ainsi réunis dans les affaires particulières et publiques pourront travailler de concert au grand accomplissement de l'œuvre catholique et de la sûreté des deux royaumes. Mais pour parler ici le langage qui convient à la situation difficile de la chrestienté, nous dirons qu'il ne convient pas que tant de colloques se passent en belles paroles et en considérations particulières, lesquelles n'ont jamais rendu une union durable ni les rapports solides. Ce que l'on doit considérer, c'est que la puissance des secours humains dépend de la puissance de Dieu, et que ses ennemis sont les hérétiques qui le sont en mesme temps de leurs majestés ; qu'ils prennent, sous des prétextes de religion, l'occasion de bouleverser les Estats ; que leurs discordes et leurs erreurs particulières les poussent à les manifester extérieurement, et que ce n'est point seulement l'affaire de chaque province en particulier de lutter contre le mal, mais bien de l'intérest de la chrestienté tout entière d'étouffer cet incendie. Au surplus, sa majesté catholique fait cognoistre à la royne mère et au roy très-chrestien son frère, que si leur intention est de marcher dans ceste voie et de repousser toute mesfiance, s'ils veulent, en abandonnant tout à fait les hérétiques, n'avoir en vue que la gloire de Nostre-Seigneur, le bien de la cause catholique et l'obéissance que l'on doit à l'église romaine, et s'ils ne veulent pas desmentir ces noms et ces attributs glorieux dont ils ont hérité, qu'il se considérera toujours comme l'ami et frère de sa majesté très-chrestienne ; qu'il sera toujours disposé à resserrer les liens qui les unissent et à ne faire qu'une mesme cause, ainsi que ses actions le prouveront [1]. »

[1] Ce que sa majesté catholique a envoyé répondre à monsieur de Longlée, sur les propositions par lui faites au nom du roi très-chrétien, en vertu d'une lettre de créance du 20 mai 1588. — Archives de Simancas, cot. B 61[206].

Philippe II cherchait ainsi à entraîner le conseil de Henri III tout entier dans l'unité catholique. Si le roi de France renonçait aux tièdes convictions des politiques, si par la dure leçon que les halles de Paris venaient de lui donner, il consentait à se joindre pleinement à la sainte union, l'Espagne lui prêterait secours ; mais il fallait qu'une telle résolution fût prise sur-le-champ et avec franchise ; comment les catholiques pourraient-ils avoir confiance en lui, tant qu'il aurait auprès de sa personne d'Épernon, le chef de ces pourceaux de modérés, de ces hommes à tous vents et à toute opinion, qui allaient au prêche ou à la messe avec indifférence ?

RÉSUMÉ.

DEUXIÈME ÉPOQUE. — LA LIGUE. — GOUVERNEMENT MUNICIPAL.

De la Saint-Barthélemy aux barricades.

1572—1588

Les seize années que je viens de parcourir, forment, ainsi que je l'ai dit, la période de réaction, dont les deux extrémités se trouvent dans la Saint-Barthélemy et les barricades; double mouvement dirigé, l'un contre les huguenots, l'autre contre les timides et les consciences indifférentes. La royauté se place à la tête du massacre du 24 août 1572; elle reste populaire, forte de l'assentiment de la multitude; quand elle se met en dehors de la révolution tentée contre les politiques, le 12 mai 1588, elle est exilée de Paris; le gouvernement municipal, l'union catholique s'établissent, sinon contre Henri III, au moins sans lui et malgré lui. Son pouvoir finit du jour où il heurte de front l'opinion des masses.

Dans cette période, il s'élève peu de controverses de théologie ou de philosophie; l'époque de l'intelligence et des grandes thèses est passée; il ne s'agit plus de doctrines à fixer, mais de l'application matérielle de ces doctrines à des faits politiques. Le catholicisme et la réforme se mêlent à des questions successoriales, aux droits de la couronne, à la convocation des états généraux, aux batailles de chevalerie, à la féodalité qui veut reparaître et se reformer par grandes masses de provinces, à l'ambition des uns, à la fortune des autres. Ce sont plutôt les formes religieuses que l'on défend de part et d'autres que les théories philosophiques et intellectuelles; le prêche et la messe sont des bannières qui cachent des intérêts plus matériels, des

priviléges, des libertés, la vieille société qui s'efface, la nouvelle société qui veut s'imposer.

La vie laborieuse et triste de Charles IX s'use à empêcher la réaction, qu'il a secondée d'abord, d'aller jusqu'à son dernier terme; Catherine de Médicis se pose comme médiatrice de tous les partis, attaquée par tous, impuissante contre l'entraînement des opinions extrêmes qu'elle adopte quand elle ne peut les comprimer l'une par l'autre; Henri III, ardent catholique et populaire tant qu'il n'est qu'héritier du trône, roi du milieu et de la modération quand il y arriva, et alors subissant toutes les impopularités de ce système de tempérament, enfin chassé de Paris et de son trône pour avoir adopté les excès de la modération même, car cette opinion-là dans ses frayeurs et dans ses faux calculs a aussi ses excès; l'assassinat des Guise à Blois fut un conseil des politiques, une de leurs mesures de prudence; elle entraîna la ruine des Valois.

En France, la réforme était une exception au principe tout catholique, et voilà ce qui explique cette force sans cesse renaissante, secouant les édits de pacification et s'organisant ensuite dans la ligue. Le tiers parti n'était encore qu'une intrigue; il n'avait aucune puissance sur les esprits; rien de ce qu'il tenta dans cette première période ne réussit; car ce n'est que quand la réaction s'apaise elle-même, quand elle arrive à ses derniers excès que le tiers pari recrute des forces et devient une opinion d'avenir.

Cette période d'excès du mouvement municipal va commencer; la petite bourgeoisie et le peuple à la tête du gouvernement du pays, vont se perdre dans des divisions malheureuses; les partis se trouvent en face, se jetant les plus violentes menaces et la guerre civile. Rien de plus dramatique et de moins connu que l'histoire des états de France à l'époque de l'union, formant leur propre administration politique : et c'est alors qu'il faudra voir par quel concours de causes diverses, et pourtant toutes décisives, la grande race de Lorraine ne se substitua point à la vieille royauté des Valois et à la famille des gentillâtres du Béarn !

LETTRE

SUR L'ESPRIT

DE LA RESTAURATION DE HENRI IV.

AU SOUVENIR DU DUC DE RICHELIEU ET DE M. DE MARTIGNAC.

J'arrive à la crise la plus énergique du gouvernement catholique et municipal de la ligue. Après la journée des barricades, rupture complète des opinions populaires et de la royauté exilée, l'union des confréries de métiers, des villes et du clergé s'organise avec un dévouement à ses doctrines, dont l'histoire a peu d'exemple ; c'est une véritable fédération de cités, une nouvelle ligue achéenne dont le catholicisme et la vieille charte de la commune sont la base.

Aux états de Blois, on tente le rapprochement entre la couronne royale et ce mouvement du peuple ; l'édit d'union est scellé au milieu de la méfiance des partis qui prennent chacun leurs garanties. Tout à coup éclate l'assassinat des Guise, noble famille, type de la municipalité, de l'hôtel de ville, et des sentiments religieux de la multitude. Alors la révolution s'accomplit ; la commune proclame la déchéance de Henri III ; elle brise ses statues jusque sur les tombeaux ; elle foule aux pieds les armoiries de race ; car cette race a frappé le Macchabée de la foi, le bras armé du catholicisme, constitution de la société du moyen âge.

Ici commence un gouvernement de violence et d'excès qui a son héroïsme, ses massacres, ses victoires, ses défaites, ses chances de fortune, comme tout gouvernement du peuple et par le peuple. A mesure que l'histoire avance dans les hautes voies de l'examen, et

qu'elle abandonne les préjugés vulgaires, elle cesse de jeter du dédain sur un mouvement qui a tant de ressemblance avec l'autre révolution rapprochée de nous, et qui, les pieds dans le sang, eut sa gloire inouïe et ses gigantesques destinées. Plus on étudie l'époque agitée de 1589 à 1594, et qu'on la compare à l'autre période de 1789 à 1794, plus on reconnaît que ce n'est pas seulement une identité de chiffres, un rapprochement de date que l'histoire peut y rencontrer. Il y a d'autres points de ressemblance. Un principe différent agite les masses; mais ces masses se montrent dans leurs mêmes conditions, avec un caractère de force, de résolution et d'énergie.

Que se passe-t-il à Paris? Quelle différence existe entre le parloir des bourgeois, les assemblées de halles, de quartiers, et les clubs d'une autre époque; les prédicateurs de la chaire et les orateurs de la place publique; les états généraux de 1588 et 1593, et les assemblées constituante, législative de la grande révolution française; le conseil de l'union et les comités politiques de salut public et de sûreté générale; le bureau municipal de l'hôtel de ville et la commune; les conseils des seize quarteniers, et les sociétés des cordeliers et des jacobins? Et la lutte, entre qui s'engagea-t-elle? La bourgeoisie a vaincu les gentilshommes; elle a expulsé le roi de Paris; bientôt elle est elle-même dépassée par le peuple, par la multitude, qui veut lui arracher le pouvoir et dominer sa fortune; n'est-ce pas là toujours la marche des révolutions? Sans doute la comparaison ne peut être absolue; les événements ne sont jamais identiques; ils se produisent dans la proportion des temps, sous l'impression des idées de chaque époque; mais le type populaire s'empreint indélébile à l'une et à l'autre période.

La violence n'a qu'une courte durée; elle n'est qu'une crise; et quand les opinions modérées s'emparent du pouvoir, alors les idées de restauration, de gouvernement régulier reviennent dans toutes les têtes, parce qu'elles sont l'ordre et la sécurité mêmes. C'est ce qui explique la puissance croissante du tiers parti après les excès du gouvernement catholique et municipal : c'est ce qui favorisa si puissamment la restauration de Henri IV.

Mais dans cette époque qui précéda l'entrée du chef de la gentilhommerie béarnaise à Paris, rien n'est petit ni ridicule; c'est un drame d'énergie, de place publique, de démonstrations populaires, de tribune, de batailles, de négociations et de pamphlets; les passions

qui dominent la vie sociale s'y montrent sous l'aspect de la civilisation religieuse, de ces habitudes de clocher, d'hôtel de ville, de parloir aux bourgeois, de cette existence enfin des halles, des métiers, des confréries, des agrégations de toute espèce qui formaient la société du moyen âge, et que la réforme renversa.

Les états généraux de 1593, si spirituellement caricaturés par *la Satire Ménippée*, ne doivent-ils pas être replacés à la hauteur de la mission qu'ils exercèrent? Ne préparèrent-ils pas la fin de la crise? Quel usage firent-ils de cette immense souveraineté qui dispose d'une couronne? Placés entre mille partis divers, ne restèrent-ils pas nationaux tout en proclamant le triomphe du catholicisme? Dans les époques d'émotions populaires, la vie est en dehors; nos récentes révolutions eurent leurs processions patriotiques, leurs héros du Panthéon, ces témoignages d'un culte enfanté par la philosophie du dix-huitième siècle. Qu'avaient de plus singulier ces braves processions d'un peuple de bourgeois qui, sous la bannière de ses saints patrons, de la vierge mère du Christ, protecteur du serf, consolateur du pauvre et du pastourel, couraient aux remparts, remuaient les longues coulevrines contre l'ennemi de son hôtel de ville, du clocher municipal, de cette pieuse chapelle où se conservait la relique vénérée qui, aux époques d'invasions, de barbarie et de douces croyances, avait préservé la cité de l'épée d'Attila, des Sarrasins et des Normands?

La restauration de Henri IV fut déterminée par la violence des partis; la classe bourgeoise et parlementaire s'effraya de la tendance populaire, du mouvement terrible des masses; elle se rapprocha des gentilshommes. Trahissant la cité, elle ouvrit les portes furtivement à la chevalerie du prince de Béarn. Elle mit un terme à ces tourments des multitudes, qui effrayaient son repos, à ces angoisses d'un gouvernement ballotté par les flots de la place publique.

J'aurai à dire bien des nouveautés historiques sur cet événement dont les pièces contemporaines changent absolument l'aspect: et, par exemple, quel fut l'esprit et le caractère de l'avénement de Henri IV? Je répondrai nettement qu'il fut la perte et la fin du système municipal, le triomphe de la gentilhommerie sur le gouvernement des villes. Brave et noble enfant de race, Henri de Béarn n'était point l'homme des cités et du peuple, de la municipalité, de la charte communale. Comme sous Charles VII, la restauration qu'il accom-

plit fut faite contre les immunités populaires au profit des gentilshommes. Aussi les registres de l'hôtel de ville, les annales dramatiques des halles de Paris n'offrent plus aucune délibération politique; le veuvage de la liberté municipale commence à partir de l'avénement du Béarnais; il ne s'agit plus dans les résolutions de la prévôté que de dons gratuits et de fêtes somptueuses pour la naissance du prince, pour les mariages de la race royale. Le gouvernement communal, fort et grand avec l'action des confréries, des métiers, des bannières, a cessé d'exister. Il ne se réveille qu'un moment à la fronde, mais sous un aspect de parlement, d'intrigues et de bourgeoisie, qui rapetisse tous ses actes et toutes ses déterminations.

D'où vint donc la haute popularité de Henri IV, cette espèce d'instinct des masses qui saisit cette image pour ombrager de son panache blanc toute une dynastie? Cette popularité résulte de plusieurs causes : les unes tiennent à l'esprit dans lequel a été écrite l'histoire de ce prince; les autres au caractère personnel de Henri, à la tendance de sa restauration. Je m'explique :

Le dix-huitième siècle s'est surtout occupé de Henri IV; je ne sache pas que cette popularité date de plus loin. Sous Louis XIII et Louis XIV, il n'est question de Henri IV que pour lui donner le titre *de Grand*; or, ce titre ne signifiait pas le roi populaire, le type de la multitude et de la bonté, comme depuis s'est présentée à nous l'image de Henri IV : Henri était grand parce que, comme Louis XIV son petit-fils, il avait augmenté les frontières du royaume, posé l'unité royale à travers les discordes, éteint la guerre civile. C'est ainsi que le vit le dix-septième siècle.

Plus tard l'école historique de *la Henriade* s'empara de cette grande figure. Henri IV, à une époque de ferveur et de croyances, s'était posé le chef de l'indifférence religieuse; son esprit moqueur avait souvent balancé entre les deux religions pour n'en professer aucune avec une conviction intime et pénétrante. C'était là le héros tout trouvé d'un autre siècle qui professait l'incrédulité. On oublia les traits véritablement puissants de cette tête de Henri IV, les sueurs de sa restauration, l'habileté qui prépara toutes les voies et sut se maintenir entre les partis ardents. On ne vit que le prince indifférent, le roi aux petits soupers, aux maîtresses, qui savait *rire*, *boire* et *être vert-galant*. Comment les poëtes de Mme de Pompadour, des bosquets de Lucienne et de Marly n'eussent-ils pas applaudi à un type aussi

gracieux, que Watteau aurait pu reproduire dans ses plus jolies bergeries? Comment Voltaire ne se fût-il pas emparé d'un caractère si approprié à un poëme épique où rien ne manque en nouveautés et en ingénieuses inventions : une descente aux enfers; l'île de Calypso dans les jardins délicieux de Gabrielle; Mornay, le sévère Mornay, à la place de M. de Sully, dont les gens avaient insulté le jeune Arouet; une apparition et le beau discours de saint Louis annonçant les faits d'armes de tous ceux qui avaient eu la précaution de s'inscrire chez M. de Voltaire, et de protéger sa renommée?

La grandeur de Henri IV vint de plus haut. Simple cadet de Gascogne, échappé aux massacres de la Saint-Barthélemy, aux intrigues de cour, privé de son héritage, sans fortune, il se posa chef d'une chevalerie aventureuse. Le voilà à la peine, combattant jour par jour, son pourpoint déchiré, avec sa bonne épée, le morion en tête; il va dans la mêlée; ses gentilshommes sont ses frères d'armes, ses compagnons de bataille; aucune supériorité que celle du meilleur coup de lance ou de pistolet. A la tête d'un parti en minorité, il s'agite à l'extérieur, négocie; sans argent, sans ressources, il se procure des hommes d'armes, des subsides, conquiert l'amitié de tous et l'appui de l'Europe par sa haine contre l'Espagne.

La victoire vient à lui! alors son esprit se calme; il songe aux devoirs du succès; il a la conviction que le catholicisme est le fleuron de la couronne; qu'il ne la portera forte et brillante qu'en abaissant son front devant l'huile sainte. Ici nouvelle lutte. Le fier parti qui l'a poussé au triomphe, qui l'a secondé si puissamment de son épée, ne se soulèvera-t-il pas contre cette conversion qui lui arrache le sceptre pour le donner de nouveau à un prince catholique? Les amitiés de Henri IV sont pour les calvinistes; sa politique le tourne vers les catholiques; il entend la messe, et la messe lui ouvre les portes de Paris.

Maintenant il est roi par les gentilshommes, ses compagnons d'armes, et par les huguenots, ses frères de conviction. Toute sa pensée est de s'attirer les bourgeois, les parlementaires et les catholiques. La noblesse le domine; elle lui échappe en se groupant dans de grands gouvernements de province; eh bien, le roi des gentilshommes cherche appui dans le parlement et la bourgeoisie; il change l'origine de son pouvoir aussi bien en politique qu'en religion, et c'est ce qui fait la grandeur véritable de Henri IV.

Toute restauration est un point si difficile à accomplir, que je considère le règne de Henri IV comme l'œuvre la plus méditée de l'habileté politique ; il y a tant d'exigences diverses à satisfaire ? tant de prétentions et d'intérêts à contenter ! Le parti qui triomphe avec vous, veut s'imposer à votre avénement, parce qu'il s'est incarné à vos malheurs et à vos jours de disgrâce ; le parti vaincu, humilié, craintif qu'il est, demande chaque jour des garanties nouvelles, et quand il en a obtenu, il en exige encore, parce qu'il sait que la couleur du drapeau qu'il salue n'est pas la sienne ; Henri IV eut besoin d'une dissimulation perpétuelle et de ces gasconnades qui allaient à chaque opinion pour le satisfaire un moment ; de ces ingratitudes froides envers les vieux serviteurs ; de ces avances à l'ennemi qui seules apaisèrent les troubles de son règne ; et dans cette triste lutte, ses cheveux blanchirent, ses joues décharnées séchèrent sur ses os, et pour récompense le poignard atteignit son cœur.

Nous avons vu aussi une autre restauration, comme les vieux ligueurs assistèrent à celle de Henri IV; elle eut ses difficultés inouïes, ses ingratitudes, ses fautes ; mais elle eut aussi ses grandeurs, sa féconde durée, ses bienfaisants résultats. J'ai pénétré dans les intentions et dans la pensée des deux hommes politiques qui moururent à l'œuvre du patriotisme et de la modération : le duc de Richelieu et M. de Martignac avaient compris les hautes destinées du pouvoir des Bourbons, parce qu'ils avaient étudié comme Louis XVIII lui-même cet avénement de Henri IV, le chef de sa dynastie. Le duc de Richelieu, par sa parole de loyauté, délivra le territoire de l'occupation étrangère, que les fortunes diverses et les folies du pouvoir militaire avaient amenée. M. de Martignac donna son nom à ce système que le gouvernement et les partis commencent seulement aujourd'hui à proclamer comme le type de l'honneur et de la franchise politique. Ma fierté, à moi, et j'en ai rendu témoignage dans l'*Histoire de la Restauration*, sera toujours d'avoir associé ma jeune existence à leur pensée, d'avoir mérité une place dans leur confiance et dans leur amitié. Que ces deux nobles ombres en reçoivent ici le témoignage dans ce monde de postérité et de lumières où s'abîme notre petite vie et nos misères du jour.

Neuilly sur Seine, 10 juillet 1834.

CHAPITRE LXXI.

GOUVERNEMENT DE LA BOURGEOISIE ET DES HALLES DE PARIS.

Mesures municipales après les barricades. — Changement du conseil de ville. — Élections. — Ordre de police. — Les clefs, les murailles. — Passe-ports. — Les étrangers. — Le feu. — Lettres aux villes. — Démarche auprès des ambassadeurs. — Paris aux Guise.

1588.

La belle et catholique cité de Paris venait de s'affranchir du joug des politiques et d'opérer sa révolution municipale. Ce n'était pas la première fois que, dans leurs annales, les bourgeois et les métiers avaient secoué l'autorité du prévôt royal, et reconquis leurs bons priviléges! et qui ne se souvenait dans les parloirs, sous les voûtes de l'hôtel en Grève, du brave et fier Marcel, de ce digne prévôt des marchands, trahi par quelques mauvais conseillers qui livrèrent la ville à Charles VII, à la gentilhommerie et à la garde écossaise! Cette famille des Marcel vivait encore, et s'était perpétuée sous le nom de Marceau, Martel, La Chapelle-Marteau ; quelques-uns de ses membres avaient conservé des fonctions d'échevinage [1]. »

Au reste, le départ du roi pour Chartres, la révolution qui éclatait par les barricades, plaçaient tout le pouvoir dans les mains du duc de Guise, du bureau municipal et des halles de Paris. Quand la première émotion eut été apaisée, quand on eut repavé les rues, enlevé les chaînes et les tonneaux qui obstruaient toutes les voies, le conseil de ville se réunit en l'hôtel en Grève pour délibérer sur les mesures à

[1] On va voir que La Chapelle-Marteau fut élu par les métiers prévôt des marchands après la révolution des barricades.

prendre dans la nouvelle situation où l'on se trouvait. Le départ du roi inquiétait ; il paraissait important au conseil de l'union de donner au pouvoir municipal une grande extension , afin de trouver appui dans la population de la capitale. Paris prenait tout à fait les couleurs de la ligue et secouait le dernier voile dont les bourgeois se couvraient encore.

La première opération du bureau de la ville fut de s'épurer lui-même, de placer partout dans les fonctions de la cité de fervents catholiques dont la sainte union pût être assurée. Le peuple n'avait pas été satisfait de tout son conseil municipal ; plusieurs échevins s'étaient entendus avec le roi avant la journée des barricades; quelques-uns des colonels et dizeniers avaient secondé secrètement les gardes suisses et françaises. Pouvait-on répondre de ce conseil, une fois le roi hors de Paris ? Plusieurs d'ailleurs avaient quitté la ville par suite de leur fidélité à Henri III ; d'autres ne voulaient plus se rendre en l'hôtel de Grève pour délibérer. On dut prendre une mesure, afin d'organiser la grande cité. « Le mardy 17 mai , les bourgeois, catholiques zélés , firent une assemblée en l'hostel de ville, en laquelle ils nommèrent Clausse, seigneur de Marchaumont, prévost des marchands, au lieu de Perreuse ; et Compans, Costeblanche et Robert de Prés, eschevins, au lieu de Lugoli, Sainctyon et Bonnard ; Brigard, procureur du roy en l'hostel de ville, au lieu de Perrot. Le sieur de Marchaumont ne voulut jamais accepter la charge de prévost des marchands, tellement que la Chapelle-Marteau, gendre du président de Neuilly, fut nommé, et accepta. Les quatre premiers jours de juin, les prévost des marchands et eschevins de Paris firent assembler les bourgeois par dixaine, pour procéder à la déposition des chefs d'icelle suspects, ce qu'ils firent ; et déposèrent singulièrement les gens de longue robe et ceux qui estoient officiers du roy, pour ce qu'ils estoient, à leur dire, tous hérétiques [1]. »

Le procès-verbal de ces curieuses délibérations reste encore, et le secrétaire a pris soin d'en noter les plus minutieuses circonstances [2]. « En assemblée générale de la ville de Paris, convoquée par ordre du cardinal de Bourbon et autres princes estant près de sa personne, le duc de Guise s'y est rendu, vu l'indisposition du cardinal, afin d'exhor-

[1] *Journal de Henri III,* ad ann. 1588.
[2] Reg. de l'hôtel de ville, tome XII, page 128.

ter ladicte ville à prendre de bonnes dispositions pour la conservation de la religion et conduite au bien des affaires du roy ; et que le premier point à remplir estoit d'eslire de nouveaux prévost des marchands et eschevins, en l'absence de ceux qui s'étoient naguère absentés, ou estoient si mal voulus, qu'ils demeuroient sans fonctions, et que ledict cardinal le fera trouver bon au roy et à la royne. Sur quoy a esté résolu de procéder incessamment à l'eslection à haute voix, et le roy supplié d'avoir ladicte eslection pour agréable ; ce qui a esté exécuté, et les voix reçues l'une après l'autre par le greffier mandé à cet effect par le duc de Guise, en présence de deux bourgeois à ce desputés. Et les voix sont tombées sur le sieur de Marchaumont, chambellan de feu Monsieur et son ambassadeur en Angleterre ; Nicolas Roland, cy-devant conseiller et général des monnoies ; Jean de Compans, François de Costeblanche et Robert des Prés pour les eschevins, et François Brigard, avocat en parlement, pour procureur du roy en la ville. Mais le sieur de Marchaumont n'étant natif de cette ville, et comme domestique de M. de Guise, se seroit excusé de ladicte charge. Le vendredy 20[e] jour dudict mois, nouvelle assemblée, plus nombreuse que la précédente, de notables officiers du roy, marchands et bourgeois, où se seroit encore trouvé M. de Guise, assisté du prince de Joinville son fils, et leur auroit présenté lettres du cardinal de Bourbon, desquelles la teneur s'ensuit : « Messieurs, ne pouvant aller en vostre hostel de ville à cause de mon indisposition, j'ai prié M. de Guise, mon neveu, d'y vouloir aller et adviser à tout ce qui sera besoin pour le repos de la ville et des gens de bien, sous le bon plaisir et auctorité du roy mon seigneur ; cependant je prie Dieu, messieurs, vous vouloir conserver. Votre très-affectionné et très-parfaict ami à jamais, Charles, cardinal de Bourbon. » Ce faict, mondict seigneur de Guise auroit dict à haute voix qu'il avoit esté adverti que en assemblée précédente le sieur de Marchaumont auroit esté élu prévost des marchands ; mais comme son amy domestique et autres particulières raisons qu'il réservoit à dire, le sieur de Marchaumont ne pouvoit exercer ladicte charge. A ceste cause auroit exhorté et prié ladicte compagnie d'adviser à l'eslection d'un autre prévost des marchands qu'ils cognoistroient, à leur conscience, estre homme de bien, bon catholique, fidèle serviteur du roy et soigneux du bien de la ville. Sur quoy lui auroit esté remontré par plusieurs assistans qu'en ladicte assemblée, M[e] Michel Marteau, sieur de La Chapelle, ayant

eu le plus de voix après ledict de Marchaumont, il sembloit que chascun en tombast d'accord, et tout par acclamations publiques et d'une voix ayant confirmé ledict Marteau sieur de La Chapelle, M. de Guise auroit requis que si quelqu'un s'y contredisoit, il eust à nommer un autre; mais aucun ne se présentant, et la compagnie le priant, pour l'absence du cardinal, de recevoir le serment des prévost et eschevins, il l'auroit faict à l'instant sur le livre des saincts Évangiles avec figure de la mort et passion de nostre Sauveur Jésus-Christ. Avant la prestation duquel l'eschevin Roland a déclaré qu'il n'entendoit accepter la charge que sous le bon plaisir du roy, jusqu'à ce qu'il y fust pourvu par sa majesté, et l'advis de monseigneur le cardinal de Bourbon et de messeigneurs les princes catholiques près mondict seigneur, à laquelle condition il entend prester le serment, et en considération de la nécessité où est la ville par faute de magistrats, quelques-uns desquels se sont absentés, les autres *rebutés du peuple*, de quoy il pourroit advenir de grands inconvéniens au préjudice du service de sa majesté et sûreté des habitans d'icelle, joint l'intérest particulier de sadicte majesté, en ce que les fermes et péages ne sont payés ni recueillis comme il se doit, estant néanmoins tout prest, quand il sera ordonné, de se démettre et de quitter la place à un autre qui sera jugé plus digne et capable que lui. Et les sieurs de La Chapelle, de Compans et Brigard ont faict à haute voix pareille déclaration et soubmission.

» Et au même instant l'eschevin Compans auroit déclaré à monseigneur de Guise, présent toute l'assistance, que, nonobstant que en son eslection il eust eu plus de voix que maistre Nicolas Roland, et que la coutume usitée en ce faict, soit que celuy qui a le plus de voix demeure premier eschevin, néanmoins il quitte et cède ledict droit d'antiquité et préséance audict Roland, qu'il recognoist le meilleur. Ce que ledit Roland auroit refusé et rendu à Compans, comme lui estant eschu et acquis par la voie ordinaire et accoutumée ; ce que l'eschevin Compans auroit derechef cédé audict Roland, et déclaré qu'il n'entendoit faire le serment qu'à cette condition.

» Ce faict, monseigneur de Guise a pris et reçu le serment des prévost et eschevins aux charges susdictes et autres accoutumées ; le registre de ce serment estant en hostel de ville, dont a esté faict lecture de mot à mot par moy greffier soussigné ; et au mesme instant monseigneur de Guise a délivré au sieur de La Chapelle les sceaux de

ville, et enjoinct aux dessusdicts de bien et duement exercer leurs charges, et y servir fidèlement sa majesté et le public [1]. »

Les formes de respect envers la royauté étaient toutes maintenues ; mais les magistrats de Paris étaient dans les intérêts de l'union ; ils établissaient une sorte de république municipale, tout entière dévouée au catholicisme. Aussi se développa un système d'exécution contre les hérétiques; il suffisait qu'on dît d'un homme qu'il était huguenot, pour qu'on le précipitât dans la rivière ; le bruit courait qu'on se débarrasserait bientôt même des politiques. Il fallait faire profession d'un catholicisme ardent pour échapper à cette surveillance municipale qui poursuivait les tièdes et le parti royaliste. Tout était désormais dirigé contre l'hérésie : « Les prévost des marchands et eschevins firent mettre sur l'arbre qu'on brûle à la Saint-Jean, la représentation d'une grande furie qu'ils nommèrent Hérésie, pleine de feux artificiels dont elle fut toute bruslée : et sur le portail de l'hostel de ville, un tableau où estoit représenté le roy séant sur son trosne et tenant sur ses genoux un crucifix sur lequel mettoient la main les trois estats [2]. »

Des mesures de police étaient également prises pour calmer l'émotion après les barricades, et assurer le pouvoir municipal dans toute son action. « De par les prévost des marchands et eschevins de la ville de Paris, il est ordonné que les clefs de toutes les portes de ladicte ville seront apportées au bureau d'icelle présentement, pour estre peu après mises en mains de telles personnes officiers de ladicte ville que adviserons, lesquelles en feront l'ouverture et fermeture selon qu'il leur sera par nous ordonné, à ce qu'il n'en puisse advenir aucun inconvénient. Faict au bureau de la ville, le samedy 21e jour de may 1588. »

« Messieurs les capitaines, lieutenans et enseignes de ladicte ville, nous vous prions, lorsque serez en garde ès portes d'icelle ville, ne laisser sortir aucune personne, de quelque qualité et condition qu'ils soient, gens de pied ou de cheval, avec armes ou sans armes, s'ils n'ont passe-port de l'un de nous, pour obvier à tous les inconvéniens qui en pourroient advenir. Le 21e. »

« Il est ordonné au capitaine Regnier de faire bonne et sûre garde

[1] Registre de l'hôtel de ville, XII, pages 128 à 131.

[2] *Journal de Henri III*, édition de 1744, tome II, page 109.

sur la rivière, du costé du Louvre, de dix hommes, tant de jour que de nuict, et pour ce faire, mettre un bateau, de sorte qu'il ne puisse sortir ni passer aucun, de quelque qualité ou condition qu'il soit, sans avoir passe-port et congé de nous, et qu'il n'en puisse advenir aucun inconvénient ; et en ce faisant est aussi enjoinct audict Regnier visiter les bateaux issans hors de ladicte ville, pour sçavoir si il y aura aucune arme, poudre à canon ou autres choses offensives et desfensives. 21e [1]. »

« Il est enjoint au portier de la porte Sainct-Antoine de faire sçavoir par chascun matin, à MM. les capitaines, lieutenans et enseignes qui seront en garde à ladicte porte, de ne laisser sortir aucune personne, de quelque qualité ou condition qu'il soit, de cheval ou de pied, avec armes ou sans armes, s'ils n'ont passe-port de l'un de nous. Pareil mandement a esté envoyé aux autres portiers de la ville. 21e. »

« M. le président de Thou, colonel ; nous vous prions de faire et faire faire par les autres capitaines de vostre quartier, bonne et sûre garde de nuict par vingt personnes en chascune dixaine dudict quartier pour le service du roy et sûreté de la ville de Paris, et continuer par chascune nuict tant que la nécessité durera et que autrement en ait esté advisé. 22e may. Pareil mandement a esté envoyé aux autres colonels [2].

« Sire Guillaume Parfaict, quartenier de ladicte ville ; sur l'advertissement reçu du décès de quelques capitaines et lieutenans de ceste ville et de l'absence d'aucun, le retour desquels est incertain, et que plusieurs desdictes charges sont vacantes par le changement des demeures de ceux qui ont quitté leur quartier et dixaines, restant ainsi lesdictes dixaines sans chef et conduite, chose qui importe, pour la malice du temps présent, auquel est besoin veiller soigneusement pour le service du roy et la conservation de la ville ; il est ordonné que en toutes les dixaines de vostre quartier où lesdictes charges de capitaines et lieutenans se trouvent vacantes par ledict décès, absence et changement de demeure, vous ayez à faire assembler de chascune desdictes dixaines en telle maison et lieu que trouverez le plus commode, les bourgeois et habitans d'icelle, lesquels procéderont à l'eslec-

[1] Registre de l'hôtel de ville, XII, page 131.
[2] *Ibid.*, fol. 132.

tion desdicts capitaines et lieutenans qui desfailleront comme dit est, à la pluralité des voix, et faire ladicte eslection en leur conscience, de personnes dignes et capables de telles charges, zélées et affectionnées au service de Dieu, du roy et de la ville. Et s'il n'y a de colonel en vostre quartier, il sera procédé à l'eslection d'un par lesdicts capitaines d'iceluy quartier; et n'y faictes faute. 22e may. »

« Sur les remontrances faictes au bureau de la ville par plusieurs capitaines et bourgeois d'icelle, que quelques personnes incognues et sans aveu s'ingéroient d'aller par les maisons tant de ceste ville que ailleurs faire recherche et prise contre le bien et repos d'icelle, à quoy est besoin pourvoir; à ceste cause, faictes très-expresses inhibitions et desfenses à toutes personnes, de quelque estat, qualité et condition qu'il soit, d'aller ni entrer ès maisons de ceste ville et fauxbourgs de Paris et quatre lieues à la ronde pour faire aucune recherche et prise, soit d'hommes, armes, chevaux, et autre chose quelconque sans avoir exprès mandement et commission desdicts prévost des marchands et eschevins, sur peine de la vie. Lundy 23e may [1]. »

« M. le président Brisson, colonel; nous vous prions, pour obvier à toute entreprise et surprise soit par feu ou autrement que l'on pourroit faire à l'encontre de ladicte ville, vous et MM. les capitaines, lieutenans et enseignes de vostre quartier, et chascun d'eux en l'absence l'un de l'autre : faictes recherches exactes par vos dixaines, appelant avec vous tel nombre de bourgeois avec leurs armes que vous adviserez, ès maisons, hostelleries, chambres garnies et colléges, pour sçavoir quelles personnes y sont logées, depuis quel temps et pour quelles affaires, et si en trouvez quelqu'un sans adveu, leur faire commandement, sur peine de la vie, de vuider de ladicte ville dedans vingt-quatre heures; et pour ce que en faisant ladicte recherche plusieurs se pourroient faussement advouer de MM. les princes catholiques, ce que vous et les autres qui seront avec vous ne pourriez promptement descouvrir; et pour ne les cognoistre, seront messeigneurs les princes suppliés de commettre de leurs gentilshommes en aucune de leurs maisons pour accompagner ceux qui feront lesdictes visitations, et sur-le-champ recognoistre lesdicts estrangers; et qu'il ne s'y commette aucun abus; et où il se trouveroit en quelque maison armes offensives ou desfensives en nombre excessif, elles seront saisies, prises par

[1] Regist. de l'hôtel de ville, tome XII, page 133.

inventaire et apportées au bureau de la ville pour en ordonner comme il appartiendra ; et s'il se trouve aucun coffre auxdicts estrangers, ils seront cachetés et baillés en garde, le tout en présence de tesmoins. Sera enjoinct par lesdicts capitaines, lieutenans et enseignes, à tous les bourgeois et chefs d'hostels de leur dixaine d'avoir et tousjours tenir en leurs maisons chascun un tonneau plein d'eau pour subvenir plus promptement à l'inconvénient de feu que l'on pourra mettre en ladicte ville, lequel néanmoins survenant, sera donné ordre par les chefs desdicts quartiers qu'il n'advienne aucune confusion et empeschement, et que ceux qui doivent retenir les armes pour la desfense de la ville ne soient divertis à l'extinction dudict feu. Au bureau le 24e may 1588 [1] :

» Il est enjoinct aux capitaines des archers, arbalestriers et arquebusiers de ladicte ville, de faire bonne et sûre garde par vingt personnes de leur nombre, alternativement les uns après les autres, en la maison de commanderie du Temple de ceste ville pour la tuition et garde des poudres à canon et conservation du lieu tant jour que nuict, tant que la nécessité durera et que autrement en ait esté advisé. 25e may [2]. « « Il est ordonné que les capitaines qui entreront en garde à la porte Sainct-Antoine feront faire ouverture de ladicte porte entre cinq et six heures du matin, et la fermeture à neuf heures du soir précisément ; ils bailleront les clefs d'icelle porte au capitaine Leclerc qui commande à la Bastille, lequel tiendra la main et y assistera. 28e may. »

« Sire Guillaume Guercier, quartenier ; nous vous mandons que vous ayez à visiter en toute diligence les chaisnes, rouets et poteaux de vostre quartier, et si aucune chose y a à refaire, nous en dresser vostre procès-verbal pour y pourvoir ainsi que de raison. 31e may 1588. Pareil mandement a esté envoyé aux seize quarteniers de la ville [3]. Appelez aussi les dixainiers de vostre quartier, et avec eux eslisez quatre notables bourgeois de chascune desdictes dixaines affectionnés à l'honneur de Dieu, service du roy et sûreté de la ville, desquels nous en retiendrons deux pour visiter les coffres, malles, balles, tonneaux ou autres choses que l'on voudra faire transporter hors ceste ville, de laquelle eslection nous aurons incontinent le roolle sans y faire faute.

[1] Reg. de l'hôtel de ville, tome XII, page 134.
[2] *Ibid.*, fol. 140-141.
[3] *Ibid.*, fol. 147.

1er juin 1588. Pareil mandement a esté envoyé à chascun des seize quarteniers de la ville. »

« M. le président de Thou, colonel, nous vous prions, suivant la résolution de l'assemblée du jour d'hier, d'adviser avec MM. les capitaines de vostre quartier le nombre de corps de garde que penserez estre nécessaire pour maintenir la ville en toute sûreté ces trois jours de feste, et les ferez poser ès lieux et endroicts que adviserez nécessaire. 4e juin. » « Appelez les quarteniers et dixainiers de vostre quartier, et faictes ensemblement description et roolle des bourgeois dudict quartier qui ont chevaux en leurs estables et peuvent fournir gens propres pour vous accompagner à faire les gardes et rondes à cheval qui sont nécessaires pour la sûreté de cette ville, lors et quand il sera mandé ; et envoyez ledict roolle au bureau d'icelle ville, afin d'en faire estat selon les nécessités et occurrences. 4e juin [1]. » « Expresses inhibitions et desfenses sont faictes à tous marchands de chevaux et toutes autres personnes, de quelque estat ou condition qu'ils soient, de conduire, et vendre à Sainct-Denis, en France, aucuns chevaux, ni sur les chemins dont ils viennent jusques à Chasteau-Thierry, mais les amener et vendre droict en ceste ville de Paris, sur peine de confiscation desdicts chevaux et d'amende arbitraire. 13e juin [2]. » « Robert Daves, quartenier ; assemblez-vous avec les sieurs capitaines et dixainiers de vostre quartier, et faictes roolle et description de dix bons bourgeois et habitans de chascune de vos dixaines tant mousquetaires que arquebusiers, qui seront tousjours prests pour faire service quand besoin sera. A quoi vous ne ferez faute. 17e juin [3]. »

Avec quelle grande et belle sollicitude le nouveau conseil de ville ne veillait-il pas à la sûreté, garde et tuition des bourgeois de Paris? On passait les nuits à l'hôtel en Grève, on avait toujours peur de ces faux et maudits politiques, de d'Épernon et de cette gentilhommerie de cour sans conscience, qui pouvaient par ruse surprendre les portes, s'introduire au moyen de quelques traîtres bourgeois, et pénétrer jusque dans l'enceinte même de la cité. Aussi le conseil municipal ne se bornait point à des mesures intérieures ; il se hâtait de suivre son grand système d'union de ville à ville, qui seul pouvait donner une immense force aux résolutions de Paris. Il y avait longtemps déjà que l'union existait de fait et de sentiment ; on s'entendait pour toutes

[1] Registre de l'hôtel de ville, XII fol. 147-148.
[2] *Ibid.*, fol. 156. — [3] *Ibid.*, fol. 164.

les chances d'avenir, et il ne s'agissait que de régulariser cette impulsion. Les prévôt et échevins écrivirent à toutes les bonnes villes pour leur annoncer ce qui s'était passé dans leurs murs et appeler leur concours. La première dépêche dût être adressée aux petites cités environnantes, parce qu'il était essentiel de s'assurer de leur aide dans la ligue municipale :

« *A messieurs les maire et eschevins de la ville de Montereau-sur-Yonne.* — Messieurs, d'autant que nous avons pareil intérest à notre commune conservation, et à nous asseurer contre les ennemis de Dieu et du roy, en quoy il semble que soyons engagés ensemble, nous vous prions très-affectueusement de desputer et envoyer incontinent quelqu'un d'entre vous en ceste ville avec lequel nous puissions conférer de tout ce qui concerne nostredicte conservation, et sur ce, prendre ensemblement une bonne intelligence et correspondance à la gloire de Dieu et manutention de nos villes, et à l'obéissance du roy. Depuis la présente escrite, nous avons advisé vous envoyer ce gentilhomme présent porteur, afin de vous conseiller et aider en tout ce qui vous sera besoin, vous priant le recevoir comme personnage d'honneur et de mérite. Vos frères et bons amis les prévost des marchands et eschevins de la ville de Paris [1]. » De semblables lettres furent adressées à Lagny et Corbeil.

Une dépêche commune à toutes les grandes cités fut rédigée en forme de circulaire : « Messieurs, si vous n'estiez advertis des déportemens du duc d'Espernon et autres partisans du roy de Navarre, nous aurions à présent trop de subject pour en discourir ; mais nous nous contenterons de vous dire que bruslant du désir de s'emparer de nostre ville comme de la première du royaume et du siége de la religion catholique, ils ont, sous faux bruits et fausses impressions données à sa majesté contre M. de Guyse, faict entrer quatre mille Suisses en nos fauxbourgs avec force régimens de pied. De quoy M. de Guyse adverti est arrivé en plein midy, avec sept chevaux seulement, pour représenter au roy son innocence et la pureté de ses actions ; toutefois, au lieu d'y estre reçu, tels partisans de sa majesté ont fait appréhender à icelle quelque grand péril, encore qu'elle fust au milieu d'un peuple très-fidèle ; ils ont de nuict faict entrer toutes les compagnies en la ville, lesquelles se seroient saisies des ponts et emparées de toutes les places au grand estonnement de ce peuple qui voyoit sa vie en

[1] Regist. de l'hôtel de ville, XII, fol. 164.

danger, ses biens à la merci du soldat, et la religion catholique au point d'estre du tout perdue. Ce qui le fit résoudre à sa conservation, se barricader en toutes les rues, tendre les chaisnes, de sorte que ceux qui le pensoient surprendre se virent eux-mesmes surpris, et finalement recouvrirent la liberté de la ville et l'assurance de ladicte religion. De quoy leurs ennemis esfrayés, encore que le peuple ne bougeast, auroient conseillé au roi de s'enfuir honteusement et abandonner sa maison sous couleur d'aller aux Tuileries, puis l'auroient enlevé du Louvre et conduict en la maison de Damville, allié dudict d'Espernon et frère de Montmorency, associé du roy de Navarre. De quoy nous avons bien voulu vous advertir et adviser à vous, afin de vous conserver contre ceux qui ne demandent que la fin de vos vies et de la religion catholique; c'est aussi pour vous unir avec nostre ville avec plus d'ardeur et volonté que jamais. Si vous trouvez à propos de faire quelque plainte et remontrance à sa majesté touchant la religion et autres choses, et nous envoyer à cet effet hommes propres et fidèles et bien instruits, nous les conjoindrons avec les nostres, et vous ferons participans du bien qui en réussira. L'heure et le temps sont venus ou qu'il faut mourir ensemble, ou conserver sa religion catholique et s'affranchir de la servitude où d'Espernon nous a jetés [1]. »

Aux villes plus éloignées, aux cités plus importantes, le conseil municipal de Paris donnait de plus longs détails. « Messieurs, écrivait-il à la ville de Lyon, nous estimons que vous avez entendu que de longtemps plusieurs de ceux qui approchent du roy sont mal affectionnés à nostre religion catholique, et désirant l'advancement des affaires du roy de Navarre, n'ont jamais tant tasché que de se pouvoir rendre si forts dedans nostre ville qu'ils pussent en disposer à leur vouloir, sçachant de quelle importance elle estoit pour le reste de la France. Leurs artifices ont tousjours esté prévenus par la bonté et grace de Dieu, qui a inspiré les gens de bien d'icelle à s'y opposer par une bonne et saincte union des citoyens catholiques, tendant à la conservation de la religion chrestienne et de leur ville; finalement, voyant leurs ruses inutiles, ils se sont proposés de venir à la force ouverte, et pour cet effect ont, par leurs mauvais conseils, poussé sa majesté à faire entrer des gardes en nostre ville pour, en les logeant dedans des places plus fortes, s'en rendre maistre et disposer à leur

[1] « Copie des lettres que les habitans de Paris escrivirent aux villes du royaume de France de la religion romaine, du 18e may 1588. » — Collect. Fontanieu, 1588.

volonté de ceux qu'ils estimoient estre plus affectionnés à la cause de Dieu et conservation de l'estat du royaume, et par cet estonnement de la ville de Paris, passer plus outre à tout le reste de la France. Dieu toutefois, comme vous avez entendu, a disposé autrement, ayant donné courage à tout nostre peuple, qui tout d'une voix s'est opposé aux malheureux conseils de ces personnes, et en se conservant, s'est néanmoins contenu dedans les limites d'une juste défense avec une modération plus grande qu'on ne la pouvoit espérer à un si grand mouvement. Nous aurons à craindre qu'on n'induise encore sa majesté à quelque conseil violent contre nous, au dommage de la religion et de l'Estat, et pour ce, nous avons voulu vous faire ceste lettre pour vous prier bien affectueusement de vous unir avec nous en une si juste et commune défense, vous asseurant que vous cognoistrez assez combien la conservation de la ville de Paris est importante et à l'un et à l'autre, et que de là dépend tout le bien ou le mal et de la religion et de la France. Nous finirons ceste lettre par bien humbles recommandations à vos bonnes graces [1]. »

Ils ajoutaient aux maire et échevins d'Orléans : « Messieurs ; ce n'est pas tant le devoir qui nous faict nous conjoindre avec vous, que le singulier plaisir que nous avons en nostre bonne intelligence ; et si vous recognoissez entre vous combien vostre dernier bon œuvre apporte de sûreté à vostre ville. Nous ne pouvons exprimer la conjouissance que nous en recevons de tout costé ; mais pour ce que vous n'avez encore point pratiqué l'union avec les autres villes, nous vous prions et exhortons d'escrire doresnavant en corps, selon les occasions qui se présenteront, et principalement aux villes avec lesquelles vous avez le commerce plus fréquent, comme à Tours, Chartres et Angoulesme, non tant pour la continuation du trafic seulement, mais pour les exhorter à leur sûreté et à une entière correspondance avec vous de ce qui sera de besoin pour vostre mutuelle conservation. Ce porteur vous dira de nos nouvelles autant que vous en voudrez enquérir. — 9e juin [2]. »

[1] 26 mai 1588, reg. de l'hôtel de ville, XII, fol. 141, 142. — MSS de Colbert, vol. CCLII, in-fol. voyez page 364.

[2] Registre de l'hôtel de ville, XII, fol. 152. Voici d'autres lettres municipales que j'ai trouvées :

A MM. les bourgeois et habitants de la ville du Havre.

« Messieurs, nous sommes certains que la ruyne que vous avez autrefois soufferte sous la cruauté et impiété des hérétiques, vous revenant en la mémoire, vous faict

Toutes les villes auxquelles ces chartes furent adressées partageaient les opinions de Paris ; leurs halles, leur peuple, leurs métiers étaient également fervents et dévoués. Comment ne seraient-ils pas entrés dans l'union municipale que Paris proposait contre les politiques, en exécration à cette multitude? Le 4 juin les échevins d'Amiens répondaient à la ville de Paris : « Messieurs ; aussitost que vostre député, présent porteur, nous a deslivré la lettre qu'il vous a plu nous escrire du dernier jour du passé, nous avons faict assembler jusques à deux cents des principaux et plus notables habitans ; par advis et commun consentement desquels avons résolu nous unir avec vous en si juste cause, joindre nostre requeste à sa majesté. Lorsque nos députés iront en cour, ce ne sera pas sans conférer amplement avec vous, messieurs, pour recevoir vos bons advis et instructions. Au reste, nous vous remercions humblement de l'honneur qu'il vous a plu nous faire, nous conviant à ceste saincte union et poursuite. Messieurs, nous prions le Créateur vous donner à tous en parfaicte santé longue et heureuse vie, nous recommandant humblement à vos bonnes graces. Vos humbles serviteurs, confrères et bons amis [1]. »

Les habitants d'Abbeville ajoutaient : « Messieurs ; nous avons reçu vos lettres, et en assemblée générale faicte en l'hostel de ceste ville, a esté trouvé bon de vous escrire la présente pour vous remercier très-affectueusement du bon zèle que apportez à nostre religion catholique, apostolique et romaine, au service du roy et à l'utilité publique, ayant

dresser les cheveux ; toutefois nous ne doutons pas que les artifices et pratiques, ou des fauteurs adhérens, ennemis du bien, soulagement et repos public de ce royaume, ne vous aient agités ou retenus en quelque perplexité jusques à présent sans vous résoudre avec tous les bons catholiques unis singulièrement ; nous vous avons bien voulu affectueusement prier de vous résoudre à ladicte union sous la bonne conduite de M. de Villars vostre gouverneur ; prenant assurance sur nostre honneur qu'en ce faisant (outre que ce sera chose agréable à Dieu, et qui vous attirera sa bénédiction), vous et lui, serez sans faillir assistés de toutes les forces, moyens et commodités qui vous seront nécessaires, et de messieurs les princes catholiques, et de tout ce qui sera au pouvoir de cette ville, particulièrement de nous qui n'avons rien qui ne soit à vostre service et commandement. » — Registre de l'hôtel de ville, XII, fol. 160. — Le 28 mai, nouvelle lettre des prévost des marchands et eschevins de la ville de Paris, aux maire et eschevins de la ville de Rouen; le 30, aux bourgeois, manans et habitans de Troyes, et aux maire et eschevins de Sens, de Chaslons, de Rheims, d'Amiens et de Montdidier. — Registre de l'hôtel de ville, XII, fol. 143, 145. — Le 23 et 24 juin, nouvelle lettre aux maire et eschevins de Lyon et Bourges; le 27, Amiens et Orléans. — Registre de l'hôtel de ville, XII, fol. 167, 169 et 174.

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8908, fol. 70.

de nostre part tousjours dressé nos intentions pour vivre et mourir sous un mesme Dieu, une mesme foy, un mesme roy ; et nous avons deslibéré nous unir avec vous et autres villes catholiques, et avons desputé deux personnages de ceste ville pour aller vers vous avec nos mémoires, afin de conférer et adviser ensemble les moyens de parvenir à nos remontrances vers sa majesté, à laquelle voulons demeurer très-humbles subjects et serviteurs [1]. »

Quoique l'influence de Paris fût grande et dominatrice, les villes s'écrivaient les unes aux autres pour s'exhorter à la modération. Le duc de Guise, la noblesse, le parlement, unis à la ligue municipale, tendaient surtout à régulariser le mouvement des cités, à l'empreindre d'un caractère de justice, afin d'en perpétuer la durée. Les ambassadeurs n'avaient point quitté Paris ; celui d'Espagne avait même encouragé les efforts du duc de Guise. Il en était un surtout parmi eux qui plus d'une fois avait excité l'indignation des halles, parce qu'on le savait hérétique ; c'était l'envoyé spécial d'Élisabeth. Le duc de Guise était trop habile politique pour rendre à tout jamais impossible l'alliance de l'Angleterre, en exposant son représentant aux haines populaires ; il députa donc vers lui M. de Brissac « pour lui offrir une sauvegarde et le prier de ne se point estonner, et de ne bouger, avec assurance de le bien conserver. L'ambassadeur fit response, « que s'il eust esté comme homme particulier à Paris, il se fust allé jeter aux pieds de M. de Guise pour le remercier très-humblement de ses courtoisies et honnestes offres, mais qu'estant là près du roy pour la royne sa maistresse (qui avoit avec le roy alliance et confédération d'amitié), il ne vouloit ni ne pouvoit avoir sauvegarde que du roy. » Le sieur de Brissac lui remontra « que M. de Guise n'estoit venu à Paris pour entreprendre aucune chose contre le roy ou son service, qu'il s'estoit seulement mis sur la défensive ; qu'il y avoit une grande conjuration contre lui et la ville de Paris ; que la maison de ville et autres lieux estoient pleins de gibets auxquels le roy avoit deslibéré de faire pendre plusieurs de la ville et autres. M. de Guise le prioit d'advertir la royne sa maistresse de toutes ces choses, afin que tout le monde en fust informé. » L'ambassadeur respondit « qu'il vouloit bien croire qu'il lui disoit vrai, mais que ce qui se passoit à Paris seroit trouvé très-estrange et très-mauvais par tous les princes de la chrestienté qui y avoient intérest. Que nul habit (drapé qu'il fust) ne le pourroit faire

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8912. fol. 71.

trouver beau, estant le simple devoir du subject de demeurer en la juste obéissance de son souverain. Que s'il y avoit tant de gibets préparés, on le pourroit plus facilement croire quand M. de Guise les feroit mettre en monstre ; et alors même que cela seroit, c'estoit chose odieuse qu'un subject voulust empescher, par violence, la justice que son souverain vouloit faire. Qu'il lui promettoit au reste très-volontiers qu'il tiendroit au plus tost la royne sa maistresse advertie de tout ce qu'il lui disoit ; mais de servir d'interpreste aux conceptions de M. de Guise et de son parti, ce n'estoit chose qui fust de sa charge, estant la royne sa maistresse plus sage que luy, pour, sur ce qu'il lui en escriroit, croire et juger ce qu'il lui plairait. » Le sieur de Brissac, voyant que ni par honnestes offres, ni par sa prière, il n'esbranloit l'ambassadeur, termina ses harangues par menaces, lui disant que le peuple de Paris lui en vouloit pour la cruauté dont la royne d'Angleterre avoit usé envers la royne d'Écosse. A ce mot de cruauté, l'ambassadeur lui dit : « Tout beau, monsieur, je vous arreste sur ce seul propos de cruauté. On ne nomma jamais cruauté une justice bien qualifiée. Je ne crois pas, au surplus, que le peuple m'en veuille, comme vous dites ; sur quel subject ? Je suis icy personne publique qui n'ay jamais offensé personne. — N'avez-vous pas des armes, dit le sieur de Brissac. — Si vous le me demandiez, respondit l'ambassadeur, comme à celui qui a esté autrefois ami et familier de M. de Cossé vostre oncle, peut-estre que je le vous dirois ; mais estant ce que je suis, je ne vous en dirai rien. — Vous serez tantost visité céans, car on croit qu'il y en a, et y a danger qu'on ne vous force. — J'ai deux portes en ce logis, répliqua l'ambassadeur, je les défendray tant que je pourray, pour faire au moins paroistre à tout le monde qu'injustement on aura en ma personne violé le droit des gens. — Mais dites-moi en ami, je vous prie, avez-vous des armes ? — Puisque le demandez en ami, je le vous dirai en ami : si j'estois icy un homme privé, j'en aurois ; mais y estant ambassadeur, je n'en ai point d'autres que le droit et la foi publique. — Je vous prie faire fermer vos portes, dit le sieur de Brissac. — Je ne le dois pas faire, respond l'Anglois ; la maison d'un ambassadeur doit estre ouverte à tous allans et venans ; joinct que je ne suis pas en France pour demeurer à Paris seulement, mais près du roy où qu'il soit [1]. » L'appel à ces hautes

[1] Pourparler entre le sieur de Brissac, despesché par M. de Guise, auprès de l'ambassadeur de la royne d'Angleterre à Paris. » 1588.

maximes du droit des gens commençait alors à se proclamer, signalait également un grand dépit dans l'ambassadeur qui savait bien que c'en était fait de l'influence anglaise en face de la toute-puissance de la ligue : la direction des affaires allait passer à l'Espagne.

Les villes étant unies dans les intérêts communs d'une grande requête à présenter au roi pour le maintien de leurs droits et de leur liberté catholique, le bureau de l'hôtel de Grève redoubla de zèle, multiplia sa correspondance avec les princes qui pouvaient seconder cette impulsion. Le duc de Mayenne était à son gouvernement, et le conseil municipal lui écrivait : « Monseigneur, l'assurance que nous avons prise que par messeigneurs le cardinal de Bourbon et duc de Guise vous aurez esté amplement adverty de tout ce qui s'est passé en ceste ville depuis un mois, nous a fait retarder le devoir de vous visiter comme l'un des princes de la France auquel Dieu a mis en mains les armes et la magnanimité en son courage pour s'opposer et à l'hérésie et à la tyrannie que l'on voit pied à pied envahir ce royaume. Nous ne vous représenterons l'histoire de ce qui arriva le 12[e] du mois passé, parce que, selon nostre advis, ce ne vous seroit que redictes. Depuis, ce pernicieux conseil a continué, par toutes inventions et artifices, à rechercher les moyens de ruiner le public avec eux, et de faict les politiques font faire sous main desfenses aux bonnes villes de commencer avec la nostre, essayant d'en divertir les vivres et autres commodités, et surtout font arrest de tous deniers. L'intention de tels conseillers est de trouver par là un moyen de mettre la ville en combustion. A cela nos bons amis de la plupart des villes ont promis de remédier de leur part. Assurez-nous, monseigneur, que de la recepte générale de Dijon vous ne voudriez permettre qu'il soit manqué, comme nous vous en supplions très-humblement, et par mesme moyen, nous continuer la mesme bonne volonté et affection dont nous nous sommes de si longue main ressentis et obligés à toute vostre maison. 10[e] juin [1]. »

La ville de Paris ajoutait pour le duc de Nevers : « Monseigneur, l'assurance que nous avons de vostre saincte affection et du zèle que avez à la conservation de cet Estat, nous faict vous supplier, en l'extresme danger où il est, de vouloir vous unir avec les princes catholiques, en la poursuite de la requeste par eux, pour cet effect, présen-

[1] Registre de l'hôtel de ville, XII, pages 155-156.

tée à sa majesté ; vous la trouverez si juste et si digne de ceux de vostre rang qui aiment Dieu et ce royaume comme vous avez tousjours faict, que nous croyons que vous embrasserez ceste cause avec eux, et jugerez que ce qu'ils demandent leur doict plustost estre accordé que requis. C'est pourquoy, monseigneur, nous vous en envoyons la copie avec les présens porteurs, lesquels nous vous supplions de croire ce qu'ils vous diront de la part de ceste ville ; et d'autant que nous estimons que vous n'estes que trop disposé à maintenir l'honneur de Dieu et le bien et profit de ceste couronne, nous ferons fin à la présente. 7e juin [1]. »

De semblables lettres étaient adressées au duc de Mercœur [2]. Mais toute l'expression ardente, tout le zèle bourgeois étaient pour le bon et saint cardinal de Guise : « Monseigneur, tant plus nous allons avant, tant plus l'ayde de Dieu et son assistance se manifestent à l'advancement de son église, gloire et honneur, et de la saincte et juste poursuite qu'avons entreprise, nous en remercions desvostement la divine majesté, et vous particulièrement, monseigneur, de la diligence, dextérité et prudence que vous y avez employées. Vous avez, en ce faisant, obligé plus estroitement à vous et aux vostres, nous et tous les gens de bien catholiques et fidèles subjects du roy, à sacrifier leurs vies et moyens (après la cause générale) au service particulier qu'ils vous doivent ; nous voulons recognoistre, à toute heure, vos continuels labeurs et travaux pour nostre desfense contre les artifices et mauvais conseils de nos ennemis. 15e juin [3]. »

La puissance de ce gouvernement des villes s'étendait de province en province, sous le grand ascendant du duc de Guise. Les choses n'étaient point suffisamment avancées pour s'affranchir absolument du nom du roi ; la révolution n'était point contre la couronne, mais seulement contre le conseil des politiques ; M. de Guise s'efforçait de bien nettement l'exposer, afin d'effacer tout scrupule dans l'esprit des conseils municipaux, et lui-même écrivait une lettre circulaire aux villes, modèle de modération et de tempérament :

« Messieurs ; si ce qui est arrivé estoit secret, et non esgalement cognu de tout le monde, je me devrois mettre en peine de vous en

[1] Registre de l'hôtel de ville, XII, fol. 149.
[2] *Ibid.*, fol. 150.
[3] *Ibid.*, fol. 163.

discourir les occasions et les progrès ; mais puisque la chose mesme publie et enseigne si clairement quelles forces j'ay amenées à Paris, de quelle franchise je suis venu trouver le roy, quelle confiance j'ai eu en sa bonté, quels artifices ont précipité sa majesté de son bon naturel à la violence, de quelle douceur je l'ay soutenue, de quelle opiniastreté j'ai gardé inviolable le respect et le service que je lui dois ; je ferois tort à la grace de Dieu si je la voulois exagérer de parole ; il me suffit de conférer maintenant avec vous, comme frères et compatriotes, des moyens d'employer ceste occasion inespérément venue du ciel pour le bien de nostre religion catholique, service de nostre roy, de nostre repos à l'avenir, sans les racheter (s'il est possible) par quelque guerre ruineuse et sanglante. Et de ma part y ayant vu disposés messieurs de la ville de Paris, j'en ai pris grande espérance, cognoissant combien le roy nostre souverain, de son mouvement, est enclin à la justice et au bien. Et n'ayant point d'obstacles qui empesche sa droicte intention, l'on se peut promettre de sa clémence qu'il entendra volontiers à toutes propositions salutaires et qui ne seront point esloignées du devoir des fidèles et bons subjects. Mais ce qui est plus à redouter, c'est que ceux qui estoient près de sa majesté ne s'essayent encore de la pousser à la guerre pour couvrir leur première faute d'une autre nouvelle plus grande. C'est pourquoy, messieurs, j'ai pensé ne rien faire que très à propos, de vous supplier, au nom de Dieu et de vostre patrie affligée, qu'en gardant inviolable la fidélité que vous avez au roy, vous ne laissiez pourtant estre faicte aucune altération dans vostre ville, que vous ne prestiez vos demeures pour servir d'arsenal aux passions inconsidérées de quelques-uns qui seroient bien aises, sous prétexte du service du roy, de dresser une armée dans vos murailles et possessions, d'autant plus onéreuse, que toutes les autres villes, à l'exemple de celle-ci, se sçauront bien garder de garnisons et n'exposer leur famille en proye à si mauvais desseins. En le faisant, vous me donnerez loisir de supplier très-humblement sa majesté qu'il lui plaise mettre un ordre à son Estat, utile à son service et à nostre repos ; vous priant cependant à nostre bonne intention vouloir joindre vos volontés, communiquant et prenant intelligence avec messieurs de ceste ville, selon qu'ils vous en ont escrit [1]. »

[1] « Copie des lettres que le duc de Guise écrivit aux manans et habitans des villes du royaume, qui sont de la religion romaine, du 17e mai 1588. »

Il y avait habileté à multiplier les témoignages de respect pour la royauté tout en s'organisant comme résistance; les villes, rassurées envers la couronne, se montreraient plus dociles et se jetteraient dans l'union sans scrupule; que voulait-on? délivrer l'autorité royale des hérétiques et des politiques, de d'Épernon surtout, qui en arrêtait les nobles et saintes inspirations. Quelle était la cité qui pouvait se refuser à cette intention pieuse? quelle était la confrérie bourgeoise ou de métiers assez tiède pour ne pas saisir l'arquebuse en l'honneur des saints du paradis et des images de la Vierge bénite?

CHAPITRE LXXII.

ADOPTION DE L'UNION. — TRANSACTION INSTANTANÉE.

Situation du roi à Chartres. — Lettres sur les barricades. — Gouvernement du duc d'Épernon. — Démarche de Paris auprès du roi. — Procession de pénitents. — Lettre de la ville. — Réponse du roi. — Négociation parlementaire. — Requête de l'Union. — Édit. — Concessions. — Lieutenance générale et grande maîtrise du duc de Guise.

1588.

Henri III s'était retiré en toute hâte sur Chartres dans le dessein d'y reconstituer son parti et de planter en liberté sa cornette fleurdelisée, point de ralliement pour les royalistes; le duc d'Épernon l'avait joint bientôt avec quelques compagnies suisses, mille lances et arquebuses françaises. La correspondance avec Henri de Navarre s'était alors engagée en des termes pressants et d'une certaine intimité. Le Béarnais offrait sa gentilhommerie de province et de castel. Il ne demandait autre chose que la reconnaissance solennelle de ses droits de succession à la couronne de France. Henri III n'avait que peu d'affection pour le parti de la chevalerie huguenote du roi de Navarre; sa vie de jeunesse et de bataille avait été tout entière consacrée au catholicisme; il préférait attirer à lui les chefs de cette opinion, comme les villes en sa fidélité. Toutes ses démarches tendaient à sa justification. Les torts étaient-ils de son côté dans la journée de Paris? Avait-il attenté à la religion et à la liberté du peuple? C'est dans cet objet qu'il écrivait une lettre curieuse à M. de Nevers, car elle donne la mesure des opinions de Henri III et du tiers parti sur les barricades :

« Mon cousin, j'estois en ma ville de Paris où je ne pensois à autre chose qu'à faire cesser toute sorte de jalousies et empeschemens du

costé de Picardie et ailleurs qui retardoient mon acheminement pour poursuivre la guerre contre les hérétiques, quand mon cousin le duc de Guise y arriva à mon desçu le 9e jour de ce mois. Sa venue en ceste sorte augmenta tellement les desfiances, que je m'en trouvai en grande peine, parce que j'avois auparavant esté adverti d'infinis endroicts qu'il y devoit arriver de ceste façon et qu'il estoit attendu par plusieurs habitans soupçonnés d'estre cause de ces desfiances; je lui avois, à ceste occasion, faict dire que je ne désirois pas qu'il y vinst que nous n'eussions composé les troubles de Picardie. Toutefois, considérant qu'il estoit venu seulement accompagné de quatorze ou quinze gentilshommes, je ne voulus pas laisser de le voir, pour essayer à faire avec lui que les causes desdicts troubles de Picardie fussent ostées; à quoy voyant que je n'advançois guère, et d'ailleurs que madicte ville se remplissoit tous les jours de personnes estrangères qui se rallioient à la suite dudict duc; les recherches que j'avois commandé estre faictes dans la ville, par les magistrats et officiers d'icelle ne se faisoient qu'à demi, pour la crainte en laquelle ils estoient que les cœurs et volontés d'aucuns des habitans s'aigrissoient et altéroient tous les jours de plus en plus. Les advertissemens ordinaires me redoubloient journellement qu'il devoit esclore quelque grand trouble en ladicte ville; je pris résolution de faire faire lesdictes recherches par les quartiers d'icelle plus exactement que les précédentes, afin de descouvrir et recognoistre au vray l'estat de la ville et faire vuider lesdicts estrangers qui ne seroient advoués comme ils devoient estre; pour ce faire, j'advisai de renforcer de certains corps de garde, les habitans et bourgeois de ladicte ville que j'avois ordonné estre dressés en quatre ou cinq endroicts, des compagnies de Suisses et de celles du régiment de ma garde qui estoient logées aux faubourgs d'icelle; je commandai à aucun de mon conseil et chevaliers de mon ordre du Sainct-Esprit d'aller par les quartiers avec les quarteniers et autres officiers de la ville, comme il s'est faict plusieurs fois, dont je fis advertir le duc de Guise et tous ceux de ladicte ville, afin que personne n'en prist alarme et ne fust en doubte de mon intention. Au commencement, les habitans et bourgeois de la ville firent contenance de recevoir doucement. Toutefois, quelque temps après, les choses s'eschauffèrent de telle façon par l'induction d'aucuns qui alloient semant et imprimant au cœur des habitans que j'avois fait entrer des forces pour establir des garnisons estrangères en ladicte

ville et leur faire encore pis. Ils les eurent bientost tellement animés et irrités contre icelles, que si je n'eusse expressément desfendu à ceux qui les commandoient de n'attenter aucune chose contre lesdicts habitans et d'endurer et souffrir plutost toutes les extrémités du monde que de ce faire, je crois certainement qu'il eust esté impossible d'esviter un sac général de ladicte ville avec une très-grande effusion de sang. Quoy voyant, je me résolus de ne faire exécuter plus avant lesdictes recherches commencées et de faire retirer lesdictes forces que je n'avois faict entrer que pour icelles occasions, estant vraisemblable que si j'eusse eu autre volonté, je l'eusse tentée et peut-estre exécutée entièrement selon mon désir avant l'esmotion desdicts habitants, et qu'ils eussent tendu les chaisnes et dressé les barricades par les rues; ils commencèrent à le faire incontinent après midy, quasy en mesme temps par toutes les rues de ladicte ville, à ce instruits et excités par aucuns gentilshommes, capitaines et autres estrangers envoyés par ledict duc de Guise qui se trouvèrent en bien peu de temps despartis et rangés par chascune des dixaines pour cet effect, faisant retirer lesdictes compagnies suisses et françoises. Il y eut, à mon très-grand regret, quelques arquebusades tirées et coups reçus par lesdicts habitans qui portèrent principalement sur quelques-uns des Suisses que je fis retireret loger ce soir-là ès environ de mon chasteau du Louvre, afin de voir que deviendroit l'esmotion, et fis tout ce qu'il fut possible pour l'amortir, jusques à faire du tout sortir et retirer de ladicte ville lesdictes compagnies, réservé celle que j'avois posée en garde devant mon chasteau du Louvre. Je fis aussi arrester quelque reste de compagnies de gens de guerre qui estoient toutefois à sept ou huict lieues de la ville, ensemble quelques seigneurs et gentilshommes mes serviteurs qui me venoient trouver; oyant que l'on en avoit donné ombrage au peuple et que l'on se servoit de ceste couleur pour l'esmouvoir davantage. Néanmoins, au lieu de voir l'effect tel que je l'attendois pour leur propre bien, les bourgeois auroient continué depuis à hausser davantage leurs barricades, renforcer leur garde jour et nuict et les approches de mon chasteau du Louvre jusques contre les sentinelles de mes gardes ordinaires, et mesme se seroient saisis de l'hostel de la ville, ensemble des clefs de la porte Sainct-Anthoine et autres portes, de sorte que les choses seroient passées si avant le 13e de ce mois, qu'il sembloit qu'il n'estoit plus au pouvoir de personne d'empescher l'effect d'une plus grande violence et esmotion jusque dedans

mon chasteau ; quoy voyant, et ne voulant employer mes forces contre les habitans, pour m'avoir tousjours esté la conservation de la ville et des bons bourgeois et habitans d'icelle aussi chère et recommandée que celle de ma propre vie, je me résolus d'en partir ledict jour, et plutost m'absenter et esloigner de la chose que j'aimois que de la voir courre plus grand hazard et en recevoir aussi plus de desplaisir ; ayant supplié la royne madame et mère d'y demeurer pour voir si par sa prudence et auctorité elle pourroit faire en mon absence, pour assoupir le tumulte, ce qu'elle ne put faire en ma présence; et m'en suis venu en ceste ville de Chartres, où je désire que mes bons serviteurs, et principalement ceux qui sont de vostre qualité et qui ont rendu tant de preuves de leur piété et religion catholique, et pareillement de leur affection et fidélité à mon service et au bien public du royaume, me viennent trouver, comme je vous prie de faire au plus tost, et vous asseure que vous me verrez aussi désireux d'advancer l'honneur et service de Dieu et le bien public de mon royaume par préférence à toute autre chose, que j'ay toujours esté et dois estre un prince très-chrestien et amateur de ses subjects, et que vous serez aussi le très-bien venu. » Le roi voulait ainsi fortifier son gouvernement à Chartres, lui donner l'appui de la noblesse, se justifier auprès des bons catholiques, et rappeler dans les cœurs les vieux principes de fidélité, que le mouvement municipal avait si profondément ébranlés [1].

La sainte union déployait ses forces à Paris et dans les villes ; mais l'instinct lui faisait sentir que rien n'était fini pour elle si le roi ne rentrait pas dans sa bonne cité, s'il établissait surtout, comme

[1] 14 mai 1588. Catherine au duc de Nevers. — MSS de Mesme, intitulé : *Mémoires sur la Ligue*, in-fol., tome III, n° 8931/4. « Mon cousin, je ne doute point que Mme de Nevers ne vous ait mandé comme toutes choses sont icy, ce qui me gardera vous en faire long discours, et seulement vous dire que c'est à ce coup qu'il faut que tous les gens de bien aillent se rendre auprès du roy, car en plus grand besoin ne le sçauroient faire. Je suis si troublée que je ne vous puis faire plus longue la présente. » — 17 mai 1588. Henri III au même, *ibid.* « Mon cousin, si vous n'aviez jà sçu le faict arrivé, je vous en pourrois dire quelques particularités plus expresses ; mais seulement je vous prierai de vous préparer à me venir trouver tout maintenant. Il faut que mes bons serviteurs et qui ont l'honneur de m'appartenir s'évertuent à me bien et dignement servir, comme je sçais et m'asseure que vous n'y obmettrez rien. Dieu favorise tousjours les siens ; je me promets que j'en suis et à bon escient ; c'est pourquoy il me fera avoir heureux succès, car avec cela mon courage m'augmente, s'il se peut, et c'est comme il faut qu'il fasse à tous ceux qui m'aiment comme vous faictes. Adieu, mon cousin. Escrit de Chartres. »

Charles VII, un gouvernement à Chartres, à Bourges ou à Blois en dehors de l'influence de ses bourgeois et de ses halles. Ne valait-il pas mieux traiter avec le chef du tiers parti catholique, lui imposer la sanction de tout ce qui s'était fait par la ligue? La reine mère poussait à ce résultat, parce qu'elle y aurait retrouvé son influence, alors tout à fait annulée par le duc d'Épernon.

Les parlementaires essayaient un rapprochement sérieux à Chartres, tandis qu'une larmoyante procession, conduite par Joyeuse, sillonnait les rues de la ville, psalmodiant les cantiques de pénitence. C'était alors l'époque des émotions; la ville de Paris, le conseil municipal ne demandaient pas le pardon de leurs rébellions, comme on l'a dit; mais cet aspect de Joyeuse soutenant une haute croix de bois, de ces pénitents avec leurs chapelets à tête de mort, ce retentissement de voix lugubres au sein des églises, devaient entraîner les cœurs à la repentance: « A la tête de cette procession apparoissoit un homme, lequel portoit une longue barbe, il avoit le corps couvert d'un cilice, et au-dessus un large baudrier, d'où pendoit un sabre long et recourbé; d'une vieille trompette il tiroit des sons aigus et discordans. En arrière de lui se voyoient trois autres hommes ayant chascun, en guise de casque, une marmite grasse, et portant brassarts et gantelets; leurs hallebardes estoient toutes rouillées. Ces trois hommes tournoient leurs yeux d'une manière estrange et se démenoient terriblement pour esloigner la foule qui estoit à l'entour d'eux. Après eux venoit frère Ange de Joyeuse, nouvellement capucin. Afin d'enseigner le roy, on l'avoit prié de faire et représenter à ladicte procession Nostre-Seigneur Jésus-Christ se rendant au Calvaire. Il estoit tout garrotté, et sur sa figure on avoit peint de larges gouttes de sang qui sembloient sortir de sa teste couronnée d'espines. Il traînoit derrière lui une longue croix en carton fort bien peinte, et sembloit-il marcher difficilement, se laissant cheoir de temps en temps et poussant des cris vraiment horribles et lamentables. Aux costés d'iceluy marchoient deux capucins représentant la Vierge Marie et la Magdelaine. Ils tournoient desvotement leurs yeux au ciel, et toutes les fois que ledict frère Ange s'estendoit par terre, ils se prosternoient au-devant de luy. Quatre hallebardiers, bien noirs et bien lugubres, tenoient la corde qui ceignoit frère Ange, et lui donnoient-ils des coups de fouet qui s'entendoient au loing. Une grande foule de pénitens, capucins et autres, fermoit ceste marche merveilleuse[1]. »

[1] De Thou, ad ann. 1588.

Ces images saisissantes et vives frappaient les masses ; Henri III avait toutes les superstitions d'une âme faible et maladive ; quand frère Joyeuse capucin lui fit entendre des paroles de repentir et de mort, ne devait-il pas éprouver cette contrition douloureuse qui agite une vie de libertinage et de croyances ? Et pendant ces avertissements venus du ciel, on vendait à Paris une belle image peinte où se voyait un vénérable ermite à barbe longue et blanchie qui appelait à repentance « Henri de Valois [1], le politique, qui étoit presque dans l'hérésie, mais qui pouvoit encore se sauver par sa bonne union avec la saincte ligue et en chassant d'Espernon. »

Quand les députés parlementaires arrivèrent à Chartres, ils obtinrent facilement de voir le roy : « Le jeudy 19ᵉ may, le président La Guesle, le procureur général son fils et les conseillers de la cour, qui, le dimanche précédent, desputés par icelle, estoient allés trouver le roy à Chartres pour recevoir ses commandemens, revinrent à Paris et rapportèrent que son intention estoit que ladicte cour et autres juridictions de ladicte ville continuassent l'exercice de la justice. Entre autres propos notables que le roy leur tint, il leur dit : Il y en a, en ce faict, qui se couvrent du manteau de la religion, mais méchamment et faussement ; ils eussent mieux faict de prendre un autre chemin, car mes actions et ma vie les démentent assez ; et veux bien qu'ils entendent qu'il n'y a au monde prince plus catholique que moy, et voudrois qu'il m'en eust cousté un bras et que le dernier hérétique fust en peinture en ceste chambre. Autant en dict-il aux autres compagnies desputées pour le venir trouver ; au président de Neuilly, desputé de la cour des aides, qui faisant sa harangue pleuroit comme un veau et s'excusoit de ce qui estoit advenu : Hé ! pauvre sot que vous estes, lui dict-il ; pensez-vous que si j'eusse eu quelque mauvaise volonté contre vous et ceux de vostre faction, que je ne l'eusse pas bien pu exécuter ? Non, j'aime les Parisiens en dépit d'eux, combien qu'ils m'en donnent fort peu d'occasions ; retournez-vous-en, faictes vostre estat comme de coutume, et vous monstrez aussi bons subjects que je me suis monstré bon roy, en quoy je désire continuer pourvu que vous vous en monstriez dignes [2]. »

Ces bons bourgeois de Paris, si aimés du roi, lui avaient en effet

[1] « Le véritable pourtraict, sous la figure d'un hermite, » se trouve dans le curieux recueil de la ligue. Biblioth. Royale.

[2] *Journal de Henri III*, édition de 1744, tome II, pages 106, 107.

écrit une longue lettre pour demander à obtenir ses grâces : « Sire, vostre ville de Paris n'a eu jamais tant agréable de se voir la première de vostre royaume, comme elle a pris à plaisir et honneur d'estre envers vostre majesté et vos prédécesseurs roys, la première en amour et bienveillance ; l'un luy a esté donné par bonheur ; le deuxième lui a esté acquis par travail, duquel sont témoins non-seulement les siècles passés, mais dessus tous celuy de présent ; elle a loué Dieu maintes fois que plus les affaires se sont accrues, plus son affection est augmentée, laquelle n'a eu autres bornes que le contentement de ses roys, inséparablement unis avec le bien et utilité de la chose publique. Toutefois elle ne peut nier que son navire, au milieu de sa navigation, n'ait trouvé quelquefois des difficultés en la personne de ceux qui approchent les princes ; mais elle a passé légèrement tous ces écueils, et le vent da sa sincérité l'a toujours conduite au port désiré, nonobstant les vents contraires. Ce mesme amour, bienveillance et affection, sire, vous est aujourd'huy présenté, et ne voulant faillir à son devoir, sçachant que de tous les membres de la ville on est allé vers vostre majesté, elle de sa part y envoie la présente, laquelle servira à vostre majesté, s'il luy plaist, de témoin de la fidélité qu'elle a tousjours vouée à vostre service, et pour vous asseurer qu'estant, comme chascun cognoist, vos saincts désirs enclins à la conservation de l'église catholique et au bien de vostre peuple, elle continuera à jamais ceste mesme obéissance et fidélité envers vostre majesté, et de prier Dieu incessamment, sire, pour la prospérité et grandeur de vostre majesté [1]. »

Et le roi leur répondit : « Chers et bien amés ; vous aurez, comme nous estimons, entendu les occasions qui nous ont mû de partir de nostre ville de Paris, le treizième de ce mois, et vous dirons par la présente que ç'a esté avec tous les regrets et desplaisirs d'un prince qui a tant rendu de preuves de sa bonté et affection envers ses subjects. Aucuns ont imprimé au cœur des habitans de nostredicte ville, que nous ayons eu volonté de luy donner des garnisons estrangères et que nous soyons en doubte de la fidélité et desvotion des bons bourgeois d'icelle ; car c'est chose qui n'entra jamais en nostre pensée, n'ayant oncques cru et estimé que domination et puissance vraie et naturelle,

[1] 24 mai 1588. — Registre de l'hôtel de ville, XII, fol. 139. — MSS de Colbert, vol. CCLII, in-fol. V. page 363.

establie si légitimement et de si longue main qu'est la nostre, et dont nos subjects, les roys nos prédécesseurs et nous, ont fait preuve si notable de leur loyauté et desvotion, eust besoin d'estre fortifiée et appuyée, pour estre maintenue et conservée comme il appartient, d'autres forces et colonnes que de celles de la piété et justice, et de la bienveillance et confiance publiques dont nos prédécesseurs roys et nous, avons toujours faict plus de fondement que de toute autre chose quelle qu'elle soit; nostre vraie intention est de ne rien innover ni changer en la garde de nostre ville de ce qui a esté faict et observé jusqu'à présent, et de vous monstrer plus de confiance que jamais; que telles inventions ne peuvent servir qu'à diviser les bons citoyens et bourgeois de vostre ville, les plonger en des craintes et desfiances immortelles, et establir des auctorités et puissances extraordinaires qui ne leur peuvent apporter à présent et à la fin que toute ruine et désolation. Nous vous prions et exhortons derechef ne donner aucun lieu aux susdites impressions et artifices, vous tenir conjoincts, fermes et unis avec nous, pour nous rendre l'obéissance que vous nous devez, et nous donner plus de moyens de vous régir et traiter heureusement et favorablement, comme nous avons très-bonne volonté de faire, embrasser et effectuer à ceste fin tout ce que nous cognoissons et cognoistrons qui pourra servir et advancer l'honneur et gloire de Dieu, et le bien et soulagement universel de tous nos peuples et subjects, autant, voire plus que nous n'aurons jamais faict[1]. »

En toutes ces démarches on voyait l'action de la reine mère; elle avait cherché à gagner la confiance du duc de Guise et les bonnes grâces des bourgeois; elle se promenait dans Paris, visitait les confréries, les halles, témoignant à tout le peuple qui l'entourait qu'elle allait s'entremettre pour obtenir du roi le retour en sa bonne ville. L'opinion de la reine mère était alors celle d'une transaction avec la ligue; organisation trop puissante pour ne pas la subir; pourquoi n'assurerait-on pas la succession de la couronne à la maison de Lorraine? Catherine de Médicis résolut le voyage de Chartres dans ses desseins d'accommodement. « Le samedy 30 juillet, la royne mère, le duc de Guise, accompagnés de quatre-vingts chevaux, le cardinal de Bourbon, précédé de cinquante archers de sa garde vestus de casaques de velours cramoisy, bordées de passemens d'or, l'archevesque de

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8911, fol. 22.

Lyon et plusieurs autres, partirent de Paris et arrivèrent le lundy à Chartres et furent bien recueillis par le roy. La royne mère, interpellée du duc de Guise et de ceux de son parti d'interposer derechef son crédit pour persuader le roy de retourner à Paris, lui en fit une fort affectionnée supplication ; mais le roy luy respondit qu'elle ne l'obtiendroit jamais, et la pria de ne l'en importuner davantage ; alors, ayant recours aux larmes qu'elle avoit tousjours en commendement : « Comment, mon fils, lui dict-elle, que dira-t-on plus de moy, et quel compte pensez-vous qu'on en fasse ? Seroit-il bien possible qu'eussiez changé tout d'un coup vostre naturel que j'ai tousjours cognu si aisé à pardonner ?—Il est vray, madame, ce que vous dictes, respondit le roy ; mais que voulez-vous que j'y fasse? C'est ce méchant d'Espernon qui m'a gasté et m'a tout changé mon naturel bon [1]. » Cette expression moqueuse disait un peu la situation du roi, absorbé sous la faveur du duc d'Épernon. Retourner à Paris, n'était-ce pas se mettre dans les mains de la grande ligue des princes et des villes bourgeoises dont on venait à peine d'échapper ?

Les affections du roi étaient pourtant toutes catholiques ; il avait commencé sa vie dans ce parti ; il en préférait les doctrines. Il ne voulait point se livrer au conseil de Paris, et subir les conditions de la multitude organisée ; mais, libre dans son impulsion, ne pouvait-il pas directement traiter encore une fois avec la ligue et le comité général qui la dirigeait ? Ce fut dans ces circonstances que le conseil de l'union se hâta de présenter une requête au roi pour préciser ses griefs d'une manière complète.

« Sire, disait-il, le cardinal de Bourbon et les autres princes catholiques s'unissent ensemble pour supplier vostre majesté d'extirper les hérésies de son royaume ; ils persistent encore maintenant à luy faire cette très-humble supplication, de parachever ce sainct œuvre, l'effect duquel peut seul arrester le cours de toutes les partialités et misères qui menacent la ruine de la France. Nous ne doutons point, sire, que ce ne soit vostre intention à laquelle nous voulons joindre nos moyens, amis, biens, fortune et généralement tout ce qui en pourra despendre. Que si vostre majesté estime (comme elle l'a tesmoigné) que M. de Guise y puisse estre utile, il proteste devant Dieu qu'il n'aura jamais plus de contentement que quand il se verra si heureux

[1] *Journal de Henri III*, édition de 1744, tome II, page 118.

qu'il puisse, en vous faisant service agréable, acquérir vos bonnes graces, et plus encore en une si juste et si saincte entreprise. »

Ces expressions de dévouement étaient suivies de plaintes amères contre les gens qui pouvaient s'opposer aux desseins du roi, amener à la longue la subversion de la religion catholique et la ruine du royaume : « Le duc d'Espernon, sire, et le sieur de La Valette son frère, lesquels vous avez eslevés aux grandes charges et dignités de ce royaume, sont recognus non-seulement par la France, mais généralement par toute la chrestienté pour principaux fauteurs et supports des hérétiques. Et quand il plaira à vostre majesté que on luy en fasse entendre les preuves, nous luy en représenterons plusieurs qui seroient trop longues à insérer en cet escrit. » N'était-il pas à craindre que lesdits d'Espernon et La Valette se jetassent du tout entre les bras des huguenots, et transportassent avec eux toutes les provinces et places fortes qui étaient en leur puissance? « Outre cela, sire, ils ont faict une honteuse marchandise des Estats du royaume ; ils ont ravi et mis en leurs coffres toutes les finances de France ; ils ont offensé les principaux officiers de vostre couronne ; ils ont éloigné d'auprès d'elle beaucoup de ceux qui la pouvoient bien et sagement servir ; nous supplions vostre majesté, recognoissant l'origine du mal, il luy plaise les esloigner de sa personne et de sa faveur, pour empescher que ci-après ils ne puissent faire le mal que tous les bons François et catholiques craignent. Vostre majesté pourra aisément fermer la porte des subsides nouveaux qui a esté par eux ouverte ou grandement eslargie, et oster tous les abus qui ont esté par eux introduits ou augmentés à la ruine du peuple et préjudice de vostre service. Pour ce qui concerne vostre bonne ville de Paris, vos très-humbles, très-obéissans et très-fidèles subjects les bourgeois et habitans d'icelle vous supplient qu'il vous plaise croire qu'en tout ce qui s'est passé ces jours derniers, ils n'ont jamais eu volonté, ni intention de se despartir de la vraie obéissance que les subjects doivent à leur roy. La crainte seule de voir inopinément entrer des forces dans nostre ville, leur a faict prendre les armes, non pour aucun doute qu'ils eussent de la bonté et justice de vostre majesté, mais ils doutoient que quelques personnes violentes, abusant de vostre autorité, ne voulussent attenter contre eux. Ils ont reçu un très-grand regret que les auteurs de ce conseil, qui craignoient la juste indignation du peuple contre eux, aient poussé vostre majesté à sortir de ceste ville ; par là on a osté le moyen de

pouvoir montrer l'effect de leur bonne volonté et les tesmoignages qu'ils lui vouloient donner de leur obéissance. Et, bien que vostre majesté recognoisse assez par ce que dessus qu'il n'y a point de faute de leur parti, si elle avoit reçu quelques desplaisirs pour les choses passées, ils la supplient très-humblement oublier son mescontentement, et les tenir comme ils ont tousjours esté et veulent demeurer ses très-humbles et très-fidèles serviteurs et subjects. Supplient le roi, quand il luy plaira, retourner à Paris (de quoy ils auront un extresme contentement), il aye agréable de n'y amener ni à douze lieues ès environs, autres forces que ses gardes ordinaires du corps, vu que le passage des gens de guerre apporteroit grande cherté des choses nécessaires à la vie[1]. »

Cette longue doléance était donc tout entière dirigée contre d'Épernon, qui gouvernait le conseil du roi ; la ligue savait que c'étaient les politiques qui poussaient Henri III vers le roi de Navarre ; il fallait détruire cette puissance du tiers parti pour y substituer le crédit absolu de la ligue. Les politiques, pour repousser cette violente attaque, publièrent un pamphlet tout justificatif de leurs sentiments catholiques, de leurs antipathies, surtout pour les huguenots. « Les sieurs d'Espernon et de La Valette ayant esté advertis que c'estoient à eux à qui la maison de Guise et leurs adhérents en vouloient aussi bien qu'à ceux de la religion, n'oublièrent rien pour repousser l'injure, et entre autres moyens qu'ils employèrent ; il fut divulgué un escrit en forme de remontrance au roy par lequel est respondu à tous les points contenus en la requeste cy-dessus, lequel escrit porte : *Remonstrance au roy par un vray catholique romain, son serviteur fidèle, respondant à la requeste présentée par la ligue contre les sieurs d'Espernon et La Valette.* »

Le temps était passé où la résistance était possible. Dans ses moments même de colère publique et de ses ressentiments, le roi ne cessait de ménager le conseil municipal de Paris, quoiqu'il eût des velléités de se montrer le maître absolu, le roi incontestable. Quand il reçut le parlement, il s'exprima en merveilleux termes sur l'affection qu'il portait à la bonne ville : « Je suis marry de ce qui est advenu en la cité de Paris, toutefois je ne suis pas le premier à qui tels malheurs

[1] « Requeste présentée au roy par MM. les cardinaux, princes, seigneurs et les desputés de la ville de Paris, et autres villes catholiques, associés et unis pour la desfense de la religion catholique, apostolique et romaine. » 1588.

sont arrivés. Et d'autant m'en desplaist-il que depuis treize ou quatorze ans que je suis roy, je l'ai tousjours honoré de ma demeure, ayant usé de toute douceur et bonté envers les habitants, et m'ont tousjours expérimenté pour bon roy les ayant gratifiés de ce que j'ai pu ; je sais qu'en une si grande ville il y en a de bons et de mauvais ; quand ils useront de soumission et se recognoistront, je serai prest de les recevoir et embrasser comme un bon père ses enfans et un bon roy ses subjects ; vous y devez tous travailler ; car c'est la conservation de la ville, de vous autres, de vos femmes et familles. On a fait courir le bruit que je voulois mettre garnison en la ville de Paris, mesure que l'on prend pour ruiner une cité ou pour une deffiance que l'on a des habitans ; ils ne doivent pas estimer que j'aye eu volonté de ruiner une ville à laquelle j'ai rendu tant de tesmoignages de bonne volonté, et puis-je dire que je me suis monstré vers eux un très-bon roy ; moins encore pourrois-je entrer en deffiance de ceux que j'aimois et desquels je me devois assurer comme je l'ai cru ; l'amitié que je leur ai tesmoignée devoit donc leur faire perdre telle opinion ; et de faict il ne se trouve point que personne soit entré, ny mis le pied en aucune maison, ny pris un pain, ny autre chose quelconque : au contraire, leur ai envoyé biens et tout ce qui leur estoit nécessaire. C'est pourquoy je veux qu'ils recognoissent leur faute avec regret et contrition. Je tenterai tousjours la douce voye, et quand ils se mettront en devoir de confesser leur faute et me tesmoigner par effect le regret qu'ils ont, je les y recevray et les embrasseray comme mes subjects, me monstrant tel qu'un père vers son enfant, voire un ami vers son ami. Je veux qu'ils me recognoissent comme leur roy et leur maistre ; s'ils ne le font et me tiennent en longueurs, fermant ma main à toutes choses comme je le puis, je leur ferai sentir leur offense, de laquelle à perpétuité leur demeurera la marque [1]. » Ces menaces n'effrayaient pas la grande organisation de la ligue ; l'union présentait chaque jour de nouvelles requêtes. De quoi s'agissait-il ? de se mettre à la tête de ce mouvement ! Le roi l'avait déjà fait une première fois, pourquoi n'y consentirait-il pas une seconde ? n'était-il pas simple d'ôter les affaires au tiers parti, aux politiques, pour les mettre aux mains de la sainte ligue, de l'opinion catholique, c'est-

[1] « Propos que le roy a tenus à Chartres aux desputés de sa cour de parlement de Paris. » 1588.

à-dire de la majorité? Henri III hésita quelques moments ; puis il scella de son grand sceau la charte suivante :

« Jurons et renouvellons le serment par nous faict, en nostre sacre, de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, promouvoir l'advancement et conservation d'icelle, employer de bonne foy toutes nos forces et moyens, sans espargner nostre propre vie, pour extirper de nostre royaume, pays et terres de nostre obéissance tous schismes et hérésies condamnés par les saincts conciles et principalement par celui de Trente, sans faire jamais aucune paix ou trêve avec les hérétiques, ni aucun esdict en leur faveur. Voulons que tous nos subjetcs, princes et seigneurs de quelle qualité et condition qu'ils soient, s'unissent et joignent en cette cause avec nous et fassent pareil serment d'employer jusqu'à leur propre vie pour l'extermination desdicts hérétiques. Jurons et promettons de ne les favoriser ni advancer de nostre vivant ; ordonnons et voulons que tous nos subjects unis jurent et promettent dès à présent et pour jamais, après qu'il aura plu à Dieu disposer de nostre vie sans nous donner des enfans, de ne recevoir à estre roy, prester obéissance à prince quelconque qui soit hérétique ou fauteur d'hérésie. » Le roi promettait de n'employer et pourvoir aux charges militaires, offices de judicature et de finance, que des personnes catholiques, faisant notoirement profession de la religion apostolique et romaine ; tous ceux qui seraient ainsi unis, jureraient de se défendre les uns les autres contre les violences des hérétiques et leurs adhérents[1]. Les conditions secrètes étaient l'éloignement du duc d'Épernon, et la lieutenance générale de l'État, et royaume confiée au duc de Guise. Ainsi disparaissait le tiers parti, le catholicisme modéré ; la sainte union le dispersait. Aux temps de troubles il ne peut y avoir que des opinions tranchées ; les nuances se réunissent par la force des choses aux extrémités ; elles n'ont de vie que là. Le roi se faisait ligueur, chef de parti. Maintenant la querelle allait s'engager corps à corps entre les deux têtes de la ligue, Henri de Valois et Henri de Guise ; c'était à savoir à qui en définitive resterait la direction du mouvement populaire. La reine mère avait pris un terme moyen, en faisant donner la lieutenance du royaume au duc de Guise. La lieutenance générale,

[1] Registre du parlement, vol. II P, fol. 149. — FONTANON, IV, 357. Archives de Simancas, cot. B $60^{237}/^{288}$.

c'était l'image de la royauté, c'était la succession de la couronne promise au duc de Guise à l'exclusion de Henri de Navarre : n'était-ce pas engager le chef de la maison de Lorraine à apaiser le mouvement populaire qui livrait le trône aux tempêtes ?

Les engagements de la maison de Guise étaient trop intimes et trop étroits avec le roi d'Espagne, pour que ces négociations n'occupassent pas la sollicitude de San-Lorenzo. Le duc de Guise, en envoyant les articles de la paix de 1588 au roi Philippe II, lui écrivait le 24 juillet : « Sire, ayant plu à Dieu composer les affaires de deçà à la douceur, pour l'avancement de sa gloire, nous espérons que vostre majesté aura pour très-agréable la soumission que nous y avons rendu, jugeant le fruit qui en reviendra, par l'édict que le roy mon souverain en a faict publier. Sire, j'avois désiré parler au commandeur de Moreo, et m'ouvrir à lui de quelques particularités importantes pour les représenter de bouche à vostre majesté, ne les pouvant confier à nul escrit, et l'ayant prié de s'acheminer vers elle, il en a faict difficulté sans estre premièrement honoré de vostre licence et commandement ; la diligence et célérité y estant choses très-requises, je vous supplierai très-humblement, sire, de le vouloir mander afin que le service de Dieu et de vostre majesté ne puisse estre retardé. Il m'a proposé de la part de M. le duc de Parme, de prendre en son absence toute intelligence avec M. le comte de Mansfeld, lequel encore que j'estime et honore beaucoup, estant néanmoins très-périlleux que ces affaires soient divulguées. Je supplierai très-humblement vostre majesté avoir agréable que la suite et maniement en soit continué par personnes espagnoles de nation, lesquelles j'estime y estre liés d'une plus estroite dévotion ; espérant que le retour dudict duc de Parme sera si prompt, que nous ne demeurerons longtemps privés de sa bonne et favorable assistance[1]. »

Philippe II ne manifestait pas une grande confiance pour les transactions catholiques entre la royauté et la sainte union. Il écrivait à son ambassadeur à Paris, témoignant toutes ses craintes : « Don Bernardino Mendoça ; j'ai reçu la nouvelle que vous me transmettez de la capitulation secrète du roy très-chrétien avec la ligue. Je pense, ainsi que vous, que plus d'une difficulté s'élèvera dans l'accomplissement des conditions. Mais la meilleure *justification* de Mucius (Guise), sera

[1] Archives de Simancas, B 60[139]. 18 août 1588.

s'il parvient encore à se dégager. Il faut qu'il se persuade bien les dangers qu'il auroit à courir, si d'Épernon et les amis de ce dernier conservent en secret (comme on peut le présumer) les bonnes grâces du roi. Dites à Mucius que pour rien au monde il ne doit fléchir dans ce traité, ni consentir à ce que les forces du roi passent en d'autres mains que les siennes. Assurez-le de ma part de mon assistance, et de l'accomplissement ponctuel de notre intelligence ; dictes-lui qu'il m'excuse de n'avoir pas répondu à sa lettre, que vous m'avez fait passer, à cause des dangers de la route ; dictes-lui enfin qu'il ne néglige aucune précaution pour sa sûreté, etc. [1]. »

« Don Bernardino Mendoça ; je vous engage à avertir le cardinal de Bourbon et le duc de Guise de ne pas autant s'aventurer auprès du roi, dont ils doivent avoir tant de méfiance. Insistez bien pour leur démontrer le danger qu'ils courent ; il faut que sans s'écarter des devoirs qu'ils doivent à leur souverain, ils prennent leurs précautions. Conseillez-les ainsi de nouveau de ma part ; quelles que soient les tendresses (*caricias*) du roi, qu'ils ne se fient point à ces trompeuses démonstrations ; rien sçauroit-il inspirer de la confiance dans cette volonté variable, dans cette pensée dangereuse [2] ! »

[1] Archives de Simancas, cot. A 56^{163}, 22 août 1588.
[2] *Ibid.*, cot. A 56^{65}.

CHAPITRE LXXIII.

SITUATION POLITIQUE A L'EXTÉRIEUR.

La Flandre. — Le comte de Leicester gouverneur. — Rupture de l'Angleterre et de l'Espagne. — Préparatifs de l'*armada*. — Conjuration catholique de Marie Stuart. — Correspondance avec Philippe II. — Intervention des Guise. — De Henri III. — Mort de Marie Stuart. — Effet en Europe. — Mouvement de l'Espagne. — Rapprochement d'Élisabeth et de la France. — Départ de l'*armada*. — Elle est dispersée. — Influence de ces événements. — La Hollande.

1586—1588

Les scènes de guerre civile, ces transactions entre les partis, ces soulèvements d'opinions et de villes tenaient presque toujours à des événements extérieurs qui, éclatant en face de l'effervescence des esprits, dominaient leurs résolutions. Le catholicisme et la réforme, grands types des intérêts en Europe, donnaient à la politique générale un caractère d'unité et de sympathie. Un fait ne pouvait se produire sur un point sans qu'il eût du retentissement sur tous les autres. Il n'y avait pas alors cet égoïsme territorial, ce patriotisme du sol, féodalité épurée des temps modernes.

La mort inopinée du duc d'Anjou, après sa folle campagne des Pays-Bas, avait jeté la maison de Nassau dans l'alliance de l'Angleterre. Élisabeth, mécontente du roi d'Espagne, confia au favori de son cœur, au brillant et fougueux comte de Leicester, la conduite de quelques auxiliaires anglais réunis à Flessingue. Leicester, en présence de ce peuple soulevé, ambitionna le pouvoir que le duc d'Anjou avait désiré lui-même. Le titre de comte de Flandre, la souveraineté de ces belles et plantureuses provinces souriaient à son avenir. Tandis qu'il luttait avec des fortunes diverses contre l'habile tactique du duc

de Parme, il imposait sa volonté impérieuse aux états généraux, sans tenir même compte des instructions d'Élisabeth, alors tout entière dans les idées de ménagements [1].

L'intervention du comte de Leicester à la tête d'une armée anglaise était si patente, si publiquement avouée, qu'il eût été impossible à Philippe II de ne pas songer à la vengeance. Il résolut d'en finir, non-seulement avec la révolte de Flandre, mais encore avec Élisabeth, main active qui déjouait la mission d'unité catholique. Des ordres furent donnés dans tous les ports d'Espagne, du Portugal et de Flandre, de réunir une formidable *armada*, flotte gigantesque qui, rassemblée dans le canal de la Manche, devait tenter l'invasion de l'Angleterre, proclamer Marie Stuart sous l'aile de Philippe II [2], restaurer enfin le catholicisme violemment comprimé depuis Henri VIII.

Il y avait longtemps que cette conjuration contre le pouvoir d'Élisabeth était tramée par Marie ; elle se liait aux projets de la ligue en France, aux mouvements de l'union depuis 1585 son origine. Des critiques anglais ont cru que plusieurs des pièces du procès de Marie furent supposées par Élisabeth afin de perdre sa rivale. Il reste dans les archives de Simancas des documents trop décisifs et trop importants pour qu'il soit possible de nier encore la participation de Marie aux grands projets de Philippe II contre la couronne protestante d'Angleterre.

Dès la conférence de Nancy, le duc de Guise écrivait au roi d'Espagne : « Sire, après tant de diverses intelligences que j'ai conduictes et recherchées dès longtemps avec beaucoup de peines pour l'establissement de la religion catholique en Écosse, Dieu m'a faict la grace d'avoir induit et attiré les principaux du pays à la bonne et saincte résolution que j'ai tousjours estimée très-nécessaire pour surmonter les factions anglaises qui en ont retardé l'effet jusques à ceste heure par tant d'artifices qu'ils ont recherché, afin de s'assurer de cet État duquel ils recognoissent despendre la sûreté du leur. Et ayant traité ceste affaire avec les principaux du pays d'Écosse, j'en ai trouvé, à la vérité, l'exécution trop difficile sans le secours et assistance de vostre majesté, que nous avons d'une commune voix choisi protecteur et appui d'une si digne et louable entreprise, à laquelle je me suis

[1] Mémoires de Hardwicke, 299.

[2] CAMDEN, 459.

d'autant plus affectionné, pour le jugement que j'ay pris de l'heureuse rencontre d'une telle occasion pour l'advancement des desseins que vostre majesté pourroit avoir sur l'Angleterre, auquel je voudrois estre si heureux que de pouvoir apporter autant de très-humble service comme je m'y sens obligé et m'y trouver avec une pique comme le moindre soldat. C'est pourquoy je vous supplierai très-humblement, sire, vouloir appuyer de vostre main libérale le zèle de ces bons catholiques et les assister du secours qu'ils attendent de vostre majesté. Et je puis assurer vostre majesté, sur mon honneur, qu'après qu'il vous aura plu accorder à ce pays affligé le secours d'hommes et d'argent qu'ils en espèrent, vous trouverez en leurs promesses toute la foy et vérité qui s'en doibt attendre; cognoissant ceux qui en escrivent à vostre majesté, bons et vrais catholiques, entiers en leurs résolutions et capables de telles entreprises [1]. »

A la suite de cette recommandation, un traité fut signé entre Philippe II et les Écossais : « Les princes et seigneurs catholiques du royaume d'Ecosse, pour l'exécution de l'entreprise et résolution qu'ils ont faicte de restablir la religion catholique audict pays, chasser la faction angloise, et délivrer le roy et la royne sa mère, supplient très-humblement le roy catholique de leur vouloir octroyer les choses qui ensuivent; à sçavoir : six mille hommes soudoyés pour un an seulement pour s'opposer à la royne d'Angleterre, en cas que elle voulust entreprendre sur eux, se sentant assez forts d'eux-mesmes pour vaincre ce qui est du pays; cent cinquante mille escus pour fournir aux levées et frais de ceste guerre. Ils sont assurés, moyennant la grace de Dieu et ce secours qu'ils attendent de sa majesté catholique, d'exécuter heureusement leur saincte résolution et entreprise; et promettent, outre ce, à sa majesté, pour l'advenir, qu'il ne se fera audict pays aucune levée de gens de guerre contre sadicte majesté, en faveur de la royne d'Angleterre; les seigneurs écossais remettront au pouvoir de sa majesté, dès maintenant ou quand bon lui semblera, un ou deux ports en Écosse, sur le bord de l'Angleterre, pour s'en servir contre ladicte royne, et de faire que leur roy, estant deslivré des mains des rebelles qui le forcent et détiennent, il se rangera au giron de l'Église, recognoistra l'obligation qu'il aura à sa majesté catholique, et ne prendra alliance pour mariage que suivant l'advis de sadicte majesté [2]. »

[1] Archives de Simancas, cot. B 5^{7186}. — [2] *Ibid.*, cot. B 57^{218}.

Marie Stuart elle-même est en rapports assidus avec l'ambassadeur d'Espagne à Paris, don Bernardino Mendoça : « Monsieur l'ambassadeur ; vous aurez entendu, par une précédente, la réception de celle que Guillaume m'a faict tenir de vostre part ; et depuis, la vostre du 19e mai m'a esté rendue, par laquelle ce m'a esté un singulier contentement de voir que le roy catholique, monsieur mon bon frère, commence à se revancher des pratiques et attentats de la royne d'Angleterre contre luy, non-seulement par le bien que me faictes espérer en pouvoir réussir, mais principalement pour la manutention de sa seule réputation. Vous ne croiriez combien l'apparence des succès des comtes de Leicester et Drake a eslevé le cœur des ennemis dudict sieur roy, et combien sa patience si longue avec cette royne d'Angleterre avait amorti la confiance que les catholiques par-deçà ont tousjours eue en lui ; moy-mesme, vous confesserois-je librement, j'estois tellement découragée d'entrer en nouvelles poursuites, voyant le peu d'effet de celles du passé, que j'ay fermé l'oreille à diverses ouvertures et propositions d'entreprises qui m'ont esté faictes depuis six mois par lesdicts catholiques, n'ayant de quoy leur donner aucune solide response. Or, sur ce que de nouveau je ay entendu de la bonne intention dudict sieur roy, vers ce quartier icy, j'ay fort amplement aux principaux desdits catholiques fait part d'un dessein que je leur ay envoyé, avec mon advis sur chascun point pour se résoudre ensemble à l'exécution d'iceluy. Ils vous despescheront un envoyé suffisamment instruit pour traiter avec vous, suivant les offres générales qui vous ont jà esté faictes de toutes choses qu'ils auront à requérir en ceste affaire du roy vostre maistre. Cet envoyé vous informera des moyens de ma sortie hors d'icy, laquelle j'entreprendray sur moy d'effectuer. Je vous remercie bien affectueusement de vos bons offices à l'égard du roy vostre maistre pour les sommes d'escus dont il luy plaist me subvenir pour ma délivrance, à laquelle ils seront employés [1]. »

Conjuration catholique, délivrance de Marie Stuart, tel est le projet que Philippe II veut seconder. La reine d'Écosse écrivait encore au même ambassadeur : « Le porteur a charge de moy de vous communiquer quelques ouvertures de ma part, sur lesquelles je vous prie luy impartir librement ce que vous pensez qu'il s'en pourra obtenir

[1] 27 mai 1586. — Archives de Simancas, cot. B 57[III].

du roy vostre maistre, afin qu'il n'en soit importuné, si vous jugez qu'elles ne soient pour réussir. Il y a un autre point dépendant de ce que j'ay réservé de escrire à vous seul pour le mander de ma part audict sieur roy, sans que autre que luy, s'il est possible, en aye cognoissance ; c'est que, considérant l'obstination si grande de mon fils en l'hérésie (laquelle je vous assure que je ay pleurée et lamentée jour et nuict plus que ma propre calamité, et prévoyant sur ce, le dommage éminent qui en est pour l'église catholique, par lui venant à la succession de ce royaume), j'ay pris la deslibération, en cas que mondict fils ne se réduise advant ma mort à la religion catholique (comme il faut que je vous dise qu'en voye peu d'espérance tant qu'il restera en Écosse), de céder et donner mon droit par testament en ladicte succession de cette couronne audict sieur roy vostre maistre, le priant moyennant ce, me prendre doresnavant en son entière protection, pareillement l'estat et affaires de ce pays, lesquelles, pour décharge de ma conscience, je ne pense pouvoir mettre en mains de prince plus zélé en nostre religion, et capable en tout respect de la restablir par deçà, comme il importe à tout le reste de la chrestienté, me sentant plus obligée de respecter en cela le bien universel de l'Église, que avec le détriment d'icelle la grandeur particulière de ma postérité. Je vous prie encore un coup que cecy soit tenu très-secret, d'autant que s'il venoit à estre révélé, ce seroit en France la perte de mon douaire, en Écosse l'entière rupture avec mon fils, et en ce pays ma totale ruine et destruction [1].

» MARIE. »

En face de la mort, tandis que l'échafaud se dresse dans la chapelle tendue de noir, lorsque cette tête de reine va tomber, Marie n'oublie pas cet ambassadeur espagnol qui a secondé ses projets : « Mon très-cher amy, comme je vous ay tousjours cognu zélé en la cause de Dieu et affectionné en mon bien et deslivrance de captivité, je vous ay tousjours faict aussi participant de toutes mes intentions en la mesme cause, vous priant de signifier au roy monsieur mon bon frère pourquoy à présent, selon le peu de loisir que j'ay, je vous ay bien voulu dire ce dernier adieu, estant résolue de recevoir le coup de la mort qui m'a esté samedy dernier desnoncée, je ne sais quand ni en quelle sorte ; mais pour le moins vous pouvez assurer et louer

[1] Archives de Simancas, cot. A 57^{240}.

Dieu pour moy que par sa grace je ay eu le cœur de recevoir ceste très-injuste sentence des hérétiques, avec contentement pour l'heur que je estime que ce m'est de respandre mon sang à la requeste des ennemis de son église, laquelle ils m'honorent tant de dire qu'elle ne peut subsister sans subversion, moy vivante ; et l'autre poinct, que leur royne ne peut régner en sûreté au mesme cas ; pour les deux quelles conditions je ay sans contredit accepté l'honneur qu'ils me déféroient tant comme de très-zéleuse en la religion catholique pour laquelle j'ay publiquement offert ma vie, et de l'autre, bien que je ne avois faict nulle poursuite ni acte pour oster celle qui estoit en la place, si ce n'est pour obtenir mon droict. Ils m'ont dict que je ay beau faire, car je ne mourrai pas pour religion, mais pour avoir voulu faire meurtrir leur royne, ce que je leur ay nié comme très-faux ; aussi n'ai-je jamais rien attenté de tel. Ce porteur m'a promis de vous conter comme j'ay esté traitée rigoureusement par ceux-cy et mal servie d'autres que je voudrois n'avoir pas tant monstré leur crainte de la mort en si juste querelle, ou leurs désordonnées passions. Tant y a que ils n'ont sçu tirer de moy sinon que estois royne libre, catholique et obéissante à l'Église, et que pour ma deslivrance j'estois obligée, l'ayant cherchée par bons moyens sans la pouvoir obtenir, de la procurer ni consentir par les moyens qui me estoient offerts. Nau a tout confessé, Curle beaucoup par son exemple, et tout est sur moy. On me menace si je ne demande pardon ; mais je dis puisque jà ils m'ont destinée à mourir qu'ils passent outre en leur injustice, espérant que Dieu m'en rescompensera en l'autre monde ; et par despit que je ne veux parler ils vinrent hier oster mon duys (ornements), disant que je ne estois plus que une femme morte, sans nulle dignité. Ils travaillent en ma salle ; je pense que c'est pour faire un eschafaud pour me faire jouer le dernier acte de la tragédie. Je meurs en bonne querelle et estant aise d'avoir quitté mon droict au roy vostre maistre. J'ay dict que mon fils ne retournant au giron de l'Église, j'avouois que je recognoissois vostre maistre le plus digne prince pour la protection de ceste isle. J'en escris autant à sa saincteté, et je vous prie luy certifier que je meurs en ceste mesme volonté que je vous ay escrit et à celui que sçavez, lequel est son proche et son ancien amy et un quatrième, lesquels sur tous autres je laisse en la protection du roy et au nom de Dieu le requiers ne les abandonner, et je leur prie qu'ils le servent en mon lieu. Je ne leur puis

escrire ; saluez-les de ma part et priez tous Dieu pour mon ame. J'ay demandé un prestre, je ne sçais si je l'aurai ; ils m'en ont offert un évesque des leurs ; je l'ay refusé tout à plat. Croyez ce que ce porteur vous dira et ces deux pauvres filles qui ont esté les plus près de moy ; ils vous conteront la vérité ; je vous prie de la faire publier, car je crains qu'ils la fassent donner tout autre. Tenez ce porteur secret ; il m'a esté fidèle garçon ; Dieu vous donne heureuse et longue vie. Vous recevrez un tocqueu de moy d'un diamant que je avois cher pour estre celuy dont le feu duc de Norfolk m'obligea sa foy et que je ay tousjours porté quasy ; gardez-le pour l'amour de moy. Je ne sçais si j'aurai congé de faire testament ; je l'ay requis, mais ils ont tout mon argent. Dieu soit avec vous. Entre autres accusations, celle de Criton en est une de quoy je ne sais rien ; je crains beaucoup que Nau et Pasquier aient beaucoup advancé ma mort, car ils avoient gardé des papiers, et si ils sont gens qui veulent vivre en tous mondes et si ils peuvent avoir leur commodité. Plust à Dieu que Fontrenay eust esté icy ; il est jeune homme de fort résolution et science. Adieu encore une fois, et je vous recommande mes pauvres destitués serviteurs derechef, et priez pour mon ame [1]. »

La mort de Marie Stuart avait produit un profond effet en Europe. La maison de Guise avait fait tous ses efforts pour favoriser une révolution catholique en Angleterre et en Écosse ; Henri III et Catherine de Médicis envoyèrent des ambassadeurs spéciaux pour défendre l'indépendance et l'honneur des couronnes. Marie ne put échapper à sa destinée ; elle la subit en femme forte, dévouée à sa foi. Les catholiques exaltaient ses vertus en maintes épitaphes. « La tête de Marie, qui avoit esté l'espouse d'un roy des François, femme d'un esprit admirable, d'une beauté parfaicte, reposoit là ; elle avoit enduré la prison sous une bastarde pendant vingt ans, et victime innocente elle tomboit immolée [2]. »

[1] Archives de Simancas, cot. B 58^{173}-^{174}.

[2] Épitaphe de la royne d'Écosse, douairière de France :

Marie, honneur du siècle, et son deuil larmoyable,
Qui d'un roi des François l'espouse avoit esté,
Admirable en esprit, non pareille en beauté,
Sans chef gist en ce lieu par un acte incroyable :
Entrée en Angleterre où elle s'est appelée,
D'un sien frère bastard fuyant la trahison ;
Vingt ans d'une bastarde endura la prison,
Puis victime innocente est par elle immolée.

Philippe fut frappé de cet événement lugubre : « Faictes-en mon compliment de condoléance au roy de France, écrit-il à son ambassadeur, ainsi qu'au duc de Guise, avec lequel je partage la douleur de ceste perte. C'est un procédé inouy ; une vengeance inique exercée envers une catholique si pure, envers la personne d'une royne souveraine et subjecte de Dieu seul [1] !.... »

Philippe II ne se borna point à ces plaintes stériles. Dans la solennelle et lugubre impression que produisait la mort de Marie Stuart, le roi d'Espagne hâtait l'armement de l'immense *armada*. Les envoyés de l'union le pressaient. Ce mouvement contre l'Angleterre se mêlait aux desseins de la ligue en France ; on voulait partout restaurer l'unité catholique. Le parti huguenot jetait déjà ses quolibets sur ces lenteurs ; dans une dépêche de l'ambassadeur Mendoça, on rapporte les jeux de mots que font les Français à l'occasion de l'activité du brave amiral Dracke contre Cadix et des lenteurs de l'Espagne : « La quenouille d'Élisabeth vaut mieux que l'épée de Philippe [2]. »

A mesure qu'ils apprenaient pourtant les armements formidables de l'Espagne, les Anglais manifestaient de tristes appréhensions. Les notes secrètes arrivées de Madrid portaient à des nombres indéfinis les navires qui armaient dans tous les ports : « flotte du Portugal : dix gallions, le premier de 1,000 tonneaux, pincipal vaisseau de la flotte (qu'on appelle ordinairement navire capitainesse), avec 50 pièces d'artillerie : *l'admiral-général*, de 1050 tonneaux, portait aussi 50 pièces ; *Saint-Louis*, *Saint-Philippe*, *Saint-Bernard*, *Saint-Christophe ;* ensemble deux grands vaisseaux nommés Zabres ; *Augusta* et *Julia*. La flotte de Biscaye estoit de 10 navires : *la Capitainesse ; la Conception*, *Zebelina*, *la Manuelle*, *Grangrin ;* plus 4 pataches. La flotte de Castille comptoit 14 gallions : *Saint-Jacques le Grand*, *l'Ascension*, *la Trinité, Saint-Medèle* et *Celedonius*, etc. avec 2 pataches. La flotte d'Andalousie, 11 navires : *Saint-Jean de Gargare*, *la Duchesse*, *l'Amiral*, etc. L'armée de Guipuscoa, 13 navires : *Sainte-Barbe*, *Donzelle*, *la Pinasse*. La flotte des Indes se composait de 10 vaisseaux : *la Rata*, *la Juliane, Saint-Nicolas-Prodaneli*, etc. La flotte sous la conduite de Lopez de Medina avoit

[1] San-Lorenço, 31 mars 1587. — Archives de Simancas, cot. A 56 [17].
[2] Archives de Simancas, cot. A 56 [06].

22 navires : *le Grand Faucon blanc*, *Samson*, *le Petit Saint-Pierre*, *le Corbeau volant*, *Isaï*, *la Pologne blanche*, etc. Et puis *la Gironne*, *la Napolitaine*, *la Patronne*, *le Crucifix*, *Saint-André l'Écossais*, et autres ; tous navires de 20 à 50 pièces de canon, munis de forts équipages, quelques-uns ayant plus de sept cents hommes et commandés par capitaines experts et courageux : don Diego Sarmiente, Perez Morcilio, Jean Vincentolo, Gomez Zapata, Alphonse Castagnède, Sancho de Luna, Francisque Pacheco, Pero Casteibianco, Manuel Palilogua; Rifort, Siton, Gallinate, Guzman, Negrette, d'Espinoles, et autres vaillants seigneurs et gentilshommes [1], d'abord sous le marquis de Santa-Crux, puis après sa mort, sous le duc de Médina-Sidonia, amirante de Castille. »

Élisabeth, jusqu'alors en grande froideur avec la France, se tourna tout à coup vers elle ; la reine sentait le besoin de séparer les intérêts de Henri III de la cause espagnole, d'isoler Philippe II qui déjà d'accord avec la ligue avait assuré le port de Dunkerque à sa flotte [2]. Les avances d'Élisabeth sont constatées dans une dépêche de l'ambassadeur de France M. de l'Aubespine :

« Sire, ayant eu beaucoup de conférences avec le sieur de Walsingham pour vostre service, la royne d'Angleterre me manda l'aller trouver à Corydon où elle estoit allée prendre l'air, ce que je fis samedy, 6 de ce mois ; et estant descendu à une hostellerie pour disner, les seigneurs de son conseil vinrent me prier de disner avec eux au chasteau, et me firent de l'honneur plus qu'ils n'avoient jamais faict, et incontinent après le disner je fus trouver ladite dame, accompagné

[1] « Brief et simple discours des grands appareils de Philippe, roy d'Espagne, contre la royne d'Angleterre, en l'année 1588. Recueilli de plusieurs endroits assurés. » (Brochure.)

[2] Henri III n'avait pas rompu avec Élisabeth. Loin de là ; il prenait des mesures contre l'émotion populaire qui éclatait à Paris à la suite de la condamnation de Marie Stuart. Il écrivait au premier président du parlement de Paris : « Monsieur le président ; l'ambassadeur d'Angleterre m'a envoyé ici me faire plaincte d'un tableau que l'on a posé devant le cloistre Saint-Severin, où est peinte la royne d'Angleterre sa maistresse, et autres figures qui pourroient apporter quelque émotion, y ayant infini peuple à voir ledict tableau ; et pour ce que je désire satisfaire à la requeste que m'a faicte ledict ambassadeur, et éviter le scandale et tumulte qui en pourroit advenir, je vous prie de regarder, vous et monsieur de Paris, comme vous le ferez oster, soit par le curé, lieutenant civil ou chevalier du guet, auxquels j'écris faire ce que leur ordonnerez en cela. Je vous prie estre de telle façon que ledict ambassadeur ait occasion de se contenter, et qu'il n'en puisse advenir aucune esmotion. » MSS de Béthune, vol. cot. 8897.

d'eux tous, et luy ayant parlé des affaires qui estoient pressées comme du fait des déprédations et du voyage du sieur de Crillon dont ils avoient ici pris une grande alarme, elle me répondit tant courtoisement et honnestement que rien plus. Ensuite elle me reçut en présence de toute sa cour et de tous mes gens qui entrèrent jusque dedans sa chambre privée; elle me dict qu'elle estoit bien aise de sçavoir l'occasion du passage du sieur de Crillon; qu'elle s'estonnoit pourquoy il ne passoit pas par terre, et se fit apporter une carte pour voir le chemin de Dieppe à Bologne, et me dict qu'elle lui presteroit toute faveur, adjoutant que si vostre majesté avoit affaire de ses forces, argent et munitions, elle les luy bailleroit. Je luy dis que je la remerciois, que vostre majesté n'avoit que faire des forces de ses voisins. Elle me parla ensuite d'une quantité de nouvelles qui luy sont escrites de Paris; des navires anglois arrestés en France et des ports fermés; je respondis qu'elle la première avoit faict fermer les ports, arresté mes paquets et les navires françois en ce royaume. — J'ai commis quatre des principaux de mon conseil, respliqua-t-elle, pour traiter de cela avec vous et faire justice à l'advenir à vos subjects; partant me prioit vous escrire que l'on relaschast tous ses subjetcs, comme de sa part elle feroit relascher tous les vostres, et que les quatre commissaires feroient prompte justice. Et comme elle désiroit infiniment me parler de la mort de la royne d'Écosse et moy au contraire désirois m'en aller sans entrer en cela, elle ne put se tenir d'appeler le sieur de Walsingham pour me dire qu'il me menast en la chambre du conseil, et me prenant par le bras en riant, dit : voici nostre homme qui m'a voulu faire tuer; et me voyant sourire, elle dit que c'estoit chose qu'elle n'avoit jamais crue; qu'elle m'avoit tousjours tenu pour gentilhomme d'honneur qui l'aimoit et à qui elle voudroit fier sa vie; qu'elle m'aimoit et estimoit plus que jamais, me priant de vouloir estre ministre pour la restreindre en amitié avec vostre majesté ; que ce temps estoit tel que l'un et l'autre en aviez plus de besoin que jamais, qu'il falloit excuser la colère des princes et le temps ; qu'elle vouloit céder la première, afin que vous eussiez occasion de l'aimer et donner audience à son ambassadeur, et me dit tout cela avec un fil d'oraison préparé. Je lui respondis : Madame, je suis icy venu pour traiter des affaires du roy mon maistre, et non pour autre chose; je ne ferai jamais rien de contraire à la dignité de ma charge ni à mon honneur; puisque vous m'estimez

innocent, ce m'est un grand contentement ; toutefois je vous supplie me permettre de renvoyer d'Estrappes vers sa majesté afin que le faict soit mieux esclaircy. Elle me respondis que d'Estrappes s'en pouvoit aller librement quand il voudroit, et luy feroit bailler passe-port, adjoutant qu'il estoit tombé en ceste peine par malheur, dont elle estoit bien marrye, cognoissant certainement qu'il estoit innocent. Puis elle me dit ces mots : « Je me suis enquise de lui et ay sçu qu'il est homme de loy et qu'il veut suivre le parlement de Paris ; je suis marrye que je luy ai esté cause de ce mal, car il m'en voudra toute sa vie ; vous luy direz que je n'espère jamais avoir à plaider un procès à Paris où il se puisse venger du tort que je luy ai faict. » Voilà, sire, les propres paroles que j'ai voulu représenter à vostre majesté. Je pensois prendre congé d'elle sans entrer à parler de la royne d'Escosse ; mais comme j'estois debout, elle me prit par la main et me retira en un coin de sa chambre et me dict, que depuis que je ne l'avois vue il lui estoit advenu le plus grand malheur que jamais elle eust reçu, qui estoit la mort de sa cousine germaine, de laquelle elle juroit Dieu avec beaucoup de sermens qu'elle estoit innocente ; que véritablement elle avoit signé la commission, mais que c'estoit pour contenter ses subjects, et qu'elle n'avoit jamais eu intention de la faire mourir ; que ceux du conseil, entre autres quatre qu'elle ne nomma point, luy avoient fait un tour duquel elle ne se pouvoit apaiser, et jura Dieu que si ce n'eust esté le long temps qu'ils luy faisoient service et que ce qu'ils avoient faict estoit pour le bien de l'Estat, elle leur fait trancher la teste ; elle me pria de croire qu'elle n'estoit point si méchante de rejeter la faute sur un secrétaire, si ce n'estoit vray : cette mort-là luy toucheroit au cœur toute sa vie pour plusieurs raisons, principalement pour vostre respect, sire, de la royne vostre mère, de feu vostre frère qu'elle avoit tant aimé, et me pria derechef de faire tous les offices près vostre majesté pour restreindre avec elle plus d'amitié que jamais, réitérant ses propos qu'elle vous aimoit, honoroit et désiroit vostre bien, grandeur et santé plus qu'à soy-mesme ; qu'elle vous offroit ses gens, argent et navires contre vos ennemis. Vostre majesté peut croire, par la longueur de ceste despesche, qu'elle s'estoit bien préparée pour ceste audience où elle me tint trois bonnes heures ; lui ayant laissé dire tout ce qu'il luy plut, je pensai ne devoir pas demeurer sans responce, et luy dis que j'estois très-aise qu'elle désirast l'amitié de vostre majesté ; je pensois

que vous aviez la mesme volonté en son endroit; mais qu'il falloit que je luy disse franchement que si elle désiroit vostre amitié, il falloit la vouloir d'effect et non de paroles ; que d'aider d'argent et de munitions ceux qui portent les armes contre vostre majesté ; ne faire aucune justice à vos subjects ; traiter vostre ambassadeur comme elle m'avoit traité, ce n'estoit pas vouloir vostre amitié de la façon qu'il la faut vouloir. « Il y a trois princes en la chrestienté, madame, lui dis-je, le roy mon maistre, le roy catholique et vostre majesté. Sous ces trois la chrestienté se remue ; vous ne pouvez, madame, avoir la guerre et querelle avec les deux, sans vostre grand mal ; vous faictes la guerre à l'un ouvertement, et l'autre a grande occasion de croire que la guerre qu'il a en son royaume est suscitée et fomentée par vos moyens et conseils. Partout il faut ôter cette opinion par effects et non de paroles ; contentez le roy mon maistre, puisque vous désirez tant son amitié. En toute ceste response, je ne touchai rien de la mort de la royne d'Escosse ; je sçais qu'ils sont en extresme peine de sçavoir ce que vostre majesté en dira au sieur de Straffort, lorsqu'il excusera ce fait. Elle me respondit qu'elle n'aydoit point au roy de Navarre contre vous, mais contre ceux de Guise qui vous vouloient ruiner pour après s'attacher à elle. « Le prince de Parme s'est vanté de venir faire la guerre en mon royaume ; mais je l'en empescheray bien ; je ne suis pas preste à rendre ce que je tiens aux Pays-Bas ; et jurant Dieu, elle s'escrioit : J'empescheray bien le roy d'Espagne de se mocquer de ceste pauvre vieille qui a un corps de femme, mais accompagné d'un cœur d'homme, et pour cet effect je désire bien fort l'amitié du roy vostre maistre. Quant à vous, M. l'ambassadeur, adjousta-t-elle, je vous traiterai en sorte que vous partirez d'icy le plus content que jamais ambassadeur sortist de ce royaume[1]. » Et dans une autre dépêche, M. de l'Aubespine ajoutait : « Il semble que toute espérance qu'ils avoient icy de négocier avec le roy catholique soit rompue, qui est cause qu'ils désirent fort de conserver l'amitié de vostre majesté, et la renouer plus fort que devant, dont je m'aperçois assez par les caresses et recherches que ils me font maintenant. Du costé du roy d'Escosse, la royne s'y gouverne si prudemment, que je crois que avec ses angelots, elle l'embrouillera chez lui

[1] Londres, 13 mai, 1587. — « Despesche de M. de l'Aubespine-Châteauneuf, ambassadeur en Angleterre, au roi Henri III. — MSS de Béthune, vol. cot. 8880, fol. 16.

tellement, qu'à peine aura-t-il moyen de luy faire mal. Sire, tant que cette royne sera en guerre avec le roy catholique, vos subjects auront beaucoup à souffrir ; car les Anglois estant en mer et ne trouvant point d'Espagnols à prendre, ne veulent pas revenir à vuide et se jettent sur vos subjects ; quelque restitution que l'on puisse avoir, la meilleure partie demeure, de sorte qu'il sera besoin d'en parler bien roidement à M. Straffort aux conférences que pourrez avoir avec lui [1]. »

Pendant ce temps, l'*armada* était sortie des ports d'Espagne et du Portugal. A peine réunie, elle essuya une tempête violente qui la dispersa, triste présage de ses destinées. La flotte, une fois ralliée, reprit la mer, et arriva le 29 juillet en vue de Cornouailles. Élisabeth apprit cette nouvelle avec effroi ; voyant la saison avancée, elle n'attendait pas les forces espagnoles, et l'apparition de cette immense flotte émut profondément les chefs : lord Howard, amiral, et Dracke, vice-amiral, rassemblèrent avec activité leur escadre dans le port de Plymouth, et se mirent à la poursuite de *l'Invincible*, qui manœuvrait pour aller joindre les navires du duc de Parme. « Ceste effroyable *armada* avoit le vent à souhait, les Espagnols arrivèrent le 6ᵉ d'août sur le soir devant le pont de Calais, et mouillèrent l'ancre attendant le secours du duc de Parme fort proche de là. L'armée angloise jeta les ancres vers la coste de Calais, et se trouvoit en nombre de cent quarante voiles. Le lendemain, les chefs ayant résolu d'attaquer les Espagnols, trouvèrent bon de garnir quelques navires avec feux artificiels, et contraindre les ennemis à lever l'ancre. Suivant cela, furent préparés six navires, et sur les deux heures après minuict on y mit le feu et furent lancés sur la flotte espagnole, ce qui donna l'alarme si chaude que, coupant les câbles, elle se retira en désordre. Alors il y eut quelques charges assez roides et force coups de canon laschés de de part et d'autre ; l'*armada* esprouva des pertes, et une partie du trésor fut enlevée. » Le duc de Medina n'avait point engagé de combat sérieux ; toute la flotte appareilla et gagna le large avec un vent très-favorable. Le 10 et le 11 septembre elle était parvenue entre l'Angleterre et l'Écosse, car l'intention de l'amiral était de faire le tour des îles britanniques par la mer du Nord : « Les Anglois virent qu'il y avoit plus de péril que de profit à la suivre, surtout à cause

[1] Londres 21 mai. — MSS de Béthune, vol. coté 8880, fol. 23.

que ceste mer septentrionale est subjecte à se tourmenter et esmouvoir d'estrange sorte; ils se retirèrent pour la pluspart et rentrèrent dans leurs ports. » Ce fut sagement avisé ; ils échappèrent à cette tempête épouvantable qui engloutit dans une seule nuit la flotte du grand roi, et avec elle ses projets de conquête. Les côtes de l'Écosse, de l'Irlande, du Danemarck, de la Norwége furent couvertes de débris de ce triste naufrage si fatal à l'Espagne ; plus de cent vingt vaisseaux périrent, et avec eux les meilleures troupes, les marins les plus expérimentés. Un seul *capitano* aborda en Espagne quelque temps après le duc de Medina ; ce fut le brave amiral Recaldo, monté sur un vaisseau percé de toutes parts, les mâts brisés par la mitraille, presque tout son équipage blessé, hors de service « tellement, que de jour en jour on en jetoit cinq ou six hors le bord [1]. »

Ainsi échouait la gigantesque entreprise de Philippe II, projet qui pouvait assurer l'unité catholique, et la grandeur immense de son pouvoir. Il en reçut la triste nouvelle avec un calme religieux : « J'avois envoyé mon armée pour punir l'orgueil et l'insolence des Anglois, et non pour combattre la fureur des vents et la violence d'une mer irritée. Je rends grâce au ciel de ce qu'il m'est encore resté des vaisseaux après une si furieuse tempête. » Paroles de dignité et de résignation catholique.

Dans cette forte et patriotique résistance de l'Angleterre, l'active vieillesse d'Élisabeth avait trouvé appui chez un peuple tout neuf, que la réforme avait jeté dans le mouvement politique. De la défaite de l'*armada* date la puissance régulière des États-Généraux de Hollande, que nous verrons grandir si démesurément dans la première moitié du XVIIe siièle. La Hollande va prendre place dans la balance de l'Europe : elle fournit ses braves flottes et des subsides ; elle prépare ses colonies et leur émancipation ; elle a surtout ses écrivains, ses pamphlets de liberté, ses plumes acérées et critiques. Sa naissance, ses progrès, ses développements, sa destinée inouïe sont un pas vers le temps de révolutions politiques.

[1] « Brief et simple discours des grands appareils de Philippe, roy d'Espagne, contre la royne et le royaume d'Angleterre, avec ce qui s'en est ensuivi, ès mois d'aoust et septembre. 1588. » (Brochure.)

CHAPITRE LXXIV.

ÉTAT DES OPINIONS. — ÉLECTIONS POUR LES ÉTATS DE BLOIS. — ACTION POLITIQUE DE L'ESPAGNE.

Pamphlets protestants. — Du tiers parti parlementaire. — Des catholiques. — Situation des esprits lors de la convocation des états. — Action de la ligue sur les élections. — Correspondance du duc de Guise avec l'Espagne sur les états de Blois.

1588.

La grande journée des barricades, ce triomphe de la foi catholique et du système municipal, avait donné partout une haute impulsion ; les opinions à ménagements politiques avaient disparu comme pouvoir ; elles restaient comme influence de pamphlets et d'esprit ; les hommes de science et de lumières qui s'étaient placés à la tête des idées de transaction, se vengeaient de la nullité à laquelle ils étaient réduits par une multitude d'écrits tantôt sérieux, tantôt spirituels et moqueurs. Un de ces écrits s'adressait à Henri III lui-même, pour l'exhorter à en finir avec le parti de la ligue, dont il devait secouer le joug :

« Grand prince, que ne crois-tu toi-même ? Tu n'as nul si fidèle conseiller. Je t'ay ouy autrefois blasmer la faute du roy de Portugal qui hasarda son Estat sur une bataille. Hé ! où as-tu mis ta prudence ? tu te hasardes à moins cent fois qu'une bataille ; qui t'a pu persuader que ces gens qui ne désirent que ta mort, qui n'ont pour but que ta couronne, mettront bas les armes conjurées contre toy, parce que tu feras le mauvais contre ceux de la religion ? Non, non, il faut laisser ta couronne, autrement tu n'auras jamais la paix avec eux ; si tu la pouvois quitter sans la vie, tu as des gens assez effrontés près de toy

pour te le conseiller. Ils t'ont chassé hors de Paris, ce que jamais les estrangers ne firent à tes ancestres : celuy qui a entrepris de te faire fuir aujourd'hui, entreprendra bien de te faire mourir demain. Tu dis que si tu prononces le mot de *paix* avec ceux de la réforme, tu auras toutes les armes de la chrestienté contre toy : ouy, si tu le dis comme celui qui fuyait dernièrement de Paris devant le duc de Guise ; prononce-le comme celui qui gagna les batailles de Jarnac et de Moncontour ; dis-le de cette façon, et tu verras que tout le monde tremblera. Mais tu crains la ligue! donne une paix raisonnable à tes subjects ; fais-les contenter de la raison, et n'aye peur que les autres ne s'y réduisent ; ils sont trop foibles pour résister contre toy en une mauvaise cause. Tu as encore crainte ; et de qui, bon Dieu ! du roy d'Espagne? Monstre-lui les tableaux de ton père et de ton ayeul, il tremblera jusques au fond de Castille. On te persuade que le plus fort parti est celui des catholiques, et qu'il faut que tu t'en rendes le chef pour oster ce titre au duc de Guise. On te le persuade, mais on te trompe. Il ne faut pas que les partis te reçoivent et que tu ailles à eux; il faut qu'ils viennent à toy et que tu les reçoives. Estre roy c'est ton parti; il ne t'en faut point d'autre ; ils doivent tous céder à celuy-là. Il y a bien des degrés pour monter à une couronne, il n'y en a point pour en descendre ; si un roy descend tant soit peu, il tombe. Tout ce qui est presque autour de toy t'a trahi jusqu'icy ; les plus fortes armes de la ligue contre toy ont esté en ta cour, en ton conseil, en ton cabinet ; mais à présent que Dieu t'a osté toute excuse en t'enlevant à ce danger, que cela te donne envie de vouloir ton bien, ton repos, ta grandeur. »

Souvent encore ils attaquaient par de rudes sarcasmes les plus zélés catholiques. Un pamphlet intitulé : *la Bibliothèque de Madame de Montpensier*, *l'ardente ligueuse*, contient les plus amères satires sur la cour de Henri III et les adhérents de la sainte union. Dans ces titres de livres, que la pudeur ne permet pas toujours de citer, on trouve « les Querelles amoureuses du comte de Soissons, avec les observances de Mme de Roussoy. — Le combat civil de messire de Nevers trouvé dans une serviette. — Continuation du chant lugubre des Pages sur l'inégalité du fouet de Monsieur, à la troupe de leurs maistresses.—Le jouet du Cocuage, par Combault, premier maistre d'hostel du roy, avec une Lamentation de n'y estre plus employé, par le mesme.—La nouvelle façon d'entretenir les vieilles lisses et trouver

moyen d'avoir argent, par le maréchal d'Aumont, commenté par Mme de la Bourdaisière. — Le Foutiquet des demoiselles, de l'invention du petit La Roche, chevaucheur ordinaire de la paix. — Moyen subtil pour trouver les choses perdues, par Despruneaux le jeune, escrit en faveur des dames. — Les couches avant le terme de la fille du président de Neuilly, mises en rimes spirituelles, par M. Rose, évesque de Senlis. — Le Trébuchet des filles de la cour, tiré de l'exemplaire de Mlle du Tiers, avec les Lamentations amoureuses de Neptune. — L'Histoire mémorable et ouys du roy Hérode (Henri III), par le vicomte de Larchant. — Complaincte et Lamentation des Poulets du duc d'Espernon sur la blessure du sieur d'Escoublières. »

Les huguenots, placés dans une position plus nette et plus libre que le tiers parti parlementaire, attaquaient avec toutes violences le catholicisme et l'union sainte qui en était l'expression ; on ne peut se faire une idée des exagérations bizarres qu'on jetait contre le clergé, les prêtres et les frères prédicateurs, qui ébranlaient les halles de leurs vives paroles. Parmi les pamphlets que l'école genevoise et hollandaise publiait à cette époque, il en est un curieux sous le titre du *Cabinet du roy de France*. L'auteur suppute les millions de concubines que le clergé de France entretient grassement du fruit de ses simonies; et ce calcul bizarre, offert à la crédulité passionnée des partis, porte à trois fois la population du royaume, les filles de joie des évêques, des prêtres et des moines [1]. En face de telles haines le catholique ne restait point oisif; il attaquait à son tour, avec non moins d'acharnement, le huguenot el le politique, association monstrueuse d'hommes sans foi, sans conscience, dévoués à l'enfer et à ses démons noirs et puants.

Il était essentiel de bien présenter l'état des opinions au moment de la grande assemblée qui venait d'être assignée à Blois ; car une des conditions imposées par l'acte d'union catholique entre le roi et la ligue était la convocation des états généraux ; le catholicisme, si puissant d'opinion publique, devait avoir majorité dans ces états, et faire ratifier, par la solennelle représentation des provinces, les deux principes qu'il avait posés dans son manifeste : 1° la proscription de l'hérésie; 2° la réforme des abus. La ligue était un grand contrat d'union et d'assurance mutuelle; elle avait son gouvernement et ses

[1] *Le Cabinet du roy de France*, 1589. J'en possède un curieux exemplaire.

ramifications en chaque province; elle agissait par une seule pensée et sous une seule direction; la plupart des villes municipales étaient entres dans ses intérêts; elle avait ses cahiers de doléance, ses ordres, ses volontés. Quand la majorité est ainsi organisée, il est difficile que les choix d'élections ne lui appartiennent. Dès le commencement d'août, le duc de Guise et le conseil de l'union sainte eurent l'assurance que les états de Blois seraient entièrement à leur disposition.

Ce brave duc de Guise sentait l'importance de s'assurer la majorité. Immédiatement après les arrangements de Chartres il s'était hâté de se rendre auprès du roi, et là ils agissaient de concert avec tous les membres de l'association catholique pour dominer le conseil et les élections. Le duc de Guise écrivait à Bernardino de Mendoça, l'ambassadeur d'Espagne, le 6 août, le jour même de sa venue à Chartres : « Pour si peu de temps que nous sommes arrivés, il est malaisé de bien juger de l'estat des affaires et de nostre établissement; l'entrée est belle et le reçu plein de bonne chère et avec visage ouvert jusqu'au moindre des nostres. Si nous croyons aux apparences et à ce qu'un chascun nous rapporte et aux recherches que l'on faict de nostre amitié, nous présageons un grand changement en mieux et du tout à nostre intention. On nous dict que les mouvements derniers et la façon que nous y avons gardée ferment la bouche à toutes les calomnies ; on recognoist que Dieu y a mis la main pour ramener les affaires à un meilleur estat et arrêter le désordre et la confusion ; bref, nous ne pouvons de ce qui se passe que conclure ou une extresme dissimulation, et plus grande que les esprits français ne la peuvent couvrir, ou bien une merveilleuse mutation de volontés et comme un monde nouveau. L'on remet aux estats de donner la forme et à la prendre d'eux ; c'est pourquoy j'ay recommandé par toutes les provinces de pourvoir que les députés soient si bien triés et choisis dans les trois ordres, que tous concertent l'assurance de nostre religion, la manutention des gens de biens, la recherche et punition des méchans, le règlement des affaires et la descharge du pauvre peuple, et le tout avec telle prudence et dextérité, que nous puissions retenir le roy ès bonnes volontés et conceptions qu'il montre avoir [1]. »

Le 28 août il écrivait encore : « Les pratiques et les menées qui se

[1] Lettre du duc de Guise à Bernardino de Mendoça, le 6 août 1588. — Archives de Simancas, A, 60[4].

font par tous les endroicts de ce royaume pour la desputation de ces Estats nous donnent subject de nous tenir sur nos gardes et avoir plus que jamais l'œil ouvert à nostre conservation ; et si par accident il se trouve quelques provinces où les hérétiques et leurs fauteurs ayent eu le pouvoir d'y faire nommer des députés à leur desvotion, je m'assure que la meilleure et plus saine partie sera pour les bons catholiques, et que elle emportera les autres. L'on m'a donné advis de tout costé que Montpensier et le prince de Conti, le comte de Soissons ramassent et assemblent çà et là ce qu'ils peuvent d'hommes pour venir à Blois fort accompagnés ; j'espère qu'ils ne seront gens pour nous estonner, ayant mandé aussi de ma part tous mes amis ; mais je vous supplie vous souvenir de ce que nous résolusmes à Paris, et estre cause que nous soyons promptement secourus de moyens pour résister à telles menées et pratiques [1]. »

Le 5 septembre, maître du conseil, il s'en félicite auprès du roi d'Espagne : « Assurez sa majesté catholique de la totale puissance qu'elle a sur moy et sur tout ce qui m'appartient, m'estant entièrement dévoué à l'accomplissement de ses volontés avec une très-fidèle et très-parfaicte obéissance ; elle me faict trop honneur d'avoir souvenance de moy, selon que j'ay vu par l'extrait de la lettre qu'elle vous en escrit, et du soin qu'il luy plaist prendre de ma vie ; j'ay assez d'advis de plusieurs lieux que mes ennemis y attentent par divers moyens, estimant par ma mort restablir plus facilement les affaires et les hérésies ; mais j'espère que Dieu me conservera pour son service, et j'y veille avec mes amis et serviteurs, desquels je me fais accompagner du plus grand nombre que je puis, sans y rien épargner. L'assistance dont il plaist à sa majesté catholique m'assurer, est après Dieu mon principal et plus certain recours, et un sacré refuge pour tous ceux qui sont persécutés pour le nom et honneur de Dieu et de la saincte église [2].

» Au reste, ajoutait-il, quant à nos nouvelles, je vous dirai que le roy mon maistre presse fort la tenue des estats généraux, et montre y avoir beaucoup de volonté. Partout on pratique pour faire nommer des députés en faveur des princes suspects et pour faire requérir par le peuple, sous couleur de son soulagement, une paix générale avec

[1] Archives de Simancas, cot. B, 61^{54}.
[2] *Ibid.*, B, 61^{83}.

les hérétiques. Je n'oublie rien de mon costé, ayant envoyé en toutes les provinces et bailliages des personnes confidentes pour faire promouvoir un contraire effet. Je pense y avoir tellement pourvu, que le plus grand nombre desdicts députés sera pour nous et à nostre desvotion. »

Le roi d'Espagne ne partage pas la sécurité du duc de Guise : il semble pressentir les dangers toujours plus menaçants que court le chef de l'opinion catholique, et les troubles probables qui auront lieu aux états. Dans une dépêche de sa main, écrite à don Bernardino Mendoça, le roi dit : « Il ne faut cesser de répéter à Mucius, dont j'ay reçu le billet, que la (junta) réunion de Blois va être la cause de troubles et de révolution ; qu'il fasse donc tous ses préparatifs pour sa sûreté, et qu'il ne néglige rien pour elle[1]. » A cela le duc de Guise répond le 21 septembre : « Je ne manque d'advertissemens de toute part qu'on veut attenter à ma vie ; j'y ay, grace à Dieu, bien pourvu, tant par amas que j'ay faict d'un bon nombre de mes amis, que ayant pratiqué, par présens et argent, une partie de ceux desquels on se veut servir en ceste exécution ; que si l'on commence, j'achèverai plus rudement que je n'ay faict à Paris ; qu'on y prenne garde[2]. »

Les choses en étaient ainsi lors de la convocation des états de Blois. De part et d'autre on agissait pour obtenir des députés dans le sens de sa propre opinion. Les huguenots étaient tout à fait mis hors de cause[3] ; la querelle politique était entière entre le tiers parti royaliste et les catholiques de la ligue, représentés, l'un par Henri III, et l'autre par le duc de Guise. Si l'on obtenait des états dans le sens de la première opinion, la royauté secouait la ligue ; dans l'hypothèse contraire, le parti catholique triomphait puissant et dominateur.

[1] Archives de Simancas, cot. A, 56^{172}.

[2] *Ibid.*, B, 61^{32}.

[3] Ils tenaient une assemblée particulière à La Rochelle sous Henri de Béarn. J'en parlerai plus tard.

CHAPITRE LXXV.

ÉTATS DE BLOIS. — ADOPTION DE L'UNION CATHOLIQUE.

Arrivée des députés. — Influence de la ligue. — Changement du conseil. — Ouverture des états. — Harangues. — Présidences. — Négociations. — Questions préliminaires. — Guerre. — Finances. — L'union catholique déclarée loi fondamentale.

1588.

Henri III s'était rendu à Blois longtemps avant l'arrivée des députés, afin de préparer les esprits et dominer l'assemblée. A mesure que les choix étaient connus du conseil, le roi pouvait se convaincre que la ligue avait triomphé. Presque sur tous les points, les villes, les bourgs, les bailliages, sauf la gentilhommerie, avaient député des membres de la sainte union; Paris s'était distingué par sa ferveur, et à la tête de sa députation, elle avait placé le prévôt Marcel ou Marteau, récemment élu par les catholiques.

Le roi eut la certitude, aux approches des états, qu'une forte résolution serait prise, et il se décida tout à coup à charger son conseil. Était-ce mécontentement de ce que ce conseil n'avait pas eu assez d'habileté pour lutter contre l'influence de la ligue? Était-ce soupçon de trahison? Voulait-il faire une concession aux députés, en choisissant parmi eux ses secrétaires d'État? « Je me fusse grandement estonné, dit Pasquier, si ces changements se fussent motivés par la nouvelle réconciliation faicte entre luy et ses subjects. Il a pris la route de Blois où il a assigné tous les desputés des estats ; et soudain qu'il y est arrivé, il a renvoyé M. le comte de Chiverny son chancelier en sa maison, et le seigneur de Bellièvre[1], l'un des premiers conseillers en

[1] J'ai trouvé les lettres autographes des ministres sortants du conseil : lettre de

son conseil d'Estat, sans rendre la raison pourquoy. Le semblable il a fait des seigneurs de Villeroy, Pinart, Brûlart, secrétaires d'État; du sieur de Combault, premier maistre d'hostel; et des sieurs de La Grange-le-Roy et Molant, trésoriers de l'espargne; et par une estrange métamorphose, a choisi pour garde des sceaux M. de Montholon qui estoit simple advocat consultant en la cour de parlement [1]; pour secrétaire d'Estat les sieurs de Beaulieu, Rusé et Revolt; celui-là qui l'avoit autrefois suivi, mais s'estoit retiré de son service en sa maison il y avoit douze ou treize ans; cestuy-ci homme très-sage qui conduisoit les affaires de M. d'Espernon et estoit sur le point de se retirer en son pays [2]. » Quelques-uns estimaient que ces mutations avaient été faites « en haine de la royne mère, d'autant que tous ces seigneurs renvoyés avoient trop d'intelligence avec elle, comme elle pareillement avec les seigneurs de la ligue. Et de faict, depuis ce

M. de Villeroy au duc de Nevers, 5 octobre 1588. — MSS de Baluze, vol. cot. 8839, fol. 101.

« Je dois estre plus désireux de vostre amitié, monseigneur, puisque j'en ai un plus grand besoin que je n'eus oncques, à cause du malheur qui m'est advenu; je m'accuse de ma fortune encore que mes fautes ne soient provenues, ni d'infidélité, ni de meschancetés, mais d'insuffisance et de faute de cognoissances; j'ai regret extresme de n'avoir pu mieux faire, et désire que les autres fassent mieux, et surtout qu'il plaise à sa majesté me tenir toujours pour son fidèle serviteur. »

M. de Chiverny à M. de Nevers, 6 octobre 1588. — MSS de Béthune, vol. cot. 8915, fol. 116.

« Je m'assure que vous avez sçu comme les choses se sont passées à la cour pour nostre partement de quelques-uns du conseil ordinaire du roy, dont je n'ai pu encore apprendre la raison, quelque supplication que j'en aie faicte. Je sais en ma conscience avoir servi fidèlement et avec affection mon maistre depuis vingt-sept ans. J'estime tant de la bonté de sa majesté qu'il ne se peut faire qu'elle n'en ait souvenance; nous sommes partis d'auprès de lui par un seul petit billet, sans qu'il nous ait esté permis de prendre congé de lui, comme si nous eussions esté indignes de sa présence. Je n'attendois pas cela après de si longs et fidèles services. Peut-être que le temps fera cognoistre à sa majesté que nous ne méritions point tel traitement, et que nous sommes gens de bien et d'honneur. »

[1] Voici un autographe de M. de Montholon, octobre 1588. — M. de Montholon, nouveau garde des sceaux, à M. de Nevers. — MSS de Béthune, vol. cot. 8915, fol. 118.

« Je recognois, écrivait-il, que je n'ai les parties requises pour suffire à la charge qu'il a plu à Dieu me commettre; mais recognoissant que je n'ai jamais demandé ni poursuivi, voire ni pensé avoir telle charge, c'estoit une spéciale vocation de Dieu, laquelle je ne pouvois refuser sans l'offenser: j'ai cognu les intentions du roy si justes, sainctes et louables que je l'ai acceptée, et pris la seule assurance de l'assistance de Dieu. »

[2] Est. Pasquier, liv. XIII lettre 1re.

nouveau mesnage le roy ouvre seul les pacquets qui luy sont envoyés, sans y admettre autres que ses deux nouveaux secrétaires. Les autres disent que c'est pour gagner la bonne grace des desputés, estimant qu'ils ne seront marrys de ce nouveau changement. Tant y a que c'est un coup de maistre, dont on ne sauroit rendre la raison. Mais quelque chose qu'il en soit, M. de Guise, plein d'entendement, se fait accroire et que ceste assemblée et ces changemens ne sont faicts que pour se venger de luy. C'est pourquoy délibérant de parer aux coups, il a fait une contre-mine et establi de telle façon les affaires par toutes les provinces que la plus grande partie des desputés sont pour lui ; et depuis qu'il est arrivé en la ville de Blois, tous ses serviteurs et amis le sont venus trouver en flotte avec M. le cardinal de Guise son frère[1]. »

Ce changement du conseil était accompli au moment où les députés arrivaient de tous côtés à Blois. Jamais ils n'avaient été plus nombreux et mieux choisis dans les trois ordres. Le conseil chercha vainement à les pratiquer, à les faire prononcer contre l'union catholique et municipale ; tous restèrent fidèles au mandat qu'ils avaient reçu du clergé, de la noblesse ou des villes dont ils étaient les sincères représentants, car l'union formait la base de leurs cahiers. Les états se montrèrent, le 1er octobre, avec leur caractère de pompes religieuses. L'auteur huguenot d'un récit détaillé sur l'assemblée de Blois, reproduit ces premières séances des députés des trois ordres. « Le dimanche, second jour d'octobre, le roy fit faire à Blois, en grande solennité, une procession générale depuis le grand temple de Saint-Sauveur qui est en la cour du chasteau jusques au temple appelé vulgairement Nostre Dame des Aydes qui est de là l'eau, au faux-bourg de Vienne. Il y eut en ceste procession beaucoup de magnificence et apparence de desvotion. Tous les princes, princesses, seigneurs, dames qui estoient à la cour, et en général tout le peuple, tant forains que des lieux, y assistèrent. Ils portèrent en grande pompe ce que vulgairement on appelle le *Corpus Domini* ou le sacrement, par les rues, lesquelles pour cet effect furent tapissées et drapées, tout ainsi qu'il est accoutumé de faire, ce jour que le vulgaire papiste appelle la Feste de Dieu. Sa majesté semblablement y assista avec des desputés des trois estats, marchant en leur ordre et rang

[1] EST. PASQUIER, liv. XIII, lettre 1re.

comme s'ensuit : furent mis au-devant les communautés des églises ; après marchoient de suite les desputés du tiers estat quatre à quatre ; ils estoient suivis des desputés de la noblesse, après lesquels aussi marchoient les desputés ecclésiastiques, en robes et bonnets carrés seulement. Et après suivoient par ordre les archevesques et esvesques avec leur roquet, estant au-devant du poêle sous lequel se portoit ce qu'on appelle le sacrement. Ce poêle estoit porté par quatre chevaliers de l'ordre du Sainct-Esprit, et chantoient tous continuellement en grande mélodie. M. l'archevesque d'Aix en Provence portoit le sacrement sur le devant dudict poêle ; le roy suivoit après le poêle, accompagné des roynes et autres princes et seigneurs de la cour. Arrivés en ceste ordonnance au temple qu'ils appellent Nostre-Dame des Aydes, l'archevesque de Bourges célébra la messe qu'ils nomment haute ; l'évesque d'Evreux fit le sermon. Le dimanche neufvième, le roy, les seigneurs et tous les desputés des trois estats firent ensemblement la communion au couvent des Cordeliers appelé Sainct-François, afin de confirmer l'union et correspondance qui devoit estre entre eux tous, en la perfection de leur entreprise, de laquelle par le moyen de ceste union et grande intelligence, tous infailliblement espéroient grand fruict [1]. »

Les premières opérations politiques de l'assemblée de Blois portèrent sur les présidences des trois ordres ; il était essentiel de constater par les choix que le parti catholique et de la sainte union était en complète majorité dans les états. Ce but fut atteint par les élections, « car fut nommé pour président des ecclésiastiques en l'absence de MM. les cardinaux de Bourbon et de Guise, l'archevesque de Bourges, l'un des plus fervens de la saincte union ; furent semblablement eslus, MM. le comte de Brissac et de Maigude pour présidens de la noblesse. Pour le tiers estat fut eslu le prévost des marchands de Paris. » La ligue, ainsi maîtresse des délibérations, constatait sa force et son esprit.

Le seizième jour d'octobre, quand tout fut prêt pour l'ouverture des états, le roi vint en personne avec les conseillers de la couronne pour écouter les doléances, et demander appui : « Messieurs, je vous commencerai par une supplication à nostre bon Dieu, duquel partent toutes les bonnes et sainctes opérations, qu'il lui plaise m'assister de

[1] *Mémoires de la Ligue*, tome II, pages 522-523.

son Sainct-Esprit. C'est la restauration de mon Estat ; par la réformation générale de toutes les parties d'iceluy que j'ai autant recherchée, et plus, que la conservation de ma propre vie ; joignez-vous donc à ceste très-instante requeste que je luy en fais, luy demandant qu'il renforce de plus en plus la constante volonté qu'il a déjà enracinée pour ce regard en mon cœur, et qu'aussi tellement il vous arrache toute passion particulière si quelques-uns en avoient, rejetant tout autre parti que celuy de vostre roy, vous n'ayez désir qu'à embrasser l'honneur de Dieu, la dignité et auctorité de vostre prince souverain, et à restaurer vostre patrie de manière qu'il s'en ensuive une si louable et fructueuse résolution accompagnée de si bons effects que mon Estat en recouvre son ancienne splendeur. La tenue des estats généraux est un remède pour guérir avec les bons conseils des subjects, les maladies que le long espace de temps et la négligente observation des ordonnances du royaume y ont laissé prendre pied, et pour raffermir la légitime auctorité du souverain. Je n'ai point de remords de conscience pour brigues ou menées que j'aye faictes, et je vous en appelle tous à tesmoin pour me faire rougir comme le mériteroit quiconque auroit usé d'une si indigne façon. Puisque j'ai cette satisfaction en moi-mesme et qu'il ne me peut estre imputé autrement, gravez-le en vos esprits et discernez ce que je mérite, d'avec ceux, si tant y en a, qui eussent procédé d'autre sorte [1]. Je suis vostre roy donné de Dieu et suis seul qui le puis véritablement et légitimement dire. Les tesmoignages sont assez notoires de quel zèle et bon pied j'ai tousjours marché à l'extirpation de l'hérésie et des hérétiques ; se trouvera-t-il donc des esprits si peu capables de la vérité qui puissent croire que nul soit plus enflammé à vouloir leur totale extirpation, ne s'en estant rendu de plus certains effects que les miens ? »

Le roi dit ces paroles avec aigreur ; puis se calmant, il rappela les règlements à faire, la restauration et réformation du royaume, la répression des jurements et blasphèmes, la recherche et punition de la simonie, la distribution et provision des bénéfices, les évocations, les grâces, rémissions et abolitions, l'enrichissement des arts et des

[1] Il y avait eu dans la première harangue du roi quelque chose d'insultant pour M. de Guise, qui, en sa qualité de grand maître siégeait au pied de sa majesté. Les états s'en plaignirent, et ces paroles aigres furent effacées dans l'édition du discours qui fut imprimé quelques jours après chez Frédéric Morel.

sciences, le rafraîchissement des anciennes ordonnances; enfin il attaqua hautement le parti du duc de Guise. « Par mon sainct esdict d'union, toutes autres ligues que sous mon auctorité ne se doivent souffrir, et quand il n'y seroit assez clairement porté, ni Dieu, ni le devoir ne le permettent, car toutes ligues et pratiques sont actes de roy, et en toute monarchie bien ordonnée crime de lèse-majesté ; je déclare donc atteints et convaincus de lèse-majesté ceux de mes subjects qui ne s'en despartiront ou y tremperont sans mon aveu. Pour finir mon discours, je vous conjurerai tous par la révérence que vous devez à Dieu qui m'a constitué sur vous pour représenter son image, par le nom des vrais François, amateurs de leur prince légitime, par la charité que vous portez à vostre patrie, par vos femmes, vos enfans, que vous vaquiez aux soins du public, que vous vous unissiez et ralliez à moy pour combattre les désordres et la corruption de cet Estat, n'apportant que le seul désir du bien universel, despouillé de toute ambition. Si vous en usez autrement, vous serez comblés de malédictions, vous imprimerez une tache d'infamie perpétuelle à vostre mémoire. Et moi je vous adjournerai à comparoistre au dernier jour devant le juge des juges, là où les intentions et les passions se verront à descouvert, là où les masques des artifices et dissimulations seront levés ; vous y recevriez la punition de vostre désobéissance envers vostre roy et de vostre peu de générosité et loyauté envers l'Estat[1]. » Il y avait de la tristesse et de la majesté dans les paroles de Henri III ; il remuait les sympathies catholiques ; mais quelle confiance pouvait-il inspirer ? quel gage avait-il donné à la sainte cause ? Fallait-il livrer les forces de la ligue et son autorité aux mignons de cour, à d'Épernon, exilé un moment, privé de ses honneurs, et qui néanmoins conservait en secret toutes les affections du monarque?

Les royales pensées furent pourtant développées par M. de Montholon : « Messieurs du clergé, je commencerai par vous exhorter à prendre à cœur l'effet de ceste assemblée pour purger et oster la très-dangereuse déformation qui est en vostre ordre ecclésiastique. A l'exemple de tous les grands et saincts personnages dont l'Église honore les reliques, remettez sus la splendeur et dignité ecclésiastique, re-

[1] « La harangue faicte par le roy Henry III[e] de France et de Pologne, à l'ouverture de l'assemblée des trois estats généraux de son royaume, en sa ville de Blois, le 16[e] jour d'octobre, 1588. » — Collect. des états généraux. tome XIV, pages 279 et suiv.

prenez pour ce faire, la source et origine des establissemens contenus ès saincts conciles, décrets et constitutions de l'Église, comme il arrive lorsque estant les ruisseaux troublés on recourt à la source ; remédiez aux injustes provisions, à ces incapables admissions aux charges ecclésiastiques, à l'ambition, à l'avarice, au mespris du droit divin, à la corruption et dépravation des monastères, de leurs règles et discipline. Et vous, messieurs de la noblesse, vous devez l'obéissance au roy, vous devez tenir main-forte à justice, à l'exemple de vos prédécesseurs ; je dois vous remonstrer les maux qui procèdent des duels et combats privés ; ce nom seul est en horreur parmi les vrais chrestiens, et le duel a tousjours esté puni par les sainctes lois. Laissez la vengeance au roy qui en fera telle et si importante justice que en serez satisfaicts. Desputés du tiers estat, vostre principal maniement est la police et justice. Les juges tiennent le premier rang en ce royaume, pour estre la justice, fondement et stabiliment de toute monarchie. Les lois ne sont plus exécutées ; il semble qu'à ceste heure, elles ne sont autre chose que papiers escrits ; les blasphémateurs, usuriers, personnes desbauchées, mal vivans, gens de mauvaise foi ne sont plus punis et restent sans police ni conduite, chose qui est la perte des royaumes et bonnes respubliques. Le roy a de grandes debtes ; il met force diligence à faire la guerre aux hérétiques ; il est pieux et dévot à l'église romaine ; unissez-vous donc à luy et tous d'une mesme volonté, vous remettrez l'église du Dieu vivant en son ancienne resplendeur ; toute bénédiction environnera ceste monarchie sous l'auctorité de nostre roy très-chrestien [1]. »

Aux paroles, Henri III joignit les actes. Son conseil avait jugé que pour empêcher le développement de toute ligue clandestine du duc de Guise, le roi devait renouveler le serment de l'union. En se mettant à la tête de l'opinion catholique, le roi faisait de la ligue une question personnelle ; il ne s'agissait plus que d'une seule chose, à savoir si on le préférerait pour chef, lui couvert de la pourpre royale, au duc de Guise avec sa faveur toute populaire. Dans cette première et solennelle séance, l'édit d'union fut donc lu à haute voix par le garde des sceaux ; puis, l'archevêque de Bourges commença une longue harangue : « Exécutez heureusement, sire, la charge que Dieu vous a

[1] « Remontrance de M. le garde des sceaux à l'ouverture de l'assemblée des trois estats généraux du royaume, tenue à Blois, le 16e jour d'octobre 1588. » (Brochure.)

donnée; restaurez le genre humain quasi perdu en vostre royaume; vostre majesté dès ses jeunes ans a esté touchée de l'esprit de sapience de Dieu comme Salomon, pour régir et gouverner vos peuples, et ainsi que le jeune aigle, avez porté le foudre du haut Dieu jusque sur le front des ennemis de sa divine majesté et de la vostre, les chassant jusques aux extrémités de vostre royaume. Sous un si grand roy nous allons voir l'audace des hérétiques réprimée et repoussée; ils se verront soumis sous le joug et obéissance de Dieu, de l'église catholique et de leur roy; nous aurons la paix et sûreté universelle, tellement que comme ès jours de Salomon chascun mangera son pain et ses fruits en patience, sous son figuier et sa treille; les service de Dieu, les églises et temples seront restaurés et réédifiés; les villes se verront libres sans arquebousiers ni tambours; justice et paix s'entr'embrasseront; par une mesme union de religion sous un mesme Dieu et roy, sera commencé le règne du Christ, idée et exemplaire de ce royaume céleste auquel nous aspirons tous [1]. »

Henri III répondit aux états : « Messieurs, vous avez ouy la teneur de mon édict et entendu la qualité d'iceluy, et la grandeur et dignité du serment que vous allez présentement rendre; et puisque je vois vos justes désirs tous conformes aux miens, je jurerai comme je jure devant Dieu en bonne et saine conscience, l'observation de ce mien édict, tant que Dieu me donnera la vie icy bas; veux et ordonne qu'il soit observé à jamais en mon royaume pour loy fondamentale, et en tesmoignage perpétuel de la correspondance et consentement universel de tous les estats de mon royaume; vous jurerez présentement l'observation de ce mien édict d'union, tous d'une voix, mettant par les ecclésiastiques la main sur la poitrine et tous les autres levant les mains au ciel. » Ce qui fut fait avec grand applaudissement et acclamations de tous criant : *vive le roi* [2]! Et le greffier des états dressa

[1] « Harangue et remerciemens de monseigneur l'archevesque de Bourges, au nom de tous les estats du royaume. » Collect. des estats généraux, tome XIV, pages 279 et suiv.

[2] Collect. des états généraux, tome XIV, page 412. — La ville de Paris prit des mesures pour faire prêter le serment par tous les bourgeois et habitants : « Sire Guillaume Guercier quartenier de ladicte ville. Le roy, par son esdict publié le 21e juillet dernier sur l'union de ses subjects catholiques, veut que les habitans des villes de ce royaume fassent serment d'employer, avec sa majesté, toutes leurs forces et moyens, jusques à leur propre vie, pour l'extermination des hérétiques et entière exécution dudict édict. A ces causes et pour satisfaire au commandement de sadicte

procès-verbal de cette noble et belle cérémonie : « Aujourd'huy le 18e jour d'octobre 1588, le roy séant à Blois, en pleine assemblée des estats généraux de son royaume, a juré en sa foy et parole de roy, de tenir et observer la présente loy en tout ce qui dépendra de sa majesté ; et monseigneurs les cardinaux de Bourbon, de Vendosme, comte de Soissons, duc de Montpensier, cardinaux de Guise, de Lenoncourt et de Gondy, duc de Guise, de Nemours, de Nevers et de Retz, M. le garde des sceaux de France et plusieurs autres seigneurs, tant du conseil de sa majesté que desputés des trois estats de cedict royaume, ont juré de garder et entretenir inviolablement ladicte loy, tant en leur nom propre et privé, que pour l'estat et les provinces qui les ont desputés pour se trouver en ceste assemblée générale des estats : moy Ruzé, secrétaire d'estat et des commandemens de sadicte majesté, présent. Ce fait, sa majesté tesmoigna le grand désir qu'elle avoit de mettre fin à ceste assemblée et pourvoir à tous ses subjects sur leurs justes plaintes et doléances, et pour cet effect promit ne se despartir de la ville de Blois jusques à l'entier parachèvement de la tenue desdicts estats, ordonnant pareillement à tous

majesté, nous vous mandons faire sçavoir aux bourgeois et habitans de ceste ville, vostre quartenier, qu'ils ayent à se trouver en la grande salle de l'hostel de ladicte ville mardy prochain, depuis huict heures du matin jusqu'à dix, et depuis une heure jusqu'à quatre de relevée, pour y faire le serment suivant l'édict d'union. » 17e d'aoust. (Reg. de l'hôtel de ville, XII, fol. 190.) — « De par les prévost des marchands et eschevins de la ville de Paris, sire Jacques Huot, quartenier, appelez deux notables bourgeois de vostre quartier, et vous trouvez tous demain, huict heures du matin en l'hostel de ceste ville, pour nous accompagner à aller en l'église de Paris et assister au *Te Deum* qui y sera chanté en signe de joie pour l'union faicte par le roy avec ses subjects catholiques pour l'extirpation des hérésies. Et n'y faictes faute. » 20e juillet. Pareils mandements aux autres quarteniers, aux vingt-sept conseillers de la ville, aux cinquanteniers, etc. (Reg. de l'hôtel de ville, XII, fol. 182.) — « M. le président de Thou, plaise vous trouver samedy prochain en l'hostel de ceste ville pour jurer avec nous l'union faicte par le roy avec tous ses subjects catholiques pour l'extirpation des hérésies ; vous priant n'y vouloir faillir, » 21e juillet. — Et le roi écrivait à sa bonne ville : « Chers et bien amés, nous envoyons en nostre bonne ville de Paris, Sénault pour vous faire entendre bien particulièrement ce qui s'est passé à ceste ouverture de nos estats généraux, desquels nous voyons le commencement estre tant favorisé de Dieu, que nous n'en pouvons attendre que une semblable issue au contentement général de toute la France. Et pour ceste occasion, vous ferez rendre louange et action de grace à sa divine bonté par un *Te Deum* que vous ferez chanter en l'église Nostre-Dame, faisant aussi faire des feux de joie, tirer l'artillerie en signe de réjouissance, que nous espérons augmenter dans peu de temps par la nouvelle d'une bonne résolution desdicts estats. » Blois, 19e octobre. (Reg. de l'hostel de ville, XII, fol. 201.)

ceux de ladicte assemblée de ne s'en despartir aucunement. Dont sa majesté fut remerciée de toute l'assistance [1]. L'assemblée se retirant, sa majesté avec les roynes, princes, princesses ; messieurs les cardinaux, prélats et autres seigneurs, avec tous les desputés des trois estats, alla en l'église de Sainct-Sauveur faire chanter le *Te Deum*, où ils furent toujours accompagnés du commun consentement et voix générale de tout le peuple, criant : *vive le roy !* et monstrant une extresme joie et allégresse [2]. »

[1] Le duc de Guise écrivait à don Bernardino de Mendoça, le 9 octobre, la veille de la séance où l'édit d'union fut adopté : « Je suis en très-bon chemin, et avec certaine espérance de faire ordonner par les estats l'entretènement de l'édict, avec déclaration très-expresse d'une guerre ouverte contre les hérétiques, sans que le roy mon maistre pust jamais faire aucun traité ni trêve avec eux, au contraire ils seront desclarés criminels de lèse-majesté. » — Archives de Simancas, cot. B, 60[204].

1er *P. S.* du 16. « Je vous fais encore cette addition pour vous dire que j'ai si bien manié nos estats que je les ai faict résoudre de requérir la confirmation de l'édict de l'union, ou qu'il fût juré par le roy et les desputés, et reçu pour loi fondamentale de l'estat ; le roi a refusé de le faire avec paroles assez aigres aux desputés, qui lui en ont faict la remontrance, et de là on a jugé qu'il tend à une paix avec les hérétiques, ce qui apporteroit une grande confusion et establissement des hérésies s'il n'y estoit bientost pourvu. Les estats persistent en leur résolution, et plustost rompre que d'en rabattre.

2e *P. S.* « Finalement le roy a esté tant pressé par les estats, lesquels autrement estoient prest à se séparer, qu'il a promis de jurer et faire jurer l'édict avant que d'entrer en propos d'aucune chose. » Archives de Simancas, cot. B, 60[204].

Et le 24 octobre. « Enfin nous avons en pleine assemblée d'estats fait jurer solemnellement nostre édict d'union, et establir pour loi fondamentale de ce royaume, ayant surmonté toutes les difficultés et empeschemens que le roy a voulu apporter, et me suis quatre ou cinq fois trouvé aux termes de rompre ; mais j'ai esté à la vérité assisté de tant de gens de bien, que les affaires sont succédées à leur contentement. Je m'assure que vous jugerez avec nous cet effet aussi avantageux pour le service de Dieu, et contraire au prince de Béarn que autre que nous eussions pu poursuivre. » — Archives de Simancas, cot. B, 62[303].

[2] « Acte du serment faict par le roy, aux princes et estats pour l'observation de l'édict contre ceux de la religion. » 1588.

CHAPITRE LXXVI.

TROISIÈME PARTIE DES ÉTATS DE BLOIS.

La maison de Guise maîtresse des états. — Avis de ses partisans. — Question sur la constitution des états. — Guerre contre les huguenots. — Question financière. — Opposition des états. — Conseil du roi. — Délibérations. — Exécution contre les princes de Guise. — Récit de Miron sur l'assassinat. — Caractère des Guise.

1588.

L'acte d'union adopté par Henri III semblait de nature à pacifier les questions vives et puissantes qui s'agitaient autour de l'autorité royale. Les états étaient donc constitués ; ils allaient délibérer librement et solennellement. Les députés se divisaient en deux fractions distinctes ; tous étaient catholiques fervents; tous avaient signé l'acte d'union ; il n'y avait pas de huguenots ; mais on y comptait des royalistes et des partisans de la maison de Lorraine. C'était une querelle de personnes, et, faut-il le dire, le parti du duc de Guise était en majorité, car le brave chef de guerre du catholicisme avait donné des gages, et qu'espérait-on de Henri de Valois, si mobile d'opinions et de conduite ? Aussi les amis du duc de Guise lui conseillaient de profiter de sa position brillante, de sa haute faveur pour s'élever avec prudence au poste immense auquel il aspirait. Il reste dans un manuscrit contemporain les avis qui lui furent adressés par un des chefs de la ligue : « Puisque vous estes maintenant retourné à Blois, il faut adviser que vostre demeure vous serve à l'advancement de vos desseins. Pour cet effect, il faut premièrement vous installer à la cour ; il vous sera facile ensuite d'y appeler tel de vos serviteurs que vous vous voudrez. Pour bien vous mettre à la cour, trois choses vous sont né-

cessaires : la faveur du roy, un estat, et que les courtisans despendent de l'affection qu'ils vous porteront. La faveur du roy vous sera continuée, voire augmentée, si vous le sçavez maintenir entre l'amour et la crainte, c'est-à-dire s'il demeure en l'opinion qu'il a déjà, que vous avez tant de puissance qu'il n'est pas en son pouvoir de vous desfaire ; ce qui aura lieu si vous maintenez bien tous ceux qui tiennent vostre parti, et vous les maintiendrez par la libéralité qu'ils recevront de vous. Quant à l'estat, le plus ample pouvoir que vous pouvez obtenir et au plus tost que vous le pourrez avoir, c'est le meilleur. Tel pouvoir que l'on vous donne ne le méprisez point et ne le mesurez pas au comptant de vos lettres, mais eslargissez-le jusqu'où s'estendra vostre puissance, et souvenez-vous que Charles Martel combattit et eut beaucoup de peine pour parvenir à estre maire du palais, et qu'enfin ledict Martel ayant obtenu la dignité qu'il demandoit, icelle dignité luy servit d'eschelle pour monter à la grandeur à laquelle il parvint. Prenez donc l'estat que l'on vous baillera, et pour le nom de connestable, il faut tascher que les desputés des estats requièrent qu'il vous soit donné. Ayant l'estat et la faveur, reste seulement que la cour despende de vous ; ce qui vous sera facile, si vous sçavez user des uns et des autres pour vous maintenir en vostre place, et vous bien installer en ceste cour, qui est cela seul que nous cherchons maintenant. Je souhaiterois que vous montrassiez aimer ceux que le roy aime, non en esclave, mais avec la dignité de vostre rang. Quant à la royne mère, vous avez aperçu jusqu'icy que tost ou tard elle vient à bout de ce qu'elle désire du roy ; voilà pourquoy vous devez continuer à l'honorer comme vous faictes. Confortez Villeroy à prendre une grande et honorable charge au conseil ; il n'aura sitost baillé son estat à l'Aubespine, que Brulart baillera le sien à son fils. Il faudra trouver moyen que Pinart, qui ne voudra demeurer seul après les autres, ne se défasse de sa charge entre les mains de personne qui ne soit de vostre opinion. Et, bien que vous ne deviez insister que les secrétaires d'Estat viennent à vostre lever, vous devez tascher, avec le temps, de faire en sorte qu'ils ne despeschent et ne reçoivent rien que vous ne sçachiez. Je ne dirai rien de M. le chancelier et du premier intendant des finances, sinon que par amour ou par crainte ils soient vostres, ou bien que vous ou les estats prochains en nomment d'autres [1]. »

[1] « Advis donné à M. le duc de Guise, par un grand, en l'année 1588, et trouvé

Ces conseils étaient habiles et laissaient pénétrer les desseins futurs de la grande race de Lorraine ; il s'agissait d'entraîner les états dans ces nouvelles voies politiques.

Une première question fut posée dans l'assemblée, par le bureau du tiers état ; on suggéra « si on besogneroit par résolution ou par supplication envers le roy, c'est-à-dire s'il faudroit qu'il passast bon gré mal gré, par tout ce qui seroit par eux arresté, ou bien que l'on usast d'humbles remonstrances envers luy pour en arrester, puis après, ce qu'il trouveroit le meilleur, ainsi que d'ancienneté on l'avoit tousjours observé. Il s'y est trouvé du pour et du contre ; enfin la plus grande partie non pour honneur qu'elle lui portast, mais de honte, a esté d'advis qu'il ne falloit rien mouvoir en cet endroict. Ce pas estant avec telle liberté ouvert, vous pouvez presque juger quelle est toute la suite. En tout ce qui se présente contre le roy, le chemin est aplani et sans espines. S'il y a quelque chose contre l'ordre de nos desputés ce leur sont chiffres qu'ils n'entendent point. Je commencerai par les ecclésiastiques ; l'une de leurs plus grandes propositions est pour la manutention du concile de Trente qui gist en deux points principaux comme vous sçavez : l'un aux articles de nostre foy, en quoi il n'y a point de difficultés qu'il ne le faille suivre en tout et partout, car c'est comme un abrégé de tous les anciens conciles approuvés ; l'autre en la discipline de l'ordre hiérarchique de nostre église. Et en cestuy il y a beaucoup plus d'obscurité, d'autant que sous mots couverts il efface toutes les libertés de nostre église gallicane dont le roy est chef et protecteur [1]. »

Si l'opinion du tiers état avait dominé dans l'assemblée, elle eût entraînée la plus sérieuse des innovations dans le système représentatif ; les états changeaient leur droit de remontrances ou d'avis en une égale coopération au pouvoir législatif, véritable souveraineté parlementaire. Le clergé demandait à son tour, le concile de Trente, la grande charte de l'église catholique. Il régnait dans les bureaux, comme au sein de l'assemblée, une liberté d'expressions, qui trouvait popularité dans les masses. « En une harangue faicte en la chambre des desputés du clergé, il est advenu à celui qui portoit la parole d'appeler la journée des Barricades, l'heureuse et saincte journée des

entre les papiers dudict duc après sa mort au chasteau de Blois. » Biblioth. Royale, MSS vol. cot. 988. On l'attribue à l'archevêque de Lyon.

[1] Est. Pasquier, liv. XIII, lettre 3.

Tabernacles, ce qui n'est point braver le roy à petit semblant et dont il a esté adverty. Le semblable se trouva presque en la noblesse [1]. »

Rien ne retentit plus profondément dans les entrailles de cette bourgeoisie que les mesures populaires contre les huguenots : « La proposition a esté générale entre les trois estats de demander une guerre immortelle et sans respit encontre les hérétiques. A la suite de cecy, le tiers estat a requis la réduction des tailles au pied de l'an 1516. Et à cet effect se bande de telle façon qu'il ne se délibère passer outre que le roy ne luy ait accordé cet article. Ceste requeste luy est faicte, à laquelle il a donné response avec toute courtoisie et honnesteté sans rien toutefois résoudre sur-le-champ. Je vous raconte chose vraie, continue Pasquier [2] ; comme ceste requeste a esté faicte en troupe, il y a eu un de la compagnie qui a esté si impudent de dire tout haut que toutes ces belles paroles du roy n'estoient que vent. Et à l'instant le roy a esté sommé par nostre prévost des marchands, de lui rendre response cathégorique, parce qu'autrement ils estoient tous résolus de retrouver le chemin de leurs maisons. Le roy sagement a faict semblant de n'avoir entendu le premier, bien qu'il ait esté ouy par chascun ; et quant au second, il a respondu qu'il les estimoit tous si bons François qu'ils ne s'en voudroient retourner sans avoir premièrement mis fin à un si bon œuvre qu'ils avoient encommencé. Trois jours après il les a faict rappeler en sa chambre et en peu de paroles leur a entériné leur requeste ; mais à la charge de trouver moyen de lui remplacer ce qu'il conviendroit tant pour l'entretènement de sa maison et gages de ses officiers que pour le soustènement de la guerre par eux requise. A ceste parole tous ont crié : *vive le roy !* et lui promettent ce qu'il demandoit. Dès l'instant on leur a baillé un estat des finances de la France ; mais après avoir dormi sur leur colère, jamais gens ne furent plus empeschés, et ont recognu qu'ils se vouloient mesler d'un métier auquel ils ne firent jamais leur apprentissage. Non que leur requeste ne soit de quelque mérite, mais

[1] EST. PASQUIER, liv. XIII, lettre 3.

[2] Pasquier assistait aux états. Indépendamment de la curieuse relation, consultez : « L'ordre des estats généraux tenus à Blois l'an 1588, sous le très-chrestien roy de France et de Pologne Henry troisième du nom, avec la description de la salle, ensemble les noms et surnoms de tous les desputés. » MSS Biblioth. Royale, vol. cot. 256. (Fond de Saint-Germain.)

demandant la continuation d'une guerre à jamais et retranchement des tailles tel que dessus, ce sont choses incompatibles. Les uns veulent l'aliénation perpétuelle du domaine au denier trente, fors des duchés et comtés; médecine plus forte que la maladie; les autres une recherche générale non-seulement des financiers et partisans, mais de tous ceux qui se sont faits gras, près du roy, du sang du peuple. Qui est un remède non prompt; car vous sçavez de quelle longueur sont nos procès. Et néanmoins nos affaires sont réduites à tel terme qu'il faut argent présent, puisqu'on se résout à la guerre. Davantage de s'amuser à faire le procès à des financiers au milieu d'une guerre civile, c'est discourir des affaires d'Estat en escoliers. Et comme un abyme en attrait un autre, aussi ces députés tombés d'une fièvre tierce en chaud mal, demandent une chambre au roy qui soit composée de vingt-quatre juges, dont les six soient par luy nommés et les dix-huit autres par les estats, six de chaque ordre pour instruire et juger les procès. Et non content de cela font une nouvelle recharge, que le roy ait à leur nommer ceux qu'il veut retenir en son conseil d'Estat pour sçavoir s'ils sont escrits sur leur papier rouge [1]. »

Ces mouvements d'opposition dans les états si aigrement jugés et appréciés par Pasquier, l'écrivain du tiers parti parlementaire, tenaient surtout à ce que le roi Henri III, quels que fussent d'ailleurs ses actes, n'inspirait pas une entière confiance aux députés. Son expression moqueuse et rarement réfléchie poursuivait de sarcasme et de plaisanterie l'esprit de la ligue qui se prononçait si vivement; on savait que les prodigalités du trésor s'appliquaient spécialement aux royalistes, à ceux que les pamphlets catholiques désignaient sous le nom de mignons, favoris, courtisans. Pendant la durée de ces états, il circula des brochures, écrits, remontrances sous ces divers titres : « Advertissement et advis à MM. les desputés des estats généraux pour ceste année 1588. — Le dispositif, avec advertissement et nouvel advis à MM. les desputés èsdits estats. — Advertissement aux trois estats de la France sur l'entretènement de la paix. — Advis à MM. des estats, sur la réformation et le retranchement des abus et criminels de l'Estat. — Résolutions que l'on espère devoir estre arrestées en la présente convocation des estats. — La descouverture des deniers salés, desdiée au roy et à MM. des estats de Blois : advis très-

[1] Est. Pasquier, liv. XIII, lettre 3.

utile et nécessaire pour le recouvrement de notables sommes de finances, sur les partisans du sel. — Bon advis et nécessaire remontrance pour le soulagement des pauvres du tiers estat. » Les pamphlets s'attachaient surtout au duc d'Épernon et aux politiques que l'éloquent curé Lincestre attaquait par des allégories vives et pieuses.

Dans toutes leurs formes extérieures, les états conservaient les témoignages de gratitude envers le roi ; Marteau, au nom des communes et du tiers état, adressait en ces termes des remercîments à Henri III : « Sire, ayant plu à vostre majesté ouvrir son cœur et ses sainctes intentions à son peuple et l'asseurer de sa charité vraiment paternelle, vos très-humbles, très-obéissans et très-fidèles subjects du tiers état louent premièrement Dieu qui a jeté ses yeux de miséricorde sur nous, en l'extrémité de nos afflictions, et après, rendent infinies graces à vostre majesté laquelle recognoissant sa puissance pour régir ceste très-chrestienne monarchie par toute douceur, a daigné s'encliner à nos très-humbles requestes, ouyr nos griefs et doléances et montrer un singulier désir de remettre son peuple en vigueur ; auquel certes il ne reste que la parole, encore bien foible et bien débile. Vostre bonté et clémence nous promet ce que nous avons requis et souhaité avec tant de continuelles larmes et prières que vostre majesté, suivant les vœux qu'il lui a plu faire de restablir nostre saincte religion en son entier par l'extirpation de toutes erreurs et hérésies, réglera et remettra les ordres altérés, donnera soulagement à son pauvre peuple sans lequel nous sommes menacés d'une entière ruine et désolation de cet estat. En quoy, sire, nous protestons de ne manquer nullement de nostre très-humble, très-fidèle et très-dévotieux service et de n'y épargner nos propres vies jusqu'au dernier soupir [1]. »

En même temps le baron de Senecey complimentait le roi au nom des gentilshommes : « Sire, la noblesse de vostre royaume m'a chargé de remercier très-humblement vostre majesté de l'heur et honneur qu'elle reçoit d'estre par vos commandemens convoquée et assemblée sous le nom des estats généraux en vostre présence, pour entendre vos sainctes et salutaires intentions, desquelles nous nous asseurons les effects estre aussi prompts et autant certains qu'il est

[1] « Harangue du prévost des marchands faicte à la majesté du roy Henry IIIe. » 1588.

naturel à vostre majesté d'estre roy très-véritable. Nous espérons aussi de vos promesses sacrées, le restablissement de l'honnenr de Dieu, religion catholique, apostolique et romaine, et autres choses utiles à vostre estat et nécessaires à vostre pauvre peuple. De nostre part, sire, nous protestons tous, d'y apporter la fidélité, zèle, affection et générosité qui tousjours a esté naturelle aux gentilshommes françois, en l'endroict de leurs rois et princes souverains. Et en ceste mesme desvotion, sire, nous offrons à vostre majesté le très-humble et très-fidèle service de nos armes, vies et personnes pour icelle faire obéir, honorer, redouter, respecter et recognoistre par tous ainsi que les droicts divins et humains l'ordonnent, et pour remettre et restablir vostre royaume purgé d'hérésies, source des divisions, en sa première dignité et splendeur. A quoy nous exposerons franchement, librement et généreusement sous vostre auctorité, jusques à la dernière goutte de nostre sang [1]. »

Mais en dehors de ces rapports officiels, il y avait mécontentements, oppositions dans les états. Les mesures du conseil avaient aigri les esprits, un moment patriotiquement réunis par la nouvelle de l'invasion du duc de Savoie dans le marquisat de Saluces [2]; les nouveaux secrétaires d'État paraissaient les hommes du duc d'Épernon, du

[1] « Remerciement faict au nom de la noblesse de France, par le baron de Senecey. » 1588.

[2] Les historiens ont attribué l'invasion du marquisat de Saluces aux intelligences du duc de Savoie avec Henri de Guise. D'après la correspondance avec Mendoça, le duc de Guise s'y montre très-opposé. « Cet accident de Carmagnole, dit-il, je crains qu'il ne rompe mes intentions et desseins, et que le roy mon maistre ne prenne sur ceste occasion de s'accorder avec les hérétiques, pour employer la guerre contre M. le duc de Savoye, et que cela n'allumast un feu qui seroit malaisé à éteindre. » Et dans une autre lettre du 13 octobre 1588, le duc de Guise en paraît profondément affligé : « Aujourd'huy nos desseins sont tellement traversés par ce nouveau subject (Saluces), qu'il se trouve déjà un bon nombre de nos desputés qui se laissent aller à une paix générale avec les huguenots. » Dépêche du 16 novembre 1588 : « Je vous avois toujours bien faict entendre le peu d'apparence qui se peut juger en ceste entreprise de M. de Savoye, qui est à la vérité arrivée hors de saison ; le roy et la royne mère en ont parlé fort vivement à l'ambassadeur de Savoye, et lui ont déclaré ouvertement leur intention estre de ravoir les places que son altesse a usurpées en Piémont. Les estats s'en sont esmus avec beaucoup d'ardeur, et peu s'en est failly que la résolution n'ait esté arrestée d'une commune voix de quitter tout autre dessein de guerre en France, arrester la paix avec les hérétiques et assembler toute sorte de forces pour aller directement contre M. de Savoye, et conserver l'honneur de la France. » Il fallait donc incontinent faire rendre les places. — Archives de Simancas, cot. B 60[31].

tiers parti se rapprochant du roi de Navarre ; pouvait-on leur confier les intérêts de la sainte union catholique ? n'était-il pas naturel d'en laisser la conduite au brave duc de Guise, à cette noble maison de Lorraine ? La majorité des états exprimait ses craintes dans les petits comités ; elle avait des rapports journaliers avec Henri de Guise autour duquel tous les mécontentements se groupaient. La position devenait inextricable ; le roi devait-il changer son conseil, le composer absolument des hommes tout de confiance dans l'union catholique ? la reine mère, mécontente du renvoi de Chiverny et de ses collègues, apercevant toute la puissance des états, n'était pas étrangère à ce mouvement qui eût modifié le conseil du roi dans le sens de la ligue ; fallait-il subir une opinion aussi formidable ? telle n'était pas la tendance du roi ; il roulait alors d'autres desseins.

Une erreur de l'esprit de Henri III avait toujours été que son nom était encore une puissance sur l'opinion catholique. Dans ses jeunes années alors duc d'Anjou, il avait rendu de grands services au catholicisme dans les batailles ; devenu roi, cela s'était effacé. La qualité de chef de parti, son influence surtout tient à la condition impérieuse de servir les caprices, les haines, les passions de ce parti ; quand on secoue cette loi impérieuse qui prend une conscience d'homme pour en faire un instrument, on devient en exécration ; et telle était alors la triste position de Henri III ! comment croire qu'il pouvait lutter de popularité avec le duc de Guise ? comment espérer qu'en foudroyant un coup d'État contre cette maison, il se substituerait à sa grandeur, à son influence ? ne savait-il pas que la race des Guise éteinte, il se serait élevé une autre famille, qui aurait été placée haut dans la ligue, par cela seul qu'elle représenterait les intérêts catholiques.

C'est cependant à ce coup d'État, à cette exécution des chefs de la famille de Lorraine que s'arrêta Henri III ; il les accusait d'être la cause des embarras infinis que suscitait à la royauté l'assemblée de Blois ; en les frappant tout ne rentrait-il pas dans l'ordre ? « Sçachez, écrit encore Pasquier, que le roy était indigné des particularités qui se passoient à nostre assemblée à son désadvantage, qu'il estimoit ne se faire que sous l'auctorité de ces deux princes ; et que plus il se rendoit souple envers nos desputés, plus ils se roidissoient contre lui (tellement que c'estoit vraiment une hydre dont l'une des testes coupée en faisoit renaistre sept autres, mesme que trois ou quatre jours au-

paravant, M. de Guise estoit entré avec lui en une dispute tant de son état de lieutenant général que de la ville d'Orléans). Il se deslibère de faire mourir ces deux princes, estimant que leur mort seroit la mort de tous ces nouveaux conseils [1]. »

D'où vint ce coup de force subit et désespéré ? qui l'imposa à la royauté impuissante de Henri III ? Il ne reste aucune trace d'une délibération positive ; mais tout porte à croire que l'assassinat des princes lorrains, que le coup d'État de Blois fut conseillé par le tiers parti du duc d'Épernon menacé lui-même du poignard par la ligue, et qui à la tête d'une armée offrait ses braves hommes à la royauté mécontente. Le roi posait ici en fait comme à la Saint-Barthélemy, l'existence d'une conjuration, pour justifier l'exécution barbare de quelques hautes têtes. Le parti modéré allait aux excès par le besoin d'en finir avec les opinions qui fatiguaient ses convictions tièdes ; c'est souvent sa nécessité ; et alors il est plus tenace, plus cruel que les opinions extrêmes. La résolution fut donc prise en conseil, de frapper d'un seul coup le duc de Guise et la ligue des états ; ils s'étaient trop complétement confondus dans leurs délibérations pour ne pas les atteindre en même temps ; Henri III pensait effrayer les députés par une résolution violente, afin de dominer ensuite leur majorité.

Les avertissements n'avaient point manqué au digne chef de la maison de Lorraine : « Trois jours avant la mort de M. de Guise à Blois, Mme de Guise invita à souper M. le cardinal son frère, monsieur de Lyon, le président de Neuilly, le prévost des marchands Marteau, et Maudreville ; auxquels, après avoir bien soupé, M. de Guise exposa les advis qu'il avoit de divers endroits, que le roy devoit attenter sur sa personne, et que s'il ne se sauvoit il estoit perdu, leur en demandant conseil ; adjoutant qu'il ne se soucioit nullement de la perte de sa vie, quand cela pourroit servir au dessein qu'ils avoient faict. Lors ledict sieur de Lyon fut d'advis de passer outre ; qui quittoit la partie la perdoit ; qu'il ne reviendroit jamais au point où il estoit parvenu avec tant de peine d'avoir faict convoquer des estats et y avoir faict desputer tant de gens de sa faction ; que le roy estoit assez sage, qu'infailliblement il appréhenderoit sa ruine manifeste en ce cas-là, sçachant la part que ledict sieur de Guise avoit dans les estats et dans

[1] Est. Pasquier, liv. XIII, lettre 5.

les provinces mesme, et qu'il ne se résoudroit jamais d'attenter sur lui. Le président de Neuilly, en larmoyant, lui disoit : Si vous vous perdez, monsieur, nous sommes tous perdus ; je suis bien d'advis de passer outre, mais néanmoins vous devez prendre garde à vous. Marteau disoit qu'on estoit les plus forts ; qu'il ne falloit rien craindre, et néanmoins qu'il ne falloit point se fier, mais plustost prévenir et se mettre devant. Maudreville dict en jurant que M. de Lyon n'y entendoit rien ; qu'il parloit du roy comme d'un prince le plus sage, le plus advisé, le mieux sensé et le mieux conseillé du monde, et qu'au contraire c'estoit un fol, et qu'il falloit croire qu'il n'auroit aucune prévoyance et appréhension, mais exécuteroit son dessein bien ou mal. Et partant qu'il falloit se lever devant lui, car il ne faisoit nullement sûr. M. de Guise respondit que Maudreville avoit plus de raison que tous ; mais que néanmoins les affaires estoient réduites à tel terme, que quand il verroit entrer la mort par la fenestre, il ne voudroit pas pourtant estre sorti par la porte pour la fuir [1]. »

L'heure de l'exécution approchait ; toutes les précautions étaient prises afin que le coup ne manquât pas. Pour le récit de ce drame sanglant, je laisserai parler un témoin oculaire dans toute l'intimité du roi : que pourrais-je dire de plus palpitant que le témoignage d'un homme qui reçut toutes les confidences de Henri III ?

« Le jeudi 23 décembre, en sortant de la messe, le duc de Guise passa au grand jardin en attendant son heure de disner, où estant arrivé, le roy le tire à l'escart pour se promener eux deux, et en mesme temps que sa majesté commença de parler du dessein de leur guerre, le duc le tranche court et change de discours. Ils furent si longs, que chascun s'estonnoit de ce que le roy outre-passoit ainsi l'heure de son repas. Or de sçavoir ce qui se passa entre eux durant ce temps-là, on ne l'eust sçu dire, n'y ayant vu que des gestes et des actions de contestation, et dont l'on ne pouvoit faire jugement que de sinistres conjectures ; mais je me trouvai présent lorsque, quelques jours après la mort de M. de Guise, le roy raconta à Mme la duchesse d'Angoulesme ce qui s'estoit passé. Le duc ayant rompu le discours du roy, lui dit : que depuis le temps que sa majesté lui avoit faict l'honneur de le recevoir en ses bonnes graces il auroit essayé, en diverses façons, à lui faire paroistre par infinies actions, le témoignage

[1] MSS Dupuy, vol. DCLXI. (Biblioth. Royale.)

de ce bienfaict et l'affection qu'il luy portoit ; mais que par malheur ses actions les plus pures estoient prises tout à rebours par la malice et artifice de ses ennemis, chose qui lui estoit doresnavant insupportable, et il estoit résolu de s'en venger par son esloignement, priant sa majesté de recevoir la démission de ses charges et emplois, et luy permettre de se retirer en son gouvernement, luy octroyant la survivance pour son fils. Le roy fut fort estonné de ces demandes, luy dict qu'il vouloit entièrement se confier en luy, tant s'en faut qu'il voulust recevoir ses démissions, au contraire il désiroit plustost de l'accroistre; encore que malgré ses promesses de se despartir de toute intelligence, factions et menées, il continuoit et tenoit mesme dans la ville de petits conseils. Ce discours, qui dura longtemps, fut entremeslé de plusieurs propos, avec beaucoup de démissions et de refus ; tant qu'à la fin le duc de Guise dict derechef au roy ; que décidément il remettoit ses charges entre ses mains. — « Non, dict le roy, je ne le veux pas, la nuict vous donnera conseil ; et je sçavois bien ce que j'avois à faire le lendemain matin. Il me vouloit rendre ceste charge parce que les estats luy avoient promis de le faire connestable, et ne m'en vouloit pas avoir obligation. » Voilà les propres mots du roy. Et incontinent recognoissant, par ceste dernière attaque du duc de Guise qu'il estoit temps de jouer le dernier acte de la tragédie, disposa sa partie en ceste façon : après avoir soupé, se retire en sa chambre sur les sept heures, commande au sieur de Liancourt de faire tenir un carrosse prest à la porte de la galerie des Cerfs, le matin à quatre heures ; commande aussi aux sieurs d'Aumont, maréchal de France, de Rambouillet, de Maintenon, d'O, au colonel d'Ornano, et à quelques autres seigneurs et gens de son conseil de se trouver à six heures du matin en son conseil pour aller tous ensemble à Lanoue, maison au bout de la grande allée ; puis faict mesme commandement aux quarante-cinq gentilshommes ordinaires. Sur les neuf heures du soir le roy mande Larchant, capitaine des gardes du corps, lequel, bien que malade d'une dyssenterie, va vers sa majesté, qui luy commande de se trouver à sept heures du matin assisté de ses compagnons, pour se présenter au duc de Guise lorsqu'il monteroit au conseil, avec une requeste pour le prier de faire en sorte qu'il fust pourvu à leur payement ; et lorsque le duc entreroit dans la chambre du conseil du roy, de se saisir de la porte, en telle sorte que quiconque ce fust ne pust entrer, ny sortir, ny passer. Cela commandé, le roy se retire, sur les dix à onze

heures du soir, entre dans son cabinet, accompagné du sieur de Termes seulement, où ayant demeuré jusqu'à minuict : « Mon fils, luy dict-il, allez vous coucher, et dictes à Du Halde qu'il ne faille pas à m'éveiller à quatre heures, et vous trouvez icy à pareille heure. » Le roy prend son bougeoir et s'en va coucher avec la royne. Le sieur de Termes se retire aussi, et en passant faict entendre la volonté du roy au sieur Du Halde. Ainsi chascun se va reposer. Et pendant ce repos, l'on dict que le duc de Guise prenoit le sien auprès d'une des plus belles dames de la cour, dont il se retira sur les trois heures, comme depuis son décès je l'ay appris d'un de ses domestiques, lequel le vit lisant cinq billets portant advis qu'il eust à se donner garde des entreprises du roy; qu'il y avoit quelque chose à se douter, et que Legast, capitaine des gardes, étoit en faction. Le duc ayant dict à ses gens le subject de ces advertissemens, ils le supplient ne les vouloir mespriser. Il les met sous le chevet, et se couchant, leur dict : « Ce ne seroit jamais fini si je voulois m'arrester à tous ces advis ; il n'oseroit : dormons, et vous allez coucher. » Quatre heures sonnent. Du Halde s'éveille, se lève et heurte à la chambre de la royne. Damoiselle Louise Dubois de Prolant, sa première femme de chambre, vient au bruit, demande que c'estoit : « C'est Du Halde ; dites au roy qu'il est quatre heures. — Il dort et la royne aussi. — Éveillez-le, répondit Du Halde ; il me l'a commandé, ou je heurterai si fort que je les éveillerai tous deux. » Le roy, qui ne dormoit point, ayant passé la nuict en belles inquiétudes, entendant parler, demande à la damoiselle que c'estoit : « Sire, dict-elle, c'est M. Du Halde qui dict qu'il est quatre heures. — Prolant, dict le roy, mes bottines, ma robe et mon bougeoir ; » se lève, et laissant la royne dans une grande perplexité, va en son cabinet, où estoit déjà le sieur de Termes et Du Halde, auquel le roy demande les clefs de ces petites cellules qu'il avoit faict dresser pour des capuchins ; les ayant, il y monte, le sieur de Termes portant le bougeoir ; le roy en ouvre une et y enferme le sieur Du Halde, et successivement les quarante-cinq qui arrivoient ; puis leur ouvre et les faict descendre en sa chambre, leur commandant de ne point faire de bruit à cause de la royne sa mère, qui estoit malade. Il rentre dans son cabinet, où il parle ainsi à ceux de son conseil : « Vous sçavez tous de quelle façon le duc de Guise s'est porté envers moi depuis l'an 1585, que ses premières armes furent descouvertes ; ce que j'ay faict pour destourner ses mauvaises inten-

tions, l'ayant advantagé pour l'amener à son devoir, et particulièrement ce que j'ay faict pour luy, depuis le jour qu'il fut si téméraire de venir à Paris contre ma volonté. Au lieu de recognoistre tant de bienfaicts, à l'heure que je parle il est à la veille d'oser entreprendre sur ma couronne et sur ma vie, si bien qu'il m'a réduit en ceste extrémité qu'il faut que je meure ou qu'il meure, et que ce soit ce matin ! » Et leur ayant demandé s'ils ne vouloient pas l'assister pour avoir raison de cet ennemi, chascun d'eux approuve son dessein et font tous offres de leurs humbles services et de leur propre vie. Cela faict il va en la chambre où estoient ses quarante-cinq gentilshommes, auxquels il parla en ces termes : « Il n'y a personne de vous qui ne soit obligé de recognoistre combien est grand l'honneur qu'il a reçu de moy, ayant faict choix de vos personnes sur toutes la noblesse de mon royaume pour me confier à vostre valeur et fidélité ; vous avez esprouvé, quand vous avez voulu, les effects de mes bonnes graces, ne m'ayant jamais demandé aucune chose dont vous ayez esté refusés, et bien souvent ay-je prévenu vos demandes par mes libéralités, de façon que c'est à vous à confesser que vous estes mes obligés ; mais maintenant je veux estre le vostre en une urgente occasion où il y va de mon honneur, de mon Estat et de ma vie. Vous sçavez tous les insolences et les injures que j'ay reçues du duc de Guise depuis quelques années, lesquelles j'ay souffertes jusques à faire douter de ma puissance et de mon courage ; vous avez vu en combien de façon je l'ai obligé, pensant ralentir le cours de ceste violence et furieuse ambition. Son but principal et intention est de tout bouleverser pour prendre ses advantages dans le trouble, et résolution de faire son dernier effort sur ma personne pour disposer après de ma couronne et de ma vie. J'en suis réduit à telle extrémité qu'il faut que ce matin il meure ou que je meure. Promettez-moi de m'en venger en luy ostant la vie ! » Tous ensemble d'une voix promirent de le faire mourir ; et l'un d'entre eux, nommé Périac, frappant de sa main contre la poitrine du roy, dict en son langage gascon : « Cap de jou, sire, je bous le rendrez mort. » Là-dessus sa majesté ayant commandé de cesser leurs offres de service de peur d'éveiller la royne sa mère : « Voyons, messieurs, qui de vous a des poignards ? » Il s'en trouva huict dont celuy de Périac estoit d'Escosse. Ceux-cy sont ordonnés pour demeurer dans la chambre et le tuer. Le sieur de Loignac s'y arresta avec son espée ; il mit douze de ses compagnons dans le vieil cabinet qui a vue sur la

cour ; ceux-cy devoient le tuer à coups d'espée comme il viendroit à hausser la portière de velours pour y entrer. C'est en ce cabinet où le roy le devoit mander de venir parler à luy. Il commanda au sieur de Nambu, huissier de chambre, de ne laisser sortir ny entrer personne qu'ils ne l'ait ordonné. Cet ordre ainsi donné, rentre en son cabinet et envoye le mareschal d'Aumont pour le faire tenir et s'assurer du cardinal de Guise et de l'archevesque de Lyon après le coup de la mort du duc. Le roy, après avoir ainsi parachevé de donner l'ordre qu'il vouloit estre suivi pour ceste exécution, vivoit en grande inquiétude. En attendant que les deux frères fussent arrivés au conseil, il alloit, il venoit et ne pouvoit durer en place contre son naturel ; parfois il se présentoit à la porte et exhortoit ses gardes à ne pas se laisser endommager par le duc de Guise : « Il est grand, il est puissant, j'en serois marry, » disoit-il. On lui vient dire que le cardinal estoit au conseil ; mais l'absence du duc le travailloit surtout. Il estoit près de huict heures quand le duc de Guise fut esveillé par ses varlets, luy disant que le roy estoit prèst à partir. Il se lève soudain, s'habille d'un habit de satin gris, part pour aller au conseil, trouve au pied de l'escalier le sieur de Larchant qui lui présente la requeste. Le duc lui promit contentement ; il entre dans la chambre du conseil, et le sieur de Larchant, suivant le commandement du roy, envoye le sieur de Rouvray et le sieur de Montclar à la montée du vieux cabinet avec vingt de ses compagnons. Et peu après que le duc de Guise fut assis : « J'ai froid, dict-il, le cœur me faict mal, que l'on fasse du feu ; » et s'adressant au sieur de Morfontaine : « Monsieur, je vous prie de dire au premier varlet de chambre du roy que je le prie de me donner des raisins de Damas ou de la conserve de rose ; » et ne s'en estant point trouvé, il luy apporta à la porte des prunes de Brignolles. Là-dessus, sa majesté ayant sçu que le duc de Guise estoit au conseil, dit à M. Revol, secrétaire d'Estat : « Allez dire à M. de Guise qu'il vienne parler à moy en mon vieux cabinet, » et le sieur de Nambu luy ayant refusé le passage, il revient au cabinet avec un visage effrayé. C'estoit un grand personnage, mais timide. « Mon Dieu ! s'escria le roy, Revol, qu'avez-vous ? que vous estes pasle ; vous me gasterez tout ; frottez vos joues ; frottez vos joues, Revol. — Il n'y a point de mal, sire, dict-il ; c'est M. de Nambu qui ne m'a pas voulu ouvrir que vostre majesté ne luy commande. » Le roy commanda de luy ouvrir et de le laisser entrer et M. de Guise aussi. Le sieur de Marillac

rapportoit une affaire de gabelle quand le sieur de Revol entra ; il trouva le duc de Guise mangeant des prunes de Brignolles, et lui ayant dit : « Monsieur, le roy vous demande ; il est en son vieux cabinet, » se retire, rentre comme un esclair et va trouver le roy. Le duc de Guise met des prunes dans son drageoir, jette le reste sur le tapis : « Messieurs, dict-il, qui en veut se lève ; » il trousse son manteau sous le bras gauche, met ses gants et son drageoir sur la main de mesme costé, et dit : « Adieu, messieurs. » Il heurte à la porte ; le sieur de Nambu lui ayant ouvert, sort, ferme la porte après soy. Le duc entre, salue ceux qui estoient en la chambre, qui se lèvent, le saluent en mesme temps et le suivent comme par respect. Mais ainsi qu'il est à deux pas de la porte du vieux cabinet ; prend sa barbe avec la main droicte, et tournant le corps et la face à demi pour regarder ceux qui le suivoient, fut tout soudain saisi au bras par le sieur de Montseriac l'aisné qui estoit près de la cheminée, sur l'opinion qu'il eut que le duc voulust reculer pour se mettre en desfense, et tout d'un temps et par luy-mesme frappe d'un coup de poignard dans le sein gauche, disant : « Ah ! traître, tu en mourras. » En mesme instant le sieur Des Affravats se jette à ses jambes, et le sieur de Semalens lui porte par le derrière un grand coup de poignard près la gorge dans la poitrine, et le sieur de Loignac un coup d'espée dans les reins, le duc criant à tous ces coups : « Hé ! mes amis, hé ! mes amis, hé ! mes amis ! » Et lorsqu'il se sentit frappé d'un poignard sur le croupion par le sieur de Périac, il s'escria fort haut : « Miséricorde ! » et bien qu'il eust son espée engagée dans son manteau et les jambes saisies, il ne laissa pas pourtant, tant il estoit puissant, de les entraisner d'un bout de la chambre à l'autre, au pied du lit du roy ou il tomba. Ces dernières paroles furent entendues par son frère le cardinal, n'y ayant qu'une muraille de cloison entre deux : « Ah ! on tue mon frère ; » et se voulant lever, il est arresté par M. le mareschal d'Aumont qui, mettant la main sur son espée : « Ne bougez pas ; dict-il, mordieu ; monsieur, le roy a affaire de vous ; » aussi l'archevesque de Lyon, fort esfrayé, joignant les mains : « Nos vies, dict-il, sont entre les mains de Dieu et du roy. » Après que le roy eut sçu que c'en estoit faict, va à la porte du cabinet, hausse la portière, et ayant vu M. de Guise estendu sur la place, rentre, et commande au sieur de Beaulieu de visiter ce qu'il avoit sur lui. Il trouve autour du bas une petite clef attachée à un chaisnon d'or, et dedans la pochette des chausses,

il s'y trouva une petite bourse où il y avoit douze escus d'or et un billet de papier où estoit escrit de la main du duc ces mots : « Pour entretenir la guerre en France, il faut sept cent mille livres tous les mois. » Un cœur de diamant fut pris, dict-on, en son doigt par le sieur d'Antraguet. Pendant que le sieur de Beaulieu faisoit cette recherche, apercevant encore à ce corps quelque petit mouvement, il lui dict : « Monsieur, pendant qu'il vous reste quelque peu de vie, demandez pardon à Dieu et au roy ; » alors sans pouvoir parler, jetant un grand et profond soupir comme d'une voix enrouée, il rendit l'ame, fut couvert d'un manteau gris, et au-dessus mis une croix de paille. Il demeura bien deux heures durant en ceste façon ; puis fut livré entre les mains du sieur de Richelieu, lequel, par le commandement du roy, fict brusler le corps par son exécuteur en ceste première salle qui est en bas à la main droicte en entrant dans le chasteau, et à la fin jeter les cendres à la rivière [1]. »

Il mourut, le Macchabée de l'Église, l'aîné de la grande race des Guise, de cette race en qui le principe religieux et municipal s'était personnifié. Simple capitaine, ou à la tête d'une forte armée, il montra le même courage, la même capacité militaire ; il avait été heureux dans toutes les entreprises ; seulement il manquait de cette puissance de résolution qui va sur-le-champ à un but et le touche. Il n'est pas douteux que son dessein ne fut de poser sur sa tête la couronne de France en l'entourant d'une auréole catholique. Ces usurpations s'étaient vues, et un maire du palais, l'homme des batailles, n'avait-il pas tonsuré dans un monastère les Mérovingiens dégénérés? Plus tard, le fier vassal Hugues Capet, le fils des barons de la terre, avait dépouillé le pieux descendant de Charlemagne, l'expression de l'Église et des clercs. Le duc de Guise avait plus de difficultés à vaincre, parce que le principe de l'hérédité était plus profondément établi dans les esprits; il hésita trop parce qu'il ne fut jamais nettement secondé par l'Espagne; Philippe II savait qu'en France le duc de Guise lui disputerait la prééminence sur la royauté religieuse. Après les Barricades la faveur populaire aurait pu l'élever au trône; il préféra la lieutenance générale, espèce de mairie de

[1] « Relation fort particulière de ce qui se passa à Blois lors de la mort des duc et cardinal de Guise, en décembre 1588, faicte en partie par le sieur Miron, premier médecin du roy. » MSS Biblioth. Royale, vol. cot 358, fol. 34. (Fonds de Saint-Germain.)

palais qui préparait les voies à une ambition plus large. L'élection du cardinal de Bourbon lui assurait ce résultat. Henri de Guise arrivait au trône par la succession légitime, idée saluée par le peuple, comme l'était l'exclusion du Béarnais huguenot maudit ; c'est ce qui le séduisit sans doute, car la secousse était moins violente par l'hérédité simple qu'en essayant une révolution de race.

Dans les vieilles collections inédites se sont conservées deux lettres de Henri III, écrites au moment même de l'assassinat du duc de Guise. Il est essentiel de prendre en quelque sorte la royauté sur le fait, de pénétrer dans ses plus intimes pensées, pour savoir si la main trembla et le cœur faillit. La première est adressée au duc de Nevers : « Mon cousin ; ce n'est à vous à qui je dois faire entendre particulièrement les attentats et entreprises faictes plusieurs fois par le défunt duc de Guise contre ma personne et mon Estat, ayant vu le cours de tout ce qui s'est passé depuis quelques années, dont vous pouvez estre juge comme moy-mesme ; sinon que ses entreprises, s'adressant particulièrement contre ma personne et contre mon Estat, la mémoire de ce qui s'en est passé m'est demeurée plus empreinte dans le cœur ; ce que j'eusse volontiers oublié, si j'eusse pensé qu'à l'advenir ma personne eust pu estre en sûreté et mon peuple en repos. Mais estant de nouveau et depuis peu de jours venu à ma cognoissance que ledict duc de Guise travailloit à dresser sa partie pour se saisir de ma personne et troubler de nouveau mon Estat, j'ay pensé que je serois à bon droit estimé indigne, par tous les princes estrangers, de la couronne et monarchie à laquelle Dieu m'a appelé, et que j'abandonnerois le repos et la protection de tous mes subjects, si je n'eusse pris la résolution, avec l'auctorité et puissance que Dieu m'a ordonnées, d'arracher le cours de tant d'entreprises, et par là conserver ma vie et mon Estat, et donner moyen à mes pauvres subjects de vivre en repos. Dont je vous ay bien voulu donner advis par le sieur de Gesvres, sçachant combien vous aimez la conservation de ma personne et bien de mon Estat, aussi qu'ayant charge de commander mon armée de Poitou, vous sçachiez mon intention, qui est que vous conserviez et teniez tousjours ensemble les forces qui sont en madicte armée, pour continuer la guerre contre les hérétiques, estant résolu de les contraindre par la force de rendre l'obéissance qu'ils doivent à Dieu et à moy comme leur roy ; à quoy m'asseurant que de vostre part vous apporterez toute l'affection que je puis désirer,

je vous dirai seulement que ledict sieur de Gesvres vous fera entendre ce que je luy ay commandé de vous dire, par quoy je vous prie de le croire comme vous feriez moy-mesme, qui prie Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa très-saincte garde. A Blois, le 23ᵉ jour de décembre 1588. HENRY [1]. »

La seconde des lettres de Henri III était mandée aux échevins de Rouen : « Nos amés et féaulx, outre les despesches que nous avons escrites à nostre cour de parlement de Rouen du chastiment que nous avons faict faire de l'insolence et attentat que le feu duc de Guise faisoit tous les jours contre nostre auctorité, Estat, et de nostre vie, après luy avoir si libéralement pardonné ses fautes passées ; nous vous dirons que au lieu que nostre bonté le devoit adoucir puisque les lions se rendent familiers et domestiques par bienfaicts, il devoit, par nos gratifications, se ranger en son devoir ; mais il estoit devenu si insupportable en ses comportemens, et faisoit tous les jours tant de mauvais desseins sur nostre propre vie, que la conservation d'icelle n'estoit plus qu'en la perte de la sienne, au soulagement et repos de nos pauvres subjects, tant affligés depuis quelques années à son occasion et par son ambition, ne pouvant demeurer dans les limites de son estre, ny jouir ny posséder en patience et contentement tant de biens et honneurs qu'il avoit reçus et recevoit ordinairement de nous ; ce que vous ferez particulièrement entendre à tous nos subjects, afin que la vérité bien cognue rende la punition trop légère au respect de ses offenses et crimes de lèse-majesté ; donnant au surplus ordre que les habitans de nostre ville de Rouen fassent ce qu'ils doivent, et ils nous trouveront tousjours prest à les gratifier en ce qu'il nous sera possible, n'estant pas délibéré de souffrir désormais aucune entreprise contre le respect qu'ils nous doivent ; car tel est nostre plaisir [2]. »

Le coup d'État ne se borna point au duc de Guise. L'exécution contre la fière tête de la maison de Lorraine ne s'était pas passée sans rumeur « qui s'entendit de la chambre du conseil, occasion que M. le cardinal de Guise ayant augmenté sa desfiance et pris l'espouvante, voulut hastivement sortir, comme pour se sauver, mais il rencontra quelqu'un qui avoit commandement aux gardes écossaises, et qui l'arresta prisonnier. Il trouva cet arrest fort estrange, et voulut faire

[1] Henry III au duc de Nevers. — 23 décembre 1588, jour de la mort de Guise. — MSS de Béthune, vol. cot. 8866, fol. 193.

[2] 24 décembre 1588. MSS de Colbert, in-fol., M. R. D., vol. cot. 16, fol. 267.

quelque espèce de résistance : mais voyant la rumeur et le péril, il cessa son effort. L'archevesque de Lyon, à ceste alarme, sortit furieusement, pour en sçavoir davantage, et comme il accouroit secourir le duc de Guise, fut arresté par quelques-uns des gardes ; tellement, qu'ils demeurèrent, M. le cardinal et lui, prisonniers.

» Le roy commanda que l'un et l'autre fussent menés et gardés estroitement dedans la tour du Moulin, sa majesté n'ayant aucune volonté de punir le cardinal que de la prison, pour le respect qu'il portoit à ceux de cet ordre ; mais luy ayant esté dict par quelqu'un de condition notable que c'estoit le plus dangereux de tous, et que quelques jours auparavant il avoit tenu des propos très-insolens et pleins d'extresmes mespris au désavantage de sa majesté, et entre autres, celui qu'il ne vouloit pas mourir qu'auparavant il n'eust mis à terre la teste de ce tyran entre ses jambes pour luy faire la couronne avec la pommette d'un poignard. Ces paroles, soit qu'elles fussent véritables ou supposées, esmurent tellement le courage du roy, que tout à l'heure il résolut de s'en despescher ; ce qui fut faict le lendemain matin. Mandé par le sieur Du Gast, capitaine aux gardes, de venir trouver le roy : sur ce commandement, estant entré en desfiance de ce qui luy devoit peu après advenir, il prie l'archevesque de Lyon de le confesser, voyant bien qu'il falloit se disposer à recevoir la mort : cela faict ils s'embrassent et se donnent à Dieu ; et comme le cardinal approchoit la porte de la chambre, prest à sortir, il se trouve assailli à coup de hallebarde par deux hommes apostés et commandés pour ceste exécution, après laquelle il fut faict de son corps le mesme qu'on avoit faict à celui de son frère [1]. »

« M. le grand prieur estoit de bon matin allé réveiller le prince de Joinville pour jouer la partie dont ils avoient convenu le soir, et l'ayant trouvé au lict, après qu'il se fust hastivement habillé, soit qu'il vist que M. le grand prieur fust incontinent suivi de quelques gardes, ou autrement, entra en desfiance, et peu après voulut enfiler une porte de sa chambre et faire quelque effort pour sortir mettant l'espée en la main contre quelques-uns des gardes qui l'en voulurent empescher ;

[1] « Relation particulière de ce qui se passa à Blois lors de l'assassinat de MM. de Guise. » MSS Fonds Saint-Germain, coté n° 358. — Il existe plus de cinquante estampes gravées et coloriées par des contemporains, qui reproduisent l'assassinat des deux frères de Guise. Biblioth. du Roi, collection des estampes, et l'in-folio de M. de l'Estoile, que j'ai déjà cité sous le titre de *la Ligue*. 1593.

ce que voyant, lesdictes gardes le prirent. M. le grand prieur, apercevant par ces nouveaux accidens la partie rompue, se retira. A la mesme heure, Pélicart, secrétaire du duc de Guise, fut pris, avec tous ses papiers par lesquels aucun des plus secrets conseils du duc de Guise furent descouverts à sa majesté et les noms des principaux de la ligue, soit des princes et nobles, soit du clergé et des villes. M. le cardinal de Bourbon (qui estoit au lict) fut prié par un capitaine des gardes de se lever et s'assura-t-on aussi de sa personne. M. le marquis d'Elbœuf semblablement et plusieurs autres du parti du duc de Guise furent pris et mis en lieu assuré [1]. »

Ensuite furent arrêtés plusieurs députés et principalement Marteau, le prévôt, l'expression du tiers état : « Le sieur de Richelieu, grand prévost, se saisit du président de Neuilly, de Marteau, prévost des marchands, Compans, Cotteblanche, eschevins de Paris, et de quelques autres, disant que deux soldats avoient failli de tuer le roy et qu'il vouloit les en faire juges [2]. » C'était un prétexte pour les retenir, et dominer, par ces mesures de force, l'esprit de la grande assemblée de Blois. Le procès-verbal des députés sur ces arrestations arbitraires, qui frappaient comme d'un coup d'État certaines députations de la France, a été conservé dans son texte original :

« Le vendredy 23e décembre 1588, en l'assemblée du matin, M. Duret, desputé de Moulins, voulant faire rapport de ce qui luy avoit esté respondu par MM. de l'Église, vers lesquels il avoit esté envoyé, et ayant jà commencé son propos, fut interrompu par le bruit qui se faisoit en la cour de l'hostel de ville, et tout aussitost à la porte de ladicte chambre parut M. de Richelieu, grand prévost de l'hostel, suivi de grand nombre d'archers, arquebusiers et picquiers de la garde, lequel s'estant présenté à ladicte porte, entr'ouverte par l'huissier, pour la frayeur et crainte de laquelle plusieurs des desputés furent saisis, considérant l'effort qui se faisoit à ladicte porte pour entrer; ledict sieur de Richelieu fit entendre qu'il estoit venu de la part de sa majesté, que chacun des desputés eust à reprendre sa place ; qu'il n'y avoit aucune offense ; que le roy avoit failli à estre tué par deux soldats, lesquels avoient accusé de ladicte entreprise M. le prévost de Paris et M. le président de Neuilly, qu'il estoit venu prendre

[1] De l'exécution de MM. de Guise. 1589. (Pamphlet.)
[2] Est. Pasquier, liv. XIII, lettre 5.

pour mener vers sa majesté. Lesdicts sieurs s'estant représentés pardevant M. de Richelieu, furent par lui et ceux qui l'assistoient mis hors de la chambre et menés au chasteau avec M. de Compans, l'un des desputés de la ville de Paris, et M. Le Roy, desputé d'Amiens; et ledict jour en l'assemblée ne se fit aucune chose après les captures des susdits. »

Le roi avait épuré les états des partisans les plus zélés de la maison de Guise; il manifesta dès lors l'intention de les continuer pour en obtenir appui et solliciter des subsides. « Du samedy 24e décembre. Les desputés du tiers estat, assemblés en la chambre suivant le commandement de sa majesté. M. Riolle, président et desputé de ceste ville de Blois, annonça que M. de Rostin et M. le président de Riz estoient arrivés, par commandement du roy pour faire entendre à la compagnie de sa part, que dès le commencement de ces estats il avoit promis et protesté de demeurer en ceste ville jusques après la résolution d'iceux; que comme il se tenoit en ce lieu, il vouloit que tous les desputés des estats y demeurassent; et que concordement il s'y mist fin; qu'il y avoit quatre mois qu'il y travailloit, et néanmoins jusques à présent il ne s'y voyoit aucun advancement, et que dedans le 8e du mois prochain on eust à remettre les cahiers [1]. »

Un moment la majorité parut alors hésitante et craintive. Le roi ayant fait entendre aux états « que c'estoit son intention qu'ils fussent continués avec résolution de suivre en toute chose leurs raisonnables conseils, » le sieur de Brissac fit une réponse pleine de congratulation et exhortation à sa majesté, de poursuivre « à faire la guerre à ceux de la religion qu'il appeloit hérétiques, avec beaucoup d'autres invectives, sans leur laisser espérance de miséricorde. » Le roi n'en fut pas mécontent; ce n'était point contre le catholicisme qu'était dirigé son coup d'État; ce n'était même pas contre l'union et la ligue. C'était une manière de se substituer au duc de Guise; une attaque personnelle pour se faire chef dirigeant de l'union, pour frapper son compétiteur. Il se trompa dans ses calculs; mais sa pensée était politique.

[1] « L'ordre des estats généraux tenus à Blois l'an 1588, sous le très-chrestien roy de France et de Pologne Henry IIIe; avec la description de la salle, ensemble les harangues, etc. » MSS Biblioth. Royale, vol. cot. 256, fol. 230 et 366.

CHAPITRE LXXVII.

DÉVELOPPEMENT DE L'UNION MUNICIPALE.

Nouvelle de la mort du duc de Guise à Paris. — Mesures municipales. — Circulaire aux villes. — Élections. — Conseil de l'union. — Magistrats. — Conseil des seize quarteniers. — Prédicateurs. — Déchéance de Henri III. — Gouvernement municipal. — Rapports extérieurs.

1588 — 1589

La nouvelle du coup d'État de Blois, de la cruelle exécution du duc et du cardinal de Guise, arriva au bureau municipal de Paris comme à vol d'oiseau « par un nommé Verdureau, qui eschappa avant qu'on fermast les portes de la ville de Blois ; et depuis à tant couru qu'arriva ledict jour sur les sept à huit heures du soir [1]. » Non-seulement le noble chef de l'opinion catholique, le vainqueur des reîtres, et son frère le saint, le martyr, le cardinal avaient été lâchement dagués à coups de pertuisane, mais le bon prévôt de Paris, les échevins députés aux états étaient captifs, gardés ès prisons royales. Le messager porteur de cette triste nouvelle était vêtu de noir ; il allait parcourant les rues, criant d'une voix lugubre : « Messers les bourgeois et manans, nous n'avons plus nostre sainct et brave protecteur Henry de Guise et monseigneur le cardinal son illustre frère. »

A minuit les échevins assemblés au bureau de la ville se hâtèrent d'écrire à la famille de Guise, pour lui communiquer le funèbre message. Ils disaient au duc de Lorraine : « Monseigneur ; vous entendrez par la despesche de M. d'Aumale, le malheureux acte com-

[1] « Journal des choses advenues à Paris depuis le 23 décembre 1588, jusqu'au dernier avril 1589. »

mis en la personne de monseigneur de Guise, ainsi que nous l'avons appris par deux courriers présentement arrivés. Cette nouvelle nous a resduit en telle perplexité et affliction que nous ne vous en pouvons rien représenter; mais nous cognoissons qu'il y va de la perte ou conservation de nostre religion, et de tout ce qui nous est de plus cher en ce monde. Nous avons recours à Dieu et à ce qu'il nous a donné de meilleur, pour de tout nostre cœur embrasser sa querelle et la vostre; en ceste querelle sa divine bonté nous a tousjours assisté des princes de vostre nom. Nous vous assurons de nostre costé de nous; il vous en plaira faire estat. Ce 24e décembre à minuit, 1588 [1]. »

Paris se hâtait également d'annoncer la fatale exécution à toutes les villes municipales : « Messieurs, nous venons préalablement de recevoir des plus misérables nouvelles que nous eussions pu penser. Deux courriers venant de Blois nous ont assuré que traistreusement l'on a tué monseigneur de Guise, et pris plusieurs autres prisonniers; pensez là-dessus à la conséquence, et quel dessein l'on peut avoir sur nostre religion et sur tous les catholiques. Nous travaillons ici tant que nous pouvons; nous nous assurons que vous ne ferez pas moins de vostre costé. C'est ceste fois ou jamais qu'il se faut aider. Autre chose ne vous en pouvons-nous escrire, sinon que si nostre conservation ne vous est assez chère, affectionnez ce qui est au service de Dieu; autrement nos ennemis sont au-dessus de leurs affaires [2]. Ce 24e décembre à minuit, 1588. »

Jamais nouvelle n'avait eu un retentissement plus soudain, plus universel : le peuple des halles et des métiers, cette multitude qui s'était levée tout entière le jour des barricades se réunit tumultueusement en armes. C'était le 24 décembre, la veille de Noël, dans cette

[1] Registre de l'hôtel de ville, XII, fol. 212.

[2] *Ibid.* J'ai trouvé également cette autre lettre : « Messieurs, nous avons esté présentement advertis de quelque sinistre accident advenu à Blois en la personne de monseigneur le duc de Guise et de nos confrères desputés, de l'un et de l'autre estat. Cela ne peut estre qu'une entreprise contre les gens de bien, et ceux qui jusqu'à cejourd'hui se sont montrés fermes et assurés en la religion catholique. Et d'autant que cela vous touche, nous avons estimé estre besoin vous en advertir pour disposer vostre ville au bien, et conserver les catholiques le tout avec le plus de douceur et modestie qu'il vous sera possible jusqu'à ce que vous ayez autres nouvelles de nous, que vous recevrez à toutes occasions à mesure que nous en apprendrons. Ce 24e décembre à minuit. » — Regist. de l'hôtel de ville, XII, fol. 212.

nuit de prières à la crèche des pastoureaux, devant la Vierge et l'enfant Jésus, pieuses traditions du moyen âge, temps où la voix des anges du ciel calmait les passions brutales, consolait les souffrances par les grandes promesses d'éternité. La ville, profondément émue, ordonna des services de deuil : « Monsieur le président d'Assy ; plaise vous trouver demain, sept heures du matin, en l'hostel de ceste ville pour nous accompagner à aller inviter messieurs de la cour du parlement et autres compagnies de ceste ville se trouver au service et prières publiques qui se feront en l'église Nostre-Dame de Paris, dimanche de relevée et lundi matin, pour le remède des âmes de feu MM. les cardinal et duc de Guise, vous priant n'y vouloir faillir [1]. » — « Sire Guillaume Parfait, quartenier au quartier Sainct-Anthoine, priez tous MM. les capitaines, lieutenans, enseignes et deux notables bourgeois de vostre quartier de eux trouver avec vous en deuil si faire se peut, sinon en habit noir, demain, une heure de relevée, et lundy, huit heures du matin, en l'hostel de ceste ville, pour nous accompagner à aller en l'église de Paris aux obsèques et funérailles de feu messeigneurs les cardinal et duc de Guise, et n'y faictes faute [2]. »

On se rendait en foule aux sermons en sa paroisse ; et là le docteur Lincestre, si puissant sur la multitude, déclara le premier « que le vilain Hérodes, c'est-à-dire Henry de Valois, n'estoit plus leur roy, eu égard aux parjures, desloyautés et tueries par luy commises envers les catholiques [3]. » Ce fut le premier mot de la déchéance populaire prononcée par les halles contre Henri, car en sortant le peuple « arracha de furie les armoiries du roy qui estoient au portail de l'église entre les festons de lierre, les brisa, jeta dans le ruisseau et foula aux pieds [4]. »

[1] Regist. de l'hôtel de ville, XII, fol. 267.

[2] *Ibid.*, fol. 271 v°, 272. — « Le 30 et pénultième mois de janvier 1589, et le lundy 31e dudict mois fut dict et célébré en l'église Nostre-Dame le service desdicts défunts, où assistoient messieurs de la ville et autres, la pluspart desquels estoient vestus de vestemens de deuil, et quelques uns des archers de la ville estoient aussi vestus de deuil, avec bâtons noirs à leurs mains, et tous lesdicts archers avoient chascun une torche de cire jaune de deux livres pièce. Auquel service fut chanté fort excellemment en musique, et au bout d'iceluy un *de profundis*, qui fut chanté si pitoyablement, que beaucoup des assistans ne se pouvoient tenir de pleurer. » Journal des choses advenues à Paris depuis le 23 décembre 1588 jusqu'au 30e avril 1589.

[3] *Journal de Henri III*, tome II, page 152.

[4] *Ibid.*, page 151.

On n'entendait dans les rues que plaintes et douleurs sur l'horrible assassinat de messeigneurs les duc et cardinal de Guise [1]. Mille estampes représentant le martyre des deux chefs de la maison de Lorraine étaient distribuées dans la foule; on y voyait : « Les effigies de feu M. de Guise et M. le cardinal son frère, massacrés pour soutenir l'église catholique et la loi de nostre Sauveur J. C. — Tombeau sur le trépas et assassinat commis aux personnes de messeigneurs de Guise qui sont morts pour J. C. et le public, et vivront à jamais. » — Ensuite d'autres gravures représentaient « les corps des grands princes de Guise estendus dans une salle du chasteau de Blois, percés et dagués de mille coups, ayant chacun un crucifix en la main ; et la démonstration comme Henry de Valois, ce perfide politique, masqué d'une vie saincte, ayant communié et disné avec lesdicts princes, les fait tost après tuer et massacrer [2]. » — D'autres images enluminées de rouge démontraient « comme Henry, le perfide, le détestable Valois, fait mettre en pièces les corps sanglans des deux princes martyrs; puis les faict jeter au feu pour les consumer en cendres. — Comme les deux princes estant morts sont mis tout nuds sur une table, meurtris de divers coups, et comme Henry de Valois repaissoit ses yeux de ce spectacle [3]. — Et le martyre cruel du révérendissime cardinal, sous l'inhumain tyran qui sautela d'allégresse et de plaisir en apprenant l'exécution, et crioit bien fort : Je suis seul roi de France; je vais remettre sus l'athée, le libertin, le sorcier, le voleur, et tous les diables [4]. » Il n'était pas un sermon, pas une de ces harangues

[1] « Depuis lesdictes meschantes nouvelles venues, chascun s'est mis en prières et oraisons, pour apaiser l'ire de Dieu ; et plusieurs jeûnèrent deux, trois et quatre jours dans la semaine, et quelques-uns toute la semaine, et se jeûnoit-il un ou deux jours au pain et à l'eau. » — Journal des choses advenues à Paris, depuis le 23 décembre 1588, etc.

[2] . . . . Ce perfide politique,
Masqué d'une vie saincte et catholique,
Communie au corps de Jésus-Christ, Nostre-Seigneur,
Avec le duc de Guise (de l'hérétique haineur).
Après disnèrent ensemble, lui montrant
Signe d'amitié, sous beau semblant,
Ce bon prince tost après fut tué et massacré.

[3] Martyrés de divers coups, furent mis sur la table
De ce malheureux, perfide et détestable,
Pour repaistre ses yeux et son cœur irrités.

[4] Henri sachant cela fait selon son désir,
Sautille d'allégresse et se donne plaisir,

qui parlaient aux masses, dans laquelle il ne fût question des princes de Lorraine. Mme de Nemours, la mère du duc de Guise, assistait aux sermons du petit feuillant; le prédicateur, se tournant vers ladite dame, s'écria dans son invocation : « O sainct et glorieux martyr de Dieu, bénit est le ventre qui t'a porté et les mamelles qui t'ont allaité! » Et le docteur Lincestre, au milieu de l'église Saint-Barthélemy, « exigea de tous les assistans le serment, en leur faisant lever la main, d'employer jusqu'à la dernière goutte de leur sang et jusqu'au dernier denier de leur bourse, pour venger la mort des deux princes lorrains massacrés par le tyran dans le chasteau de Blois à la face des estats; il imposa un serment particulier au premier président de Harlay, qui, assis devant lui dans l'œuvre, avoit ouy sa prédication, l'interpellant par deux fois en ces mots : « Levez la main, M. le président, levez-la bien haut, encore plus haut, afin que le peuple le voie; » ce qu'il fut contrainct de faire, mais non sans danger de la part de la multitude à laquelle on avoit faict entendre que ledict président avoit sçu et consenti la mort des deux princes lorrains que Paris adoroit comme ses dieux tutélaires [1]. » Et ce peuple vivement ému continuait à briser tous les signes de la royauté, toutes les marques de son antique sujétion aux Valois, tandis que les crieurs de ville faisaient retentir les rues d'une multitude de lamentables histoires :

« Portrait et description du massacre proditoirement commis au cabinet et par l'autorité du roy, pendant les estats à Blois, en la personne de Henri de Lorraine, magnanime duc de Guise, protecteur et défenseur de l'église catholique et du royaume de France. — Les cruautés sanguinaires exercées envers feu monseigneur le cardinal. — La vie et innocence des deux frères, contenant un ample discours par lequel on pourra aisément rembarrer ceux qui taschent d'esteindre leur renom. — Regrets et soupirs lamentables de la France sur le trépas de très-haut, très-valeureux seigneur le duc de Guise.

Et crie à haute voix qu'il est seul roi de France,
Qu'il veut remettre sus l'athée et libertin,
Le sorcier, le voleur, le huguenot mutin,
Et les diables auxquels il a mis sa fiance.

Recueil de pièces sur la Ligue, fait par M. l'Estoile, l'auteur du Journal historique. (Biblioth. Royale, salle des imprimés.) — Biblioth. Royale, cabinet des estampes, règne de Henri III.

[1] *Journal de Henri III*, tome II, page 153.

— Épitaphes des deux frères martyrs, par un gentilhomme angevin, avec des vers adressés à Mme de Montpensier. — Le tombeau de messeigneurs le cardinal et duc de Guise, avec trente-six sonnets en forme de regrets, et autres poésies sur le même subject; plus un hymne de la sainte ligue des catholiques unis. — La récompense du tyran de la France et porte-bannière d'Angleterre, Henri de Valois, envers le cardinal et duc de Guise, pour leurs bons services, avec le loyer que ledict tyran, parjure, peut espérer et attendre pour ses faicts inhumains. — Desploration en vers lamentables sur la mort de monseigneur le duc de Guise. — Le Guisien, ou perfidie tyrannique commise ès personnes du cardinal Louis de Lorraine, et Henry de Lorraine, duc de Guise, par Simon Belyard [1]. »

Ces lamentations désordonnées n'étaient pas une forme de gouvernement, ne préparaient pas l'avenir du mouvement populaire que les chefs cherchaient à régulariser. Pour bien comprendre la marche et la portée de la révolution municipale de Paris, il est essentiel de

[1] Voyez encore « le Martyre des deux frères, contenant au vray toutes les particularités plus notables des massacres et assassinat commis ès personnes de très-hauts, très-puissans et très-chrestiens princes messeigneurs le révérendissime cardinal de Guise, archevesque de Reims, et de monseigneur le duc de Guise, pair de France, par Henry de Valois, à la face des estats dernièrement tenus à Blois. » 1589.

SONNET.

Qui voudra descouvrir la ruse et la feintise.
D'un parjure faussant son serment et sa foy,
Qui, vrai moqueur de Dieu, violant toute loy,
Et tout couvert de fart, veut opprimer l'Église;
Qui voudra voir à nud sous une robe grise
Un hermite masqué d'un beau titre de roy,
Du peuple le fléau, la ruine et l'effroy.
Sans Dieu, sans foy, sans loy, le veut duire à sa guise;
Qui voudra voir encore combien de cruautés,
Combien de trahisons et de desloyautés
Faictes par un tyran en la ville de Blois,
Qu'il lise ce livret, et il verra comment
Jamais il ne s'est vu plus mauvais garnement,
Pour pratiquer tels faicts, que Henry de Valois.

QUATRAIN.

Un tyran, parricide, un perfide, un rusé,
Par impost, par Lognac, par serment, par [feintise,
A pillé, massacré, violé, mesprisé
Son peuple, ses parens, sa foy et son église.

QUATRAIN.

Un Turc, un Allemand, un Polonais, fuitif,
Un renégat français, un Anglois volentif,
Un hermite infidèle, un bastard italien,
A ses mains blasphémant, souillées du [sang chrestien.

préciser les divers pouvoirs qui allaient s'y partager l'autorité.

Dans l'ordre hiérarchique, le conseil municipal, le bureau de la ville, c'est-à-dire la réunion du prévôt et des échevins de la cité, tenait l'administration publique, commandait aux compagnies bourgeoises, réglait les halles, réunissait les métiers. Tous les mandements pour la police et la bonne gestion émanaient du bureau de la Grève; quelque soin qu'eût pris le peuple de choisir des magistrats dévoués aux idées catholiques, à la sainte ligue, comme ce conseil se composait de bons et notables bourgeois, il y avait dans son sein des hommes de propriété et de conservation, les éléments d'un système régulier.

A côté du gouvernement de la commune il s'en était formé un autre dans un sens plus vif, plus prononcé. On a dit que Paris était distribué en seize quartiers, à la tête desquels se trouvait placé un quartenier élu du peuple, l'homme des métiers et des compagnies bourgeoises, souvent même colonel de ces compagnies. Ces seize quarteniers formaient un conseil particulier, indépendants de l'hôtel de ville en la place de Grève, et dominait même ses résolutions, parce que derrière eux était le peuple en armes. Il y avait là des assemblées qui saluaient des orateurs énergiques. Le plus puissant parmi eux était Senault, simple avocat de Paris; il parlait avec facilité. Sorte de tribun de la vieille Rome, quand, au conseil, il se proposait quelque affaire qui ne lui plaisait pas, et qu'il voyait que d'un commun consentement elle était prête à passer, se levant, il disait tout haut : « Messieurs, je l'empesche, et je m'y oppose pour 40 mille hommes; à laquelle voix tous baissoient la teste comme cannes, et ne disoient plus mot [1]. »

En seconde ligne de talens, et avec une influence moins grande, on comptait encore le commissaire Louchart et Esmonnot, procureur au parlement, favoris des halles capricieuses. L'homme d'action et d'épée parmi eux était Jean Leclerc, encore procureur en la cour de parlement, qui, depuis son élection au titre de capitaine de son quartier, s'était adonné au tir de l'arquebuse et aux jeux de dague; c'était Leclerc qu'on chargeait de toutes les opérations actives de la commune. A la tête de la bonne garde bourgeoise, il gouvernait la Bastille Saint-Antoine, faisait le guet de nuit, arrêtait les politiques

[1] *Journal de Henri III*, tome II, page 177.

tièdes ou traîtres, et messire Leclerc était plus connu aux halles de Paris que le roi de France même.

Pour bien préciser la différence entre ces deux conseils, on pouvait dire que l'hôtel de ville représentait la bourgeoisie catholique ligueuse, mais amie de l'ordre et d'une administration régulière ; et le conseil des seize, les métiers, les confréries ; tout peuple visant à la licence des rues.

C'étaient là les autorités purement municipales. Sous un titre plus général et se rapprochant davantage de la royauté, se trouvait le parlement avec ses grand'chambres et ses présidences. Ce parlement devait jouer un rôle actif, parce que son autorité était antique dans l'opinion des peuples, et qu'elle s'étendait au dehors des murs de Paris. La ligue, en l'état du parlement tel qu'il était composé et sans modifications, ne pouvait compter sur son appui ; on y avait trop de dévouement pour le roi : ne savait-on pas qu'il y avait des présidents, conseillers qui étaient en rapport avec Henri III, le tyran déchu ; qui trahissaient la ville et la sainte union elle-même? il fallait un coup de force : on verra que le peuple de Paris l'essaya. Les autres cours souveraines avaient moins d'importance, et la ligue mettait moins d'intérêt à les acquérir ; ces cours se montraient d'ailleurs dévouées.

La Sorbonne formait la grande autorité ecclésiastique ; elle était pour les principes du gouvernement catholique ce que le parlement était pour les principes judiciaires et l'action administrative. On pouvait compter sur ce grand corps. Les curés de Paris s'étaient prononcés ; en toutes les églises, aux paroisses, il existait des prédicateurs qui correspondaient avec elle, formulaient ses principes dans la chaire, en face du peuple. La Sorbonne était en plein rapport d'opinion avec le conseil des seize. Il y avait parité de sentiments et d'enthousiasme pour la ligue.

Le caractère de tous ces pouvoirs était surtout municipal ; ils ne s'étendaient pas en dehors de la cité ; les autres villes avaient de la déférence pour Paris, mais elles ne reconnaissaient son conseil que comme un membre de la confédération. Il fallait une autorité supérieure, une forme de gouvernement provisoire, avec pouvoirs sur l'ensemble de la ligue. Le conseil de l'union catholique, qui jusqu'alors n'avait existé que d'une manière occulte et instantanée, se déclara publiquement en permanence ; il prit la direction en mains,

car le peuple demandait à grands cris la déchéance de Henri de Valois, et qu'il ne fût plus question du tyran, ni dans les prières publiques, ni dans les formules parlementaires. L'union sainte créait donc ainsi une espèce d'administration politique, en attendant une mesure définitive, après la déchéance royale régulièrement prononcée.

Du jeudi, 16e jour de février 1589. — « En assemblée générale ledict jour, faite en la grande salle de l'hostel de ville de Paris, en laquelle assistoient messeigneurs les ducs de Mayenne, de Nemours, d'Aumale et comte de Chaligny, ensemble messieurs les eschevins, conseillers de ladicte ville, députés des cours souveraines, corps, colléges, chapitres, communautés, quarteniers et quatre notables bourgeois des neuf eslus par le conseil de chascun quartier de ladicte ville, pour adviser à l'establissement d'un conseil général de l'union, destiné à la conservation de la religion catholique et de toutes les bonnes villes.

» Monseigneur le duc de Mayenne, président en ladicte assemblée, a remonstré qu'il estoit requis et nécessaire créer et establir un conseil général composé de tous les ordres et estats d'icelle ville, pour pourvoir à toutes les affaires et occurrences qui se pourroient présenter pour le bien et conservation de la ville et de tout l'Estat, tant au faict de la guerre que des finances et police du royaume, attendant la tenue des estats généraux ; pour raison de quoi plusieurs conférences auroient esté ci-devant faictes au conseil particulier de ladicte ville ; il avoit esté dressé un rôle contenant les noms de ceux que l'on désiroit et jugeoit estre plus propres pour tenir ledict conseil, lequel rôle lui avoit esté délivré. Au mesme instant il en a esté faict lecture à l'assemblée ; après laquelle lecture a esté advisé que ledict rôle sera envoyé aux conseils establis en chacun des seize quartiers municipaux, pour avoir et donner advis de ceux que l'on voudroit retenir dans ledict conseil, lesquels advis seroient le lendemain rapportés au bureau qui seroit assemblé près les seigneurs princes, pour sur iceux arrester le rôle des membres du conseil général de l'union, sans autre plus grande assemblée [1]. » Cette liste fut

[1] Registre de l'hôtel de ville, XII, fol. 284, verso 285. — On trouve encore dans ces registres de l'hôtel de ville la délibération ci-après : « Le samedi onzième jour de février 1589, en assemblée générale faicte ledict jour en la grande salle de l'hostel de ladicte ville, de messieurs les eschevins, conseillers, députés des cours souve-

arrêtée, en effet, le lendemain, et le peuple confirma officiellement le conseil secret tel qu'il existait depuis deux ans ; il n'y eut aucun changement, car Paris avait foi en les délégués de l'Église et de l'État [1].

Le premier acte de l'union fut de déléguer le gouvernement de Paris, l'action militaire, à un des représentants de la maison de Guise; M. d'Aumale reçut ce témoignage de confiance. Comme gage au parti populaire, il confia lui-même la Bastille à un des seize quarteniers, à Leclerc, l'homme des halles et des métiers. Successivement le conseil de l'union prit des mesures d'ordre et d'organisation politique. « De par le conseil général de l'union des catholiques establi en cette ville de Paris, attendant l'assemblée des estats généraux du royaume, — défenses sont faictes à toutes personnes, de quelque estat, qualité et condition qu'elles soient, d'entrer de leur autorité en aucune maison des bourgeois ou autre, soit en cette ville au dehors, pour y visiter, loger ou prendre meubles et autres prises, ni pareillement saisir aucun prisonnier du parti contraire à l'union, ni mettre garnison ès maisons sans mandement et ordonnance dudict conseil ou des eschevins de ladicte ville, signé de trois d'entre eux, sur peine de la vie, et tous ceux qui auront esté visités, auxquels on aura mis garnison, logé, pris meubles, pourront venir librement et sûrement faire

veraines, corps, colléges, chapitres et communautés, quarteniers et quatre notables bourgeois de chascun quartier pour adviser à l'establissement du conseil général de l'union pour la conservation de la religion catholique et de toutes les villes d'icelle union, et donner ordre à toutes les affaires qui se présenteront tant pour cette ville que de tout le royaume. Sur ces présentes occurrences, après que monseigneur d'Aumale, gouverneur de ladicte ville, est venu en ladicte assemblée qui a remonstré à icelle qu'il avoit entendu que monseigneur le duc de Mayenne estoit proche de cette ville en laquelle il devoit venir de brief, au moyen de quoi auroit prié la compagnie continuer icelle assemblée jusques à sa venue, ce qui auroit esté arresté et accordé. — Registre de l'hôtel de ville, XII, fol. 280.

[1] Voici comment étaient conçues les lettres de convocation : « De par les prévost des marchands et eschevins de la ville de Paris, sire Guillaume Parfait, quartenier de ladicte ville, appelez quatre notables bourgeois de vostre quartier, et vous trouvez tous demain, une heure de relevée, en l'assemblée générale qui se fera en la grande salle de l'hostel de ville, pour adviser à l'establissement d'un conseil général de l'union pour la conservation de la religion catholique et toutes les bonnes villes d'icelle union, et donner ordre à toutes les affaires qui se présenteroient, tant pour le particulier de ladicte ville que de tout le royaume, sur les présentes occurrences. Et n'y faictes faute mercredy 15e février 1589. — Pareil mandement a esté envoyé à chacun des seize quarteniers et aux conseillers. » Regist. de l'hôtel de ville, XII, folio 284.

leurs plaintes, s'ils en ont, par-devant ledict conseil, pour y être pourvu ainsi que de raison, 25e février 1589 [1].

» Le conseil général des catholiques establi à Paris, attendant l'assemblée des estats du royaume, a ordonné que, au plus tost qu'il sera possible, les prévost des marchands et eschevins feront faire assemblée générale en laquelle sera représenté qu'on a commencé à traiter pour la deslivrance de messieurs les princes et autres prisonniers à Amboyse, pour quoi faire, aucuns notables personnages sont prests d'entrer en obligation ; il est raisonnable les indemniser, et il faut qu'on advise des moyens, considérant qu'on ne saurait employer ses facultés en meilleures affaires, ni plus agréables à Dieu et salut public. 25e février 1589 [2]. »

En même temps des lettres circulaires exhortaient toutes les villes à demeurer dans de communs sentiments avec les bourgeois catholiques de la cité de Paris : « Messieurs, nous sommes advertis que depuis les massacres et autres malheurs arrivés à Blois, plusieurs malaffectionnés à la religion et ne s'en servant que comme de masque pour tromper les catholiques, vont de villes en autres, semant de faux bruits, déguisant la vérité de cette histoire tragique ; ils veulent persuader que le feu duc de Guise avoit quelque sinistre entreprise sur le roy. Or, encore qu'à tels discours il n'y ait aucune apparence, comme finalement tous messieurs les députés le rapporteront en leurs provinces, si avons-nous trouvé expédient de vous supplier (comme nous faisons), messieurs, que telles illusions ne vous divertissent de l'observation d'une foy si solemnellement promise entre nous pour la conservation de nostre religion ; et est besoin que chascun vray catholique, aimant Dieu sur toutes choses (comme il le nous commande), se despouille de toute autre considération humaine pour entendre à la desfense de nostre mère saincte église, contre laquelle l'on voit aujourd'huy tourner les armes qui avoient esté levées pour elle. C'est un maigre prétexte pour colorer lesdicts assassinats, de dire que M. de Guise avoit une entreprise. Ses comportemens ont assez descouvert son intention. Messieurs, c'est chose horrible à penser que la saincte communion ait servi de masque à l'entreprise de telles cruautés, et que les corps ainsi inhumainement meurtris aient esté

[1] Regist. de l'hôtel de ville, tome XII, fol. 295.
[2] *Ibid.*, fol. 294, verso.

escartelés et bruslés pour les priver de sépulture. Les signalés services de ces princes ne méritoient pas tels traitemens. Unissons-nous donc plus que jamais et nous gardons de surprise et de garnisons ; et, nous aidant l'un à l'autre, conservons nostre foy et nostre religion. Dieu nous y veuille tous bien résoudre, encourager et assister [1]. »

Le bureau municipal de Paris ne resta point en arrière ; il s'associa hardiment à l'union. Et comment en eût-il été autrement, lorsque son ancien prévôt Versoris, « ayant entendu les nouvelles de la mort des deux princes de Guise, se saisit si fort qu'il en mourut le lendemain de Noël ? Il étoit tellement ligueur et amateur du duc de Guise qu'il voulut embrasser son portraict avant que de mourir, l'appelant bon prince ; et, ayant pris celuy du roy, l'appela tyran, le rompit et mit en pièces [2]. »

Les actes de la municipalité de Paris portaient tous à des mesures d'ordre et de bonne police urbaine : « M. le président du Blanc-Mesnil, colonel ; nous vous prions faire et faire faire par les autres capitaines de vostre quartier bonne et exacte recherche présentement par toutes les maisons, hostelleries, chambres garnies et autres lieux de tous les soldats et autres personnes qui s'y trouveront sans adveu, et de ce nous faictes envoyer incontinent vostre procès-verbal. » — Dimanche, 25e décembre. — « Sire Guillaume Parfait, quartenier de ladicte ville ; transportez-vous présentement avec vos cinquanteniers et dixainiers par toutes les maisons de vostre quartier, et vous informez certainement du nombre des chevaux de service qu'il y a, et vous nous apporterez incontinent le rôle par escrit des lieux, maisons et nombre desdicts chevaux ; et n'y faictes faute. 26e décembre. Et outre advertissez tous les capitaines de vostre quartier d'eux trouver en l'hostel de cette ville, cejourd'huy deux heures de relevée précises [3]. » — « Il est enjoinct à tous les bourgeois, manans

[1] « Lettres d'union pour estre envoyées par toute la chrestienté, touchant le meurtre et assassinat commis envers les personnes de M. le duc de Guise et de M. le cardinal de Guise son frère, et autres princes et seigneurs catholiques ; lesquels ont évité la cruauté commise en la ville de Blois. » 1589.

[2] *Journal de Henri III*, tome II, page 151.

[3] Regist. de l'hôtel de ville, XII, fol. 213. — Paris écrivait de nouveau aux villes : « Messieurs, encore que vous ayez encore entendu le malheureux accident advenu à Blois, et la résolution prise par tous les gens de bien de maintenir et desfendre nostre saincte religion catholique, apostolique et romaine au péril de nos vies et

et habitans de la ville eux aller en personne aux guets, gardes des portes qui se font en icelle de jour et de nuict, et desfense à eux de désemparer la ville sur peine et confiscation de corps et de bien, auxquels bourgeois et habitans est aussi enjoinct de faire venir en ladicte ville, en toute diligence, le plus de grains, vivres et provisions qu'il leur sera possible pour la fourniture et provision desdicts bourgeois, habitans et autres. Et sera la présente publiée à son de trompe et cri public par les carrefours et places, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance. » — 26e décembre. — « Monsieur Midorge, colonel; nous vous prions de rassembler dedans demain tous les autres capitaines de votre quartier pour convenir du temps et lieux dans lesquels ils s'assembleront journellement, afin d'adviser ce qui sera expédient faire pour le bien, repos de Paris. » — 26e décembre, pareil mandement à chacun des seize colonels [1]. — « Monsieur de Masseparavet, conseiller; nous vous prions de vous trouver demain, une heure de relevée, au bureau de l'hostel de la Grève, pour nommer et desputer quelques uns de messieurs les conseillers de ladicte ville, afin d'assister au conseil qui se tiendra près la personne de monseigneur le duc d'Aumale; vous priant n'y vouloir faillir. » — 26e décembre, pareil mandement à chacun de MM. les conseillers [2].

» Du 27 décembre 1588. En assemblée cejourd'huy faicte au bureau de la ville, a esté advisé que l'on laissera en la liberté de monseigneur le duc d'Aumale, gouverneur de ceste cité, et desdicts eschevins, d'appeler par chascune huictaine quatre ou six desdicts sieurs conseillers qui se rendront assidus pour assister au conseil de ladicte ville [3]. Capitaines et gardes, laissez sortir les chariots et charrettes vuides qui ont apporté provisions aux marchés, ensemble les paysans qui les y ont conduictes. » — 28 décembre [4]. — « Monsieur le président d'Harneau, colonel; faictes desfense à tous armuriers, quincailliers et autres qui font trafic d'armes en vostre quartier, d'en vendre aucune à quelle personne que ce soit sans exprès congé de

biens contre les auteurs de ce mal, nous avons advisé de despescher par devers vous le sieur présent porteur pour vous faire entendre aucune résolution et advis que avons sur ce pris, lequel nous vous prions croire, et sur ce nous donner le vostre pour nostre commune conservation, sûreté et repos. » *Ibid.*, XII, fol. 224.

[1] Regist. de l'hôtel de ville, XII, fol. 213, verso.

[2] *Ibid.*, fol. 214.

[3] *Ibid.*, verso.

[4] *Ibid.*, fol. 215.

monseigneur le duc d'Aumale ou de nous, sous peine de 200 escus d'amende et de confiscation desdictes armes. » — « Il est enjoinct à tous les principaux des colléges d'envoyer au bureau de l'hostel de ville, dans trois jours, les noms et surnoms des maistres, pédagogues, régens, enfans et serviteurs estant en leurs colléges [1]. »

« Du 31e jour de décembre 1588. En l'assemblée générale cejourd'huy faicte en la grande salle de l'hostel de ville de Paris, par MM. les eschevins, conseillers, clercs et desputés des cours souveraines, corps, colléges, chapitres, communautés ecclésiastiques, quarteniers, huict notables bourgeois de chascun quartier, pour adviser à la sûreté et repos de cette ville esmue et troublée à l'occasion des meurtres et emprisonnemens des princes, seigneurs et bourgeois tant de nostre cité que autres de ce royaume, mesme du prévost des marchands et deux eschevins d'icelle ville, desputés aux estats généraux de Blois. M. Rolland, notre premier eschevin, a amplement fait entendre à la compagnie les causes de l'assemblée, et remonstré que pour éviter aux tumultes qui pourroient advenir par le menu peuple, lequel demeurant oiseux et en nécessité, pourroit s'esmouvoir et se mutiner; il estoit fortement nécessaire de voter quelque médiocre somme de deniers pour subvenir aux plus nécessiteux tant que la misère durera; partie sera distribuée au menu peuple et partie dans des ateliers et aux ouvriers pour fortification et réparation de la ville. Le fait mis en délibération a esté advisé : attendu la nécessité présente, l'on doit faire une levée générale sur tous les bourgeois, manans et habitans de la ville, lesquels seront excités à contribuer gracieusement et sans contraincte pour une si juste et saincte cause, et les quêtes seront faictes par les curés des paroisses accompagnés de quatre bourgeois [2]. »

Le bureau municipal de Paris, moins avancé que les seize, les orateurs populaires et les halles, ne voulait pas rompre absolument avec le roi auquel il avait écrit dans des termes de soumission pour réclamer son prévôt et ses échevins retenus à Blois : « Sire, les habitans de vostre ville de Paris, vos humbles subjects, advertis de l'accident survenu à Blois et de l'emprisonnement de leurs prévost des marchands, eschevins et autres concitoyens desputés par ladicte ville pour se

[1] Regist. de l'hôtel de ville, XII, fol. 217.
[2] *Ibid.*, fol. 219 à 222.

trouver en l'assemblée de vos estats généraux, ont estimé vous devoir sur ce, faire leur très-humble remonstrance, et à cet effect desputer des ordres de vostre ville vers vostre majesté pour lui représenter les inconvéniens de tels emprisonnemens. C'est pourquoi lesdicts habitans s'estant assemblés en très-grande et notable compagnie tant du corps de ladicte ville, des principaux de vostre parlement, chambre des comptes et autres bons bourgeois d'icelle, ont desputé le sieur président Lemaistre [1] pour représenter à vostre majesté les très-humbles requestes et supplications dont ils ont esté chargés de ladicte assemblée. Et pour l'assurance qu'ils ont qu'il plaira à vostre majesté les entendre bénignement et favorablement, ne ferons la présente plus longue, sinon pour supplier notre Créateur, sire, vous donner longue et heureuse vie. 28 décembre 1588 [2]. »

Le parlement partageait en majorité ces opinions d'arrangement et de modération ; il apercevait les périls d'une rébellion ouverte et complète ; il y avait mille chances de revers ; et alors que deviendrait Paris dans la révolte? Le conseil des seize quarteniers, colonels, prédicateurs de paroisses, n'était pas aussi calme ; le peuple avait déclaré à haute voix la déchéance de Henri de Valois ; cette voix puissante devait être entendue ; plus d'arrangement avec Henri, le persécuteur des martyrs ; la scission était prononcée : mais pour cela, il fallait être maître du parlement, autorité civile et judiciaire, et de la Sorbonne pour la question théologique et morale, laquelle consistait à savoir si le serment de fidélité à Henri de Valois serait brisé, parce qu'il était hérétique et assassin. Et comment couper court à toutes les négociations, à toutes les intrigues, à ces menées des catholiques à double opinion et à double conscience? Dans le parlement tel qu'il était composé, la violence était difficile : ne fallait-il pas purger ce parlement de ces hommes qui sous main trahissaient la ville? Le conseil populaire prit un parti décisif : et je laisse ici parler le chroniqueur parlementaire, ennemi si prononcé des seize :

« Le lundy 16 janvier 1589, Jean Leclerc, naguère procureur en

[1] « Messieurs de la ville déléguèrent vers ce maudit tyran de roy plusieurs personnes, entre autres M. Lemaistre, président en la cour, lequel se mit en bon estat, et fit son testament avant que partir, afin que si ce tyran le vouloit faire mourir, qu'il fust en bon estat. » — Journal des choses advenues à Paris depuis le 23 décembre 1588, etc.

[2] Regist. de l'hôtel de ville, XII, fol. 216.

la cour de parlement, lors capitaine de son quartier et gouverneur de la Bastille de Paris, accompagné de vingt-cinq ou trente coquins comme luy, armés de cuirasses, ayant le pistolet à la main, estant les chambres assemblées, dit haut et clair : « Vous tels et tels, qu'il nomma, suivez-moi, venez en l'hostel de ville, où l'on a quelque chose à vous dire ; et au premier président, et autres qui luy voulurent demander de par qui il vouloit faire cet exploit, il respondit qu'ils se hastassent seulement et se contentassent d'aller avec luy, et que s'ils le contraignoient d'user de sa puissance, quelqu'un pourroit s'en mal trouver. Lors le premier président et les présidens Potier et De Thou s'acheminèrent pour le suivre ; et après eux marchoient volontairement cinquante ou soixante conseillers de toutes les chambres du parlement, mesme des requestes du palais qui ne se trouvèrent point sur la liste, disant qu'ils ne pouvoient moins faire que de suivre leurs capitaines. Marchant le premier, il les mena sur les dix heures du matin par le Pont-au-Change, comme en triomphe, jusqu'en la place de Grève où, voulant s'arrester pour entrer en l'hostel de ville, suivant la proposition de Me Jehan Leclerc, en furent empeschés et par luy contraincts de marcher outre et mener à la Bastille Sainct-Antoine tout au travers des rues pleines de peuple, qui espandu par icelles, les armes au poing, et les boutiques fermées pour les voir, les lardoit de mille brocards et villenies. Il en alla encore ce jour prendre quelques-uns en leurs maisons qui ne s'estoient point trouvés à la cour, et mesme de la cour des aydes, chambres des comptes et autres compagnies, dont il y en eut quelques-uns serrés en la Conciergerie et aux autres prisons de la ville, mais les uns furent eslargis dès l'après-disnée, d'autres les jours ensuivans, parce qu'ils n'estoient pas sur la liste de Jehan Leclerc, où estoient estimés estre des zélés catholiques[1]. » Il y avait, dans cette mesure prise contre les magistrats,

[1] *Journal de Henri III*, tome II, pages 161 et suiv. La cour, quoique moins pour la ligue, était cependant fervente catholique. « Arrest du 15 octobre portant règlement contre les blasphémateurs; par rapport à l'observation des dimanches et festes ; desfense de se promener dans les esglises ; aux hosteliers et autres de tenir brelans, et à toute personne de se vestir modestement, sans excès et dissolution, selon leur condition et qualité. La cour fait desfense et inhibitions à toutes personnes de renier, despiter et blasphémer, et faire autres vilains et détestables sermens contre l'honneur de Dieu, de sa très-sacrée mère et de tous les saincts et sainctes du paradis, sur peine d'amende pécuniaire la première fois ; la seconde, tierce et quatre fois en amendes qui seront doubles, triples et quadruples ; la cinquième fois estre

une nécessité impérieuse; toute transaction étant alors impossible, n'était-il pas naturel qu'on débarrassât les grands corps judiciaires et politiques de l'État des hommes de transaction? ne fallait-il pas leur imprimer une forte et nouvelle impulsion catholique?

Le parlement, ainsi épuré et tout entier dans les mains des seize quarteniers, se réunit sous la présidence du sieur Brisson, alors lié à la bourgeoisie, tête sans courage politique, vivant de concessions et de protestations. « Le mardy 17 janvier on plaida à la grand'chambre, nonobstant l'emprisonnement des plus saines parties de la cour; et fut tenue l'audience par le président Brisson, qui, combien qu'il fust des plus suspects, par quelque poictevine ruse et promesse aux seize, qui disoient tout haut qu'il leur avoit promis d'estre homme de bien, se garantit de la prison, et de faict exerçant l'estat de premier président, demeura tousjours depuis en la cour. Le jeudy 19, la cour assemblée ordonna par arrest qu'elle se joindroit au corps de la ville de Paris, pour luy adhérer et assister en toute chose, mesme contribuer aux frais de la guerre, résolue pour le bien public. Par autre arrest du 20 est dict que Compans et Cotteblanche, eschevins que le roy avoit sur leur foy envoyés à Paris, pour retourner à Blois dans quinzaine, n'y retourneroient point, et que du serment de retour qu'ils avoient faict seroient admonestés l'esvesque de Paris et ses vicaires de leur donner l'absolution. Le samedy 21, furent nommés par la cour et par Senault, greffier en icelle, M. Molé, conseiller en la cour, pour exercer l'estat de procureur général qu'il accepta enfin, à son grand regret et à son corps desfendant, estant vaincu de la voix et multitude du peuple eschauffé qui crioit : Molé! Molé! et aussi de la crainte de mort ou prison, où il s'asseuroit bien de rentrer au cas qu'il refusast. Furent aussi nommés Jean Lemaistre et Louis d'Orléans, advocats du roy, qui auparavant estoient en parlement[1]. »

Le parlement ainsi organisé dans les intérêts du mouvement municipal, put sanctionner la question de déchéance qui était alors agitée à la Sorbonne, par suite d'une requête du prévôt des marchands et

mis au carcan pour y demeurer depuis huit heures du matin jusques à une heure après midy, subjects à toutes vilenies et opprobres que chascun voudra leur faire. Et pour la sixième fois seront menés et mis au pilory, et là auront la lèvre de dessus coupée d'un fer chaud, et où il adviendra que derechef ils commettront lesdicts juremens et délits, ils auront la langue coupée tout juste. » — FONTANON, tome IV, page 242.

[1] *Journal de Henri III*, tome II, pages 164-165.

échevins de la ville, au nom de tout le peuple de la cité : « A M. le duc d'Aumale, gouverneur, et à MM. les prévost des marchands et eschevins de la ville de Paris ; vous remonstrent humblement les bons bourgeois, manans et habitans de la ville de Paris, que plusieurs desdicts habitans et autres de ce royaume sont en peine et scrupule de conscience pour prendre résolution sur les préparatifs qui se font pour la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine de ceste ville de Paris, et tout l'estat de ce royaume, à l'encontre des desseins cruellement exécutés à Blois et infraction de la foy publique, au préjudice de ladicte religion, de l'esdict d'union et de la naturelle liberté de la convocation des estats ; sur quoi lesdicts supplians désireroient avoir une saincte et véritable résolution. Ce considéré, il vous plaise promouvoir que MM. de la faculté de théologie soient assemblés pour deslibérer sur ces poincts, circonstances et dépendances, et s'il est permis de s'assembler, s'unir et contribuer contre le roy ; et si nous sommes encore liés du serment que nous lui avons juré, pour sur ce, donner leur advis et résolution. Soit la présente requeste renvoyée par-devant MM. de la faculté de théologie, lesquels seront suppliés s'assembler et donner sur ce leur résolution. » Les articles qui furent posés à la Sorbonne étaient ainsi conçus : « Si le peuple du royaume de France peut estre deslivré et deslié du serment de fidélité et obéissance presté à Henry III ; si en assurée conscience le mesme peuple peut estre armé et s'unir, lever argent et contribuer à la desfense de la religion catholique, apostolique et romaine en ce royaume, contre les conseils pleins de toute meschanceté et efforts dudict roy et autres quels qu'ils soient ses adhérens ; et contre le violement de la foy publique par luy faict à Blois, au préjudice de ladicte religion catholique, et de l'esdict de la saincte union et de la liberté naturelle de la convocation des trois estats de ce royaume. »

La savante agrégation catholique ne fit pas longtemps attendre sa réponse, elle se prononça sur toutes les questions conformément aux opinions de la ville : « Le peuple de ce royaume est deslivré et deslié du serment de fidélité et obéissance presté au susdict roy Henry. Le mesme peuple peut licitement et en assurée conscience estre armé et uni, recueillir deniers et contribuer pour la desfense et conservation de l'église apostolique et romaine contre les conseils pleins de toute meschanceté et efforts dudict roy [1]. »

[1] « Résolution des docteurs de Sorbonne sur la question, assavoir s'il est licite au peuple françois de se révolter de l'obéissance de son roy. » 1589.

Cette résolution fut accueillie avec solennité ; jamais rien de plus populaire. La multitude avait effacé les armoiries royales ; la Sorbonne et l'évêque de Paris ordonnèrent que les formules de la messe ne contiendraient plus aucune prière pour le tyran déchu et exécrable qui avait violé la foi publique « au notoire préjudice de la saincte foy catholique romaine et de l'assemblée des estats du royaume. » Des formules nouvelles remplacèrent la vieille et sublime prière de l'offertoire, et l'on fit plusieurs oraisons pour les princes catholiques : le peuple prosterné demandait à grands cris leur conservation au Dieu de miséricorde et de bonté. Tout se mettait en rapport avec la constitution catholique, et à la suite de ces délibérations, la ville fit rédiger une instruction spéciale adressée aux prédicateurs, organes si puissans sur la multitude.

« Mémoire à MM. les prédicateurs de Paris pour advertir et exhorter le peuple continuellement en leurs prédications et à toutes occasions, afin de le contenir en l'obéissance de leurs magistrats et supérieurs en ceste ville de Paris pour la gloire de Dieu et conservation de ladicte ville, le bien de la saincte union des catholiques. Il pourroit arriver de grands et pernicieux accidens en icelle ville, qui seroient cause de sa ruine et par conséquent de tout le parti catholique, à quoy tendent les hérétiques, politiques et ennemis de nostre union, lesquels suscitent plusieurs espions et mauvais garnemens, qui se coulent finement parmi les troupes oiseuses du peuple assemblé devant l'hostel de la ville et y sèment certaines calomnies, faux bruicts et mauvaises nouvelles pour diviser le peuple ; à quoy il n'y a meilleur ni plus gracieux moyen de remédier que par les prédicateurs et ministres de la parole de Dieu, lesquels sont priés de la part desdicts magistrats de remontrer au peuple en leurs prédications le crime exécrable et dangereux qu'il commet, en usant de calomnies et propos insolens contre ceux qu'il doit respecter, aimer, honorer et servir comme ses père et protecteurs, et sans lesquels ceste ville seroit déjà renversée en la puissance de l'hérétique. Ce qui rend les calomniateurs coupables d'ingratitude, pesché desplaisant à Dieu par-dessus tous, outre le pesché de mesdisance qui est des plus grands crimes, principalement quand cela s'adresse aux personnes publiques et constituées en auctorité. Il faut considérer que tous ces troubles ne viennent que de nos peschés multipliés et de si longtemps amassés, que ceste seule considération devroit suffire pour nous abaisser et humilier.

Que ceste mauvaise façon de faire n'est pas le moyen de remédier aux affaires, mais plustost de les ruiner, et par nos désordres, fortifier nos ennemis et leur ouvrir le chemin à nostre servitude pour nous réduire sous leur puissance, beaucoup plus dure et insupportable que celle qui est à présent, laquelle est douce et gracieuse. Que dès le mois de janvier dernier, le roy s'est vanté que nous ne vivrions pas deux mois dans Paris sans nous couper la gorge les uns aux autres. C'est pourquoy il faut que chascun se contienne en obéissance, et que nous endurions tout ce qu'il plaira à Dieu nous envoyer, avec une patience et constance chrestienne, et que pour la gloire de Dieu et en despit de nos ennemis nous les fassions mentir, faisant le contre de ce qu'ils désirent. En quoy faisant, Dieu respandra ses bénédictions sur nous et nous deslivrera de l'hérésie et tyrannie qui nous menacent [1]. »

Et comment les prédicateurs n'auraient-ils pas multiplié ces larmoyantes histoires, lorsqu'on savait que Mme de Guise, la veuve du martyr, écrivait au duc de Nevers une bien pitoyable épître : « J'espère que Dieu aura pitié de moy et qu'il ne me deslaissera jamais en une si juste querelle ; mais qu'il suscitera tant de gens de bien pour se joindre à ceste cause, que bientost je verray une bonne justice de l'assassinat meschant et malheureux commis sur celuy qui n'eut jamais dans l'ame que le service de Dieu et celuy de ce malheureux, cruel, tyran, inhumain, qui, pour me priver de mon mary, a perdu son ame, son honneur et renommée. Pardonnez-moy si je continue à vous importuner de mes plainctes ; je ne puis m'empescher de cela, car estant privée de ce que j'avois de plus cher, il ne me reste que la vengeance que j'ay si empreinte dans le cœur que je ne parle ni ne resve autre chose ; à quoy je vous invite, conjure et supplie de m'assister, et en rescompense je vous offre et présente ma vie, mes pauvres enfans et tout ce qui est en nos puissances pour sacrifier à l'observance de vos commandemens, que je tiendrai à jamais chers comme venant de vous, monsieur, que j'aime et honore autant que je recognois y estre redevable. Continuez-moy donc, s'il vous plaist, vostre bonne grace, et croyez ce porteur qui vous parlera plus particulièrement de ma part. Je me remets donc sur lùy pour finir ma lettre, en vous baisant très-humblement les mains. Vostre très-humble et très-obéissante sœur, CATHERINE DE CLÈVES [2]. »

[1] Regist. de l'hôtel de ville, XII, fol. 335 à 337.

[2] Biblioth. Royale : « Mémoire du règne du roy Henri III pendant la ligue, » coté 8866, fol. 207. MSS.

Ainsi, pour bien résumer la situation de ce mouvement de la ligue, il y a d'abord manifestation d'opinion publique, puissante, énergique contre Henri de Valois, opinion prononçant la déchéance de fait contre la royauté, effaçant ses armoiries. Puis, elle trouve une expression régulière dans le conseil municipal de Paris ; elle se fait violente et désordonnée parmi les quarteniers et dans la chaire. La déchéance est prononcée par la Sorbonne, autorité légitime dans l'organisation catholique. Les crimes imputés au roi, au tyran sont la violation de la foi romaine (la constitution d'alors), le mépris des états généraux (la représentation du pays). On efface les formules de la messe, comme aux époques politiques on modifie les formules royales ; puis enfin s'établit un conseil d'union, une espèce de gouvernement provisoire et populaire, en attendant un système régulier et définitif, une élection de roi.

CHAPITRE LXXVIII.

MOUVEMENT PROVINCIAL.

Effet produit dans les grandes villes par la mort de messieurs de Guise. — Révoltes spontanées. — Organisation catholique et municipale. — Lyon. — Toulouse. — Marseille. — Rouen. — Correspondance des municipalités avec le conseil d'union catholique.

1588—1589

Si à Paris la triste nouvelle du martyre de MM. de Guise, reproduit partout en belles images, avait fait une sensation si vive, si profonde, combien dut-elle être plus puissante encore dans ces cités sans cesse exposées aux attaques et aux insultes des huguenots? On a vu que le conseil d'union avait écrit maintes circulaires aux échevins, prévôts, maires, majeurs, jurats, pour leur annoncer l'organisation entière de la sainte ligue, et les inviter à se joindre à lui contre le tyran Henri de Valois. La plupart des cités n'avait pas attendu cette invitation pour éclater ; elles étaient en armes et avaient déclaré leur liberté et leur entière adhésion à la foi catholique, au parti municipal qui en proclamait la grande suprématie. Partout le mouvement est marqué de ce double caractère : appel aux vieilles franchises de la cité, aux anciennes formes d'échevinage, élection, maison commune, beffroi, bannière des confréries et métiers; et puis, esprit catholique, prédication libre et politique; en un mot, gouvernement de la cité par la cité. Ce retour à la liberté municipale, à ces fédérations de ville à ville, se fit avec un ordre, un ensemble qui peut même étonner les perfectionnements de la civilisation moderne.

A Lyon, la nouvelle de Blois vint trois jours après, et le conseil municipal se réunit sur-le-champ en une belle et grande assemblée;

il y fut exposé par le doyen des conseillers « que les bons et vrays catholiques de la ville avoient eu grande occasion de prendre les armes pour se garantir des entreprises malheureuses que faisoient sur eux les hérétiques assistés des politiques et machiavélistes, lesquels avoient si souvent faict des démonstrations de mauvaise volonté. Sçachant ces hérétiques que le vray recours des catholiques en leurs afflictions est d'implorer, avant toute chose, l'aide de Dieu par jeusnes, prières et autres desvotions, sitost qu'ils furent advertis des massacres de Blois et de l'emprisonnement de nostre révérendissime archevesque et de monseigneur le duc de Nemours nostre gouverneur, outre la resjouissance qu'ils monstroient extérieurement, ils trouvèrent moyen d'empescher nos desvotions accoutumées, qui est de mettre le sainct sacrement par les églises où le peuple va en desvotion et procession, sous prétexte qu'ils disoient que le roy en auroit jalousie et diroit que nous faisons prières pour les ames de ces pauvres princes massacrés ; ils firent clorre la bouche aux presdicateurs, empeschant qu'ils ne dissent la vérité, et les vouloient forcer de soutenir que les massacres, cet acte si meschant et détestable, avoient esté bien et légitimement faicts. Ce qui de plus près descouvrit la trahison et mauvais tour que l'on vouloit faire aux pauvres catholiques, fut que l'on trouva moyen de faire brusler la porte du pont du Rosne, sous couleur d'avoir les cloux pour les remettre en une neuve ; de quoy s'estant plaincts, les eschevins et le peuple, ils furent bravés ; on les intimida pour tousjours leur faire perdre le cœur. Qui fut l'occasion que la nuict le peuple se doutant de quelque surprise, se mit en armes de soy-mesme et sans estre commandé. Et l'on descouvrit des arquebusiers de la ville qui s'alloient jeter dans les maisons des politiques pour leur faire assistance et main-forte. Il y avoit en la ville et dehors des personnes qui disoient tout haut qu'avant qu'il fust peu de jours l'on pendroit tant de ces eschevins mutins, qu'il n'y auroit pas du chanvre à demi pour faire des cordes. Brief, le party catholique est demeuré le supérieur et n'a faict à aucun nul mauvais traitement, monstrant assez en cela que les vrays et fermes catholiques (comme est le peuple de Lyon) remettent tousjours la vengeance à Dieu. Tout ce que l'on a faict, c'est de s'asseurer de ces politiques et des hérétiques, qui estoient en leur protection et qui avoient faict dessein de ruiner la ville et le pays et exterminer les pauvres catholiques zélés. Messieurs, Dieu a travaillé pour nous, *Et dispersit superbos et exaltavit humiles*. Les desseins de ces

factionnaires conspirateurs se sont esvanouis comme la poussière au vent, et nos politiques sont demeurés saisis et mis en un lieu où l'on est assuré qu'ils ne nous peuvent plus nuire [1]. »

Quand donc cet exposé eût été bien fait et parachevé, toute d'une voix on délibéra l'union jurée et promise par les consuls, échevins, manans et habitants catholiques de tous les ordres et états; tous s'écrièrent : « Nous promettons à Dieu, sa glorieuse mère, anges, saincts et sainctes du paradis, de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, et y employer nos vies et biens, sans y rien espargner, jusqu'à la dernière goutte de notre sang; Dieu nous assistera en une si saincte résolution, en laquelle n'avons autre but que l'exaltation de son sainct nom et protection de son église; jurons de donner tout notre pouvoir et puissance à la conservation de ceste ville de Lyon, establissement d'un bon et asseuré repos à la descharge du pauvre peuple; jurons de nous maintenir en bonne intelligence avec les princes, preslats, seigneurs, gentilshommes, habitans tant de ceste ville que de la ville de Paris et autres villes qui sont unies ou s'uniront par après, pour un si bon et si sainct subject, et ne permettre qu'il soit attenté aucune chose qui puisse tourner à desplaisir ou porter presjudice à l'union; ne recevoir commandement de qui que ce soit, sans nul excepter, qui porte presjudice à ladicte union. Nous voulons entretenir de poinct en poinct l'esdict d'union publié ès cour de parlement de ce royaume, juré solennellement par le roy en l'assemblée générale des estats, et depuis par lesdicts estats, et n'assister de nos personnes ni moyens ceux qui ont violé et faussé la foy promise auxdicts estats. Promettons et jurons aussi ne nous abandonner jamais les uns les autres, et n'entendre à aucun traité sinon d'un commun consentement de tous lesdicts princes, preslats, villes et communautés unies; prions tous les seigneurs, gentilshommes, villes, communautés de ce gouvernement s'unir avec nous en ceste si saincte résolution, leur promettant de nostre part toute assistance de nos moyens en ce qu'ils en auront besoin [2]. Arresté au consulat tenu en l'hostel commun de la ville. »

Ces résolutions se passèrent en conseil de ville; il fallait le publier

[1] « Desclaration des consuls, eschevins, manans et habitans de la ville de Lyon, sur l'occasion de la prise des armes par eux faicte le 24e jour de febvrier 1589. »

[2] Articles de l'union jurée et promise par les consuls, eschevins, manans et habitans catholiques de tous les ordres et estats de la ville de Lyon, 2 mars 1589.

au dehors, et c'était là véritablement la sanction populaire; le conseil n'hésita pas : « A esté ordonné que les articles qui ont esté dressés de l'union, seront imprimés et publiés, ensemble la forme du serment que doivent faire tous les habitans de la ville de Lyon, et par ce, est enjoinct à Jehan Pillehotte, imprimeur de ladicte ville, de les imprimer[1]. Faict au conseil tenu en l'hostel de ville, le lundi 2e mars 1589, par ordre dudict conseil : JANTHONAS. »

La grande ville de Lyon, qui commandait au passage du Rhône, cette puissante cité, se prononçait donc pour la défense de ses libertés municipales et du catholicisme! Plus au midi, Toulouse se jetait dans la ligue avec cette violence qui avait signalé ses excès lors de la Saint-Barthélemy. A Lyon, il n'y avait pas eu second massacre; la formation de l'union municipale s'était accomplie d'elle-même et par un mouvement naturel. A Toulouse, le sang méridional fermentait; le parlement n'avait pas voulu seconder l'impatience catholique; il était dominé par Duranti, homme du tiers parti. Il y eut donc un mouvement populaire contre le parlement, à l'imitation de ce qui s'était passé à Paris. Lors des massacres de la Saint-Barthélemy, on avait déjà pendu cinq ou six conseillers au grand orme de la place du Palais; le contrat d'union fut encore scellé d'une nouvelle exécution populaire. Le 25 janvier, le peuple se rassembla à l'hôtel de ville, et d'un commun accord il renversa les armoiries royales, brisa les portraits de Henri de Valois le tyran, le nouveau Néron. Le président Étienne Duranti et l'avocat général d'Assis cherchaient à tout pacifier; dans ces moments d'effervescence et de soulèvements, la voix des hommes modérés est impuissante; Duranti et d'Assis furent traînés en prison, quelques jours après assommés par la populace; leurs corps furent ensuite pendus avec l'effigie du roi Henri III que l'on avait percée de plusieurs coups de poignards. Aussi la bonne ville de Toulouse et son parlement épuré reçurent-ils les grandes félicitations de leurs alliés de Paris; le conseil municipal de la Grève leur écrivait : « Messieurs les capitoux de Toulouse; nous ne pouvons assez vous exprimer le plaisir et consolation que nous avons tous ressenti d'avoir appris, par vos lettres, le devoir qu'avez faict pour vostre conservation et vous sauver des dangers qui vous menaçoient; cela ne s'est pu faire sans beaucoup de courage et de valeur, assisté de la faveur de Dieu, lequel

[1] 2 mars 1589. Extrait des registres de l'hôtel commun de la ville de Lyon.

vous a choisi très-propre instrument pour le servir en une si juste et saincte cause, suivant la resputation qu'avez tousjours eue d'estre très-bons et fermes catholiques, de quoy vous avez de long temps fait assez de preuves avec beaucoup d'honneur pour vous. Il n'y a ville de l'union qui ne se ressente de ce bien pour l'estroite alliance qu'avons tous ensemble contre de si perfides et cruels ennemis qui ne respirent que nostre commune ruine et de la religion catholique ; mais c'est pour cela qu'il faut combattre et plustost mourir pour sauver nos autels et nos foyers. Il ne reste plus que d'establir partout un bon ordre, à quoy nous travaillons par deçà pour l'establissement du conseil général de l'union auquel s'expédient toutes affaires selon l'ordre qu'en escrivons plus amplement à messieurs de vostre parlement qui le vous pourront communiquer, afin de nous confirmer les uns les autres, tant que faire se pourra, en attendant l'assemblée des états généraux que nous procurerons le plus tost que faire se pourra, pour le salut de cet estat qui a besoin d'un si utile remède ; et tenez-nous en vos bonnes graces et dispositions. 17e mars 1589 [1]. » — Messieurs du parlement de Toulouse, ajoutaient-ils : « Nous avons estably un conseil général de l'union, composé d'un grand nombre de grands et honnestes personnes des trois ordres, auquel s'expédient et ordonnent toutes les affaires de notre union avec messieurs les princes catholiques, lesquels ont les premiers jurés d'obéir audict conseil. Les graces et rémissions, provisions d'offices et toutes autres, telles affaires y sont despeschées de toutes les parties du royaume sous un sceau nouveau aux armes de France, en la lesgende duquel sont escrits ces mots : *Sigillum regni Franciæ* [2]. Le parlement de Paris a approuvé et autorisé ledict conseil et ledict sceau, avec lequel aussi se font toutes expéditions de justice. Toutes les capitales, villes de provinces ralliées, ne laissent pas d'avoir un conseil provincial pour les affaires de la province qui recognoist et se réfère au général du conseil de nostre ville ; et de cet ordre nous espérons beaucoup de bien en attendant l'assemblée des estats généraux qui sont ordonnés par ledict conseil et par nostre parlement. 17e mars 1589 [3]. »

[1] Regist. de l'hôtel de ville, XII, fol. 303.

[2] C'est un curieux rapprochement à faire que l'adoption de ce scel d'un gouvernement provisoire avec celui qui fut adopté après la déchéance de Louis XVI en 1792.

[3] Regist. de l'hôtel de ville, XII, fol. 303.

Et à Marseille, la ligue avait aussi retenti ; elle s'était formée là, parce que, vieille république, Marseille pouvait-elle repousser un système qui la faisait revenir à ses mille franchises de municipes, au gouvernement de ses consuls, à ses statuts et règlements, à sa maison de ville, vieil hôtel près la place Vivaux ; à ses maire et échevins, tous logés en la place de Linche, lieu de superstitions, à minuit, quand les maudits sorciers commençaient les rondes du sabbat ? Déjà une première tentative avait été faite pour rendre Marseille à sa liberté et à la ligue ; elle avait été déjouée par la force des hommes d'armes. Depuis, la ville avait été plus heureuse ; et quand la lettre de MM. les échevins de Paris arriva pour annoncer la triste nouvelle de Blois et la déchéance de Henri de Valois, l'hérétique, le tyran, la grande cité n'hésita pas. On se souvient que la révolution municipale et catholique avait été tentée par le brave consul Dariés ; la partie victorieuse du conseil de ville s'était hâtée de flétrir en beau tableau, en l'hôtel de ville, la mort de l'intrépide champion des libertés de la cité et de la sainte union. Plus d'une fois ce peuple de matelots, de bourgeois et de métiers avait gémi de cette humiliation qui tournait au profit des huguenots. A peine avait-on publié l'édit d'union à Blois, que le peuple marseillais prit les armes contre La Valette, gouverneur de Provence. C'était le 26 août ; le sieur de Vins, organe de la ligue, venait d'être élu par le parlement et les bourgeois, gouverneur de Provence à l'encontre du mignon de Henri III ; Linche, deuxième consul, ami de La Valette, expression du tiers parti politique, voulut tenter la contre-révolution au profit de la royauté ; il se revêt du beau chaperon du consulat, s'arme de la cuirasse, et pénètre, un pistolet à la main, dans l'hôtel de ville. Cette folle entreprise indisposa le peuple. A la seule invitation de Cepède, premier consul, il se porta à l'hôtel de ville ; le tocsin sonna ; le drapeau de Marseille, libre et catholique, fut arboré à la Mayor, et à la Vierge de la Garde, protectrice des braves mariniers. Que voulait donc ce traître Linche ? Livrer la ville aux huguenots. Il fut poursuivi, proscrit, et quoiqu'il eût cherché un asile dans un des tombeaux de l'Observance, sous la statue roide et froide d'un pieux abbé aux sandales de marbre, à la mitre d'or, à la crosse d'ébène, Linche fut dagué à coups d'épée, criblé de coups d'arquebuse, et expira. Quand la nouvelle de l'adhésion de Lyon à la sainte ligue fut connue, l'enthousiasme n'eut plus de bornes ; l'union fut signée à l'hôtel de ville ; le petit nombre de ceux qui n'avaient pas voulu y

souscrire fut contraint de quitter la ville. Le peuple les désigna sous le nom de *Bigarré*, politiques du tiers parti sans couleur et sans conscience [1]. Et comment le brave peuple marseillais n'eût-il pas adopté la ligue avec enthousiasme, lorsqu'il était récompensé par une bonne bulle du pape? « Très-chers fils, nous cognoissons toute vostre fidélité pour l'église romaine ; nous vous louons de toute la sollicitude que vous avez apportée à maintenir intègres et fortes vos libertés et la religion. Nous vous envoyons nostre légat Henri Caietano ; croyez-le comme nous-mesme sur tout ce qu'il vous dira. » Bientôt la sainte union eut son parlement à Aix, et son premier acte fut de proclamer le triomphe de la religion catholique et l'allégement des subsides [2].

Que dirais-je de Rouen, à la population ardente, et qui la première suivit le mouvement de Paris? Le parlement s'unit à toutes les résolutions du peuple, et avec Rouen, Amiens, Abbeville, Orléans et cinquante autres grandes villes, environnées et couronnées de belles tours et créneaux. Les provinces prirent ainsi parti pour la révolution municipale de Paris. Le centre de ce mouvement était bien aux tours de Notre-Dame, à l'hôtel de la Grève ; mais l'organisation de la France était telle alors que chaque grande ville était le centre de sa propre administration. Aix, Marseille, Lyon, Toulouse, Rouen, Abbeville, Caen, Orléans, et tant d'autres cités liguées commandaient à toutes les sénéchaussées, bailliages de leur ressort. C'était une véritable fédération provinciale pour la défense de vieux priviléges et des libertés. Quelques-unes même de ces cités jouèrent dans la ligue un rôle armé aussi puissant, aussi décisif que Paris ; Lyon surtout, pieuse et fervente, devint le foyer de l'union catholique : c'est dans ses murs que s'impriment les pamphlets, s'agitent les confréries, que se préparent les armes et les mouvements militaires ; elle était la métropole de la ligue méridionale, le point de communication entre la Savoie, le Languedoc et la Provence.

[1] L'histoire de Provence et de la république municipale de Marseille est un des plus curieux et des plus poétiques tableaux que l'étude et l'imagination puissent produire ; je ne crois pas qu'elle ait été faite depuis Ruffi, historien de conscience, d'érudition, mais sans poésie. Je me réserve cette tâche de patriotisme pour la cité de mon enfance.

[2] Registre des états de Provence, MSS fol. 147-148.

CHAPITRE LXXIX.

FIN DES ÉTATS DE BLOIS. — RÉUNION DE HENRI III AU ROI DE NAVARRE.

Le roi après le coup d'État. — Mort de Catherine de Médicis. — Suite des états de Blois. — Leur dissolution. — Progrès des armées de la ligue. — Marche du roi de Navarre.— Négociation ouverte avec lui. — Trêve. — Union des politiques et des huguenots.

1589

Le coup d'État contre la maison de Lorraine et ceux des princes et députés qui secondaient ses tentatives n'était point destiné à briser l'unité catholique. Dans la pensée du roi Henri III, il ne s'agissait que d'un seul résultat à atteindre : se substituer à la puissance des Guise dans la ligue, replacer enfin sur la tête royale cette couronne du grand parti qui était la société presque entière. Ce but n'avait point été accompli ; il ne pouvait l'être. Loin de là, l'opinion catholique s'était violemment séparée de la royauté des Valois ; elle avait proclamé la déchéance. Henri III, ne comprenant pas la portée de ce mouvement, renouvelait devant les états mutilés et sous une impression de terreur, le serment solennel de respect et de bon vouloir envers la sainte union catholique, comme si rien n'était changé autour de lui [1].

La reine Catherine de Médicis avait une plus haute intelligence de la triste et fatale situation de son fils ; dès qu'elle eut appris l'exécution des Guise, elle vit la couronne brisée. L'œuvre de ses ménagements périssait, et la mort s'avança pour elle. « Elle estoit déjà malade lorsque les deux frères lorrains furent occys; et l'allant voir le roy et

[1] Les états de 1588. MSS Saint-Germain.

lui disant : Madame, je suis maintenant seul roy ; je n'ai plus de compagnon. Que pensez-vous avoir faict ? luy respondit-elle ; Dieu veuille que vous vous en trouviez bien ; mais au moins, mon fils, avez-vous donné ordre à l'asseurance des villes, principalement d'Orléans ? Si ne l'avez faict, faicte-le au plustost, sinon il vous en prendra mal, et ne faillez d'en advertir le légat du pape par M. le cardinal de Gondi. Elle se fit porter ensuite, toute malade qu'elle estoit, au cardinal de Bourbon qui estoit malade et prisonnier, qui, dès qu'il la vit : Ah ! madame, dict-il la larme à l'œil, ce sont de vos faicts, ce sont de vos tours ; madame, vous nous faictes tous mourir ; desquelles paroles elle se mut fort, et luy ayant respondu qu'elle prioit Dieu de la damner si elle y avoit jamais donné ni sa pensée, ni son advis, sortit incontinent, disant : Je n'en puis plus ; il faut que je me mette au lict ; comme de ce pas elle fit et n'en releva, et décéda au chasteau de Blois, âgée de soixante et onze ans, et portoit bien l'âge pour une femme pleine et grasse comme elle estoit ; elle mangeoit et se nourrissoit bien, et n'appréhendoit pas les affaires [1]. »

Toute l'histoire dont j'ai recueilli les débris est dominée par la grande figure de Catherine de Médicis, et ceux qui ont suivi avec quelque attention l'immense série des événements qui se déroulent, l'influence de transaction et de paix publique que la reine exerça, ont dû la placer haut. Tout se heurte ; la société est comme un vaste duel de sang, et la voilà, cette femme patiente, active, intelligente, courant d'un camp à un autre, adoucissant les haines, apaisant les ressentiments. C'est la première négociatrice de ce temps de troubles ; jeune, elle se sert de ses charmes pour la paix ; vieille, à cheveux blancs sur son front large et ridé, elle parcourt en litière les tentes des hommes d'armes, calme les passions, de son expérience pour empêcher les déplorables batailles ; quand elle ne peut éviter ces batailles, elle les dirige au profit de la modération : qu'importe qu'elle fît tout marcher vers la grandeur de son pouvoir, qu'elle l'aimât ce pouvoir avec idolâtrie souvent ? qu'est-elle cette passion dans les âmes fortes ? la conscience de ce qu'elles valent, le sentiment éprouvé qu'on peut le bien et qu'on veut le faire ; qu'importe encore des faiblesses de femme, des superstitions, des talismans magiques ? La superstition se mêle toujours aux grandes émotions de la vie ; ceux qui voient un peu

[1] *Journal de Henri III*, tome II, pages 154, 158.

loin se laissent entraîner à cette terreur de l'immense nature, et petit qu'on est en face de l'univers, on s'agenouille devant ses phénomènes. La vieille chronique nous a conservé quelques-unes des faiblesses de Catherine de Médicis lorsqu'elle se rendait le soir chez Ruggieri en son oratoire de la place aux Chats; elle le consultait là sur la destinée future de sa race; et un jour ledit Ruggieri lui fit un cercle magique, et, tandis que mille têtes fantastiques paraissaient autour d'elle et se reflétaient dans des miroirs noircis, trois petites figures royales parurent sur une table préparée, et l'alchimiste annonça que c'étaient les trois fils de Catherine, tous trois couronnés d'un pesant diadème. Le sieur Regnier, mathématicien, et qui passait pour magicien, était l'inventeur d'un certain talisman que Catherine portait toujours sur elle : « On prétend que la vertu de ce talisman estoit pour gouverner souverainement et cognoistre l'avenir, et qu'il estoit composé de sang humain, de sang de bouc et de plusieurs sortes de métaux fondus ensemble, sous quelques constellations particulières qui avoient rapport à la nativité de cette princesse [1]. » Elle mourut, Catherine de Médicis, et cette femme qui avait réuni tant de grandeurs, fut délaissée à son agonie solitaire : « Ayant traisné quelque peu de jours, elle trépassa au commencement de l'année mil cinq cent huictante-neuf, sans que personne s'empeschast, ny se souciast d'elle ny en sa maladie, ny en sa mort, non plus que d'une personne la plus contemptible du royaume. Après sa mort (de laquelle fut parlé diversement, les uns tenant qu'elle avoit hasté sa fin par un extresme regret et despit de voir tous ses desseins renversés, les autres adjoustant que par moyens extraordinaires on lui avoit faict doubler le pas), on ne parla non plus d'elle que d'une chèvre morte. Et si quelqu'un s'en souvint, ce fut plutost pour en détester la mémoire que pour en publier les louanges; et mesme, disoit-on, que tout à point avoit-elle suivi les autres, vu que si elle fust demeurée en pieds, c'estoit une femme qui pouvoit, par ses intelligences, remuer du mesnage à son escient [2]. » Et combien les partis s'attachèrent encore à cette mémoire! combien de pamphlets sur ses débordements! les huguenots en avaient déjà tant publiés! Les catholiques ne l'épargnèrent pas; mais ils en parlaient avec modération, parce qu'ils savaient qu'elle

[1] *Journal de Henri III*, tome II, page 160.
[2] *Mémoires de la Ligue*, tome III, page 184, édit. de 1601.

avait gémi de l'attentat de Henri III sur les Guise. Dans un de ces sermons si ardents qui se répétaient alors aux chaires de Paris, « Lincestre fit entendre au peuple la mort de la royne mère, laquelle, dit-il, a faict beaucoup de bien et de mal, et croit qu'il y a encore plus de mal que de bien. Aujourd'hui se présente une difficulté, sçavoir si l'église catholique doit prier pour elle qui a vescu si mal et souvent soutenu l'hérésie, encore que sur la fin elle ait tenu, dict-on, pour nostre droicte union, et n'ait consenti à la mort de nos bons princes; sur quoy je vous dirai que si vous voulez lui donner à l'aventure, par charité, un *Pater* et un *Ave*, il lui servira de ce qu'il pourra; je vous le laisse à votre liberté [1]. »

Henri III pleura peu sa mort; il était alors tout occupé des états généraux qui poursuivaient mollement leurs délibérations à Blois. La violence exercée contre les Guise avait effrayé cette bonne réunion de nobles, de clercs et de bourgeois; on ne discuta plus que des questions sans importance; on fit de la rhétorique, des protestations et peu d'actes. Henri III paraissait encore officiellement à la tête du parti catholique, signait les actes d'union, prenait en main le commandement des armées : au fond, il n'y avait plus de confiance; les députés ne songeaient qu'à se séparer, ne prêtaient plus aucune force à la royauté des Valois; et comment les catholiques se seraient-ils associés à un tyran déchu, lorsque les braves ligues de Paris et des bonnes villes bourgeoises tenaient la campagne et menaçaient le roi lui-même ? Dans cette situation, Henri III devait chercher des garanties et des ressources en d'autres forces. Les états généraux se dissolvaient d'eux-mêmes; le jour de la clôture il y eut pourtant des harangues. M. de Bourges parla pour le clergé et fut fort long; . de Brissac pour la noblesse, et Me Bernard, député du tiers état, après avoir fait les trois révérences accoutumées, s'exprima en ces

[1] *Journal de Henri III*, tome II, page 161. — Voici des vers qui expriment bien l'opinion mitoyenne sur la reine mère :

La royne qui cy-gist fut un diable et un ange,
Toute pleine de blasme et pleine de louange;
Elle soutint l'Estat, et l'Estat mit à bas;
Elle fit maints accords, et pas moins de débats;
Elle enfanta trois rois et trois guerres civiles,
Fit bastir des chasteaux et ruyner des villes,
Fit bien de bonnes lois et de mauvais edicts :
Souhaite-lui, passant, enfer et paradis.

termes : « Sire, vos très-humbles et très-obéissans subjects du tiers estat de vostre royaume, assemblés par vos commandemens, louent Dieu et vous rendent grâce, tout d'une voix, de recognoistre, comme ils ont toujours faict, vostre ferme constance, zèle et résolution à la desfense de la vraie ancienne religion de leurs pères, seul ornement de vostre couronne et fondement de vostre Estat. Leurs remontrances, sire, ne seront pas fardées ni desguisées ; nous sommes à cela invités et contraincts par la franchise des estats, par la liberté donnée, la sûreté promise. Quand nous n'aurions vos assurances et promesses, que nous tenons sacrées et inviolables, une seule raison nous pousseroit au libre discours de nos plainctes : c'est que vous seul aurez jeté la vue et dressé vos prudens conseils, pour la conservation des trois ordres de vostre peuple, vrai et ancien remède pour garantir le royaume de sa ruine. Nous recognoissons, et publions haut et clair, que le ciel et la nature vous ont libéralement enrichi de ce qui est bien nécessaire pour nous régir et gouverner. Mais le mal a esté que la lumière de vos vertus a esté empeschée et n'a pu jetter ses rayons, ni les faire pénétrer sur la misère et affliction de son pauvre peuple et désolé royaume, par l'artifice et pratique de quelques mauvais conseillers. »

Les états devenaient chose insignifiante. Les deux forces actives, vivaces en présence, n'étaient, à vrai dire, que les armées catholiques, huguenotes ; l'une sous la conduite des ducs de Mayenne et d'Aumale ; l'autre, sous la cornette blanche du roi de Navarre. En renvoyant les états de Blois, Henri III s'était hâté de convoquer le ban et l'arrière-ban de la chevalerie, parmi laquelle figuraient les braves de La Guiche, d'O, d'Humières, La Châtre, d'Aumont, Noailles, Mortemart, Mirepoix, Givry et Firmacon. Le maréchal d'Aumont s'était emparé de la citadelle d'Orléans, et Tours était choisi pour le siége du gouvernement royal. D'Épernon cherchait à maintenir la Provence, La Valette le Dauphiné, tandis que le duc de Mayenne soulevait le Lyonnais pour la sainte ligue, et que la Bretagne proclamait l'union sous le duc de Mercœur.

Sur ces entrefaites Henri de Navarre passa la Loire, sorte de Rubicon qui ne lui laissait plus que la nécessité de vaincre, car si au midi les huguenots avaient une force dans l'esprit des montagnes, dans cette chevalerie de castels qui s'étendaient des Cévennes aux Pyrénées, au delà de la Loire, les communes étaient toutes catholiques. A la première défaite des huguenots, villes et bourgs auraient

sonné le tocsin au clocher de la paroisse, pour courir sus à cette maudite chevalerie. Henri de Navarre venait de s'assurer l'appui de toutes les églises réformées en tenant un synode à La Rochelle [1] ; on avait cherché à décorer cette assemblée modeste et pieuse, qui avait délibéré sur le dogme et les besoins du calvinisme, du titre d'états généraux, pour l'opposer aux grands états de Blois. Mais quelques braves et dignes chevaliers, couverts de fer, des ministres de science et de piété ne pouvaient se comparer à la noblesse, clergé et bonne bourgeoisie, qui avaient tenu naguère leurs séances à Blois. Il fallait la victoire au roi de Navarre ; il la cherchait avec toute la vaillance de la fière et dure chevalerie des montagnes.

Au milieu de deux partis seuls en force, et qui seuls par conséquent pouvaient en prêter, que devait faire Henri III ? Depuis la dissolution des états généraux de Blois, le tiers parti avait repris toute faveur auprès de lui ; Henri avait rappelé plusieurs de ses favoris, de ses jeunes hommes dévoués : d'Épernon surtout était parmi cette téméraire jeunesse que les partis extrêmes appelaient *mignons*. C'était un lien facile de rapprochement avec le roi de Navarre. D'Épernon essaya dès ce moment de cimenter l'alliance du roi avec le chef de la gentilhommerie béarnaise.

Henri de Navarre était trop habile et trop fin pour ne pas comprendre toute la force que donnerait à son parti l'union avec le roi de France. Non-seulement cette alliance lui assurait la nombreuse chevalerie qui s'armait pour le roi, mais encore la puissance morale de cette royauté qui parlait si vivement encore à l'imagination des peuples. Dans la vue de cette alliance, Henri de Navarre publia un manifeste des tempéraments et des concessions. C'était la constante politique du Béarnais rusé, comme l'appelaient les catholiques du conseil : « Messieurs, quand il me ressouvient que depuis quatre ans

[1] 14 novembre 1588. — Procès-verbal de l'assemblée tenue à La Rochelle, par ceux de la religion prétendue réformée, MSS de Colbert, vol. XXX, registre en parchemin. Cette assemblée fut générale ; on voit que le roi de Navarre y fut assisté par le vicomte de Turenne, en qualité de lieutenant général en la province de Guyenne, et par Trimouille, colonel de la cavalerie légère. On trouve parmi les députés de chaque église des hommes d'une haute noblesse : cette assemblée pourrait être qualifiée d'états. La séance commença le 14 novembre et dura jusqu'au 18 décembre ; elle finit par une protestation ou espèce de serment que fit le roi de Navarre, par écrit, en qualité de premier prince du sang, et de protecteur des églises réformées de France, d'exposer ses biens et même sa vie pour leur défense.

j'ai esté l'argument des tragédies de France, quand de ces yeux que Dieu m'a principalement donnés pour les avoir tousjours ouverts au bien de ma patrie, tousjours tendres à ses maux, je suis contrainct de la voir en feu, ses principaux piliers desjà bruslés, ses meilleures villes en cendre, et qu'encore, au lieu d'apporter de l'eau, d'estouffer les flammes, on me force à brusler moy-mesme, ou je serois de tous les insensibles le plus insensible qui fust jamais, ou bien il faut que mon ame reçoive mille fois le jour des peines et afflictions que rien ne sçauroit égaler. Messieurs, jamais mon pays n'ira après moy ; son utilité précédera tousjours la mienne, et tousjours on verra mon mal, mes dommages, mes afflictions courir devant ceux de ma patrie. Je veux vous faire entendre ce que je pense estre de mon devoir et ce que j'estime nécessaire au service de Dieu, du roy mon souverain et au bien de ce royaume. Aujourd'huy, je suis prest de demander au roy mon seigneur la paix, le repos de son royaume et le mien, que j'ai faict jamais ; j'avois au commencement de ces armes, le respect de ma conscience et de mon honneur que j'ai tousjours supplié très-humblement sa majesté de laisser entier. Les guerres n'ont rien diminué de cela. On m'a souvent sommé de changer de religion ; mais comment ? la dague à la gorge ; qui ouyt jamais parler que l'on voulust tuer un Turc, un païen, le tuer, dis-je, pour sa religion devant que d'essayer de le convertir ? Que diroient ceux qui m'ont vu courageux, si, honteusement, je quittois par la peur la façon de laquelle j'ai servi Dieu dès le jour de ma naissance ? Et puis quelle conscience ! Avoir été nourry, instruit et eslevé en une profession de foy, et sans ouyr, sans parler, se jeter de l'autre costé ? Non, messieurs, ce ne sera jamais le roy de Navarre, y eust-il trente couronnes à gagner. Instruisez-moy, je ne suis point opiniastre ; prenez le chemin d'instruire, vous y profiterez infiniment ; car si vous me montrez une autre vérité que celle que je crois, je m'y rendray ; et feray plus, je ne laisseray nul de mon party qui ne s'y rende avec moy. Messieurs, nous sommes dans une maison qui va fondre, un bateau qui se perd, et n'y a nul autre remède que la paix : je la demande au nom de tous, au roy mon seigneur ; je la demande pour moy, pour tous les François, pour la France. Je desclare, avant toute chose, jusqu'à ce qu'il ait plu à Dieu de donner le loisir au roy mon seigneur de pourvoir aux affaires de son Estat, y remettant la paix qui est si nécessaire ; je desclare que si en son absence je ne le puis si bien servir que

je l'establisse par tout son royaume, je le feray au moins en partie aux lieux où j'auray plus de pouvoir de faire cognoistre son autorité. Desclarant en outre qu'aux villes qui avec moy s'uniront en ceste volonté, qui se mettront sous l'obéissance du roy monseigneur et la mienne, je ne permettrai qu'il ne soit innové aucune chose ny en la police, ny en l'Église, sinon en tant que cela concernera la liberté d'un chascun [1]. »

L'alliance qu'appelait le roi de Navarre avec ce langage de fierté et de noblesse n'était pas une nouveauté ; on l'avait vue s'accomplir par le duc d'Alençon, quand la royauté s'était entièrement confondue avec la ligue catholique ; alors l'héritier présomptif de la couronne avait pris hautement les couleurs du calvinisme. Les affections de Henri III n'étaient pas pour les huguenots ; aussi le voit-on hésiter longtemps et se tourner vers le duc de Mayenne, négocier avec lui et les catholiques. Il y avait là autre chose que des sentiments personnels ; Henri III connaissait le peuple ; il savait que les huguenots ne formaient qu'une gentilhommerie peu nombreuse, active et turbulente ; les masses, c'est-à-dire la force sociale, n'étaient pas là. Cette alliance d'ailleurs constituait pour maître le roi de Navarre. On s'était violemment débarrassé des Guise ; était-ce pour tomber sous un autre dominateur ? D'Épernon se chargea d'atténuer les répugnances du roi pour le traité ; mille soumissions furent faites au nom du Béarnais. Que voulait-on ? servir le roi, joindre ses armes aux siennes pour comprimer la rébellion ; Henri de Navarre ne se reconnaissait-il pas le plus fidèle sujet ?

Le traité qui fut conclu était tout à fait dans les formes d'une concession royale : « Accordons au roy de Navarre, pour luy et pour tous ceux de son party, trêve et surséance d'armes et de toute hostilité ; laquelle trêve nous entendons estre générale pour tout nostre royaume durant un an entier, à commencer du troisiesme jour de ce mois d'avril et finir à semblable jour ; à la charge et condition promise par ledict roy de Navarre, soy faisant fort pour tous ceux de son party, qu'il ne pourra durant ladicte trêve employer des forces et armes en quelque part que ce soit, dedans ou dehors nostre royaume, sans nostre commandement ou consentement ; il n'entreprendra ou souffrira estre entrepris ny attenté aucune chose ès lieux et endroicts

[1] « Lettre du roy de Navarre aux trois estats de ce royaume, contenant la desclaration dudict seigneur sur les choses advenues en France, depuis le 23e jour de décembre 1588. »

de pays où nostre auctorité est recognue ; il ne changera ny permettra changer aucune chose au faict de la religion catholique, apostolique et romaine. Si durant cette guerre luy ou les siens prennent quelque ville, chasteaux ou autres places, il les remettra incontinent en nostre libre disposition suivant la promesse qu'il nous en a faicte. En conséquence de ce que dessus, ledict roy de Navarre et ceux de son party auront mainlevée de leurs biens pour en jouir tant que ladicte trêve durera, comme ils laisseront jouir les catholiques, tant ecclésiastiques que autres, nos bons serviteurs, de leurs biens et revenus ès lieux par eux tenus [1]. »

Désormais Henri de Valois entrait en la pleine puissance des huguenots ; roi nominal, il avait pour maître et successeur le Béarnais et sa chevalerie aventureuse qu'il conduisait aux batailles. On garda toutes les formes de respect dans la première entrevue des deux monarques alliés ; le Navarrois semblait abandonner toutes ses méfiances ; le roi de France cachait tous ses dépits. « M. le mareschal d'Aumont vint trouver le roy de Navarre de la part de sa majesté pour le prier de vouloir passer et aller au Plessis-lez-Tours où sa majesté et toute la cour l'attendoit, ce que il se résolut de faire tout incontinent, laissant tout soupçon et mesprisant plusieurs advertissemens qu'on lui avoit donnés pour différer ceste entrevue, s'apercevant aussi qu'il n'y avoit aucune apparence de danger, passa la rivière de Loire et alla trouver sa majesté accompagné de M. le mareschal d'Aumont et une bonne partie de sa noblesse et de ses gardes. Il trouva le roy qui l'attendoit en l'allée du parc du Plessis ; il y avoit si grande presse tant de ceux de la cour que ceux de la ville qui estoient accourus, que leurs majestés demeurèrent l'espace de demi-quart d'heure à quatre pas l'un de l'autre, se tendant les bras sans se pouvoir toucher, tant la foule estoit grande. Leurs embrassemens et salutations furent réitérés plusieurs fois d'une part et d'autre, avec une mutuelle démonstration d'une grande joie et contentement ; l'allégresse et applaudissement de toute la cour et de tout le peuple fut incroyable, criant tous par l'espace de demi-heure : *vive le roy !* voix qui n'avoit encore esté ouye à Tours ni en autre lieu que fust le roy, plus de quatre mois auparavant. Autre acclamation suivit cette première : *vivent les roys ! vive le roy et le roy de Navarre !* Le lieu (quoique spacieux) ne estoit suffisant pour si

[1] Tours, 26 avril 1589. — Regist. du parlement, vol. XXXIX, fol. 10.

grande multitude, tellement que les arbres estoient chargés d'hommes, bénissant cette entrevue et heureuse conciliation. Partant de là, leurs majestés entrèrent au conseil où elles demeurèrent l'espace de deux heures; au sortir du conseil, allèrent ensemble à cheval avec toute la cour, les rues si pleines de peuple qu'il estoit impossible de passer, avec acclamation de voix d'allégresse pour l'espérance que tous concevoient, que leurs majestés ainsi réunies viendroient à bout de leurs ennemis, rétabliroient l'estat de la France et termineroient les misères qui y ont si long-temps duré. Le lendemain, le roy de Navarre entra dedans la ville pour aller donner le bonjour au roy, et depuis visita plusieurs fois sadicte majesté, prenant ensemble, pour le bien commun du royaume, plusieurs résolutions [1]. » Il y avait là des formes extérieures de soumission; mais le Béarnais n'en était pas moins le maître; il avait imposé de dures conditions dans le traité, la cession d'une place importante, Saumur, qui lui ouvrait la Loire; et ce qui était plus encore, il se donnait la belle et grande couronne de France; car bon allié de Henri III, il était facile de se faire saluer son successeur par ses nouveaux compagnons de batailles.

L'alliance impie aux yeux des catholiques de Henri III avec le roi de Navarre éloignait de plus en plus le roi de France des saintes et municipales unions de Paris. Une série d'actes de la royaute témoignait assez qu'elle voulait désormais établir son gouvernement en dehors de cette turbulence populaire. Une première déclaration sur l'attentat, félonie et rébellion du duc de Mayenne, duc et chevalier d'Aumale, les frappa dans leur personne et leurs biens; Paris, Orléans, Amiens et Abbeville furent comprises dans la même proscription; elles devaient être « deschues de tous estats, offices, honneurs, pouvoirs, gouvernemens, charges, dignités, priviléges, presrogatives, dons, octroys et concessions quelconques à elles concédés par nous et les roys nos prédécesseurs. Et les avons desclarés et desclarons rebelles, atteintes et convaincues des crimes d'attentat, félonie et de lèse-majesté au premier chef. Voulons que comme telles, il soict procédé contre elles et tous ceux qui y habitent et les assisteront de vivres, conseils, confort, aydes, force ou moyens, et contre leur postérité par toutes les voies et rigueurs des ordonnances faictes sur lesdicts crimes, sauf

[1] « Ce qui se passa depuis le 28e d'avril, que le roy de Navarre partit de Saumur, jusqu'au premier jour de may 1589. »

si dans le quatorzième jour du mois de mars prochain, elles recognoissent leur faute et se remettent en l'obéissance que justement elles nous doivent par le commandement et l'expresse parole de Dieu, sans laquelle elles ne se peuvent dire chrestiennes. Enjoignant sur les mêmes peines aux officiers de nos cours, chambres des comptes, chancellerie et autres corps et compagnies tant de judicature que de finances, huissiers, notaires, sergens et généralement tous autres officiers d'en sortir incontinent après que ces présentes seront venues à leur connaissance, par quelque voie et manière que ce soit, pour se rendre auprès de nous ou ès lieux qui seront par nous ordonné, et illec rendre la justice à nos subjects et faire les autres fonctions de leurs charges, l'exercice desquelles nous leur avons interdict et desfendu, desclarant dès à présent de nul effect et valeur tout ce qui sera faict par eux au préjudice de ces présentes[1]. »

Ces actes étaient dirigés contre l'union établie dans les villes municipales et catholiques : ne fallait-il pas que la royauté proclamât son propre gouvernement ? Aussi un édit de Henri III intervint, par lequel la cour de parlement qui siégeait à Paris était transférée à Tours et aussi la chambre des comptes. Quelques fidèles magistrats obéirent à cette injonction royale, et Pasquier fut parmi eux. Le pauvre avocat général avait laissé sa femme et ses enfants à Paris, au milieu des réactions de la ligue ; cette majesté désolée de son ancienne et brillante compagnie, jetait de la tristesse dans son esprit, du désordre dans ses idées. Quand la chambre des comptes s'ouvrit solenellement, Pasquier pleura sur les malheurs de la France : « Il m'estoit advenu de parler du ravage et inondation des eaux, par lesquels dans les sainctes lettres estoient figurés les tumultes et séditions populaires, tels que ceux qui régnoient pour lejourd'huy dans la France, et à tant je me promettois qu'en ceste petite famille que nous estions nous représenterions l'arche de Noé. Et néanmoins je ne voulois pas dire que nos compagnons de Paris ne fussent en leur cœur bons subjects et serviteurs du roy, que nous qui estions à Tours. M'assurant que des six parts, les cinq estoient vouées à son service, mais que la police ou pour mieux dire le désordre nouveau que l'on avoit introduict dans Paris, ne leur permettoit de se manifester. Je vous puis dire qu'à cette parole les

[1] Février 1589. — Registre du parlement, vol. XXIX, fol. 5 et suiv. — États généraux, tome XV.

grosses larmes me tombèrent des yeux. Ce que j'avois du commencement proposé, estoit par une hypocrisie d'orateur ; mais ce que je fis en ce progrès de ma harangue, fut comme bon citoyen, ne pouvant plus dissimuler la juste douleur que je portois de la misère de ce temps. Je ne me trouvay jamais si empesché, car pas mesme moyen, la parole, dont j'avois lors le plus affaire, me mourut en la bouche [1]. » Et qu'importaient les doléances de Pasquier à la bonne ville de Paris, à son conseil de l'union, au brave peuple des halles qui prenait les armes et établissait son gouvernement ; et qu'avait-elle à craindre de quelques menaces royales [2], quand tous ces métiers brandissaient leurs arquebuses et pertuisanes pour la défense de ses murailles et de ses franchises municipales ?

[1] Est. Pasquier, liv. XIII, lettre 12.

[2] Ces menaces se continuèrent. Le 3 juillet 1589, Henri III écrivait d'Étampes au prévôt des marchands Marteau : « Prévost ; il est temps de vous ressouvenir de ce que vous me devez : c'est de recognoistre vostre roy donné de Dieu légitimement, et que vous savez en vostre âme très-catholique, et qui vivra et mourra tel. Celuy qui vous avoit embarqué en cette belle ligue est mort et les affaires descousues ; les miennes, grâces à Nostre-Seigneur, vont de bien en mieux ; ce sont des effetcs du ciel qui ne m'a jamais abandonné. Ne vous perdez donc, car vous estes en beau chemin d'y remédier. Je parle maintenant à cheval ; pensez-y, si vous avez de la bonté et de l'affection à vostre conservation et du jugement pour le recognoistre. Si ceux qui sont de vostre parti sont encore si aveuglés, descillez leurs yeux ; il est plus que temps, ou vous en maudirez l'heure ; vous vous laissez ruiner par faute de vous sauver de ce naufrage : et pourquoy ? pour ce que vostre roy est bon avec grands moyens, et la résolution telle de demeurer le maistre, que enfin il le sera. Songez bien à ce que je vous mande : Dieu vous fasse cognoistre vostre bien. » MSS Dupuy, vol. CCCXVII, fol. 69.

CHAPITRE LXXX.

SITUATION DE PARIS. — ASSASSINAT DE HENRI III.

Esprit de Paris. — Actes du gouvernement de l'union. — Le duc de Mayenne, lieutenant général. — Mesures contre les politiques. — Contre les émigrés. — Processions. — Prédications. — Diatribes contre le roi. — Approche de l'armée royaliste. — Séjour à Saint-Cloud. — Jacques Clément. — Assassinat de Henri III.

1589

Paris s'était prononcé avec enthousiasme pour l'union catholique. Tout ce qui portait un vieux sentiment municipal avait saisi l'arquebuse et la pertuisane, pour défendre les priviléges de la cité et le gouvernement de l'union, autorité purement élective exerçant le pouvoir le plus étendu. Le parlement épuré secondait ce mouvement populaire. Si quelque magistrat protestait silencieusement, la majorité du parlement marchait avec la ligue ; les uns par crainte, les autres par opinion et par sentiment religieux.

Toutefois, quelques magistrats, traîtres à la cité, cherchaient à ménager l'avenir et à préparer leur accommodement avec la royauté exilée ; et parmi eux le président Brisson, dans un acte signé de sa main, faisait la déclaration suivante : « Ayant tenté tous les moyens à moy possibles pour sortir de cette ville afin de m'exempter de faire ou dire chose qui pust offenser mon roy souverain seigneur, lequel je veux servir, obéir et respecter toute ma vie et persévérer en la fidélité que je dois, détestant toute rébellion contre lui, il m'a esté impossible de me pouvoir retirer et sauver, pour estre mes pas observés de toutes personnes, guettés et gardés, à raison de quoy estant contrainct de demeurer en ceste ville et adhérer ès délibérations auxquelles

le peuple nous force d'entrer, je proteste devant Dieu que tout ce que j'ai faict, dict et deslibéré en la cour de parlement, et ce que je feray, diray et deslibéreray cy-après, a esté et sera contre ma volonté et par force et contraincte, y estant violenté par la terreur des armes et licence populaire. Je desclare m'accorder au désir et vouloir du peuple, quoiqu'ils soient injustes et déraisonnables, et ce, tant pour sauver ma vie et à ma femme et enfans, que pour tascher, avec le temps, de profiter de quelque chose pour la resconciliation et resduction dudict peuple avec le roy, quand l'occasion se pourra présenter d'en parler, dont à présent on n'oseroit ouvrir la bouche à peine de hasarder sa vie [1]. » Ces magistrats pusillanimes étaient des exceptions dans le parlement ; la majorité était pour l'union catholique et municipale, et ne désavouait point en secret ce qu'elle faisait hautement et publiquement.

Le premier acte de la ligue, après la déchéance de Henri III, avait été de créer un chef militaire, un homme de guerre et de vaillance, pour conduire les braves bourgeois sous les bannières de la cité ; le duc d'Aumale gouvernait Paris, tandis que le duc de Mayenne conduisaît les armées. L'union voulait avoir un chef de modération tout à fait dévoué à sa pensée ; déjà en froideur avec le conseil des seize, trop bruyant de popularité, il était important qu'elle eût dans ses intérêts le lieutenant général des forces catholiques.

Pour bien saisir le caractère et la portée de la révolution municipale de Paris, il est essentiel de rappeler que la population de la grande cité ne se formait pas d'une seule classe, ayant ainsi une unique représentation. Les parlementaires, la haute bourgeoisie se trouvaient plus particulièrement en rapport avec le conseil de l'union ; la petite bourgeoisie avec le bureau municipal ; tandis que les halles, les métiers avaient leurs organes ardents dans les seize quarteniers élus par le choix même de la multitude.

Le duc de Mayenne, l'expression modérée de la maison de Guise, offrait toutes les conditions que la bourgeoisie et les parlementaires pouvaient désirer. Il avait de grands talents militaires, de la prudence ; fervent catholique, il ne repoussait pas les idées de transactions et de ménagements. C'était un caractère à opposer à Bussy-Leclerc et aux chefs démocratiques de la cité. Pouvait-il d'ailleurs

[1] *Journal de Henri III*, tome II, page 166.

n'être point agréable au peuple, le brave duc de Mayenne, le frère de Guise et l'oncle du pauvre petit captif, alors sous la main du tyran! La triste veuve du balafré donna le jour à un héritier des armes et du nom de Lorraine ; le corps de ville de Paris suspendit tout, pour tenir le petit Tristan (car on appela ainsi l'enfant de deuil) sur les fonts de baptême; toutes les compagnies bourgeoises furent sur pied et faisaient voir combien elles étaient joyeuses de saluer le rejeton de la grande et noble famille [1].

Quelque système de modération que voulût suivre le conseil d'union, il était poussé par le bureau municipal, surtout par les seize quarteniers; et des mesures implacables furent prises contre les habitants qui ne signaient pas la sainte ligue, conservant l'espérance de transiger avec Henri de Valois. Les rigueurs étaient bien plus sévères encore envers ceux qui avaient quitté la cité pour se joindre aux huguenots, soit qu'ils siégeassent dans le parlement à Tours, en la chambre des comptes, soit qu'ils combattissent avec Henri sous sa tente. Ces mesures étaient nécessaires sous plusieurs rapports : ne fallait-il pas jeter une grande terreur dans ce parti de transactions et de ménagements, toujours prêt à pactiser avec Henri de Valois, le tyran déchu? Et puis on avait besoin d'argent pour la guerre, pour organiser les compagnies bourgeoises, à qui mieux s'adresser qu'aux politiques, qu'on imposait au profit des halles et du bon peuple catholique?

De nombreuses mesures de précautions et de police municipale se succédaient ; elles devenaient d'autant plus rigoureuses que par l'alliance de Henri de Valois et du Béarnais, Paris allait être menacé d'une puissante chevalerie. Les conseils de l'union et de la ligue restaient en permanence. « De par les prévost et échevins, M. le président Du Blanc-Mesnil, colonel [2] ; nous vous prions de faire faire présentement par MM. les autres capitaines de vostre quartier de bons et forts corps de garde de tous les bourgeois et habitants de vostre dict quartier, chascun en sa dixaine, vous priant n'y vouloir faillir pour la conséquence, 24 may. — Il est enjoinct à tous les boulan-

[1] « Monsieur Le Lièvre, plaise vous trouver demain midy précisément en l'hostel de ceste ville, pour nous accompagner à la cérémonie du baptesme du fils de feu monseigneur le duc de Guise, vous priant n'y vouloir faillir. 6e février 1589. » (Pareil mandement aux quarteniers et conseillers.) Registre de l'hôtel de ville, XII, fol. 276.

[2] Regist. de l'hôtel de ville, XII, folio 338, verso.

gers, pastissiers et autres de cuire présentement du pain pour subvenir à la nécessité, lequel doresnavant ils pourront vendre tous les jours indifféremment, tant aux places que partout où ils verront bon estre, tant que la nécessité durera, 24ᵉ may [1]. — Il est ordonné que les habitans des villages d'Issy, Vaugirard, Montrouge, Gentilly, Arcueil, Bagneux, Fontenay, Clamart, Chastillon et Meudon prendront les armes, pour mettre en pièces les compagnies des ennemis qui se présenteront, auxquels habitans nous donnons tout pouvoir de ce faire, 24ᵉ may [2]. — Il est enjoinct à tous capitaines et soldats, tant de cheval que de pied, de eux retirer dedans cejourd'huy, heure de midy pour tout deslay, sous les resgimens et enseignes en l'armée de monseigneur le duc de Mayenne, sur peine de la vie, et à ceste fin est ordonné aux capitaines de ceste ville de faire recherche, prendre et constituer prisonniers après ledict temps tous les capitaines et soldats qu'ils trouveront n'avoir obéi à la présente ordonnance; 31ᵉ may [3].— Sire François Levasseur, quartenier; ne faictes faute présentement et sans aucun deslay d'assembler tous les manans et habitans de chascune dixaine de vostre quartier, pour leur faire entendre que, suivant nostre advis et de plusieurs autres bons bourgeois, il a esté trouvé expédient et nécessaire d'ouvrir quelques ateliers pour faire travailler un bon et grand nombre des pauvres valides qui sont en ceste ville, afin que par ce moyen trois choses grandement utiles fussent faictes et accomplies, dont la première est la charité, par la nourriture des pauvres; la seconde, la fortification et réparation de ceste ville ès lieux et endroicts nécessaires, et la troisième, l'empeschement de l'oisiveté, mère nourrice de tous maux; et d'autant que pour l'effect de ceste œuvre il est nécessaire d'avoir des deniers prompts, il sera eslu un bon et notable bourgeois pour recevoir et faire la collecte tant par jour, semaine, que par mois, des deniers qui se trouveront avoir esté offerts volontairement par chascun desdicts bourgeois selon le zèle et charité qu'ils auront envers les pauvres; 5ᵉ juin. — Pareil mandement à chascun des quarteniers[4].— M. Le Lièvre; plaise vous trouver demain, sept heures du matin, à cheval, en l'hostel de ceste ville pour nous accompagner en l'église de Paris, à la procession gé-

[1] Regist. de l'hôtel de ville, XII, fol. 339.
[2] *Ibid.*, verso.
[3] *Ibid.*, fol. 342.
[4] *Ibid.*, fol. 344, verso 345.

nérale qui se fera aux Augustins et à la Saincte-Chapelle, où seront portés les corps saincts et autres sainctes reliques, vous priant n'y vouloir faillir, 18[e] juin [1].—M. D'Aubray, colonel; plaise vous trouver cejourd'huy, une heure de relevée, au bureau de l'hostel de la ville, pour, avec nous et les autres colonels des quartiers, adviser à tout ce qui sera nécessaire pour la conservation de ladicte ville à l'encontre des ennemis de nostre religion catholique que l'on dict s'approcher: faict au bureau, le 1[er] juillet 1589 [2]. — Il est enjoinct au premier des sergens ou archers de la ville, avec tel nombre d'autres archers qu'il appartiendra, se transporter en toute diligence ès maisons de tous les hosteliers, cabaretiers et marchands de vins esquelles ils sauront y avoir quantité de futailles, desquelles vous arresterez jusques à la quantité de deux mille pièces pour servir aux barricades nécessaires à la conservation des tranchées et advenues desdicts faubourgs, dont sera cy-après faict payement, 2[e] juillet [3]. — Desfenses sont faictes à tous espiciers, apothicaires et autres de vendre aucune poix résine sèche et grasse, thérébentine, soufre et autres matières servant à faire artifice et feu sans nostre exprès congé, sur peine de cent escus d'amende, et plus grande selon le cas [4]. — Il est ordonné au capitaine Perichon de se saisir des personnes des sieurs présidens et maistre des comptes Amelot et de les mener à la Bastille pour les causes desduictes par ce qui a esté ordonné par MM. du conseil, et est enjoinct au capitaine de Bussy les recevoir pour les représenter toutes et quantes fois qu'il en sera requis, 6[e] juillet 1589 [5]. — Le duc de Mayenne, lieutenant général de l'Estat et couronne de France; désirant oster tous moyens aux ennemis d'entreprendre sur ceste ville et empescher l'effect des mauvais desseins qu'ils ont sur icelle, ainsi que nous en avons esté très-bien advertis, a advisé au conseil tenu près de nous que toutes les clefs des portes de cestedicte ville seront mises entre les mains du prévost des marchands, pour les tenir et avoir soin de l'ouverture desdictes portes, ainsi que ses prédécesseurs en ladicte charge avoient accoutumé. Luy ordonnant de les retirer et prendre dès cejourd'huy, des capitaines de ladicte ville et à eux de les luy bailler sans

[1] Registre de l'hôtel de ville, XII, fol. 345, verso 346.
[2] *Ibid.*, fol. 361, verso.
[3] *Ibid.*, fol. 363.
[4] *Ibid.*, verso.
[5] *Ibid.*, fol. 364, verso.

difficulté, 18e juillet [1].— M. le président Du Blanc-Mesnil, colonel; pour promptement pourvoir à la sûreté de la ville de Paris et la rendre partout en estat de desfense à l'encontre des ennemis publics, nous vous prions mander tous les capitaines qui sont sous vostre charge et leur enjoindre de par nous que eux, leurs lieutenans ou enseignes ayent à se transporter par toutes les maisons des riches et aisés habitans de leurs dixaines, et les prier et exhorter d'envoyer aux tranchées et fortifications de ladicte ville, chascun un homme garni d'oustils propres pour travailler durant ceste semaine seulement. »

Il régnait au milieu du peuple un sentiment de tristesse religieuse, une atmosphère de pénitence et de miséricorde [2]; il n'était point permis de se livrer aux fêtes, à ces folies, vieux souvenirs de la cour de Henri III. « Le 14 février, jour de mardy gras, se firent de dévostes processions, au lieu des dissolutions et mascarades; entre autres s'en fit une de six mille escoliers pris dans tous les colléges, dont la pluspart avoient au plus douze ans, qui marchoient nuds en chemise, portant un cierge de cire blanche et chantant bien dévostement [3]. » Et chaque jour ces immenses processions sillonnaient Paris : « Se faisoient plusieurs processions par les rues; premièrement des enfans, puis des religieux, et ensuite de toutes les paroisses, de tous âges, sexe et qualité, la pluspart en chemise et nuds pieds, quoyqu'il fist bien froid [4]. » Le peuple de la cité demandait la prédication dans les chaires publiques, comme à Athènes et à Rome il courait au Forum, pour entendre ses archontes ou ses tribuns : « Le peuple estoit si enragé, s'il faut parler ainsi, qu'après ces dévotions processionnaires, il se levoit souvent de nuict et faisoit lever les curés et prestres de la paroisse pour les mener en procession, comme ils firent à René Benoist, curé de Saint-Eustache, lequel pensant leur faire quelque remonstrance, fut appelé politique et hérétique, et enfin contrainct de les mener processionner. Ce bon curé, avec deux ou trois autres de Paris, condamnoient avec raison ces processions nocturnes où hommes et femmes, garçons et filles, marchoient pesle-mesle, et où tout estoit de caresme-prenant, c'est-à-dire qu'on en vit des fruicts [5]. »

[1] Registre de l'hôtel de ville, XII, fol. 378.

[2] « Ceux qui portoient le visage un peu gai étoient tenus pour politiques, et il y eut une famille honorable qui faillit d'estre saccagée pour ce que la servante et sa maistresse avoient ri ce jour-là de bon cœur. » — *Journal de Henri III.*

[3] *Journal de Henri III,* tome II, page 174. — [4] *Ibid.,* page 173.

[5] *Ibid.,* page 174.

Et ces armes puissantes de la parole, contre qui étoient-elles dirigées ? quel était le but de ces ardentes prédications ? Le roi Henri III, le tyran, le Néron qui s'alliait avec les huguenots contre le chef et la tête des villes catholiques de France, la grande et belle cité de Paris. Il n'est sorte de calomnies populaires qu'on ne contât sur Henri III ; il se criait mille pamphlets dans les rues. « Les sorcelleries de Henry de Valois, et les oblations qu'il faisoit au diable, dans le bois de Vincennes, avec la figure des desmons d'argent doré, auxquels il adressoit des offrandes, et lesquels se voyent encore en ceste ville [1]. — La vie et faicts notables de Henry de Valois, tout au long, sans rien requérir : où sont contenus toutes les trahisons, perfidies, sacriléges, exactions, cruautés et hontes de cet hypocrite ennemi de la religion catholique ; esdition seconde, revue et augmentée de plusieurs autres desportemens et apostasies de ce dernier des Valois, lequel néanmoins, par ses abominables faicts, ne peut en rien obscurcir le lustre en splendeur des prédécesseurs très-chrestiens [2]. »

Les prédicateurs et leurs sermons, exhalaient l'injure contre le roy : « Ce teigneux, s'écriait Boucher, est coiffé toujours à la turque, d'un turban, lequel on ne lui a jamais vu oster, mesme en communiant, pour faire honneur à Jésus-Christ, et quand ce malheureux hypocrite faisoit semblant d'aller contre les reistres, il avoit un habit d'Allemand fourré et des crochets d'argent, qui signifioient la bonne intelligence et accord qui estoient entre lui et ces diables noirs empistolés. Bref, c'est un Turc par la teste, un Allemand par le corps, une harpie par les mains, un Anglois par la jarretière, un Polonais par les pieds et un vray diable en l'âme [3]. » Et Lincestre, en son sermon du mercredi des cendres, avait dit au peuple : « Je ne vous prescherai point l'Évangile ; c'est chose commune, mais je prescherai la vie, gestes et faicts abominables de ce perfide tyran Henry de Valois qui invoque le diable. » Et le prédicateur ayant tiré de sa manche un des chandeliers dudict roy, auquel y avoit des satyres engravés : « Ce sont démons du roy, répétait-il, ce misérable tyran les adore, il s'en sert en ses incantations [4] ! » Faut-il le dire encore? les cordeliers ôtèrent la tête à la figure de Henri III qui était peint à genoux,

[1] Paris, Didier, Millot. 1589.
[2] *Ibid.*
[3] *Journal de Henri III*, tome II, page 175.
[4] *Ibid.*, page 176.

priant Dieu auprès de sa femme, au-dessus du maître-autel, et les jacobins barbouillèrent tout le visage d'une pareille figure du roi en leur cloître [1].

Pendant ce temps les armées réunies de Henri de Navarre et du roi de France manœuvraient de concert. Le duc de Mayenne, à la tête de ses fidèles catholiques, s'était présenté devant Tours subitement; il était parvenu à se rendre maître d'un des faubourgs de la ville; mais Henri III retrouvant son ardeur des batailles, le força à la retraite [2]. Depuis, les royalistes avaient fait de grands progrès; M. de Montpensier remporta une notable victoire sur les Gottiers, paysans de Normandie, qui avaient pris les armes pour la ligue. D'un autre côté, le duc de Longueville, secondé par La Noue, avait battu M. d'Aumale sous les murs de Senlis et l'avait forcé d'en lever le siége [3], tandis que M. de Châtillon, par une manœuvre habile, dispersait les troupes liguées venues de Picardie sous les ordres du sieur de Saveuse. C'est en poursuivant ces importants succès que Henri de Valois et Henri de Navarre arrivèrent à Saint-Cloud. Leurs bataillons étaient nombreux; ils avaient été renforcés par un corps de dix mille Suisses et Allemands, conduits par M. de Sancy, qui les avait levés à ses frais. L'armée royaliste et huguenote, qu'on évaluait à quarante mille hommes, était bien disciplinée, composée de braves soldats, chefs intrépides, munie de bonne artillerie et d'abondantes provisions. Henri de Valois et Henri de Navarre étaient donc en face de Paris,

[1] « 15 février 1589. — Les vrais piéges et moyens pour attraper ce faux hérétique et cauteleux grison Henri de Valois, avec une remonstrance à tout bon catholique. » — Paris, Jacques Varangue.

[2] « Discours ample et véritable de la défaite obtenue au fauxbourg de Tours sur les troupes de Henry de Valois. Paris, Moche et Thiers. 1589. — 9 mai 1589. — Seconde victoire obtenue à Tours par monseigneur le duc de Mayenne, à l'encontre du tyran et de ses plus forts alliés, ennemis de l'église catholique, en laquelle ont esté ruinés les principaux capitaines, mignons et sangsues de France. Paris, Didier, Millot. »

[3] Les parlementaires firent maints pamphlets contre M. d'Aumale :

A chascun nature donne
Des pieds pour se secourir;
Les pieds sauvent la personne,
Il n'est que de bien courir.
Ce vaillant prince d'Aumale,
Pour avoir fort bien couru,
Quoiqu'il ait perdu sa malle,
N'a pas la mort encouru.

dans le bourg de Saint-Cloud ; tous deux pouvaient contempler ces feux nombreux, ces murailles bien bâties derrière lesquelles on apercevait les Tuileries, le Louvre, Saint-Pol, et autres maisons de plaisance que Henri III aimait tant à habiter. Le roi se mourait de dépit de n'être plus maître d'une si belle ville avec ses quatre cent mille habitants autrefois si ardents, si empressés de saluer leur prince. Vindicatif et colère, Henri III roulait dans sa tête de sinistres projets ; les idées réformatrices d'un morcellement territorial lui étaient devenues familières ; il protestait contre cette centralisation immense de Paris, cité qui n'avait cessé d'être le mobile et le but de toutes les ligues ; on l'avait entendu s'écrier : « Paris, chef du royaume, mais chef trop gros et trop capricieux, tu as besoin d'une saignée pour te guérir, ainsi que toute la France, de la frénésie que tu lui communiques ! Encore quelques jours, et on ne verra ni tes maisons, ni tes murailles, mais seulement le lieu où tu auras esté. »

Paris n'ignorait pas ces intentions du roi ; on les exagérait même pour animer le peuple et soulever ses haines. On ne peut se faire une idée de l'état d'irritation où étaient alors arrivés les esprits. Qui donnait en effet la supériorité aux huguenots ? qui conduisait leurs armées jusques sous les murs de Paris ? n'était-ce pas Henri de Valois ? Ce maudit tyran était le lien d'union entre une partie des catholiques et des hérétiques ; en se débarrassant de lui, ne brisait-on pas ce parti impie ? ne faisait-on pas rentrer dans le giron de la sainte ligue ceux que le concours du vilain Hérode en avait détachés ?

Et ce tyran continuait ses menaces, rapportées au conseil municipal et au peuple. On racontait que Henri de Valois se mettait parfois à la fenêtre de son hôtel de Gondi, à Saint-Cloud, et que là, jetant ses yeux sur Paris, il s'écriait : « Ce serait grand dommage de ruyner une si bonne et belle cité ; toutefois ne faut-il pas que j'aye raison des rebelles qui sont dedans et m'en ont ignominieusement chassé. » Ces menaces s'adressaient aux noms les plus populaires de la ville, et particulièrement à cette noble dame de Montpensier, aussi vénérée par la multitude que la Vierge et sainte Geneviève. « Le jeudy 27 juillet, un gentilhomme envoyé du roy, dict à Mme de Montpensier qu'il avoit charge de sa majesté de lui dire qu'il étoit bien adverti que c'étoit elle qui entretenoit le peuple dans sa rébellion ; mais que s'il y pouvoit jamais entrer, il la feroit brûler toute vive. » A quoi elle répondit, sans autrement s'étonner : « Le feu est pour les sodomistes, comme luy, et non pas pour moy. »

Depuis la mort du duc de Guise et du cardinal, il s'était formé à Paris une compagnie de jeunes hommes dont le vœu était de se débarrasser de Henri de Valois par le couteau. Quand une forte idée de patriotisme religieux ou politique fermente dans certaines têtes unies en associations mystérieuses, il est rare qu'elle n'éclate pas par l'assassinat. L'assassinat, horrible pensée, s'ennoblit au cœur d'un fanatique de liberté ou de religion, par la conviction d'un grand service ; Brutus fut placé haut dans le vieux patriotisme de Rome, dans le panthéon de la république ; Jacques Clément fut fait saint et élevé dans le sanctuaire des confréries, comme un jeune martyr qui avait délivré la monarchie catholique de son oppresseur.

D'après la légende qui fut publiée à Paris, « Jacques Clément, religieux jacobin, âgé de vingt-deux à vingt-trois ans, natif de Sorbonne près Sens, se minoit et consommoit ordinairement, cognoissant la tyrannie de laquelle usoit envers son peuple Henri de Valois. Une nuict, comme il estoit en son lict, Dieu lui envoie son ange en vision, lequel avec une grande lumière se présente à ce religieux et lui monstrant un glaive nud lui dict ces mots : Frère Jacques, je suis messager du Dieu tout-puissant qui te viens acertener que par toy le tyran de France doit estre mis à mort ; pense donc à toi et te prépare, comme la couronne de martyre t'est aussi préparée. Cela dit, l'ange se disparut et le laissa resver à telles paroles véritables. Le matin venu, frère Jacques se remet devant les yeux l'apparition, et douteux de ce qu'il devoit faire, s'adresse à un sien ami religieux aussi, homme fort scientifique et bien versé en la saincte Escriture, auquel il demande si c'estoit chose désagréable à Dieu de tuer un roy qui n'a ni foy ni religion, altéré du sang innocent et regorgeant en vice autant qu'il est possible. A quoi l'honneste homme fit response qu'il estoit défendu de Dieu d'estre homicide ; mais d'autant que le roy estoit un homme distrait et séparé de l'Église, qui bouffoit de tyrannies exécrables, il estimoit que celuy qui le mettroit à mort, comme fit jadis Judith à Holopherne, feroit chose saincte et très-recommandable, attendu qu'il deslivreroit un grand peuple de l'oppression tyrannique d'iceluy ; que même au cas où celuy qui exécuteroit un si bon œuvre fust mis à mort, il seroit bienheureux. Lesquelles paroles furent si agréables à frère Jacques, que dès lors il se décida ; estant donc résolu, il faict par plusieurs jours jeusnes et abstinence au pain et à l'eau, se confesse, se faict communier et après avoir mis ordre à nettoyer et purger son âme, il regarde

comment et par quel moyen il viendroit à bout de son dessein. Il arresta d'aller par devers un seigneur qui luy remit des lettres signées et cachetées, auquel il promet de les faire tenir sûrement et sans aucune communication ; et fit provision d'un couteau long, bien tranchant et fort pointu, lequel il met en sa manche, et ayant pris congé de qui bon luy sembla, s'en alla à Saint-Cloud où pour lors estoit le roy. Le mardy 1er jour d'aoust, environ huict heures du matin, le roy fut adverti qu'un moine de Paris vouloit luy parler, et estoit sur sa chaise percée ayant une robe de chambre sur ses épaules, lorsqu'il entendit que ses gardes faisoient difficulté de le laisser entrer, dont il se courrouça et dict qu'on le fist entrer, et que si on le rebutoit, on diroit qu'il chassoit les moines et ne les vouloit voir. Incontinent le jacobin entra, et ayant faict une profonde révérence au roy qui venoit de se lever et n'avoit encore les chausses attachées, lui présenta des lettres de la part du comte de Brienne ; le roy commença alors de lire la lettre que le moine luy avoit apportée, lequel moine voyant le roy attentif à lire, tira de sa manche son cousteau et luy en donna droit dans le petit ventre au-dessous du nombril, si avant, qu'il laissa le cousteau dans le trou, lequel le roy ayant retiré à grande force en donna un coup de la pointe sur le sourcil gauche du moine et s'écria : « Ha ! le méchant moine ! il m'a tué, qu'on le tue ! » Auquel cry estant vistement accourus les gardes et autres, ledict religieux fut à l'instant tué de divers coups, puis ce pauvre religieux est despouillé et mis à nud à la vue de tout le peuple pour sçavoir si personne le pouvoit cognoistre, car plusieurs estimèrent que c'estoit quelque soldat desguisé, paroissant cet acte trop hardi pour un moine [1]. »

Il était donc frappé Henri III ; ce fils des Valois tombait sous le couteau d'un jeune homme qui croyait délivrer la cité municipale de Paris et préparer le triomphe du catholicisme. On espérait d'abord que Henri III survivrait à sa blessure ; le malheureux prince le pensait lui-même, car deux heures après le méchant coup de couteau, il écrivait à sa femme : « Ce matin, estant à mes affaires, et le sieur de Bellegarde seul estant en ma chambre, mon procureur général m'a

[1] « Discours véritable de l'estrange et subite mort de Henry de Valois, advenue par permission divine, luy estant à Sainct-Cloud, ayant assiégé la ville de Paris, le mardy 1er jour d'aoust 1589, par un religieux de l'ordre des jacobins. — L'assassinat et parricide commis en la personne du très-chrestien et très-illustre roy de France et de Pologne, Henri IIIe du nom. »

amené, par mon commandement, un jeune jacobin qui disoit avoir lettre du premier président de ma cour de parlement, et à me dire quelque chose de sa part; après m'avoir salué et baillé des lettres fausses dudict premier président, feignant avoir quelque chose de secret, j'ay faict retirer ledict sieur de Bellegarde et mon procureur général; lors ce méchant et malheureux m'a donné un coup de couteau pensant me tuer; mais Dieu, qui est protecteur des roys et qui n'a pas voulu que son très-humble serviteur perdist la vie, sous la révérence qu'il a porté à l'habit de ceux qui se disent voués à son service, me l'a conservée par sa saincte grace, et tellement destourné le coup que, graces à Dieu, ce n'est rien, et que j'espère dans peu de jours recouvrer ma santé, tant par le sentiment que j'en ay en moy-mesme que par l'asseurance que m'en ont donnée les médecins et chirurgiens qui m'ont pansé et recognu n'y avoir aucun danger, dont j'ay bien voulu vous advertir, afin que vous ne soyez point en peine par les bruicts que l'on pourra faire courrir. Au pont de Sainct-Cloud, le 1er jour d'aoust 1589. (*De la main du roi.*) Ma mie, j'espère que je me porterai très-bien; priez Dieu pour moy, et ne bougez de là[1]. »

Henri adressait de son lit de douleur une autre lettre au comte de Montbelliart : « Mon cousin; mes ennemis s'aidant du zèle que je porte à ma religion et du libre accès et audience que je donne à tous religieux, pauvres gens d'église qui veulent parler à moy; et violant sous ce manteau les lois divines et la foy qui doit estre sous l'habit d'un ecclésiastique, ce matin, un jeune jacobin, amené par mon procureur général, pour me bailler, disoit-il, des lettres du sieur de Harlay, premier président en ma cour de parlement, mon bon et fidèle serviteur détenu pour ceste occasion prisonnier à Paris, me dire quelque chose de sa part, a esté introduict en ma chambre, par mon commandement, n'y ayant personne que le sieur de Bellegarde, premier gentilhomme, et mondict procureur général. Après m'avoir salué et feignant à me dire quelque chose de secret, j'ai faict retirer les deux dessus nommés, et lors ce malheureux m'a donné un coup de cousteau, pensant bien me tuer; mais Dieu qui a soin des siens, n'a voulu que je perdisse la vie, et me l'a conservée par sa grace et empesché ce damnable dessein, faisant glisser le cousteau, de

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8966, fol. 66.

façon que ce ne sera rien, s'il plaist à Dieu, espérant que dans peu de jours il me donnera ma première santé [1]. »

Quelques heures après, toutes ces espérances de rétablissement s'évanouirent. « Le roy, ayant esté porté en son lict, bien soigné et médicamenté par plusieurs médecins et chirurgiens, donnait idée de guérison ; mais sur le soir, la blessure s'engrava de telle sorte que les chirurgiens n'espérèrent plus le sauver. » Quelle tristesse dès lors parmi les braves compagnons de Henri III [2] ! Le parti royaliste crut nécessaire de constater formellement que Henri de Valois, le roi très-chrétien de France, allait mourir dans les sentiments catholiques ; il ne voulait point, tout en combattant sous les mêmes cornettes, être confondu avec les huguenots qui suivaient Henri de Navarre. Les royalistes catholiques craignaient l'excommunication du pape, et les fulminations contre la mémoire de leur roi ; ils se hâtèrent de dresser et sceller un procès-verbal particulier sur les circonstances de la mort de Henri III leur maître et seigneur.

« Qu'on sçache donc que lorsque nostre roy se sentit blessé, il se recommanda tout aussitost à Dieu comme au souverain médecin ; il demanda à son premier chirurgien quel jugement il faisoit de sa plaie, afin qu'il ne fust prévenu de la mort sans avoir recours aux remèdes de l'ame qui sont les sacremens de l'église catholique, apostolique et romaine, à sçavoir : la saincte confession et sacrement de pénitence, la saincte communion du corps et sang de Jésus-Christ et extreme-onction. Quelques temps après, ayant demandé son chapelain pour ouyr la messe, il l'ouyt avec toute l'attention et devoir qu'on sçauroit désirer, et à la fin ajouta ces beaux mots que l'église chante : *O salutaris Hostia*, etc. Sur les deux heures après minuict son mal rengrégea si fort que luy-mesme commanda au chapelain d'aller prendre le précieux corps de Jésus-Christ, afin qu'estant confessé, dit-il, je le puisse adorer et recevoir pour viatique ; il adjouta : Je veux mourir en la religion catholique, apostolique et romaine ; mon Dieu, ayez pitié de moy et me pardonnez mes péchés, disant : *In manus tuas*, etc., et ce psaume : *Miserere mei, Deus*, etc., lequel il ne put achever pour estre interrompu par l'un de nous qui lui dit : Sire, puisque vous désirez que Dieu vous pardonne, il faut premièrement pardonner à vos

[1] *Mémoires de la Ligue*, tome III, page 590, édition de 1601.
[2] *Journal de Henri III*, ad ann. 1589.

ennemis ; sur quoi il répondit : Oui, je leur pardonne de bien bon cœur. — Mais, sire, pardonnez-vous à ceux qui vous ont pourchassé vostre blessure ? — Je leur pardonne aussi, et prie Dieu leur vouloir pardonner leurs fautes comme je désire qu'il pardonne les miennes [1], » et Henri III expira en disant ces paroles.

Un roi de France mourait encore au milieu de ces secousses de guerre civile ; Henri de Valois n'avait pas encore trente-huit ans ; sa jeune vie avait été hautement remplie, car à dix-huit ans il avait vaincu à Montcontour et à Jarnac; à vingt-deux il régnait en Pologne, à vingt-quatre en France. Il avait été la véritable personnification de la gentilhommerie de cour, de cette jeunesse folle, dissipée, passant sa vie au jeu, à la paume, au bilboquet, à la chasse, aux mascarades et processions; à mugueter filles et femmes; puis, courant aux grandes batailles et s'exposant à la mort, comme elle s'était abîmée sous le plaisir. Avec une plus haute capacité militaire que Henri de Navarre et le prince de Condé, les ayant toujours vaincus en batailles rangées, il n'avait pas, comme le Béarnais, cette activité des gentilshommes montagnards, cette force de rudesse qui le faisait coucher sur la dure, en plein air. Les ministres huguenots, toujours pleins des souvenirs de l'Écriture, aimaient à comparer ses armées à celles de Darius; et pourtant cette chevalerie efféminée que conduisait Henri, alors duc d'Anjou, avait fracassé les dures cuirasses, les brassards épais des Béarnais et des Allemands. Insouciant, prodigue, Henri pressurait le peuple au profit de la jeunesse dévouée qui mourait pour lui ; comme sa mère, il aimait l'éclat et les fêtes, les jeux, les ris, tout ce qui jette quelque distraction dans une vie agitée. Il était rhéteur, maniait la parole souvent avec noblesse et facilité : sa figure n'était pas parfaite ; mais il avait cette grâce des bonnes manières, ces formes abandonnées qui le distinguaient même au milieu d'un cortége de brillants jeunes hommes. Indiscret pour les femmes, conteur d'aventures scandaleuses, il passait sa vie à écouter ce petit caquetage, ces muguetteries de mignons qui babillaient leurs bonnes fortunes. Il y avait en lui des charmes ; car, entouré de méfiances dans le royaume de Pologne, il était parvenu à s'y faire adorer. En France, les haines étaient trop vivaces, et peut-être cette indolence

[1] « Certificat de plusieurs seigneurs de qualité, qui assistèrent le roy depuis qu'il fut blessé jusqu'à sa mort. » Il se trouve en original, revêtu de toutes les signatures de princes et de gentilshommes, dans les nouveaux cartons de la Bibl. Royale.

qu'on lui reproche tenait-elle à la nécessité de ne pas prendre de parti tranché. Les affections de Henri étaient catholiques ; il avait là commencé sa vie et l'on en garde souvenir ; il s'était jeté dans les mesures violentes de la Saint-Barthélemy, s'associant pleinement alors aux Guise. Devenu roi, il s'en sépara et cela s'explique : il se formait à côté de la couronne une ligue, c'est-à-dire un gouvernement avec ses chefs, ses lois, ses habitudes politiques, ses conditions d'avenir. Ce gouvernement proclamait le duc de Guise ; Henri ne pouvait plus être qu'une figure de roi, s'il n'engageait une guerre avec un concurrent si puissant ; esprit borné, il s'imagina qu'un coup d'État sanglant, qu'un assassinat privant la ligue de sa tête chérie, il n'avait qu'à se substituer au duc de Guise, et que le parti catholique l'adopterait : il se trompa. La ligue brisa sa couronne, et après sa couronne, elle chercha son cœur pour le frapper, car Henri de Valois l'excommunié, le persécuteur des martyrs de Lorraine était désormais en haine au parti catholique. Il y avait eu dans cette vie royale je ne sais quoi de triste et de débauché. Cette amertume du cœur, cette lie au fond de la coupe d'or, ce mélange des idées de dissipations et de tombeaux se rencontrent dans les âmes épuisées de plaisir. Henri III aimait les images sombres ; des têtes de mort parsemaient ses vêtements ; les ossements des cimetières étaient ses aiguillettes et se mêlaient à ses ordres de chevalerie[1], comme si la pensée de l'inévitable fin de toutes choses rendait plus vives les émotions, si péniblement réveillées dans les sens émoussés !

[1] FONTANIEU, portefeuilles nos 387, 388, 389. — Au deuil de la princesse de Condé, qu'il avait passionnément aimée, Henri III fit peindre de petites têtes de mort sur les aiguillettes de ses habits et sur les rubans de ses souliers. A la mort de Catherine de Médicis, il ordonna de détendre tous les appartements du château de Blois, où il était alors, il les fit peindre en noir semé de larmes. Il avait conçu un projet bien singulier : c'était de percer dans le bois de Boulogne six allées qui auraient abouti au même centre ; il aurait fait élever dans ce centre un magnifique mausolée, pour y déposer son cœur et ceux des rois ses successeurs. Chaque chevalier de l'ordre du Saint-Esprit se serait fait bâtir un tombeau de marbre avec sa statue, et ces tombeaux, le long des allées, auraient été séparés les uns des autres par un petit espace planté d'ifs, taillés de différentes manières. « Dans cent ans, disait-il, ce sera une promenade bien délectable ; il y aura au moins 400 tombeaux dans ce bois. »

CHAPITRE LXXXI.

RAPPORTS AVEC L'ESPAGNE SUR LA MORT DU DUC DE GUISE ET DE HENRI III.

Correspondance du duc de Mayenne avec Philippe II, sous le nom de Jacobus. — Instructions de Fresne Forget. — Philippe II sur la mort de Guise. — Correspondance avec Mendoça. — Dépêches de Mendoça sur la mort de Henri III.

1589

Les deux grands faits qui avaient dominé tous les rapports à l'extérieur, pendant les huit mois d'émotions populaires et de dramatiques mouvements de la place publique, étaient l'assassinat des Guise et de Henri III, chefs d'opinions armées et alors en lutte. Les relations de Philippe II avec la maison de Lorraine, ses ambassades officielles auprès du roi de France, tout dut se ressentir de ces scènes tragiques, dernier coup que les partis se portaient dans leurs excès. Le duc de Guise n'avait cessé d'être jusqu'à sa mort l'expression des intérêts catholiques en France comme auprès du roi d'Espagne ; tandis que l'enfant de deuil, le pauvre captif, restait en otage dans les mains du conseil de Henri III, le duc de Mayenne était naturellement appelé à remplacer son frère, ce martyr de la cause religieuse. Depuis longtemps il s'était mis en rapport ave l'Espagne, et sous le nom de Jacobus, il entretenait une correspondance active avec Philippe II et son ambassadeur à Paris.

Le duc et le cardinal de Guise expiraient, et le duc de Mayenne écrivait au roi d'Espagne : « Sire, si nous avions failli au devoir envers nostre roy, je craindrois d'adresser à vostre majesté la très-humble supplication des catholiques de ce royaume et la mienne en particulier, bien certain que tous les monarques et souverains sont tousjour

unis ensemble en la conservation de ce respect et de l'obéissance qui leur est due ; mais n'y ayant autre faute en nous, sinon un trop ardent zèle à la religion qui a esté tenu pour crime, et nous ayant esté la foy promise et jurée solennellement sur le corps de Dieu, violée, et MM. mes frères massacrés par la plus lasche et infasme trahison qui fust jamais commise et qui est sans exemple entre les chrestiens; je supplie très-humblement vostre majesté vouloir embrasser nostre conservation, nous ayder de son auctorité et de ses moyens, en la poursuicte d'une si juste vengeance, et considérer, s'il luy plaist, qu'on cherche en nostre ruyne celle de la religion catholique et l'establissement de l'hérésie, au préjudice de la resputation de tous les princes et potentats catholiques, et principalement de vostre majesté. Nous nous promettons que vostre majesté n'abandonnera pas ceste cause qui est vraiment sienne, puisque c'est la cause de la religion. Ce gentilhomme que j'envoye à vostre majesté luy fera entendre l'estat des affaires en ce royaume, l'ardeur des catholiques et l'espoir certain de ruiner les hérétiques et ceux qui les favorisent, si nous sommes secourus [1]. — Sire, ajoutait-il dans une autre dépêche ; sur la première nouvelle du massacre inhumain de MM. mes frères, j'envoyai un gentilhomme à vostre majesté comme au monarque que je recognoissois le seul appuy et vray protecteur de la religion catholique par toute la chrestienté, et la suppliois très-humblement vouloir garantir les catholiques de ce royaume du naufrage et de la ruine entière dont ils estoient menacés par ceux qui, sous une hypocrisie et apparence de religion, n'ont autre plus grand désir que d'establir l'hérésie et destruire l'Église. Depuis, sire, Dieu a monstré avoir tel soin des siens que au lieu de frayeur et d'estonnement dont on pensoit que les catholiques dussent estre saisis par le sang et la mort de ces princes, ils ont pris courage et se sont, avec une merveilleuse constance, résolus de s'opposer à tous les desseins, violence et à la tyrannie du roy et de ne poser jamais les armes qu'ils n'ayent achevé sa ruine, sans laquelle ils ne peuvent plus espérer de sûreté pour eux ny pour la religion, ayant desjà donné un si grand commencement et progrès à leur juste entreprise que plus des deux tiers du royaume y sont entrés, non seulement du peuple et des grandes et meilleures villes, mais de la noblesse et des principaux seigneurs et de toutes sortes de personnes d'honneur et de qua-

[1] Archives de Simancas, cot. B 74^{99}. — 28 janvier 1589.

lité de ceux qui sont les plus zélés à la religion; si bien que nous ne faisons plus aucun doubte, sire, que s'il plaist à vostre majesté embrasser ceste cause qui est sienne, puisqu'elle en a pris de si long-temps la protection, que l'opinion des catholiques ne se rende la plus forte non seulement en ce royaume, mais partout, à la confusion et ruine entière des hérétiques. Je dis partout, sire, parce que la cause de celuy qui estoit notre roy est aujourd'huy la cause de tous les hérétiques qui se sont séparés de l'Église. L'intelligence d'entre luy et le prince de Béarn est toute notoire, car ils se sont vus à deux lieues près de Tours; le roy lui a faict mettre entre les mains la ville de Chastellerault, et par ceste secrète et mesme intelligence, une partie du Poictou; leurs troupes se voyent, se meslent, s'assistent et secourent, et si tout ouvertement elles ne se sont joinctes encore, c'est pour tromper la simplicité de quelques catholiques qu'il essaye de retenir. Tous les princes protestans, la royne d'Angleterre se disposent à luy donner secours; ceste cause est donc vraiment la cause de la religion et dont la protection et desfense vous appartiennent. Nous sommes résolus de vivre et mourir soit forts ou foibles; l'interest de nostre conservation regarde vostre majesté; l'honneur et la gloire d'avoir restabli l'Église n'appartiennent qu'à vous seul. Desfendez donc, s'il vous plaist, sire, ceste cause, non plus comme la cause d'autruy, mais comme la vostre, et le royaume vous en aura perpétuelle obligation. J'ay donné au seigneur don Bernardino, vostre ambassadeur, un mémoire qui contient sommairement l'estat auquel sont les affaires en ce royaume et la très-humble supplication que nous faisons à vostre majesté de nous secourir. Elle entendra aussi que le conseil général de l'union des catholiques de ce royaume m'a eslu avec le titre de lieutenant général de l'Estat et couronne de France, ce que, depuis, les autres princes et parlement ont confirmé. J'ay accepté ce qui est du péril, qui est de prendre la charge des armées et de pourvoir aux places où le besoin le requerroit. Si le temps eust permis de solliciter le commandement de vostre majesté, je l'eusse attendu et suivi, ne désirant charge, auctorité ny grandeur qu'elle ne l'ait agréable; je n'ay autre plus grande affection que de me conformer à vos intentions, recognoissant assez, outre l'inclination que j'ay desjà, que je ne puis espérer conservation, bien et advancement que par l'appuy et support de vostre majesté [1]. »

[1] Archives de Simancas, cot. B 63^{100}. — 22 mars 1589. Le 5 mai 1589, le duc de

Ce fut le 14 janvier au soir que la nouvelle de l'assassinat du duc et du cardinal de Guise parvint à San-Lorenzo; Philippe en fut profondément affecté, car il sentait toute la portée de ce coup d'État capable d'effrayer l'opinion catholique; la sainte union allait-elle se dissoudre? les états généraux allaient-ils s'assouplir sous la main qui s'était ensanglantée par une résolution si épouvantable? La dépêche de Bernardino Mendoça était pressante, pleine de doutes et d'inquiétudes. Dès le lendemain 15 janvier, Philippe II se hâta de répondre à son ambassadeur à Paris: « Don Bernardino, par vostre dépesche du 25 décembre passé et les détails qui y estoient joincts, j'ay appris ce qui est arrivé au duc de Guise et au cardinal son frère, ce que j'ay ressenti profondément, sous tous les rapports, et plus particulièrement pour la grande perte que faict la religion catholique dans ces hommes qui combattoient pour elle avec tant de valeur, bien que leur faute ait esté très-grande; après tant de raisons qu'ils avoient de se mesfier, pourquoy se livrer et se mettre à la mercy? Les uns et les autres n'avoient qu'à s'excuser en se rejettant sur leurs occupations, surtout après les advis que vous leur aviez donnés de ma part qui les préservoient tousjours de ce danger. Pauvres princes! prions pour eux.

» Pour le moment il est impossible d'arrester une résolution et de fonder un jugement sur les affaires de la France jusqu'à ce qu'on puisse voir la tournure que vont suivre les choses; tenez-moy au courant de tout et advisez-moy promptement des résolutions que l'on prendra et de ce que vous aurez faict. Il est inutile de parler au roy très-chrestien mon frère de ma part, il faut attendre ce qu'il me fera dire par Longlée, et ce n'est pas un mal de le laisser parler le pre-

Mayenne demandait des secours, car Henri III faisait des levées : « Nous vous supplions bien humblement, et de toute nostre affection à Mendoça, de faire, s'il vous plaist, une dépesche bien expresse et prompte à monseigneur le duc de Parme, et s'il est besoin à sa majesté catholique, tant pour avoir l'argent nécessaire, selon que nous en avons faict instance dès longtemps, et qui nous a esté promis, que pour avoir prompts secours d'hommes. Nos affaires prospèrent, grâce à Dieu, et pensons avoir assez de forces pour résister à nos ennemis, encore que le roy et le prince de Béarn soient conjoincts, pourvu que nous ne soyons point abandonnés, s'il vous plaist, en la résolution que nous avons prise de plustot mourir que nous remettre jamais en l'obéissance de celuy qui n'a point de foy, et qui est chef et protecteur des hérétiques, résolution qui regarde le bien et salut de toute la chrestienté. » — Archives de Simancas, cot. B 62[32].

mier [1]. Il seroit convenable de demander une audience à la royne mère et luy dire de ma part que sçachant tous les troubles et autres agitations que son auctorité et intervention a apaisés précédemment, et la profession qu'elle a tousjours faicte de favoriser la cause catholique, elle ne perdra pas ceste occasion si importante pour esviter que le roy son fils ne protége les hérétiques, en persécutant les bons catholiques. La royne mère doit plus que tout autre souhaiter sous son règne le triomphe de la foy catholique qu'il seroit déplorable de voir périr; si on n'y porte remède promptement, qu'on prenne garde que bientost il ne soit trop tard. Une tasche noble pour la royne seroit de chercher à abattre l'orgueil que les hérétiques déploient chaque jour davantage; qu'elle fasse attention aux embarras qu'ont éprouvés les règnes dans lesquels se sont establies les hérésies; il est nécessaire de nous tenir aux doctrines religieuses dans lesquelles nous avons reçu la vie. Dictes-luy que ce qui me porte à luy parler ainsi, c'est le seul zèle de la religion catholique et le bien du royaume de France; c'est le seul chemin qui mènera son fils à la puissance; c'est le seul qui convienne à la splendeur de son règne et au bien général de toute la chrestienté auquel elle ne peut estre opposée. Vous m'adviserez de tout ce qui se passera entre vous bien particulièrement.

» J'ay des raisons pour soupçonner que le secrétaire Pelicart, à qui on a accordé la vie, ne descouvre les alliés des princes morts; cependant par vostre manière de vous conduire en toutes choses, vous ne devez craindre aucun danger en vostre personne. Pour ne donner l'idée d'une altération dans vostre crédit, il n'est pas temps encore que vous quittiez l'ambassade; mais dans quelques jours, selon la tournure que prendront les choses, je vous enverray vostre licence et nommeray vostre successeur. Quant aux papiers et diverses choses que vous avez à Paris, le plus sûr pour le présent doit estre de les laisser dans le mesme endroict, jusqu'à ce que vous trouviez un moment favorable pour les enlever; dans le cas où vous verriez la chose impossible, il faut vous entendre avec un domestique de confiance pour les sauver : et de toute manière, si vous le croyez plus sûr, faictes-les emporter en Flandre où ils resteront jusqu'à ce qu'on puisse les placer ailleurs. Vous m'advertirez du party que vous aurez

[1] « Y sera bien entender primero esto. »

pris. — (Le roi ajoute de sa main :) Si cela vous paroist plus convenable, vous pouvez les faire passer en Italie [1].»

Cette dépêche, qui révèle les craintes et les méfiances de Philippe II sur les résultats de la mort des Guise, fut suivie quelques jours après d'autres ordres. Catherine de Médicis, en qui Philippe II mettait encore ses espérances, venait de mourir ; mais le roi d'Espagne avait appris les soulèvements de quelques villes, et cela le rassurait un peu sur les intérêts du catholicisme menacés. « Don Bernardino, j'ay senti comme je le devois la mort de la royne mère, et avec elle cesse naturellement la mission dont je vous avois chargé à son égard. Cependant si les affaires prenoient une tournure telle que vous pussiez soupçonner le roy sur le point de s'unir aux hérétiques et le parti catholique tombé [2], vous pourriez faire part au roy mon frère des observations dont je vous avois chargé auprès de la défuncte royne mère, en cherchant à rallumer dans son cœur le feu de la foy catholique et la gloire du service de Dieu. Mais d'un autre costé, si vous voyez les catholiques hors de crise et en bon chemin de succès, ne dictes rien au roy très-chrestien, sans en avoir reçu de moy un nouvel ordre. — J'ay vu le danger auquel vous avez échappé, lorsqu'en sortant de Sainct-Dié vous avez esté esgaré par des guides probablement vendus, et conduict dans deux villages douteux. Je ne crois pas cependant que la meschanceté du roy soit arrivée à ce point de se desclarer si ouvertement contre vous surtout, qui estiez si loin de vous mesfier d'aucun piége. — Il sera convenable de vous tenir très-soigneusement sur vos gardes, et cela dans l'intérest de vostre sûreté.

[1] Archives de Simancas, cot. A 57^{12}. — 15 janvier 1589. Les ligueurs prêtaient une multitude de discours à Philippe II sur l'assassinat de MM. de Guise; et une chose assez piquante, c'est que l'ambassadeur à Paris envoie ces discours à sa majesté catholique, en mettant ces mots : « Voici les discours que l'on vous prête. » J'en donne un modèle : « Depuis le commencement du monde, les confédérés du diable cauteleux n'ont cessé de tourmenter les vrais serviteurs de Dieu : or ne nous esbahissons donc pas aujourd'hui si lesdicts confédérés s'efforcent arracher l'église de Dieu de dessus la terre, et s'ils adressent si hardiment à ses protecteurs messeigneurs de Guise, lesquels le roy de France a faict massacrer cruellement et barbarement en son cabinet en la ville et chasteau de Blois, comme avant-hier j'en reçus les nouvelles que don Bernardino de Mendoça m'en escrivoit. Quand je vous dis ces nouvelles je fonds en larmes, et m'esmerveille comme Dieu, qui est juste rétributeur du bien et du mal, n'a envoyé son foudre et son tonnerre sur la teste de ce meschant. »

[2] « Y el partido de los catolicos fuere de cayda. »

Quand vous aurez demeuré quelques jours à Blois, revenez-vous-en par le Havre de Grace avec les couleurs du bastiment que vous monterez ; si vous aviez au contraire l'occasion de passer à Paris, vous sçavez ce que je vous ay escrit et ce que vous avez à faire des papiers en question ; voyez au surplus le duc de Parme et entendez-vous avec luy pour tout ce qui peut nous estre advantageux [1]. »

Toujours plus rassuré par les dépêches de son ambassadeur sur l'attitude que prenaient les catholiques, Philippe II ajoutait : « Je juge, d'après vos lettres, de l'estat où se trouvent les affaires du roy de France. Il faut faire en sorte de réchauffer sans cesse le zèle et le courage au cœur des catholiques, afin qu'ils ne se laissent point tromper et séduire ; mais il faut faire cela avec toute la finesse et la dissimulation possibles, de telle sorte que ny le roy, ny son entourage ne se doutent le moins du monde de vos menées. Il faut, autant que vous le pourrez, ne pas quitter la personne du roy, afin que l'on ne cherche point des motifs à votre absence ; car, autant que vostre sûreté personnelle vous le permettra, c'est là qu'il convient que l'on vous trouve tousjours. Voyez aussi le légat ; sondez-le sur la pensée qu'il conserve de l'union probable du roy très-chrestien avec les hérétiques ; mais que tousjours vos paroles respirent le bien de la catholicité tout entière. Prévenez de tout ce que vous ferez le duc d'Olivarès. Informez-vous aussi de la valeur d'un bruit répandu, celui d'une alliance entre les familles du duc de Montmorency et du mareschal de Joyeuse ; sçachez si les liens d'amitié se sont, comme on le dict, resserrés entre ce duc et le roy par rapport aux guerres du pays de France [2]. »

Tandis que Philippe II hésitait à se dessiner en présence de faits qui n'avaient pas pris couleur encore, Henri III envoyait auprès de lui un ambassadeur spécial, de Fresne-Forget, avec des instructions secrètes. Son but officiel était de présenter des compliments de condoléance sur la mort de la reine, mère commune de leurs majestés. Il devait faire entendre à Philippe II l'origine et progrès des troubles et mouvements qui existent actuellement en France, déclarer à sa majesté que ceux de la ligue ont grandement abusé du prétexte qu'ils avaient pris de l'accroissement de la religion catholique, laquelle a été plus affligée et a plus souffert pendant le temps de la ligue que

[1] Archives de Simancas, cot. A 57[14]. — 19 janvier 1589.

[2] *Ibid.*, cot. A 57[84]. — 12 avril 1589.

vingt ans en ça. Cette ligue n'a jamais été faite ni dans le bien de la religion, ni dans celui de l'État ; c'était une pure rébellion à laquelle tous les souverains étaient grandement intéressés pour l'exemple et la conséquence qui en résultent ; c'était la principale raison qui avait porté sa majesté très-chrétienne à faire entendre le présent discours à sa majesté catholique, et semblablement par cette particulière communication, accomplir tout le bon office qui est dû à l'amitié fraternelle entre leurs majestés. « L'unique remède à ce mal est de se joindre par une union et des rapports solides, de s'aider mutuellement de toutes leurs forces, car il est évident que tout ce qu'ils entreprendront par ce moyen ne peut manquer de réussir. Par suite de ces considérations, l'intention de sa majesté très-chrétienne a toujours été d'étendre et raffermir ses bonnes relations pour lesquelles sa majesté catholique semble si vivement portée [1]. Et pour procéder d'une manière précise dans cette affaire avec sa majesté catholique, le roi très-chrétien le prie de lui donner son assistance en trois choses : 1° de lui envoyer un secours de trois ou quatre cent mille écus en numéraire pour l'assister dans ses besoins présents, sa majesté très-chrétienne répondant de les lui rendre aussitôt qu'il pourra amener ses affaires à un meilleur état, en même temps que tous les bons procédés que sa reconnaissance croira utile à sa majesté catholique ; 2° il demandera aussi que le roi d'Espagne fasse une démonstration publique par laquelle il témoigne qu'il n'est porté, en aucune manière, à favoriser ceux de la ligue ; que cette ligue n'est qu'une rébellion pure, sous un faux prétexte de religion ; il prie de plus sa majesté catholique, par le premier courrier qu'il enverra en France ou par toute autre voie, ainsi qu'elle le jugera convenable, de faire bien connaître aux principaux chefs de la ligue qu'ils n'ont à espérer de sa part aucun secours dans leur révolte [2], et qu'il se tient pour offensé que son nom paraisse en leur compagnie dans cette circonstance, et qu'ils osent réclamer sa protection comme ils le font publiquement ; 3° sa majesté catholique est priée de faire entendre au pape qu'elle est elle-même bien informée que la ligue n'est autre chose qu'une révolte et une cause de division entre les bons catholiques ; que si l'Église ne peut en éprouver que du scandale et les

[1] « Que su majestad catolica mostro tener a ella toda buena inclinacion. »

[2] « A entender a las cabeças de la Liga que no tiene para que esperar de su parte ninguna ajuda en la dicha rebellion. »

plus grands préjudices, les hérétiques ne peuvent qu'y gagner. Sa majesté très-chrétienne ajoutait : Par le même moyen le roi d'Espagne dans l'intérêt commun, traitera avec sa saincteté pour qu'elle veuille s'interposer dans une affaire de cette importance, en envoyant un légat spécial en France, car celui qui y est dans ce moment est vivement soupçonné d'être favorable à la ligue, de manière à pouvoir ainsi, avec plus de sûreté, marcher au rétablissement de l'Église. Le sieur de Fresne demandera le rappel de don Bernardino Mendoça, pour les diverses raisons qui ont été rapportées à sa majesté catholique, en déclarant de la part du roi son maître que ce prince est déterminé à ne plus traiter avec lui, et de ne plus l'admettre ni autour de sa personne, ni à sa suite[1]. »

Tels étaient les doubles rapports de Philippe II avec les chefs de la ligue et Henri III. Rien n'était dessiné précisément. Le roi d'Espagne voulait voir venir les événements, pour se donner le loisir d'étudier la crise politique et de prendre un parti définitif. Ses penchants étaient pour la ligue ; mais avant de la seconder activement, n'était-il pas essentiel qu'elle s'organisât elle-même, qu'elle formât un ensemble et qu'elle témoignât de ses forces? Don Bernardino n'avait pas quitté Paris ; mais Philippe II avait annoncé à Longlée et à de Fresne-Forget, les envoyés de Henri III, que cet ambassadeur n'avait plus de pouvoir, et que bientôt un autre serait accrédité auprès du prince légitime. Sur ces entrefaites une dépêche pressée de don Bernardino de Mendoça arriva à San-Lorenzo : « Sire, par mes lettres du 30 du passé, j'ay escrit à vostre majesté à quel danger et extrémité se trouvoit réduicte la ville de Paris et la cause catholique. Il a plu à Nostre-Seigneur de nous en deslivrer par un événement si heureux qu'on ne peut l'attribuer qu'à sa main toute-puissante, et qui faict espérer qu'on en a fini avec les hérétiques. Un moine de l'ordre de Sainct-Dominique de Paris partit de ceste ville avec la résolution de tuer le roy pour la plus grande gloire de Nostre-Seigneur, ce qu'il a exécuté le 1er aoust, à huict heures du matin ; il a frappé le roy de deux coups de cousteau, au bas-ventre, dont il est mort à deux heures de la nuict suivante. Vostre majesté jugera donc si ce peuple a des actions de graces à rendre à Nostre-Seigneur pour le bienfaict signalé qu'il vient d'accorder à la religion catholique non-seulement en France,

[1] Archives de Simancas, cot. B $61^{213-214}$.

mais dans toute l'Europe. Ce qui rend cet événement plus heureux, c'est le descouragement où se trouvoient les bourgeois qui, n'ayant plus d'espérance de secours, refusoient de sortir pour monter la garde aux tranchées, et la disposition où estoient les soldats du duc de Mayenne de passer au roy dans le but de venir piller Paris ; les hommes qui faisoient le service estoient entretenus à force d'argent provenant des marchandises vendues et à force de promesses. Le peu de temps qui me reste ne me permet pas d'exprimer toutes mes pensées à vostre majesté ; je le ferai lorsque on aura proclamé pour roy le cardinal de Bourbon par la voie des catholiques. Dieu leur fasse la grace de sçavoir profiter du bienfaict qu'il leur a accordé à eux et à la cause de vostre majesté [1]. »

La mort de Henri III créait pour l'Espagne une situation toute nouvelle. Le tiers parti catholique allait s'effacer ; il n'y avait plus en face que deux opinions tranchées. D'ailleurs l'organisation des villes municipales s'étendait sur tous les points : la ligue voyait s'agrandir ses forces et sa puissance. Y avait-il encore à hésiter pour Philippe II? Fallait-il proclamer roi de France, le Béarnais, le chef de la chevalerie huguenote ? Le roi catholique pouvait-il saluer son implacable adversaire ?

[1] Archives de Simancas, cot. B 62[68]. — 2 août 1589.

CHAPITRE LXXXII.

HENRI DE NAVARRE ET CHARLES X ROIS DE FRANCE.

Les huguenots saluent roi Henri de Navarre. — Le camp de Henri IV. — Division des royalistes. — Déclaration du Béarnais. — Retraite dans les provinces. — Paris après la mort de Henri III. — Pamphlets. — Apothéose de Jacques Clément. — L'union catholique élit un roi. — Charles X. — Reconnaissance par l'Espagne.

1589

La mort de Henri III soulevait tout entière la question de succession à la couronne. La déchéance avait été prononcée à Paris et dans toutes les villes soumises à l'union ; mais le prestige attaché au nom du roi vivait encore, et la ligue n'avait point osé saluer un monarque de son choix. Henri III expirait ; le trône était naturellement en vacance ; quelle résolution allait être prise ? choisirait-on Henri de Navarre, hérétique, relaps, excommunié par notre saint-père le pape ? ne valait-il pas mieux élever quelque noble et digne catholique, le descendant de Charlemagne, le rejeton du Balafré si chéri du peuple, vaillant défenseur de la couronne et de la foi en France ?

Sous la tente, ces diversités d'opinions s'étaient produites, même parmi les royalistes qui suivaient la cornette de Henri III, unie et flottante alors avec celle de Henri de Navarre. Le Béarnais multipliait les témoignages de la plus vive tendresse pour le roi défunt ; il n'avait pas quitté le chevet de son lit, et les huguenots publiaient hautement et partout qu'avant d'expirer le roi de France avait désigné Henri de Navarre pour son successeur. Le Béarnais se hâta de donner avis de son avénement, de faire acte de royauté dans des lettres qu'il adressa de sa main aux villes et aux officiers qui pouvaient servir sa fortune ;

il disait à M. de Montholon : « M. le garde des sceaux ; la mesme loy et la mesme prud'hommie qui vous ont contenu en la fidélité que vous avez gardée au feu roy jusques à sa mort, me promettent de vous la mesme loyauté, à moy, vostre roy légitime et naturel par les lois de la France, plein de vie, grâce à Dieu, et de volonté, non-seulement de vous conserver en la religion catholique, apostolique et romaine, sans y changer aucune chose, mais aussi vous maintenir en tous vos droits et priviléges accoutumés, et vous gratifier en tout ce que je pourrai, selon le mérite de votre loyauté. Continuez donc, je vous prie, l'exercice de vostre charge comme vous avez accoutumé ; cependant j'essayerai par l'advis et conseil de tous les princes, officiers de la couronne et autres seigneurs de ceste armée, lesquels tous m'ont juré la fidélité que justement ils me doivent, de donner le meilleur ordre qu'il me sera possible à ce qui sera de la conservation de cet Estat, selon la confiance que j'ai en vous, et croyez que vous me trouverez tousjours vostre bon roy [1]. »

« Chers et bien amés, écrivait-il aux habitants de La Charité ; puisqu'il a plu à Dieu nous appeler à la succession de ceste couronne, ayant bien délibéré aussi de donner tout le meilleur ordre que faire se pourra à ce qui sera du bien et conservation de l'Estat sans y rien innover au faict de la religion catholique, apostolique et romaine ; nous avons voulu escrire la présente pour vous assurer notre bonne intention, à ce que vous soyez d'autant plus confortés à persévérer en la fidélité que vous avez par ci-devant gardée à vostre roy; vous assurant qu'en ce faisant, vous recevrez de nous tout le meilleur traitement et soulagement, en ce qui concernera vostre particulier, qu'il nous sera possible [2]. »

Les témoignages de la vénération et de la reconnaissance pour Henri III furent multipliés après sa mort ; Henri de Navarre voulut que de magnifiques funérailles vinssent attester la grandeur de la perte qu'il avait faite [3]. Une gravure contemporaine reproduit ce

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8919, fol. 36.

[2] *Ibid.*, 9104, fol. 2.

[3] « Oraison funèbre tumultuairement faicte pour le feu roy Henri III au nom de toute l'armée du roy Henry IV à Saint-Cloud-lèz-Paris, au mois d'aoust 1589. — Fontanieu, portefeuilles nos 390-391. — O damnable et diabolique invention de meurtre, de pratiquer un moine parricide, ou plutôt un diable incarné, qui sous un manteau de religieux, massacre le plus religieux prince qui jamais ait porté son sceptre. Ils ont chassé, trahi, volé, tué, emprisonné, meurtri, assassiné leur sei-

convoi funèbre où assistent les huguenots en costume militaire, leur large chapeau sur la tête, leur manteau noir jeté sur les épaules; tous suivent un cercueil drapé en larmes d'argent fleurdelisées; ce cercueil se dirige lentement vers Saint-Cloud que l'on voit sur une hauteur comme couvert d'un crêpe[1]. Ces pompes lugubres avaient pour objet de rattacher le parti royaliste à la fortune des vaillants montagnards du Béarn.

Quelques instants avant d'expirer, Henri III, en choisissant son successeur, lui avait dit : « Soyez certain, mon cher beau-frère, que jamais vous ne serez roy de France, si vous ne vous faictes catholique. » C'était là une vérité profondément sentie; la société était catholique ; elle n'aurait point souffert un roi huguenot; mais Henri de Navarre pouvait-il subitement abandonner son parti, pour se faire encore une fois transfuge? A la tête de la noblesse calviniste, pouvait-il trahir ses intérêts, pour apporter une parole incertaine dans un parti qui n'avait pas confiance en lui? Ce fut dans l'objet de ménager toutes les opinions, et pour s'attirer les royalistes, que Henri de Navarre, tout en gardant sa croyance réformatrice, publia son grand édit de tolérance:

« Nous, Henry, par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, promettons et jurons en foy et parole de roy, à tous nos bons et fidèles subjects, de maintenir et conserver en nostre royaume la religion catholique, apostolique et romaine en son entier, sans y innover ni changer aucune chose, soit en la police et exercice d'icelle, ou aux personnes et biens ecclésiastiques; de confier l'économie d'iceux à personnes capables et catholiques, selon qu'il a esté cy-devant accoutumé ; et suivant la desclaration patente par nous faicte avant nostre avénement à ceste couronne, nous sommes tout prests et ne désirons

gneur souverain, leur prince légitime, leur roi naturel, leur bienfaiteur ordinaire, leur trop indulgent et bon père, le fils aîné et le plus ferme appui de l'Église. Un moine avoir tué un roi ! Par un religieux, meurtri un si ferme pilier de la religion, un roi trop bon, trop libéral, et trop, s'il est permis de dire, religieux ! Avoir faict tuer, empoisonner et massacrer un roi ! mais quel roi, ô bon Dieu! un roi de France et de Pologne, roi sacré, portant sur le front le caractère ineffaçable du grand Dieu vivant ! O Dieu ! y a-t-il des exécrations assez abominables pour détester l'horreur d'un si grand sacrilége, jamais vu, entendu, ni ci-devant appris? Malheureux mille et mille fois le siècle qui produit des monstres si dénaturés ! Malheureuse la terre qui les soutient, maudite la mère qui les mit au monde, et misérables ceux qui les y souffrent ! ! !

[1] Gravures de la ligue, collection Biblioth. Royale.

rien tant davantage que d'estre instruits par un bon, légitime et libre concile général et national, pour suivre et observer ce qui y sera conclu et arresté. Nous promettons que les villes, places et forteresses qui seront prises sur nos rebelles et réduictes par force ou autrement en nostre obéissance, seront par nous commises au gouvernement et charge de nos bons subjects: nous promettons aussi que tous offices et gouvernemens venant à vacquer ailleurs que dans les villes ou places qui seront au pouvoir de ceux de la religion réformée, il sera par nous durant le temps de six mois pourvu de personnes catholiques, suffisantes et capables qui nous soient fidèles subjects; et les estats généraux d'iceluy royaume seront par nous convoqués et assemblés dedans le temps de six mois. Davantage, nous promettons conserver tous les princes, ducs, pairs, officiers de la couronne, seigneurs et tous nos bons et obéissans subjects indifféremment en leurs biens, charges, dignités, priviléges et prééminences; finalement d'exposer, si besoin est, nostre vie et nos moyens avec l'assistance de tous nos bons subjects pour faire justice exemplaire de l'énorme meurtre, meschanceté, félonie et desloyauté commises en la personne de feu le roy Henri III de bonne mémoire, nostre très-honoré seigneur et frère [1]. »

[1] 4 août 1589. Registré au parlement de Tours, vol. LXXXIX, fol. 64. — C'est dans le sens de cette déclaration que Henri écrivait au duc de Nevers : « 2 août 1589. Mon cousin ; c'est à mon grand regret que je vous donne advis de la mort du feu roy que Dieu absolve. Il vous avoit escrit pour vous advertir du coup que luy avoit donné un traistre et meschant jacobin ; depuis il a plu à Dieu l'appeler, dont je reçois un extresme desplaisir, comme je m'assure que font tous ceux qui ont esté affectionnés à son service, et principalement vous qui avez toujours esté aimé de luy. J'espère que Dieu me fera la grace, avec tous ceux qui luy ont esté affectionnés comme vous, d'en faire faire une punition exemplaire. Je vous prie, mon cousin, faire estat de la bonne volonté que je vous porte, et croire qu'ayant cet honneur de m'appartenir, vous cognoistrez les effects de ma bonne volonté en tout ce que je pourrai pour votre contentement. J'ai fait despescher mes lettres de déclaration par lesquelles je promets à tous mes subjects de les conserver en leur religion catholique, apostolique et romaine; soulager et maintenir la noblesse en ses priviléges et franchises ; ce que je vous prie faire entendre particulièrement à toutes les villes et aux gentilshommes de vostre gouvernement, afin qu'ils se contiennent en leur devoir. Et parce que le feu roy, que Dieu absolve, vous avoit mandé par sa dernière de joindre avec vous les forces du sieur de Tavannes, les reistres et lansquenets qui viennent pour mon service et tout ce que vous pourriez assembler d'autres forces pour attaquer les estrangers qui viennent en faveur de mes ennemis, je vous prie continuer ce dessein ; et si ne les pouvez combattre, les suivre et venir pour me joindre. »

Cette concession s'appliquait aux trois points pour lesquels la ligue était formée : liberté municipale, indépendance des états généraux, maintien du catholicisme ; et cependant elle n'était point suffisante ! Le parti catholique était trop fort pour n'exister que par concessions ; il voulait dominer, pour accorder avec peine à la réforme cette tolérance que Henri concédait comme une grâce à l'orthodoxie romaine. Si dans le camp devant Paris, Henri IV fut salué roi de France par les calvinistes et ses braves compagnons d'armes du Béarn, la plupart des vassaux attachés à Henri III déclarèrent qu'ils refusaient de servir un roi huguenot ; plusieurs quittèrent l'armée, entre autres le duc d'Épernon qui se retira avec toutes ses troupes dans son gouvernement d'Angoulême. Un tel abandon inquiétait Henri de Navarre ; seul avec sa chevalerie du Béarn, avec sa gentilhommerie de montagne, il ne pouvait rien; il fallait repasser la Loire, se retrancher dans le Midi. Pressé par les calvinistes, Henri fit contre mauvaise fortune bon cœur ; au milieu de ses troupes et en présence des chefs de l'armée, il leur adressa une fière harangue : « Messieurs, j'ai esté adverti qu'il y en a quelques-uns de la noblesse de ceste armée qui font courir le bruict qu'ils ne me peuvent faire service si je ne fais profession de la religion romaine, et qu'ils quitteront mon armée, voulant par là essayer si je serois assez pusillanime pour laisser ma religion et mon serment. Je vous ai à ceste occasion faict assembler, messieurs, pour déclarer en vos présences que je suis résolu de ne changer de religion et contrevenir à mes sermens, avant d'estre instruit par un sainct concile auquel d'abondant je me soumets ; ne désirant rien tant que telles gens vuident mon armée, aimant mieux cent bons fidèles François que deux cents tels enfarinés, parce que je m'assure que Dieu est du costé des gens de bien ; et davantage, messieurs, je vous laisse à penser combien il est insupportable à moi, qui suis vostre roy, et qui vous laisse en liberté de vostre religion, qu'il y en ait d'entre vous, voire des moindres, qui s'efforcent à me vouloir ranger inconsultement à leurs frivoles opinions [1]. » Cette harangue fit quelque impression sur les uns; plusieurs persistèrent à ne point obéir à un roi hérétique ; il fallait quelque chose de plus que la vague promesse de la liberté religieuse !

[1] « Harangue et desclaration faicte par le roy Henri quatrième de ce nom, par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, et par luy-mesme prononcée aux seigneurs devant la ville de Paris, le 8e jour d'aoust 1589. »

La séparation de ces seigneurs était décisive. A quoi avaient tenu les succès du parti huguenot, cette marche rapide vers Paris, ce siége de la grande cité, ce campement à Saint-Cloud? tout cela résultait de l'union des royalistes catholiques dévoués à Henri III avec les huguenots du Béarnais ; maintenant ces royalistes s'en séparaient; l'armée devant Paris perdait cette vaillante chevalerie ; Henri de Navarre était compromis en face de l'armée du duc de Mayenne, plus forte, plus considérable. La retraite devenait pour lui une impérieuse nécessité; il divisa son armée en trois corps ; à la tête du premier, Henri gagna la Normandie, afin de se réunir aux troupes qu'envoyait Élisabeth ; le duc de Longueville, chef du second corps, fut envoyé en Picardie pour résister aux Espagnols, et le duc d'Aumont, commandant la troisième bataille, dut se rendre en Champagne.

Ainsi le résultat que s'était proposé le conseil de l'union par l'assassinat de Henri III était accompli ; cet attentat avait menacé l'alliance impie entre les royalistes et les hérétiques; la mort du roi contraignait la noblesse montagnarde à se retirer dans les provinces, Paris était libre ! Et ce Paris était tout plein de pompes et de fêtes pour célébrer sa délivrance; poésies, sonnets étaient destinés à reproduire les joies du peuple ainsi débarrassé de l'oppression. « Le tyran meschant avoit méprisé les seigneurs, desdaigné les princes haut titrés; il avoit poussé aux honneurs des coquinaux et belistres ; c'étoit un hypocrite dissimulant son infamie[1]. Voulez-vous sçavoir le testament de cet exécrable tyran? à d'Épernon, il luy donne une fluste et une bougie ; à Chastillon un fouet pour estre le postillon d'enfer, où gist l'amiral son père, et la mule de Pacolet, qui avoit été le varlet de madame sa mère[2]. »

[1] « Histoire abrégée de la vie de Henry de Valois, comprise en cinquante quatrains, propre à tout le peuple françois, avec le portrait de frère Jacques Clément, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, qui l'occit le premier jour d'aoust 1589. »

Il a, tyran, mesprisé les seigneurs,
Et desdaignez les princes de hauts titres,
Et a poussé à ses plus grands honneurs
Je ne sais quels coquinaux ou belistres.

Il n'eut jamais aucune piété,
Ni point de lois durant toute sa vie,
Mais hypocrite il a tousjours esté,
Dissimulant ainsi son infamie.

[2] « Les articles du dernier testament de Henry de Valois, où ceux qui tiennent pour cejourd'huy le parti contraire à la sainte union sont bien et duement salariés selon leurs mérites. »

Lecteur, voici le testament
De Henry qui fut en sa vie
Le plus exécrable tyran
Qui fut jamais en Barbarie.

Il existe encore une multitude de gravures reproduisant la mort du roi hérétique sous mille formes diverses ; d'abord « l'ermitage préparé pour Henry de Valois. Un monstre effroyable, la gueule béante, entouré de nuages épais, est la peinture de l'enfer; Henri de Valois est au milieu de deux diables desguisés en capucins, qui le conduisent dans le susdict ermitage [1]. » Ensuite le portrait des « charmes et signes de sorcellerie de Henry de Valois, IIIe du nom, où se voyent une trentaine de cercles au milieu desquels sont gravés certains caractères hébreux, grecs et latins ; les uns estoient contre tous dangers, contre le tonnerre et la tempeste, pour surmonter les malins esprits, pour commander aux diables, ou contre les serpens, les autres pour se faire aimer des hommes et des femmes, pour ne point estre trahi et ne point craindre les phantosmes. » Puis, venait « l'adjournement faict à Henry de Valois pour assister aux estats tenus aux enfers, où l'on voyoit un diable à longue queue, huissier infernal, touchant la main à Henry III [2]. »

Soit donné à d'Espernon
Une fluste et un bedon
Avec un bout de bougie ;
Et le pré de Gentilly,
Qui est plaisant et joly
Pour exercer sa magie.

Soit donné à Chastillon
Pour estre le postillon
Des enfers, où gist son père,
La mule de Pacolet,
Qui fut jadis le varlet
De feu madame ma mère.

A d'Antragues et d'Antraguet
Que l'on les traisne au gibet
Pour y faire la grimace.

[1] Dans l'ermitage de Henri de Valois, on lit ces vers :

Le père de ce lieu est un homme incognu,
Monstrueux, noir, enfumé, fort puissant et cornu,
Qui n'a nul blanc en l'œil ; mais ne perdez courage
Pour cela, car je suis du susdict ermitage
Fidèle secrétaire, tellement que je peux
Au dire coustumier faire d'un diable deux.

FRÈRE HENRY DE VALOIS.

Fratres, s'il est ainsi, vous m'estes agréables :
Aussi bien suis-je au rang des hommes misérables :
Je veux vivre avec vous, et mourir désormais.
Et délaisser là-bas chasteaux, villes et palais.
O bienheureux fratres, bienheureux l'ermitage
Que vous avez reçu pour infini partage !
Pourquoy tout maintenant je veux me despouiller,
Et d'un long manteau gris comme vous m'habiller.

[2] Henry, je suis venu du profond de l'enfer
Par le commandement de monsieur Lucifer,

Que d'éloges pour le saint, pour le brave martyr qui armé d'un couteau avait tranché la vie à l'Hérode couronné ! « Les théologiens et prédicateurs crioient au peuple dans leurs sermons que ce bon religieux qui avoit enduré la mort si constamment pour libérer la France de ce chien, Henri de Valois, estoit un vray martyr ; et furent faicts divers escrits et libelles à ce subject [1]. » On publiait et chantait par les rues plusieurs complaintes larmoyantes, chansons spirituelles et actions de grâces à Dieu : « Ce jeune jacobin avoit vertueusement enfoncé un cousteau bien pointu dans la panse du tyran ; c'estoit un envoyé du ciel pour sauver l'église du Seigneur et le peuple catholique [2]. » On devait le mettre dans un riche temple, tout resplen-

Afin de t'advertir qu'en la présente année
Mil cinq cent octante-neuf est faite une assemblée
De tels fautifs que toy ; et mesme si tu vois,
En quelques lieux escarts, Henry le Béarnois,
Raconte-luy aussi le mesme adjournement.

HENRY DE VALOIS.

Dictes-luy, mon mignon, que son ame et la mienne
Sont tous d'un mesme poids et mesme égalité ;
De luy je la reçus dès ma nativité
Pour le gage promis de ma meschante vie,
Qu'ainsi que l'on sçait tousjours s'est ensuivie.

L'HUISSIER INFERNAL.

Despeschons vistement, car il est nécessaire
Que tu sois sur le banc des assis le premier,
Pour desbattre à ton tour la cause des sorciers.

HENRY DE VALOIS.

J'ay si mal aux talons que je ne puis trotter ;
Mais je suis bien content si tu m'y veux porter.

« Ici ledit huissier l'emporte aux enfers, » et la gravure représente Henri au milieu des nuages, à cheval sur une des cuisses de ce démon, qui le tient serré dans ses bras difformes.

[1] *Journal de Henri III* tome II, page 211.

[2]
Un jeune jacobin, nommé Jacques Clément,
Dans le bourg de Saint-Cloud, une lettre présente
A Henry de Valois, et vertueusement,
Un cousteau fort pointu dans la panse lui plante.
. . . .
Le bon religieux, après le coup donné,
Est occis et brûlé par la troupe hérétique :
O gentil jacobin ! le ciel t'a ordonné
Pour deslivrer l'Église et peuple catholique.

« La mort de Henri de Valois, avec le meurtre commis envers le religieux qui en despescha le pays. » Paris, 1589.

dissant d'or ; à l'entour de sa luisante effigie, on rappellerait que « ci-gist le Clément heureux qui avoit deslivré la France du dernier des Valois, persécuteur du pauvre peuple [1]. » Voulez-vous avoir sa belle image le reproduisant trait pour trait? elle ne coûte qu'un sol tournois : vous en verrez de quatre diverses natures. Il y en a une où se trouve la chanson nouvelle de la finesse du jacobin : « Un homme illustre et sainct étoit sorti de Paris, portant une lettre à Henry le Vaurien ; il tira de sa manche un couteau bien pointu, dont il frappa le tyran dans le petit ventre dedans son *gras boudin* ; Lucifer emporte Henry pour servir de compagnie à sa mère catin [2]. » On répétait en chœur ce refrain joyeux : *Tu ne l'entends pas, le latin, la, la, la!*

[1]
Il faut qu'en un temple honoré
Clément soit mis avec grand gloire,
En or ou cuivre eslaboré
Pour une éternelle mémoire;
Et qu'à l'entour de son portraict,
Et de sa luisante effigie,
L'on mette avec un brave traict
Cette épitaphe de sa vie :
C'est icy ce Clément heureux,
Qui jadis deslivra la France
Du dernier Valois malheureux,
Qui tenoit le peuple en souffrance.

« Chanson spirituelle, et actions de grace contenant le discours de la vie et tyrannie de Henry de Valois, et la louange de frère Jacques Clément, qui nous a deslivré de la main cruelle de ce tyran, le 1er jour d'août l'an de grace 1589, dédiée à tout le peuple catholique de France, sur le chant : *France réduite en vertu.* » Paris, 1589.

[2] « Chanson nouvelle de la finesse du frère jacobin, sur un chant nouveau : »

Il sortit de Paris
Un homme illustre et sainct
De la religion
Des frères jacobins;
Tu ne l'entends pas, la, la, la,
Tu ne l'entends pas, le latin.

Qui portoit une lettre
A Henry le Vaurien :
Il tira de sa manche
Un couteau bien à point :
Tu ne l'entends pas, etc.

Dont il frappa Henry
Au-dessous du pourpoint,
Droit dans le petit ventre,
Dedans son gras boudin :
Tu ne l'entends pas, etc.

Henry fort affoibli,
Il demanda du vin,
Manda l'apothicaire,
Aussi le médecin :
Tu ne l'entends pas, etc.

Et que de bénédictions n'adressait pas le peuple à sa sainte mémoire ! quelle joie ne portait pas au cœur des halles cette mort de Henri de Valois. On n'avait plus affaire qu'aux huguenots ; plus de souverain tiède et politique ; on pouvait élever un roi véritablement municipal et catholique, un roi de la sainte union, c'est à quoi le conseil de la ligue poussait à Paris.

En envisageant cette question de succession royale, plusieurs noms devaient également y prétendre : si l'on eût suivi l'avis de messieurs les quarteniers et seize colonels, on aurait prolongé l'interrègne, parce qu'en l'absence de la royauté, le pouvoir municipal grandissait, et qu'en définitive l'autorité restait dans leurs mains ; mais le conseil régulier de l'union, les gros bourgeois, les parlementaires, ne voulaient pas de cet interrègne, et pour échapper à l'autorité arbitraire des quarteniers, ils désiraient un roi catholique, défenseur de leurs immunités.

Oh ! si le bon duc de Guise, le brave et digne balafré, eût vécu encore, si le peuple des barricades avait pu saluer sa belle et grande figure, le roi eût été tout trouvé ; les halles, les métiers, les corporations eussent entouré le chef de guerre qui savait mourir pour elle ; mais ni lui ni le cardinal de Guise n'existaient plus ; son fils aîné, l'héritier de ses titres, était captif des huguenots dans le château de Tours ; le duc de Mayenne ne pouvait être élu roi à sa place, et d'ail-

Luciabel arrive
Qui l'emporte au matin
Pour servir compagnie
A sa mère catin :
Tu ne l'entends pas, etc.

Nous prions Dieu pour l'ame
De l'heureux jacobin ;
Qu'il reçoive son ame
En son throsne divin :
Tu ne l'entends pas, la, la, la,
Tu ne l'entends pas, le latin.

« Chanson pleine de resjouissances, avec action de grace sur la mort advenue à Henry de Valois, par un sainct et très-digne de mémoire, frère Jacques Clément, religieux du couvent des jacobins de Paris, natif de Sorbonne, poussé du Sainct-Esprit pour mettre les catholiques en liberté, sur le chant : *Tremblez, tremblez, huguenot :* »

Peuple dévôt de Paris,
Esjouis-toy de courage
Par gaies chansons et joyeux ris,
Estant libre du naufrage
Préparé aux catholiques
Par ce pervers et méchant
Bouclier des hérétiques,
En tous ses faicts inconstant.

Prions tous dévotement
Pour ce moine secourable
Qui s'est offert librement
Au supplice exécrable :
C'estoit pour nous desmontrer.
Le sang de ce cruel,
Et pour estre transporté
Au royaume éternel.

leurs, homme modéré, il n'inspirait pas assez de confiance aux halles; Mayenne avait déjà la lieutenance générale du royaume ; il gardait une couronne et ne pouvait la poser sur son front; jamais il n'eût pu se mettre en égales prétentions avec son neveu, l'illustre héritier du guerrier populaire, du martyr catholique.

La concurrence de l'Espagne n'existait point encore. Philippe II pouvait revendiquer la succession des Valois, par son troisième mariage avec Élisabeth de France, fille de Henri II et de Catherine de Médicis; c'était, comme on le voit, l'abolition de la loi salique. lorsque le peuple de Paris salua l'Anglais Henri VI pour son roi, il n'avait tenu compte de cette loi surannée; pourquoi n'en ferait-il pas autant aujourd'hui pour l'Espagnol? Ce parti n'était pas très-avoué; les forces de Philippe II n'étaient pas assez considérables à Paris, quoique plein d'agents mandés de San-Lorenzo, tous en correspondance avec leur souverain. Ce prince favorisait alors l'élection du cardinal de Bourbon, parce qu'en définitive elle ne pouvait être qu'une mesure provisoire qui laissait tous les droits en suspens.

« Commandeur Moreo, écrit-il à un de ses agents à Paris ; la nouvelle de la mort du roy Henri III m'est parvenue ; mais si on doit s'en réjouir sous un point de vue, encore faut-il faire juger aux catholiques que le moment est devenu propice pour résister aux hérétiques que conduit la main du Béarnois. Ce qu'il y auroit de plus advantageux pour nostre saincte cause, seroit de nommer de suite un roy catholique et aussi intéressé à la conservation de la ligue que l'est le cardinal de Bourbon : vous le sçavez assez de reste. Autrement, il va en résulter une confusion dans les opinions, à la faveur de laquelle le Béarnois s'introduira dans Paris. Ce seroit là le pire des maux, auquel vous devez vous opposer par tous les moyens en vostre pouvoir. Entendez-vous avec don Bernardino de Mendoça, de manière à relever le courage des fidèles et à les secourir de toutes vos ressources; dictes-leur que le péril du corps n'est rien quand il s'agit de sauver l'ame. Dieu a commandé tous les sacrifices possibles pour establir et desfendre la religion catholique. » Le roi joignait à cette dépêche l'envoi d'un crédit d'argent pour soutenir la ligue dans ses besoins [1].

Le choix du cardinal de Bourbon était une transaction et un

[1] Archives de Simancas, cot. A, 57^{94}.

moyen terme pour accorder toute chose ; ce fut une idée parlementaire qui laissait l'avenir, libre de tout engagement. On pouvait, avec indépendance, se tourner à droite et à gauche ; le cardinal était sans lignée ; on reconnaissait les droits de la maison de Bourbon ; on en éloignait les membres hérétiques ; le duc de Mayenne restait lieutenant général du royaume ; le duc de Guise, mineur, pouvait prétendre à la succession. Le cardinal de Bourbon n'était pas sans capacité ; tête à ménagements, il ne pouvait braver aucun parti ; il était doux de caractère et fervent catholique. On savait sa captivité ; Henri de Béarn lui faisait éprouver de durs traitements. Tandis qu'on le faisait roi, le pauvre cardinal écrivait aux princes de Condé et de Conti : « Mes neveux, on nous a adverti de nous tenir prest à partir d'icy demain au matin pour aller en tel chasteau qui sera desclaré par les guides et escorte envoyés pour nous y conduire, sans nous spécifier autrement le lieu, sinon que nous avons entendu par aucun des siens que ce peut estre à Hasay, où j'ay autrefois esté avec la royne, et me souviens qu'il n'y a aucune rivière entre ledict lieu et l'isle Bouchard, et par ce moyen je me vois resduit à la misère que j'ay toujours craint de tomber entre les mains des huguenots, qui sont fort voisins de là, dont je suis en telle affliction que je ne pense point y pouvoir résister longuement, ainsi que vous dira M. de Mautaulant, que j'envoye pour prier et conjurer, par l'amitié que vous me devez comme à vostre oncle, que vous en fassiez tous ensemble instance au roy. Je ne vous ay point importuné de telles prières depuis tantost trois mois que je suis prisonnier ; mais le danger où je me vois me faict entrer en désespoir. Si vous ne vous employez à ce dessein, chacun pensera que je suis abandonné de tous les miens, desquels j'ay dû espérer consolation et support. Adieu, messieurs mes neveux. Dieu vous veuille conserver [1]. » Le vieux cardinal captif fut élevé à la dignité royale, ou, pour parler plus exactement, proclamé roi par la succession directe et naturelle : le parlement et le conseil d'union reconnurent ce principe, qu'à l'exclusion de Henri de Bourbon, rejeté par hérésie, son oncle arrivait à la couronne de plein droit ; tous les sujets devaient lui prêter serment de fidélité ; tous étaient tenus de lui donner aide d'argent et d'armes pour le délivrer de la captivité, comme autrefois tous les sujets du domaine de saint Louis avaient

[1] MSS de Béthune, vol. cot. 8866, fol. 203.

contribué à la rançon du roi aux fers des infidèles en Palestine [1].

Le nouveau roi prit le nom de Charles X ; il fut reconnu par toutes les villes de l'union catholique et municipale ; il y eut fêtes et pompes pour son avénement. Personnification du catholicisme, le cardinal de Bourbon fut très-populaire ; il fit tous les actes de la royauté, battit monnaie, rendit quelques ordonnances. Dans un scel royal, d'une dimension vaste, le cardinal de Bourbon est reproduit revêtu de ses habits royaux, sa couronne d'or sur la tête, tenant le sceptre et la main de justice ; sa figure est douce et grave ; il y a en lui tout à la fois du sacerdoce et de la dignité de roi, il semble que le graveur ait voulu reproduire cette dernière pensée de l'union catholique, à savoir: que le plus grand progrès de ses opinions était d'élever un prêtre, un cardinal, l'expression de l'église romaine, sur le trône [2]. Pourtant, le conseil de l'union se maintint sous son règne, parce que le catholicisme et la cité voulaient conserver leurs garanties et que le roi était captif. Toutes les formes municipales furent soigneusement préservées ; les quarteniers et colonels gardaient leurs pouvoirs. Tandis que le duc de Mayenne, lieutenant général du royaume, portait les armes en dehors de Paris, le conseil de l'union et le bureau de la ville prenaient des mesures de surveillance et de répression politique.

En quittant Paris, le lieutenant général publiait une déclaration pour exhorter les bons catholiques à se réunir : « Il a plu à Dieu, par sa seule bonté singulière, providence et justice, nous deslivrer de celuy qui, avec l'autorité royale, s'estoit armé, joinct et uni avec les hérétiques, en quoy il estoit suivi et assisté de plusieurs catholiques et mesme de la noblesse, qui (comme il est à croire) estimoient y estre obligés ; et à présent qu'ils n'ont plus de subject ou obligation particulière qui les puisse divertir ou séparer de la cause générale de la religion et de l'Estat, nous avons estimé qu'ils désiroient se réunir à nostre religion catholique, s'ils en avoient la permission et sûreté. A ces causes, en attendant la liberté et présence du roy nostre souverain seigneur, admonestons, requérons, prions et exhortons tous

[1] Biblioth. Royale, recueil de pièces in-12 de la biblioth. de Cangé, vol. 1558/[10], pièce 18. — La biblioth. Sainte-Geneviève conserve plusieurs médailles à l'effigie du roi Charles X. — Je dois à l'obligeante érudition de M. Jauffret, bibliothécaire de Marseille, la communication d'une de ces médailles, que possède le cabinet de cette ville.

[2] Ce scel a été figuré avec grand soin dans la collection Fontanieu.

princes, prélats, officiers de la couronne, seigneurs, gentilshommes de quelque état, qualité et condition qu'ils soient, de se joindre, réunir et rallier avec nous, soit pour porter les armes contre les hérétiques, ou se retirer en leurs maisons, esquelles nous leur permettons revenir et demeurer; à cette fin nous les avons pris et prenons en nostre protection et sauvegarde. Il ne leur sera rien reproché du passé, et tous descrets, sentences et jugements qui pourroient avoir esté donnés contre eux, sont et seront comme non avenus; et pour ce faire, accordons aux susdits le délai d'un mois [1]. »

Il y avait donc en France deux têtes couronnées; l'une saluée par la brave et rude chevalerie de province; l'autre élue par les catholiques et les villes municipales. L'une, royauté des gentilshommes; l'autre du peuple : elles allaient se trouver en présence dans la lutte. Et cette royauté de Charles X, de ce prince captif des huguenots, était immédiatement reconnue par Philippe II, qui écrivait encore à son ambassadeur don Bernardino de Mendoça : « Sa majesté se resjouit sincèrement de l'eslévation au throsne du cardinal de Bourbon; elle félicite don Bernardino des secours qu'il luy a prestés en toute circonstance, et il ne doit rien négliger pour que Charles X puisse librement exercer ses fonctions royales. Il faut exhorter tous les gentilshommes et villes catholiques de France, de la part du roy, à demeurer unis et d'accord pour le bien commun qui est celuy de la cause catholique. Le cardinal de Bourbon, en acceptant la couronne, doit maintenir et accomplir ponctuellement toutes les conditions de la ligue formée entre sa majesté et les catholiques; il doit mesme les ratifier de nouveau et surtout les exécuter. Personne ne doit prétendre à succéder audit cardinal de Bourbon, par alliance, mariage, ou autre moyen, si ce n'est de l'aveu de sa majesté catholique, du cardinal luy-mesme et enfin dans l'intérest du royaume de France. Que tousjours on maintienne dans sa charge supresme de lieutenant général du royaume, le duc de Mayenne; c'est un dédommagement bien mérité par les peines qu'il a prises et les succès que luy doit la cause saincte. On doit honorer également la personne du duc de Guise présent, comme le méritent la mémoire et le sang de son père et

[1] « Esdict et desclaration de monseigneur le duc de Mayenne et du conseil général de la saincte union, pour réunir tous vrais chrestiens françois à la desfense et conservation de l'église catholique, apostolique et romaine, et manutention de l'estat royal. » Août 1589.

de son oncle, martyrs tous deux de la religion. En arrivant au throsne, le cardinal de Bourbon doit payer à sa majesté catholique toutes les despenses et avances faictes par elle pour le triomphe de la ligue (on auroit dû satisfaire ceste debte depuis long-temps.) Les despenses ont esté si grandes et vont chaque jour en augmentant [1] !! S'il arrivoit que le cardinal de Bourbon et sa suite ne pussent estre libres, et qu'impuissans contre le Béarnois et les hérétiques, les catholiques voulussent, comme ils le disent, se mettre dans les mains de sa majesté, ils devroient, en traitant avec elle, abandonner d'abord toute mesfiance. Si pourtant ils ne veulent point avoir recours à cet appuy, sa majesté n'en sera pas moins leur amy, et leur protecteur dans l'occasion. L'ambassadeur ne manquera pas d'insinuer adroictement [2] les droicts de l'infante, droicts que luy ont acquis les alliances et mariages de familles royales; il revendiquera les autres droicts qui ont esté ravis à la couronne d'Espagne. Mais tout cela doit estre dict sans importance, avec une bonne dissimulation [3] pour sonder le terrain et les esprits, et voir quel effect cela produira, sans toutefois indisposer personne. Dans toute ceste affaire, sa majesté veut estre ponctuellement informée et particulièrement pour la succession du cardinal. Il faut faire observer que pour tout ce qui est mariage entre testes couronnées, le roy catholique en est le régulateur et le principal arbitre. »

Puis, est écrit en *post-scriptum* de la main même de Philippe II : « Le bruit court que le Béarnois auroit l'intention de se convertir... !! mais que les catholiques se tiennent en garde contre ceste prétendue sincérité; qu'ils n'admettent point la conversion, sans se consulter entre eux, sans demander au pape surtout s'il ne pense pas que c'est le loup qui veut se revestir de la peau de la brebis [4], pour faire ensuicte un carnage plus grand et plus sûr parmy les catholiques [5]. »

[1] « Los gastos han sido tan grandes y van creciendo mas cada dia. »
[2] « Echara en las orejas diestramente. »
[3] « Con buena dissimulacion. »
[4] « Que quiere se vestir el lobo de piel de oveja. »
[5] Archives de Simancas, A 57[4]. — Ce que sa majesté (Philippe II) mande à don Bernardino de Mendoça, et au commandeur Moreo, et qu'ils aient à s'y conformer.

CHAPITRE LXXXIII.

ALLIANCES DE HENRI IV. — OPÉRATIONS MILITAIRES. — ARQUES. — IVRY.

Traité de Henri de Navarre avec Élisabeth. — Venise. — Les princes d'Allemagne. — Le sultan. — Retraite de Henri et des huguenots dans la Normandie. — Marche du duc de Mayenne. — Combat d'Arques. — Mouvement de Henri IV sur Paris. — Nouvelle retraite. — Bataille d'Ivry. — Résultat politique.

1589—1590

Dès que Henri de Bourbon s'était déterminé à passer la Loire pour entrer en campagne régulière contre la sainte union catholique, il avait dû s'assurer toutes les vieilles alliances calvinistes afin de seconder le mouvement militaire. Jamais Élisabeth n'avait manqué au prince de Béarn; elle avait stipulé des subsides d'hommes et d'argent, de braves archers, de vigoureux arquebusiers. Le sieur de Bouillon, vicomte de Turenne, s'était rendu en Angleterre muni de pleins pouvoirs; l'objet de sa mission était double : obtenir les secours de la reine d'Angleterre, la protectrice de la réforme; appeler surtout l'intervention de cette puissante princesse auprès des électeurs luthériens de la Germanie pour presser l'envoi de quelques milliers de reîtres et de lansquenets.

L'Allemagne n'offrait plus le même aspect qu'à la magnifique époque de Luther. Les querelles religieuses n'avaient plus cette grandeur d'intérêt, cette puissance politique du commencement de ce siècle. La réforme s'y était empreinte d'un caractère de progrès rationnel et de durée; consistoires, prédicateurs, ministres du saint Évangile, tous marchaient dans une voie de droiture, de vertus, de lumières et de liberté; mais au fond de cette société se produisait pourtant un sen-

timent d'égoïsme et d'indifférence. La plupart des petits princes d'Allemagne étaient pauvres, besoigneux; la coutume des troupes auxiliaires dominant le seizième siècle, les électeurs et vassaux vendaient leurs reîtres ou lansquenets au plus offrant, et avec une sorte d'oubli et de dédain de leur propre croyance. On trouvait des lansquenets dans les deux camps, et sans tenir compte d'une nationalité politique ou d'une conformité de symboles; tout était traité au prix des subsides.

C'était par l'intermédiaire de la reine Élisabeth que Henri de Béarn négociait en Allemagne : pauvre cadet de Gascogne, quelle garantie eût-il pu offrir d'une solde de troupes? Plein de reconnaissance, le Béarnais écrivait à sa vieille protectrice : « Madame, le sieur Horatio Pallavincini nous a remis la lettre qu'il vous a plu nous escrire, et faict entendre très-disertement ce qui estoit passé en la négociation qu'il a faicte par vostre commandement pour nos affaires en Allemagne, comme nous vous avons supplié d'y interposer vostre bon crédit et auctorité en nostre faveur. Et parce qu'il nous a rapporté, nous avons pris une ferme confiance de la bonne volonté du duc de Saxe, particulièrement à nous faire avoir un bon et puissant secours de ce costé-là, comme nous l'avons requis, pour nous aider à la conservation de nostre droit et légitime succession à ceste couronne. La desclaration qu'il en a faicte audict sieur Pallavincini nous a bien faict cognoistre la sincérité dont il vous a plu vous y employer; nous attribuons ceste bonne disposition dudict duc au respect que nous sçavons qu'il porte à ce qui vient de vostre part. Nous avons très-grande obligation envers vous, comme principal motif du bien qui nous en peut arriver, dont nous vous remercions très-affectueusement, ensemble de l'ordre que vous avez commandé audict sieur Pallavincini de retourner faire ladicte négociation, si nous l'avons agréable; en quoy vous avez prévenu la requeste que nous vous en eussions faicte, comme de chose que nous avions en particulier souhait et opinion. Et pour satisfaire autant qu'il dépend de nous à ce que lesdicts princes désirent, nous avons advisé d'envoyer vers eux de nostre part nostre cousin le vicomte de Turenne; nous désirons que tout soit conduict par vos bonnes instructions et commandemens [1]. » Dans de telles dispositions politiques, la reine Élisabeth s'était hâtée de reconnaître

[1] MSS de Béthune. vol. coté 8682, fol. 137.

la royauté de Henri IV et sa légitime succession à la couronne. Un ambassadeur spécial fut accrédité auprès du roi des calvinistes en France.

Venise avait conservé de nobles et bons rapports avec Henri III ; elle tenait à cette alliance, auxiliaire essentiel contre l'Espagne, Rome, Naples et l'Autriche, ses naturels ennemis ; et puis, le sénat avait souvenir de cette magnifique et joyeuse réception du roi de Pologne au milieu des lagunes de Venise, de ces fêtes de gondoles et d'amour, où Henri III « s'estoit esbattu d'une manière si agréable. » A la mort du dernier des Valois, Henri, son successeur, écrivit son avénement à la république, sa fidèle alliée. Ce ne fut qu'après deux jours de délibération dans le sénat que les Vénitiens reconnurent enfin Henri IV, malgré les efforts des ambassadeurs du roi d'Espagne, du duc de Savoie, du nonce du pape. Quelques sénateurs étaient d'avis de ne pas trop se hâter, pour ne point offenser le pape qui avait excommunié Henri ; mais le grand nombre l'emporta. La politique de Venise lui faisait regarder le rétablissement de la puissance de la France comme l'équilibre sur lequel le repos de l'Europe était fondé. La république ordonna à Jean Mocenigo, son ambassadeur, de se rendre à Tours auprès de Henri, pour le complimenter sur son avénement à la couronne, et elle déclara en même temps au sieur de Maisse, ambassadeur de Henri III à Venise, qu'il pouvoit demeurer auprès d'elle jusqu'à ce que le nouveau roi lui eût fait connaître ses intentions. La résolution du sénat fut apprise par le peuple avec une grande joie ; elle détermina au même parti les ducs de Mantoue et de Ferrare, qui firent l'accueil le plus favorable au duc de Luxembourg, passant alors pour se rendre à Rome où il était envoyé auprès du pape par les catholiques royalistes [1].

A côté de l'alliance de Venise et de quelques petits princes d'Italie, il en survint une autre plus curieuse, mais qui était d'un grand poids alors dans le mouvement européen. L'empire musulman, cette haute tête que le moyen âge catholique n'avait pu abattre dans les croisades, s'était élevé à toutes ses splendeurs au quinzième et seizième siècle ! Ennemi naturel du roi d'Espagne et de la maison d'Autriche, il avait cherché ses plus antiques alliés en France et les avait trouvés depuis François I[er]. Le sultan ne pouvant reconnaître la ligue, qui

[1] FONTANIEU, portefeuille, n[os] 396, 397.

aurait jeté la couronne de France dans le mouvement espagnol, Amurat se tourna vers Henri IV, et un firman en lettres d'or lui fut adressé : « Amurat, par la grace du grand Dieu, très-grand empereur de Constantinople, de Syrie, Asie, Arabie, Jérusalem, Europe, seigneur de la maison des Ottomans, et de tous les princes d'Asie et d'Afrique, souverain dominateur de la mer ; à toy Henry de Navarre, issu de la race invincible des Bourbons; je désire salut et heureuse fin pour ce que tu es très-clément et débonnaire et que tu as esté délaissé en bas âge ; la renommée a esté jusqu'à nous de la grandeur de ton courage, magnanimité, et que don Philippe de la maison d'Autriche, favorisant aucun de tes ennemis, tasche de te priver de la succession légitime qui t'appartient au royaume de France qui est de nostre alliance et confédération, en haine de ce que tu détestes les faux services des idoles, très-desplaisantes au grand Dieu, pour tenir purement ce que tu tiens qui est le meilleur du monde ; je te fais assavoir qu'ayant en horreur cette cause qui ne tend qu'au profit particulier de ceux qui se sont eslevés contre toy, je veux prendre ta protection et tellement dompter la follie de tes ennemis et de l'Espagnol qui t'occupe injustement le royaume de Navarre dont tu portes le titre, qu'il en sera mémoire à jamais, et te rendant viotorieux, je veux te restablir avec ma puissance redoutable par tout le monde, au grand espouvantement de tous les roys, ayant moyen de les réduire en telle extresmité qu'ils ne te feront jamais ennuy. Il m'importe de savoir si tu l'as pour agréable ; et pour assuré tesmoignage de ma bienveillance en ton endroict, je t'enverray deux cents voiles surgir au port de Aiguemortes aussi promptement que la nécessité le requerra[1]. » La situation de Henri IV ne lui permettait pas de refuser des auxiliaires aussi puissants ; mais comment cette alliance avec les infidèles allait-elle être jugée par le parti catholique, par les ferventes âmes qui brûlaient du même esprit que les pieux pèlerins du douzième siècle marchant à la Palestine ? Henri s'occupait peu de l'impression qu'un secours de telles armes allait produire ; il appelait alors les batailles !

Après la mort de Henri III, une portion de l'armée royaliste et catholique s'étant séparée des huguenots, Henri de Navarre fit sa retraite en Normandie. Le Béarnais n'était pas en force avec sa gentilhommerie, ainsi réduite, pour lutter contre l'armée de la ligue et

[1] Archives de Simancas, cot. B 64 [7]; et MSS de Béthune, vol. cot. 9037, fol. 22.

les villes municipales. Son plan était d'attendre, dans une position fortifiée, le débarquement des Anglais d'Élisabeth, qui arrivaient sur le continent. Les dépêches de Londres annonçaient le prochain départ de lord Willoughby, à la tête de quatre mille Anglais, bons arquebusiers qu'Élisabeth avait promis ainsi qu'un subside de vingt mille livres sterling [1]. C'est avec ce secours que Henri devait reprendre l'offensive et se porter rapidement sur la capitale.

Le duc de Mayenne était sorti de Paris avec son armée de communes et de gentilshommes catholiques et marchait à son tour vers la Normandie, dans le double dessein de battre les huguenots, et surtout d'empêcher la jonction des Anglais et de Henri de Navarre. S'il était vaincu, il devait, se jetant à droite, occuper la Picardie pour se joindre aux secours promis par le duc de Parme. Dans le camp de Henri IV : « Il y eut nouvelle que le sieur duc de Mayenne avoit faict passer la rivière de Seine à son armée, que l'on disoit avoir plus de trois mille chevaux et de quatorze à quinze mille hommes de pieds, et qui s'est trouvée depuis en avoir plus encore que ne portoit le premier advis; elle estoit de cavalerie près de trois fois autant que le roy en pouvoit avoir, et d'infanterie la moitié davantage. »

Henri de Navarre, dans cette position difficile, s'empressa de rappeler ses deux armées de Picardie et de Champagne sous les ordres du duc de Longueville et du maréchal d'Aumont. Ses forces ainsi réunies, il se retrancha dans Arques, « qui est un assez bon bourg, non fermé, assis sur la petite rivière de Béthune, ayant un chasteau fossoyé et assez fort d'assiette. » L'armée du Béarnais dressa son camp fortifié, bien muni d'artillerie, et toutes les avenues gardées par bon nombre de soldats, pendant que le duc de Mayenne poursuivait sa marche victorieuse dans la Normandie, s'emparant de Gournay, de Neufchâtel. Puis, M. de Mayenne se présenta devant la brave chevalerie de Henri. « Le jeudi 23 septembre, il fit mettre son armée en bataille, et, au milieu de la nuit, elle passa la petite rivière, afin de forcer les retranchements huguenots à la pointe du jour. Henri de Navarre, averti de tous ces mouvements, distribua les diverses troupes, et laissa le maréchal de Biron avec les compagnies de MM. de Chas-

[1] L'original de cet acte d'emprunt, signé par Mornay, est conservé dans les MSS de Béthune. Les 20 mille livres furent rendus en 1605; l'acte de quittance, signé par le ministre anglais, est au dos du parchemin. Camden, 662, donne de curieuses pièces pour la campagne des Anglais sur le continent.

tillon et de Malligny au haut de la tranchée. La première attaque eut lieu sur ce point, « laquelle fut très-bien soutenue par ledict sieur de Biron de qui les yeux seuls valoient la force et les bras de deux mille autres. » Les soldats du duc de Mayenne pénétrèrent cependant dans les retranchements par la trahison de trois compagnies de lansquenets et Suisses.

« Dieu, continue le narrateur calviniste, ne permit pas qu'ils eussent la victoire, car estant survenu M. de Montpensier avec sa cornette de gens d'armes ; plus le sieur de Chastillon avec un rafraischissement de cinq cents bons arquebusiers, lesdicts ennemis furent contraincts de se retirer ; aussitost M. de Montpensier fit advancer deux pièces de canon qui tirèrent sur l'ennemi pendant tout le temps de sa retraite, laquelle fut fort incommodée par lesdicts canons, sans que jamais on lui vist tourner la teste, pour voir d'où luy venoit le mal. »

Dans cette action, la plus sérieuse du combat, les troupes catholiques avaient eu le dessous. A toutes les autres attaques, le duc de Mayenne ne fut pas plus heureux ; la brave gentilhommerie huguenotte soutint sa réputation de bras de fer ; Henri de Navarre, enfant perdu de courage, brave compagnon de chevalerie, donnait partout l'exemple ! Et qu'avait-il à perdre ? devant lui était la couronne, un beau royaume à conquérir ! Quand ses soldats faillissaient de cœur, hardi cadet de race, il se précipitait au milieu d'eux et disait quelques-unes de ses héroïques et joyeuses gasconnades. Ce vieux sang des montagnes, cette force, ce courage d'une vie active, triomphèrent de la tactique hésitante du duc de Mayenne, épais de taille, lent à se mouvoir en face de ces gentilshommes caracolant autour de ses carrés de lances et d'arquebuses. La chevalerie provinciale était restée maîtresse de ses retranchements ; les communes se dégoûtaient ; la saison des pluies avait rendu les chemins impraticables. Les Parisiens s'étaient vu forcés à la retraite, et la jonction des Anglais et de Henri de Navarre put s'effectuer sans difficultés ; leurs cornettes parurent unies dans la plaine.

La campagne commençait donc sous de bons auspices pour Henri ; il fallait mettre à profit l'ardeur toute guerrière des gentilshommes. On n'avait pas d'argent, aucune paye ; n'était-il pas simple de se saisir de quelque bonne ville, pour la livrer à la discrétion avide des camps ? Tous ces valeureux aventuriers du midi n'étaient pas riches ; les vingt mille livres sterling payés par Élisabeth ne pouvaient aller bien loin ;

le pillage seul satisferait leurs besoins de batailles, leurs dissipations martiales. Par une pointe rapide et secrète, toute l'armée de Henri de Navarre se porta sur Paris; les faubourgs furent pris et pillés : « A l'aurore du premier jour de novembre, ils furent tellement attaqués qu'en moins d'une heure ils furent tous emportés avec meurtre de sept à huit cents hommes de ceux qui estoient venus à la desfense, perte de quatorze de leurs enseignes et prise de treize pièces de canon tant grosses que petites. »

Ces malheureux faubourgs furent abandonnés à la fureur des soldats; un affreux pillage suivit les scènes de sang. Henri de Navarre entra dans le faubourg Saint-Jacques sur les huit heures du matin, et s'y montra jusqu'à la triste tour de Nesle baignée par les eaux de la Seine. Des ordres avaient été donnés pour qu'on épargnât les églises et les monastères; on dut respecter les vases sacrés et les ornements ecclésiastiques. « Enfin voyant que les Parisiens ne montraient aucun désir de se venger du dommage qu'ils avoient reçu, sa majesté se résolut de sortir desdicts faubourgs, et finalement en partit, se contentant, pour cette fois, d'avoir entrepris et exécuté sur ladicte ville ce qui n'y avoit point encore esté faict [1]. »

Le pamphlet huguenot mentait, en annonçant que les bourgeois ne faisaient aucun préparatif pour défendre leur ville; les bons habitants de Paris, par leur martiale attitude, avaient forcé le Béarnais à la retraite. Que de mesures de précaution avaient été prises! « De par les prévost des marchands et eschevins de la ville de Paris, M. d'Aubray, colonel au quartier de Sainct-Severin ; nous vous prions et ordonnons que pour la garde et sûreté de cette ville, vous envoyiez par chascun jour, à commencer de cejourd'huy, trois compagnies bien armées de bourgeois qui sont sous vostre charge, aux remparts et tranchées qui sont depuis la porte Neuve jusques à la porte de Montmartre, pour y faire bonne garde durant le temps que les ennemis seront ès environs de ladicte ville, et faictes-y telle diligence qu'il n'y ait aucune faute, et que par chascun jour les compagnies qui entreront en garde y arrivent à neuf heures du matin pour lever celles qui y auront esté le jour précédent, et n'en souffrirez partir que les autres n'y soient arrivées; leur commandant d'obéir à leurs capitaines et à

[1] « Vray et sommaire discours de ce qui s'est passé en l'armée conduicte par sa majesté très-chrestienne, depuis son avénement à la couronne jusques à la fin de l'an 1589. »

ceux de la noblesse que M. de Rosne a charge expresse de conduire; et enjoignons aux capitaines qui sont sous vostre charge de chastier ceux qui se trouveront en désobéissance. 17e septembre 1589. » — Pareil mandement a été envoyé à chascun des autres colonels : « Il est enjoinct aux habitans de la Courtille de couper présentement toutes les hayes de leurs jardins à la hauteur de deux pieds ou environ, et à eux commandé d'obéir à René Pirouet, l'un des habitans auquel est enjoinct de faire commandement de couper lesdictes hayes, et en cas de refus lui enjoinct de les faire couper. 19e septembre[1]. » — M. d'Aubray, colonel au quartier de Sainct-Severin ; nous vous prions, et au besoin mandons et ordonnons que sur l'advertissement certain que nous avons du retour de l'ennemi en intention d'assiéger ceste ville, vous ayez à mander, de par nous, tous les capitaines qui sont sous vostre charge, auxquels vous enjoindrez de faire cy-après bonne et sûre garde par chascune nuict, et que pour cet effect ils ayent à le faire sçavoir à tous les bourgeois qui sont sous leur charge, leur déclarant que contre les désobéissans il sera procédé par amendes rigoureuses. 27e octobre 1589[2]. » — Et le 30 et 31e jour d'octobre, les prévost des marchands et eschevins prirent diverses mesures de sûreté. On assigna des places de bataille à chaque colonel à la tête de leurs nombreuses compagnies. MM. d'Aubray et Pigneron durent se tenir en la place Maubert ; les sieurs de Compans, Pacart et Boursier campèrent au bout du pont Saint-Michel ; le sieur Dufresnoy à la croix du Tiroir ; les présidents de Neuilly, Luillier et Feuillet en la grande place de Grève, en face de l'hostel de la ville ; les présidents Champrond, Dufour et Midorge au cimetière Saint-Jean ; le président Du Blanc-Mesnil et de Grand-Rue au lieu des Tournelles, et les sieurs de Cotteblanche et Trousson au cimetière des Saints-Innocens[3]. Aucun bourgeois de la ville ne put sortir sans passe-port bien et dûment signé par les membres du bureau[4]. « Quarteniers, transportez-vous présentement par toutes les églises de ceste ville et fauxbourgs pour advertir messieurs les curés, marguilliers et autres chefs des églises, qu'il ne soit aucunement sonné de cloches, sinon pour appeler le peuple au service. 31e octobre[5]. — Il est enjoinct à tous les colonels

[1] Registre de l'hôtel de ville, XII, fol. 436.
[2] *Ibid.*, fol. 464, verso.
[3] *Ibid.*, fol. 473-474.
[4] *Ibid.*, fol. 474.
[5] *Ibid.*, fol. 474, verso.

et capitaines de ceste ville faire promptement abattre tous les auvens; appeler tous leurs bourgeois en armes, et faire tenir des tonneaux pleins de terre le long des maisons pour les ranger, si besoin est; avec desfense toutesfois de poser des barricades sans l'exprès commandement des prévost et eschevins. 31e octobre[1].—M. d'Aubray, colonel; nous vous prions incontinent, la présente reçue, commettre un bon bourgeois de chascune des dixaines qui sont sous vostre colonnelle, pour aller tout présentement et en la plus grande diligence que faire se pourra, par devers tous les bons bourgeois desdictes dixaines, les prier de donner pour cejourd'huy telle quantité de gros ou petits pains qu'il en faut et qu'ils pourront commodément, pour la nourriture des gens de guerre arrivés en ceste ville pour la secourir; et aux prochains jours suivans, donner ce qu'il leur plaira de bled, farine et vin pour continuer la nourriture desdicts gens de guerre qui viennent deslivrer icelle de l'oppression des ennemis. 2e novembre 1589[2]. Sire Robert Daves, quartenier; enjoignez à tous les dixainiers de vostre quartier de eux transporter par toutes les maisons et chambres, pour prier tous bourgeois et habitans de chascune dixaine de délivrer pots de fer, vieilles chaudières, pestards, marmites rompues et cassées et autres matières et métaux de fer, de fonte qu'ils auront, pour le tout faire porter en la maison d'un chascun dixainier pour aucune chose très-nécessaire à la desfense de la ville. 14e novembre[3]. — Pour empescher les dégâts et ruines des maisons estant aux fauxbourgs de ceste ville, lesquelles sont journellement desmolies par les Suisses y estant en garnison, et le bois d'icelle bruslé à cause de la froidure ès corps de garde desdicts Suisses, est ordonné que par les habitans de ceste ville sera fourni auxdicts Suisses, par chascun jour, une voye de bois, seulement durant le temps de leur séjour èsdicts fauxbourgs, et pour cet effect les quartiers d'icelle ville fourniront l'un après l'autre une voye de gros bois, à raison de soixante busches par voye; et messieurs les quarteniers envoyeront leurs cinquanteniers et dixainiers par les maisons desdicts bourgeois les advertir de la présente ordonnance, et requérir amiablement ceux qui auront moyen de donner chascun une ou plusieurs busches pour former ladicte voye de bois pour tout un quartier, l'un après l'autre, en sorte qu'un quartier ne

[1] Registre de l'hôtel de ville, XII, fol. 475.
[2] *Ibid.*, fol. 477.
[3] *Ibid.*, fol. 486.

fournira une voye de bois que tous les seize jours. 16e novembre [1]. — Il est enjoinct à tous les bourgeois, manans et habitans de la ville et fauxbourgs de Paris, de se garnir et faire provision, en toute diligence, d'une arbaleste, d'une pelle et d'une hotte pour employer aux fortifications de cestedicte ville, aux prochains jours et sitost qu'il leur sera commandé. 18e novembre [2]. — Messieurs les quarteniers, nous vous prions vous transporter par toutes les maisons de vostre quartier, en présence de vos dixainiers, pour les prier de semondre, d'aider et secourir de leurs moyens, soit en argent comptant ou autrement, les pauvres soldats suisses ou autres estrangers, lesquels sont à présent malades ès fauxbourgs de ceste ville, sans aucune commodité de vivres, s'ils ne reçoivent quelques bienfaicts et charités des catholiques et affectionnés au parti de l'union, pour le service desquels ils ont quitté leurs biens, leur patrie, leurs femmes et enfans, ce qui doit esmouvoir un chascun à leur bien faire et ayder selon que Dieu lui en a donné moyen. 21e novembre [3]. »

Malgré ces précautions, les faubourgs furent pillés par les troupes royales ; le respect pour les églises, si impérieusement commandé par Henri de Navarre, tenait à la nécessité qu'avait ce prince de ménager le parti catholique. Quelques braves et dignes gentilshommes de cette opinion étaient restés sous sa tente ; il voulait se les attirer, grouper autour de lui tout ce qui n'était pas ligueur inflexible. Henri de Navarre avait plus besoin alors que jamais de valeur et de politique ; le territoire sur lequel il combattait était tout dévoué à une foi religieuse qui n'était pas la sienne ; au moindre engagement, les communes prenaient les armes et tombaient sur les huguenots au son du tocsin. Ainsi, à cette valeur innée dans son âme d'épreuves et de fatigues, Bourbon joignait cette conviction profonde de la nécessité de vaincre ; c'est ce qui explique souvent ces beaux désespoirs au milieu des batailles qui ont rendu célèbre le nom du Béarnais, et lui assurèrent la victoire. D'ailleurs, Henri n'avait qu'à montrer à quelques gentilshommes ses cornettes blanches pour commander la guerre. M. de Mayenne, au contraire, devait concerter ses opérations militaires avec le conseil de l'union, les parlementaires, les bourgeois, les quarteniers ; et cela donnait à ses mesures de batailles de l'hésitation et de

[1] Reg. de l'hôtel de ville, XII, fol. 491.
[2] *Ibid.*, fol. 493.
[3] *Ibid.*, fol. 496, verso.

l'embarras ; on avait des idées de trahison, des volontés hardies sans expérience, et le général le plus consommé eût pu faire ainsi des fautes ; et puis, les communes parleuses et bourgeoises pouvaient-elles résister à la rude chevalerie des montagnes, si pleines de vigueur et d'énergie ? Ces circonstances expliquent la plupart des victoires de Henri de Navarre; ce prince n'avait aucune tactique : Biron et La Noue seuls étaient généraux ; ils dressaient les plans de campagne, arrêtaient les mesures de guerre. Henri, brave et hardi compagnon, se précipitait avec courage dans un champ de bataille ; il se mêlait à tous les dangers, mais sans prévoyance, sans combinaison. Tout pour lui se changeait en une sorte de combat corps à corps.

Si l'entreprise d'Arques n'avait point réussi, l'armée du duc de Mayenne n'en était pas moins restée forte ; c'était seulement pour elle un coup manqué, comme la pointe de Henri de Béarn sur Paris. La retraite de l'armée catholique en Picardie n'était destinée qu'à favoriser sa jonction avec quelques bandes espagnoles envoyées par Philippe II ; rien n'était décidé. Un corps de onze cents lances, sous les ordres du comte d'Egmont, marcha de la Flandre, pour se mettre à la disposition du duc de Mayenne ; Philippe II avait également promis des subsides, la solde de trois mille Suisses et de quelques lansquenets qui servaient sous les bannières de la sainte union. L'hiver se passa en négociations des politiques, en rapprochements. Mais au mois de février les cloches de la vieille cathédrale de Paris annoncèrent le départ de l'armée catholique pour la Normandie. L'argent manquait au duc de Mayenne, et comme son armée active comptait des mercenaires mécontents, cette circonstance jetait du désordre dans toutes ses opérations.

Le 7 mars 1590, le duc de Mayenne écrivait au commandeur Moreo, l'agent du roi d'Espagne auprès de l'armée confédérée : « Je mattristerai toujours de ce que je vois maintenant à nostre très-grand malheur et ruine infaillible, que le féfaut et manquement des promesses qui ont esté faictes à nos reistres, Suisses et lansquenets apporteroit un tel désordre que le remède en seroit très-difficile. Nous sommes au dernier point de misère, me voyant du tout arresté, lorsque je pensois advancer comme je fais en toute diligence pour aller secourir Dreux. Je vous conjure, au nom de Dieu, de vouloir venir en la plus grande diligence qu'il vous sera possible avec l'argent, et en attendant escrivez auxdicts estrangers pour les assurer du paye-

ment[1]. » Et le 9 mars il ajoutait : « Comme j'estois sur le poinct de marcher aux ennemis et lever le siége de Dreux, je viens de recevoir une nouvelle protestation de nos Suisses qui sont résolus de passer outre sans estre satisfaits de ce qui leur a esté promis ; et quand bien je les vraincrois de prières et d'importunités pour les faire marcher, ils m'ont résolu tout ouvertement de plier leurs drapeaux dans deux jours et de retourner en leurs pays. Jugez, je vous supplie, la peine en quoy je suis, et combien ce m'est de désespoir de cognoistre le peu de secours que je reçois en ceste extresmité. Je vous en ay adverty et importuné mille fois, et ne vois pas que vous en preniez le soin que mérite l'importance de l'affaire, vous voulant bien protester de mon costé que je suis résolu de m'arrester avec eux, très-marry de me voir réduict et abandonné de ceste sorte, et cela me contrainct de prester l'oreille à ce qui se présentera pour nostre conservation, ne sçachant à qui m'adresser mieux que vous[2]. » Ces peines, ces inquiétudes, le duc de Mayenne les exprimaient quelques jours avant la bataille d'Ivry, qui décida la question militaire de la campagne et avança si puissamment la question politique de la succession à la couronne.

L'armée du duc de Mayenne était supérieure en nombre, « car il fut jugé qu'ils estoient plus de quatre mille chevaux et de dix à douze mille hommes de pied. » Henri, aidé du maréchal de Biron, avait dressé son plan de bataille, et son armée, divisée en sept escadrons, présentait l'effectif suivant : « Le premier escadron, sous les ordres du mareschal d'Aumont, pouvoit estre de trois cents bons chevaux flanqués de deux régimens d'infanterie ; le second, commandé par M. de Montpensier, avoit le mesme nombre de chevaux ; à sa gauche, quatre ou cinq cents lansquenets ; à sa droite, un régiment de Suisses ; la cavalerie légère, forte de quatre cents chevaux, estoit non loin de l'artillerie qui se composoit de quatre canons et deux coulevrines ; le quatrième escadron, ayant pour chef le baron de Biron, comptoit deux cent cinquante chevaux ; le cinquième escadron estoit celuy du roy, fort de six cents chevaux rangés sur cinq rangs, et entouré de quatre bataillons de Suisses et des régimens de ses gardes ; le mareschal de Biron commandoit le sixième, fort de deux cent cinquante chevaux et de deux régimens d'infanterie ; le septième enfin

[1] Archives de Simancas, cot. B 67[203].
[2] *Ibid.*, cot. B 67[204].

estoit l'escadron des reistres, ayant aussi deux cent cinquante chevaux et entouré d'infanterie. Le prince de Conti arriva peu après avec sa troupe de cavalerie et quelque infanterie. »

« Les deux armées se rencontrèrent à Ivry, près Dreux, quelques jours après les tristes lettres du duc de Mayenne; et le 13 mars 1590, elles estoient en présence. Le combat s'engagea terrible. L'armée catholique s'estoit desveloppée sur une hauteur. Les treize cents lances de Flandre formoient un escadron épais où brilloient les cornettes du duc de Nemours et du chevalier d'Aumale; deux régimens suisses, couverts par de l'infanterie française, s'étendoient en corps de bataille. « L'armée de la ligue, dit le récit officiel, estoit plus chargée de clinquans d'or et d'argent sur les casaques; celle du roy l'estoit plus de fer, et ne se pouvoit rien voir de plus formidable que deux mille gentilshommes armés à nud, depuis la teste jusques aux pieds. » L'affaire s'engagea par une canonade de M. de La Guiche, grand maître de l'artillerie; quelques escadrons de l'armée de la ligue s'étant avancés sur le canon, le maréchal de Biron les reçut avec bonne contenance; et alors s'ébranlèrent les lances wallonnes; elles marchaient en corps, précédées de quatre cents arquebusiers à cheval, le morion en tête, croisant leur fer pour cribler de balles les chevaux légers qui caracolaient autour des Espagnols. Henri s'était précipité le premier à la tête de son escadron dans le fort de la mêlée; il frappait d'estoc et de taille. Quelle puissance de corps et de bras dans ces braves chevaliers des montagnes! Leur épée était lourde, leur pistolet de gros calibre; la canonade de La Guiche foudroyait les plus épais carrés de lances, et en moins de rien on vit tourner le dos de ceux qui venaient si furieusement présenter le visage : ils employèrent le secours de leurs talons. « Ce commencement de victoire ne pouvoit encore resjouir l'armée, ne voyant point nostre Henry IV. Mais aussitost on l'apperçut de loin, couvert du sang de ses ennemis, sans que, Dieu mercy, ils eussent vu une goutte du sien, encore qu'il fust assez remarquable par un grand panache blanc qu'il avoit à son accoustrement de teste, et un autre que portoit son cheval. Arrivé qu'il fust, il se fit de toute l'armée, en signes d'actions de grâce à Dieu de ce qu'il estoit sain et sauve, un cri universel de *vive le roy!* »

La bataille de lances wallonnes, une fois ébranlée, comment le reste de l'armée de la ligue, ramassis de forces municipales, aurait-il résisté aux Anglais réguliers de lord Willoughby, à la vieille et forte che-

valerie du maréchal de Biron qui formaient le corps de réserve ? Le duc de Mayenne ne pouvait plus compter que sur les Suisses. Dès le commencement de la bataille, privé de solde, ils n'avaient pas voulu donner pour secourir les gardes wallonnes. Ils s'étaient formés en bataille carrée, leurs arquebusiers aux quatre coins, leurs pièces d'artillerie au centre, attendant la fin de la charge. Quand la victoire se fut décidée pour Henri de Navarre, ils restèrent dans leur ordre, sans quitter leurs rangs. Les attaquerait-on ? Henri parlementa avec eux ; il est même à présumer qu'avant la bataille des promesses leur avaient été faites, car ils passèrent tous, par une trahison inouïe, dans le camp huguenot, et se tournèrent contre la bourgeoisie qui pourtant les avait si bien accueillis dans Paris. Ceci décida la bataille.

L'armée du Béarnais, victorieuse, poursuivit le duc de Mayenne et ses troupes en déroute jusqu'aux portes de la ville de Mantes qui servit de refuge aux vaincus. Les catholiques éprouvèrent des pertes immenses ; la retraite, faite sans aucun ordre, leur fut surtout meurtrière ; rien ne put résister à cette ardeur de la victoire qui animait la gentilhommerie huguenote [1]. Le résultat de la bataille était décisif ; il donnait une puissance morale à l'armée calviniste ; elle effrayait Paris, en fortifiant le parti politique qui envisageait dès lors un terme au pouvoir municipal, par l'acceptation de la royauté de Henri de Navarre. La bataille d'Ivry livrait d'ailleurs la Normandie à Henri IV ; elle le rendait maître d'un pays riche, abondant ; il pouvait de là se précipiter sur Paris, sur le grand siége de la ligue. Les communications si essentielles avec l'Angleterre étaient désormais assurées ; c'était chose capitale, car les rapports avec le midi étaient entièrement interrompus pour l'armée calviniste. Le duc de Mercœur [2], indépen-

[1] Il existe une foule de relations, tant imprimées que manuscrites, sur la bataille d'Ivry : voyez les MSS de Colbert, vol. XXXI, reg. parchem.; Dupuy, vol. CCCXVII, et « le vray discours de la victoire obtenue par le roy de France et de Navarre Henry IV, en la bataille donnée contre les rebelles ligués près le bourg d'Ivry, en la plaine de Sainct-André. » Londres, Thomas Owrim, 1590.

[2] Après la bataille d'Ivry, le duc de Mayenne écrivait au duc de Mercœur : « Monsieur; le malheureux événement de nostre bataille sera, comme j'estime, volé jusqu'à vous, et vous aura rendu nos misères plus extresmes qu'elles ne sont. Grâces à Dieu, la longue expérience que vous avez acquise dans le monde, vous donne assez de jugement des différens effects de la guerre. Et puisque j'ay esté réservé pour mes péchés, je vous puis assurer que c'est avec tant de courage et résolution que j'espère, avec l'aide de Dieu, rendre nos affaires en meilleur terme que jamais. » 16 mars 1590. — Biblioth. Royale, MSS vol. cot. 9135, fol. 55.

dant dans la Bretagne, s'était emparé des passages; la plupart des grandes cités se proclamaient pour la ligue; Henri n'avait que Tours, Blois, Caen, et encore au premier échec pouvaient-elles lui échapper : c'était pour lui une nécessité de vaincre; son armée était comme un corps d'aventuriers jetés dans les provinces centrales et entourés d'ennemis qui l'attaquaient et le prenaient dans tous les sens. La victoire pouvait seule le sauver ! Il l'obtint à Ivry.

CHAPITRE LXXXIV.

DÉVELOPPEMENT DU TIERS PARTI NÉGOCIATEUR. — SIÉGE DE PARIS.

Le tiers parti politique et négociateur à Paris. — Dans le camp de Henri IV. — Mort de Charles X. — Le duc de Mayenne. — Attaque contre le tiers parti. — Sorbonne. — Parlements. — Siége de Paris. — Ménagements de Henri de Navarre. — Conférence de Noisy. — Marche du duc de Parme. — Levée du blocus de Paris.

1590

Dès la mort de Henri III, il s'était formé à Paris, et dans les villes soumises à l'union, un tiers parti de négociateurs qui voulait préparer une heureuse fin aux troubles de la France; tous admettaient la nécessité d'un roi catholique; tous excluaient Henri de Navarre tant qu'il persisterait en une malheureuse hérésie. Un trône huguenot, élevé sur les ferventes cités, paraissait une impossibilité dans les idées sérieuses des hommes même les plus modérés. Mais si Henri de Navarre se laissait instruire et convertir, s'il adoptait la foi romaine, n'était-ce pas un moyen d'en finir avec les tristes débats et les guerres civiles? Le droit successorial de Henri de Navarre était le moins contestable; pour soutenir celui de l'Espagne, il fallait abolir la loi salique, principe fortement défendu par les parlementaires; et pour faire triompher les prétentions des Guise, n'était-il pas également nécessaire de frapper d'usurpation l'avénement des Capet? Avec Henri de Navarre, on n'invoquait plus que le droit politique, l'application des principes existants et reconnus.

Ce parti de négociateurs trouvait une double expression, soit dans le camp de Henri de Navarre, soit dans les villes de l'union. En tête se trouvait Gonzague, duc de Nevers, modéré d'opinion, ardent ami

de Catherine de Médicis ; il se plaçait entre les partis pour profiter également de toutes les chances. Biron était plus décidé ; mais, chef des royalistes unis à Henri de Navarre, il cherchait à donner, par les négociations, le premier rang à ses compagnons de bataille, effacés sous la chevalerie calviniste. Villeroy, l'actif ministre, passait d'un camp à un autre, et gagnait la confiance du roi de Navarre par une dextérité de principes et de conduite qui le rendait utile à tous. Puis, au-dessus d'eux, Charles X, vieillard maladif, homme timide, qui gardait la couronne comme un bien acquis et dû, mais qui se réservait de la transmettre à Henri de Navarre son neveu, s'il se convertissait au catholicisme. Ce parti de transaction avait ses représentants dans les cours de justice, dans une minorité du parlement que conduisait le président Brisson. A tout prendre, le duc de Mayenne n'était pas éloigné de s'arranger avec lui ; il cherchait à tenir une position mixte entre les opinions populaires, représentées par les seize quarteniers, colonels et le tiers parti négociateur. S'il ne pouvait assurer un trône à sa race, le duc de Mayenne aurait fait volontiers ses conditions au Béarnais, de manière à se donner un grand gouvernement de province.

Le parti populaire voyait bien que c'en était fait de la sainte ligue, des libertés et franchises de la cité, si les négociateurs amenaient l'armée royale de Henri de Navarre dans les murs de Paris. Le but des ligueurs devait être d'attaquer vigoureusement les consciences timides qui parlaient de transiger, lorsqu'il fallait mourir pour le service de Dieu et les franchises municipales. Le conseil des seize quarteniers et colonels se réunissait tous les jours ; on délibérait de prendre des mesures violentes, d'atteindre d'abord les doctrines, et d'arriver ensuite aux actes. Le parti populaire fit encore publier une suite de brochures et de pamphlets contre les politiques, et Henri l'hérétique, le Béarnais relaps, excommunié. On criait aux rues de Paris : « Avis et exhortation en toute humilité et obéissance à messeigneurs du conseil d'estat général de la saincte union de l'église catholique, apostolique et romaine, contre les blasphémateurs du nom de Dieu, et de ceux qui seront trouvés en adultère et paillardise ; ensemble contre ceux qui soutiennent les hérétiques et politiques de ce temps, et qui de leurs langues intimident les bons et fidèles chrestiens au service de la saincte union, pour estre poursuivis par voye de justice ainsi que de raison. Plus, un advertissement audict conseil,

d'oster les boutiques des perruquières qui vendent les cheveux des morts et des vivans [1]. » « Les impostures et calomnies des huguenots, politiques et athéistes, pour colorer le massacre commis ès personnes de messeigneurs les cardinal et duc de Guise par Henry de Valois, avec la réfutation, et comme on se doibt comporter contre l'inhumanité des massacreurs et tyrans, et de la punition nécessaire d'iceux [2]. » « La vie, mœurs et déportemens de Henry Béarnois, soy-disant roy de Navarre où les catholiques de ce royaume pourront descouvrir quelles sont les hypocrisies de celui qui les voudroit dominer, et envahir la couronne très-chrestienne à Charles, cardinal de Bourbon, roy de France [3]. »

Le conseil des seize quarteniers ne se contentait pas de jeter le ridicule et la haine sur le parti négociateur ; maître du bureau de la ville, des échevins, du conseil de l'union, de tout ce qui commandait l'obéissance dans la cité, il appela une manifestation publique et légale des sentiments populaires contre tout arrangement avec Henri de Navarre. Le moyen que le tiers parti voulait employer était, ainsi qu'on l'a dit, la conversion de Henri IV ; les pamphlets de la ligue avaient répondu à cette théorie, en posant en fait qu'on ne pouvait absoudre un hérétique, relaps, un homme qui avait déjà renoncé à sa foi pour embrasser l'hérésie. Ce principe, on le fit proclamer par tout ce qui était pouvoir dans la cité. La Sorbonne était fortement ligueuse, et d'ailleurs les quarteniers, à la tête du peuple, n'auraient pas souffert qu'une autre opinion fût exprimée. Il fut déclaré par la faculté en assemblée solennelle : « qu'il estoit de droict divin inhibé et deffendu aux catholiques recevoir pour roy un hérétique ou fauteur d'hérésie et ennemi notoire de l'Église, et plus estroitement encore un relaps et nommément excommunié du saint-siége ; que s'il eschet qu'aucun diffamé de ces qualités ait obtenu, en jugement extérieur, absolution de ses crimes et censures, et qu'il reste toutefois en danger évident de feintise et perfidie, et de la ruine et subversion de la religion catholique, iceluy néanmoins doibt estre exclu du royaume par mesme droit. Et quiconque s'efforce de faire parvenir un tel personnage au royaume, ou luy ayde et favorise, ou mesme permet qu'il y parvienne y pouvant empescher, et le devant selon sa

[1] Paris, Denis Binet, 1589.
[2] Lyon, 1589.
[3] Paris, Pierre Deshayes, 1589.

charge, cestuy faict injure aux sacrés canons, et le peut-on justement soupçonner d'hérésie et réputer pernicieux à la religion et à l'Église ; et pour ceste cause on peut et doibt agir contre luy, sans aucun respect de degré ou prééminence. Et partant, puisque Henry de Bourbon est hérétique, fauteur d'hérésie, notoirement ennemi de l'Église, relaps et nommément excommunié par nostre sainct-père, et qu'il y auroit danger évident de feintise et perfidie et ruine de la religion catholique, au cas qu'il vinst à impestrer extérieurement son absolution, les François sont tenus et obligés en conscience de l'empescher de tout leur pouvoir de parvenir au gouvernement du royaume très-chrestien et de ne faire aucune paix avec luy, nonobstant ladicte absolution, et quand ore tout autre légitime successeur de la couronne viendroit à décéder et quitter de son droict ; et tous ceux qui luy favorisent font injures aux canons, sont suspects d'hérésie et pernicieux à l'Église, et comme tels doivent estre soigneusement repris et punis à bon escient [1]. » C'était une mesure vigoureuse, dirigée contre le tiers parti. Comment songer encore à une transaction avec un hérétique notoirement relaps ?

Tout ceci se passait après la bataille d'Ivry que les négociateurs avaient considérée comme un événement heureux pour arriver aux fins qu'ils se proposaient. Alors le peuple de Paris était plus que jamais décidé à se défendre ; l'union recevait l'espérance de puissants secours. Le légat du pape Sixte-Quint, et le duc de Feria entraient dans la cité avec ordre de soutenir et de développer le grand système de résistance préparé par les villes catholiques contre la gentilhommerie huguenote et montagnarde qui venait avec les étrangers pour attaquer ses murailles. Le duc de Feria était l'homme de confiance de Philippe II, l'ambassadeur officiel auprès de l'union sainte et municipale. A mesure que cette union prenait plus de consistance, le roi d'Espagne avait pensé qu'un envoyé spécial, porteur de ses instruc-

[1] « Résolution de messieurs de la faculté de théologie de Paris, sur les articles à eux proposés par les catholiques habitans de la ville de Paris, touchant la paix ou capitulation avec l'hérétique, et admission de Henry de Bourbon à la couronne de France. » 7 mai 1590. — Le placard suivant fut affiché pour soulever le peuple contre le tiers parti, 7 février 1590. — Affiches mises de nuict dans Paris, MSS de Colbert, vol. CCLII, in-fol. V. page 439, verso. « On faict assavoir à tous catholiques que messieurs de la cour, du Chastelet, de la ville, secrétaires du roy, trésoriers et autres officiers et capitaines, ont faict consultation de nous couper à tous la gorge ceste nuict prochaine. »

tions intimes, répondrait mieux aux besoins des circonstances. Le duc de Feria, habile négociateur, tête de mouvement et d'énergie, précéda le légat de quelques jours seulement, et dut se concerter avec lui sur les intérêts communs de la ligue.

La papauté, cette immense institution, s'était alors personnifiée dans un pauvre moine, homme de modération et de tempérament. Il fallait agir avec énergie, et Sixte-Quint négociait avec tous les partis, cherchant à les attirer à lui par des concessions. Quand les Guise avaient été frappés, c'était le cas de lancer la fatale excommunication contre Henri III, dont la main n'avait pas tremblé devant la pourpre du cardinalat; Sixte-Quint reçut des explications, se borna à des menaces; et comme lui-même était aux prises avec les grandes familles de Rome, il oublia les intérêts du catholicisme pour applaudir à un exemple qui, reproduit dans sa capitale contre ses adversaires, pouvait raffermir son pouvoir temporel. Henri III joint son armée aux huguenots, attaque de front la ligue; le consistoire des cardinaux veut l'excommunier; Sixte-Quint se contente de quelques explications royales « sur les impostures des ennemis de sa majesté [1]. » Il reçoit l'ambassadeur, M. de Luxembourg, envoyé par les princes ligués aux huguenots [2], et qui se déclarent très-dévots au saint-siége, en même temps qu'ils attaquent le principe catholique; enfin, bercé par la pensée de la conversion de Henri IV, il abandonne la ligue en ses périls : heureusement l'actif légat s'éloigna de ses instructions timorées pour adopter hautement les couleurs de l'union municipale.

Ce légat, Henri Caïetano, appartenait aux opinions fortement catholiques; expression de la grande papauté du moyen âge, il sentait que du triomphe de la ligue devaient résulter la puissance et la durée de l'autorité pontificale; Caïetano et le duc de Feria étaient des hommes énergiques au milieu d'une population fervente et dévouée. On ne peut dire avec quel enthousiasme fut reçu le légat; tous les meubles de la couronne furent portés à l'archevêché; les rues étaient tapissées de broderies, représentant les persécutions des premiers chrétiens par les malheureux infidèles; les bons bourgeois étaient tous sous les armes et formaient une double haie d'arquebuses : *Vive*

[1] MSS Colbert, vol. XXX, reg. en parchemin.
[2] MSS Dupuy, vol. CCXLV.

notre sauveur ! vive le soutien des vrais catholiques ! criait-on de toutes parts, et l'artillerie se faisait entendre sur la place de Grève ; les bourgeois y répondaient par de nombreuses décharges d'arquebuse, tellement « que le légat avoit grand'peur que quelques malintentionnés ne chargeassent à plomb ou ne tirassent maladroictement. C'est pourquoy il leur foisoit signe de cesser ; mais eux, croyant que ce fussent bénédictions, deschargeoient de plus belle [1]. »

Caïetano et le duc de Feria se mirent immédiatement en communication avec les chefs des quarteniers, et tous deux concertèrent un système de défense, au cas où Henri le huguenot viendrait assiéger la ville de Paris, capitale de la sainte union. Dans cet intervalle si rempli d'événements, le vieux Charles X avait succombé aux douleurs de la pierre ; captif de Henri de Béarn son neveu, il avait été traité avec dureté, comme pour lui faire expier la couronne d'or qui pesait sur ses cheveux blancs [2]. La mort de Charles était prévue, mais elle soulevait la plus grave question de succession. Philippe II allait-il subir un nouveau roi ou réveillerait-il les droits de l'infante, que déjà son ambassadeur avait secrètement invoqués ?

Une dépêche de don Bernardino Mendoça donne l'avis à San-Lorenzo de la mort de Charles X. « Au moment où je songeois à faire

[1] *Journal de Henri IV.* L'influence du légat était immense, il dirigeait même les opérations militaires. — Le 6 janvier 1590. Déclaration du roi Henri IV sur la venue d'un légat en France, sans qu'il en eût été prévenu par le pape. Le roi défend à ses sujets de le reconnaître, et audit légat d'exercer aucune fonction sans en avoir obtenu le consentement de sa majesté, et que ses pouvoirs aient été enregistrés dans les parlements légitimes. — MSS de Béthune, vol. cot. 8898, fol. 11.

[2] Le cardinal de Vendôme écrivait au duc de Nevers, le 16 mai 1590 : « Monsieur, je crois que vous aurez entendu la perte que nous avons faicte de feu Monsieur, qu'il a plu à Dieu appeler à soy après avoir esté fort travaillé de la pierre, qui lui a donné une rétention et inflammation d'urine, et faict jeter le sang qui lui a apporté une fièvre continue, et enfin la mort, qui est une des plus grandes afflictions que j'eusse pu recevoir ; en laquelle d'autant que vous y participez, je n'ai voulu faillir vous en advertir pour me condouloir avec vous et tascher par ce moyen à modérer notre commune douleur. J'ai aussitost despesché vers le roy pour me permettre de faire venir à Fontevrault ou en ceste ville le corps, attendant la commodité de le faire dignement porter à la chartreuse de Gaillon où il a eslu sa sépulture, et son cœur à Rouen. Vous suppliant, Monsieur, de croire que tant que Dieu me donnera le moyen, je n'oublierai ni espargnerai rien de ce que je dois à l'honneur de sa mémoire, pour ne me rendre seulement successeur des charges qu'il m'avoit résignees en l'Église, mais aussi héritier de ses sainctes intentions et de l'affection que je sçais qu'il vous portoit. » — MSS de Mesmes, intitulé : *Mémoires de la Ligue*, tome VI, cot. 893¹/₂.

cognoistre à vostre majesté les événemens qui ont eu lieu, j'ai vu arriver à mon hostel mesdames de Montpensier, de Mayenne et le président Neuilly, pour me monstrer une lettre que des soldats de garde dans le bois de Vincennes ont saisie sur un gentilhomme qui estoit expédié au Béarnois. Cette lettre étoit escrite par le capitaine Lagueule, qui estoit de service auprès du roy (cardinal de Bourbon); son contenu apprenoit au prince de Béarn la mort du cardinal, laquelle avoit eu lieu à Fontenay, le 9 mai à neuf heures du matin. Il avoit esté assisté de cinq médecins qui l'avoient fait ouvrir le jour suivant pour constater les causes des trois attaques qu'il avoit esprouvées depuis six mois. Ceste lettre, toute fraische en date, ce gentilhomme envoyé exprès pour porter la nouvelle, font croire que le Béarnois ne l'aura point reçue encore par d'autre voye, mais qu'il en sera instruit. Bien que l'âge du cardinal de Bourbon fust de soixante-huit ans, encore peut-on soupçonner que les tracasseries suscitées par le prince de Béarn ont hasté le moment de ceste mort, pendant laquelle le cardinal s'est montré sans doute, comme pendant sa vie, inviolablement attaché à la desfense et à la gloire de Dieu, et plus envieux de la couronne du ciel que des grandeurs de la terre [1]. » L'ambassadeur ajoutait : « Je joins ceste lettre à celle que j'envoye à vostre majesté pour la prévenir que d'Aumale est venu chez moy pour me demander comment il devoit se comporter depuis la mort du roy cardinal; s'il ne seroit pas convenable d'escrire de ma part à Mayenne, et de tenir jusqu'à nouvel ordre ceste nouvelle secrète. Je luy ai respondu qu'il falloit sans doute l'advertir de suite de cet événement, mais en lui faisant observer qu'il ne devoit traiter avec personne autre de cet objet; que luy et ceux de sa maison n'avoient pris les armes que pour le triomphe de la cause catholique en France, et que l'on n'y pouvoit recognoistre pour roy que celuy qui le seroit du consentement des estats. Je ne suis entré dans aucune autre particularité sur ce poinct. J'ai adjouté qu'il falloit en prévenir le légat qui l'ignoroit encore. Le légat a dict comme moy qu'il convenoit d'attendre sur ce poinct les ordres que vostre majesté voudroit bien me transmettre; j'expédie donc un courrier exprès, pour donner nouvelle à vostre majesté de cet heureux événement, si toutefois on peut appeler de ce nom la mort du cardinal-roy. Il n'est pas

[1] 14 mai 1590. — Archives de Simancas, cot. B. 64 [25].

probable qu'elle donne au prince de Béarn des ressources et des forces plus grandes que celles qu'il avoit précédemment; et dans le cas cependant où vostre majesté seroit obligée de soutenir directement la cause catholique, le roy Charles étant mort, il faudroit que ce fust avec des moyens plus considérables. Quant à la demande de tenir cette nouvelle secrète, j'ai répondu que ce ne pourra estre que pendant peu de jours, parce que le Béarnois se hastera de la publier au moment où il l'apprendra. Il paroist que, d'après ma réponse, on a expédié un courrier à Mayenne pour le prévenir [1]. »

Henri de Navarre s'était rapidement porté sur Paris de ce champ de bataille d'Ivry, si glorieux pour ses armes; il y était servi par les intelligences du tiers parti qui voulait, en réduisant le peuple à une extrémité déplorable, seconder la première voix de paix et de repos qui se faisait entendre parmi la bourgeoisie. Cette armée du Béarnais, composée de reîtres, d'Anglais, de sa chevalerie calviniste, et d'un débri du parti royaliste, marcha pour investir Paris, se saisissant de tous les points qui protégeaient l'arrivée des subsistances. Ces dispositions tendaient à effrayer le peuple par l'appareil formidable d'un siége meurtrier. On connaissait mal la multitude belliqueuse des halles et des confréries, son dévouement à sa religion et à la cité. Tandis que le tiers parti voulait ouvrir des conférences à Noisy, le peuple s'organisait en armes, et l'activité puissante du légat et du duc de Feria réveillait les sentiments d'énergie et de patriotisme municipal.

Dès le 15 mars, le serment de l'union catholique avait été renouvelé par tous les habitants. « M. d'Aubray, colonel, disait le bureau de la ville; nous vous prions et au besoin mandons que demain, une heure de relevée, vous fassiez comparoir avec vous, en la grande salle de l'hostel de ville, tous les capitaines, lieutenans et enseignes qui sont sous vostre charge, afin de signer le serment de l'union par vous et eux presté ès mains de monseigneur le légat [2]. Ayez aussi à assembler tous les capitaines qui sont sous vostre charge, et leur enjoindre de par nous, de bien faire sçavoir à tous les bourgeois qui sont sous leurs enseignes, et qui ont accoutumé de porter mousquet et arquebuse, de se garnir de bonne heure et en la plus grande diligence qu'ils pourront, de la plus grande quantité de balles, mesches

[1] Archives de Simancas, cot. B, 65^{128}.
[2] Registre de l'hôtel de ville, XII, fol. 585.

et poudre à canon, et de tenir leurs armes en bon estat, pour s'en servir, quand la nécessité s'en présentera, et qu'ils aient à conserver lesdictes munitions sans tirer inutilement ni les dissiper. 20e mars [1]. »

Et comment n'auraient-ils pas été confortés, les bons bourgeois, dans la résolution d'une belle défense, quand ils recevaient la lettre suivante de M. de Mayenne? « Messieurs; je fais toute la plus grande diligence qu'il m'est possible, afin de vous pouvoir aller secourir avec toutes les commodités que je vous pourrai mener; croyez, je vous supplie, que je n'y perds une seule heure de temps, pour le désir que j'ai de vostre conservation, qui m'est plus chère que toute autre chose, ayant donné charge à ce gentilhomme de vous dire plus particulièrement de mes nouvelles [2]. » « Or, le jeudy 3e de may, en assemblée générale faicte en la grande salle de l'hostel de ville de Paris, de MM. les prévost des marchands, eschevins, conseillers, desputés des cours souveraines, corps, colléges, chapitres et communautés, quarteniers, capitaines, lieutenans et enseignes, et six notables bourgeois de chascun quartier, sont venus messeigneurs les duc de Nemours, l'archevesque de Lyon, en présence desquels et de toute la compagnie, M. le prévost des marchands a amplement faict entendre comme il estoit très-nécessaire adviser sur la nécessité urgente qui se présentoit de fortifier, garder et défendre la ville contre les entreprises des ennemis qui approchoient, et si les forces des bourgeois et habitans d'icelle estoient suffisantes pour empescher l'ennemi d'entreprendre aucune chose, ou bien, si en cas d'extresme nécessité et estant assiégés, l'on feroit entrer et loger des forces estrangères. Le tout mis en délibération, a esté advisé et conclu que l'on doit se remettre à la prudence et sage conduicte de M. le duc de Nemours, et le supplier ne nous abandonner, selon ce que ci-devant il luy a plu de promettre, et que son plaisir soit, de ne placer aucune force ni garnison en cette ville, si ce n'est qu'il le juge très-nécessaire, auquel cas seront logés ès maisons les plus proches des portes et appartenant aux absens et estant du parti contraire à nostre saincte union, et sera prescrit toute obéissance audict seigneur; et parce qu'il faut avoir quelques moyens pour donner du pain aux Suisses, lansquenets et autres, semblera bon de lever encore l'impost sur les riches pendant un mois [3]. »

[1] Registre de l'hôtel de ville, XII, fol. 589, verso.
[2] *Ibid.*, fol. 13, verso. — [3] *Ibid.*, fol. 17.

Le 10 mai, règlement pour les guets et gardes, et le 18, mesures pour la conservation des chaînes[1]. « Les prévost des marchands et eschevins de la ville de Paris, ayant recognu le zèle et affection des bourgeois et habitans de la ville à la conservation et manutention de nostre saincte religion et de l'Estat, toutes les fois que l'usurpateur d'icelles s'est efforcé de l'altérer, par intelligences, pratiques et menées des fauteurs et partisans qu'il a parmi nous, mesme en ce qui s'est dernièrement passé ès fauxbourg de Sainct-Denis et Sainct-Martin, d'où il n'a rien emporté que la honte et confusion. Si nous voulions recognoistre nos forces, il ne nous eust tenu de si près assiégés, par les sorties que les plus affectionnés d'entre nous eussent faictes sur lui, s'ils en eussent esté requis et recherchés. Afin qu'advenant une bonne occasion de leur courir sus et faire esloigner de ladicte ville, nous ne manquions de forces, MM. les colonels sont priés de faire assembler tous les capitaines de leur colonelle, pour en desputer par leur quartier tel nombre qu'ils adviseront, et rechercher parmi les bourgeois ceux qui voudront monter à cheval ou aller à pied, avec quelles armes et équipages, dont ils feront un rôle, contenant les noms et armes qu'ils se voudront servir, pour marcher toutes les fois qu'il leur sera ordonné, sous la charge de sages capitaines, nobles, gentilshommes ou autres que monseigneur le duc de Nemours ou nous nommerons. 26e may[2]. » Et Paris s'était garni de sa bonne artillerie bourgeoise : « Au boulevard de la porte Sainct-Antoine y a deux pièces auxquelles seront commis : Pierre Guérin, menuisier, demeurant rue Sainct-Antoine, à l'enseigne de *la Coupe*, et Sébastien Sevellier, aussi menuisier, demeurant de mesme audict logis. A la plate-forme du moulin d'Ardoise, y a trois pièces sous Guillaume de Grerge, tailleur d'habit, demeurant rue Pastourelle, et Jean Aubert, menuisier. Au boulevard de la porte du Temple y a trois pièces et sont en nombre treize canonniers. A la grande plate-forme d'entre la porte du Temple et la porte Sainct-Martin, y a deux pièces. Joignant la porte Sainct-Martin, y a un peu plus loin trois pièces ; en sera transportée une delà les ponts ; et pour la garde des deux autres seront commis : Rolland Puiguières, menuisier, demeurant rue Beaubourg, et M. Antoine Lescuyer, demeurant naguère à

[1] Registre de l'hôtel de ville, XIII, fol. 20 à 22.
[2] *Ibid.*, fol. 23.

Melun. Sur la porte Sainct-Denis, où y a une pièce, sera commis : Pierre Coulonge, bourgeois de Paris, demeurant rue Vieille-Monnoie. Vers la porte Montmartre y a une pièce, à laquelle sera commis : Jehan Billeheu, clerc des arquebusiers. Au moulin des Petits-Champs y a deux pièces où seront commis : Nicolas Simon, tailleur d'habit, Jean Richardière, laboureur. A la Porte-Neuve y a une pièce, à laquelle seront commis : Mathieu Ruelle et Pierre Desmoneaux, bourgeois de Paris, demeurant rue des Mesnestriers. Faict au bureau, le 7e jour de juin 1590 [1]. »

C'était dans cet état des esprits, dans cette effervescence de la population que les parlementaires rêvaient encore un arrangement. Le duc de Mayenne, que l'on considérait comme disposé à ces négociations, écrivait à don Bernardino Mendoça : « Monsieur ; je vous ay dict plusieurs fois et l'ay escrit à sa majesté catholique, que je n'entrerois jamais en aucun traité avec le roy de Navarre que ce ne fust par advis et commandement du roy d'Espagne. J'ay plus d'occasion de continuer en ceste volonté que jamais, et sçais bien considérer que ce seroit lascheté d'y entendre et le vray moyen de ruiner les affaires de la religion. Néanmoins, je vous veux bien advertir, monsieur, de quelques propos que M. de Villeroy m'a tenus sur ce subject, pour vous supplier que n'en preniez aucun ombrage, et que vous croyiez que je suis homme de bien qui, pour chose du monde, ne ferois jamais rien en cette cause qui soict contraire à la promesse que j'ay donnée. Ledict sieur de Villeroy m'a dict avoir conféré de luy-mesme avec le sieur Du Plessis à Noisy (c'est un des plus confidens serviteurs et des plus advisés qu'ait le roy de Navarre) sur les moyens qu'il y auroit de revenir à la paix, luy remonstrant qu'elle ne se pouvoit espérer, sinon que le roy de Navarre se fist catholique et fust approuvé par l'Église. A quoy ledict sieur Du Plessis lui auroit respondu qu'il

[1] Registre de l'hôtel de ville, XIII. fol, 26. Une nouvelle entreprise de Henri de Béarn contre les faubourgs fut vigoureusement repoussée. On chantait :

Chanson nouvelle des farriniers, et se chante sur le chant de Martot.

Ce fut dimanche au matin,
Que ce cocu roi genain
Nous a voulu par bravade
Surprendre par escalade.

Ils commencèrent à parler,
Et les gardes appeler,
Disant : ouvrez-nous la porte,
Sont des vivres qu'on apporte.

Si sont vivres que avez,
De vers la rivière allez,
Vous y trouverez les gardes
Qui vous serrero. t vos hardes.

vouloit premièrement estre recognu pour roy de tous ses subjects, et après qu'il se feroit instruire et donneroit tout contentement aux catholiques. Il m'a semblé, pour allentir s'il est possible l'effort que le roy de Navarre veut faire contre Paris en attendant nos forces, qu'il est expédient de feindre de le trouver bon ; je ne le veux toutefois faire sans vous en advertir, afin de traicter ceste cause qui est commune, par l'advis de ceux à qui elle touche et à qui je veux perpétuellement déférer la première et principale auctorité. Je vous supplie que je aye incontinent de vos nouvelles[1]. »

Comment croire que la multitude catholique, qui comptait sur les secours effectifs du duc de Parme et des bandes espagnoles, se laisserait aller aux belles promesses du Navarrois? Tout était destiné à Paris pour réveiller son énergie; les sermons ardents préparaient les halles à la défense de la foi et de la cité, comme dans le forum de Rome les orateurs remuaient les entrailles du peuple-roi. MM. les prévôt et échevins faisaient vœu de belles offrandes à Notre-Dame de Lorette, au cas où la ville serait délivrée du maudit Béarnais et de sa forte chevalerie : « Nous, Michel Marteau, sieur de la Chapelle, prévost des marchands, les eschevins, conseillers et officiers de la ville de Paris, pour et au nom de tous et chascun des bourgeois et habitans de la ville, avons voué et vouons à sa divine majesté, que s'il luy plaist nous deslivrer de la calamité où nous sommes réduicts et des mains de ceux qui ont conjuré la ruine de son église, au plustost qu'il nous sera possible et qu'il nous en donnera les moyens, nous envoyerons aucunes notables personnes qui seront exprès desputés, en l'église Notre-Dame de Lorette en Italie, lieu où sont les marques et vestiges du haut mystère de son incarnation, pour luy faire nos humbles prières et présenter nos offrandes et luy rendre très-humbles actions de grâces. Aussi nous vouons faire semblables remerciements et supplications ès l'église de Nostre-Dame et Saincte-Geneviève en cette ville et Sainct-Denis en France, et aller en chascune église à pied et en la plus grande desvotion que pourrons.

» Et le dimanche premier jour de juillet, lesdicts prévost, eschevins et autres se sont transportés en l'église Nostre-Dame à Paris, où la messe du jour ayant esté célébrée par monseigneur le cardinal de Gondi[2], évesque de Paris, en présence du révérendissime légat

[1] Archives de Simancas, cot. B, 64[198].

[2] « De par les prévost des marchands et eschevins de la ville de Paris : M. Robert

Cajetan, de monseigneur le duc de Nemours, de M. l'archevesque et comte de Lyon, primat des Gaules, et autres seigneurs et prélats, ledict vœu fut prononcé devant le grand autel ès mains dudict cardinal évesque de Paris. Après lequel serment fut faicte la prédication publique sur le mesme subject par M. Jean Boucher, docteur en la faculté de théologie, curé de Sainct-Benoist. Et en outre, pour disposer plus particulièrement les bourgeois de cette ville à se rendre dignes de la grâce de Dieu, monseigneur le légat et monseigneur l'évesque de Paris ont faict publier et enjoinct une communion générale au précieux corps et sang de N. S. J. C. par tous les bourgeois et habitans de ladicte ville, le dimanche suivant, 8e du mois, avec pardon général et pleine rémission [1]. »

Après cette communion, en face des autels couverts de cierges et de beaux luminaires, il y eut enrôlement complet de bourgeois. « De par le duc de Genevois et de Nemours et les prévost des marchands et eschevins de la ville de Paris : MM. les colonels ; sur plusieurs de nos mandemens à vous adressés pour sçavoir quel nombre de bourgeois volontaires voudroient s'enrosler pour aller à la guerre, vous nous avez envoyé les rôles d'aucunes compagnies de vos colonelles, par lesquelles nous ne pouvons faire estat certain des forces, telles que nous avons estimé tirer de cette ville, pour s'en servir à une bonne occasion. Et pour ce, nous vous prions et ordonnons de faire montre générale de tous les bourgeois et habitans des dixaines de vos colonelles, de quelque qualité et condition qu'ils soient, depuis l'âge de dix-sept ans jusqu'à soixante, capables de porter armes, au lieu et place que vous jugerez le plus commode en vostre quartier ; nous avertissant un jour avant du jour et heure de ladicte montre, pour nous y trouver en personne. 19e juillet 1590. »

Et puis, on était perpétuellement en la place publique afin de délibérer sur la dépense municipale de Paris. On renouvelait toutes les

Danes, quartenier ; priez MM. les colonels, capitaines, lieutenans, enseignes et autres de vostre quartier de se trouver, et vous pareillement, demain, sept heures du matin, en l'hostel de ceste ville, pour nous accompagner en l'église Nostre-Dame, où se trouveront toutes les processions des paroisses et clergé, et de là aller en l'église et monastère Madame Saincte-Geneviève rendre l'un des vœux faicts pour la délivrance de la ville, où se chanteront les louanges et actions de grâces à ce requises ; et cela faict, revenir à Nostre-Dame pour chanter la messe et accomplir le second vœu. Et n'y faictes faute. » 22e septembre 1590. — Reg. de l'hôtel de ville, XIII, fol. 59, v°.

[1] Registre de l'hôtel de ville, XIII, fol. 35, verso.

cérémonies qui pouvaient émouvoir la multitude; les processions surtout, les revues d'armes, d'étudiants, le dénombrement des forces catholiques. Il y eut un de ces grands dénombrements que les pamphlets du tiers parti ont rendu ridicule en le désignant sous le nom de *procession de la ligue*; et qu'est-ce qu'il peut y avoir de ridicule dans un peuple faisant le vœu de se défendre contre une armée qui presse ses murailles? dans cette cité qui soutient un siége meurtrier avec une persévérance héroïque? Une autre nation, aux temps modernes, eut aussi ses processions, ses curés armés d'arquebuses, ses étudiants le casque en tête, et ses femmes le poignard à la main. Dans les bulletins du vainqueur, on qualifia ces héros du nom de *fanatiques*; on appela ces armées *des ramassis de moines et de brigands*; on les caricatura sur des estampes couvertes de l'aigle; eh bien! qui oserait aujourd'hui parler de ridicule, en racontant ces grandes scènes de la guerre de l'indépendance? Et moi, je m'agenouillai de terreur et de respect sur le plus petit pan de muraille de Sarragosse! Il y eut donc procession religieuse et municipale à Paris, immense réunion de toutes les confréries et métiers, des halles, des écoliers de l'université et de divers ordres religieux. Tous, le casque en tête, la cuirassine sur le dos, étaient armés de dagues et pistolets, même monseigneur Guillaume Rose, évêque de Senlis, et le prieur des chartreux, qui chacun portait arquebuses en la main. Le légat fermait la marche, donnant à tous la bénédiction pontificale, et le bruit du canon venait encore augmenter l'exaltation des masses. Dans tous les quartiers, on entendait forces coups d'arquebuse; un bourgeois maladroit venait de tuer un des domestiques du légat à la suite de son maître, et ce légat, objet de la vénération publique, était entouré; chacun voulait toucher sa robe sainte et recevoir sa bénédiction.

A la suite de ce grand dénombrement des forces municipales et catholiques, de nouvelles mesures de police et de défense étaient arrêtées : « Il est prohibé à toutes personnes, de quelle qualité qu'elles soient, d'envoyer aucunes lettres, missives, marchandises, ny autre chose ès villes de Sainct-Denis, Poissy, Senlis, Mantes, Meulan et autres, tenant le parti des hérétiques, sous peine de confiscation, amendes arbitraires et autres plus grandes punitions, selon que le cas escherra [1]. » — « Monsieur Costeblanche, colonel; nous vous prions

[1] Registre de l'hôtel de ville, XIII, fol. 92.

de présentement fournir au sieur de Forest ou autres porteurs de la présente ordonnance, trente tonneaux pour estre employés à réparer la bresche qui est entre la porte Sainct-Honoré et Montmartre, sur l'advertissement qui vient d'arriver présentement, qui est de grande importance, vous priant n'y vouloir faillir [1]. » — « Messieurs les curé et paroissiens de Sainct-Jacques de la Boucherie sont priés, de la part de monseigneur le duc de Mayenne et de messieurs les prévost des marchands et eschevins de la ville de Paris, de donner une partie de leurs cloches et qui sont superflues, pour estre employées à la fonte des balles, ordonnée par mondict seigneur, nécessaires pour la prise et délivrance des passages et advenues de ladicte ville, attendu qu'il ne se trouve aucune matière pour faire lesdictes balles et boulets ; et pour cet effect, s'assembler incontinent et en donner response au bureau de la ville. » — Pareil mandement à Saint-Germain des Prés, abbaye, à Saint-Sauveur, à Saint-Martin des Champs, à Saint-Victor, à Saint-Nicolas, à Saint-Jean, à Saint-Gervais et à Saint-Paul [2].

Les habitants avaient bien besoin de ces démonstrations qui frappaient si vivement les yeux, car Henri de Navarre avait coupé toutes les communications, et menaçait Paris par lettres et bravades [3] : « Manans et habitans de nostre ville de Paris, si la raison, le devoir naturel et les anciennes lois et constitutions du royaume n'ont pu fléchir vos cœurs à la recognoissance de nostre légitime vocation à ceste couronne, abusés par les artifices de ceux qui, au dépend de vos vies et moyens, osent aspirer à l'usurpation d'icelle ; la nécessité en laquelle ils vous ont réduict, frustrés du secours tant de fois promis et par vous si longuement attendu en vain, vous devroit au moins faire tourner les yeux à autre voye de salut que vous ne devez douter de trouver en notre grâce et bonté quand vous voudrez y avoir recours. Voulant encore, pour particulier tesmoignage, vous annoncer que nous sommes advertis que certains étrangers auxquels vous n'a-

[1] Registre de l'hôtel de ville, XIII, fol. 118, v°.

[2] *Ibid.*, fol. 86. — *Nota.* « Messire Charles Boucher, seigneur d'Orsay et de Dampierre, conseiller d'Estat, maistre des requestes et président au grand conseil, a esté élu prévost des marchands, dans une assemblée générale tenue en l'hostel de ville de Paris, le 17e octobre 1590, suivant la forme ancienne, et en présence de plusieurs conseillers des cours souveraines et des plus notables bourgeois d'icelle ville. » — Les échevins étaient Brethe, Bodcher, Desprez, Langlois.

[3] 16 juillet 1590. Lettre de Henri IV, datée de Saint-Denis, aux habitants de Paris.

vez donné que trop de part et créance entre vous, et qui vous tenoient desjà pour butin assuré de leur convoitise, se voyant prests à descheoir de leur dessein, pratiquent sous main de faire mettre la ville au pillage, ne faisant difficulté ny conscience de vous sacrifier à leurs passions, pour rendre inutile la réduction d'icelle ; à quoy vous ouvrirez les yeux et y pourvoyerez si bon vous semble, selon que le faict vous touche. Dieu vous fasse la grâce de bien faire vostre profit de nostre paternelle admonition [1]. »

Paris était alors dans un bien triste état, exténué de sa défense héroïque. Un témoin oculaire, un fervent catholique, raconte ainsi toutes les souffrances et la patiente résignation du peuple : « Les gens riches et aisés qui vivent à leur plaisir, au lieu de viandes délicates qu'ils avoient accoutumé de manger, n'usoient plus que de pain d'avoine et de chair d'asne, mulets et chevaux, encore s'en trouvoit-il peu et bien cher ; les autres, pauvres petites gens qui vivent au jour la journée, ne gagnoient pas un liard, et n'avoient pas de quoi acheter des bouillies faites de son, d'avoine, qui estoit tout ce que mangeoient les pauvres. Voilà donc l'estat de cette louable ville tant pressée de faim [2], que non-seulement les pauvres en mouroient, mais aux plus grandes maisons et plus riches. La chair estoit fort chère, à cause de la grande quantité de chevaux et mulets que l'on y avoit mangés, et les pauvres mangeoient des chiens, des chats, des rats, des feuilles de vigne et autres herbes qu'ils trouvoient, encore estoient-elles fort chères. Et beaucoup de ceux qui n'avoient de quoi acheter de ces petites choses mouroient par les rues, et s'en voyoit quelques matinées cent, cent cinquante, et quelquefois jusques à deux cents

[1] Bibliothèque du Roi, MSS in-fol. cot. 8357/48.

[2] Voici les mesures qui furent prises par le conseil municipal pour la famine : « De par le duc de Genevois et de Nemours et les prévost des marchands et eschevins de la ville de Paris ; il est très-expressément enjoinct à tous paysans, manans et habitans des villages alentour ceste ville, de sortir présentement et aller en leurs maisons desdicts villages, pour faire amener en ceste ville tous les bleds, vins et autres vivres qui y sont ; pour conduire lesquels avec toute assurance, leur sera baillé escorte à ce qu'il ne leur soit faict aucun tort ; à faute de quoy vingt-quatre heures après la publication de ces présentes, tous leurs biens, bleds, vins, vivres sont déclarés de bonne prise à quiconque les pourra appréhender. 30e aoust 1590. » — Registre de l'hôtel de ville, XIII, fol. 64. — Et un mandement du 31 confiait la garde des vivres dans les faubourgs aux bons bourgeois en armes, afin d'empescher qu'il ne soit enlevé aucun desdicts vivres et autre commodité qui pourront s'apporter. — Registre de l'hôtel de ville, XIII, fol. 64.

de morts de faim sur les places ; et, de compte fait, il se trouve qu'en trois mois il est bien mort treize mille personnes de faim. La musique qu'on entendoit, estoient les cris des pauvres, des vieilles gens, pauvres femmes et petits enfans qui demandoient du pain sans que personne leur en pust donner ny les secourir. La médecine qu'ils y faisoient estoit la patience [1], et ne laissoit-on de faire infinies proces-

[1] Je n'ai trouvé nulle part que Henri IV ait fait entrer du blé dans Paris pour en nourrir la population ; on a confondu sans doute une ruse de guerre avec un acte de bienfaisance. En effet Henri IV déguisa les soldats en fariniers pour surprendre la ville, et c'est là le seul fait historique. Les misères de Paris furent chantées d'une manière différente par le catholique et le huguenot.

Complaincte des pauvres catholiques de la France, et principalement de la ville de Paris, sur les cruautés et rançons que l'on leur a faict, et se chante sur le chant : Voulez-vous ouïr ; *chanson de ce mauvais gendarme.*

Mon Dieu, ne permettez
Que tous ces hérétiques
Qui sont hommes transis,
Supposts des politiques,
Veulent par l'hérésie
Abolir notre foy,
Faisant par tyrannie
Mourir gens de la foy.

Est-ce pas cruauté
D'affamer telle ville ?
Est-ce pas cruauté
De prendre aussi les vivres ?
Et puis par leur grand ire
Faisoient coutelacer
Ceux qui les apportoient ;
Ils estoient massacrés.

Lors ils ont faict mourir,
Dans Paris noble ville,
Et de faim fait languir
Hommes, femmes et filles,
Encore plus de dix mille ;
Sans les pauvres enfans
Qui mourroient aux mamelles.
Des mères languissans.

Stances sur la misère du siége de la ville de Paris. — Juillet 1590.

LES MARINIERS FRANÇAIS AUX LIGUEURS.

Nous sçavons bien, messieurs, que vostre presvoyance
Suffit pour abréger de nos maux le circuit ;
Nous l'avons bien cognu quand avant l'indigence
Vous avez bien pourvu de serrer le biscuit.

Messieurs qui nous preschez pendant ceste famine
Qu'il vaut bien mieux mourir qu'à bord tendre les bras ;
Il est vrai, mais suivant les lois de la marine,
Il faut plustost aussi qu'on mange les plus gras.

Il est bien aisé lorsque la pance est pleine
Dire que ce n'est rien que d'endurer la faim,
Et pour dessus nos dos toujours tondre la laine,
Nous promettre un secours du jour au lendemain.

Nostre barque se perd si l'on n'y remédie,
Et nul n'y faict profit que quelques garnemens ;
Tout chascun y languit, tout le monde y mendie,
Mais le plus grand danger, c'est du retardement.

sions, avec les indulgences et pardons que le légat leur donnoit, qui se gagnoient en la plupart des églises, avec les sermons qu'ils oyoient, qui leur faisoient prendre tant de courage, que les sermons leur tenoient lieu de pain ; et quand un prédicateur les avoit assurés qu'ils seroient secourus dans huict jours, ils s'en retournoient contens, et s'entretenoient de ces espérances, encore qu'on leur eust donné beaucoup de telles remises et dilations, et ne leur souvenoit plus de ce qu'ils avoient enduré [1]. »

Au milieu de ces souffrances de toute une population, les passions politiques s'agitaient ; on publiait des pamphlets de toute nature ; un des plus curieux, œuvre des parlementaires, est dirigé contre le gouvernement des seize : « Ta vertu, Brutus, est-elle anéantie ? Ne crois-tu la république assez oppressée pour la sauver d'un danger ? Ne crains point, je te supplie, Brutus ; au contraire, tu avois osé bien commencer ; poursuis la pointe de ton entreprise, et que ni la mort ni aucune espèce de supplice te retarde de deslivrer ta patrie d'une servitude beaucoup plus infame et dangereuse que ne fut jamais celle qu'elle a soufferte sous la domination de César. Quoi ! tu crains donc quelques inférieurs à ton illustre race, César ayant esté ruiné par leurs moyens ? tu n'as point assez de courage pour exterminer cinq à six petits tyranneaux, les fondemens de la domination desquels estant desbiles, sont tant plus aisés à desmolir ! On t'appelle aujourd'hui à desrouiller les armes, et par le fer esmoulu abattre quelques testes de pavots qui par leur froideur dangereuse engourdissent les membres de ce bel Estat ; bel Estat, dis-je, mais en grand danger d'essuyer une chute trop lourde. Mais qu'attends-tu ? Vingt mille ames te regardent et n'attendent qu'à te voir commencer. Tout le peuple t'appelle et regrette en ta nonchalance la vertu de ton père trépassé. Dire que nous n'ayons plus que la face et l'extérieur d'hommes, que nous soyons plus abrutis que les bestes mesmes, plus couards, mols et efféminés que femmes, pour endurer qu'une douzaine ou deux de coquins désespérés gouvernent et commandent à leur volonté à Rome française ! Paris, jadis appelé sans pair, comme estant la plus belle ville du monde et la plus fameuse cité de l'univers, gourmandée par un petit tas de coquins et bellistres affamés ! Tu tournes le cousteau sur toi-mesme, sans

[1] « Discours brief et véritable des choses plus nostables arrivées au siége mémorable de la renommée ville de Paris, et desfense d'icelle par monseigneur le duc de Nemours contre le roy de Navarre ; par Pierre Corneio, ligueur. » 1590.

connaître celui qui te cause tant de mal. Ah ! pauvre peuple ! tu mérites bien de souffrir, puisque tu fais si peu d'estat de ton aise et de ta liberté; tu laisses emporter ce beau joyau à un Mayenne, qui comme buffle, par le nez te mène ; vrai démon, ennemi de ton bien? Pourquoi ajouter ta foi à des larrons infames ? Mais, ô miracle des miracles, et l'unique prodige de ce temps! sur ce point souvent je m'arrête, et mon esprit se trouble, ne pouvant comprendre comment il se peut faire qu'une poignée de canaille ayant du bled en son grenier et du vin en sa cave, puissent avec des paroles et artifices trompeurs, persuader à tout un peuple qui meurt de faim, d'endurer plutost toutes les extrémités que de pourvoir à son salut. Gens sans religion, qui trouvent une religion à mourir de faim pour trente ou quarante mille ames languissantes, et la leur n'est qu'à faire bonne chère. Ah ! petits commandereaux, cadets lorrains, masles et femelles, Olivier, Senault, Louchart, Bussy, et vous, prescheurs, à qui pensez-vous avoir affaire ? M. de Mayenne, disent nos petits dominateurs, viendra dans peu de jours donner bon ordre et amener du secours ? Posé le cas qu'il soit ainsi (ce que toutefois on sçait assez estre esloigné du vrai), estes-vous sûrs de rompre la teste à vostre ennemi. Vous, messieurs les bons bourgeois et citoyens de Paris je parle à vous comme à gens hébestés, quelle grande obligation avez-vous à ceux qui vous procurent aujourd'hui tant de malheurs? Qui sont-ils ? d'où sont-ils venus ? Ce sont des estrangers sortis d'une estrangère race. Et puis l'on voit nos curés et nos moines se mesler de traiter en leurs chaires nos affaires d'Estat ; un Perrinet avec son importun babil. Et Boucher ! vraiment tel, car tu despèces, tu tailles, tu descoupes, tu assommes. Il faut, dis-tu, mourir de faim ? Hé ! mon gros et gras Boucher, que le mot te coule doux de la bouche ! demeure donc six jours seulement (je ne te donne pas plus longtemps) sans pain, viande et breuvage, si tu ne vas pas faire un voyage à nos pères trespassés, si tu continues d'une voix effroyable à dire et prescher que mourir de la faim est un soulagement, je me rendrai à ta créance ! En l'attente est le danger, et la patience irritée tourne en fureur. S'il advenoit, ce que Dieu ne veuille, que pour remédier à tant de malaises et pauvretés, Brutus n'eust pas le cœur assez masle, je m'assure que pour suppléer au desfaut, Spartacus se trouvera ressuscité [1] ! »

[1] L'Anti-Damoclès, pamphlet publié à Paris au plus fort de la famine, le jour

L'héroique défense de Paris était soutenue de l'espoir que le duc de Parme arrivait au secours de ses braves habitants, avec sa belle et bonne armée d'Espagnols formée aux Pays-Bas. On recevait au bureau municipal une lettre du duc de Mayenne ainsi conçue : « Messieurs, nostre armée s'approche de Paris ; il y pourra aller beaucoup de gentilshommes et soldats, qui se desbanderont, et par ce moyen ceste armée se pourroit beaucoup diminuer. Je vous prie de ne laisser entrer aucun qui n'ait passe-port de M. le duc de Parme ou de moy ; et m'assurant qu'y sçaurez donner très-bon ordre, je prierai Nostre-Seigneur qu'il vous ait en sa saincte et digne garde [1]. »

Le duc de Feria écrivait courrier sur courrier, pour prévenir le duc de Parme qu'il eût à marcher en toute hâte, si l'on ne voulait que Paris, la tête de l'union, n'ouvrît ses portes aux huguenots. Philippe II s'était enfin décidé à porter secours efficace et actif à l'union menacée ; il levait dans cet objet une dîme sur le clergé d'Espagne ; mesure qu'il annonçait au grand chancelier Gaspard de Quiroga : « Nous avons bien voulu despescher vers votre révérence le commandeur de Castille, avec mémoire et instructions pour dresser un estat des bénéfices de nos royaumes, pays, terres et seigneuries qui pourront soudoyer en partie les deux armées que nous faisons dresser pour le secours du royaume de France qui est en très-grand péril, si l'on n'y remédie promptement ; à quoi nous désirons porter tout l'effort de nos armes, pour exterminer les hérésies, et pour deslivrer de captivité nostre frère et bon ami le très-chrestien roy Charles dixième [2],

Sainct-Louis, 25e aoust 1590. — MSS Dupuy, vol. DCCLXX, fol. 165. — On plaisantait encore à Paris même dans ses douleurs ; on lisait ces vers sur les murs :

De l'état de Paris durant le siége.

Paris est mort et Paris vit encore;
Paris n'a rien, et tout y est encore ;
Paris est nud, et si est chaud encore,
Paris ne mange et se soutient encore ;
Paris ne boit et son cœur rit encore;
Paris sans bois, et si se chauffe encore;
Paris sans rois, et obéit encore ;
Paris sans mitre, et est dévot encore;
Paris sans lois est policé encore ;
Paris perdu, Paris se trouve encore;
C'est le phénix qui mort revit encore !

[1] Registre de l'hôtel de ville, XIII, fol. 70.

[2] Ces lettres sont antérieures à la mort de Charles X.

ce qui ne se peut faire sans un notable fond de finance, qu'on ne peut trouver en France, à cause des calamités et guerres civiles qui y ont cours. Nous vous prions faire assembler en diligence les conciles provinciaux et taxer raisonnablement, selon leur qualité, tous ceux qui tiennent bénéfices en nosdictes provinces, et nous renvoyer les procès-verbaux, afin que sur iceux nous puissions faire estat de tout ce qui est nécessaire pour l'entretènement desdictes forces [1]. »

Philippe II répondait ensuite aux plaintes des catholiques de France, qui prétendaient n'avoir pas reçu des secours suffisants dans les périls qui les menaçaient. Le roi d'Espagne les avait entraînés à un soulèvement contre l'hérétique; les abandonnerait-il dans leur détresse? En réponse, Philippe rappelait, dans une dépêche à son ambassadeur, les preuves du zèle et de bonne foi qu'il avait multipliées. « Au nord, disait-il, le duc de Parme a pénétré dans le royaume; au midi, le comte Hiéromyque de Lodron a renforcé avec ses Allemands le duc de Joyeuse et les catholiques du Languedoc; en Bretagne, le duc de Mercœur a reçu de ma munificence des secours, pour qu'il eust à purger cette province des hérétiques. Si donc les catholiques s'aident eux-mesmes autant que je les ai aidés, il n'est aucun doute que la religion ne triomphe; si le succès est retardé, la faute en est à eux. J'ai faict plus pour mon compte qu'aucun n'eust osé me le demander [2]. »

Enfin, des lettres précises mandèrent au duc de Parme de s'avancer au secours de Paris. Le prudent général, à la tête des vieilles bandes espagnoles, quitta la Flandre pour opérer sa jonction avec le duc de Mayenne. L'armée des Pays-Bas était nombreuse, bien pourvue d'artillerie, de vivres et de munitions; la discipline la plus sévère était observée. Cette armée était précédée par un corps de dix mille hommes sous les ordres du duc de Mayenne qui lui servait d'avant-garde. Après une marche longue, pénible, au milieu des chaleurs de

[1] « Lettre du roy d'Espagne à Gaspard de Quiroga, archevesque de Tolède, grand chancelier et souverain président de la saincte inquisition, le neufvième mars mil cinq cent nonante. »

[2] « Pues yo he hecho mas que nadie pudiera pensar mi pedir *. »

* Archives de Simancas, cot. A, 57/174. Il existe sous ce titre : *Puntos principales de los despachos del duque de Feria, de J. B. Taxis*, etc..., une analyse de la correspondance de ces personnages. Ils informent sa majesté catholique de ce qui se passe en France, où le duc de Mayenne veut la couronne pour lui, tandis que d'autres ligueurs la demandent pour son neveu [Guise]. Ils insistent sur ce que le roi catholique empêche sa sainteté d'admettre Henri IV à l'absolution.

l'été, ces deux armées firent leur jonction à Meaux le 22 août. « Le lendemain de son arrivée, le duc de Parme publioit partout qu'il donneroit la bataille, et de faict, estant ledict duc de Parme joinct avec le duc de Mayenne, ils commencèrent à cheminer, et passèrent le ruisseau qui coule au village de Claye et au chasteau de Fresne où ils logèrent. »

Henri de Navarre se trouvait dans un grand embarras ; sa vaillante chevalerie ne pouvait lutter contre les régiments espagnols réunis aux troupes de la sainte union. Il fallait pourtant prendre un parti, risquer une bataille générale, ou se décider à lever le blocus de Paris. Henri rassembla son armée en bataille au-dessus du village de Chelles, dans une position avantageuse et en face de l'ennemi. Il chercha par tous les moyens à faire accepter le combat ; il harcelait l'Espagnol à chaque instant ; mais telle n'était pas la tactique du duc de Parme. Par une manœuvre d'une active habileté, il replie son armée sur elle-même, la dérobe à la vue de l'ennemi, s'empare d'un point important qu'il se hâte de faire fortifier, et avec toute son artillerie le général espagnol se porte rapidement sur Lagny. Au-dessus de cette ville, située sur la Marne, la ligue avait fait établir des magasins de vivres et des provisions considérables destinés à secourir Paris, dès que la rivière serait libre. Le duc de Parme devait donc réunir toutes ses forces sur ce point de la plus haute importance, puisqu'une fois au pouvoir des catholiques, Paris était délivré. Cette manœuvre, exécutée avec promptitude, lui réussit complétement ; Lagny, vigoureusement attaqué, céda au nombre ; la ville est emportée sous les yeux de l'armée huguenote, arrivée trop tard à son secours.

La marche des Espagnols avait été admirable ; la prudence de Farnèse avait obtenu, sans compromettre son armée, le résultat qu'il désirait. Pourquoi aurait-il cherché à se prendre à la lance et à l'arquebuse avec la brave et dure chevalerie huguenote ? Le duc de Parme faisait une pointe militaire pour débarrasser une ville, pour ravitailler une population. La cité était délivrée ; l'abondance régnait dans Paris, la multitude sentait renaître son courage, parce que ses espérances n'avaient pas été déçues, parce que les auxiliaires arrivaient à jour fixe, et qu'on pourrait les invoquer encore. Que de témoignages de reconnaissance pour ces braves seize quarteniers et les colonels qui seuls n'avaient pas désespéré de sauver la bonne ville de Paris ! Le lendemain on vit arriver abondance de blé sur les ports et la Grève ;

le conseil municipal s'y rendit pour procéder à la distribution régulière de ce secours, qui ramenait le bien-être dans la bonne ville.

Le 19e septembre 1590. — « Un mandement du bureau de la ville réglait les distributions de bleds arrivés au port de la Grève ès bateaux de Jacques Morin et autres voituriers par eaux, faisant ensemble cent quatorze muids et quatre setiers ; et voici quelle fut ceste répartition : à l'Hostel-Dieu, huict muids; au couvent des carmes, des jacobins, des augustins, ensemble six muids; au couvent de l'Ave-Maria, un muid et demi ; à la société des jésuites de Sainct-Louis, un muid ; autant aux jésuites de la rue Sainct-Jacques ; aux pauvres archers du guet, onze muids ; aux pauvres lansquenets de la garnison de Paris, sept muids ; à Bersoit, pauvre chantre et conducteur de la musique ecclésiastique, un setier en un sac ; à la veuve du capitaine Boissard, qui commandoit à la porte Sainct-Martin, lequel est mort au service de la ville, un setier. Ensuite se faisoient les distributions par les divers quartiers pour répartir aux pauvres habitans : six muids et demi au quartier du Temple ; deux au quartier des Saincts-Innocens; deux au quartier Sainct-Jean en Grève; cinq au quartier Sainct-Honoré ; quatre au quartier de Nostre-Dame ; trois à Sainct-Gervais ; deux au Sainct-Esprit ; trois au Sépulcre ; cinq muids et demi au quartier Sainct-Severin ; trois et demi à Sainct-Jacques de la Boucherie ; quatre et demi au quartier Sainct-Antoine ; six et demi à Sainct-Martin des Champs ; trois et demi à Sainct-Jacques de l'Hospital ; *item*, à Sainct-Germain l'Auxerrois, et six au quartier de Sainct-Eustache [1]. »

Que de remercîments ne devait-on pas voter aux braves troupes qui avaient délivré la cité municipale [2], et au chef qui les avait condui-

[1] Registre de l'hôtel de ville, XIII, fol. 73 v° à 79.

[2] Henri IV, après avoir levé le siége de Paris, voulut tenter de surprendre la ville; il détacha à cet effet le comte de Châtillon avec une bonne partie de l'infanterie, et le suivit avec de la cavalerie. Châtillon arriva sur les onze heures du soir dans le faubourg Saint-Jacques, « qui estoit abandonné depuis que l'armée royale s'en estoit saisie pendant le siége. Les troupes ne purent marcher si secrètement qu'on n'entendist quelque bruit vers Saincte-Geneviève : comme tout le monde, sans en excepter les ecclésiastiques et religieux, montoit la garde, les jésuites, dont le collége estoit dans le voisinage, la faisoient en cet endroit ; ils donnèrent l'alarme, et aussitost les bourgeois accoururent sur le rempart. Chastillon fit halte et ordonna un profond silence à ses gens. Les Parisiens n'entendant plus rien, crurent que c'estoit une fausse alarme et se retirèrent : ils laissèrent seulement dans le corps de garde les jésuites et quelques autres. A la faveur d'un brouillard, les soldats royaux se cou-

tes! « Monseigneur, écrivaient les prévôt des marchands et échevins au duc de Parme; ceux qui n'ont vu le misérable estat auquel, par un long siége, a esté réduicte la ville capitale, autrefois la plus florissante de ce royaume, ne peuvent juger de la grandeur de nostre obligation envers sa majesté catholique, réservée du ciel en terre pour la conservation des bons et terreur des méchans. Nous qui, fondés en la divine bonté, avons cru qu'elle n'abandonneroit ses fidèles serviteurs, avons, sur la vérité de vos promesses, passé en ce siége les termes de l'humaine résistance, soit aux supports de nos nécessités, aux efforts de nos ennemis ou aux conspirations de leurs partisans. Confessons franchement qu'à vostre altesse nous ne pouvons rendre grâces dignes d'une œuvre si mémorable, qui est ce salutaire et propice secours, par le moyen duquel non-seulement Paris, mais toute la France, et non-seulement la France, mais nous osons dire toute la chrestienté, qui périclitoit en sa religion, est pour ce coup deslivrée. De quoy attendant qu'il plaise à Dieu nous donner moyen, par quelque bon service, vous faire recognoissance, nos desputés vous portent à vive voix les remerciemens très-humbles et les tesmoignages de nostre obligation à vostre altesse, laquelle nous supplions très-humblement leur donner autant de créance que si la ville en corps y estoit présente [1]. » 15 septembre 1590.

Puis, on accueillait en frères les braves Espagnols qui avaient délivré la cité : « Il est expressément enjoinct aux maistres et gouverneurs des hospitaux de ceste ville de recevoir et loger les soldats espagnols blessés et navrés; leur administrer les commodités qu'il est accoutumé de fournir aux malades; et outre est mandé aux principaux boursiers et procureurs des colléges èsquels il n'y a exercice ny escoliers, recevoir pareillement iceux malades, à la charge toutefois qu'ils ne seront tenus leur fournir aucune chose que le logis et couvert

lèrent doucement et appliquèrent sept à huit eschelles justement au quartier que les jésuites gardoient, et où l'un d'eux, avec Nicolas Nivelle, imprimeur, et Guillaume Balden, avocat anglois, estoient en sentinelle. Tous ceux qui sautèrent sur le rempart furent culbutés par le jésuite armé de sa hallebarde, secondé de l'avocat et du libraire. Les corps de garde voisins vinrent au secours, et on accourut de toutes parts; on jeta des bottes de paille allumées dans le fossé, et en peu de temps les murailles furent remplies de soldats. Chastillon dès lors fit sonner la retraite. » — Biblioth. Royale, cabinet des estampes, règne de Henri IV.

[1] Reg. de l'hôtel de ville, XIII, fol. 71.

seulement [1]. » Et l'on jetait des fleurs sur ces braves soldats qui traversaient la ville armés de leur bonne arquebuse et de leurs piques de bataille !

[1] Reg. de l'hôtel de ville, XIII, fol. 72. — « 18e jour de septembre 1590. En assemblée cejourd'huy faicte au bureau de la ville de MM. les prévost des marchands, eschevins et conseillers de la ville, pour ouyr la response faicte à MM. les desputés vers messeigneurs le duc de Mayenne et prince de Parme, ensemble adviser sur le vœu faict pour la délivrance d'icelle ville. Après avoir ouy les sieurs desputés en leur légation, a esté délibéré et conclu que l'on doict dresser des articles nécessaires pour le bien et sûreté de ceste ville, ensemble pour faciliter la venue des vivres en icelle, et pour le regard du vœu faict par la ville, que l'on en doict communiquer avec MM. les grands vicaires et MM. du chapitre de l'église de Paris, pour sur ce prendre et suivre leur advis. » Reg. de l'hôtel de ville, XIII, fol. 73.

CHAPITRE LXXXV.

MOUVEMENT DÉMOCRATIQUE ET ULTRA-MUNICIPAL. — LE TIERS PARTI REPREND SON ASCENDANT.

Mesures des seize quarteniers. — Commission des dix. — Violences contre le tiers parti. — Confiscation. — Proscription. — Pendaison dans le parlement. — Domination municipale. — Arrivée du duc de Mayenne. — Répression. — Triomphe de la riche bourgeoisie.

1590—1591

Durant le blocus de Paris par Henri de Navarre, les chefs populaires des halles et des métiers n'avaient ignoré aucune des menées du parti négociateur auprès du roi des huguenots. Ce parti avait inondé la ville de pamphlets laudateurs; il avait salué l'hérétique du nom de Henri IV, l'avait béni quand tout souffrait par ses armes, l'avait exhalté pour quelques sacs de blé que le Béarnais montrait, par ruse, pour surprendre Paris, quand la population broutait l'herbe des rues; n'était-ce pas l'éveil donné à la garde bourgeoise qui avait seul sauvé la grande ville de la trahison infâme? n'y avait-il pas des traîtres, et ces traîtres quels étaient-ils? si ce n'est ces négociateurs tremblans, ces hommes de tous les partis, et qui sollicitaient de tous des salaires et des récompenses!

Ainsi raisonnait le peuple de Paris, les prédicateurs, les quarteniers et colonels de la garde bourgeoise; et quand la ville eut été délivrée, après d'immenses efforts, ne dut-il pas y avoir une réaction naturelle contre ce tiers parti qu'on accusait d'avoir vendu les libertés municipales, et avec elles l'image de la Vierge, la croix du Christ et le saint révéré des confréries? Senault, Bussy-Leclerc, Louchard, Ameline, Esmonnot, Auroux, Cochery, tous ces noms populaires et influents

étaient dans ces convictions ardentes. Ne fallait-il pas épurer les traîtres qui voulaient livrer la ville, si l'on se décidait à donner une nouvelle énergie à l'union catholique? Le duc de Parme avait vu la situation de ses propres yeux ; vainqueur, il avait naturellement usé de son influence ; et comme il savait que ce qu'il y avait de plus dangereux, c'était la réunion des politiques et des royalistes avec Henri IV, il poussait les magistrats populaires à certaines mesures de répression et de terreur pour en empêcher le retour. A ce moment d'ailleurs arrivait à Paris le fils de Guise, nouvellement arraché de sa prison de Tours. C'était toute une légende que cette miraculeuse délivrance du pauvre captif, sautant d'une haute tour, bravant soudards et gardiens. Il arrivait à Paris sous la conduite d'un bon ligueur, et déjà l'on chantait dans les rues la chanson de la délivrance du duc de Guise, sur l'air *des Fariniers*. « C'estoit un jour de jeudi, environ sur le midi, qu'il s'étoit sauvé, le brave enfant; tout le monde en avoit été joyeux, criant : « Sus, sus, gens d'armes, que chacun prenne les armes! » Et quand le Béarnais avoit appris cette nouvelle, il en avoit été si surpris qu'il en avoit perdu courage [1]. » L'arrivée du jeune de Guise donnait une grande énergie au parti municipal contre le tiers parti bourgeois du duc de Mayenne.

Le duc de Feria s'était plaint aussi de la faiblesse du conseil général

[1] « Le quinzième de ce mois d'aoust, écrit Pasquier, jour de l'Assomption Nostre-Dame, est advenu en ceste ville de Tours le plus admirable trait d'histoire que l'on ait jamais vu ni lu. M. de Guise s'est sauvé. Je ne puis vous dire quelle sera la fortune de ce jeune prince, mais remettant devant mes yeux la sagesse, la magnanimité et l'heur qui se sont trouvés dans cet acte, je ne puis rien promettre de petit de luy à l'advenir. » — Est. Pasquier, liv. XIV, lettre 11.

Chanson de la miraculeuse délivrance du duc de Guise, et se chante sur le chant des Fariniers.

Ce fut le jour d'un jeudy,
Environ sur le midy,
Que le vaillant duc de Guise
S'est sauvé par bonne guise.

De quoy chacun estonné,
Une allarme on a sonné
En disant : Sus, sus, gens d'armes!
Que chacun prenne les armes!

Les habitans de Paris
Fort grande joie en ont pris
Oyant si bonnes nouvelles
Que de long-temps n'eurent telles.

Et les Espagnols aussi
Ayant ouy tout ceci,
S'esgayent par braverie
A coups d'escapolerie.

Le Béarnois estourdi
S'en est si fort resfroidi,
Qu'à peu près vaincu de rage
Il n'ait perdu le courage.

de l'union ; cette assemblée lui paraissait trop nombreuse, mollement composée ; ne serait-il pas nécessaire de concentrer le pouvoir dans les mains d'un petit nombre d'hommes du peuple qui seraient mieux en rapport avec les circonstances ? Dès le 16 septembre 1591 le prévost des marchands et les échevins de Paris s'étaient mis directement en rapport avec l'Espagne pour solliciter l'appui de Philippe II : « Sire, nous recognoissons que vostre majesté veille continuellement, employant les grandes forces et moyens que Dieu a réservés et mis comme en dépost en ses mains, plus qu'en aucun autre prince souverain de la terre, pour empescher que nostre religion ne reçoive un changement, et que ce pays, qui a tousjours esté florissant et sans tache ou souillure, ne soit infecté de ceste pernicieuse contagion d'hérésie qui ne s'est jamais attachée à Estat qu'elle ne l'ait ruiné, si promptement n'y a esté pourvu. En quoi, sire, vostre majesté s'acquiert vers la postérité le plus illustre titre et marque d'honneur que jamais monarque se soit acquis, celui de protecteur et desfenseur de la religion, et d'estre l'Hercule chrestien qui deschassera l'hérésie de ce royaume. Nous avons pris une belle confiance que ses paroles ne seront vaines, et qu'en ressentirons en bref les effects plus grands que les promesses de sa royale libéralité, pour donner force à ceste ville naguère très-florissante, et à présent réduicte en toute extrémité de misères et de nécessités, pour le seul subject d'avoir esté constante en la desfense de nostre saincte religion, et d'avoir souffert la faim et la mort plustost que de se soumettre sous la domination d'un roy hérétique ; dorénavant tout le mal que pourrons endurer nous sera tolérable sous la faveur et bienveillance de vostre majesté, laquelle nous supplions avec l'humilité qu'il convient à ses très-humbles et très-obligés serviteurs, nous vouloir continuer et proportionner les remèdes que vostre majesté jugera indispensables à la nécessité qu'en avons [1]. »

Et les seize quarteniers de Paris joignaient à cette dépêche un mémoire particulier adressé à Philippe II : « Au roy catholique nostre protecteur ; vostre majesté nous ayant esté tant bénigne que de nous avoir faict entendre par le très-religieux et révérend père Mathieu, non-seulement ses sainctes intentions au bien général de la religion, mais particulièrement ses bonnes affections et faveurs envers ceste

[1] Archives de Simancas, cot. B, 71^{126}.

cité de Paris naguère très-florissante, maintenant fort désolée, nous a induicts à prendre la hardiesse de luy escrire pour lui faire recognoissance des estroites obligations que nous luy devons, et pour espandre en son sein qu'elle nous ouvre comme à ses enfans, nos larmes et nos douloureuses complainctes. Quant aux obligations, nous recognoissons et confessons devant le ciel et toute la terre, qu'avec l'assistance de Dieu, nous retenons jusqu'à maintenant la saincte religion catholique, apostolique et romaine, remerciant vostre majesté du secours dont nous avons été soutenus et advancés dès le commencement. Qu'après la mort du duc d'Anjou, celuy que nous recognoissions roy, tenta d'introduire l'hérétique à la succession de ceste couronne, et que les princes catholiques du royaume résolurent de s'y opposer ; ce que dès lors nous déclara le bon et valeureux duc de Guise, afin que par ignorance ne fussions ingrats à vostre catholique majesté ; lequel secours sans aucune ambitieuse prétention il luy a plu continuer jusques à maintenant, laissant et remettant à un autre temps beaucoup de belles occasions qui s'offrent, et réussiroient à son bien particulier. Ce qui nous est une obligation si grande que nous n'estimons point que nous le puissions acquitter : et quiconque de nostre nation ne le recognoist, pour s'advouer perpétuellement très-obligé serviteur à vostre catholique majesté et à la postérité d'icelle, nous le tenons pour ennemi de Dieu, de la religion, du repos et paix publique de cet Estat, voire toute la chrestienté.

» Quant à nos larmes, deux maux nous les font espandre ; le premier l'affliction générale de la maison de Dieu, la longue continuation d'icelle, la pollution des saincts temples, la ruyne des sacrés autels, la discontinuation en beaucoup de lieux du sainct sacrifice et de toute la liturgie des chrestiens, les cruelles et inhumaines persécutions contre les prestres, les sainctes vierges à Dieu sacrées, corrompues et violées par ce *puant bouc* (Henry IV) et les siens, la perte de tant d'ames qui périssent par l'hérésie, nostre ville comme déserte, nos beaux colléges vuidés, nostre université despeuplée, n'y restant en bon nombre que la faculté de théologie, laquelle par ses divines admonitions estreint tousjours plus estroitement la saincte union entre les princes, seigneurs et peuple catholiques. Le second, c'est la misère particulière de ceste ville tant excellente et renommée par tout le monde, laquelle misère est telle que nos pères n'en ont ouy parler en ce royaume de plus estrange, ni peut-être de semblable, dont nous

sommes tellement oppressés qu'à grand'peine pouvons-nous respirer, et en serions de brief du tout opprimés sans secours humain, si vostre catholique majesté n'en prenoit le soin, la tuition et desfense.

» Vostre bonne protection nous arrive durant le mois d'aoust, lequel depuis quelques années Dieu nous a rendu prospère en ceste mesme cause. Car l'an 1572, les conspirations de Chastillon (la Saint-Barthélemy) recognues, il fut ignominieusement traicté selon ses démérites. Assez long-temps après, une ligue très-dangereuse, poursuivie et advancée pour le Béarnois, par aucun des premiers du parlement et autres cours souveraines, fut en ce mesme mois descouverte et le cours d'icelle arrêté du tout. Il y a deux ans que ceste cité assiégée fut miraculeusement deslivrée par la mort estrange et inopinée de celuy que nous avions recognu pour roy, mais rejeté pour ses perfidies envers Dieu et les hommes; l'année dernière passée 1590, que nostre ennemy nous tenoit par l'espace de quatre mois fort estroitement assiégés, nous fusmes garantis en ce mois de plusieurs grands périls que les traistres demeurés en ceste cité nous avoient préparés, et finalement nous fusmes sauvés de ce long et cruel siége par les armées de vostre catholique majesté, sous la prudente et généreuse conduicte du duc de Parme, lequel y vint tant à propos que trois ou quatre jours de remise nous contraignoient d'ouvrir les portes à nostre ennemy sous conditions iniques, cruelles et misérables.

» C'est une merveille surpassant le sens humain, que ce grand peuple parisien, lequel n'avoit accoutumé que l'aise, se soit résolu de souffrir tant de disettes, voire plustost mourir que de subir le joug de l'hérésie. Dieu se sert et s'est servi entre les plus grands combats pour ce grand œuvre, des sainctes et prophétiques prédications, exhortations et advis de nos bons pères de la faculté de théologie, maistres de nos consciences, et de la diligence, veilles continuelles et résistance au mal qu'il luy a plu faire la grace à nostre compagnie des seize quartiers de la ville de Paris d'y pouvoir apporter, de laquelle ces bons docteurs sont modérateurs et y président. Sous ceste conduicte nous avons souffert tout ce qu'il estoit possible de souffrir de disettes et toutes sortes de nécessités et misères, lesquelles ne nous sont encore allégées, mais croissant de jour en jour, nous tiennent sur le poinct d'en estre accablés, si le Dieu du ciel ne nous suscite un libéral bienfaicteur, lequel nous tende sa main charitable, paternelle et puissante pour nous relever de nostre trébuchement. Car Paris ayant long-

temps porté tout le faix de la guerre, frayé plus de cinq millions d'or, tant pour lever l'armée générale plusieurs fois deschue, que pour les armées particulières des provinces, jusqu'à ce qu'il ait plu à vostre majesté l'en soulager; n'ayant aussi, depuis trois années, rien recueilli de ses terres et héritages, rien perçu de ses rentes, les officiers rien reçu de leurs gages, ni les marchands faict aucun trafic, qui sont les quatre moyens qui pouvoient luy apporter splendeur, il est impossible qu'elle ne soit fort desnuée et le peuple réduict en grande nécessité. Nous pouvons certainement assurer vostre majesté que les vœux et souhaits de tous les catholiques sont de vous voir, sire, tenir le sceptre de ceste couronne de France et régner sur nous, comme nous nous jetons très-volontiers entre ses bras; ou bien qu'elle en establisse quelqu'un de sa postérité, ou nous en donne un autre qu'elle mesme luy est plus agréable; qu'elle se choisisse un gendre, lequel, avec toutes les meilleures affections, toute la desvotion et obéissance qu'y peut apporter un bon et fidèle peuple, nous recevrons roy et luy obéirons. Car nous espérons tant de la bénédiction de Dieu sur ceste alliance, que ce que jadis nous avons reçu de ceste grande et très-chrestienne princesse Blanche de Castille, mère de nostre très-chrestien et religieux roy sainct Louis; nous le recevrons, voire au double de ceste grande et vertueuse princesse fille de vostre majesté, laquelle par ses rares vertus arreste tous nos yeux à son object, y resplendissant l'union du sang de France et d'Espagne pour, en alliance perpétuelle, faire fraterniser ces deux grandes monarchies sous leurs roys, à l'advancement de la gloire de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, splendeur de son église, et union de tous les habitans de la terre sous les enseignes du christianisme [1]. » Les seize quarteniers exprimaient ici l'opinion des halles, des confréries, des métiers de Paris, qui se tournaient tous alors vers l'Espagne comme vers le seul appui dans le mouvement catholique. Le mariage de l'infante et de l'enfant de Guise était l'idée qui souriait le plus aux cités de la ligue; n'était-ce pas réunir et concilier les affections de famille et la ferveur religieuse? Le fils du grand duc de Guise mort pour la cause du peuple, et la fille du roi catholique, le protecteur de l'union! Mais pour cela il fallait délivrer la cité des traîtres vendus au roi de Navarre, des politiques tièdes, des parlementaires négociateurs.

[1] Archives de Simancas, cot. B, 71[124].

Un des membres du conseil des seize quarteniers nous a laissé le procès-verbal des délibérations qui furent alors concertées pour se débarrasser des ennemis de la fédération catholique : « Le samedi 2 du mois de novembre 1591, après disner, quelques bourgeois s'assemblèrent en la maison du sieur Boursier, rue de la Vieille-Monnoye; le sieur de Launoy y présidoit, et proposa qu'il estoit besoin d'obvier aux taxes et imposts que l'on vouloit faire sur le peuple. Le sieur de Crosne, premier opinant, dict qu'il ne falloit point s'arrester à choses si légères, qu'il se présentoit bien des affaires de plus grande importance auxquelles il estoit besoin de remédier. Le curé de Sainct-Jacques, qui estoit présent, voyant qu'on ne vouloit rien résoudre, usa de ces mots : « Messieurs, c'est assez connivé; il ne faut pas jamais espérer ni justice ni raison de la cour de parlement; c'est trop endurer; il faut jouer du cousteau. » Auxquelles paroles les deux tiers de la compagnie se turent; pour lors un bourgeois nommé Gourlin se leva de sa place et alla parler à l'oreille dudict curé de Sainct-Jacques; ce qu'aucuns trouvèrent mauvais. Ledict Gourlin retourna à sa place, et le curé se levant dict : « Messieurs, je suis adverti qu'il y a des traistres en ceste compagnie; il faut les chasser et jeter en la rivière; » dont toute la compagnie se trouva fort scandalisée et se despartit.

» Le mardy huictième dudit mois, l'assemblée fut faicte au logis du sieur de La Bruyère père, où se trouva grande compagnie et y présidoit le sieur de Launoy : il y avoit, entre autres, les sieurs Achari, Sanguin, Ravesant, Crosne, Crucé, Hameline et cinquante autres personnes; et auroit ledict sieur de Launoy proposé que, suivant ce qui avoit esté résolu en la dernière assemblée, il falloit donner ordre et deslibérer sur deux poincts très-nécessaires : le premier d'eslire dix bourgeois de la compagnie bien assurés et affidés pour le conseil secret, desquels on avoueroit les actions et portemens; l'autre point estoit de réitérer le serment de l'union plus estroit que jamais, attendu la nécessité des affaires et le nombre effréné des traistres qui estoient en la ville, desquels on faisoit si peu de cas de faire justice, témoin le gouverneur de Paris, auquel on devoit avoir toute fiance, et lequel néanmoins, à la dernière sortie qui fut vers Sainct-Denis, embrassa le sieur de Crillon en pleine compagnie, citoyen toutefois ennemi capital de ceste ville, témoin le jour des barricades. Touchant l'élection des dix pour le conseil secret, il fut décidé qu'on y procé-

deroit par ballottage, et qu'à ceste fin, le lendemain mercredy 9 du mois, la compagnie s'assembleroit pour y adviser, et chascun apporteroit son billet dans lequel il nommeroit dix de la compagnie pour estre du conseil secret.

» Ledict mercredy suivant, l'assemblée fut faicte en la maison dudict Boursier, après disner, où chascun porta son billet ; les sieurs de Launoy et Martin, docteurs, y présidoient. Thivaut, bourgeois, lieutenant de M. Dufour, colonel, est nommé par ledict de Launoy pour controsler lesdicts billets, ce qu'il accepta fort volontiers. Lesdicts billets estant ouverts et rédigés par escrit par Louchon, greffier de la compagnie, fut trouvé que les dix qui ensuivent eurent le plus de voix, et furent arrestés pour estre du conseil secret ; savoir : les sieurs de Sainct-Yon [1], Achari, Le Goys [2], Hameline, Louchart, Thivaut, Borderet-Rosny, Du Rideau, Ruissant et Besançon [3]. »

La commission des dix, concentrant tous les pouvoirs, dut prendre une série de mesures de sûreté et de violences en rapport avec ses opinions et les besoins peut-être d'une crise si menaçante ; elle confisqua les biens de tous ceux qui suivaient le parti huguenot. La peine de mort fut appliquée à quiconque songerait à traiter avec Henri de Navarre : ceux des membres du bureau de la ville qui n'étaient pas corps et biens dans ce mouvement populaire, furent remplacés ; car pouvait-on compter sur eux? ne fallait-il pas s'emparer de leurs fortunes comme gage ? « De par les prévost des marchands et eschevins, il est ordonné que les meubles des sieurs de Harlay, premier président, et d'Harmam, absent, tenant le parti contraire des catholiques, seront saisis et fait inventaire et description par Jacq. Poisse, huissier ; auquel Poisse est enjoinct et lui avons permis se transporter ès maisons qui lui seront nommées, et d'icelles faire faire les ouvertures des lieux et endroicts qui lui seront indiqués, et où l'on prétend lesdicts meubles estre cachés ; à la charge de faire restablir ce qui sera démoli, si besoin est. — 9e janvier 1591 [4]. — Il est ordonné qu'à la requeste du procureur du roy, les biens, meubles, bagues, joyaux, or et argent

[1] On trouve ce nom municipal déjà dans la révolte sous Charles VI ; c'était une famille de bouchers.

[2] Le Goys était aussi une célèbre famille municipale.

[3] MSS de Mesmes, intitulé : *Mémoires du règne de Henri III*, t. III, cot. 8777/4, fol. 29, et MSS de Colbert, vol. D, in-fol. parchem. pièce 9.

[4] Registre de l'hôtel de ville, XIII, fol, 121.

monnoyé et non monnoyé, cédules, brevets, obligations, papiers, titres, enseignemens, librairies et autres choses appartenant à Mornac, avocat au parlement de Paris, absent et tenant le parti contraire, en quelques lieux et endroicts où ils puissent estre cachés et recélés, seront saisis, et description d'iceux faite par Nicolas Michelot, l'un des sergens de la ville de Paris, à ce commis [1]. — Il est enjoinct au premier huissier ou sergent royal sur ce requis, se transporter en la maison de la veuve de feu M. le président Séguier, entre les mains de laquelle il saisira et arrestera tous et chascun des biens, meubles, or, argent monnoyé et non monnoyé, bagues, joyaux, titres et papiers qu'elle a en sa possession, appartenant à la dame Crisite Séguier, sa fille, pour lesdicts biens estre deslaissés en la garde et possession de ladicte dame, jusqu'à ce qu'autrement ait esté ordonné sur la confiscation requise par le procureur du roy, comme estant ladicte dame absente, et tenant le parti contraire [2]. — De par les prévost des marchands et eschevins, il est ordonné que l'huissier Radot se transportera en l'hostel de M. de Chiverny, chancelier, absent, et tenant le parti contraire, pour saisir et faire inventaire des meubles estant en ladicte maison, pour icelui fait, estre apporté par devers nous, pour en ordonner ce que de raison [3]. »

Le parlement fut également invité à punir les traîtres qui correspondaient avec le conseil huguenot. Bientôt les chefs des halles dénoncèrent la trahison de ce parlement. Brisson s'était jeté dans la ligue, mais par peur ; on a rapporté la protestation qu'il avait écrite pour se bien maintenir avec le parti royaliste. Le peuple avait eu vent

[1] Registre de l'hôtel de ville, XIII, fol. 233.

[2] *Ibid.*, fol. 216.

[3] *Ibid.*, verso. Il y avait aussi des mesures de réquisitions ; j'en donne ici un exemple : « De par monseigneur duc de Mayenne, lieutenant général de l'Estat et couronne de France; le seigneur de Saint-Paul, conseiller d'Estat, lieutenant général au gouvernement de Champagne, Brie et Rethelois; maire, manans et habitans de Mareuil, vous faudrez incontinent la présente reçue donner ordre d'envoyer et faire porter dedans trois jours au bourg de Vincennes la somme de huit escus ès mains de Jérosme Moëls, sous sa quittance, à laquelle vous estes pour votre part de l'entretènement de la garnison y establie, et ce pour une semaine commencée le 17e de ce mois, à quoi ne ferez faute, et de continuer par chascune semaine tant et si longuement que ladicte garnison aura lieu, sous peine d'y estre contraincts et à vos despens par toutes voies dues et raisonnables. Donné à Rheims, le 15e jour de décembre 1590. — Collection MSS de Mesme, intitulé : *Mémoires de la ligue,* tome VI, no 8931/7.

de sa conduite incertaine, timorée; et ce peuple, qui ne pardonne pas, avait suivi toutes les actions du parlement. Il se trouva une circonstance qui parut confirmer les indices de cette trahison : un nommé Brigard, procureur de la ville, avait été accusé d'intelligence avec le Béarnais; renvoyé devant le parlement, on instruisit son procès, et au bout de quelque temps, les chambres prononcèrent l'acquittement de l'accusé. L'irritation populaire fut à son comble; absoudre un traître à la cité, à la religion catholique, n'était-ce pas le plus grand des crimes aux yeux de cette population qui avait combattu naguère avec désespoir pour le maintien de sa foi? Le conseil des dix présenta requête au duc de Mayenne, afin d'obtenir la punition exemplaire du coupable. Après quelques hésitations, M. de Mayenne promit de faire faire justice; mais cette promesse ne s'exécutait pas; n'était-il pas plus simple d'attaquer le parlement lui-même? Pelletier, curé de Saint-Jacques de la Boucherie, s'écria de nouveau : « Bons bourgeois; c'est assez connivé; il ne faut pas espérer jamais avoir raison de la cour de parlement en justice; c'est trop endurer; il faut jouer des cordes à cette heure! dans ce parlement il y a des traistres, il faut les chasser et jetter dans la rivière! »

Le conseil des dix connaissait toute l'indignation du peuple contre les magistrats. N'était-ce pas favoriser les traîtres que de proclamer l'impunité de Brigard? « Un de la compagnie devisant avec Crosne de la difficulté qu'il y auroit quant à présent d'avoir raison de l'injustice qu'on prétendoit avoir été faicte en son procès, ledit Crosne répondit : « Non, non, ne craignons point, nous avons de bons bras et de bonnes mains pour venger une injustice si esvidente, faicte à la vue d'un chascun [1]. » En ceste assemblée le serment de l'union est mis en deslibération; chascun s'entend pour le faire et signer; Bussy, assisté de dix ou douze de la compagnie, monte en la chambre haute du sieur La Bruyère pour, comme il disoit, rédiger par écrit les articles dudict serment. Mais tout soudain il redescend, tenant en sa main un grand papier, et dict à l'assemblée de ville ces mots : « Messieurs, nous serions trop long-temps à resdiger les articles par escrit du serment, et craindrions que la compagnie s'ennuyast; mais s'il vous plaist signer ce papier après moi et plusieurs autres gens de bien

[1] MSS de Mesme intitulé : *Mémoires du règne de Henri III*, vol. III, cote $^{8777}/_{4}$, fol. 29, et MSS de Colbert, vol. D, in-fol, parchem, page 7.

qui signeront les premiers, ce sera autant de temps gagné; nous laisserons de l'espace par-dessus les signatures, pour après resdiger les articles du serment. » Plusieurs s'y accordèrent, et à l'instant de Launoy pressoit fort et importunoit chascun de ce faire; toutefois il y en eut un qui dict qu'il seroit raisonnable que ce qu'on entendoit signer fust escrit auparavant; que cela n'estoit point si pressé, que l'on attendist encore un jour, et que dans deux heures lesdicts articles pouvoient estre écrits; auquel fut respondu par de Launoy que s'il avoit peur, qu'il ne signast point. Ledict bourgeois remarqua lors que les dix du conseil firent mettre deux sergens à la porte de la chambre pour empescher que aucun ne sortist qu'il n'eust signé. Et pour donner à entendre que tout ne se faisoit que pour le serment de l'union, La Bruyère apporta sur la table un missel pour jurer sur iceluy. L'affaire estant conduicte de ceste sorte, personne n'osa refuser de signer ce papier blanc, et ainsi que chascun se préparoit à signer, de Launoy faisoit mettre la main sur l'Esvangile et prononcer le serment. Mais d'autant que l'assemblée ne sembloit assez grande, elle fut remise au dimanche ensuivant en la maison du sieur Sanguin, chanoine à Nostre-Dame, auquel lieu Bussy se présenta garni de son grand papier avec un missel, à un bon nombre d'honnestes bourgeois qui n'en avoient encore ouy parler, lesquels signèrent tous en voyant tant d'autres avant eux; ce que faict, il serra le papier en son sein. Sur quoi, aucun de ceux qui avoient signé voyant que ledict papier n'étoit pas rempli, soupçonnèrent quelque chose de mal là-dessous; même quelqu'un dict tout haut : « M. de Bussy nous vient voir à ceste heure en nostre compagnie bien souvent; il a la réitération du serment de l'union merveilleusement à cœur; Dieu le veuille conserver en ceste bonne volonté; mais nous trouvons fort estrange qu'on nous fasse signer un papier sans sçavoir ce que c'est. » Et sur ce, la compagnie s'en alla. Le même jour le conseil des dix s'assemble chez de Launoy, où ils avoient avisé de faire leur assemblée lors de ladicte élection; l'on ne sçait ce qui y fut advisé : tant y a que le jour suivant au matin le conseil se tint, et l'après-disner aussi où Bussy fut mandé. Le mardi un bourgeois de la compagnie ordinaire trouve le matin par les rues Borderet-Rosny, un des dix, auquel il demande ce qui avoit esté résolu en leur conseil touchant l'affaire Brigard, lequel Borderet répondit : « M. de Bussy a charge de voir MM. de la Sorbonne pour demander si en sûreté de conscience l'on pourroit exé-

cuter quelque entreprise ; je crois que nous en sçaurons aujourd'hui le court et le long. Le mercredy 13 du mois, le conseil secret des dix se tint le matin et soir chez de Launoy, où se trouvèrent aussi Bussy, le curé de Sainct-Cosme et autres ; et, comme on dict, fut faict par Bussy le rapport de la response de la Sorbonne, et ne sçait-on quelle elle pouvoit être ; tant y a que l'après-disner l'assemblée ordinaire se tenant chez Boursier, Bussy y survint ; et là fut proposé généralement qu'il fallait réprimer aux traistres et aux conspirations qui se faisoient contre la ville. »

Bussy-Leclerc fut donc le chef de l'entreprise ; à la tête du conseil des dix, il prononça l'arrêt de mort du président Brisson, du conseiller Larcher, et de Jean Tardif, conseiller au Châtelet, expressions de la faiblesse et de la couardise dans la judicature. Le 16 novembre, des députés de ce conseil envahissent la demeure du malheureux président, le saisissent et le conduisent prisonnier au Châtelet ; il n'y resta pas longtemps : après quelques heures d'attente, on lui signifie un jugement qui le condamne à être pendu et étranglé comme fauteur d'hérésie, ennemi et traître de la ville, et sur-le-champ la sentence est exécutée à une poutre du palais [1]. Claude Larcher et Jean Tardif subirent incontinent le même supplice. Et le peuple applaudissait à ces sanglantes exécutions, car politiques maudits, ils avaient voulu livrer la cité à la fureur des huguenots ; ils avaient sacrifié les bons catholiques, les défenseurs de la foi et des libertés municipales ! On avait surpris des lettres, des journaux écrits à la main, qu'ils envoyaient à Henri l'excommunié, dans les villages, à Saint-Denis [2], où M. de Vic levait là l'étendard fleurdelisé !

[1] M. de Vic au roy Henry IV, le 16 novembre 1591 : « Sire ; hier matin, le peuple de Paris, comme l'on dict, conduict par Leclerc qui est à la Bastille, fit une esmeute par la ville, faisant courre le bruit que la nuict précédente l'on avoit trouvé deux portes ouvertes, et prirent plusieurs prisonniers, desquels je n'ai encore appris les noms, sinon du président Brisson et des conseillers Larcher et Tardif, qu'ils n'ont laissé guère languir, les ayant la nuict estranglés, et les a-t-on vus ce matin pendus en Grève, avec chascun un escriteau en la poitrine. Leclerc voulut hier tuer le prévost des marchands en pleine rue ; le gouverneur voulant apaiser le peuple, fut injurié, et, dict-on, ses gardes désarmés. » — MSS de Béthune, vol. cot. 9134, fol. 107.

[2] Les parlementaires, après l'entrée de Henri IV, firent des vers, des harangues sur la mort de leurs collègues. « Le nom de monstre qui de tout temps t'a esté donné, peuple insensé, est fort propre et convenable à ta nature ! monstre qui ne peut estre adouci, qui déchire à yeux fermés ceux qui te gouvernent, qui ont le soin de ta vie, la peine et l'incommodité pour ton repos et ton utilité ! mire-toy dans tes

Cette mesure contre le parlement était violente, énergique comme toutes celles qui émanent d'une autorité populaire; l'exemple était sévère contre le parti négociateur; les bourgeois eux-mêmes en furent effrayés, et c'est dans ce dessein peut-être qu'elle fut conçue. Le conseil des dix s'apercevait que les opinions négociatrices et de tiers parti faisaient des progrès; il voulait les arrêter par un grand exemple. Et cet exemple fut donné; l'effroi se mit dans les âmes modérées; on ne parla plus de traiter. Toutes les autorités municipales, les quarteniers et colonels furent épurés, afin de correspondre aux sentiments du peuple; le pouvoir tomba tout à fait de la classe bourgeoise aux halles. Là commence le gouvernement démocratique de la municipalité de Paris, sous la direction d'une commission populaire; alors se développe une série de mesures de violences et de confiscations contre les timides[1].

meurtres, monstre inhumain, vois ton pourtraict qui se peint dans le sang de tes cruautés! et s'il ne te souvient des meurtres passés, si tu ne peux te voir dans le sang vieil, vois ruisseler celuy de ton magistrat qui t'aimoit plus que sa propre vie! » Discours sur la mort de M. le président Brisson; ensemble les arrests donnés à l'encontre des assassinateurs. — Paris, Claude de Montrœil et Jean Richer.

Contre les assassinateurs du président Brisson.

Meurtriers insensés, vostre escumeuse rage
N'a pu souiller l'honneur du président Brisson;
Il ne fut esfrayé de l'obscure prison;
Sa vertu s'est roidie au jour de vostre outrage :
Vous vistes à sa mort son assuré courage,
Vostre sanglant discours n'altéra sa raison;
Déjà l'esprit, voyant sa céleste maison,
Méditoit que la mort est comme un passage.

[1] « De par les prévost des marchands et eschevins. Il est ordonné que M. Devaux, assisté pu procureur du roy de la ville, et des sieurs Lebresle et Sainctyon, se transporteront présentement en la maison du sieur président Brisson, pour en icelle faire faire inventaire et description des biens, meubles, titres et enseignemens qui se trouveront en ladicte maison, et icelle laisser garnison. » 15e novembre 1591. — « Il est ordonné que l'huissier Bazin se transportera présentement en la maison du sieur Tardif pour procéder par voie de scellé sur tous et chascun des biens qui se trouveront en ladicte maison, et ce en présence de deux ou trois bourgeois du quartier qu'il voudra choisir. » 16e novembre 1591. — Registre de l'hostel de ville, XIII, fol. 242 v°. » Il est ordonné que le sieur Chaillou se transportera présentement en la maison de la veuve de desfunt sieur Brigard, docteur en médecine, ès chambres et estudes qu'occupoit en ladicte maison M. François Brigard, cy-devant procureur du roy en ladicte ville, et d'icelles seront apportés tous les sacs, registres, titres, papiers et enseignemens qui se trouveront èsdicts lieux concernant le faict de la ville, et de tout ce que ledict Brigard a faict et géré de son temps, pour estre mis en la

Tout cela s'était passé en l'absence du duc de Mayenne, l'homme de la bourgeoisie, du parlement, de la révolution modérée ; il était alors en Flandre, où il avait suivi le duc de Parme afin d'appeler de nouveaux secours pour l'union. MM^mes de Montpensier et de Nemours, les riches bourgeois, lui écrivirent le triomphe complet des halles, événement grave qui présageait la chute entière du pouvoir de la maison de Guise, car le peuple se plaignait de ce que cette maison avait perdu son illustre et beau dévouement pour la cause catholique. La lettre était pressante, et le duc de Mayenne se hâta de se rendre à Paris [1] dans l'objet de ressaisir le pouvoir.

Dès l'origine de cette révolution municipale, on voit le duc de Mayenne inquiet sur les intentions et les volontés des habitants de Paris ; il écrivait à l'évêque de Plaisance, vice-légat du pape, influence immense sur les halles : « Monsieur, vous m'obligerez de me faire entendre les plainctes que les Parisiens pensent avoir de moy, et je vous supplierai aussi de recevoir mes excuses ; je ferai tousjours profession de ce qui est d'un prince d'honneur. J'ai assez recognu le zèle et piété de ce bon peuple et l'affection particulière qu'il porte aux miens et à moy ; aussi ne peut-il douter que sa conservation ne me soit plus chère que la mienne propre ; j'ai mis peine à le luy tesmoigner en toutes les grandes et importantes occasions, luy ayant laissé en dépost mes précieux gages et accouru à son secours quand le besoin l'a requis ; et vous puis-je dire, monsieur, que ma volonté ne sera jamais autre que de me sacrifier plustost que de ne le deslivrer de tout péril : j'ai bien regret des incommodités qu'il souffre [2]. »

Il ajoutait quelques jours après : « Monsieur, je ne doute point que MM. de Belin et le prévost des marchands ne soient en peine pour la nourriture des gens de guerre n'ayant ni bleds ni argent, et

chambre du procureur du roy qui est à présent, pour prendre par luy instruction desdicts papiers, et poursuivre ce qui sera à poursuivre pour le bien et conservation de la ville. » 19e novembre 1591. — Registre de l'hostel de ville, XIII, fol. 243.

[1] « Monsieur le président de Neuilly ; nous vous prions vous trouver ce matin, neuf heures, en l'hostel de ceste ville, pour adviser ce qui est à faire sur l'arrivée et réception de monseigneur le duc de Mayenne, à quoy nous vous prions de ne faillir. » 28e novembre 1591. — « Monsieur Dufresnoy, colonel ; nous vous prions de nous venir trouver avec deux ou trois capitaines de vostre colonnelle, à cheval si c'est possible, à une heure après midy, pour nous assister et accompagner à la réception que nous entendons faire de M. et Mme de Mayenne, à la porte Sainct-Anthoine. » 28e novembre 1591. — Registre de l'hostel de ville, XIII, fol. 246, recto et verso.

[2] MSS de Mesmes, intitulé : *Mémoires de la ligue*, tome VII, n° 8981/8, in-fol.

à ceste occasion je m'estois acheminé à la Ferté-Milon, pour vous faire faire un grand convoy de bled qui est tout prest ; mais aussitost que le roy de Navarre en eut advis, il se vint loger avec toutes ses troupes au-devant de moy, si bien qu'il n'y a eu moyen au monde de passer plus outre, si ce n'estoit en hasardant ma petite troupe contre leur armée quatre fois plus forte ; maintenant que ladicte armée est divisée comme j'en suis bien adverti, et que dès hier une partie avoit passé la rivière d'Oise et le reste se devoit séparer aujourd'huy, il sera aisé de vous faire couler une bonne provision de bled ; je vous baise les mains [1]. »

Le 20 juillet 1591, le duc de Mayenne s'expliquait d'une manière plus nette à l'égard de la révolution municipale : « Je ferai, Dieu aidant, en sorte que Paris ne souffrira plus telles incommodités, et qu'on y pourra demeurer commodément en repos et sûreté ; et si toutes choses ne me sont directement contraires, vous en verrez bientost des effects. Vous aurez vu ce que je vous ay escrit touchant le conseil de l'union et ce que je priai le père provincial de vous faire entendre ; je veux croire que ceux qui désirent des nouveautés à Paris n'auront pas passé plus outre à l'establissement dudict conseil, ayant vu ce que je leur en ay escrit ; s'ils l'avoient faict, j'aurois grande occasion et de m'en plaindre et de ne le point souffrir. Je considère bien toutefois qu'il faut mettre un bon ordre à Paris, et que ma présence y est très-requise ; c'est pourquoy j'ay résolu de m'y rendre dans fort peu de jours, pour avec vostre advis et des gens de bien, establir et pourvoir à tout pour le mieux. Jusques là je ne suis pas d'advis que l'on change rien aux affaires, et vous supplie d'y tenir la main et d'opposer vostre auctorité aux passions de ceux qui ne cherchent que la confusion [2]. »

Dans cet intervalle la ville s'était démocratiquement organisée ; le parloir des bourgeois s'emplissait incessamment d'un peuple d'ouvriers ; et là on délibérait en commun sur les affaires de la ville. Bussy-Leclerc exerçait la plénitude de toute autorité ; nouveau tribun, il présidait à toutes les résolutions soudaines, instinctives qui caractérisent le gouvernement de la multitude. On appelait chaque jour des mesures de proscription contre les traîtres. Rien de plus impla-

[1] MSS de Mesmes, in-fol. tome VII, n° ^{893}/$_8$.
[2] *Ibid.*

cable que les articles sur lesquels les catholiques de Paris exigèrent qu'il fût hâtivement pourvu. Ils les présentèrent aux prévôt et échevins : « Les catholiques demandent qu'il soit establi une chambre ardente de douze personnages qualifiés et gradués, d'un président et un substitut du procureur général, et un greffier, qui soient notoirement de la sainte ligue, pour faire le procès aux hérétiques, traistres, leurs fauteurs et adhérens, et qui seront nommés par le conseil des seize quarteniers de la ville [1]. Que l'exécution faicte contre les emprisonnés soit présentement advouée par MM. du conseil de la ville, comme faicte pour le bien de la religion de l'Estat et de la ville. Qu'il soit establi un conseil de guerre en ceste ville, composé de M. le gouverneur et de M. Du Saulzay, de M. de Beaulieu, gouverneur du bois de Vincennes, du sieur de Bussy, capitaine du chasteau de la Bastille, des deux colonels des garnisons espagnoles et napolitaines, et du sieur de Sainclhyon, commandant au régiment des Valons, du sieur de Champagne, commandant au régiment de Picardie, et des colonels de ceste ville qui seront nommés par le conseil des seize quarteniers. Le conseil se tiendra pour le moins deux fois la semaine. Qu'aucune conférence ne soit faicte avec les ennemis par aucune personne, de quelque qualité qu'elle soit, sans l'advis dudict conseil de guerre. Qu'il soit aussi promptement et présentement pourvu aux places des conseillers de ville qui sont absens, au profit de ceux qui seront nommés par le conseil des seize quarteniers. Qu'il soit eslu et choisi en chascun quartier de ladicte ville un homme capable, pour tous ensemble, ouyr les comptes des deniers qui ont esté levés extraordinairement en ceste ville, et ce par un bref estat ; à laquelle audition il soit procédé sans discontinuation. Que M. le gouverneur soit supplié se fier des bourgeois de ceste ville comme ils se fient de luy, et qu'à ceste fin il n'ait autre garde que la fidélité et amitié desdicts bourgeois [2]. »

Mais ce gouvernement, qui s'agitait dans des mesures extraordinaires, qui demandait des proscriptions, des conseils de guerre, des tribunaux et des chambres ardentes, n'avait pas pour lui les forces militaires, le parti des riches, qui fournissaient l'argent et les hommes

[1] Il y a ici une immense ressemblance avec l'institution du tribunal révolutionnaire en 1793.

[2] MSS de Mesmes, intitulé : *Mémoires du règne de Henri III*, tome III, n° 8777 A 3, fol. 34.

de batailles. Aussi le duc de Mayenne, à peine arrivé, osa un coup hardi : il était appuyé par la classe bourgeoise ; une petite armée le suivait : sa première manœuvre fut de s'emparer de la Bastille. Bussy-Leclerc, qui la commandait, la remit entre ses mains par surprise et par peur, à la condition de n'être nullement recherché pour la mort des infortunés parlementaires. Mayenne fait prendre les armes à tous les bourgeois, établit à chaque coin de rue de bons corps de garde, s'assure de tous les points importants, fait occuper les places et les principales hauteurs. Cinq jours se passent en préparatifs. Enfin, dans la nuit du 3 au 4 décembre, on se saisit de Louchard, Auroux, Esmonnot et Ameline, chefs populaires, et ils furent incontinent pendus dans une salle basse du Louvre; Croné et Cochery prirent la fuite; le greffier et le bourreau furent pris quelques temps après et également pendus et étranglés en place de Grève au milieu d'une double haie de bourgeois armés qui applaudissaient à la chute du gouvernement des halles.

Cette exécution rapide, militaire, des chefs, atteignit le mouvement démocratique de la municipalité de Paris ; le duc de Mayenne, l'homme de la bourgeoisie, profita de cet événement pour remettre le pouvoir à cette classe. La plupart des quarteniers reçurent des successeurs pris dans des hommes modérés, tous catholiques, mais sans énergie. Une semblable direction fut donnée à l'hôtel de ville, qui s'organisa en rapport avec les idées et les intérêts de la bourgeoisie. Le pouvoir du parlement fut reconstitué ; le bas peuple était mis hors de ligne ; on n'allait pas tout à fait au parti négociateur ; on restait dans la ligue. La commission des dix était dissoute. pour laisser pleine liberté aux autorités régulières du parlement et de l'association catholique. On déclarait enfin que les membres de l'union n'avaient qu'un pouvoir provisoire et de transition, en attendant la convocation des états généraux. Le triomphe du duc de Mayenne fut le commencement de la contre-révolution qui prépara le retour de Henri IV. Dans un mouvement populaire, quand le parti modéré s'empare du gouvernement, on peut dire que la fin approche et qu'une restauration n'est pas loin. La multitude est violente, désordonnée, mais elle est énergique ; elle a du cœur, du courage et se bat. Quand la bourgeoisie touche le pouvoir, son idée est l'ordre, la paix ; une autorité paisible peut seule la lui donner ; elle y court comme à un refuge dans la tempête.

Le duc de Mayenne et les bourgeois parlementaires étaient maîtres de la ville de Paris ; ils en avaient expulsé les âmes courageuses et dévouées. Dès lors tout s'empreignit de ce caractère de mollesse et de transaction politique. Dans la crainte de voir se renouveler le gouvernement des dix, le duc de Mayenne imposa des serments à l'hôtel de ville, des engagements sévères de respect et d'obéissance envers l'autorité légitime instituée par le parlement ; car il fallait l'entourer d'une puissance morale qu'elle avait perdue. « De par les prévost des marchands et eschevins de la ville de Paris ; M. le colonel : nous vous envoyons la forme du serment qui a esté ordonné estre faict par tous les bourgeois et habitans de ceste ville ès mains de leurs capitaines, pour le bien, sûreté et repos d'icelle ; vous priant que vous ayez incontinent à faire faire ledict serment, et mandez à tous les capitaines de vostre colonelle de faire le semblable, et le faire signer au pied d'iceluy par tous les bourgeois et habitans de vos dixaines, sans distinction des qualités et conditions d'aucunes personnes ; et s'il y en a qui soient refusans ou deslayans, vous ne faillirez de nous en advertir incontinent, et nous rapporterez le présent serment après qu'il aura esté signé, afin de cognoistre ceux qui auront obéi ou failli. 13 décembre 1591. » La formule du serment imposé à la bourgeoisie tendait à reconstituer fortement une autorité centrale, à ramener l'obéissance dans le peuple, à réorganiser la hiérarchie violemment détruite : « Nous, bourgeois et habitans de la dixaine, et sous la charge de tel capitaine, jurons et promettons à Dieu, sur les saincts Évangiles, de vivre et mourir en l'union des catholiques, en l'amitié et concorde les uns envers les autres, sans plus nous souvenir des injures et offenses passées ; de nous joindre ensemble d'une mesme volonté comme bons catholiques et concitoyens doivent faire, pour nous opposer aux hérétiques, leurs fauteurs et adhérens ; desfendre et conserver nostre saincte religion catholique, apostolique et romaine, et ceste ville en sûreté et repos sous l'auctorité de monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant général de l'Estat royal et couronne de France, à qui nous promettons rendre toute obéissance, fidélité et service, attendant qu'il ait plu à Dieu nous donner un roy très-chrestien et catholique ; de recognoistre aussi et respecter la cour de parlement et obéir à nos magistrats et supérieurs, chascun en leurs charges, et ne prendre et lever les armes pour quelque cause, couleur ou prétexte que ce soit, sinon pour le service de la ville, par le com-

mandement de nostre colonel, capitaine, lieutenant et enseigne, et sous l'auctorité de monseigneur le gouverneur, de MM. les prévost des marchands et eschevins, à peine d'estre tenus pour traistres, séditieux et criminels de lèse-majesté divine et humaine; et si nous sçavons aucuns qui fassent entreprises, monopoles, conspiration, ou tiennent aucun conseil et fassent assemblées secrètes en maisons particulières ou couvens et monastères, contre les desfenses portées par les lettres de monseigneur le duc de Mayenne, pour quelle cause que ce soit, nous jurons aussi et promettons en advertir incontinent lesdicts magistrats, colonels et capitaines, afin de faire prendre et punir ceux qui se trouveront y avoir contrevenu, et que cy-après le repos et sûreté puisse demeurer à tous les habitans de ladicte ville sous la seule crainte de Dieu, des lois et des magistrats, nous déportant de tous sermens, promesses et associations que nous pourrions avoir faicts et signés cy-devant [1]. »

Jamais mesure n'avait produit une si vive et si profonde impression : où voulait-on aller? substituerait-on l'autorité d'un seul au vieil et bon pouvoir du peuple? On conservait bien l'unité catholique; mais à quelles mains confiait-on ses destinées? aux traîtres du parlement, au duc de Mayenne, timide défenseur de la cause bourgeoise! Allait-on prohiber les parloirs publics, peut-être même la prédication? N'était-ce pas livrer la ville au Béarnais! La majorité des habitants refusa de signer la nouvelle formule imposée, et le duc de Mayenne s'en plaignit : il écrivait aux prévôt des marchands et échevins de Paris : « Messieurs, ayant esté adverti qu'il y avoit quelques capitaines qui n'ont faict le serment en la cour, en nos présences, suivant le mandement qui leur en avoit esté faict, et pour ce que nous ne pouvons croire qu'ils aient différé faire une si bonne et saincte action, sinon pour ne l'approuver et n'avoir pareille et semblable volonté que tous les autres capitaines, et ne seroit raisonnable qu'après avoir failli, ils demeurassent en charge, ayant sçu que du nombre ceux qui ont faict ladicte faute, Monjol, Thuol, Godard, Thomas, Jossel, Raindant, Le Normand, Nicolas, Soly, Dupuy, Saincthyon, Courcellet, Cochery, Gontier et Cruce, capitaines, en estoient et n'avoient faict serment; à ceste occasion nous avons bien voulu advertir que nostre intention est qu'ils soient desmis et deschargés de leur charge, et qu'il soit pourvu présentement en leur lieu

[1] Registre de l'hôtel de ville, XIII, fol. 253.

et place de personnes capables, gens de bien et affectionnés à ceste saincte cause et repos de la ville ; à quoy nous assurons que pourvoirez promptement et nous advertirez de l'eslection qui aura esté faicte, pour les faire venir devers nous prester le serment comme ont faict tous les autres [1]. »

Toutes ces démarches étaient si impopulaires que le conseil des bourgeois fut obligé de prendre des précautions militaires pour protéger le bureau de la ville, chaque jour insulté, parce qu'on le croyait vendu au duc de Mayenne. « De par les prévost des marchands et eschevins de la ville de Paris : il est ordonné aux capitaines des trois compagnies des archers de ladicte ville que du nombre d'archers qui entre chaque jour en garde en l'hostel de la ville, il y en ait tousjours quatre qui accompagnent nous prévost des marchands, partout où nous irons, soit en nous retirant dudict hostel de ville, ou allant ailleurs, et tant que leur ordonnerons ; et du reste, que deux d'iceux accompagnent chascun de nous eschevins, se retirant dudict hostel de ville le matin et le soir, ou allant ailleurs. 18e décembre 1591 [2]. » Le conseil était donc perpétuellement menacé par le peuple ; et comment ne l'eût-il pas été lorsqu'on savait la trahison des principaux membres du parlement et du conseil de ville et leur alliance avec Henri de Navarre ?

Afin de détruire ces fâcheuses impressions, et d'empêcher surtout la dissolution de la ligue des cités, le conseil municipal épuré adressa une circulaire aux maires et échevins d'Orléans, Bourges, Poitiers, Amiens, Abbeville, Beauvais, Meaux, Sens, Auxerre, Dijon, Troyes, Reims, Riom et Pontoise, villes très-dévouées à l'union. « Messieurs, comme ces jours passés, l'assurance des forces préparées au secours de nostre saincte religion nous faisoit espérer que la misère en laquelle nous avons esté réduicts en ceste ville pourroit prendre quelque fin, il nous est au contraire advenu un malheur des plus grands et fascheux qu'il nous eust sçu arriver, ayant esté entrepris par quelques particuliers de faire mourir cruellement et contre toute forme de justice, par les mains du bourreau, et supposant une forme de justice prise sans auctorité ni pouvoir, feu M. le président Brisson, seul président resté parmi nous, depuis ces troubles, et des premiers et plus doctes

[1] Registre de l'hôtel de ville, XIII, fol. 248.
[2] *Ibid.*, fol. 254 verso.

hommes de ce royaume, et MM. Larcher, conseiller en la cour, et Tardif, conseiller au Chastelet, ayant recherché des prétextes ordinaires de trahison descouverte. Et estant monseigneur de Mayenne adverti de ce qui s'estoit exécuté, a jugé qu'il devoit promptement y pourvoir, en sorte qu'un tel accident ne pust cy-après survenir ; ce qui luy auroit faict quitter son armée pour quelques jours et venir en personne par deçà pour en prendre cognoissance ; où, après avoir vu que les menaces d'aucuns principaux chefs de ladicte entreprise ne pouvoient celler leur animosité et désir de parachever sur tous les gens de bien, principaux de la ville et zélés et affectionnés à ceste saincte cause, ce qu'ils avoient si misérablement commencé, mondict seigneur a esté contraint, pour comprimer ceste insolence, pour punition du crime et deslit perpétré et servir d'exemple à l'avenir, d'en faire punir et chastier jusques au nombre de quatre seulement, usant de sa douceur et clémence naturelle envers tous les autres, qu'il a cru s'estre engagés à un tel faict, plustost par simplicité et induction de quelques malins esprits que par discours et deslibération préparée, leur donnant une abolition générale qui a esté publiée et vérifiée au parlement avec la resjouissance de tous les bons catholiques ; et pour prévenir cy-après un tel inconvénient et éviter tous remuemens et séditions qui se pourroient faire à la ruine de la ville, a pris et reçu le serment en présence de MM. de la cour, de tous les colonels, capitaines, lieutenans et enseignes de ceste ville, pour luy rendre cy-après obéissance et aux magistrats, et ne prendre jamais les armes sans leur auctorité et commandement, au contraire s'opposer et courir sus à toutes personnes qui l'oseront entreprendre ; ce que nous espérons devoir cy-après apporter un repos et tranquillité en ceste ville, joint l'establissement faict par mondict seigneur de la cour de parlement, en laquelle il a faict choix de quatre présidens, des premiers et plus capables et dignes hommes qu'il a pu choisir et sur tous qui sont très-affectionnés à la religion et à ce parti, dont nous vous avons bien voulu advertir, afin qu'à nostre exemple vous puissiez prévenir tels malheurs et establir si bel ordre parmi vous en vostre ville qu'un semblable accident ne vous puisse arriver [1]. »

Peu de cités répondirent à ces explications. Le parti de la bourgeoisie n'avait plus qu'un faible ascendant sur le peuple ; la démo-

[1] Registre de l'hôtel de ville, XIII, fol. 255, verso.

cratie municipale formait les bases de la ligue. Partout on savait les trahisons et les bassesses des parlementaires. A quoi aboutissait ce nouvel ordre administratif institué à Paris, cette proscription de tout ce qui avait le cœur haut et la main ferme? A l'inévitable transaction avec Henri IV. La bourgeoisie se séparait du peuple; elle voulait avoir son gouvernement, gouvernement sans force, qui, tôt ou tard, devait passer aux gentilshommes batailleurs, sous leur roi Henri de Navarre. C'est une des conditions de la bourgeoisie de ne pouvoir jamais longtemps seule établir son gouvernement politique. Elle doit, par la force des choses, ou s'unir au peuple, qui est son origine, ou se jeter au bras des hautes classes. Quand elle n'a voulu ni de la multitude ni des gentilshommes, elle a fondé je ne sais quoi de faible et de honteux qui a duré tout juste le temps de tomber de mépris.

CHAPITRE LXXXVI.

VACANCE DU TRÔNE APRÈS LA MORT DE CHARLES X. — PRÉTENTIONS CONFUSES DES PARTIS.

Parti espagnol pour l'infante. — Parti de la maison de Lorraine. — L'enfant de Guise. — Le duc de Mayenne. — Tiers parti pour Henri de Navarre. — Pamphlets pour la loi salique. — Réunion de Reims. — Négociation de Jeannin à Madrid. — Question des subsides. — Condition de l'élection.

1591

Le mouvement municipal dont je viens de décrire les graves circonstances, laissait entière la question d'avénement à la couronne, quoique cette question se fût liée à toutes les secousses populaires. Qui choisirait-on pour roi catholique, pour souverain de l'union? Quel serait le prince salué par les nuances diverses du parti des cités fédérées? La mort de Charles X avait ouvert une large voie à toutes les prétentions à la belle couronne de France. C'est en vertu de deux principes qu'agissaient les candidats à la grande dignité royale : l'hérédité et l'élection. Le principe de la vacance du trône n'était pas admis assez incontestablement pour que les prétendants ne fissent valoir que des services catholiques et leur popularité ; tous invoquaient les droits de famille, la transmission héréditaire à des titres divers. Les états convoqués et toujours suspendus, parce que le duc de Mayenne voulait perpétuer sa lieutenance générale, ne devaient reconnaître que la légitimité des droits : ce n'était pas une élection aux champs de guerre, ou sous la tente, comme l'eussent fait les vieilles assemblées de France, proclamant un roi au bruit de la framée.

Il régnait quelque chose de confus et d'indécis encore dans les prétentions à la couronne; les états généraux n'étaient point réunis; tout se passait en intrigues, en sollicitations, en démarches prépara-

toires. Alors se renouvelaient les hautes réclamations de l'infante, fille de Philippe II et d'Élisabeth de France. On a vu déjà que dans ses instructions secrètes, le roi d'Espagne ordonnait à ses ambassadeurs de pressentir les chefs de l'union sur les droits de sa fille. Charles X régnait alors ; mais lorsqu'il quitta la vie et la couronne, Philippe II n'usa plus d'aucune précaution ; il réclama hautement le trône de France comme un droit et une propriété. « Don Diego d'Ibarra, écrivait-il ; je pense qu'il est de la dernière urgence pour la France qu'un roy y soit sur-le-champ proclamé ; il n'y a plus à penser, ny à traiter en aucune manière avec la maison de Bourbon pour y choisir un monarque. — Le prince de Béarn d'abord est hérétique relaps, desclaré inhabile à régner par le consistoire apostolique et les estats généraux de France à Blois. Tous ceux de la mesme maison sont ou entachés d'hérésie ou fauteurs d'hérétiques ; quant à la branche de Lorraine, comme beaucoup de villes et des seigneurs se sont desclarés contre l'eslection du cardinal de Bourbon, il est clair que si l'un des Lorrains venoit à régner, ce seroit une guerre interminable entre les bons catholiques et les obstinés ennemis de Dieu ; la seule personne donc à qui revienne de bons droits et convenances la couronne de ce royaume, après le roy Henri III, mort sans enfans, est sans doute l'infante dona Isabelle, comme fille de la reine dona Isabelle, sœur aisnée dudict roy Henry III. Quant à l'objection de la loy salique, la response est facile de l'aveu des François, cette loy fust une violence sans cause ny fondement [1]. Pour en revenir à l'infante Isabelle, à qui la couronne de France échoit par les droits du sang, il faut absolument que les François, obéissant à la justice, la déclarent *royne propriétaire de France* [2]. Si ceste condition leur paroist dure, qu'ils fassent au moins, sous les apparences d'une eslection, ce qui appartient par droict de succession. Les François doivent peser d'une part les droicts de l'infante : de l'autre penser qu'à cela seul tient leur sûreté, leur bonheur avec la fin de leurs maux ; que c'est la plus sûre manière d'intéresser directement sa majesté catholique dans leurs affaires. Gardez cependant la mesure convenable à leur égard, de manière à contraindre leur volonté sans les irriter [3]. » Il n'était point encore

[1] Archives de Simancas, cot. A, 57^{127}.

[2] « Declarando la senora infanta dona Isabel por reyna propietaria de Francia. »

[3] « Pero guardado en el proceder el termino que conviene para obligarlos con el antes que irritar los. » — Archives de Simancas, cot. A, 58^{231}.

question d'agir ouvertement; aucune assemblée n'était réunie pour juger et apprécier ces divers droits; tout consistait en prétentions secrètes, en instructions intimes pour préparer les esprits. On verra plus tard aux états les réclamations se régulariser, le nombre des prétendants s'agrandir et s'accroître, les intrigues se multiplier.

La maison de Lorraine invoquait sa vieille popularité ; elle aussi se divisait en deux branches de prétendants. L'héritier de Guise venait de s'échapper de sa prison de Tours. Fils du grand Henri de Guise, l'enfant miraculeusement en liberté était chéri de la multitude et des halles; le duc de Mayenne tentait vainement de se mettre en concurrence avec lui; l'oncle rappelait ses services; mais le peuple n'avait d'affection véritable que pour le fils du martyr de Blois. Les gros bourgeois et les parlementaires l'eussent préféré à la succession espagnole, au cas où leur combinaison d'espérance et de prédilection, celle de Henri IV converti au catholicisme, viendrait à échouer. Quant aux instructions subséquentes de Philippe II, elles portaient, que si son ambassadeur ne pouvait obtenir l'élection de l'infante sans condition, il proposerait son mariage avec le duc de Guise, élevés l'un et l'autre, par cette union, à la couronne. Henri de Béarn invoquait les droits de sa royauté, en vertu d'autres principes. Il ne reconnaissait pas la puissance des états généraux, pour déférer une couronne qui lui était acquise par l'hérédité. Il appelait de son droit à son épée, des voix du peuple à l'assentiment de sa chevalerie.

Pour combattre la combinaison espagnole de l'infante, qui répondait aux sympathies des halles et de l'union, les royalistes du camp béarnais publièrent une suite de pamphlets qui roulaient sur ces deux propositions : « Que les François n'ont jamais pu souffrir estranger régner sur eux; que la domination des femmes a esté calamiteuse. » Ces pamphlets servaient à démontrer que personne ne pouvait entreprendre guerre contre qui que ce soit sans la permission du prince. « Si donc les particuliers ne peuvent faire la guerre entre eux, comment osent les subjects entreprendre de s'eslever contre leur roy et leur prince souverain? c'est un crime si horrible, que ceux qui cognoissent qu'il y en ait qui se veulent eslever, et ne le révèlent incontinent, mais quelque temps après, le prince leur pardonne sans leur donner récompense. Ce crime-là est si meschant que voire après la mort du rebelle l'on peut informer contre luy, condamner sa mémoire et confisquer son bien. Nous conseillons aux bons et naturels François

de se ranger sous l'obéissance de nostre bon, vrai et naturel roy, qui est extrait de nostre propre sang, et qu'ils ostent leur affection qu'ils ont mise en un prince estranger, foible, de peu de moyens et pouvoir, qui n'a aucun droit au royaume et si n'est du sang françois. En persévérant en telle erreur et crime, ils désobéissent aux ordonnances de Dieu ; sainct Paul a dict : qu'il falloit obéir à son prince encore qu'il ne soit guère bon. Nous avons maintenant à déduire les calamités du royaume lorsque les femmes ont tenu le timon et gouvernement d'iceluy. En France les femmes ne peuvent ny doivent régner ; si Brunehaut espagnolle n'eust pas régné en France, elle n'eust pas fait mourir dix-huit princes du sang royal ; Frédegonde, femme impudique, fit tuer un roy au milieu de son armée ; la mère du roy saint Louis conseilla à sondict fils la guerre contre les Sarrazins, laquelle fut calamiteuse aux François ; la femme du roy Charles VI troubla le royaume ; Clotilde, femme de Clovis, roy de France, a entretenu ses enfans en querelle, tout le royaume de France en troubles ; la régente, mère du roy François Ier, par tout le temps qu'elle a régné a fait tous ses efforts pour desfaire, raser et déraciner entièrement toute la maison de Bourbon et tous ceux qu'elle cognoissoit leur estre favorable. Toutes lesquelles choses enseignent par expérience aux François, de ci-après n'admettre à manière quelconque les femmes au régime et gouvernement du royaume de France [1], afin de ne plus retomber en tant de misères qu'il a esté forcé de souffrir tant de fois, et que présentement on souffre, et desquelles on ne sçait encore quelle ou quand en sera la fin et issue. »

Les pamphlets n'avaient pas un grand retentissement parmi des populations toutes préoccupées de la question religieuse ; que leur importaient les lois fondamentales, les principes parlementaires! Il s'agissait de sauver l'union municipale, et les secours de Philippe II favorisaient ce résultat. Il faut répéter qu'à cette époque les questions de nationalité n'avaient pas cette puissance d'opinion que depuis elles ont obtenue ; la pensée religieuse agissait avec une énergie bien autrement saisissante.

En résultat, c'était aux états généraux qu'allait être déférée la solution de ces droits et de ces prétentions diverses. Le duc de Mayenne avait promis au roi d'Espagne la convocation des états ; le lieu

[1] « Briefs et simples discours sur l'estat des affaires de France. »

en avait été fixé à Reims [1], ville de France, catholique, et les pouvoirs du duc de Feria étaient même spéciaux pour se présenter devant cette grande assemblée : « Grands, magnifiques et mes biens-aimés seigneurs, leur disait le roi Philippe, je prends un si vif intérest aux affaires de toute la chrestienté et particulièrement de la France, que vous me voyez tousjours prest à assister ce royaume dans toutes les circonstances qui intéresseront la religion. Je n'en veux d'autres preuves que les secours que je luy ay fournis et que je luy fourniray encore. Mais aujourd'huy je ne me suis pas borné là ; j'ay envoyé auprès de vous un personnage de la qualité, de l'importance du duc de Feria, pour qu'il assistast en mon nom aux estats, et pour qu'ils ne se séparassent pas sans avoir pris une résolution définitive : eslire un roy aussi catholique que les circonstances présentes l'exigent, afin que le royaume de France remonte à ce haut degré de splendeur religieuse qu'il occupoit autrefois. Vous saisirez, j'espère, l'occasion qui se présente de me payer de tout ce que me doit la France, et cela autant dans vostre intérest que dans le mien qui est aussi celuy de vostre pays. Plein de ceste pensée, j'espère vous voir mettre au grand jour les preuves de tout ce que peut vous inspirer le zèle du service de Dieu, zèle que vous avez si bien soutenu jusqu'à ce jour. C'est là le moyen de salut, le chemin de la victoire, ainsi que vous

[1] Du mercredi 8e mai 1591. « En assemblée ledict jour, faicte au petit bureau de la ville, de MM. les prévost des marchands, eschevins et conseillers de la ville de Paris, pour entendre la lecture des lettres envoyées par monseigneur le duc de Mayenne touchant l'estat des affaires, pour icelles vues, donner advis. Après que mondict sieur le prévost des marchands a faict entendre à la compagnie qu'il avoit reçu lettre de M. le duc de Mayenne, par lesquelles il requéroit que l'on eust à adviser la forme que l'on doit tenir pour desputer personnes pour aller aux estats et procéder à l'eslection d'un roy catholique, qui se doivent tenir en brief en la ville de Rheims. Sur quoy lecture faicte a esté advisé qu'au premier jour, et le plus tost que faire se pourra, l'on doit faire assemblée pour y estre desputées et nommées personnes capables pour aller auxdicts estats, auxquelles sera baillé d'amples mémoires, lesquels ils ne surpasseront. » — Registre de l'hôtel de ville, XIII, fol. 158.

Du 13e jour de may 1591. « En assemblée générale, la compagnie a esté d'advis de desputer personnes notables pour assister à ladicte convocation et y proposer et requérir ce qu'ils verront y estre nécessaire pour la conservation de la religion et de l'Estat, et du particulier de la ville. Suivant lequel advis et conclusion ont esté nommés et desputés pour eux trouver en ladicte assemblée, M. le prévost des marchands, M. de Neuilly, premier président de la cour des aydes, M. d'Orléans, avocat du roy en la cour de parlement, et M. Roland, grand audiencier de France. » — Registre de l'hôtel de ville, XIII, fol. 159 verso à 160 verso.

le dira le duc de Feria, auquel je remets ces pleins pouvoirs [1]. »

Il n'était pas un parti à Paris qui ne se tournât vers le roi d'Espagne, parce que là étaient les deux grands mobiles dans le mouvement qui se préparait : l'argent et les hommes de guerre. Le duc de Mayenne, antipathique de droits et d'intérêts avec Philippe II, avait confié une ambassade spéciale au président Jeannin auprès de ce prince, et les conditions que sollicitait le duc de Mayenne pour soutenir les prétentions de l'infante se trouvent encore dans les archives de Simancas. « Sa majesté catholique est suppliée de la part de monseigneur le duc de Mayenne, au nom de tous les catholiques unis de la France, de leur vouloir accorder pour quelque temps l'entretènement de deux armées conduites par tels chefs qu'il luy plaira, et si elle l'a agréable, l'une par monseigneur le duc de Parme, l'autre par mondict seigneur le duc de Mayenne, qui soient les deux ensemble de trente-six ou quarante mille hommes de pied François; six ou huit mille Suisses, pour entretenir les cantons catholiques de ceste nation recherchée bien fort par l'ennemy, en l'affection qu'ils ont à nostre party, et le reste de telle nation et tout ainsi que sa majesté jugera pour le mieux. Que l'une de ces deux armées ayt charge de s'opposer au prince de Béarn, de l'empescher d'entreprendre, et faire mieux si l'occasion s'en offre. L'autre qui pourra estre moindre s'employera à assiéger places et commencera par la liberté entière de Paris. Que les deniers ne soient point deslivrés comme du passé hors de saison avec tant de change et intérests, perte sur les espèces et dommage très-grand pour les avoir d'un lieu en un autre, qui a souvent et presque tousjours faict consommer le tiers ou le quart de l'argent contre l'intention de sa majesté qui ne laisse de faire la despense et toutes fois n'en est pas si bien servie, ny la cause si bien secourue. Outre la force dont nous avons besoin, il est aussi du tout nécessaire que nous ayons un roy catholique, car les François accoutumés à ceste façon de gouvernement ne peuvent plus estre maintenus en aucune obéissance et devoir que par le respect de ce nom, titre et dignité : seulement on n'est pas d'accord sur celuy qu'ils doivent appeler à ceste dignité. Sa majesté en fera, s'il luy plaist, le jugement et le choix. Aucuns sont d'advis, avant que de venir à l'eslection d'un nouveau roy, qu'il faudroit prier et requérir le prince de Béarn de retourner

[1] Archives de Simancas, cot. A, 57[266]. — Philippe II aux états généraux de France.

à l'Église, afin que par son refus duquel ils se disent estre assurés, il soit abandonné des catholiques qui le suivent, Mais les plus affectionnés catholiques, qui ne le veulent point recognoistre pour ce qu'il est hérétique, et ne se peuvent fier en sa conversion quand il la feroit, rejettent du tout ce conseil qui luy mettroit en main le moyen de nous tromper. Les autres tiennent ceste opinion, et le nombre en est grand, qu'il se faudroit arrester à un prince catholique de la maison de Bourbon, comme estant ceste famille appelée par les loyx à la couronne. C'est à sa majesté de juger s'il y a sûreté ou non, et si son alliance, s'il luy plaisoit l'en honorer, pourroit suffire pour luy oster le moyen ou la volonté de mal faire. Et combien que la France ne soit préparée aujourd'huy à ce dessein, on pourroit espérer de l'y disposer. Le premier et principal moyen, seroit d'avoir bientost de grandes forces armées ; faire assembler, au mesme temps que nos forces seront preste, les Estats catholiques et non plus tost ; publier que c'est pour l'eslection d'un roy catholique ; montrer qu'on est tousjours disposé à recevoir les princes de la maison de Bourbon, si quelqu'un se sépare des hérétiques et veut entrer en ce party de bonne foy ; tenter après les volontés d'un chascun, tant en l'assemblée des estats qu'ès provinces à l'égard de ceux qui peuvent ayder à ce changement ; adjouter aux raisons les offres d'hommes, bienfaicts et autres rescompenses qui ont accoustumé de porter les hommes à pareils changemens. Sa majesté en a les moyens, et il y a de quoy dans le royaume, en pairies, duchés, marquisats, etc., sans néanmoins dissiper l'Estat de la grandeur duquel tous ses membres despendent. Pepin et Charlemagne, qui estoient estrangers et Saxons de nation, en firent ainsi pour occuper le royaume auquel ils n'avoient autre droict que celuy qu'ils acquirent par leur prudence et la force; et après eux Hugues Capet, moindre beaucoup en appuy, force et auctorité, suivant leur exemple, eut aussi la mesme fortune pour luy et sa postérité qui dure encore. Sa majesté peut estre sûre *d'en estre le roy* par monseigneur le duc de Mayenne [1] avec affection et fidélité, qu'il n'aura jamais autre passion, but, ny dessein que l'exécution de ses volontés et commandemens. »

Le duc de Mayenne était-il de bonne foi dans les offres qu'il faisait

[1] Archives de Simancas, cot. A, 57³⁸¹. — Mémoire du président Jeannin à sa majesté catholique (sans date).

au roi d'Espagne? N'appelait-il pas seulement des subsides pour servir ensuite sa propre cause? Dans toutes ces circonstances, le duc de Mayenne, expression de la bourgeoisie, conservait ce caractère mitoyen qui lui était propre, ce désir de traiter avec tous les partis et de les servir tous, pour éviter une crise trop vive, trop décisive, et en tous les cas retirer le profit possible de sa situation. Le roi Philippe semblait juger cette avidité bourgeoise de Mayenne quand il écrivait à son ambassadeur, don Diego de Ibarra : « Ce que vous me dictes sur les prétentions du duc de Mayenne me paroist fort estrange ; je devois, dict-il, lui fournir cent mille escus par mois pendant le temps mentionné? — Cette demande est sans fondement; il doit se référer à la response que je fis dans le temps au président Jeannin : j'y promettois de payer les troupes du duc de Mayenne sur le mesme pied que celles sous le commandement du duc de Parme [1]. Au reste, un compte existe; il en résulte que l'entretien de deux armées, *grande et petite*, en France, me couste deux cent soixante et un mille escus par mois, et la despense pour une nouvelle levée avec approvisionnement, deux cent quatre-vingt-douze mille escus [2]. »

C'était dans l'espérance d'une convocation prochaine des états que ces négociations étaient engagées. Le duc de Mayenne promettait sans cesse de les réunir, car les sollicitations de Philippe II étaient vives, pressantes, les états pouvant seuls décider la question de la couronne. Le duc de Mayenne signait des lettres de convocation, puis les contremandait; d'un autre côté, les villes, toutes soumises à la liberté municipale, ne tenaient pas à ces réunions générales qui leur enlevaient toujours quelque partie de leur indépendance de cités ; elles apportaient des longueurs, des empêchements; elles ne permettaient pas aux députés de traverser leurs murailles, de franchir leurs portes et leurs ponts-levis. Deux instructions furent envoyées par Philippe II au duc de Feria, pour sa conduite aux états généraux. L'une est patente, l'autre secrète. On voit dans la première que l'élection d'un roi catholique ardent est le but principal de la mission du duc de Feria : Point de régence, ou cessation des secours de l'Espagne ; éloignement de tous les princes de la maison de Bourbon, et reconnaissance des droits de l'infante. La minute de cette instruction

[1] Archives de Simancas, cot. A, 57^{252}, (6 novembre 1591).

[2] *Ibid.*, A, 57^{266}.

porte *exclusion pour le prince de Béarn et* POUR CEUX DE LA MAISON DE BOURBON QUI L'AVAIENT SUIVI [1]. Philippe II a souligné ces mots et il a ajouté à cette occasion la note suivante de sa main [2] :

« Il se pourroit qu'au moment où la question sera traitée, les membres de la maison de Bourbon ne suivissent pas le prince de Béarn, ou s'en fussent séparés, comme vous sçavez que l'a faict le cardinal ; et pour ceste raison, je crois qu'il seroit mieux d'effacer les mots que j'ay souslignés [3].

L'instruction secrète est toute couverte de notes marginales de la main de Philippe II. « Pour bien vous fixer, écrit-il, lorsqu'il s'agit de choisir un roi de France, voici dans quel ordre vous devez poser vos préférences; Vous soutiendrez d'abord l'eslection de l'infante. — 2° La mienne. — Celle d'un de mes cousins d'Allemagne. — 4° Celle du duc de Guise. — 5° Enfin, celle du cardinal de Lorraine. — Et dans le troisième et quatrième cas, ce *serait conjointement par un mariage avec l'infante.* »

Plus tard, nouvel envoi d'un long mémoire sur les droits de l'infante de Castille au trône de France, commenté et approuvé par les docteurs Puyvesino et Perla, de Salamanque : Qu'est-ce que la loi salique? « Elle n'est pas applicable dans ce cas; les auteurs tant anciens que contemporains ont tort d'admettre que l'exclusion des femmes au throsne a son origine dans le droit public. »

Une autre dépêche de Philippe II, commune à trois de ses agents, Mendoça, Moreo et de Taxis, porte : « 1° Qu'il faut redoubler de soins et d'activité pour empescher que le duc de Mayenne et les catholiques ne prestent l'oreille aux propositions du prince de Béarn, ce que craint sa majesté catholique; 2° Qu'il faut également surveiller les plénipotentiaires de Rome, qui travaillent à évoquer exclusivement à la cour de sa saincteté les affaires de la France. » Puis enfin Philippe leur recommande « une meilleure distribution des sommes énormes que lui couste la ligue et dont il est effrayé [4]. » Dans toutes les instructions secrètes ou publiques de Philippe II, on voit qu'il n'est aucunement question des prétentions du duc de Mayenne pour l'associer à la couronne. Le roi d'Espagne se défiait de

[1] « Y los otros de la casa de Borbon que andan con el que son todos. »
[2] Archives de Simancas, cot. A, $56^{39\,1}$.
[3] « Y por esto yo creo es mejor quitar lo rayado.
[4] Archives de Simancas, cot. A, 57^{116}.

lui et des parlementaires dont il était l'expression. Il n'en était pas de même du duc de Guise. Le roi savait toute sa popularité ; un bon mariage avec l'infante entrait même dans ses dernières intentions. « Mon cousin, écrivait-il à l'héritier de la grande maison ; j'ai reçu avec les despesches de don Mendo Rodrigues la lettre que vous m'avez escrite, et qui m'annonce votre esvasion ; je luy ay respondu aussitost, en luy tesmoignant combien je me resjouissois de vous sçavoir en liberté. J'ai reçu encore une seconde lettre de vostre main, que m'a apportée de vostre part ce religieux ; j'y vois que vous marchez d'un pas ferme vers les obligations que vous impose le service de Nostre-Seigneur. Tout moyen doit estre valable pour assurer un succès durable ; vous réclamez à cet égard mon appui ; or, croyez bien qu'en marchant sur les traces de vostre père, et de ceux qui sont morts pour la desfense de la religion catholique, vous trouverez en moy le plus zélé desfenseur et amy. C'est ce que vous répétera le sainct homme que vous m'avez envoyé, et qui s'est merveilleusement acquitté de sa mission [1]. »

Et à quelle condition proposait-on la belle et grande monarchie de France au roi catholique? Ce roi absolu, éternel, Philippe, accepterait-il toutes les clauses que voulait imposer la sainte union? Ces clauses étaient de plusieurs natures : les unes se rattachaient à des ambitions personnelles, comme il arrive toujours dans les transactions humaines; les autres, plus noblement inspirées, donnaient pleine satisfaction aux opinions, aux intérêts, aux grandes libertés des villes, des partis et des états.

« 1° Que sa majesté procureroit de tout son pouvoir que l'hérésie fust exterminée de France, et pour ce faire mettroit sus à ses despens une ou plusieurs armées, et ne laisseroit les armes qu'il n'en fust venu à bout. Sa majesté feroit justice exemplaire des renieurs, blasphémateurs du nom de Dieu et des saincts, et de ceux qui commettent tant de meschancetés, à ce accoutumés par la licence que traisnent avec soy les guerres civiles. Feroit publier et observer de poinct en poinct les saincts descrets du concile de Trente. Establiroit en tout ce royaume le sainct office de l'inquisition, formidable aux meschans et désirable aux bons; mais que les inquisiteurs et leurs supposts ne prendroient aucune cognoissance ny intendance que du crime d'hé-

[1] Archives de Simancas, cot. A, 57²⁶¹.

résie. Sa majesté ne pourvoiroit aux primaties, archeveschés, esveschés, abbayes et bénéfices de ce royaume, ny aussi aux places fondées pour l'entretènement des jeunes gens pauvres, tant ès colléges que hospitaux, aucun estranger dudict royaume. Sa majesté aussi ne pourvoiroit aux estats de connétable, de chancelier, des quatre mareschaux, d'admiral, de grand escuyer, de grand maistre, de grand chambellan, de grands prévosts et autres, que des François naturels. Il en seroit de même pour les charges de gouverneurs, estats et offices de judicature et autres. Nul estat seroit vénal. Toutes tailles, subsides et impositions introduites depuis le temps du roi Louis XIIe, sauf la gabelle du sel au lieu où elle est reçue, et les décimes, seront cassés, révocqués et annulés. Tous les deniers tant ordinaires qu'extraordinaires du royaume, sauf ceux du domaine, seront portés au thrésor public du royaume à Paris entre les mains du seul thrésorier de l'espargne, d'un seul controsleur de finances, pour estre employés à diverses levées de troupes de terre et de mer, à l'entretien des galères, des domaines royaux et autres, desquelles sommes on n'en compteroit que devant les estats. Sa majesté permettroit le trafic de tous ses pays, d'Europe, Asie, Afrique, Amérique, isle de la mer Océane, ainsi que sa majesté le permet aux Espagnols; le roy ne se nommeroit plus roy d'Espagne, non plus que roy de France, mais le Grand roy ou autre tel titre qui ne portast spécialité. Les estats se tiendront de quatre en quatre ans, où on advisera à réformer les choses appartenantes à l'Estat, et voir si sa majesté aura contrevenu en aucune chose à ce qu'elle auroit promis, et en ce cas la faire amender et restablir, sinon estre absous de tout devoir de fidélité et autre, et venir à nouvelle eslection de roy qui nous les observeroit. L'utilité et bien qui résulteroient de cet establissement seroit l'extinction de l'hérésie par toute l'Europe, la ruine de l'empire des Turcs, le recouvrement de la terre sainte, paix entre les catholiques, et atterrement de toute tyrannie [1]. »

Catholicisme ardent, unité religieuse, liberté municipale et politique, élection royale, souveraineté des états, leur convocation périodique, déchéance de la couronne au cas de la violation du serment,

[1] Archives de Simancas, cot. B, 72^{14} à ^{16}. Mémoire intitulé : « Articles qui desjà couroient par les mains des plus zélés chrestiens en France, et lesquels tendent à l'union, paix et concorde présente et future de la chrestienté sous la monarchie du Grand roi. »

régularisation des taxes, examen des comptes, franchise du commerce ; tel était le fondement de la sainte union des villes, telles étaient les conditions auxquelles elles voulaient faire un roi. Mais tout cela était encore bien confus, bien indécis ; tant que les états n'étaient pas rassemblés, on ne pouvait jeter que des projets, on ne pouvait préparer que des intrigues. Les bons députés des villes et des provinces allaient arriver à Paris ; les prétendants exposeraient devant eux leurs droits respectifs, et ces droits seraient appréciés et jugés par les mandataires des trois ordres : clergé, noblesse, bourgeoisie.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE QUATRIÈME VOLUME.

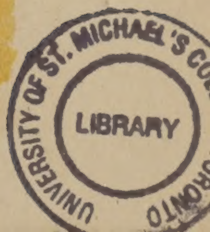
CHAPITRE LXXII.

CHAPITRE LXXIII.

CHAPITRE LXXIV.

CHAPITRE LXXV.

FIN DE LA TABLE.


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S CO
LIBRARY
RONTO